

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs: H. de Lubac, s.j. et † J. Daniélou, s.j.
Directeur: C. Mondésert, s.j.

N° 271

TARGUM
DU
PENTATEUQUE

TRADUCTION DES DEUX RECENSIONS
PALESTINIENNES COMPLÈTES

PAR

Roger LE DÉAUT

AVEC LA COLLABORATION DE JACQUES ROBERT

TOME IV

DEUTÉRONOME

Bibliographie générale, glossaire et index des quatre tomes

*Ce volume est publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, bd de Latour-Maubourg, PARIS

1980

281
LEJ

La publication de cet ouvrage a été préparée
avec le concours de l'Institut des Sources Chrétiennes
(E.R.A. 645 du C.N.R.S.)

NIHIL OBSTAT
IMPRIMI POTES :
Rome, 21 janvier 1978
Frans TIMMERMANS
Supérieur général C.S.Sp.

IMPRIMATUR
Lyon, 1^{er} Mars 1978
Jean SOULCIÉ, *p.s.s.*

© Les Éditions du Cerf, 1980
[ISBN 2-204-01589-X]

ABRÉVIATIONS

A. Périodiques

<i>ALUOS</i>	<i>Annual of Leeds University Oriental Society, Leiden.</i>
<i>BJRL</i>	<i>Bulletin of the John Rylands Library, Manchester.</i>
<i>BThB</i>	<i>Biblical Theology Bulletin, Rome.</i>
<i>BZ</i>	<i>Biblische Zeitschrift, Paderborn.</i>
<i>CBQ</i>	<i>Catholic Biblical Quarterly, Washington (D.C.).</i>
<i>EThL</i>	<i>Ephemerides Theologicae Lovanienses, Louvain.</i>
<i>ExpT</i>	<i>Expository Times, Edinburgh.</i>
<i>HTR</i>	<i>Harvard Theological Review, Cambridge, Mass.</i>
<i>HUCA</i>	<i>Hebrew Union College Annual, Cincinnati.</i>
<i>JANES</i>	<i>Journal of the Ancient Near Eastern Society (Columbia Univ.), New York.</i>
<i>JAOS</i>	<i>Journal of the American Oriental Society, New Haven.</i>
<i>JBL</i>	<i>Journal of Biblical Literature, Philadelphia.</i>
<i>JJS</i>	<i>Journal of Jewish Studies, Oxford.</i>
<i>JNES</i>	<i>Journal of Near Eastern Studies, Chicago.</i>
<i>JQR</i>	<i>Jewish Quarterly Review, Philadelphia.</i>
<i>JSS</i>	<i>Journal for the Study of Judaism, Leiden.</i>
<i>JSS</i>	<i>Journal of Semitic Studies, Manchester.</i>
<i>JThS</i>	<i>Journal of Theological Studies, Oxford.</i>
<i>MGWJ</i>	<i>Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums, Breslau.</i>
<i>Nov. Test.</i>	<i>Novum Testamentum, Leiden.</i>
<i>NRTh</i>	<i>Nouvelle Revue Théologique, Louvain.</i>
<i>NTSt</i>	<i>New Testament Studies, Cambridge.</i>
<i>RB</i>	<i>Revue Biblique, Paris.</i>
<i>REJ</i>	<i>Revue des Études Juives, Paris.</i>
<i>RevSR</i>	<i>Revue des Sciences Religieuses, Strasbourg.</i>
<i>RHPR</i>	<i>Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuses, Paris.</i>
<i>RHR</i>	<i>Revue de l'Histoire des Religions, Paris.</i>
<i>RSPT</i>	<i>Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques, Paris.</i>
<i>RSR</i>	<i>Recherches de Science Religieuse, Paris.</i>

- Supp. to VT *Supplements to Vetus Testamentum*, Leiden.
 VT *Vetus Testamentum*, Leiden.
 ZAW *Zeitschrift für die Alttestamentliche Wissenschaft*, Berlin.
 ZDMG *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, Wiesbaden.
 ZNW *Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft*, Berlin.

B. Collections, encyclopédies, auteurs cités en abrégé

- Ant.: *Antiquités juives* de FLAVIUS JOSÈPHE (cité d'après le livre et le paragraphe : e.g. Ant. I, § 80).
 BACHER, *Terminologie* : W. BACHER, *Die exegetische Terminologie der jüdischen Traditionsliteratur*, 2 vol., Leipzig 1899 et 1905.
 BERLINER, *Onkelos* : A. BERLINER, *Targum Onkelos*, Berlin 1884.
 BLACK, *Aramaic Approach* : M. BLACK, *An Aramaic Approach to the Gospels and Acts*, 3^e éd., Oxford 1967.
 BOWKER, *Targums* : J. BOWKER, *The Targums and Rabbinic Literature*, Cambridge 1969.
 CHARLES, *Apocrypha* : R. H. CHARLES, *The Apocrypha and Pseudepigrapha of the Old Testament in English*, Oxford 1913.
 DALMAN, *Grammatik* : G. DALMAN, *Grammatik des jüdisch-palästinischen Aramäisch*, Leipzig 1905 (réimpr. Darmstadt 1960).
 DBS : *Dictionnaire de la Bible, Supplément* (éd. L. PIROT, A. ROBERT, H. CAZELLES), Paris.
 DíEZ MACHO, *Neophyti 1* : A. DíEZ MACHO, *Ms. Neophyti 1*, 5 volumes, Madrid-Barcelona 1968-1978.
 — *El Targum* : A. DíEZ MACHO, *El Targum, Introducción a las traducciones aramaicas de la Biblia*, Barcelona 1972.
 ELBOGEN, *Der jüdische Gottesdienst* : I. ELBOGEN, *Der jüdische Gottesdienst in seiner geschichtlichen Entwicklung*, 3^e éd., Frankfurt am Main 1931 (réimpr. Hildesheim 1967).
 FRANKEL, *Vorstudien* : Z. FRANKEL, *Vorstudien zu der Septuaginta*, Leipzig 1841.
 — *Einfluss* : Z. FRANKEL, *Ueber den Einfluss der palästinischen Exegese auf die alexandrinische Hermeneutik*, Leipzig 1851.
 GEIGER, *Urschrift* : A. GEIGER, *Urschrift und Übersetzungen der Bibel*, 2^e éd., Frankfurt am Main 1928.
 GINZBERG, *Legends* : L. GINZBERG, *The Legends of the Jews*, 7 vol., Philadelphia 1909-1946.
 Introduction : R. LE DÉAUT, *Introduction à la littérature targumique*, Rome 1966.

- JASTROW : M. JASTROW, *A Dictionary of the Targumim, the Talmud Babli and Yerushalmi and the Midrashic Literature*, New York 1950.
 J.E. : *The Jewish Encyclopedia*, New York 1901-1906.
 JÉRÔME, *Quaestiones* : JÉRÔME, *Hebraicae quaestiones in libro Geneseos* (cité d'après la page du *Corpus Christianorum*, series latina LXXII, Turnhout 1959).
 LAB : *Liber Antiquitatum Biblicarum* du Pseudo-Philon.
 LEVY : *Chaldäisches Wörterbuch über die Targumim*, 2 vol., Leipzig 1867 (réimpr. Köln 1959).
 LIEBERMAN, *Hellenism* : S. LIEBERMAN, *Hellenism in Jewish Palestine*, New York 1962.
 — *Greek* : S. LIEBERMAN, *Greek in Jewish Palestine*, New York 1965.
 McNAMARA, *New Test. and Pal. Targum* : M. McNAMARA, *The New Testament and the Palestinian Targum to the Pentateuch*, Rome 1966 (réimpr. 1978).
 — *Targum* : M. McNAMARA, *Targum and Testament*, Shannon 1972.
 MOORE, *Judaism* : G. F. MOORE, *Judaism in the First Centuries of the Christian Era*, 3 vol., Cambridge 1927-1930 (réimpr. New York 1971).
 Or. Sib. : *Oracles Sibyllins*.
 PG : *Patrologia Graeca* (J. P. MIGNE), Paris.
 PL : *Patrologia Latina* (J. P. MIGNE), Paris.
 RASHI : RASHI, *Commentaire du Pentateuque*. Cf. M. ROSENBAUM - A. M. SILBERMANN, *Pentateuch with Targum Onkelos, Haphtaroth and Rashi's Commentary*, London 1929 (réimpr. Jérusalem 1973). Traduction française, Paris 1957.
 SB : H. L. STRACK - P. BILLERBECK, *Kommentar zum Neuen Testament aus Talmud und Midrasch*, Munich 1922-1961.
 SC : *Sources Chrétiennes*, Paris.
 SCHÜRER, *Geschichte* : E. SCHÜRER, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 4^e éd., Leipzig 1901-1911 (réimpr. Hildesheim 1964).
 TWNT : G. KITTEL, *Theologisches Wörterbuch zum Neuen Testament*, Stuttgart 1932-1976.
 URBACH, *The Sages* : E. E. URBACH, *The Sages - Their Concepts and Beliefs*, Jerusalem 1975.
 VERMES, *Scripture and Tradition* : G. VERMES, *Scripture and Tradition in Judaism*, Leiden 1961 (réimpr. 1973).
 ZUNZ, *Vorträge* : L. ZUNZ, *Die gottesdienstlichen Vorträge der Juden historisch entwickelt*, Berlin 1832 ; 2^e éd., Frankfurt am Main 1892 (réimpr. Hildesheim 1966).

C. Littérature rabbinique

1. MISHNAH ET TALMUD

J : *Talmud de Jérusalem*, cité d'après le chapitre et folio de l'édition de Krotoschin (1866) : *J Hag.* II 77a.

M : *Mishnah*. Citée : *M Sanh.* VI, 2.

Ar.	= Arakin
A.Z.	= Abodah Zara
B.B.	= Baba Bathra
Bek.	= Bekoroth
Ber.	= Berakoth
Bes.	= Besah
Bikk.	= Bikkurim
B.M.	= Baba Mesia
B.Q.	= Baba Qamma
Dem.	= Demai
Ed.	= Eduyoth
Er.	= Erubim
Git.	= Gittin
Hag.	= Hagigah
Hal.	= Hallah
Hor.	= Horayoth
Hul.	= Hullin
Kel.	= Kelim
Ker.	= Kerithoth
Ket.	= Ketuboth
Kil.	= Kilaim
Maas.	= Maaseroth
Maas.Sh.	= Maaser Sheni
Mak.	= Makkoth
Maksh.	= Makshirim
Meg.	= Megillah
Meil.	= Meilah
Menah.	= Menahoth
Mid.	= Middoth
Miq.	= Miqwaoth

M.Q.	= Moed Qatan
Naz.	= Nazir
Ned.	= Nedarim
Neg.	= Negaim
Nid.	= Niddah
Ohol.	= Oholoth
Orl.	= Orlah
Par.	= Parah
Pes.	= Pesahim
Qid.	= Qiddushin
R.H.	= Rosh ha-Shanah
Sanh.	= Sanhedrin
Shab.	= Shabbath
Sheb.	= Shebiith
Shebu.	= Shebuoth
Sheq.	= Sheqalim
Sot.	= Sotah
Suk.	= Sukkah
Taan.	= Taanith
Tam.	= Tamid
Tem.	= Temurah
Ter.	= Terumoith
Toho.	= Tohoroth
T.Y.	= Tebul Yom
Yad.	= Yadaim
Yeb.	= Yebamoith
Zab.	= Zabim
Zeb.	= Zebahim

Petits traités du Talmud

ARN	= Aboith de-Rabbi. Nathan (trad. J. GOLDIN, New Haven 1955).
D.E.Z.	= Derek Eretz Zutta

2. MIDRASHIM

- Gen. R||Ex. R||Lév. R.**, etc. = *Midrash Rabba*, cité d'après le chapitre et verset commentés, avec renvoi aux pages de la traduction anglaise par H. FREEDMAN - M. SIMON, *Midrash Rabba*, 10 vol., London 1939 (réimpr. 1961).
- Mekh. Ex.** = *Mekhilta de-Rabbi Ishmaël*, citée d'après chapitre et verset bibliques et pages de l'édition de J. Z. LAUTERBACH, 3 vol., Philadelphia 1933-1935 (réimpr. 1976).
- Mid. Ps.** = Midrash sur les *Psaumes* cité avec référence à la traduction de W. G. BRAUDE, *The Midrash on Psalms*, 2 vol., New Haven 1959.
- PRE** = *Pirqé de Rabbi Éliézer*, cité d'après la traduction anglaise de G. FRIEDLANDER, *Pirqé de Rabbi Eliezer*, London 1916 (réimpr. New York 1970).
- PRK** = *Pesiqta de Rab Kahana*, cité d'après la version anglaise de W. G. BRAUDE - I. J. KAPSTEIN, *Pesiqta de-Rab Kahana*, Philadelphia-London 1975.
- Sifra** = Midrash sur le *Lévitique*, cité d'après chap. et versets bibliques et pages de la traduction allemande de J. WINTER, *Sifra*, Breslau, 1938.
- Sifré Deut.** = Midrash sur le *Deutéronome*, cité d'après le chapitre et le verset bibliques et pages de l'édition de L. FINKELSTEIN, New York 1969.
- Sifré Nomb.** = Midrash sur les *Nombres*, cité comme précédemment, avec pages de la trad. allemande de K. G. KUHN, *Sifre zu Numeri*, Stuttgart 1959.
- Tanh. Bu** = *Tanhuma*, midrash sur le Pentateuque, selon l'édition de S. BUBER, Vilna 1885.
- Yashar** = *Sepher ha-Yashar*, avec référence à M. M. NOAH, *The Book of Yasher*, New York 1840 (réimpr. 1972). On peut consulter la traduction française de P. L. B. DRACH, dans J. P. MIGNÉ, *Dictionnaire des Apocryphes*, vol. II, Paris 1858, col. 1070-1310.

D. Textes de Qumrân

- | | |
|------------------|---|
| DJD | = Discoveries in the Judaean Desert, Oxford 1955 s. |
| 1 QGen.Ap | = Apocryphe de la Genèse de la grotte 1. |
| 1 QH | = Hymnes ou Hôdâyôth. |
| 1 QM | = Livre de la Guerre. |
| 1 QpHab | = Commentaire d'Habacuc. |
| 1 QS | = Manuel de discipline ou Règle. |
| 1 QSa | = Règle annexe. |
| 4 QFlor | = Florilège de la grotte 4. |

- 4 *QpNah* = *Commentaire de Nahum*.
 4 *QPatr. Bless.* = *Bénédictions patriarcales*.
 4 *QlgJob* = *Fragments d'un Targum de Job*.
 4 *QlgLev* = *Fragments d'un Targum du Lévitique*.
 11 *QlgJob* = *Targum de Job de la grotte 11*.

N. B. Pour les œuvres de Philon, nous utilisons les abréviations adoptées dans : R. Arnaldez - J. Pouilloux - C. Mondésert, *Les œuvres de Philon d'Alexandrie*, Paris 1961 s.

E. Abréviations et sigles des versions bibliques et des manuscrits targumiques

- LXX* : Version grecque de la Septante.
Pesh. : *Peshitta*.
Sam^x : Targum samaritain.
V : Vulgate.
 (*TM* désigne le texte massorétique, *Sam.* le Pentateuque samaritain.)
C : Fragments de Targum palestinien de la Guénizah du Caire.
F : *Targum fragmentaire*.
I : Glose interlinéaire du *Codex Neofiti 1*.
Jo : Targum dit du *Pseudo-Jonathan* (Pentateuque).
L : Targum fragmentaire du codex I de la *Universitätsbibliothek* de Leipzig.
M : Glose marginale du *Codex Neofiti 1*.
N : *Codex Neofiti 1* (Biblioteca Vaticana).
Nur : Codex I de la *Stadtbibliothek* de Nuremberg.
O : Targum *Onqelos* (d'après l'édition de A. SPERBER).
O^{var} : Variante de O.
T : Targum.
TP : Targum palestinien.
Vitry : Fragments de Targum du *Maḥzor Vitry* (éd. S. HURWITZ, Berlin 1923).
 110 : Ms. Hebr. 110 de la *Bibliothèque nationale* (Paris).
 440 : Ms. Ebr. 440 de la *Biblioteca Vaticana*.
 605 : Ms. 605 du *Jewish Theological Seminary* (New York).
 656 : Ms. 656 du *Jewish Theological Seminary* (New York).
 27031 : Manuscrit *Add. 27031* du *British Museum* (Londres).

DEUTÉRONOME

DEUTÉRONOME

CHAPITRE I

1. Voici¹ les paroles^a que Moïse adressa à tous les enfants d'Israël. Il leur fit des reproches, tandis qu'ils se trouvaient au-delà du Jourdain. Moïse prit la parole et leur dit : « Est-ce que la Loi ne vous a pas été donnée dans le désert et à la montagne du Sinaï, enfants d'Israël, et à vous expliquée dans les plaines de Moab ? Que de signes^b Yahvé a-t-il accomplis avec vous, enfants d'Israël ! Lorsque vous vous teniez au bord de la Mer des Roseaux, la mer se divisa devant vous et il se fit douze routes³, une route pour chaque tribu. A la mer, vous avez provoqué sa colère et vous vous êtes rebellés⁴ au bord de la Mer des Roseaux. A cause

a. Voici les paroles... or pur = F b. F M : Que de signes et de prodiges a opérés pour vous la Parole de Y !

α. Sifré Deut. (1) ; Deut. R (4) β. Sifré Deut. (3) γ. M Aboth V, 4

1. On trouvera une synthèse de toutes les recensions targumiques de ce chapitre dans le spécimen de la *Biblia Polyglotta Matritensia* publié par A. DIEZ MACHO (Madrid 1965). Ajouter un fragment de la Guénizah du Caire (*British Museum Or.* 10794) contenant Deut. 1,1 - 5,9 que M. Klein doit publier dans *Textus* : cf. M. L. KLEIN, « The Extant Sources of the Fragmentary Targum to the Pentateuch », *HUCA* 46 (1975), 116. On complètera notre liste de parallèles par l'édition de L. FINKELSTEIN, *Siphre ad Deuteronomium*, Berlin 1939 (réimpression New York 1969). Ce midrash est traduit et commenté (chap. 1-12) par G. KITTEL dans *Rabbinische Texte*,

DEUTÉRONOME

CHAPITRE I

1. Voici les paroles de reproche^{2a} que Moïse adressa à tout Israël. Il les rassembla^b autour de lui alors qu'ils se trouvaient au-delà du Jourdain. Il prit la parole et leur dit : « Est-ce que la Loi ne vous a pas été donnée dans le désert, à la montagne du Sinaï et à vous expliquée dans les plaines de Moab ? Que de signes et de prodiges^c le Saint-béni-soit-il a accomplis pour vous depuis le temps où vous êtes passés sur le rivage de la Mer des Roseaux, où il avait fait pour vous une route pour chacune des tribus !

Tannaitische Midraschim, Sifre zu Deuteronomium, Stuttgart 1922 ; repris (chap. 1,1 - 6,4) par H. LJUNGMAN, Stuttgart 1964.

2. Sur le genre littéraire du rappel des bienfaits de Dieu dans l'histoire du salut, voir le commentaire de J. M. SANCHEZ CARO, « Las recensiones targúmicās — Estudio de T. Deut. 1.1 », *Salmanticensis* 19 (1972), 605-634 ; 26 (1979), 109-124. Cf. *I Cor.* 10, 1-6.

3. Cf. note à *Ex.* 14,21. Origène connaît la tradition (*PG* 12,330 : « Audivi a majoribus traditum ») : cf. N. DE LANGE, *Origen and the Jews*, 129.

4. Cf. *T Ps.* 106,7 et *Ar.* 15 a. La paraphrase repose sur une interprétation aggadique des noms propres de l'hébreu : *sûp* rappelle la Mer des Roseaux ; *tôpel* et *tâbân* (blanc) évoquent la révolte contre la manne blanche (*'iplw 'l mn'* : O) et *dl zâhâb* (or) le veau d'or et les objets d'or du sanctuaire du désert. Cf. G. VERMES, « Haggadah in the Onkelos Targum », *JSS* 8 (1963), 167 ; B. J. MALINA, *The Palestinian Manna Tradition*, 70-74 ; Y. KOMLOSH, *The Bible*, 228. Cf. *LXX* (καταχρύσεα) et *V* (« Haseroth, ubi aurum est plurimum »). Résumé de la tradition dans RASHI. Depuis longtemps Z. FRANKEL avait souligné les fréquents accords entre *LXX* et O pour le Deutéronome (*Einfluss*, 202 et 229).

des explorateurs que vous aviez envoyés depuis le désert de Paran pour explorer le pays de Canaan <il décréta à votre sujet que vous n'entreriez point dans le pays d'Israël>⁵, et à cause de la manne dont vous distiez : Notre âme est dégoûtée de ce pain qui est une maigre nourriture <il lâcha contre vous les serpents>. A Haséroth sont tombés vos cadavres, à cause de la viande que vous aviez désirée. A cause du veau que vous aviez fabriqué, Yahvé décida par sa Parole de vous exterminer. Mais, parce qu'il s'est souvenu en votre faveur de l'alliance qu'il avait établie avec vos pères — avec Abraham, avec Isaac et avec Jacob —, de la Tente de Réunion que vous avez faite pour son Nom et de l'arche de l'alliance de Yahvé que vous y avez introduite et que vous avez recouverte d'or pur⁶, il décida par sa Parole de pardonner vos fautes. **2.** Le^a chemin à parcourir représentait pour vous une marche de onze jours depuis la montagne de Horeb, par la route de la montagne de Gabla⁶, pour arriver jusqu'à Reqem-de-Géah. Mais parce que vous avez péché et que vous avez provoqué sa colère, vous avez été retardés et y avez fait des marches de quarante années. » **3.** Or il advint, au bout de¹ quarante ans, le onzième mois, le premier jour du mois que Moïse communiqua aux enfants d'Israël tout ce que Yahvé⁸ lui avait prescrit de leur dire. **4.** Après avoir tué <Sihon>⁸, roi des Amorrhéens, qui demeurait à Hesbon et Og, roi de Butnin, qui demeurait à Ashtaroth, à Édra'a⁹, **5.** au-delà du Jourdain, au pays des Moabites, Moïse commença à expliquer le livre¹ de cette Loi, en disant : **6.** « Yahvé, notre Dieu, nous a parlé à Horeb, en disant :

c. O : Il leur fit des reproches pour avoir péché dans le désert et pour avoir irrité (Dieu) dans la plaine face à la Mer des Roseaux, (pour) avoir, à Paran, décrié la manne et, à Haséroth, irrité (Dieu) à cause de la viande et pour avoir fabriqué le veau d'or d. Le chemin... années = F e. = O. Id. v. 19 f = F g. M : la Parole de Y. Id. v. 8, 34, 45 h = O i. M : la louange (de cette Loi) || O : commença à expliquer l'enseignement de cette Loi

Mais vous, vous avez été infidèles à sa Parole et, à Paran, vous avez provoqué sa colère à cause du rapport des explorateurs ; vous lui avez attribué des paroles mensongères⁸, et vous avez murmuré au sujet de la manne⁸ qu'il faisait descendre pour vous (toute) blanche du ciel. Vous avez réclamé de la viande à Haséroth⁸ ; il vous revenait d'être exterminés du milieu du monde, mais parce qu'il s'est souvenu en votre faveur du mérite de vos pères, les justes, de la Tente de Réunion, de l'arche de l'alliance et des objets sacrés que vous aviez recouverts d'or pur, il vous a pardonné la faute du veau d'or⁷. **2.** Il y avait onze jours de marche depuis Horeb, par la route de la montagne de Gabla, jusqu'à Reqem-Géah^{7e}. Mais parce que vous vous êtes détournés de Yahvé et que vous avez provoqué sa colère, vous avez été retenus pendant quarante ans⁸. » **3.** Or, il advint, au bout de quarante ans, le onzième mois, c'est-à-dire le mois de shebat, le premier du mois, que Moïse parla aux enfants d'Israël, en accord avec tout ce que Yahvé lui avait prescrit pour eux. **4.** Après avoir battu Sihon, roi des Amorrhéens, qui résidait à Hesbon, et Og, roi de Matnan⁸, qui résidait à Ashtaroth, à Édra'ath, **5.** au-delà du Jourdain, au pays de Moab, Moïse commença à enseigner les paroles de cette Loi, en disant : **6.** « Yahvé, notre Dieu, nous a parlé à Horeb, — ce n'est pas moi de moi-

8. Sifré Deut. (5) ; ARN 34 (137) ε. Sifré Deut. (5) ζ. ARN 34 (137) η. Sifré Deut. (6) ; Ber. 32 a ; ARN 34 (137) θ. Sifré Deut. (8)

5. Cf. *Nombr.* 21,5. N n'a pas transcrit les châtiments divins ; complété par F et M.

6. Cf. note à *Gen.* 14,6.

7. Cf. note à *Nombr.* 32,8. *Ed. pr.* et 27031 ont la même erreur 'm, pour 'd : « jusqu'à (Reqem).

8. Texte : « Og ».

9. 'dr⁹ ; Jo : 'dr^t (id. à 3,1.10). A *Nombr.* 21,33, Jo et N transcrivent le TM. M a une variante indéchiffrable : comparer peut-être T *Jos.* 12,4.

Vous avez assez demeuré sur cette montagne ! **7.** Allez-vous-en, partez et allez à la montagne des Amorrhéens et emparez-vous de tous ses villages dans la Plaine, dans la montagne, dans le Bas-Pays, dans le sud et au bord de la mer, le pays des Cananéens et la montagne du Sanctuaire¹³ jusqu'au Grand Fleuve, le fleuve Euphrate. **8.** Voyez que j'ai livré devant vous les habitants du pays. Entrez et prenez possession du pays que Yahvé a juré à vos pères — à Abraham, à Isaac et à Jacob — de leur donner, ainsi qu'à leurs fils après eux. **9.** Je vous ai parlé alors en disant : Je ne puis à moi seul vous porter. **10.** Yahvé, votre Dieu, vous a multipliés et voici que vous êtes nombreux et devenus aujourd'hui par la quantité comme les étoiles des cieux. **11.** Puisse Yahvé, le Dieu de vos pères vous faire croître mille fois autant et qu'il vous bénisse ainsi qu'il vous l'a dit ! **12.** Comment pourrais-

t. Sifré Deut. (13)	x. Sifré Deut. (13)	λ. Sifré Deut. (14)
μ. Sifré Deut. (14)	v. Sifré Deut. (14)	ξ. Sifré Deut. (14)
ο. Sifré Deut. (15)	π. Sifré Deut. (15)	ρ. Deut. R (10)
σ. Sifré Deut. (19)	τ. Deut. R 1,10 (11)	

10. Litt. : « et non pas moi face à mon âme — *wl' 'n' b'npy napsht* » (cf. JASTROW, 99 : for itself, separately). Formule analogue dans Sifré : *l' m'smy 'ny 'wmr*. Pour des références à la terminologie du N.T. (e.g. *Jn* 7,17 ; 12,49 ; 14,10), voir H. LJUNGMAN, *op. cit.*, 19.

11. *rbngn*. Sifré : « soixante-dix anciens » (Sanhédrin, selon RASHI).

12. *qlrhy* : cf. *T Gen.* 10,19 (Jo-N) ; *T Deut.* 2,32 (M).

13. Cf. *T Deut.* 3,25 (Jo-N) ; 11,24 (Jo-N), etc. Sur cette interprétation fréquente de Liban comme désignant Jérusalem ou le Temple, cf. G. VERMES, *Scripture and Tradition*, 26-39. Pour Qumrân, ajouter G. R. DRIVER, *The Judaean Scrolls*, 458 s.

14. 27031 : *dypiy'* (vocalisé) ; *ed. pr.* : *dpiy'*. Sifré : *dywpiyn*. Exactement « compas » (διαθήτης) ; cf. S. KRAUSS, *Talmudische Archäologie* I, 303 ; II, 388.

même^t (qui ai parlé)¹⁰ —, en disant : (Votre séjour ici représente) beaucoup pour vous et jusqu'à ce moment vous en avez tiré profit, car vous y avez reçu la Loi, vous y avez fabriqué le tabernacle et ses accessoires et vous avez établi sur vous des maîtres¹¹ ; mais à partir de maintenant il serait mauvais pour vous de séjourner sur cette montagne^x. **7.** Mettez-vous en route et partez vers Arad et Hormah^λ et partez à la montagne des Amorrhéens et vers tous les habitants d'Ammon, de Moab et Gabla, dans la plaine de la forêt^μ, dans la montagne, le Bas-Pays, dans le sud et sur le littoral de la mer, Ascalon et Césarée^ν, le pays des Cananéens jusqu'à Callirhoé^ξ et au Liban, emplacement des montagnes du Sanctuaire^ρ, jusqu'au Grand Fleuve, le fleuve Euphrate. **8.** Voyez que j'ai livré devant vous les habitants du pays, et vous n'aurez nul besoin de prendre les armes^σ. Entrez et emparez-vous du pays, plantez-y des jalons^τ et partagez-le^π : aussi bien Yahvé¹⁵ a juré à vos pères — à Abraham, à Isaac et à Jacob — de (le) leur donner, ainsi qu'à leurs fils après eux¹⁶. **9.** En ce temps-là je vous ai parlé, en disant¹⁷ : Nous ne pouvons vous abandonner à un seul juge^ο, car moi, je ne puis à moi seul vous porter. **10.** La Parole de Yahvé, votre Dieu, vous a multipliés et vous voici aujourd'hui, en quantité, comme les étoiles des cieux. **11.** Puisse Yahvé, le Dieu de vos pères, vous faire croître mille fois autant, en vertu de cette bénédiction^σ que je prononce¹⁸ et qu'il vous bénisse à l'infini^τ ainsi qu'il vous l'a dit ! **12.** Comment serais-je capable de

15. *Ed. pr.* et 27031 ont bien *Yhwh* ; omis dans les éditions postérieures.

16. 27031 : « et à vos fils après vous ».

17. « en disant » : omis dans 27031.

18. Litt. : « cette miennne bénédiction ». Moïse ajoute sa propre bénédiction aux promesses divines. Cf. la belle parabole de Sifré et RASHI.

je porter seul votre fardeau, votre charge et vos litiges ?
13. Choisissez-vous des hommes sages, intelligents et experts^l, d'après vos tribus et je les constituerai chefs sur vous. **14.** Vous m'avez répondu en disant : « La chose que tu as proposé de faire est bien. » **15.** J'ai donc pris les chefs de vos tribus, hommes sages et intelligents et je les établis comme chefs sur vous — chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante et chefs de dix — et comme officiers pour vos tribus. **16.** Alors je donnai ordre à vos juges^k, en disant : « Vous écouterez vos frères et vous leur rendrez *des jugements* équitables, aux uns comme aux autres ainsi qu'à leurs hôtes. **17.** Dans le jugement, vous ne

j. M : instruits k M : vos officiers

v. Sifré Deut. (20) φ. Sifré Deut. (21) χ. Sifré Deut. (24)
 φ. Sifré Deut. (24) ; Ned. 20 b ω. Shebu. 30 a α. Sifré Deut. (26)
 β. Sifré Deut. (27)

19. 'pqrswtkwn. Litt. : « de votre épicurisme ». JASTROW (107) : « making free, irreverence, contempt of the Law and its teachers ». Cf. A. MARMORSTEIN, « Les 'Épicuriens' dans la littérature talmudique », *REJ* 54 (1907), 181-193 ; citant *T Gen.* 4,8 (186-187), il parle de « gnostiques antinomistes ». Le rapport avec le nom d'Épicure ne fait pas de doute (cf. DALMAN, *Wörterbuch*, 34). JASTROW (104) pensait qu'il s'agit d'une simple « phonetic coincidence » avec la racine pāqar (être sans contrainte, libre, sceptique). Il y avait à l'origine une référence aux idées d'Épicure, comme le montrent *M Sanh.* X, 1 et *M Aboth* II, 14 : cf. E. E. URBACH, *The Sages*, 29 s. ; W. D. DAVIES, dans *Christian History and Interpretation (Studies presented to J. Knox*, Cambridge 1967), 143-147. Ce qui n'empêche pas le terme d'avoir pris une signification plus large (cf. *Sanh.* 99 b) de « sceptique, mauvais esprit » par référence à la racine pqr (cf. H. DANBY, *The Mishnah*, 397, n. 4). Voir LEVY, I, 55.

20. Ou bien : « les paroles de vos juges » ? en lisant *dyynykwn* au lieu de *dynnykwn* (27031) ou *dynnkwn* (ed. pr.). Lire sans doute comme O : *dynkwn*. Selon LEVY, II, 121, il y aurait une allusion à la corruption des juges : « Vous extorquez au plaideur plus du montant du litige que vous récupérez de l'accusé. »

porter seul le fardeau *de votre mauvais esprit*^{19a} et de ce que vous tramez de mal contre moi, ainsi que vos paroles de contestation²⁰, (vous) qui sortez un séla pour en soulirer deux^φ? **13.** Désignez-vous des hommes sages, intelligents dans leurs pensées²¹ et instruits, d'après vos tribus et je les mettrai à votre tête. **14.** Vous m'avez répliqué en disant : « La chose que tu as proposé de faire²² est juste. » **15.** J'ai donc pris les chefs de vos tribus, *leur ai longuement parlé*^χ, hommes sages et instruits — *mais je n'ai point trouvé des hommes intelligents dans leurs pensées*^{23φ} — et je les ai mis à votre tête comme chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante, — douze mille —, chefs de dix — *six myriades* — et comme officiers pour vos tribus. **16.** En ce temps-là, je transmis à vos juges les prescriptions *concernant la procédure judiciaire*, en disant : « Vous écouterez vos frères : (de telle sorte) qu'on ne laisse pas l'un dire tout ce qu'il a à dire tandis que l'autre est contraint d'abrégé^ω ; après avoir entendu leurs paroles, il ne vous est pas permis de (rester) sans les juger^{24α}. Vous jugerez selon l'équité et par compromis à l'amiable le différend entre un homme et son frère, et *quelqu'un qui accumule*²⁵ (contre lui) des griefs^β. **17.** Dans le jugement, vous ne tiendrez pas compte

21. Le copiste de 27031 ajoute en marge : « je n'ai point trouvé », croyant que l'expression manquait ici, alors qu'elle se trouve au v. 15.

22. Erreur dans 27031 : *lmymr* (« en disant »), au lieu de *lm'bd*.

23. Moïse leur parla longuement pour les faire accepter (*Sifré*). D'après *Ex.* 18,21, Jéthro énumérait quatre qualités requises ; Moïse trouve des gens qui en ont seulement trois : *hommes, sages, expérimentés*. *Sifré* parle de sept qualités (dans *Ex.* 18,21) : voir la note de FINKELSTEIN et GINZBERG, *Legends*, VI, 28. A propos de « hommes », considéré comme une qualité, LJUNGMAN (35) rappelle *I Cor.* 16,13 (ἀνδραγαθία).

24. « (Parce que) vous êtes désormais des serviteurs au service de la communauté » (*Sifré*).

25. *m'gr myly dynyn* : interprétation aggadique de *gēr* de l'hébreu (*gērō* : « l'émigré qu'il a chez lui »). Même jeu de mots dans *Sifré* : 'wgr 'lyw dbrym ('āgar = accumuler, entasser).

ferez pas acception de personnes. Vous écouterez de même *les paroles du petit* comme *les paroles du grand*¹; et n'ayez aucune crainte devant *roi et prince*^m, car c'est (en fait) *devant* Yahvé que la cause est *instruite*. L'affaire qui sera trop difficile pour vous, vous me la soumettez pour que je l'entende. » **18.** Je vous prescrivis alors toutes les choses que vous aviez à faire. **19.** Puis nous partîmes de Horeb et nous parcourûmes tout ce désert grand et redoutable que vous avez vu, par la route de la montagne des Amorrhéens, comme Yahvé, notre Dieu, nous l'avait commandé, et nous arrivâmes à *Reqem-de-Géah*. **20.** Je vous dis alors : « Vous êtes arrivés à la montagne des Amorrhéens que Yahvé, notre Dieu, nous donne. **21.** Voyez que Yahvé, votre Dieu, a livré devant vous le pays. Montez et prenez(-en) possession, comme vous l'a dit Yahvé, le Dieu de vos pères ! N'ayez pas peur et ne vous effrayez point ! » **22.** Puis vous vous êtes tous approchés de moi et vous avez dit : « Dépêchons des hommes devant nous pour qu'ils explorent pour nous le pays et nous donnent des informations sur la route par laquelle nous devons monter et les villes dans lesquelles nous devons entrer. » **23.** La chose me parut bonne et je pris d'entre vous douze hommes, un homme de *chaque* tribu. **24.** Ils prirent donc la directionⁿ de la montagne et arrivèrent

1. M : la cause du grand comme la cause du petit m. M : (devant) un homme important n. F : prirent la direction et montèrent || O : ils se mirent en route et montèrent

γ. Sifré Deut. (30) ; M Sanh. IV, 1 δ. Sifré Deut. (30) ε. Sifré Deut. (32) ζ. Sot. 34 b η. Sifré Deut. (33)

26. Cf. 8,15 ; LJUNGMAN (45) renvoie à *Le* 10,19.

27. LEVY (II, 190) interprète ainsi *sryyn* (putrides). Sifré : *srwhyn* (même sens). LJUNGMAN (45) traduit par « herabhängend ».

des personnes. Vous écouterez *les paroles du petit* comme *les paroles du grand*; et n'ayez aucune crainte devant *riche et seigneur*, car le jugement appartient à *Yahvé qui voit toutes choses cachées*. L'affaire qui sera trop difficile pour vous, vous me la soumettez pour que je l'entende. » **18.** Je vous prescrivis, en ce temps-là, toutes les *dix différences* dont vous auriez à tenir compte *dans les causes pécuniaires et les causes capitales*^γ. **19.** Puis nous partîmes de Horeb et nous parcourûmes tout ce désert grand et redoutable où vous avez vu *des serpents (gros) comme des poutres et des scorpions*²⁶ (grands) *comme des arcs*^δ qui gisaient là en *décomposition*²⁷ devant vous, par la route de la montagne des Amorrhéens, comme Yahvé, notre Dieu, nous l'avait commandé, et nous parvînmes à *Reqem-Géah*. **20.** Je vous dis alors : « Vous êtes parvenus à la montagne des Amorrhéens que Yahvé, notre Dieu, nous donne. **21.** Voyez que Yahvé, votre Dieu, vous a donné le pays. Montez et emparez-vous(-en), comme vous l'a dit Yahvé, votre Dieu. N'ayez pas peur et ne soyez pas épouvantés ! » **22.** Puis vous vous êtes tous approchés de moi *en désordre*^ε et vous avez dit : « Envoyons des hommes devant nous pour qu'ils *relèvent* pour nous *les défauts*²⁸ du pays et nous donnent des informations sur la route par laquelle nous devons monter et les villes où nous devons entrer. » **23.** La chose sembla bonne à mes yeux et je pris d'entre vous douze hommes *de choix*²⁹, un homme par tribu. **24.** Ils se mirent en route et montèrent dans la montagne

28. *ytrgnwn*. D'un verbe *targēn*, « to espy the fault of » (JASTROW, 1696); cf. *îâr*, explorer. LEVY (II, 407) le comprend au sens de calomnier (*rgn*). Cf. v. 24.

29. *gwbryn bryryn*. *Litt.* : « pur, clair », d'où « choisi, épuré ». Cf. *T Deut.* 29,12 (Jo) : « nation choisie » (LEVY, I, 118). Dans *Sifré*, le terme équivalent *brwrym* est glosé par *mswlytm* (de *sâlat*, tamiser) : la fine fleur, l'élite. Cf. JASTROW, 998 et la note de S. LIEBERMAN, *Greek*, 51.

au Torrent-de-la-Grappe qu'ils explorèrent. **25.** Ils prirent dans leurs mains des fruits du pays et nous (en) rapportèrent³⁰, ils nous rendirent compte, en disant : « C'est un bon pays que Yahvé, notre Dieu, nous donne. » **26.** Mais vous n'avez pas voulu monter et vous vous êtes rebellés contre la décision de la Parole de Yahvé³², votre Dieu. **27.** Vous avez murmuré³³ dans votre tente et vous avez dit : « C'est parce que la Parole de Yahvé nous avait pris en haine qu'il nous a fait sortir du pays d'Égypte pour nous livrer entre les mains des Amorrhéens, afin de nous exterminer. **28.** Où sommes-nous en train de monter ? Nos frères ont dissous notre courage en disant : C'est un peuple plus grand et plus nombreux que nous ; les villes sont grandes et fortifiées jusqu'aux cieux, et nous y avons même vu les fils d'Anaq, le géant^v. » **29.** Je vous dis alors : « Ne vous effrayez point et n'avez pas peur d'eux ! **30.** C'est Yahvé, votre Dieu, qui marche devant vous dans la Gloire de sa Shekinah, qui vous fera remporter vos combats victorieux, tout comme Yahvé a agi avec vous en Égypte — et vos yeux l'ont vu —, **31.** ainsi qu'au désert où vous avez vu que Yahvé, votre Dieu, vous a portés comme un homme porte son fils, sur tout le chemin que vous avez parcouru jusqu'à votre arrivée en ce lieu-ci. » **32.** Mais malgré cela, vous n'avez pas eu confiance dans le Nom

o. = O p. O : les fils du géant || O^{var} : des géants q. O : c'est sa Parole

θ. Sifré Deut. (34) ι. Sifré Deut. (34)

30. Corriger la forme du texte *nhytw* (« ils descendirent ») en *'hytw* (= O-Jo). Le *nun* est surmonté d'un point signalant l'erreur.

31. Cf. *Nombr.* 13,30 et 14,30.

32. *Litt.* : « contre la bouche (cf. TM) de la décision — 'l pm gzyrī — de la Parole de Y ». *Lectio conflata* évidente. Sur *Memra* (Parole de Y), cf. note à *Gen.* 1,3. Ajouter C. T. R. HAYWARD, « The

et ils parvinrent au Torrent-de-la-Grappe dont ils relevèrent les défauts. **25.** Ils prirent dans leurs mains des produits du pays et nous (en) rapportèrent, ils nous firent leur rapport et Caleb et Josué³¹⁰ dirent : « C'est un bon pays que Yahvé, notre Dieu, nous donne. » **26.** Mais vous n'avez pas voulu monter ; vous avez ajouté foi aux paroles des dix impies et vous vous êtes rebellés contre la Parole^o de Yahvé, votre Dieu. **27.** Vous avez critiqué dans vos tentes, vous avez pris sur les genoux vos fils et vos filles, en disant : « Malheur à vous, infortunés, demain vous serez mis à mort^u ! C'est parce que Yahvé nous avait pris en haine qu'il nous a fait sortir du pays d'Égypte pour nous livrer entre les mains des Amorrhéens, afin de nous exterminer. **28.** Où sommes-nous en train de monter ? Nos frères ont dissous notre courage en disant : C'est un peuple plus grand et plus fort que nous ; les villes sont grandes et ceintes de murailles³⁴ jusqu'aux cieux, et nous y avons aussi vu les fils d'Éphron, le géant. » **29.** Je vous dis alors : « Ne soyez point épouvantés et n'avez pas peur d'eux ! **30.** C'est la Parole de Yahvé, votre Dieu, qui marche devant vous, c'est lui^q qui combattra pour vous, tout comme il a agi pour vous en Égypte, sous vos yeux, **31.** ainsi qu'au désert où tu as vu des serpents brûlants pleins de venin mortel et (où) Yahvé, ton Dieu, t'a porté sur les nuées glorieuses de sa Shekinah, comme un homme porte son fils, sur tout le chemin que vous avez parcouru jusqu'au moment où vous êtes parvenus en ce lieu-ci. **32.** Mais malgré cela, vous n'avez pas eu confiance dans

Holy Name of the God of Moses and the Prologue of St John's Gospel », *NTSt* 25 (1978), 16-32.

33. *'r'mlwn* (cf. O). Sens probable de l'hébreu *rgn*, verbe employé par *ed. pr.* (*rgyniwn*) (« to move in excitement » : JASTROW, 1450). Dans 27031, lire *rnyntwn* (de *rnn*, murmurer). Sifré prend *rgn* au sens de « lamentation funèbre ».

34. « ceintes de murailles » traduit *krykn* (*id.* 9,1).

de la Parole de Yahvé, votre Dieu, **33**. lui qui marchait devant vous sur la route pour préparer^s pour vous un endroit pour camper, dans la colonne de feu pendant la nuit pour vous indiquer^v la route où vous deviez marcher, et dans la colonne de nuée pendant le jour. **34**. Yahvé entendit le bruit de vos paroles, sa colère s'enflamma et il prononça^x ce serment, en disant : **35**. « Pas un homme, parmi les gens de cette génération mauvaise, ne verra le bon pays que j'ai juré de donner à vos pères, **36**. hormis Caleb, fils de Yephounnéh, qui, lui, le verra et à qui je donnerai le pays qu'il a foulé, ainsi qu'à ses fils, parce qu'il a parfaitement agi selon la Parole de Yahvé, en parlant comme il fallait. » **37**. Contre moi aussi vint la colère de devant Yahvé^z, à cause de vous, disant : « Toi non plus, tu n'y entreras pas. **38**. C'est Josué, fils de Noun, qui se tient en service en ta présence^a, qui y pénétrera. Affermis-le, car c'est lui qui en fera prendre possession à Israël. **39**. Mais vos petits enfants dont vous avez dit qu'ils serviraient de butin et vos fils qui ne savent pas aujourd'hui discerner entre bien et mal, ce sont eux qui y entreront, à eux que je le donnerai et eux qui en prendront possession. **40**. Quant à vous, allez-vous-en et repartez au désert par la route de la Mer des Roseaux. » **41**. Vous m'avez alors répondu et vous m'avez dit : « Nous avons péché devant Yahvé. Nous allons monter et engager le combat, tout comme Yahvé, notre Dieu, nous l'avait commandé. » Vous vous êtes alors équipés chacun de vos armes et vous vous êtes empressés^b de monter vers la montagne. **42**. Alors Yahvé me dit : « Dis-leur^{35c} : Ne montez pas et n'engagez pas

r. = O s. = O || M : pour indiquer t. = O u. = O
 v. M : pour vous éclairer w. = O x. M : il jura par sa Parole
 y. = O z. = O || M : contre moi s'enflamma la colère de Y
 a. M : qui passera devant vous b. M : obstinés c. M : la
 Parole de Y me (dit) — dit Moïse

35. L'incise « dit Moïse » dans M (cf. aussi 3,2.23.26) rappelle

la Parole de Yahvé, votre Dieu, **33**. lui qui marchait devant vous sur le chemin pour vous préparer un lieu de campement^t pour que vous (y) campiez, dans la colonne de^u feu pendant la nuit pour vous éclairer sur la route où vous deviez marcher et la colonne de nuée durant le jour. » **34**. Le bruit de vos propos fut entendu devant^w Yahvé qui s'irrita et jura, en disant : **35**. « Pas un seul de ces hommes de cette génération mauvaise ne verra le bon pays que j'ai juré de donner à vos pères, **36**. à l'exception de Caleb, fils de Yephounnéh, qui, lui, le verra et à qui je donnerai le pays d'Hébron qu'il a parcouru, ainsi qu'à ses fils, pour avoir parfaitement agi selon la crainte de^v Yahvé. » **37**. Contre moi également vint la colère de devant Yahvé, en raison de vous, disant : « Toi non plus, tu n'y entreras pas. **38**. C'est Josué, fils de Noun, qui sert dans la maison d'étude, qui y pénétrera. Fortifie-le, car c'est lui qui en fera prendre possession à Israël. **39**. Mais vos petits enfants dont vous avez dit qu'ils serviraient de butin et vos fils qui ne peuvent pas aujourd'hui distinguer entre bien et mal, ce sont eux qui y entreront, à eux que je le donnerai et eux qui en prendront possession. **40**. Quant à vous, faites demi-tour et repartez au désert par la route de la Mer des Roseaux. » **41**. Vous m'avez alors répliqué et vous m'avez dit : « Nous avons commis une faute devant Yahvé. Nous allons monter et combattre, tout comme Yahvé, notre Dieu, nous l'avait commandé. » Vous vous êtes alors équipés chacun de vos armes et vous avez commencé à monter vers la montagne. **42**. Alors Yahvé me dit : « Dis-leur : Ne montez pas et n'engagez pas le

peut-être le contexte synagogal et équivaut à : « C'est Moïse qui parle ». Précision utile dans la lecture publique, surtout dans le cas du Deutéronome. Elle revient souvent dans N : cf. 2,3.9.31 ; 3,2 ; 9,10.11.12.13.19 ; 5,22.28 ; 10,1.4.10.11 ; 18,17. On la trouve déjà dans les fragments du Caire (*Masoreten des Westens*, 26-27) à Deut. 5,22.28 (précisément où N la donne aussi). Pour l'expression *Gloire de la Shekinah*, cf. D. Muñoz LEON, *Gloria de la Shekiná en los Targumim del Pentateuco*, Madrid 1977.

le combat, car la *Gloire de ma Shekinah* ne marche point au milieu de vous, pour que vous ne soyez point battus devant vos ennemis. » **43.** J'eus beau vous parler, mais vous n'avez pas écouté. Vous vous êtes rebellés contre la *décision de la Parole de Yahvé*, et délibérément vous êtes montés à la montagne. **44.** Mais les Amorrhéens qui demeurèrent sur cette montagne sortirent à votre rencontre, se mirent à votre poursuite, comme *poursuivent les frelons* des abeilles³⁶, et vous écrasèrent à *Gabla*² jusqu'à *extermination*³⁹. **45.** Vous êtes revenus et vous avez pleuré devant Yahvé; mais Yahvé n'a pas écouté la *voix de votre lamentation* ni prêté l'oreille à vos paroles. **46.** Vous êtes demeurés à *Reqem*¹ pendant de longs jours, les (nombreux) jours¹ où vous y êtes demeurés.

CHAPITRE II

1. Nous avons fait demi-tour et nous sommes repartis dans le désert par la route de la Mer des Roseaux, comme me l'avait dit la *Parole de Yahvé* — *dit Moïse* —, et nous avons contourné pendant de longs jours la montagne de *Gabla*. **2.** Puis Yahvé^a me parla — *dit Moïse* —, en disant : **3.** « Vous avez assez contourné cette montagne, prenez la direction du nord. **4.** Donne ordre au peuple, en disant : Vous allez passer par le territoire de vos frères, les fils d'Ésaü, qui demeurent à *Gabla*. Ils vous craindront,

d. = O e. = O f. F M : comme poursuivent les abeilles et vous mirent à mort à *Gabla* || O : comme les abeilles s'élancent
g. = O h. = O i. = O j. M : (comme les jours) précédents
a. M : la Parole de Y. Id. v. 12.14.17.21.31

x. Sof. 48 b

36. 'zy'yyth (lire 'wr'yyth avec Jo, et N à 7,20) ddbryyth. Sans doute *lectio constata* (O : dbryt').

combat, car *ma Shekinah*^d n'avance point au milieu de vous, pour que vous ne soyez point défaits par vos ennemis. » **43.** Je vous ai parlé, mais vous n'avez pas obéi. Vous vous êtes rebellés contre la *Parole de*^e Yahvé, et, *agissant de façon perverse*, vous êtes montés à la montagne. **44.** Mais l'Amorrhéen qui habite sur cette montagne sortit à votre rencontre, se mit à votre poursuite — ainsi que *les frelons qui piquent*³⁷ et puis s'envolent^{38x} —, et ils vous battirent à *Gabla*, jusqu'à Hormah. **45.** Vous êtes retournés et vous avez pleuré devant Yahvé; mais Yahvé n'a pas accueilli votre *prière*^z ni prêté l'oreille à vos *paroles*^a. **46.** Vous vous êtes alors établis à *Reqem* pendant de longs jours, les (nombreux) jours où vous vous y êtes établis.

CHAPITRE II

1. Nous avons tourné et sommes repartis au désert par la route de la Mer des Roseaux, comme me l'avait dit Yahvé, et nous avons contourné pendant de longs jours la montagne de *Gabla*. **2.** Puis Yahvé me parla, en disant : **3.** « Vous avez assez contourné cette montagne, tournez-vous vers le nord. **4.** Donne ordre au peuple, en disant : Vous allez passer par le territoire de vos frères, les fils d'Ésaü, qui habitent¹ à *Gabla*. Ils vous craindront,

37. En lisant *hddn* avec JASTROW (425) et LEVY, I, 69 (à I, 245, il lit *hrrn* !).

38. Du verbe *hûsh* au sens de « s'enfuir » (JASTROW, 441). Cf. l'interprétation de O (*niz* : s'envoler), citée dans Sof. 48 b. LEVY (I, 69) préfère comprendre « éprouver, souffrir » : « so wie es stechen und dabei selbst leiden ». Cf. RASHI : « Quand (l'abeille) pique l'homme, elle en meurt aussitôt. »

39. Interprète le nom propre Hormah.

1. 27031 ajoute bien *bhql'* (« dans la campagne »), comme l'indique Rieder dans son appareil; mais le scribe a rayé le mot.

mais prenez bien garde : **5.** ne les attaquez pas, car, de leur pays, je ne vous donnerai même pas de quoi fouler de la plante du pied, puisque j'ai donné en possession à Ésaü la montagne de *Gabla*. **6.** Vous n'aurez pas besoin^b de leur acheter de la nourriture à (prix d')argent, puisque la manne descend pour vous du ciel ; et de plus vous n'aurez pas besoin de leur acheter de l'eau, puisque le puits d'eau monte avec vous sur les cimes des montagnes et (vous suit) dans les vallées profondes⁴. **7.** Car Yahvé, votre Dieu <vous a bénis dans toutes les œuvres de vos mains>⁶ ; il connaît⁷ votre marche à travers ce grand désert. Voilà quarante ans que Yahvé, votre Dieu, (vient) à votre aide, vous n'avez manqué de rien. » **8.** Nous⁸ sommes ensuite passés au-delà de nos frères, les fils d'Ésaü, qui demeurent à *Gabla*, laissant la route de la Plaine ainsi qu'Eylath⁹ et *Kerak-Tarngolah*⁸, et nous avons marché dans la direction de la route du désert de Moab. **9.** Yahvé me dit alors, — dit Moïse : « N'opprime pas les Moabites et n'engagez pas le combat contre eux, car je ne vous donnerai (rien) de leur pays en héritage, puisque c'est aux fils de Loth que j'ai donné *Lehayyat*⁹ en héritage. **10.** — Ce sont les *Redoutables*^h qui y demeuraient autrefois, peuple de *puissants*, nombreux et forts comme les *fils d'Anaq <les Géants>*¹¹.

b. M : vous leur achèterez avec de l'argent (de la nourriture) et vous mangerez ; et même l'eau pour boire, vous la leur achèterez avec de l'argent c. = O d. = O e. Nous sommes ensuite...
Moab = F f. M : 'Aqrabith et Kerak g. = O. Id. v. 18,29
h. = O Id. v. 11 i. = O. Id. v. 11,20,21

α. Deut. R 2,3 (18) β. A.Z. 37 b

2. Cf. *T Gen.* 32,8,12 (Jo).

3. Noter cette version qui prend le contre-pied du TM (cf. v. 28) pour résoudre une apparente contradiction. Cette forme de « targumisme » a été étudiée par M. L. KLEIN : « Converse Translation :

mais soyez bien sur vos gardes : **5.** ne les attaquez pas, car, de leur pays, je ne vous donnerai même pas assez pour poser le pied, puisque j'ai donné en possession à Ésaü la montagne de *Gabla*, à cause de l'honneur qu'il a témoigné à son père^{2a}. **6.** Pour manger, vous leur achèterez avec de l'argent du blé, à l'état naturel^β, et même l'eau pour boire, vous (la) leur achèterez avec de l'argent. **7.** Prenez garde de ne point les spolier de force⁵, car Yahvé, votre Dieu, vous a bénis dans toutes les œuvres de vos mains ; il a pourvu à vos besoins^c pendant ta marche dans ce grand désert. Voilà quarante ans que la Parole de^d Yahvé, votre Dieu, (vient) à votre aide, vous n'avez manqué de rien. » **8.** Nous sommes ensuite passés au-delà de nos frères, les fils d'Ésaü, qui habitent à *Gabla*, <laissant la route de la Plaine> ainsi qu'Eylath et *Kerak-Tarngolah*, et nous avons tourné et passé par la route du désert de Moab. **9.** Yahvé me dit alors : « N'opprime pas les Moabites et n'engage pas le combat contre eux, car je ne vous donnerai (rien) de leur pays en héritage, puisque c'est aux fils de Loth que j'ai donné *Lehayyat*⁹ en héritage. **10.** — Ce sont les *Redoutables*¹⁰ qui y habitaient autrefois, peuple grand, nombreux et puissant comme les *géants*¹. **11.** Les

A Targumic Technique », *Biblica* 57 (1976), 515-537 (527 s. pour notre v.).

4. Cf. *T Nombr.* 21,20 (Jo-N) et *I Cor.* 10,4.

5. *inwswn* (27031). *Ed. pr.* : *t'yqwn* (affliger).

6. Le copiste avait écrit la fin du v. qui a ensuite été grattée. Le texte manquant est restitué en marge, muni de ses variantes.

7. *Litt.* : « est manifestée devant lui ».

8. Cf. note à *Nombr.* 33,35 et (pour 'Aqrabith de M) 34,4.

9. Cf. note à *Nombr.* 21,15.

10. *'ymtny'*. Cf. *T Gen.* 14,5 (Jo-N).

11. Le texte portait d'abord *gwbryyh* (hommes) ; un scribe a barré le *waw* pour obtenir *gbryyh* (géants) et transcrit *gwbryyh* comme variante en marge. *Id.* v. 11.

11. Eux aussi sont considérés comme <géants>, ainsi que les fils d'Anaq, <les Géants>; mais les Moabites les appelaient les *Redoutables*. 12. En *Gabla* demeuraient autrefois les *Hauranites*; mais les fils d'Ésaü les déposèrent, les exterminèrent de devant eux et ils s'établirent à leur place, comme l'a fait Israël pour le pays où il habite, (celui) que leur avait donné Yahvé —. 13. Maintenant levez-vous et passez le Torrent de Zéréd. » Nous franchimes donc le Torrent de Zéréd. 14. La durée de notre marche depuis *Reqem-de-Géah* jusqu'au moment où nous avons passé le Torrent de Zéréd avait été de trente-huit ans jusqu'à disparition du camp de toute la génération des combattants, ainsi que Yahvé le leur avait juré. 15. Aussi bien des fléaux¹ de devant Yahvé avaient été lancés contre eux pour les exterminer du milieu du camp, jusqu'à tant qu'ils disparussent. 16. Or, lorsque <tous>¹⁶ les gens de guerre eurent disparu, par la mort, du milieu du peuple, 17. Yahvé me parla — dit Moïse, en disant : 18. « Vous allez passer aujourd'hui les frontières des *Moabites*, (à) *Lehayyat*, 19. et vous approcherez tout près des frontières des fils des *Ammonites* : ne les opprimez pas et ne livrez point bataille contre eux, car je ne vous donnerai (rien) du pays des fils des *Ammonites* en héritage, puisque c'est aux fils de Loth que je l'ai donné en héritage.

j. = Ms. Or. 10.794 (*British Museum*) k. = O l. M : Et même le fléau de ma vengeance || O : un fléau de devant Y

γ. T Jos. 15,8

12. C'est la plaine des *Rephaïm*, au S.-O. de Jérusalem; cf. *T Jos.* 15,8; *T I Chr.* 11,15. *LXX* rend aussi parfois *Rephaïm* par γίγαντες (*Jos.* 12,4; 13,12; *I Chr.* 11,15; 14,9; 20,4.6). Sur les traductions de *Rephaïm* dans les versions grecques, voir H. J. SCHÖEPS, *Biblica* 26 (1945), 100-103 (« Mythologisches bei Symmachus »).

13. Cf. 3,11 (Jo); *T Gen.* 14,13 (Jo).

géants qui habitaient dans la *Plaine-des-Géants*^{12γ} sont considérés eux aussi comme (étant) les géants qui furent anéantis par le déluge¹³; mais les Moabites les appellent les *Redoutables*. 12. En *Gabla* habitaient autrefois les *Nobles*¹⁴; mais les fils d'Ésaü les chassèrent, les exterminèrent de devant eux et s'installèrent à leur place, comme l'a fait Israël pour le pays qu'il devait posséder, (celui) que leur avait donné Yahvé —. 13. Maintenant levez-vous et passez le Torrent de *Tarwayya*^{15j}. » Nous franchimes donc le Torrent de *Tarwayya*. 14. La durée de notre marche depuis *Reqem-Géah*^k jusqu'à notre passage du Torrent de *Tarwayya* fut de trente-huit ans, jusqu'à disparition de l'intérieur du camp de toute la génération des hommes de guerre, ainsi que Yahvé le leur avait juré. 15. Un fléau de devant Yahvé avait même été lancé contre eux pour les exterminer du milieu du camp, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus. 16. Lors donc que la mort eut éliminé du milieu du camp¹⁷ tous les hommes de guerre adonnés au mal¹⁸, 17. Yahvé me parla, en disant : 18. « Vous allez passer aujourd'hui la frontière des *Moabites*¹⁹, (à) *Lehayyat*, 19. et vous approcherez en face des fils d'Ammon : ne les attaque pas et ne livre point bataille contre eux, car je ne vous donnerai (rien) du pays des fils d'Ammon en héritage, puisque c'est aux fils de Loth que je l'ai donné en héritage,

14. *gnwsyy'* : cf. *T Gen.* 36,20 (Jo), où N a *Hauranite* comme ici. TM : *hörtm* (Horites).

15. *trwyy'*. JASTROW (550) et DALMAN (166) se contentent de transcrire le nom. A *Nombr.* 21,12, Jo donne une autre interprétation du nom propre Zéréd.

16. Sans doute restituer. *Litt.* : « quand eut disparu le peuple de ceux qui faisaient la guerre ».

17. Influence des vv. 14.15 ? Rieder veut corriger (avec TM) : « du peuple ».

18. En lisant '*bdy bishtā*' (GINSBURGER). *Ed. pr.* et 27031 : '*bry bymī*'.

19. *Ed. pr.* : Moab (= TM).

20. — Lui aussi était considéré comme pays des *Géants*. Des *géants* y demeuraient autrefois et les Ammonites les appelaient *Zimthanayyah*^{20m}, 21. peuple de *puissants*, nombreux et forts comme *les fils d'Anaq, les Géants*. Yahvé les extermina devant eux, ils les dépossédèrent et s'installèrent à leur place. 22. Ainsi a-t-il fait pour les fils d'Ésaü qui demeurent à *Gabla*ⁿ et qui exterminèrent de devant eux les *Hauranites*, les dépossédèrent et s'établirent à leur place jusqu'à la date d'aujourd'hui. 23. De même les *Awayya*²³ qui demeuraient dans les *villages*²⁴ jusqu'à Gaza, les *Cappadociens*²⁵ qui étaient sortis de *Cappadoce* les exterminèrent et s'installèrent à leur place — 24. Debout ! partez et passez le Torrent de l'Arnon. Voyez ! *Voici que j'ai livré entre vos mains Sihon, roi de Hesbon, l'Amorrhéen, ainsi que son pays. Commencez la conquête et livrez bataille contre eux.* 25. Aujourd'hui je vais commencer^{25p} à imposer la terreur et la crainte de *vous* sur les peuples *qui se trouvent* sous tous les cieux ;

m. M : les Redoutables || O : les calculateurs n. M : qui demeurent dans la montagne de Gabla o. O : qui habitent à Raphia p. M : commencez (cf. LXX)

δ. Qid. 18 a e. Taan. 20 a ; A.Z. 25 a

20. *zmtnyyh*. TM : *zamzumtm*. On a rattaché ce mot à *zimmā* (conseil, plan). JASTROW (405) traduit : « *Zimthané, schemers* » (faiseurs de plans). Cf. O : *hashbānē* (calculateurs).

21. Omission due à un homoioteleuton (« à leur place »). Les éd. postérieures complètent par O.

22. 'd *zmn ywm' hāyn* ; ed. pr. : 'd *ywm' hāyn* (« jusqu'à ce jour »).

23. 'wyyy' : les *Awwim* qui reparaissent dans *Jos. 13,3* (Targum : 'yw'y).

24. O : Raphia (au sud de Gaza). C'est cette leçon (*rpyh*) qu'il faut lire dans Jo (au lieu de *rpy*).

25. Sur cette traduction de *Kaptōrtm*, cf. note à *Gen. 10,14*. LXX : *Καππάδοκες*.

en vertu du mérite d'Abraham^δ. 20. — Lui aussi était considéré comme pays des *Géants*. Des *géants* y habitaient autrefois et les Ammonites les appelaient *Zimthané*, 21. peuple grand, <nombreux> et puissant comme les *géants*. La Parole de Yahvé les extermina devant eux, ils les chassèrent et s'établirent à leur place. 22. <Ainsi a-t-il fait pour les fils d'Ésaü qui habitent en Séir devant qui il avait exterminé les Horites ; ils les avaient chassés et ils s'étaient installés à leur place>²¹ jusqu'à la date d'aujourd'hui²². 23. Quant au reste des *rescapés des Cananéens* qui demeuraient dans les *villages de Raphia*^o jusqu'à Gaza, les *Cappadociens* qui étaient sortis de *Cappadoce* les exterminèrent et s'établirent à leur place — 24. Mettez-vous debout et partez et passez les²⁶ torrents de l'Arnon. Voyez que j'ai livré entre vos²⁷ mains Sihon, roi de Hesbon, et l'Amorrhéen, avec son pays. Commence à le chasser et livre bataille contre lui. 25. Aujourd'hui je commence à imposer l'effroi et la crainte de toi sur tous les peuples qui se trouvent sous tous les cieux ; ceux qui entendront parler de *tes mérites*, — *comment le soleil et la lune se sont arrêtés*^{29e} à cause de toi et ont cessé pendant un jour et demi de dire le cantique et se sont tenus dans leur habitacle le temps

26. Cf. 3,8. Pluriel qui se réfère aux divers torrents qui forment l'Arnon : voir K. G. KUHN, *Sifre zu Numeri*, 554, n. 122.

27. LXX a aussi le pluriel (TM : « ta main »). Notons, une fois pour toutes, qu'il y a une variation continue dans l'usage du sing. et du pluriel dans les versions anciennes et aussi dans les mss bibliques eux-mêmes : cf. appareil critique de *Biblia Hebraica Stuttgartensia*.

28. Pour M, cf. *Sam.* et LXX (ἐνάρχου : « commence »). Comparer v. 24.

29. Cf. GINZBERG, *Legends*, III, 340 ; VI, 46. Il renvoie à *Or. Sib.* 5, 256-259 (où seul le soleil est nommé) qui nous semble plutôt une interpolation chrétienne (cf. *Lc* 23,45). Le rapprochement avec l'histoire de Josué est fondé sur la présence du même verbe 'āhēl (« je vais commencer ») dans *Deut.* 2,25 et *Jos.* 3,7 ou de l'infinitif tēl du verbe nātan (poser, imposer) à *Deut.* 2,25 et *Jos.* 10,12 (cf. *A.Z.* 25 a).

ceux qui entendront parler de *vous* trembleront et prendront peur devant *vous*. » **26.** J'envoyai donc des messagers, depuis le désert de Qedémoth, auprès de Sihon, roi de Hesbon, avec des paroles de paix, disant : **27.** « Laisse-moi *donc* passer par ton pays ! J'irai seulement par la route, je ne m'écarterai ni à droite ni à gauche. **28.** *Vous nous* vendrez à (prix d')argent la nourriture que *nous* mangerons et *vous nous* fournirez pour de l'argent l'eau que *nous* boirons. D'ailleurs^a, *nous ne manquons de rien du tout.* *Nous* passons (simplement) à pied, **29.** — c'est ainsi qu'ont agi avec *nous* les fils d'Ésaü qui demeurent à *Gabla* et les Moabites qui demeurent à *Lehayyat* — jusqu'au moment où *nous* traverserons ce Jourdain pour (entrer dans) le pays que Yahvé, notre Dieu, nous a donné. » **30.** Mais Sihon, roi de Hesbon, ne voulut pas nous laisser passer par *son territoire*, car Yahvé, *votre* Dieu^b, avait raidi son esprit et endurci son cœur, afin de le livrer entre *vos* mains, comme (c'est le cas) aujourd'hui. **31.** Yahvé me dit alors, — *dit Moïse* : « Regarde ! Voici *que* j'ai commencé à livrer devant toi Sihon et son pays. Commencez (votre) prise de possession en vous emparant de son pays. » **32.** Sihon sortit donc à notre rencontre, lui et tout son peuple, pour (engager) la bataille à *Yahsah*^{34t}. **33.** Yahvé, notre Dieu, le livra devant nous. Nous le *mîmes à mort* ainsi que <ses fils>³⁵ avec tout son peuple. **34.** En ce temps-là, nous conquîmes toutes ses villes, nous avons anéanti toute ville *fortifiée* et (exterminé) les femmes et les petits enfants. Nous n'avons

q. M : De plus, il n'y aura (à cela) aucun dommage, (nous passerons) à pied r. = O s. M : notre Dieu t. M : à Callirhoé

30. *nhrā*³⁰. Seule mention du site dans le Targum ; à ne pas confondre avec l'emplacement de la fameuse Académie juive de Babylonie (LEVY, II, 96). Cf. D. GOODBLATT, « Local Traditions in the Babylonian Talmud », *HUCA* 48 (1977), 187.

suffisant pour que tu livres bataille contre Sihon —, trembleront et frémiront devant toi. » **26.** Je dépêchai donc des envoyés de *Nehardea*³⁰, *qui touche au désert de Quedémoth*, auprès de Sihon, roi des *Amorrhéens*, avec des propos de paix, disant : **27.** « Que je puisse passer par ton pays ! J'irai par la route *qui est* le chemin *battu*³¹, sans m'écarter pour *te causer du tort* ni à droite ni à gauche. **28.** Tu me vendras à (prix d')argent le blé à *l'état naturel* que je mangerai et tu me fourniras pour de l'argent l'eau que je boirai. D'ailleurs je passerai *seul*³², **29.** — c'est ainsi qu'ont agi avec moi les fils d'Ésaü qui habitent à *Gabla* et les Moabites qui habitent à *Lehayyat* —, jusqu'au moment où je traverserai le Jourdain pour (entrer dans) le pays que Yahvé, notre Dieu, nous a donné. » **30.** Mais Sihon, roi de Hesbon, ne voulut pas nous laisser passer dans *son territoire*^r, car Yahvé, ton Dieu, avait raidi *les dispositions* de son esprit et endurci son cœur, afin de le livrer entre tes mains, *en ce jour-là*³³. **31.** Yahvé me dit alors : « Vois, par *l'arrêt prolongé du soleil et de la lune*, que j'ai commencé à livrer en ton *pouvoir* Sihon et son pays. Commence à chasser pour prendre possession de son pays. » **32.** Sihon sortit donc à notre rencontre, lui et tout son peuple, pour *engager* le combat à *Yahas*. **33.** Yahvé, notre Dieu, le livra devant nous. Nous le battîmes, ainsi que *ses* fils, avec tout son peuple. **34.** En ce temps-là, nous conquîmes toutes ses villes, nous avons voué à l'extermination³⁶ toutes les villes, hommes, femmes et petits enfants. Nous n'avons

31. *'urh k'btshā'* : expression de O à *Nombr.* 20,19 (« auf gebahntem Wege » : LEVY, I, 352).

32. Cf. *T Nombr.* 20,19 (Jo).

33. Cf. *LXX.* Rieder corrige sans raison *bywm'* en *kywm'* (cf. TM).

34. Transcription du TM : *yhsh* (avec accusatif de direction).

35. Oublié par le copiste en début de page.

36. *gmrn'*. L'interdit biblique (*hērem*) est compris au sens d'anéantissement. N emploie le verbe *shēst*.

laissé aucun rescapé. **35.** Nous n'avons pris pour nous comme butin que le bétail et les dépouilles³⁷ des villes que nous avons conquises. **36.** Depuis *Lehayyat* qui est sur le Torrent de l'Arnon et la ville qui est dans le Torrent jusqu'à Galaad, il n'y eut pas une ville à nous échapper : Yahvé, notre Dieu, a tout livré devant nous. **37.** Toutefois nous ne nous sommes pas approchés du pays des Ammonites, tout ce qui touche au Torrent^u du Jaboq et les villes de la montagne et tout ce que Yahvé, notre Dieu, (nous) avait interdit.

CHAPITRE III

1. Puis nous sommes montés en direction de la route de *Butnin*. Og, roi de *Butnin*, sortit à notre rencontre, lui et tout son peuple, pour (engager) le combat à Édréi. **2.** Yahvé^b me dit — dit Moïse : « N'aie pas peur de lui¹, car je l'ai livré en ton pouvoir, ainsi que tout son peuple et son pays. Tu lui feras comme tu as fait à Sihon, roi des Amorrhéens, qui demeurait à Hesbon. » **3.** Et Yahvé, notre Dieu, livra aussi en notre pouvoir Og, roi de *Butnin*, avec tout son peuple. Nous lui fîmes un tel massacre qu'il ne lui resta pas un seul rescapé. **4.** En ce temps-là, nous conquîmes toutes ses villes. Il n'y eut pas une ville que nous ne <leur>² ayons prise, soixante villes, tout le territoire de *Tracona*^c, le royaume de Og en *Butnin*. **5.** C'étaient^d

u. M : le territoire du torrent

a. = O Id. v. 1.3.4.10.13 b. F M : Lorsque Moïse vit Og, l'impie, il frémit et se mit à trembler devant lui. Il dit : N'est-ce pas là Og, l'impie, qui tournait en dérision nos ancêtres, Abraham et Sarah, et leur disait : Vous êtes comparables à des arbres plantés auprès des sources d'eau, mais qui ne font pas de fruits. C'est pour cela que le Saint-béni-soit-il — loué soit son Nom ! — l'a maintenu en vie des années nombreuses pour lui faire voir les générations de ses fils entre les mains de qui il le livrerait. Et la Parole de Y me dit

pas laissé de rescapé. **35.** Nous n'avons pris pour nous comme butin que le bétail et les dépouilles des villes que nous avons conquises. **36.** Depuis Aroër qui est sur le bord du Torrent de l'Arnon et la ville qui est construite au milieu du torrent, jusqu'à Galaad, il n'y eut pas une ville à nous résister : Yahvé, notre Dieu, les a toutes livrées devant nous. **37.** Toutefois, tu ne t'es pas approché du pays des fils d'Ammon, toute la zone des torrents du Jaboq et les villes de la montagne, tout comme³⁸ Yahvé, notre Dieu, l'avait ordonné.

CHAPITRE III

1. Puis nous prîmes la direction de la route de *Matnan*^a et nous y montâmes. Og, roi de *Matnan*, sortit à notre rencontre, lui et tout son peuple, pour engager le combat à Édra'ath. **2.** Yahvé me dit : « N'aie pas peur de lui, car je l'ai livré en ton pouvoir, ainsi que tout son peuple et son pays. Tu lui feras comme tu as fait à Sihon, roi des Amorrhéens, qui habitait à Hesbon. » **3.** Et Yahvé, notre Dieu, livra également en notre pouvoir Og, roi de *Matnan*, avec tout son peuple. Nous le battîmes jusqu'à ce qu'il ne lui restât plus un rescapé. **4.** En ce temps-là, nous conquîmes toutes ses villes. Il n'y eut pas une ville que nous ne leur ayons prise, soixante villes, tout le territoire de la province de *Tracona*^a, le royaume de Og, en *Matnan*.

— dit Moïse c. = O. Id. v. 13.14 d. C'étaient ... verrous = F

37. Au lieu de *'tydyhwn*, lire *'dytyhwn*.

38. *khl*. Cf. LXX (καθόρι).

1. Pour la paraphrase de FM, cf. T Nomb. 21,34 (Jo-N).

2. Avec M et I. Texte : « vous ».

3. Cf. Le 3,1 : Τραχωνίτιδος χώρας (SB, II, 153). Ed. pr. et 27031 écrivent *'rgwn'* ; N : *'rkwon'* ; M : *'rgwn'*. Traduction courante de *'argób* de la Bible.

autant de villes fortifiées, entourées de hauts remparts, (avec) des portes à verrous, sans compter des villes dispersées (dans la campagne)^{5e} en très grand nombre. 6. Nous les exterminâmes, comme nous l'avions fait pour Sihon, roi de Hesbon; nous avons anéanti toute ville fortifiée et⁶ (exterminé) les femmes et les petits enfants. 7. Mais tout le bétail et les dépouilles⁷ des villes, nous l'avons pris pour nous comme butin. 8. Nous primes donc, en ce temps-là, aux deux rois des Amorrhéens, le pays qui se trouve au-delà du Jourdain, depuis le Torrent de l'Arnon jusqu'à la Montagne-de-Neige⁸, 9. — les Sidoniens appelaient la Montagne-de-Neige la Montagne-aux-fruits-infects, tandis que les Amorrhéens l'appelaient Senir —, 10. toutes les villes de la Plaine, tout Galaad et tout le Butnin jusqu'à Séleucie et Édra'ah¹¹, villes du royaume de Og en Butnin. 11. En effet Og, roi de Butnin, était resté le seul des derniers Géants. Son lit était un lit de fer. N'est-il pas déposé à Rabbath des fils des Ammonites^{12g}? Sa longueur est de neuf coudées et sa largeur de quatre

e. M : les villes des Perizziens (sic) en grand nombre f. = O
g. FM : dans la préfecture (ἐπαρχία) à Rabbath

α. T I Chr. 5,23 β. Nombr. R 21,33 (781); Nid. 61 a

4. *hqr*³ (au sing.). Cf. note à Nombr. 32,17.

5. En lisant *mbdrth*, du verbe *bdr* (disperser), synonyme de *pzr* (cf. LEVY, I, 83). Interprétation (avec métathèse) de l'hébreu *perāzēt* (lieu ouvert, non entouré de murs)? Dans M, *pryz'y* pourrait représenter une transcription de l'hébreu *przy* qui désigne l'habitant d'un village non fortifié. On a d'ailleurs parfois donné ce sens au nom Perizziens (cf. F. ZORELL, *Lexicon*, 667).

6. LXX et Pesh. ont aussi la conjonction (cf. 2,34).

7. Texte : « et leur richesse et les villes ». Corrigé d'après 2,35.

8. Cf. note à Nombr. 24,25.

9. *Ed. pr.* de Jo donne ici un texte de F : « Les Sidoniens appellent l'Hermon Pays-aux-fruits-infects et les Amorrhéens (l')appellent Pays-qui-multiplie-les arbres à fruits (litt. : les fruits d'arbre) ».

5. C'étaient autant de villes-citadelles⁴, entourées de hauts remparts, fermées de portes verrouillées, sans compter des villes ouvertes en très grand nombre. 6. Nous vouâmes leurs villes à l'extermination; comme nous l'avions fait pour Sihon, roi de Hesbon, ainsi nous avons voué toutes les villes à l'extermination, hommes, femmes et petits enfants. 7. Mais tout le bétail et les dépouilles des villes, nous l'avons pris pour nous comme butin. 8. Nous primes donc, en ce temps-là, du pouvoir des deux rois des Amorrhéens, le pays qui se trouve au-delà du Jourdain, depuis les Torrents de l'Arnon jusqu'à la montagne de l'Hermon, 9. — les Sidoniens⁹ appelaient l'Hermon la Montagne-aux-fruits-infects^{10a}, tandis que les Amorrhéens l'appelaient la Montagne-de-Neige⁸, car la neige n'y manque jamais ni été ni hiver —, 10. toutes les villes de la Plaine, tout Galaad et tout le Matnan jusqu'à Séleucie et Édra'ath, villes du royaume de Og en Matnan. 11. En effet seulement Og, roi de Matnan, avait survécu d'entre les Géants dont le reste avait été anéanti dans le déluge⁸. Son lit était un lit de fer. Voici qu'il est déposé dans la maison d'archives¹², à Rabbath des fils d'Ammon. Sa longueur est de neuf coudées et sa

Ce texte se trouve dans le ms. de Nuremberg qui a placé 3,9,11 avant 3,2; erreur reproduite dans le ms. de Moscou (6684) et dans le ms. 264 (Sassoon Library) et qui montre le caractère secondaire de ces recondensations : cf. M. L. KLEIN, *HUCA* 46 (1975), 129-135.

10. *msry pyrwuy*. JASTROW (1026) : « the mount which produces tasteless fruits ». L'hébreu *širyōn* est rattaché à la racine *sry* (se corrompre, sentir mauvais). Cf. *T Deut.* 4,48 (F-M).

11. *'dr'h*. I propose *'dr't* (= Jo).

12. *byl' rkywn*, i.e. *archivum*, ἀρχεῖον (qui désigne aussi la résidence des magistrats : LEVY, I, 65). M et ms. 110 : *'prkyn* (ἐπαρχία); 440 : *'prkwn*; Nur : *'prkywn*. Des « archives des Juifs » sont mentionnées dans papyrus et inscriptions : cf. S. APPLEBAUM, dans *The Jewish People in the First Century*, vol. I, Assen 1974, 474 et 483; V. A. TCHERNIKOVER - A. FUCHS, *Corpus Papyrorum Judaicarum*, vol. I, Cambridge Mass. 1957, 10, n. 27.

13. Pour la forme interrogative (*hl'*), cf. *Sam.* et O.

coudées, en coudées royales^h. **12.** C'est là le pays dont nous primes possession en ce temps-là. Depuis *Lehayyat*, qui se trouve sur le bord du Torrent de l'Arnon, plus la moitié de la montagne de Galaad avec ses villes, je le donnai à la tribu des fils des Rubénites et à la tribu des fils des Gadites. **13.** Mais le reste de Galaad et tout le *Butnin*, le royaume de Og, je le donnai à la moitié de la tribu de Manassé, tout le territoire de *Tracona*, avec tout le *Butnin*, cet endroit qui sera appelé pays des Géants. **14.** Jaïr, fils de Manassé, prit tout le territoire de *Tracona* jusqu'à la frontière des Geshourites et <*Epicærus*>; il l'appela de son nom — (tout) le *Butnin* — les « Villages-de-Jaïr », jusqu'à ce jour. **15.** A Makir, je donnai le Galaad. **16.** A la tribu des fils des Rubénites et des fils des Gadites, je donnai depuis le Galaad jusqu'au Torrent de l'Arnon — la frontière passant au milieu du torrent^k —, et jusqu'au torrent du *Jaboq*, frontière des fils des Ammonites, **17.** avec la Plaine et le Jourdain pour frontière, depuis la mer de *Génésareth*^l jusqu'à la mer de la Plaine, la mer de Sel, sous le versant de *Beth-Ramathah*^m, à l'orient. **18.** Je vous donnai, en ce temps-là, l'ordre suivant : « Yahvé, votre Dieu, vous a donné ce pays pour le posséder ; tous les

h. = O i. = O j. = F O k. M : la ville qui est construite au milieu du torrent qui constitue la frontière l. = F O m. F M : (sous) l'endroit où l'on déverse la cendre

γ. Yoma 80 b

14. i.e. la longueur d'une coudée... de géant.

15. Cf. *Sam.*, LXX, *Pesh.* et quelques mss hébreux. *Ed. pr.* et 27031 ont la même erreur *w'd* (« et jusqu'à ») pour *d'l*.

16. Conjonction aussi dans le lemme hébreu. Cf. *Sam.*, *Pesh.* et LXX.

17. Les éd. postérieures lisent *qurwy* (cf. Ginsburger). JASTROW (104) corrige en *qyryyt* (« la ville de ») qui est la leçon de Nur.

18. Lire *'pykyrus*, au lieu de *'nyqyrys* ; ville à l'est du Jourdain

largeur de quatre coudées, en coudées propres^{14γ}. **12.** C'est là le pays dont nous primes possession en ce temps-là. Depuis Aroër, qui se trouve sur le bord du¹⁵ torrent <de l'Arnon>, plus la moitié de la montagne de Galaad avec ses villes, je le donnai à la tribu de Ruben et à la tribu de Gad. **13.** Mais le reste de Galaad et tout le *Matnan*, le royaume de Og, je le donnai à <la moitié de> la tribu de Manassé, tout le territoire de la province de *Tracona*, et tout ce *Matnan* (qui) est appelé pays des Géants¹. **14.** Et¹⁶ Jaïr, fils de Manassé, prit tout le territoire de la province de *Tracona* jusqu'à la frontière de *Kurzy*¹⁷ et *Epicærus*^{18j} ; il l'appela de son nom — (tout) <le *Matnan*> — les « Villages-de-Jaïr », jusqu'à ce jour. **15.** A Makir, je donnai le Galaad. **16.** A la tribu de Ruben et à la tribu de Gad je donnai depuis le Galaad jusqu'aux torrents de l'Arnon, — le milieu du torrent constituant sa frontière —, et jusqu'au *Jaboq* dont le torrent fait frontière avec les fils d'Ammon, **17.** avec la Plaine et le Jourdain, et le territoire allant de *Génésareth* jusqu'à la mer de la Plaine et la ville de *Tibériade*¹⁹ qui est située auprès de la mer de Sel, au-dessous de l'endroit où se déversent les eaux²⁰ de *Ramatha*, à l'orient. **18.** En ce temps-là, je vous donnai l'ordre suivant, à la tribu de Ruben, la tribu de Gad et la moitié de la tribu de Manassé : « Yahvé, votre Dieu, vous a donné ce pays pour le posséder ; tous ceux qui sont

(Ptolémée V, 16,9). Cf. *T Jos.* 12,5 ; 13,11.13. Le nom a été gratté dans N par un censeur qui aura lu *'pykwrws* (comme certains mss de O) qui signifie aussi *Épicurien* : cf. note à *Deut.* 1,12.

19. Une glose marginale devait contenir une seconde interprétation de *Kinneret* de l'hébreu : « la ville de Tibériade qui est située près de G(énésareth) ». Ce mot écrit en abrégé serait tombé quand la glose fut insérée dans le texte, créant un texte géographiquement inacceptable : cf. P. S. ALEXANDER, *Toponymy of the Targumim*, 222.

20. La lecture de FM : « l'endroit de déversement de la cendre » (*id.* M à 4,49) est due à l'influence de textes comme *T Lévi.* 1,16 (N) et doit être corrigée d'après Jo (JASTROW, 1616).

guerriersⁿ, vous passerez en armes devant vos frères, les enfants d'Israël. **19.** Seuls vos femmes, vos petits enfants et votre bétail — je sais que vous avez un nombreux bétail —, demeureront dans vos villes que je vous ai données, **20.** jusqu'au moment où Yahvé, votre Dieu, aura installé vos frères comme vous-mêmes et qu'ils aient pris possession, eux aussi, du pays que Yahvé, votre Dieu, vous a donné au-delà du Jourdain. Alors vous retournerez chacun à l'héritage que je vous ai donné. » **21.** A Josué aussi je donnai alors l'ordre suivant : « Tes yeux voient tout ce que Yahvé, votre Dieu, a fait à ces deux rois : ainsi fera la Parole de Yahvé à tous les royaumes^o où vous allez passer. **22.** N'en ayez pas peur, car c'est Yahvé, votre Dieu, qui combattra victorieusement pour vous^{21p}. » **23.** En ce temps-là^q, je me mis en prière et j'implorai la miséricorde de devant Yahvé^r, en disant : **24.** « Yahvé, je t'en prie, par la miséricorde de devant toi, Yahvé^s ! C'est toi qui as commencé à faire connaître à ton serviteur ta puissance et la force de ta main puissante. Quel est en effet le dieu pareil à toi dont la Gloire de la Shekinah réside²³ dans les cieux, en haut, et dont le pouvoir (s'étend) sur la terre, en bas, qui pourrait accomplir (chose comparable à) tes actions bienfaisantes et aux prodiges de ta puissance ? **25.** Que je puisse donc, je t'en prie, passer pour voir le bon pays qui (se trouve) au-delà du Jourdain,

n. M : les vaillants de l'armée || O : ceux qui sont équipés pour l'armée o. M : ainsi Y tirera châtement de tous ces royaumes où (vous allez passer) p. O : car Y, votre Dieu, sa Parole combattra pour vous q. En ce temps-là... en disant = F r. F M : +dit Moïse s. F M : je t'en prie, par la miséricorde de devant toi, Yahvé Élohim, c'est toi qui as commencé t. O : car tu es le Dieu dont la Shekinah (est) dans les cieux en haut et (qui) domine sur la terre

δ. Sifré Deut. (36) ; Deut. R (32) e. Sifré Deut. (43)

équipés pour l'armée, vous passerez en armes devant vos frères, les enfants d'Israël. **19.** Seuls vos femmes, vos petits enfants et vos bêtes — je sais que vous avez un nombreux bétail — resteront dans vos villes que je vous ai données, **20.** jusqu'au moment où Yahvé, votre Dieu, aura installé vos frères comme vous-mêmes et qu'ils aient pris possession, eux également, du pays que Yahvé, votre Dieu, vous a donné <au-delà du Jourdain>. Alors vous repartirez chacun à l'héritage que je vous ai donné. » **21.** A Josué aussi, je donnai alors l'ordre suivant : « Tes yeux voient tout ce que Yahvé, ton Dieu, a fait à ces deux rois : ainsi fera Yahvé à tous les royaumes où tu vas passer. **22.** N'en ayez pas peur, car c'est la Parole de Yahvé, votre Dieu, qui combattra pour vous. » **23.** En ce temps-là²², j'implorai la miséricorde^s de devant Yahvé, en disant : **24.** « Je t'en prie, par la miséricorde de devant toi, Yahvé Élohim ! C'est toi qui as commencé à faire voir à ton serviteur ta grandeur et la force de ta main puissante ; car tu es Dieu et il n'en est point d'autre que toi dont la Shekinah réside dans les cieux, en haut^t, et il n'y a point sur terre de potentat^e qui puisse faire ce que tu fais et (agir) avec ta puissance. **25.** Que je puisse donc passer pour voir le bon pays qui (se trouve) au-delà du Jourdain, cette bonne montagne où se trouve bâtie la ville de Jérusalem et

21. Litt. : « qui fera pour vous vos combats victorieux ».

22. Avec Sifré Deut. comparer le midrash sur Deut. 3, 23-29 dans K. G. KUHN, *Sifre zu Numeri*, 550-564. Sur l'attribut de miséricorde rattaché au nom de Yhwh, cf. K. G. KUHN, 551, n. 89 ; URBACH, *The Sages*, 448-461 ; H. LJUNGMAN, *Sifre zu Deuteronomium*, 60, n. 43.

23. Verbe au fém. bien que 'yqr (gloire) soit du masculin. Id. à 4, 39. Accord ad sensum avec Shekinah ou lectio constata ? Cf. note à Gen. 11, 8.

cette bonne montagne et la montagne du Sanctuaire^u. »
26. Mais, à cause de vous, la colère de Yahvé s'enflamma contre moi et il n'écouta point^v la voix de ma prière. Et Yahvé me dit — dit Moïse : « Cela suffit pour toi ! Ne continue pas à parler encore de cette affaire devant moi !
27. Monte au sommet de Ramathah ; lève tes yeux à l'ouest, au nord, au sud et à l'est, et regarde de tes yeux : car tu ne passeras point ce Jourdain. **28.** Donne tes ordres à Josué, fortifie-le et encourage-le, car c'est lui qui passera au-devant de ce peuple, lui qui les mettra en possession du pays que tu vas contempler. » **29.** Et^w nous avons campé dans la vallée, pleurant sur nos fautes et confessant nos péchés pour nous être joints aux adorateurs des idoles de Peor.

CHAPITRE IV

1. Et maintenant, Israël, écoutez les préceptes et les ordonnances que je vous enseigne pour (les) mettre en pratique, afin que vous viviez, et que vous entriez, pour le posséder, dans le pays que Yahvé, le Dieu de vos pères, vous a donné. **2.** Vous n'ajouterez rien à ce que maintenant je vous prescris et vous n'en omettez rien, en observant les commandements de Yahvé, votre Dieu, que je vous prescris. **3.** Voici que vos yeux peuvent voir tout ce que la Parole de Yahvé a fait aux adorateurs des idoles de Peor <car quiconque s'était fourvoyé après les idoles de Peor>¹, Yahvé, votre Dieu, l'a exterminé du milieu de vous. **4.** Mais vous, parce que vous vous êtes attachés à l'enseignement

u. M : cette bonne montagne de Sion et le Temple || O : cette bonne montagne et le Temple
 v. M : ne m'entendit point et la Parole de Y me dit — dit Moïse
 w. avons campé... Peor = F

a. = O

le mont Liban où²⁴ doit (un jour) résider la Shekinah^z. »
26. Mais Yahvé, à cause de vous, s'irrita contre moi et il n'accueillit pas ma prière. Et Yahvé me dit : « Cela suffit pour toi ! Ne continue pas à parler encore de cette affaire devant moi !
27. Monte au sommet de Ramatha ; élève tes yeux à l'ouest, au nord, au sud et à l'est, et regarde de tes yeux : car tu ne passeras point ce Jourdain. **28.** Donne tes ordres à Josué, fortifie-le et affermis-le, car c'est lui qui passera au-devant de ce peuple, lui qui les mettra en possession du pays que tu contemples. » **29.** Et nous avons campé dans la vallée, pleurantⁿ sur nos fautes, pour nous être unis²⁵ aux adorateurs des idoles de Peor.

CHAPITRE IV

1. Et maintenant, Israël, écoutez les préceptes et les sentences que je vous enseigne pour (les) mettre en pratique, afin que vous, vous viviez, et que vous entriez, pour le posséder, dans le pays que Yahvé, le Dieu de vos pères, vous donne. **2.** Il ne vous est point permis d'ajouter quelque chose à ce que je vous prescris et vous n'en retranchez rien de ce qui concerne l'observance des préceptes de Yahvé, votre Dieu, que je vous prescris. **3.** Vous avez vu de vos yeux ce que la Parole de Yahvé a fait aux adorateurs^a des idoles de Peor, car quiconque s'était fourvoyé après les idoles de Peor, Yahvé, ton Dieu, l'a exterminé du milieu de toi. **4.** Mais vous qui êtes restés attachés à

z. Sifré Deut. (45) η. Sifré Deut. (49)

24. Sur Liban = Temple, voir note à Deut. 1,7.

25. 'zdwggn (du verbe zwwg, accoupler). Le sens sexuel est clair d'après 5,30 (Jo) où le même verbe apparaît (l'zdwg'). F et N emploient le verbe dbq (adhérer) qui se rencontre dans Gen. 2,24 (TM-O-N).

1. Omis par homoioteleuton ; complété par Jo.

de la Loi de Yahvé, votre Dieu, *voici que* vous êtes tous vivant *et subsistant* aujourd'hui. 5. Voyez, *voici que* je vous ai enseigné préceptes et ordonnances, ainsi que Yahvé, mon Dieu, <me>² l'a commandé, pour que vous vous y conformiez au sein du pays où vous allez entrer pour en prendre possession. 6. Vous (les) observerez et (les) mettrez en pratique, car c'est là votre sagesse et votre science, *ainsi que votre intelligence*, aux yeux des peuples qui, à entendre tous ces préceptes, diront : « Assurément, c'est un peuple de gens sages et intelligents que cette grande nation ! » 7. Quelle est en effet^c la nation ou le royaume ayant un Dieu qui lui soit proche autant que la Parole de Yahvé, notre Dieu, qui chaque fois que nous prions devant lui, nous répond ? 8. Et en effet quelle est la nation ou le royaume qui ait des préceptes et des ordonnances aussi justes^e que toutes les décisions^f de cette Loi qu'aujourd'hui j'expose devant vous ? 9. Seulement faites attention, et gardez-vous bien d'oublier les Paroles⁵ que vos yeux ont vues et de les laisser échapper de vos cœurs tous les jours de votre vie. Mais vous les enseignerez à vos fils et aux fils de vos fils. 10. Le jour où vous vous teniez devant Yahvé^g, votre Dieu, sur la montagne

b. = O || M : au Nom de la Parole (de Y) c. F M : quelle est en effet la nation (assez) grande pour avoir un Dieu aussi proche que Y, notre Dieu ? A toute heure où nous l'appelons, il nous répond d. O : aussi proche pour accueillir sa prière au moment de son angoisse que Y, notre Dieu, à quelque moment que nous prions devant lui e. O M : justifiées f. M : la louange (de cette Loi) g. M : la Parole de Y. Id. v. 12.15

α. Deut. R (38) β. Ber. 21 b

2. Restitué par I.

3. TM a un adjectif au pluriel (« proches ») après *Élohim*, ce dont arguaient les *minim* (hérétiques). La tradition (cf. *Sanh.* 38 b) prouvait qu'on doit le comprendre comme un singulier à cause de

la crainte de^b Yahvé, votre Dieu, vous êtes tous en vie encore aujourd'hui. 5. Voyez *que* je vous ai enseigné préceptes et sentences, ainsi que Yahvé, mon Dieu, me l'a commandé, pour que vous agissiez de la sorte au sein du pays où vous allez entrer pour en prendre possession. 6. Vous observerez et mettrez en pratique la Loi, car c'est là votre sagesse et votre science, aux regards des nations qui, à entendre tous ces préceptes, diront : « Assurément, c'est un peuple sage et intelligent que ce grand peuple ! » 7. Quelle est en effet la nation (assez) grande pour avoir un Dieu qui lui soit aussi proche^{3d} que le Nom de la Parole de Yahvé, notre Dieu ? C'est l'usage des peuples de porter leurs dieux⁴ sur leurs épaules ; ils semblent ainsi leur être proches^a, alors qu'ils demeurent lointains, puisqu'ils n'entendent point de leurs oreilles. Au contraire, la Parole de Yahvé siège sur son trône haut et élevé et il entend notre prière, à quelque moment que nous prions devant lui, et il réalise notre demande. 8. Et quelle est la grande nation qui ait des préceptes et des sentences aussi équitables que toute cette Loi qu'aujourd'hui j'expose devant vous ? 9. Seulement prenez garde à vous et gardez-vous bien d'oublier les choses que vous avez vues de vos yeux au Sinaï, pour qu'elles ne s'éloignent point de votre cœur, tous les jours de votre vie. Mais vous les enseignerez à vos fils et aux fils de vos fils. 10. En vous adonnant à l'étude (de la Loi), vous vous purifierez^b vous-mêmes comme le jour où vous vous teniez devant Yahvé, votre Dieu, à

la fin du verset (« qui le prie »). Les versions (LXX, Pesh, N, O) ont naturellement un singulier : « un Dieu proche ».

4. *dhlhwn* (de *dhl*, craindre, révéler).

5. *dbryh*. L'hébreu a *d'bartm* (paroles, choses) que O, Jo et Pesh. traduisent par *pigm* (LXX : πάντας τούς λόγους). Ce terme pourrait aussi désigner les dix commandements (cf. O au v. 13). Dans N, l'allusion est plus claire (cf. N et Jo à Ex. 19,25 ; 20,2.3 et Deut. 4,13).

de Horeb, quand Yahvé me dit — dit Moïse : « Assemble-moi le peuple que je leur fasse entendre mes paroles, afin qu'ils apprennent à craindre devant Lui, tous les jours qu'ils vivront et subsisteront sur la terre, et qu'ils les enseignent à leurs enfants », **11.** vous vous êtes approchés et vous vous êtes tenus sur les pentes^h de la montagne, tandis que la montagne était embrasée par le feu jusqu'au sommet des cieux, enténébrée⁶ de nuées épaisses. **12.** Alors Yahvé vous parla du milieu des flammes de feu. Vous entendiez un bruit de paroles⁷, mais ne pouviez percevoir aucune formeⁱ, sinon la voix de sa Parole. **13.** Il vous fit part de son alliance qu'il vous prescrivit de mettre en pratique, (à savoir) les dix Paroles, qu'il inscrivit sur deux tables de pierre. **14.** Pour moi, la Parole de Yahvé me prescrivit alors de vous enseigner les préceptes et les ordonnances que vous auriez à mettre en pratique dans le pays où vous allez passer pour en prendre possession. **15.** Prenez donc bien garde à vous-mêmes : puisque vous n'avez aperçu aucune forme, le jour où Yahvé vous a parlé sur la montagne de Horeb, du milieu des flammes de feu, **16.** que vous n'alliez pas agir perversément en vous fabriquant <idole ou représentation>¹¹, une figure quelconque de mâle ou de femelle, **17.** figure de quelque bête qui se trouve sur la terre, figure de quelque oiseau qui vole à tire-d'aile dans l'air des cieux, **18.** figure de quelque (bête) rampant sur la terre, figure de quelque poisson qui est dans les eaux au-dessous^k de la terre. **19.** Quand vous lèverez vos yeux^l vers le ciel et que vous verrez le soleil et la lune et la théorie des étoiles, toutes

h. = O || M : sous la montagne i. M : (vous n'avez vu aucune forme) de devant Y j. = O k. = O || F M : sous l. M : et que ton œil ne regarde pas le ciel

Horeb, quand Yahvé me dit : « Assemble le peuple devant moi que je leur fasse entendre mes paroles, afin qu'ils apprennent à craindre devant moi, tous les jours qu'ils vivront sur la terre, et qu'ils (les) enseignent à leurs enfants. » **11.** Vous vous êtes approchés et vous vous êtes tenus sur les pentes de la montagne, tandis que la montagne était incendiée par le feu et son brasier arrivait jusqu'au sommet des cieux, enténébrée d'une nuée obscure. **12.** Alors Yahvé vous parla, sur la montagne, du milieu du feu. Vous entendiez la voix du Dibbur^a, mais vous ne perceviez aucune forme, sinon une voix qui parlait. **13.** Il vous fit part de son alliance qu'il vous prescrivit de mettre en pratique, (à savoir) les dix Paroles qu'il inscrivit sur <deux> tables de saphir^γ. **14.** Pour moi, Yahvé me prescrivit en ce temps-là de vous enseigner les préceptes et les sentences pour que vous les mettiez en pratique dans le pays où vous allez passer pour en prendre possession. **15.** Faites bien attention à vous-mêmes : puisque vous n'avez aperçu aucune forme, le jour où Yahvé vous a parlé à Horeb¹⁰, du milieu du feu, **16.** prenez bien garde à ne pas agir perversément en vous fabriquant image, figure d'idole quelconque, figure de mâle ou de femelle, **17.** figure de quelque bête qui est sur la terre, figure de quelque oiseau ailé qui vole dans l'air du firmament^l des cieux, **18.** figure de quelque reptile qui est sur la terre, figure de quelque poisson qui est dans les eaux au-dessous de la terre. **19.** Quand vous lèverez vos yeux en direction du ciel et que vous verrez le soleil et la lune et les principales

6. N reprend les trois substantifs de l'hébreu. Litt. : « ténèbres, nuée et obscurité » ('rplh ; Jo a 'myll').

7. dbyry. M propose dbyryn. On pourrait peut-être comprendre « de mon Dibbur » : cf. T Ex. 33,11 (Jo) ; T Nombr. 7,89 (N).

8. dbyr'. Cf. note à Gen. 3,10.

9. Cf. T Deut. 34,12 (Jo). Mais à 5,22 et 9,9 : « de marbre ».

10. « à Horeb » manque dans 27031.

11. Gratté par la censure, mais encore lisible : šlm wšwrh.

les armées des cieux, <ne vous fourvoyez pas>^{12m} à vous prosterner devant eux et à leur rendre un culte, eux que Yahvé, votre Dieu, a donnés en partageⁿ à tous les peuples qui se trouvent partout sous le ciel. **20.** Mais vous, la Parole de Yahvé vous a mis à part^o et il vous a fait sortir de ce creuset de fer, l'Égypte, pour que vous deveniez, pour le Nom de Yahvé, un peuple lui appartenant, comme (vous l'êtes), à ce jour^p. **21.** Puis contre moi s'éleva la colère de devant Yahvé, à cause de vos paroles ; il jura avec serment que je ne franchirais point le Jourdain et que je n'entrerais pas dans le <bon> pays que Yahvé, votre Dieu, vous a donné en héritage. **22.** Car je vais mourir¹⁷ dans ce pays-ci, je ne passerai pas le Jourdain, alors que vous, vous passerez prendre possession de ce bon pays. **23.** Gardez-vous bien d'oublier l'alliance que la Parole de Yahvé, votre Dieu, a établie avec vous et de vous fabriquer <idole ou représentation>¹⁸ ou image quelconque que la Parole de Yahvé, votre Dieu, a défendue. **24.** Car Yahvé, ton Dieu, est un feu inextinguible¹⁹ ; c'est un Dieu jaloux et vengeur avec jalousie. **25.** Quand vous aurez engendré des enfants et des petits-enfants et que vous serez établis

m. M : et que nous (n')erriez (pas) n. O : assignés || M : car Y les a créés o. O : mais vous, Y vous a fait approcher de sa crainte p. FM : pour que vous soyez pour lui un peuple bien-aimé, comme un bien particulier, comme à ce jour q. = O r. = O || FM : car Y, votre Dieu, est un feu inextinguible ; c'est un Dieu jaloux et qui tire vengeance avec jalousie

δ. A.Z. 55 a

12. Sous le grattage on reconnaît *wl'wn* (verbe de Jo).

13. Voir les variantes des versions grecques (F. FIELD, *Origenis Hexaplorum quae supersunt*, Oxford 1875, 280). Sur *διεκδόμησεν* de Symmaque, voir FRANKEL, *Einfluss*, 218. La paraphrase de LXX, approuvée par Meg. 2 b, ne se trouve plus dans nos textes : « que Dieu a distribué pour donner la lumière (*lh'yr*) à tous les peuples ». Elle pourrait expliquer Jo.

étoiles, toutes les armées des cieux, ne vous laissez point fourvoyer à vous prosterner devant eux et à leur rendre un culte. C'est par eux que Yahvé, votre Dieu, a distribué¹³ la connaissance⁸ de toutes les nations qui se trouvent partout sous le ciel. **20.** Mais vous, la Parole de Yahvé vous a pris comme sa part¹⁴ et il vous a fait sortir du joug de fer, de l'Égypte, afin que vous deveniez pour lui un peuple lui appartenant, comme (vous l'êtes) à ce jour. **21.** Puis contre moi s'éleva la colère de devant¹⁴ Yahvé, à cause de vos propos, parce que vous aviez murmuré à cause de l'eau ; il jura que je ne franchirais point le Jourdain et que je n'entrerais pas dans le <bon>¹⁵ pays que Yahvé, votre Dieu, vous a donné en héritage¹⁶. **22.** Car je vais reposer dans ce pays-ci, je ne passerai pas le Jourdain, alors que vous, vous passerez prendre possession de ce bon pays. **23.** Prenez donc garde à vous pour ne point oublier l'alliance que Yahvé, votre Dieu, a conclue avec vous et vous fabriquer image, figure de quoi que ce soit que Yahvé, votre Dieu, vous a commandé de ne point faire. **24.** Car Yahvé, votre Dieu, sa Parole^r est un feu inextinguible ; c'est un Dieu jaloux et qui tire vengeance avec jalousie²⁰. **25.** Quand vous aurez engendré des enfants et des petits enfants et que vous serez établis depuis long-

14. *lhwlqyh*. Interprétation midrashique du verbe *lāqah* de l'hébreu (avec métathèse) ?

15. Noter que l'adjectif manque dans certaines recensions grecques. Dans N, il est ajouté en marge par l'annotateur (en écriture carrée).

16. Mot omis dans 27031.

17. Litt. : « Je (vais) être réuni (à mes pères) ».

18. Gratté ; mais on peut lire *šlm wšwrh*. Cf. vv. 16.25.

19. Litt. : « un feu dévorant le feu » (*id.* Jo).

20. Cf. T Ex. 20,5 (Jo-N) ; 34,14 (Jo-N). Dans N, ce v. est séparé du v. 25 par un espace blanc (d'une ligne) ; cela correspond à un début de *seder* dans le cycle triennal palestinien : cf. M. L. KLEIN, dans *Textus* 8 (1973), 176 et C. PERROT, *La lecture de la Bible dans la synagogue*, 82.

depuis longtemps dans le pays, si vous tombez dans une conduite corrompue en vous fabriquant une <idole ou représentation> ou une image quelconque et que vous faites ce qui est odieux et abominable devant Yahvé, votre Dieu, en excitant sa colère, 26. voici que j'atteste aujourd'hui contre vous, devant le ciel et devant la terre, que vous disparaîtrez promptement de la surface du pays dont vous allez prendre possession en passant le Jourdain ; vous n'y prolongerez^s pas vos jours, car vous serez totalement exterminés. 27. Yahvé vous dispersera^t parmi les nations et il ne restera de vous qu'un petit nombre parmi les nations où Yahvé vous exilera. 28. Et là vous servirez des idoles^{22u}, œuvres des mains d'un fils d'homme, idoles de bois, idoles de pierre, qui ne peuvent ni voir ni entendre, ni manger ni sentir. 29. Et de là-bas vous prierez devant Yahvé, votre Dieu, et vous le trouverez si vous le recherchez de tout votre cœur et de toute votre âme. 30. Au temps où vous vous trouverez dans l'angoisse et que toutes ces afflictions vous seront arrivées, au terme des derniers jours²³, vous retournerez^w à Yahvé, votre Dieu, et vous écouterez la voix de la Parole de Yahvé. 31. Car Yahvé, votre Dieu, est un Dieu clément et miséricordieux ; il ne vous délaissera pas et ne vous détruira^x pas, et il n'oubliera pas l'alliance de vos pères, celle qu'il leur a jurée. 32. En effet, interrogez donc les jours d'antan, ceux qui vous ont précédés, depuis le jour où Yahvé Élohim créa le premier homme²⁴ sur la terre^v, et d'un extrême à l'autre des cieux, s'il a jamais existé rien de tel que cette grande

s. M : multipliez t. = O || M : la Parole de Y vous dis-
sémilnera u. M : vous servirez là devant d'autres idoles || O : vous
servirez là des peuples adorateurs d'idoles v. M : vous recher-
cherez l'enseignement de la Loi de Y || O : tu rechercheras la
crainte de Y w. M : vous vous convertirez dans votre repentir ||
O : tu retourneras à la crainte de Y, ton Dieu, et tu obéiras à sa
Parole x. M : abandonnera y. M : (où) la Parole de Y créa
Adam sur la terre || O : où Y créa Adam sur la terre

temps dans le pays, si vous tombez dans une conduite corrompue en vous fabriquant image, figure de quoi que ce soit et que vous faites ce qui est mal devant Yahvé, votre Dieu, en provoquant sa colère, 26. je prends à témoin aujourd'hui contre vous des témoins stables²¹, les cieux et la terre, que vous périrez sans tarder de la surface du pays dont vous allez prendre possession en passant le Jourdain ; vous n'y prolongerez pas vos jours, car vous serez totalement exterminés. 27. Yahvé vous dispersera parmi les peuples et vous serez réduits à un petit peuple parmi les peuples où Yahvé vous conduira en exil. 28. Et là vous serez contraints à servir les adorateurs d'idoles, œuvres des mains des fils d'homme, de bois et (de) pierre, qui ne peuvent ni voir ni entendre, ni manger ni sentir. 29. Et de là-bas vous chercherez à revenir à la crainte de Yahvé, votre Dieu, et vous trouverez miséricorde si vous (le) demandez de devant lui de tout votre cœur et de toute votre âme. 30. Quand vous serez dans l'angoisse et que toutes ces choses vous seront arrivées, à la fin des jours, vous retournerez à la crainte de Yahvé, votre Dieu, et vous obéirez à sa Parole. 31. Car Yahvé, votre Dieu, est un Dieu miséricordieux ; il ne vous abandonnera pas et ne vous détruira pas, et il n'oubliera pas l'alliance de vos pères, celle qu'il leur a jurée. 32. En effet, interroge les générations des jours des origines, qui t'ont précédé, depuis le jour où Yahvé créa Adam sur la terre, et d'un extrême à l'autre des cieux : y a-t-il eu jamais chose aussi grande que celle-là

21. *qymyn* (« qui subsistent »). Comparer *T Deut.* 32,1 (Jo-N).

22. Traduit *Élohim* quand ce mot ne désigne pas le vrai Dieu. M a « d'autres (idoles) » : cf. *LXX* : θεοῖς ἑτέροις. Noter la manière typiquement « targumique » de Jo et O de paraphraser ce texte dur à entendre pour Israël.

23. *Litt.* : « à la fin du terme des jours » (*bswp 'qb ywmy'*). La fin de M semble corrompue : « et tu entendas (lire : sera entendue ?) la voix de votre prière ».

24. *'dm qdmyh*. Comparer peut-être le « protoplastum Adam » de *LAB* 26,6. Jo reprend *'ādām* de l'hébreu. Cf. note à *Gen.* 1,26.

chose ou si l'on a jamais entendu sa pareille ! **33.** Quelle^z est la nation *et le royaume* qui ont entendu la voix de la Parole du Dieu vivant, parlant du milieu des flammes de feu comme vous qui (l')avez entendue et êtes (pourtant) restés en vie ? **34.** Ou (a-t-on jamais vu chose telle que) les signes que Yahvé a opérés en venant se choisir^b un peuple du milieu d'un (autre) peuple, par des signes, des miracles et des prodiges, par des batailles, par main forte et bras étendu et par de grandioses manifestations²⁵, toutes choses que Yahvé, votre Dieu, a accomplies pour vous en Égypte, et que vos yeux ont vues ? **35.** C'est à vous que cela fut manifesté pour que vous sachiez que c'est Yahvé qui est Dieu^d, qu'il n'en est point d'autre que lui. **36.** Des cieux, il vous a fait entendre la voix de sa Parole^e pour vous châtier ; sur la terre, il vous a fait voir son grand feu et, du milieu des flammes de feu, vous avez entendu le son de ses Paroles. **37.** Et parce qu'il a aimé vos pères et choisi leurs fils après eux, il vous a libérés et vous a fait sortir, libérés, d'Égypte, par sa puissance^f, par sa grande force, **38.** en chassant devant vous des nations plus grandes et plus puissantes que vous, pour vous faire entrer dans leur pays et vous le donner en héritage, comme c'est aujourd'hui (le cas). **39.** Sachez-le donc aujourd'hui et

z. F M : ou quelle est la nation et le royaume qui a entendu ?
 a. = O || M : la voix du Dieu vivant b. O : s'adjudger || F M : les signes que la Parole de Y a opérés en venant rechercher pour lui || O : les signes qu'a opérés Y en se manifestant pour libérer pour lui un peuple c. = O d. M : (Y) est le Dieu des dieux et il n'y a pas d'autre Dieu e. = O f. O : par sa Parole

25. *qym* ; N a *hyh*. Comparer Sam. et LXX ; influence de 5,26. Sur le titre « Vivant et Subsistant », cf. note à Gen. 16,13.

26. *nys'*. Jo (comme N) paraphrase le verbe *nissá* de l'hébreu (tenter, essayer). Cf. plus loin *massôt* (épreuves).

27. Cf. T Deut. 32,8-9 (Jo).

28. Litt. : « visions » (*hzwwn* ; de même O, Pesh. et Jo). L'hébreu

ou a-t-on jamais entendu parler d'une semblable ? **33.** A-t-il été possible qu'un peuple ait entendu la voix de la Parole de Yahvé²⁶, le Dieu subsistant²⁵, qui parlait du milieu du feu, comme vous vous l'avez entendue, et qu'il ait survécu ? **34.** Ou (a-t-on jamais vu chose) telle que le signe²⁶ qu'a opéré Yahvé en se manifestant pour se séparer par le sort²⁷ un peuple du milieu d'une autre nation, par des signes, des miracles et des merveilles, par des batailles victorieuses, à bras élevé, et par de grandioses manifestations^c, toutes choses que Yahvé, votre Dieu, a accomplies pour vous en Égypte, et que vos yeux ont vues ? **35.** C'est à vous²⁹ que l'on a fait voir ces prodiges afin que vous sachiez que c'est Yahvé qui est Dieu, qu'il n'en est point d'autre en dehors de lui. **36.** Du haut des cieux, il vous a fait entendre la voix de sa Parole pour vous corriger par son enseignement³⁰ ; sur la terre, il vous a fait voir son grand feu et, du milieu du feu, vous avez entendu ses paroles. **37.** Parce qu'il a aimé vos pères, Abraham et Isaac, il a accordé sa bienveillance aux fils de Jacob³¹ après lui et il vous a fait sortir d'Égypte par sa grande force, eu égard à sa bienveillance, **38.** en expulsant devant vous des peuples plus grands et plus puissants que vous, pour vous faire entrer dans leur pays et vous le donner en héritage, comme c'est aujourd'hui³² (le cas). **39.** Sachez-le donc

mōrā'tm (terreurs ; du verbe *yr'*) est rattaché au verbe *rā'd* (voir) par déférence pour Dieu. Même attitude dans LXX : ἐν ὀράματιν. Cf. aussi 26,8. Voir l'explication de FRANKEL, *Einfluss*, 217, ainsi que J. KOENIG, dans *RHR* 162 (1962), 17.

29. Sans doute une erreur ; le lemme hébreu a 'th (« toi ») Ed. pr. : 'ni (« toi »).

30. Jo fusionne deux traditions : « pour te corriger » (cf. N) et « pour t'instruire » (= O).

31. 27031 a lu par erreur *dypqwn* : « qui sortiront (après lui) ». Rieder conserve les deux leçons : « de Jacob qui sortiront (après lui) ».

32. Ed. pr. a simplement « aujourd'hui » (*bywm' hdgn*) ; 27031 : « comme au moment -*kzmn* (ou *bzmn* ?) d'aujourd'hui ».

réfléchissez³³ que c'est Yahvé qui est Dieu dont la Gloire de la Shekinah réside dans les cieux, en haut, et dont le pouvoir (s'étend) sur la terre, en bas ; il n'est point d'autre Dieu que lui. 40. Observez donc ses préceptes et les commandements de la Loi que je vous prescriis aujourd'hui, pour qu'il vous arrive du bonheur, à vous et à vos fils après vous, et afin que vous prolongiez (vos) jours sur la terre que Yahvé, votre Dieu, vous donne pour toujours. » 41. C'est alors que Moïse mit à part <trois>³⁴ villes de refuge, au-delà du Jourdain, à l'orient, 42. pour que puisse s'y réfugier le meurtrier qui aurait tué son prochain tout d'un coup³⁷, sans préméditation et sans avoir précédemment nourri de la haine contre lui ; il pourrait s'enfuir dans l'une de ces villes et avoir la vie sauve. 43. C'étaient Bésér, dans le désert, dans la région de la Plaine, pour la tribu de la maison des Rubénites, Geram³⁸ en Galaad, pour la tribu de la maison des Gadites et Dabra^h en Butnin, pour la tribu des fils de Manassé. 44. Telle est l'ordonnance^k de la Loi que Moïse exposa devant le peuple des enfants d'Israël. 45. Tels sont les témoignages, les préceptes et les ordonnances que Moïse édicta aux enfants d'Israël, quand il les fit sortir, libérés, d'Égypte, 46. au-delà du Jourdain, dans la vallée qui touche^l aux Idoles-de-Peor, au pays de Sihon, roi des Amorrhéens, qui demeurerait

g. = O h. = O i. = F j. M : Golan k. F M : l'instruction de la Loi que Moïse plaça devant l. M : en face des idoles

33. Litt. : « retournez à votre cœur » (cf. TM).

34. Ed. pr. a oublié *hw'* (cf. TM). Jo conserve ici le terme *Élohim* de l'hébreu ; N a *'lh*, Dieu (comme Jo au v. 35).

35. Ed. pr. et 27031 répètent *ywm' dyn* (aujourd'hui), au lieu d'écrire *ywmy'n*. Cf. 5.16.

36. Mot oublié. Le fol. 368 b ne comporte ni corrections ni variantes.

aujourd'hui et réfléchissez que c'est Yahvé qui est³⁴ Élohim dont la Shekinah^g réside là-haut dans les cieux et qu'il n'y a pas ici-bas sur la terre de *potentat*^h autre que lui. 40. Observez donc ses lois et ses préceptes que je vous prescriis aujourd'hui, pour qu'il vous arrive du bonheur, à vous et à vos fils après vous, et afin que vous étendiez <vos jours>³⁵ sur la terre que Yahvé, votre Dieu, vous donne pour toujours. » 41. Voici qu'alors Moïse mit à part trois villes, au-delà du Jourdain, à l'orient, 42. pour que puisse s'y réfugier le meurtrier qui aurait tué son prochain, sans en avoir eu l'intention et sans avoir précédemment nourri de la haine contre lui ; il pourrait s'enfuir dans l'une de ces villes et rester en vie. 43. C'étaient *Kewathirin*³⁸ dans le désert, dans la région de la Plaine, pour la tribu de Ruben, Ramatha en Galaad, pour la tribu de Gad et Dabra⁴⁰ en Matnan, pour la tribu de Manassé. 44. Telle est l'instruction de la Loi que Moïse exposa devant les enfants d'Israël. 45. Tels sont les témoignages, les préceptes et les sentences que Moïse édicta aux enfants d'Israël, au temps de leur sortie d'Égypte. 46. Moïse les retransmit⁴¹ au-delà du Jourdain, dans la vallée <en face de Beth-Peor>, au pays de Sihon, roi des Amorrhéens, qui habitait à Hesbon.

37. *btqwp* (* avec force *) est une erreur évidente pour *btqyp* (= 440). Voir N à *Nombr.* 6,9 et 35,22.

38. *kwtyryn* : lecture incertaine (JASTROW, 627). Rieder suggère *bwtyryn* qu'il rapproche de βότρυς (grappe de raisins). Cf. *bwtryh* dans *T Job* 15,33 (LEVY, I, 120). L'hébreu *bezer* aurait-il été interprété d'après le verbe *bāṣar* (vendanger ; cf. JASTROW, 185) ou le terme *bōser* (raisins) ?

39. *grm* que l'éditeur propose de corriger en *Géras(a)*. TM : *rā'mōl* (= O).

40. Certains toponymes se rapprochent de cette forme ; mais les sites ne se trouvent pas dans le Golan. Cf. A. NEUBAUER, *La géographie du Talmud*, 265.

41. *ttwnn*, du verbe *tn'* : répéter, transmettre, enseigner. Cf. le nom de Δευτερονόμιον (* seconde Loi *) donné à ce livre par LXX (cf. 17,18) ; en hébreu : *mishnēh tōrā*. Voir RASHI.

à Hesbon (et) que Moïse et les enfants d'Israël avaient mis à mort quand (Yahvé) les fit sortir, libérés, d'Égypte. 47. Ils avaient pris possession de son pays, ainsi que du pays de Og^m, roi de *Butnin* — tous deux rois des Amorrhéens qui étaient au-delà du Jourdain, à l'orient —, 48. depuis *Lehayyat*, qui se trouve sur le bord du torrent de l'Arnon, jusqu'à la montagne de Si'on — c'est-à-dire la *Montagne-de-Neige* —ⁿ, 49. avec toute la Plaine au-delà du Jourdain, à l'orient jusqu'à la mer de *Sel*, au pied de la *crête de Ramathah*^o.

CHAPITRE V

1. Moïse convoqua tout Israël et il leur dit : « Écoutez, Israël, les lois et les ordonnances que je prononce aujourd'hui à vos oreilles. Apprenez-les et gardez-les pour les mettre en pratique. 2. Yahvé, notre Dieu, a établi avec nous une alliance sur la *montagne de Horeb* : 3. ce n'est pas avec nos pères que Yahvé^a a établi cette alliance, mais avec nous qui sommes tous ici vivant et subsistant¹ à ce jour. 4. *De vive voix*^b, Yahvé a parlé avec vous sur la montagne, du milieu des *flames* de feu. 5. Quant à moi, je me tenais alors placé entre la *Parole*^c de Yahvé et vous autres, pour vous communiquer les paroles de Yahvé — car vous aviez pris peur devant les *flames* de feu et n'étiez pas montés sur la montagne —, disant : 6. *Le*^d

m. M : pays de Gog n. FM : la Montagne-aux-fruit-inferts, à savoir la Montagne-de-Neige o. M : l'endroit où l'on déverse la cendre

a. M : la Parole de Y. Id. v.4 b. = O c. = O d. M : Je suis Y (omet la paraphrase)

42. Autre nom de l'Hermon. FM reprend la paraphrase de 3,9 (à partir de *širyōn*).

1. *hyn* (cf. TM) *wqymyn* (= O). Dans Jo, même texte qui pourrait bien représenter une *lectio constata*.

Moïse et les enfants d'Israël l'avaient battu à leur sortie d'Égypte. 47. Ils avaient pris possession de son pays, ainsi que du pays de Og, roi de *Matnan*, — tous deux rois des Amorrhéens qui étaient au-delà du Jourdain, à l'orient —, 48. depuis Aroër, qui se trouve sur le bord des torrents de l'Arnon, jusqu'à la montagne de Si'on⁴², c'est-à-dire la *Montagne-de-Neige*, 49. avec toute la Plaine au-delà du Jourdain, à l'orient jusqu'à la mer de la Plaine, au pied du versant de *Ramatha*.

CHAPITRE V

1. Moïse convoqua tout Israël et il leur dit : « Écoutez, Israël, les lois et les sentences que je prononce aujourd'hui devant vous. Apprenez-les et gardez-les pour les mettre en pratique. 2. Yahvé, notre Dieu, a conclu avec nous une alliance à Horeb : 3. ce n'est pas avec nos pères que Yahvé a conclu cette alliance, mais bien avec nous, nous tous qui sommes ici vivant et subsistant à ce jour. 4. *De vive voix*², Yahvé a parlé avec vous sur la montagne, du milieu du feu. 5. Moi, pendant ce temps, je me tenais entre la *Parole* de Yahvé et vous autres, pour vous communiquer la parole de Yahvé, car vous aviez pris peur devant le bruit de l'écho³ de la *Parole* de Yahvé qui se faisait entendre du milieu du feu et vous n'étiez pas montés sur la montagne, tandis qu'il disait : 6. « Mon peuple, enfants d'Israël,

2. Litt. : « discours pour discours » (*mll qbl mll*). Même formule dans Jo et N à Ex. 33,11 ; Nomb. 12,8 ; Deut. 34,10.

3. *mn ql pwnyn* : cf. ms. du T Job 4,16 (LEVY, II, 257). Ed. pr : *mn qdm ql*, « devant le bruit (de la Parole) » ; texte adopté par Ginsburger et Rieder.

4. Comparer la paraphrase des vv. 6.7 avec T Ex. 20,2.3 (N-Jo). Déjà au niveau du TM, il y a de nombreuses contaminations d'Ex. 20 dans ce chapitre (cf. apparat critique de *Biblia Hebraica Stuttgartensia*). Voir L. Díez MERINO, « El Decálogo en el Targum Palestinese », *Estudios bíblicos* 34 (1975), 23-48.

premier commandement, lorsqu'il sortait de la bouche du Saint — Que son Nom soit béni! — était comme des étincelles et des éclairs et des lampes de feu; <une lampe de feu>⁵ à sa droite et une lampe de feu à sa gauche, volant et s'élevant dans l'air du ciel. Il revenait et tournait autour des campements d'Israël et, en retournant, il se gravait sur les tables de l'alliance. Et il criait ainsi, en disant: « Mon peuple, enfants d'Israël, je suis Yahvé, votre Dieu, qui vous ai rachetés et fait sortir, libérés, du pays d'Égypte, de la chiourme des esclaves. » 7. Le⁶ deuxième commandement, lorsqu'il sortait de la bouche du Saint — Que son Nom soit béni! — était comme des étincelles et des éclairs et des lampes de feu; <une lampe de feu>⁵ à sa droite et une lampe de feu à sa gauche, volant et s'élevant dans l'air du ciel. Il revenait et tournait autour des campements des enfants d'Israël et, en retournant, il se gravait sur les tables de l'alliance. Et il criait ainsi, en disant: « Mon peuple, enfants d'Israël, vous n'aurez point d'autre Dieu en dehors de moi. » 8. Vous ne vous fabriquerez <ni idole, ni figure>⁸ ni image quelconque de ce qu'il y a dans les cieux, en haut, ni de ce qu'il y a sur la terre, en bas, <ni de ce qu'il y a dans les eaux au-dessous>⁹ de la terre. 9. Vous ne vous prosternerez point devant elles et vous ne rendrez pas de culte devant elles; car je suis Yahvé, votre Dieu, un Dieu jaloux et vengeur, qui tire vengeance avec jalousie, se souvenant des fautes des pères impies sur les fils rebelles, sur la troisième et la quatrième génération pour ceux qui me haïssent, quand ils sont consommés dans le péché devant moi, 10. mais conservant clémence et bonté pour des milliers de générations pour mes amis¹², les justes, et pour ceux qui gardent les commandements de ma Loi. 11. Mon peuple, enfants d'Israël! Que nul d'entre vous ne prenne le Nom de Yahvé, votre Dieu, en vain^h, parce que Yahvé,

e. M : Mon peuple, enfants d'Israël (omet la paraphrase) f. = O
g. = O h. M : ne jurez point faussement par le Nom de la Parole de Y

je suis Yahvé, votre Dieu, qui vous ai rachetés et fait sortir, libérés, du pays des Égyptiens, de la chiourme⁶ des esclaves. 7. Mon peuple, enfants d'Israël, vous n'aurez point d'autre Dieu en dehors de moi. 8. Vous⁷ ne vous fabriquerez point d'image ni figure quelconque de ce qu'il y a dans les cieux, en haut, ni de ce qu'il y a sur la terre, en bas, ni de ce qu'il y a dans les eaux, au-dessous de la terre. 9. Vous ne vous prosternerez point devant elles et vous ne rendrez pas de culte devant elles; car je suis Yahvé, votre Dieu, un Dieu jaloux et vengeur et qui tire vengeance avec jalousie, se souvenant des fautes des pères impies sur les fils rebelles^{10f}, sur la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, quand les fils sont consommés dans le péché¹¹ après leurs pères^{9a}, 10. mais conservant clémence et bonté pour des milliers de générations pour mes amis, les justes, et pour ceux qui gardent mes préceptes et ma Loi. 11. Mon peuple¹², enfants d'Israël! Qu'aucun d'entre vous ne jure en vain par le Nom de la Parole de Yahvé, votre Dieu,

a. T Jer. 32,18; LAB 11,6

5. Omis par homoioteleuton; id. v. 7.

6. Litt. : « la maison de servitude (des esclaves) ». V : « de domo servitutis » (mais à Ex. 6,6.7 : « de ergastulo », avec TM différent).

7. Dans Jo, les vv. 7 et 8 sont unis; dans N, 7 à 10 (sans lemme hébreu).

8. *šlm wšwrh* : gratté par la censure.

9. Omis par homoioteleuton; restitué en marge.

10. Cf. note à Ex. 20,5.

11. Litt. : « en péchant » (*lmh̄ty*). 27031 écrit par erreur *lm̄h̄my* (« en voyant »).

12. M a « ses amis » (*rhmwy*) et « ses commandements » (*mšwwtgh*) de la Loi : nom avec suffixe personnel, suivi d'un génitif qui ne se rapporte pas au suffixe. A. Díez MACHO cite cette glose pour expliquer *Matth.* 26,28 : τὸ αἷμά μου τῆς διαθήκης (*RevSR* 47, 1973, 210).

13. Pour la suite, comparer T Ex. 20,7.17 dans N et Jo, avec les notes.

au jour du grand jugement, ne laissera pas impuniⁱ celui qui aura pris en vain le saint Nom de Yahvé. **12.** Mon peuple, enfants d'Israël! Observez le jour du sabbat^j, en le sanctifiant comme vous l'a prescrit Yahvé, votre Dieu. **13.** Durant¹⁴ six jours vous travaillerez et vous ferez tous vos travaux; **14.** mais, le septième jour, (ce sera) sabbat et repos devant Yahvé, votre Dieu; vous ne ferez aucune espèce de travail, ni vous, ni vos fils, ni vos filles, ni vos serviteurs, ni vos servantes, (ni) vos bœufs, ni vos ânes, ni quelqu'une de vos bêtes, ni vos étrangers qui se trouvent dans vos villes, afin que vous laissiez reposer comme vous ton serviteur et ta servante. **15.** Vous vous souviendrez que vous avez été esclaves réduits en servitude au pays d'Égypte et que Yahvé, votre Dieu, vous a rachetés et fait sortir de là-bas, libérés, à main forte et à bras étendu : c'est pour cela que Yahvé, votre Dieu, vous a prescrit de pratiquer le jour du sabbat. **16.** Mon peuple, enfants d'Israël! Que chacun d'entre vous honore^k son père et sa mère, ainsi que l'a commandé Yahvé, votre Dieu, pour que se multiplient vos jours et qu'il vous arrive du bonheur sur la terre que Yahvé, votre Dieu, vous donne. **17.** Mon^l peuple, enfants d'Israël! Ne soyez point des meurtriers ni compagnons ni complices de meurtriers et que l'on ne voie point dans l'assemblée d'Israël de bande d'assassins; pour que vos fils (qui) se lèveront après vous n'apprennent pas à être eux aussi une bande d'assassins; car c'est à cause des fautes des assassins que l'épée sort sur le monde. **18.** Mon peuple, enfants d'Israël! Ne soyez point des adultères ni compagnons ni complices d'adultères <et que l'on ne voie point dans l'assemblée d'Israël une gent adulte^lre>¹⁶ pour que vos fils (qui) se lèveront après vous

i. M : celui qui jure faussement par le Nom j. M : soyez attentifs (à garder) le jour du sabbat k. M : soyez soucieux de l'honneur de votre père et de l'honneur de votre mère l. O : tu ne tueras personne (*litt* : une âme)

parce que Yahvé, au jour du grand jugement, ne laissera pas impuni quiconque aura juré en vain par son Nom. **12.** Mon peuple, enfants d'Israël! Observez le jour du sabbat, en le sanctifiant comme vous l'a prescrit Yahvé, votre Dieu. **13.** Durant six jours vous travaillerez et vous ferez tous vos travaux; **14.** mais, le septième jour, (ce sera) sabbat et repos devant Yahvé, votre Dieu; vous ne ferez aucune espèce de travail, ni vous, ni vos fils, ni vos filles, ni vos serviteurs, ni vos servantes, ni vos bœufs, ni vos ânes, ni quelqu'une de vos bêtes, ni vos étrangers qui se trouvent dans vos villes, afin que vous laissiez reposer comme vous vos serviteurs et vos servantes. **15.** Vous vous souviendrez que vous avez été asservis dans le pays d'Égypte et que Yahvé, votre Dieu, vous a rachetés et fait sortir de là-bas, à main forte et à bras élevé; c'est pour cela que Yahvé, ton Dieu, t'a prescrit de pratiquer le jour du sabbat. **16.** Mon peuple, enfants d'Israël! Que chacun soit soucieux de l'honneur de son père et de l'honneur de sa mère, ainsi que vous l'a commandé Yahvé, votre Dieu, pour que se prolongent vos jours et qu'il vous arrive du bonheur sur la terre que Yahvé, votre Dieu, vous donne. **17.** Mon peuple, enfants d'Israël! Ne soyez point des meurtriers ni compagnons ni complices de meurtriers et que l'on ne voie point dans l'assemblée d'Israël de bande d'assassins; pour que vos fils (qui) se lèveront après vous n'apprennent pas à être eux <aussi>¹⁵ une bande d'assassins; car c'est à cause des fautes des assassins que l'épée sort sur le monde. **18.** Mon peuple, enfants d'Israël! Ne soyez point des adultères ni compagnons ni complices d'adultères et que l'on ne voie point dans l'assemblée d'Israël une gent adulte^lre, pour que vos fils également (qui) se lèveront après vous

14. N unit les vv. 12 et 13, Jo les vv. 13 et 14.

15. Lire *lhwd*, avec N et T Ex. 20,13 (Jo -N), au lieu de *lhwn*, « à eux » (*id.* v. 21).

16. Omis par homoioteleuton; complété par Ex. 20,14.

n'apprennent pas à être eux aussi une gent adultère ; car c'est à cause des fautes des adultères que la peste sort <sur>¹⁸ le monde. 19. Mon peuple, enfants d'Israël ! Ne soyez point des voleurs^m ni compagnons ni complices de voleurs et que l'on ne voie point dans l'assemblée d'Israël de bande de voleurs ; pour que vos fils (qui) se lèveront après vous n'apprennent pas à être eux aussi une bande de voleurs, car c'est à cause des fautes des voleurs que la famine sort sur le monde. 20. Mon peuple, enfants d'Israël ! Ne soyez point, en témoignant, de faux témoins ni compagnons ni complices des faux témoins et que l'on ne s'associe point²⁰ⁿ à ceux qui portent de faux témoignages ; pour que vos fils (qui) se lèveront après vous <n'apprennent pas à être eux aussi>²¹ porteurs de faux témoignages ; car c'est à cause des fautes des faux témoins que sont lâchées les bêtes sauvages contre les fils de l'homme. 21. Mon peuple, enfants d'Israël ! Ne soyez point des convoiteurs^o ni compagnons ni complices des convoiteurs²², pour que vos fils (qui) se lèveront après vous n'apprennent pas à être eux aussi des gens qui convoitent. Que nul d'entre vous ne convoite la femme de son compagnon, ni ne convoite la maison de son compagnon, ni son champ, ni son serviteur ni sa servante, ni son bœuf ni son âne ni rien de ce qui appartient à ton compagnon ; car^p c'est à cause des fautes des convoiteurs que les nuages se lèvent, que la pluie ne tombe pas et que la sécheresse vient sur le monde, que les empires se jettent

m. O : tu ne voleras point une personne (*litt* : une âme) n. M : et que l'on ne voie point dans l'assemblée d'Israël de faux témoins ; pour que leurs fils qui se lèveront après eux n'apprennent pas eux aussi (à être) de faux témoins ; car c'est à cause des fautes des faux témoins que les nuées s'élèvent et que la pluie ne descend pas et que la sécheresse vient sur le monde o. M : Qu'aucun d'entre vous ne convoite la femme de son compagnon (omet le début de la phrase) p. M : car c'est à cause des fautes des convoiteurs que les empires se jettent sur les fils de l'homme et que l'exil vient dans le monde

n'apprennent pas à être eux aussi une gent adultère ; car c'est à cause des fautes des adultères que la mort sort¹⁷ sur le monde. 19. Mon peuple, enfants d'Israël ! Ne soyez point des voleurs ni compagnons ni complices de voleurs et que l'on ne voie point dans l'assemblée d'Israël de bande de voleurs¹⁹ ; car c'est à cause des fautes des voleurs que la famine sort sur le monde. 20. Mon peuple, enfants d'Israël ! Ne portez point de faux témoignages, (ne soyez) ni compagnons ni complices de ceux qui portent de faux témoignages, et que l'on ne voie point dans l'assemblée d'Israël de gens qui portent des faux témoignages ; car c'est à cause des fautes de ceux qui portent de faux témoignages que les nuées s'élèvent et que la pluie ne descend pas, et que la sécheresse vient sur le monde. 21. Mon peuple, enfants d'Israël ! Ne soyez point des convoiteurs ni compagnons ni complices des convoiteurs et que l'on ne voie point dans l'assemblée d'Israël de gens qui convoitent, pour que vos fils (qui) se lèveront après vous n'apprennent pas à être eux <aussi> des gens qui convoitent. Qu'aucun d'entre vous ne désire la femme de son compagnon et qu'aucun d'entre vous ne désire la maison de son compagnon, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui appartient à son compagnon ; car c'est à cause des fautes des convoiteurs que

17. Cf. note à Ex. 20,13.

18. 'al est restitué par I.

19. Il manque sans doute : « pour que vos fils qui se lèveront après vous, etc. ». Cf. N et T Ex. 20,15 (Jo-N). Lacune identique au v. 20.

20. Sans doute restituer ainsi le texte : « et que l'on ne voie point dans l'assemblée d'Israël des gens qui portent de faux témoignages ». Cf. Jo et T Ex. 20,16 (N-Jo).

21. Restitué avec I.

22. Sans doute à compléter par Jo et T Ex. 20,17 (Jo-N) : « et que l'on ne voie point dans l'assemblée d'Israël de gens qui convoitent ».

sur les fils de l'homme, convoient leurs richesses et les emportent. **22.** Ces paroles, Yahvé les a adressées à toute votre assemblée sur la montagne, du milieu des flammes^a <de feu>²³, de la nuée et des ténèbres, d'une voix forte et sans s'interrompre^{24r} et il les écrivit sur deux tables de pierre^s qu'il me donna — dit Moïse^t. **23.** Or, lorsque vous avez entendu la voix de la Parole²⁶ du milieu des ténèbres^{27u}, tandis que la montagne était embrasée par le feu, vous vous êtes approchés de moi, tous les chefs de vos tribus avec vos sages^v, **24.** et vous avez dit : « Voici que la Parole de Yahvé, notre Dieu, nous a fait voir²⁸ sa gloire et sa puissance et nous avons entendu la voix de sa Parole^w du milieu des flammes de feu. Nous avons vu aujourd'hui que la Parole de Yahvé^y peut parler avec l'homme et celui-ci rester en vie. **25.** Et maintenant pourquoi devrions-nous mourir ? Car ce grand feu va nous dévorer. Si nous continuons à entendre encore la voix de la Parole de Yahvé, notre Dieu, nous sommes morts ! **26.** Car quelle est la chair^z quelconque qui ait entendu comme nous la voix de la Parole du Dieu vivant parler du milieu des flammes de feu et soit restée en vie^a ? **27.** Toi^b, approche-toi pour entendre tout ce que dira Yahvé, notre Dieu ; puis tu nous diras, toi, tout ce que Yahvé,

q. = C r. = O || M : (d'une voix) puissante et sans s'interrompre || C : d'une voix haute et sans interruption s. C : de l'alliance t. = C u. M : des flammes de feu v. = C w. = O. Id. v. 25.26 || C : de ses commandements x. M : il n'est pas possible de devant Y de parler avec le fils de l'homme et que celui-ci reste en vie y. = C. Id. v. 25 z. M : quelle est la nation (= C) et le royaume qui ait entendu la voix du Dieu vivant parler a. C : comme nous qui avons survécu b. C : +Moïse

β. Mekh. Ex. 20,1 (II, 228)

23. Oublié en début de ligne.

24. Comparer la formule de T Nomb. 11,25 (Jo). Le verbe *yāsap*

l'empire se jette sur les biens des fils de l'homme pour s'en emparer et que l'exil vient sur le monde. » **22.** Ces paroles, Yahvé les a adressées à <toute> votre assemblée sur la montagne, du milieu du feu, de la nuée et de l'obscurité, d'une voix forte et sans interruption⁸. Et ce que disait le Dibbur²⁵ se trouvait écrit sur deux tables de marbre qu'il me donna. **23.** Or, quand vous avez entendu la voix du Dibbur du milieu des ténèbres, tandis que la montagne était incendiée par le feu, vous vous êtes approchés de moi, tous les chefs de vos tribus avec vos sages, **24.** et vous avez dit : « Voici que la Parole de Yahvé, notre Dieu, nous a fait voir la Shekinah de sa gloire et la grandeur de son excellence et nous avons entendu la voix de sa Parole du milieu du feu. Nous avons vu aujourd'hui que Yahvé parle avec l'homme qui a en lui l'esprit de sainteté et que celui-ci peut survivre. **25.** Et maintenant pourquoi devrions-nous mourir ? Car ce grand feu va nous dévorer. Si nous continuons à entendre encore la voix de la Parole de Yahvé, notre Dieu, nous sommes morts ! **26.** Car quel est le fils de chair quelconque qui ait entendu comme nous la voix de la Parole du Dieu subsistant parler du milieu du feu et ait survécu ? **27.** Toi, approche-toi pour entendre tout ce que dira Yahvé, notre Dieu ; puis tu nous diras, toi, tout ce que

est rattaché à la racine *swp* (cesser). Ainsi le Targum prend le contre-pied du texte biblique précisant que Dieu « n'a rien ajouté » (au Décalogue). Sur les motivations de cette exégèse, voir G. VERMES, « The Decalogue and the Minim », dans *In Memoriam Paul Kahle*, Berlin 1968, 232-240. Explications traditionnelles dans Y. KOMLOSH, *The Bible*, 203. Pseudo-PHILON (LAB 11,14) dit que Dieu « s'arrêta de parler » (cf. C. FERROT, dans SC 230,48).

25. *dbyr'*. Cf. note à Gen. 3,10.

26. *mmrh*.

27. Comparer la leçon de M avec LXX (ἐκ μέσου τοῦ πυρός). Quelques mss hébreux ont *hā'ēsh* (le feu).

28. Lire *h' hwy* (avec M), au lieu de *hzy*.

ton^{29c} Dieu, t'aura dit ; nous (l')écouterons et (le) mettrons en pratique. » **28.** *La Parole de*^d Yahvé entendit le son de vos paroles tandis que vous parliez avec moi et *la Parole de Yahvé* me dit — *dit Moïse*^e : « J'ai entendu le son des paroles de ce peuple, (celles) qu'ils t'ont adressées. *Voici que tout ce qu'ils ont dit est bel et bon* (et) bien (parlé). **29.** *Ah*^g ! qui fera qu'ils aient <ce>³¹ même cœur *parfait*^h pour craindre *devant* moi et pour observer toujours tous les commandements *de ma Loi*, pour qu'il leur arrive du bonheur ainsi qu'à leurs fils, à jamais ! **30.** *Quitte les cieux, Moïse*³², et dis-leur : *Retournez en paix* à vos tentes ! **31.** Mais toi, tiens-toi ici *devant* moi et je vais te dire tous les commandements, les lois et les ordonnances que tu auras à leur enseigner pour qu'ils (les) mettent en pratique dans le pays que je leur donne pour qu'ils en prennent possession. » **32.** Veillez donc à agir ainsi que Yahvé, votre Dieu, vous l'a prescrit, sans dévier ni à droite ni à gauche. **33.** Vous marcherez en tout par la voie que Yahvé, votre Dieu, vous a prescrite, pour que vous viviez, que vous connaissiez le bonheur ainsi que de *nombreux et* longs jours dans le pays que vous allez posséder.

c. C : notre d. = C (bis) e. = C f. = C O || M : a été
révélé devant lui g. = C F O M h. = C || F M : bon

γ. Shab. 87 a δ. Shab. 87 a

29. Sans doute corriger en « notre (Dieu) » (= TM) avec le ms. du Caire et les autres versions.

30. Même erreur dans *ed. pr.* et 27031 : *kl* (tout) au lieu de *ql*.

31. Restituer avec I. Cf. TM et Jo-O-C.

Yahvé, notre Dieu, t'aura dit ; nous (l')écouterons et (le) mettrons en pratique. » **28.** Le son de vos paroles *fut entendu devant* Yahvé quand vous parliez avec moi, et Yahvé me dit : « <Le son>³⁰ des paroles de ce peuple, (celles) qu'ils t'ont adressées, *a été entendu devant*ⁱ moi : tout ce qu'ils ont dit est bien. **29.** *Ah* ! si *les dispositions de leur cœur* pouvaient rester *parfaites* avec cette même *volonté* de craindre *devant* moi et d'observer toujours tous mes préceptes, pour qu'il leur arrive du bonheur ainsi qu'à leurs fils, à jamais ! **30.** Va ! Dis-leur : *Il vous est permis de vous unir* (à nouveau) à vos *femmes*³³ *puisque vous vous (en) êtes séparés ces trois derniers jours*^γ. **31.** Mais toi, *reste séparé de ta femme*^δ, *parce que dans le Sanhédrin d'en-haut* tu dois te tenir près de moi, et je vais te dire³⁴ les préceptes, les lois et les sentences que tu auras à leur enseigner³⁵ pour qu'ils (les) mettent en pratique dans le pays que je leur donne pour qu'ils en prennent possession. » **32.** Et *maintenant*, veillez à agir ainsi que Yahvé, votre Dieu, vous l'a prescrit, sans dévier ni à droite ni à gauche. **33.** Vous marcherez en tout par la voie que Yahvé, votre Dieu, vous a prescrite, pour que vous viviez, que vous connaissiez le bonheur ainsi que de longs jours dans le pays que vous allez posséder.

32. Cf. *T Nomb.* 6,23 (N) et la note. Remarquer que, d'après Jo (v. 31), Moïse siège au Sanhédrin céleste. Selon *Sanh.* 87 a, Moïse se tenait constamment au ciel avec Dieu (cf. *Deut.* 5,31), en dialogue permanent avec la Shekinah.

33. Interprétation midrashique : 'ohel (tente) = femme. Cf. note à *Lév.* 14,8.

34. Jo omet « tous (les préceptes) ». Cf. *LXX*.

35. *Ed. pr.* et 27031 ont le plur. *tlpwn* (au lieu de *tlp*). Sans doute influence de O qui a le suffixe verbal pluriel (*tlpynnm*).

CHAPITRE VI

1. Tels sont le commandement^a, les lois et les ordonnances que Yahvé, votre Dieu, a prescrit de vous enseigner pour (les) mettre en pratique dans le pays où vous allez passer pour en prendre possession, 2. afin que vous craigniez la Parole de Yahvé, votre Dieu, et que vous gardiez, tous les jours de votre vie, toutes ses lois et les commandements de sa Loi que je vous prescris, à vous, à vos fils et aux fils de vos fils, et afin que vos jours se multiplient. 3. Vous écouterez donc, Israël, et veillerez à mettre (cela) en pratique afin de prospérer et de vous multiplier à l'extrême — ainsi que vous l'a dit Yahvé, le Dieu de vos pères —, (dans) un pays qui produit^b des fruits excellents, purs comme le lait, doux et savoureux comme le miel. 4. Lorsque^{1c} le temps fixé arriva pour notre père Jacob d'être retiré^{2d} en paix du milieu du monde, il réunit^e les douze tribus et les fit se tenir tout autour de son lit d'or. Notre père Jacob prit la parole et dit^f : « D'Abraham, père de mon père, est issu l'impur^g Ismaël ainsi que tous les fils de Quelourah, et d'Isaac, mon père, est issu l'impur Ésaü, mon frère. Il se pourrait que vous rendiez un culte aux idoles auxquelles le père d'Abraham rendait un culte ou^h il se pourrait que vous rendiez un culte aux idoles auxquelles Laban, frère de ma mère, rendait un culte. Or (est-ce) au Dieu de Jacob, votre père, que vous rendez un culte? » Les douze tribus de Jacob répondirent à l'unanimité, d'un cœur parfait, et dirent : « Écoute-nous^h, Israël, notre père ! Yahvé, notre

a. M : les préceptes. Id. v. 2.17 b. produit... miel = F || O : qui produit lait et miel c. Lorsque... et dit = F d. F M : d'être élevé du monde (= mourir) e. F M : il appela ses douze fils f. F M : il se pourrait que vous rendiez un culte aux idoles auxquelles (F : + Térakh) le père de notre père rendait un culte (FM omet

CHAPITRE VI

1. Telle est l'instruction du précepte, des lois et des sentences que Yahvé, votre Dieu, a prescrit de vous enseigner pour (les) mettre en pratique dans le pays où vous allez passer pour en prendre possession, 2. afin que tu craignes devant Yahvé, ton Dieu, et que tu gardes, tous les jours de ta vie, toutes ses lois et ses préceptes que je prescris, à toi, à ton fils et au fils de ton fils, et afin que tes jours se prolongent. 3. Tu écouteras donc, Israël, et veilleras à mettre (cela) en pratique pour prospérer et vous multiplier à l'extrême, — ainsi que te l'a dit Yahvé, le Dieu de tes pères —, (dans) un pays dont les fruits sont gras comme le lait et doux comme le miel. 4. — Or, lorsqu'arriva le temps pour notre père Jacob d'être retiré du milieu du monde, il eut peur qu'il n'y eût parmi ses fils un impur^α. Il les appela et les questionna : « Y aurait-il dans votre⁴ cœur quelque insincérité? » Ils répliquèrent tous ensemble et lui dirent : « Écoute, Israël, notre père ! Yahvé, notre

une partie de la paraphrase) g. ou il se pourrait... des siècles = F h. F M : Écoute donc

α. Sifré Deut. 6,4 (49) ; 32,8 (353) ; Pes. 56 a

1. Comparer T Gen. 49,2 (N). Voir la synopse des recensions targumiques et leur commentaire dans E. CORTÈS, *Los discursos de adios de GN 49 a JN 13-17*, Barcelona 1976, 298-365. Le midrash a compris le nom d'Israël comme désignant le patriarche Jacob. Cf. H. LJUNGMAN, *Sifre zu Deuteronomium*, 76.

2. Litt. : « être réuni » ; M : « être élevé » = mourir (*lmstlq'*). Cf. note à Nomb. 11,26.

3. *psylh* : cf. note à Gen. 35,22 et E. CORTÈS, *op. cit.*, 311-323. Pour une comparaison avec l'emploi de *καθαρός* dans Jn 13,10, *ibid.*, 469-481. On rapprochera aussi Jn 13,1 et le début de notre paraphrase : « lorsque... le moment venu... de mourir ».

4. 27031 : « leur (cœur) » ; erreur fréquente de suffixe.

Dieu, Yahvé est un ! *Que¹ son Nom soit béni pour les siècles des siècles !* — 5. Vous aimerez l'enseignement de la Loi⁷ de Yahvé avec tout votre cœur et avec toute votre âme et avec toutes vos richesses¹⁰ⁱ. 6. Que ces paroles que je vous prescris aujourd'hui soient constamment sur votre cœur ! 7. Vous les répétez à vos fils, et vous les méditez quand vous serez assis à l'intérieur de vos maisons et quand vous marcherez sur la route, quand vous irez dormir^k et quand vous vous lèverez. 8. Vous les attacherez comme un signe sur vos bras et elles formeront des phylactères sur vos fronts ; 9. vous les écrirez à l'intérieur de mezuzoth et les fixerez sur les portes de vos maisons et sur les montants

i. I Nur (marge) : + Jacob répondit et dit : Que son Nom (Nur : +grand) soit béni ! j. M : vos forces || O : tes biens k. = 110 || O M : vous coucher

β. Sifré Deut. (53) ; Deut. R (64) ; Pes. 56 a γ. Sifré Deut. (54) δ. Sifré Deut. (55) ; M Ber. IX, 5 ; Test. Aser 1,3,5 ε. Sifré Deut. (55) ; M Ber. IX, 5 ζ. Sifré Deut. (55) ; M Ber. IX, 5 η. T Jer. 17,1 ; T Cant. 4,9 ; 8,9 ; T Prov. 3,3 θ. Ber 11 a-16 a ι. Sifré Deut. (64) ; Menah. 36 b κ. Sifré Deut. (65) ; Menah. 37 b λ. Menah. 33 b ; T Cant. 8,3

5. Étude de cette bénédiction qui suit le *Shema*, dans E. CORTÈS, *op. cit.*, 343-365 ; David DE SOLA POOL, *The Old Jewish-Aramaic Prayer, The Kaddish*, Leipzig 1909, 45. Sur la récitation du *Shema*, cf. A. CRONBACH, dans *Interpreter's Dictionary of the Bible*, vol. IV, 899 s. ; J. D. EISENSTEIN, dans *J.E.*, XI, 266 ; *SB*, IV, 189-207 ; URBACH, *The Sages*, 19-21.

6. *pwlhn' qashfta'*. Cf. *Jn* 4,23. Lire l'admirable commentaire de Sifré à ce verset.

7. Noter comment N remplace ainsi la formule biblique « aimer Dieu » : cf. 10,12 ; 11,1.13.22 ; 13,4 ; 30,6.16.20.

8. Explication basée sur le fait que le mot « cœur » (*lēb*) est écrit avec deux *beth* (*lbbk*). Cf. *SB*, IV, 467, et, pour la tradition rabbinique, URBACH, *The Sages*, 471-483.

9. Jo emploie le verbe *nsyb* ; même formule dans Sifré avec *nīl*. G. KITTEL (*Sifre zu Deuteronomium*, 55) compare avec la formule de *Jn* 10,18.

Dieu, Yahvé est un ! *Jacob répondit et dit : « Béni son Nom glorieux pour les siècles des siècles¹⁰ ! »* 5. Moïse, le prophète, dit au peuple de la maison d'Israël : — *Suivez le culte vrai⁶ de vos pères⁷ et aimez Yahvé, votre Dieu, avec les deux penchants⁸ de votre cœur, et même s'il reprend votre âme⁹, et avec toute votre richesse⁵.* 6. Que ces paroles que je vous prescris aujourd'hui soient écrites sur la table de votre cœur^{11,7} ! 7. Tu les enseigneras à tes fils, et vous les méditez quand vous serez assis dans vos maisons, — (*même*) tandis que vous serez occupés (*aux préparatifs de*) votre mariage^{12,8} —, quand vous marcherez sur votre route, le soir juste avant de vous coucher et <le matin>¹³ juste avant de vous lever. 8. Tu les attacheras comme des signes écrits sur ta main¹⁴ gauche¹ et elles formeront des phylactères sur ton front^x entre tes yeux ; 9. tu les écriras sur les mezuzoth¹⁵ et tu les fixeras sur le tiers (supérieur)^λ des montants du seuil de ta maison et sur ta porte, à droite

10. *māmōn* (cf. *Matth.* 6,24). On a rapproché cette interprétation targumique de *I QS* 1,11 : cf. M. BLACK, *The Scrolls and Christian Origins*, London 1961, 123 ; G. R. DRIVER, *The Judaean Scrolls*, 456.

11. Expression typiquement targumique (c'est une glose dans *Prov.* 3,3). Cf. *II Cor.* 3,3 (*SB*, III, 91, à *Rom.* 2,15).

12. Cf. LEVY, I, 291. Formulation différente à *T Deut.* 11,19 (Jo).

13. Texte : « le soir » (*ramshā'*). Corriger avec Ginsburger et Rieder (*špr'*).

14. Jo (comme O) garde le mot *yād* de l'hébreu que N interprète. *Id.* à 11,18.

15. Dans l'usage rabbinique, *mezuzah* (montant de porte) désigne un petit étui métallique contenant le texte de *Deut.* 6,4-9 et 11,13-21 (cf. *J.E.*, VIII, 531-532). Il semble, d'après les discussions de Sifré *Deut.* 6,7.8 (60-63), que l'on écrivait aussi le Décalogue sur les phylactères et *mezuzoth* : cf. W. D. DAVIES, *The Setting of the Sermon on the Mount*, Cambridge 1964, 281. C'est le cas des phylactères de Qumrān et JÉRÔME mentionne un usage analogue (*PL* 26,168) : voir URBACH, *The Sages*, 844. Sur la place du Décalogue dans la tradition rabbinique, cf. URBACH, *op. cit.*, 360-365. On peut lire les prescriptions concernant la *mezuzah* dans *Yoma* 10 a - 12 a ; *Menah.* 32 a - 34 a.

(de portes) de vos villes¹. **10.** Lors donc que Yahvé, votre Dieu, vous aura introduits dans le pays qu'il a juré à vos pères — à Abraham, à Isaac et à Jacob —, de vous donner, avec des villes grandes et prospères que vous n'avez point bâties, **11.** des maisons pleines de toutes sortes de biens que vous n'avez pas construites, des citernes creusées que vous n'avez point creusées, des vignes et des oliveraies que vous n'avez pas plantées, (quand) vous aurez mangé et serez rassasiés, **12.** gardez-vous d'oublier l'enseignement de la Loi de Yahvé, qui vous a fait sortir², libérés, du pays d'Égypte, de la chiourme des esclaves. **13.** C'est la Gloire de la Shekinah de Yahvé, votre Dieu, que <vous craindrez³, devant lui que vous rendrez un culte et par le Nom de sa Parole que, en vérité>¹⁶, vous jurerez et prêterez serment. **14.** Vous n'irez pas après d'autres idoles, (aucune) des idoles des <nations>¹⁸ qui vous entourent, **15.** car votre Dieu est un Dieu jaloux et vengeur, (lui) dont la Gloire de sa Shekinah (réside) parmi vous⁴; pour que la colère de Yahvé, ton Dieu, ne s'enflamme pas contre toi et qu'il ne vous extermine point de dessus la face de la terre. **16.** Vous ne tenterez point la Gloire de la Shekinah de Yahvé, votre Dieu, comme vous l'avez tenté à la Tentation^{21r}. **17.** Veillez à observer les commandements de la Loi de Yahvé, votre Dieu, ses témoignages et ses lois qu'il vous a prescrits; **18.** tu feras ce qui est bien et juste devant Yahvé, afin qu'il vous arrive du bien et que vous puissiez entrer pour le posséder dans le bon pays que

1. M : vous les placerez sur la porte de vos maisons et dans vos villes || O : tu les fixeras sur les montants de ta maison et sur ta porte m. = O n. M : rachetés et fait sortir o. M : c'est Y, votre Dieu, que vous craindrez p. = O q. O : (dont) la Shekinah est au milieu de toi r. = O || M : Eaux-de-la-Dispute

lorsque tu entres⁵. **10.** Lors donc que Yahvé, ton Dieu, t'aura introduit dans le pays qu'il a juré à tes pères, — à Abraham, à Isaac et à Jacob —, de te donner, avec des villes grandes et prospères que tu ne t'es pas fatigué à bâtir, **11.** des maisons qui sont pleines de toutes sortes de biens que tu n'as pas eu la peine de remplir, des puits forés que tu n'as pas travaillé à forer, des vignes et des oliveraies que tu n'as pas eu le souci de planter, (quand) tu auras mangé et seras rassasié, **12.** prends garde à vous de ne point oublier la crainte de^m Yahvé, votre Dieu, qui vous a rachetés et fait sortir, libérés, du pays d'Égypte, de la chiourme des esclaves. **13.** C'est devant Yahvé, votre Dieu, que vous craindrez, devant lui que vous rendrez un culte et par le Nom de sa Parole que vous jurerez en vérité. **14.** Vous ne suivrez point les idoles des nations⁶, parmi <les divinités>¹⁷ des nations qui seront autour de vous, **15.** car Yahvé, votre Dieu, est un Dieu jaloux et vengeur, (lui) dont la Shekinah réside parmi vous; de peur que la colère de Yahvé, votre Dieu, ne s'enflamme contre vous et qu'il ne <vous>¹⁹ extermine bientôt de dessus la face de la terre. **16.** Mon peuple, enfants d'Israël! Prenez bien garde de ne point tenter Yahvé, votre Dieu, comme vous (l')avez tenté dans les dix tentations^{20v}. **17.** Veillez à observer les préceptes de Yahvé, votre Dieu, ses témoignages et ses lois qu'il vous a prescrits; **18.** tu feras ce qui est juste et droit devant Yahvé, afin qu'il vous arrive du bien et que vous puissiez entrer pour le posséder dans le

16. Oublié dans le texte; nous complétons avec Jo.

17. En lisant *dhl*, au lieu de *nhl* (héritage).

18. *d'wmygh*; encore lisible sous le grattage du censeur.

19. Texte : « les (exterminent) ». Corriger avec Ginsburger et Rieder.

20. Énumérées dans Ar. 15 a. Cf. *Nombr.* 14,22. Voir GINZBERG, *Legends*, VI, 121.

21. *nysywnh* (TM : *massá*). *Litt.* : « vous avez tenté devant lui ».

Yahvé^s a promis par serment à *vos* pères, **19.** en bousculant^t de devant *vous* tous *vos* ennemis, selon ce qu'a dit Yahvé. **20.** Quand demain *vos* fils *vous* questionneront, en disant : « Qu'est-ce que les témoignages, les lois et les ordonnances que Yahvé, notre Dieu, vous a prescrits ? », **21.** *vous* direz à *vos* fils : « Nous étions des esclaves asservis à Pharaon^u en Égypte, mais <Yahvé>²² nous a rachetés et fait sortir, libérés, d'Égypte, d'une main forte. **22.** La Parole de Yahvé a opéré des miracles et des signes grands et néfastes contre l'Égypte, contre Pharaon et contre tous les hommes de sa maison, et (que) nos yeux ont pu voir. **23.** Et nous, il nous a fait sortir de là-bas, libérés, pour nous (y) introduire et nous donner le pays qu'il avait promis à nos pères. **24.** Alors Yahvé nous prescrivit de mettre en pratique toutes ces lois, de craindre devant Yahvé, notre^v Dieu, pour qu'il nous fasse toujours du bien (et) nous laisse subsister, comme c'est le cas aujourd'hui. **25.** Et ce sera pour nous (notre) mérite que de veiller à mettre en pratique tout ce commandement devant Yahvé, notre Dieu, ainsi qu'il nous l'a prescrit. »

CHAPITRE VII

1. Lorsque Yahvé, *votre* Dieu, *vous* aura introduits dans le pays où *vous* allez entrer pour en prendre possession et qu'il aura chassé de devant *vous* des nations nombreuses, les Hittites, les Girgashites, les Amorrhéens,

s. M : la Parole de Y. Id. v. 19.21.24 t. M : exterminant || O : brisant u. M : nous avons été asservis sous la main de Pharaon v. M : votre Dieu

22. Mot oublié, à l'endroit où M lit « la Parole de Y ».

23. Restituer (avec les éd. postérieures) *l'ib ln'* ; omis dans nos deux témoins.

bon pays que Yahvé a promis par serment à *vos* pères, **19.** en repoussant de devant toi tous tes ennemis, selon ce qu'a dit Yahvé. **20.** Quand demain ton fils te questionnera, en disant : « Qu'est-ce que les témoignages, les lois et les sentences que Yahvé, notre Dieu, vous a prescrits ? », **21.** *vous* direz à *vos* fils : « Nous étions asservis à Pharaon en Égypte, mais la Parole de Yahvé nous a fait sortir d'Égypte, d'une main forte. **22.** La Parole de Yahvé a lancé des miracles, de grands prodiges et des plaies néfastes contre l'Égypte, contre Pharaon et contre tous les hommes de sa maison, tandis que nous voyions (tout cela) de nos yeux. **23.** Et nous, il nous a fait sortir <de là-bas>, libérés, pour nous (y) introduire et nous donner le pays qu'il avait promis à nos pères. **24.** Alors Yahvé nous prescrivit de mettre en pratique toutes ces lois, de craindre devant Yahvé, notre Dieu, <pour qu'il nous arrive> toujours <du bien>²³ (et) qu'il nous laisse subsister, comme c'est le cas aujourd'hui. **25.** Et le mérite en sera gardé²⁴ pour nous dans le monde à venir si nous gardons et mettons en pratique tout ce précepte²⁵ devant Yahvé, notre Dieu, ainsi qu'il nous l'a prescrit. »

CHAPITRE VII

1. Lorsque Yahvé, ton Dieu, t'aura introduit dans le pays où tu vas entrer pour en prendre possession et qu'il aura banni de devant toi des peuples nombreux, les Hittites, les Girgashites, les Amorrhéens, les Cananéens,

24. *nlyr*. Cf. I Pierre 1,4 (τερρημενην) ; SB (III, 762) cite T Cant. 8,2 qui a le verbe *zn'*. Cf. note à Nomb. 31,50.

25. *lpygd'* (= O). 27031 : « toutes les lois (*qymygy'*), tout ce précepte ». Sans doute *lectio conflat*, car M a : « toutes ces lois » (*qymygh*).

les Cananéens, les Perizziens, les Hévéens, les Jébuséens — sept nations plus grandes et plus puissantes que vous —, **2.** (quand) Yahvé, votre Dieu, les aura livrés devant vous et que vous les aurez battues¹, vous les exterminerez totalement, vous ne conclurez pas d'alliance avec elles et vous n'aurez aucune pitié d'elles ; **3.** vous² ne vous mêlerez^a point avec elles : vous ne donnerez pas vos filles à leurs fils et vous ne prendrez pas leurs filles pour vos fils, — **4.** car elles détourneraient^b vos fils de suivre ma Parole ; pour³ qu'ils ne rendent point de culte devant d'autres <dieux>⁴ — la colère de Yahvé s'enflammerait contre vous, (et) pour qu'il ne vous extermine point promptement. **5.** Voici au contraire de quelle manière vous agirez à leur endroit : vous abattrez leurs autels, vous briserez leurs stèles, vous couperez leurs *ashéras*⁷ et vous brûlerez au feu <les images>⁸ de leurs idoles^f. **6.** Car vous êtes un peuple de saints devant Yahvé, votre Dieu ; c'est vous que Yahvé, votre Dieu, a choisis pour que vous deveniez pour son Nom, entre toutes les nations qui se trouvent sur la face de la terre, un peuple bien-aimé comme un bien particulier. **7.** Ce n'est point à cause du grand nombre qu'en vous <s'est complu Yahvé>⁹, entre toutes

a. = F || O : tu ne contracteras point mariage b. = O || M : feraient dévier
c. = O^{va} || O : ma crainte d. = O || M : les idoles
e. = O f. M : vous couperez (leurs) images et brûlerez leurs idoles
g. = O

α. A.Z. 36 b β. A.Z. 48 a γ. Hul. 89 a

1. *Lill.* : « tuées ».

2. *Lill.* : « et vous ». *Ed. pr.* et 27031 n'ont pas « et » (même dans le lemme hébreu), comme quelques mss hébreux.

3. *dl' yphwn* fait difficulté. M : *wyphwn* (« et rendraient un culte »). N veut peut-être délibérément éviter de dire que les Israélites adoreraient les idoles (cf. TM).

les Perizziens, les Hévéens, les Jébuséens, sept peuples plus nombreux et plus puissants que toi, **2.** (quand) Yahvé, votre Dieu, les aura livrés devant vous et que vous les aurez battus, vous les vouerez à l'extermination par l'anathème de Yahvé. Vous ne contracterez pas d'alliance avec eux et vous ne leur ferez point grâce. **3.** Vous ne contracterez point de mariage avec eux : vous ne donnerez pas vos filles à leurs fils et vous ne prendrez pas leurs filles pour vos fils, car quiconque contracte mariage avec eux, (c'est) comme s'il contractait mariage avec leurs idoles^α. **4.** Car leurs filles détourneraient vos fils de suivre mon culte^β et ceux-ci serviraient les idoles des nations^γ ; la colère de Yahvé s'enflammerait contre vous et il vous exterminerait bientôt. **5.** Voici bien plutôt ce que vous devrez <leur>^δ faire : vous abattrez leurs autels (*idolatriques*)^ε, vous briserez leurs stèles, vous couperez leurs arbres sacrés^ζ et vous brûlerez au feu les images de leurs idoles. **6.** Car vous êtes un peuple saint devant Yahvé, votre Dieu ; c'est vous que Yahvé, votre Dieu, a choisis afin que vous deveniez pour lui un peuple bien-aimé^η entre tous les peuples qui se trouvent sur la face de la terre. **7.** Ce n'est point parce que vous étiez plus éminents^θ que toutes les autres nations que Yahvé vous a préférés et

4. Ici 4 lettres (*īdmī*) dont 2 marquées d'un trait vertical. Sans doute dittographie partielle (*qdm īdm*) non corrigée, ayant entraîné l'oubli d'un mot comme *f'wtn* (idoles) dont il ne reste que la première lettre. Cf. édition.

5. Lire *lwn*, au lieu de *lwn* (« à vous »).

6. *'guryhwn* (= O). Cf. LXX : τοὺς βωμοὺς, N et *Pesh.* emploient *mdbh'* qui désigne d'ordinaire un autel du vrai Dieu : cf. note à *Ex.* 32,5.

7. Reprend (comme O) le terme de l'hébreu, que Jo interprète par « arbres d'adoration » (*'ylny sygyhwn*). Cf. *T Ex.* 34,13 (N).

8. *wslmy* : gratté par la censure, mais encore lisible.

9. Manque dans le texte ; cf. TM et M.

les nations, et que Yahvé^h vous a choisis, puisque vous êtes le peuple le plus réduitⁱ entre toutes les nations. **8.** Mais c'est à cause de l'amour dont Yahvé vous a aimés, et parce qu'il a gardé le serment qu'il avait juré à vos pères, qu'il vous a fait sortir^j, libérés, d'une main forte et qu'il vous a rachetés de la chiourme¹⁰ des esclaves et des mains de Pharaon, roi d'Égypte. **9.** Vous devez donc savoir que Yahvé, votre Dieu, est Dieu, le Dieu fidèle^k qui garde pour mille générations l'alliance et la faveur à ses amis, les justes, et à ceux qui observent les commandements^l de sa Loi; **10.** qui paie^m, en ce monde, à ceux qui le haïssent, la rétribution de leurs bonnes actions, pour tirer vengeance d'eux dans le monde à venir et ne sursoit point à la bonne rétribution de ceux qui le haïssent : tant qu'ils se trouvent encore en ce monde, il leur acquitte la récompense des petits commandements (observés) qu'ils ont à leur actif¹². **11.** Vous aurez donc à garder les commandements, les lois et les ordonnances que je vous prescris aujourd'hui de mettre en pratique. **12.** Et alors, pour avoir écouté ces sentences, les avoir gardées et mises en pratique, Yahvé, votre Dieu, vous gardera aussi les alliances et les faveurs qu'il a jurées à vos pères. **13.** Il vous aimera, il vous bénira et vous multipliera; sur la terre qu'il a juré à vos pères de leur donner, il bénira les fruits de vos entrailles

h. M¹ : la Parole de Y i. M² : (ce n'est point) à cause de vos mérites que la Parole de Y vous a préférés et vous a choisis
j. M : rachetés et fait sortir. Id. v. 19 k. M : le Dieu des dieux, le Dieu fidèle l. M : préceptes. Id. v. 11 m. F M : qui paie en ce monde à ceux qui le haïssent la récompense des petits commandements (observés) qu'ils ont à leur actif (litt. : dans leurs mains) pour les exterminer dans le monde à venir et qui ne sursoit point de payer à ceux qui le haïssent la récompense des petits commandements (observés) qu'ils ont à leur actif dans ce monde
n O : qui paie durant leur vie à ceux qui le haïssent les bonnes (actions) qu'ils font devant lui, pour les faire périr (dans l'autre monde); il ne diffère pas (de donner la récompense d')une œuvre bonne à ceux qui le haïssent, leur payant durant leur vie les bonnes (actions) qu'ils font devant lui

qu'il vous a choisis, mais parce que vous étiez les plus humbles d'esprit et les plus modestes de tous les peuples. **8.** Mais c'est parce que Yahvé vous a aimés et parce qu'il a gardé le serment qu'il avait juré à vos pères, qu'il vous a fait sortir, libérés, d'une main forte et qu'il vous a rachetés de la chiourme des esclaves, de la main de Pharaon, roi d'Égypte. **9.** Vous devez donc savoir que Yahvé, votre Dieu, est le juge puissant et fidèle qui garde pour mille générations l'alliance et la bienveillance à ses amis, les justes¹¹, et à ceux qui observent ses préceptes; **10.** qui paie, en ce monde, à ceux qui le haïssent la rétribution de leurs bonnes actions, pour les exterminer dans le monde à venir, et qui ne sursoit point (à la rétribution) de ceux qui le haïssent, mais, tant qu'ils sont encore en vie, leur accorde en ce monde ce qu'ils ont mérité⁸. **11.** Vous aurez donc à garder le précepte, les lois et les sentences que je vous¹³ prescris <aujourd'hui> de mettre en pratique. **12.** Et alors, pour avoir accueilli ces sentences, les avoir gardées et mises en pratique, Yahvé, votre Dieu, vous gardera aussi les alliances et la faveur qu'il a jurées à vos pères. **13.** Il vous aimera, il vous bénira et vous multipliera; <sur la terre qu'il a juré à tes pères de te donner>¹⁴, il bénira

8. Gen. R 8,1 (257); Lévi. R 22,27 (341); PRK 9 (168)

10. Litt. : « la maison de servitude (des esclaves) ».

11. Cf. T Ex. 20,6 (Jo-N); T Deut. 5,10 (Jo-N).

12. Litt. : « qui (sont) dans leurs mains ». Les folios 13 et 14 du ms. 110 de Paris ont ici une série de poèmes sur les Dix commandements que M. GINSBURGER n'a pas transcrits dans son édition (*Das Fragmententhargum*, Berlin 1899, 62) : cf. son article « Les introductions araméennes à la lecture du Targoum », *REJ* 73 (1921), 14-26; 186-194. Sur la doctrine d'Aqiba que reflète ce verset, cf. URBACH, *The Sages*, 262; Y. KOMLOSH, *The Bible*, 204.

13. Erreur dans 27031 : « leur (prescrits) ».

14. Les éditions postérieures complètent par O.

et les fruits de *vo*tre terre, *vos travaux*¹⁵ⁿ, *vos vins* et *vo*tre huile, *vos troupeaux* de gros bétail et *vos troupeaux* de petit bétail. **14.** *Vous* serez bénis entre toutes les nations ; et il n'y aura parmi *vous* ni homme ni femme stériles, ni même parmi vos bêtes. **15.** Yahvé détournera de *vous* tous les maux et, toutes les plaies funestes des Égyptiens que *vous* connaissez^o, il ne *vous* les infligera pas, mais il les infligera à tous *vos* ennemis. **16.** *Vous* consommerez toutes les richesses des nations^p que Yahvé, *vo*tre Dieu, va *vous* donner ; que *vos* yeux ne les prennent point en pitié et ne rendez point un culte *devant* leurs *idoles*, car elles deviendraient pour *vous* un piège. **17.** Si *vous* vous dites en *vos* cœurs : « Ces nations sont plus nombreuses que *nous*. Comment pourrai-je les exterminer ? », **18.** n'en ayez pas peur ! Rappelez-*vous* bien ce que Yahvé, *vo*tre Dieu, a tiré comme vengeance de Pharaon et des Égyptiens, **19.** les miracles grandioses que *vos* yeux ont vus, les signes et les prodiges, la main puissante et le bras étendu avec lesquels Yahvé, *vo*tre Dieu, *vous* a fait sortir, libérés. Yahvé, *vo*tre Dieu, agira de même^r à l'égard de toutes les nations devant lesquelles *vous* avez peur. **20.** De plus, Yahvé, *vo*tre Dieu, lancera contre eux les fléaux des frelons, jusqu'à ce que disparaissent ceux qui resteraient et qui se seraient cachés de devant *vous*. **21.** Ne soyez donc point démoralisés^{17s} devant eux, car Yahvé, *vo*tre Dieu, dont la Gloire de la Shekinah marche^t au milieu de *vous*, est un Dieu grand et redoutable. **22.** Yahvé, *vo*tre Dieu, chassera peu à peu ces nations de devant *vous* ; *vous* ne pourrez pas les exterminer d'un seul coup, pour que les

n. M : votre blé o. M : (que) vous n'avez pas connues p. M : le butin de vos ennemis q. = O. Id. v. 25 r. M : ainsi Y tirera vengeance s. = O || M : n'avez pas peur t. M : demeure || O : sa Shekinah (est) au milieu de toi

les enfants de *vos* entrailles et les fruits de *vo*tre terre, *vo*tre blé, *vo*tre vin et *vo*tre huile, *vos troupeaux* de gros bétail et *vos troupeaux* de petit bétail. **14.** *Vous* serez bénis entre tous les autres peuples ; il n'y aura parmi *vous* ni hommes ni femmes stériles— et ton bétail ne sera point privé de laine, de lait et de progéniture. **15.** Yahvé éloignera de toi toutes les maladies et, toutes les plaies funestes que tu sais, que Yahvé a lancées contre l'Égypte, il ne *vous* les infligera pas, mais il les lancera contre tous *vos* ennemis. **16.** Tu anéantiras tous les peuples que Yahvé, ton Dieu, va te livrer ; que ton œil ne les prenne point en pitié et ne rends point un culte à leurs *idoles*^q, car elles deviendraient pour toi un piège. **17.** Si d'aventure tu te dis en ton cœur : « Ces peuples sont plus nombreux que moi. Comment aurais-je la possibilité de les chasser ? », **18.** n'en ayez pas peur ! Rappelez-*vous* les prouesses que Yahvé, <ton Dieu>, a accomplies contre Pharaon et tous les Égyptiens, **19.** les miracles grandioses que *vous* avez vus de *vos* yeux, les signes et les merveilles, les prouesses de (sa) main puissante et les exploits de (son) bras élevé, lorsque Yahvé, *vo*tre Dieu, *vous* a fait sortir, libérés. C'est ainsi qu'agira Yahvé, *vo*tre Dieu, à l'égard de tous les peuples devant lesquels tu as peur. **20.** De plus Yahvé, *vo*tre Dieu, lancera contre eux¹⁶ le fléau des frelons qui piquent jusqu'à ce que soient anéantis ceux qui subsisteraient et se seraient cachés de devant *vous*. **21.** Ne soyez donc point démoralisés devant eux, car la Shekinah de Yahvé, *vo*tre Dieu, (est) au milieu de *vous*, Dieu grand et redoutable. **22.** Yahvé, *vo*tre Dieu, bannira peu à peu ces peuples de devant *vous* ; tu ne pourras les exterminer d'un seul coup, de peur que les bêtes sauvages ne se multiplient contre *vous*, quand

15. 'bydlykwn. Il faut sans doute lire avec M : 'burkwn (« votre blé »). Cf. Jo et O.

16. Erreur dans ed. pr. : « contre vous » (bkwn au lieu de bhwn).

17. Litt. : « brisés » ; verbe tbr (id. dans Jo et O).

bêtes sauvages ne se multiplient point contre vous. **23.** Mais Yahvé, votre Dieu, les livrera devant vous et sèmera parmi elles grande confusion^u, (jusqu'au) moment où il les aura exterminées. **24.** Il livrera leurs rois entre vos mains et vous ferez disparaître^v leur nom de dessous les cieux : ni roi ni potentat^w ne tiendra devant vous jusqu'à ce qu'il les ait exterminés. **25.** Vous brûlerez au feu <les images>¹⁸ de leurs idoles, vous ne convoiterez ni l'argent ni l'or qui les recouvrent pour vous les approprier, de crainte que vous ne soyez pris à leur piège ; car c'est chose odieuse et abominable devant Yahvé, votre Dieu. **26.** Vous n'introduirez pas de choses abominables à l'intérieur de vos maisons pour ne point devenir abominables comme elles ; vous les aurez en horreur et vous les aurez en abomination, car ce sont choses abominables.

CHAPITRE VIII

1. Tous les commandements^{1a} que je vous prescris aujourd'hui, ayez soin de (les) mettre en pratique pour que vous viviez et multipliez et que vous puissiez entrer pour (le) posséder dans le pays que Yahvé^b a promis à vos pères. **2.** Souvenez-vous de toute la route par laquelle Yahvé, votre Dieu, vous a conduits durant ces quarante années dans le désert, afin de vous faire pâtir <pour vous éprouver>³, pour savoir ce qu'il y a dans les pensées de votre cœur, si oui ou non vous garderiez les commandements de sa Loi. **3.** Il vous a fait pâtir⁴, il vous a fait souffrir la faim et vous a donné à manger la manne que

u. = F || O : mettra en grande dérouté v. M : vous exterminerez w. M : ni prince ni chef

a. M : préceptes. Id. v. 6.11 b. M : la Parole de Y

e. Shab. 82 b ζ. Shab. 83 a

elles s'en viendront dévorer leurs cadavres. **23.** Mais Yahvé, votre Dieu, les livrera devant vous et sèmera parmi eux grande confusion, jusqu'à ce qu'ils soient exterminés. **24.** Il livrera leurs rois en votre main et vous anéantirez du souvenir leur nom de dessous tous les cieux : pas un homme ne résistera devant vous jusqu'à ce que tu les aies exterminés. **25.** Vous brûlerez au feu les images de leurs idoles, vous ne convoiterez ni l'argent ni l'or qui sont sur elles pour vous les approprier, de peur que vous ne soyez pris à leur piège ; car c'est une abomination devant Yahvé, votre Dieu. **26.** Vous n'introduirez pas dans vos maisons les abominations des idoles et de leurs ustensiles^e (cultuels) pour ne point devenir anathème comme elles ; tu les auras en horreur comme l'impureté d'une bête impure^z et tu les auras en abomination, car elles sont anathème.

CHAPITRE VIII

1. Ayez soin de mettre en pratique tout le précepte que je vous prescris aujourd'hui pour que vous viviez et multipliez et que vous puissiez entrer pour (le) posséder dans le pays que Yahvé a promis à vos pères. **2.** Vous vous souviendrez de toute la route par laquelle Yahvé, votre Dieu, vous a conduits <durant ces quarante années dans le désert>², afin de vous affliger et afin de vous éprouver, pour savoir <ce qu'il y a dans votre cœur>, si oui ou non vous garderiez ses préceptes. **3.** Il t'a humilié, il t'a

18. Gratté par le censeur ; *šmy* encore lisible.

1. *mšwłth*. On pourrait aussi traduire « le commandement », comme à 6,1 (cf. TM). M a le pluriel *pyqwdyyh*.

2. Le texte a été restitué dans les éd. postérieures (ainsi Ginsburger, sans le signaler).

3. Omis par homoioteleuton ; donné par M.

4. Sur ce verset, cf. B. J. MALINA, *The Palestinian Manna Tradition*, 74-77.

vous ne connaissiez point et que *vos* pères n'avaient pas connue, afin de *vous* faire savoir que <le fils de l'homme ne vit pas seulement de pain^c, mais>⁵ que le fils de l'homme vit de tout ce qui sort de la bouche *des décrets*^{6d} de la Parole de Yahvé. 4. Vos vêtements ne se sont point consumés sur *vous* et *vos* pieds n'ont pas marché nus^e pendant ces quarante ans. 5. Reconnaissez donc en *vos* cœurs que Yahvé, *votre* Dieu, *vous* châtie comme un homme châtie son fils^f. 6. Gardez donc les commandements de la Loi de Yahvé, *votre* Dieu, en marchant dans ses voies et en craignant devant lui. 7. Car Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* faire entrer dans un bon pays, un pays de cours d'eau, de sources et d'eaux abyssales qui s'épanchent dans les vallées et sur la montagne; 8. un pays de froment et d'orge^g, de vignes, figuiers et grenadiers, un pays dont les olives servent à faire^h de l'huile et dont les palmiers sont doux comme le miel^k; 9. un pays où *vous* ne mangerez pas le pain avec parcimonie, où *vous* ne manquerez de rien; un pays dont les pierres sont dures et étincelantes comme le fer, et de ses montagnes on extrait

c. F : que (l'homme) ne (vit) pas seulement de (sa) ration (quotidienne) d. M : qui sort du décret (de la Parole) || O : mais de tout ce que fait sortir la Parole de devant Y e. M : meurtris || O : tes chaussures ne se sont pas usées f. M : que Y, ton Dieu, te fustige ainsi que le père fustige son fils g. = O h. = O i. = O || M : blé et orge j. = F O k. F M : et les palmiers à faire du miel || O : et (qui) fait du miel l. = M

α. Taan. 4 a

5. Restitué dans la marge. La leçon de F est incertaine : « pas seulement de *mnwn*' » (Nur. ; 440 : *mnyn*[']). Selon JASTROW (798) : « the ordinary daily food ». Cf. LEVY, II, 49. En raison de la fréquente correspondance, dans Jo et N, de *lhm*' (pain) et *mzwn* (nourriture), la correction proposée par DALMAN (*Wörterbuch*, 230) de *mnwn*' en *mzwn*' est très plausible.

fait souffrir la faim et t'a donné à manger la manne que *vous* ne connaissiez point et que tes pères n'avaient pas connue, afin de te faire savoir que le fils de l'homme ne vit pas seulement de pain, mais que le fils de l'homme vit de tout ce qui a été créé⁷ par la Parole de Yahvé. 4. *Votre* habit ne s'est point consumé sur *vos* corps et *vos* pieds n'ont point marché déchaussés pendant ces quarante ans. 5. Comprenez ainsi dans les pensées de *votre* cœur que Yahvé, ton Dieu, *vous* corrige⁸ comme un homme corrige son fils. 6. Gardez donc les préceptes de Yahvé, *votre* Dieu, en marchant dans les voies qui sont droites devant lui⁹ et en le craignant. 7. Car Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* faire entrer dans une terre renommée pour ses produits, une terre qui fait couler^h des torrents d'eaux limpides, des sources d'eaux douces jaillissantes et des eaux abyssales intarissables qui s'épanchent dans les vallées et sur les montagnes; 8. une terre qui produit du froment et de l'orge, qui fait bourgeonner les vignes d'où sort un vin doux et (un vin) sec, et qui produit figuiers et grenadiers, une terre dont les olives servent à faire de l'huile et les palmiers à faire du miel^g; 9. une terre où *vous* mangerez le pain sans en manquer^l et où tu ne manqueras de rien; une terre dont les sages^{10α} prononcent des décisions étincelantes comme le fer et dont les étudiants posent des questions solides comme

6. Sur cette expression, cf. D. MUÑOZ LEON, *Dios-Palabra*, Granada 1974, 50-53.

7. Interprétation concrète de « ce qui sort de la bouche de Y » : cf. O (*kl 'pqwt mymr mn qdm yyy*). En sens contraire, *Sag.* 16,26.

8. *Ed. pr.* : *msqr* (= *msqd*). *Litt.* : « aiguillonner, conduire » (JASTROW, 1019). 27031 : *msgk* (?).

9. Sur le miel de dattes, cf. note à *Lév.* 2,12.

10. Exemple d'exégèse fondée sur un 'al tigré (« ne lis pas... (mais lis)... »), le mot 'bnyh (« ses pierres ») étant lu *bwngyh* : « ses constructeurs », i.e. ses maîtres. Comparer *Ber.* 64 a, ainsi que la variante *bwngyky* d'*Is.* 54,13 de Qumrân (S. TALMON, dans *Cambridge History of the Bible* I, 188).

le cuivre^m. **10.** Quand *vous* aurez mangé et serez rassasiés, *vous* bénirez la Parole de Yahvé, votre Dieu, pour le bon pays qu'il *vous* a donné. **11.** Prenez bien garde d'oublier jamais l'enseignement de la Loi de Yahvé, en n'observant point ses commandements, ses ordonnances et ses lois que moi je *vous* prescriis aujourd'hui, **12.** de crainte que, lorsque *vous* aurez mangé et serez rassasiés, que *vous* habiterez les belles maisons que *vous* aurez construites, **13.** que votre gros et votre petit bétail se seront multipliés, que *vous* aurez argent et or en abondance et que tous vos biens se seront accrus, **14.** vos cœurs ne s'endurcissent et que *vous* n'oubliiez l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu, qui *vous* a fait sortir^p du pays d'Égypte, de la chiourme des esclaves; **15.** lui qui *vous* a conduits par le vaste et redoutable désert, terre de serpents brûlants et de scorpions, sol aride sans eau, qui a fait sortir pour *vous* de l'eau de la dure roche siliceuse; **16.** lui qui *vous* a fait manger dans le désert la manne que vos pères n'avaient pas connue, pour *vous* faire pâtir et pour *vous* éprouver, afin de *vous* faire du bien à la fin des jours. **17.** Que si *vous* *vous* dites dans vos cœurs : « C'est notre propre force et la puissance de nos mains qui nous ont procuré ces richesses », **18.** souvenez-vous de la Parole de Yahvé, votre Dieu, car c'est lui qui *vous* aura donné la force d'acquérir des richesses, pour accomplir, comme aujourd'hui, l'alliance qu'il a jurée à vos pères. **19.** Or, si jamais *vous* venez à oublier l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu, que *vous* alliez après d'autres idoles et rendiez un culte devant elles et les adoriez, voici que j'atteste

m. M : dont les sages sont forts comme le fer et les étudiants solides comme le bronze || F : un pays dont les pierres sont étincelantes comme le fer et les montagnes solides comme le bronze n. = O. Id. v. 14.19 o. = O p. M : rachetés et fait sortir, libérés, du pays q. = O

β. Ber. 35 a

le bronze. **10.** *Vous* serez donc attentifs, quand *vous* mangerez et *vous* rassasierez, à rendre grâces^β et à bénir devant Yahvé, votre Dieu, pour tous les produits de l'excellent pays qu'il *vous* a donné. **11.** Faites attention à *vous* de n'oublier jamais la crainte deⁿ Yahvé, votre Dieu, en n'observant point ses préceptes, ses sentences et ses lois que moi je *vous* prescriis aujourd'hui, **12.** de peur que, lorsque *vous* aurez mangé et serez rassasiés, que *vous* demeurerez dans les jolies^o maisons que *vous* aurez construites, **13.** que votre gros et votre petit bétail se seront multipliés, que *vous* aurez argent et or en abondance et que tous vos biens se seront accrus, **14.** votre cœur ne s'élève et que *vous* n'oubliiez la crainte de Yahvé, votre Dieu, qui *vous* a fait sortir, libérés, du pays d'Égypte, de la chiourme¹¹ des esclaves; **15.** lui qui t'a conduit avec amour par le vaste et redoutable désert, un endroit plein de serpents brûlants et de scorpions qui piquent, un sol desséché¹², un endroit sans eau, qui a fait sortir pour toi de l'eau de la roche siliceuse; **16.** lui qui t'a fait manger dans le désert la manne que tes pères n'avaient pas connue, pour t'affliger et pour t'éprouver, afin de te faire du bien en fin de compte. **17.** Faites attention à ne point dire dans votre cœur : « C'est notre propre force et la puissance de notre main qui nous ont procuré ces richesses. » **18.** Mais *vous* *vous* souviendrez de Yahvé, votre Dieu, car c'est lui qui *vous* a donné conseil pour acquérir des richesses, pour accomplir, comme c'est aujourd'hui le cas, l'alliance qu'il a jurée à vos pères. **19.** Or, si jamais *vous* venez à oublier la crainte de Yahvé, votre Dieu, que *vous* suiviez les idoles des nations^a et les serviez et les adoriez, j'atteste aujourd'hui

11. Litt. : « de la maison de servitude (des esclaves) ». Cf. aussi 13,6.11.

12. En lisant *šhawn'*, avec certains mss de O (JASTROW, 1272 : « parched ground »). 27031 : *šhawn'* (= O); ed. pr. : *škawn'* (corrompu).

aujourd'hui contre vous que vous disparaîtrez à coup sûr. **20.** Tout comme les nations que *la Parole de Yahvé* va faire disparaître de devant vous, ainsi disparaîtrez-vous, pour n'avoir pas écouté la voix de *la Parole de Yahvé*, votre Dieu.

CHAPITRE IX

1. Écoutez *donc*, ô Israël ! *Vous* voilà <aujourd'hui>¹ sur le point de passer le Jourdain pour entrer déposséder des nations plus grandes et plus puissantes que *vous*, aux villes grandes et fortifiées *jusqu'au ciel*, **2.** un peuple puissant et *fort*, les fils d'*Anaq*, *les géants*^a, que *vous* connaissez et dont *vous* avez entendu dire : « Qui *pourra* tenir devant les fils d'*Anaq*, *les géants*? » **3.** *Vous* saurez donc aujourd'hui que c'est Yahvé, *votre Dieu*, dont *la gloire de la Shekinah* marche devant *vous* comme un feu dévorant^{bd} qui les exterminera et que c'est lui qui les soumettra devant <*vous*>⁴, si bien que *vous* les déposséderez et les anéantirez promptement, ainsi que *vous* l'a dit Yahvé. **4.** Lorsque *la Parole de Yahvé*, *votre Dieu*, les aura exterminés de devant *vous*, n'allez pas dire dans *vos* cœurs : « C'est pour *nos* mérites que *sa Parole nous* a fait entrer pour prendre possession de ce pays », quand c'est à cause des fautes de ces nations que *la Parole de Yahvé* les aura chassées de devant *vous*. **5.** Ce n'est ni à cause de *vos* mérites ni à cause de la droiture de *vos* cœurs que *vous* allez entrer pour prendre possession de leur pays, mais c'est à cause des fautes de ces nations que Yahvé, *votre Dieu*, les chasse de devant *vous* et pour accomplir la parole que Yahvé^f

r. = O

a. O : les fils des géants b. M : dont la Shekinah glorieuse s'avance devant toi c. = O d. M : un feu dévorant le feu
e. = M f. M : la Parole de Y. Id. v. 9.10.11.12.19.25

d'hui contre vous que vous périrez à coup sûr. **20.** Tout comme les peuples que Yahvé va *bannir* de devant vous, ainsi périrez-vous, pour n'avoir point obéi à *la Parole*^r de Yahvé, votre Dieu.

CHAPITRE IX

1. Écoutez, ô Israël ! *Vous* voilà aujourd'hui sur le point de passer le Jourdain pour entrer déposséder des peuples plus grands et plus puissants que *vous*, aux villes grandes et ceintes de murailles *jusqu'au ciel*, **2.** un peuple *fort* et *fier* comme les *Géants* que *vous* connaissez et dont *vous* avez entendu dire : « Qui *pourra* tenir devant les fils d'*Éphron*, *le géant*? » **3.** *Vous* saurez donc aujourd'hui que c'est Yahvé, *votre Dieu* (dont) *la Shekinah glorieuse* passe^b devant *vous* (et) dont *la Parole*^c est un feu dévorant, qui les exterminera et qui les chassera de devant *vous*, si bien que *vous* les chasserez et les ferez périr bientôt, ainsi que *vous* l'a dit Yahvé, *votre Dieu*^e. **4.** Lorsque Yahvé, *votre Dieu*, les aura culbutés de devant *vous*, n'allez pas dire dans *votre* cœur : « C'est pour mon mérite que Yahvé m'a fait entrer pour prendre possession de ce pays », quand c'est à cause des fautes de ces peuples que Yahvé les expulse de devant *vous*. **5.** Ce n'est ni en raison de *votre* mérite ni à cause de la rectitude de *votre* cœur que *vous* allez entrer pour prendre possession de leur pays, mais c'est à cause des fautes de ces peuples que Yahvé, *votre Dieu*, les expulse de devant *vous* et pour accomplir la parole que Yahvé a jurée à *vos* pères, à Abraham, à Isaac

1. Restitué par I.

2. *Ed. pr.* : « devant ses fils, les géants ».

3. Le texte a 'klh ml'klh : « (feu) dévorant (qui) se consume ». Mais la seconde forme doit sans doute être supprimée (avec I).

4. Corriger le texte (« devant eux ») avec I.

a jurée à vos pères, à Abraham, à Isaac et à Jacob. **6.** Mais sachez que ce n'est pas en raison de <vos>⁵ mérites que Yahvé, votre Dieu, vous aura donné ce bon pays pour en prendre possession, puisque vous êtes un peuple à la nuque rétive⁶ à recevoir instruction. **7.** Souvenez-vous^g, n'oubliez pas comment vous avez irrité la Parole^h de Yahvé, votre Dieu, dans le désert; depuis le jour où vous êtes sortis, libérés, du pays d'Égypte jusqu'à votre arrivée en <ce>⁷ lieu, vous avez été rebelles devant Yahvé. **8.** A Horeb, vous avez irrité Yahvé et la colère de Yahvé s'enflamma contre vous à vous exterminer. **9.** Comme j'étais monté à la montagne pour prendre les tables de pierre, les tables de l'alliance que Yahvé a conclue avec vous, je demeurai sur la montagne quarante jours et quarante nuits; je n'ai mangé aucune nourriture ni non plus bu d'eau. **10.** Et Yahvé me donna — dit Moïse, les deux tables de pierre écrites du doigt de la Puissance de devant Yahvé et sur lesquelles se trouvaient inscrites toutes les paroles⁸ que la Parole de Yahvé vous avait adressées sur la montagne, du milieu des flammes de feu, au jour de la réunion de l'assemblée. **11.** Or, au bout de quarante jours et quarante nuits, Yahvé me remit, — dit Moïse, les deux tables de pierre, les tables de l'alliance. **12.** Et Yahvé me dit — dit Moïse : « Lève-toi, descends immédiatement d'ici, car ton peuple que tu as fait sortir, libéré, d'Égypte a agi de façon corrompue; ils se sont vite détournés de la voie que je leur avais prescrite : ils se sont fait une (idole de) métal fondu. » **13.** Puis Yahvé me parla — dit Moïse, en disant : « Devant moi est manifesté l'endurcissement de ce peuple : c'est bien un peuple à la nuque rétive à recevoir instruction ! **14.** Abstiens-toi devant moi de demander pour eux miséricorde pour que je les extermine et efface leur nom de dessous les cieux.

g. M : soyez attentifs, n'oubliez pas h. I : le Nom (de la Parole) i. = O j. = O || M : laisse-moi que j'extermine

et à Jacob. **6.** Mais sachez que ce n'est pas en raison de vos mérites que Yahvé, votre Dieu, vous aura donné cet excellent pays pour en prendre possession, puisque vous êtes un peuple à la nuque rétive. **7.** Souvenez-vous-en, ne l'oubliez pas, comment vous avez irrité Yahvé, votre Dieu, dans le désert; depuis le jour où vous êtes sortis du pays d'Égypte jusqu'à ce que vous soyez parvenus en ce lieu, vous avez été rebelles devant Yahvé. **8.** A Horeb, vous avez irrité Yahvé et la colère de devant Yahvé vint contre vous jusqu'à (vouloir) vous exterminer. **9.** Lorsque je suis monté sur la montagne pour prendre les tables de marbre, les tables de l'alliance que Yahvé a contractée avec vous, je suis resté sur la montagne quarante jours et quarante nuits; je n'ai point mangé de pain ni bu d'eau. **10.** Et Yahvé me donna les deux tables de marbre écrites du doigt de Yahvé et sur lesquelles se trouvaient inscrites exactement toutes les paroles que Yahvé vous avait adressées sur la montagne, du milieu du feu, au jour de la réunion de l'assemblée. **11.** Or, au bout de quarante jours et quarante nuits, Yahvé me remit les deux tables de marbre, les tables de l'alliance. **12.** Et Yahvé me dit : « Lève-toi, descends <immédiatement d'ici>, car le peuple que tu as fait sortir du pays d'Égypte, (ces gens) qui sont appelés d'après ton nom ont corrompu leur voie. <Ils se sont vite détournés de la voie que je leur avais prescrite au Sinai : Vous ne fabriquerez ni image ni figure ! et ils se sont fait une (idole de) métal fondu >⁹. » **13.** Puis Yahvé me parla, en disant : « Devant moi est manifesté le péché de ce peuple : c'est bien un peuple à la nuque rétive ! **14.** Cesse d'implorer devant moi, que je les extermine et enlève leur nom de sous les

5. Texte : « leurs (mérites) ».

6. Litt. : « peuple (de gens) durs de nuque » (cf. TM).

7. Restituer *hdyh* (cf. TM).

8. *dyryyh* (Décatalogue ?). O, M et Jo ont *ptgmyy*. Cf. note à 4,9.

9. Ginsburger et Rieder complètent ainsi avec les éd. postérieures (en partie avec O).

Il y a possibilité devant moi de faire de toi une nation plus grande, plus puissante et plus nombreuse qu'eux. » **15.** Je m'en retournai donc et descendis de la montagne; la montagne était embrasée de feu et les deux tables de l'alliance étaient placées sur mes deux mains. **16.** Et je vis en effet que vous aviez péché devant Yahvé, votre Dieu : vous vous étiez fabriqué un veau de métal fondu^k. Vous vous étiez bien vite détournés de la voie que la Parole de Yahvé vous avait prescrite. **17.** Je saisis^l alors les deux tables, les projetai de mes deux mains et les brisai sous vos yeux. **18.** Je me prosternai alors en prière et demandai miséricorde de devant^m <Yahvé>¹⁰ comme la première fois; pendant quarante jours et quarante nuits, je ne mangeai point de nourriture et ne bus pas non plus d'eau, à cause de tous vos péchés que vous aviez commis en faisant ce qui est odieux et abominable devant Yahvé, provoquant la colère devant lui. **19.** Car j'avais pris peur devant la colère et la fureur destructrice dont la Parole de Yahvé s'était enflammée contre vous, à vous exterminer. Et Yahvé — dit Moïse, entendit cette fois encore la voix de ma prière. **20.** Contre Aaron aussi la Parole de Yahvé était irritée à cause de vous jusqu'à (vouloir) l'exterminer; en ce temps-là, je priai donc et demandai miséricorde aussi pour Aaron. **21.** Quant aux aberrations¹⁴ que vous

k. M : (un veau) comme idoles l. = F || O : j'attrapai m. : M
je priai devant Y comme la première fois n. = O

α. Pes. 87 b; PRE 45 (355); ARN 2 (20); 41 (172); LAB 12,5; 19,7 β. Deut. R 9,1 (78); Ex. R 32,13 (512); Eccl. R 4,3 (112); PRE 45 (357-358)

10. Cf. T Ex. 32,19 (Jo). Voir GINZBERG, *Legends*, VI, 54.

11. Comparer LXX : ἐδεήθη.

12. Oublié (en début de ligne).

13. Les cinq noms ont la forme hébraïque. Cf. T Nombr. 17,11 (Jo); GINZBERG, *Legends*, III, 124. Analyse des parallèles midrashi-

cieux et que je fasse de toi un peuple plus puissant et plus nombreux qu'eux. » **15.** Je m'en retournai donc et descendis de la montagne, tandis que la montagne était incendiée par le feu, (tenant) sur mes deux mains les deux tables de l'alliance. **16.** Et je vis en effet que vous aviez prévarié devant Yahvé, votre Dieu : vous vous étiez fabriqué un veau de métal fondu. Vous vous étiez bien vite détournés de la voie que Yahvé vous avait prescrite. **17.** J'attrapai alors les deux tables, les projetai de mes deux mains et les brisai; et vous, vous regardiez tandis que les tables se brisaient et que les lettres s'envolaient^{10α}. **18.** Je demandai¹¹ miséricorde de devant Yahvé comme auparavant; pendant quarante jours et quarante nuits je ne mangeai point de pain et ne bus pas d'eau, en raison de toutes vos fautes que vous aviez commises en faisant ce qui est mal devant Yahvé, excitant ainsi sa colère. **19.** — En ce temps-là furent envoyés de devant Yahvé les cinq anges exterminateurs^β, Colère, Fureur, Ire, Exterminateur et Courroux¹³, pour détruire Israël. Lorsque Moïse, le Maître d'Israël, l'apprit, il alla et rappela le Nom grand et glorieux et il fit lever de leurs tombeaux Abraham, Isaac et Jacob, qui se tinrent en prière devant Yahvé : sur-le-champ, trois d'entre eux furent retenus et deux restèrent, Colère et Fureur. Moïse invoqua la miséricorde et ces deux-là aussi furent arrêtés. Il creusa alors une fosse en terre de Moab et les (y) cacha (en proferant) un serment par le Nom grand et redoutable. En effet, ainsi est-il écrit : — Car j'avais pris peur devant la colère et la fureur dont Yahvé s'était enflammé contre vous, à vous exterminer. Et Yahvé accueillit cette fois aussi ma prièreⁿ. **20.** Contre Aaron aussi Yahvé était extrêmement irrité jusqu'à (vouloir) l'exterminer; à ce moment-là je priai donc également pour Aaron. **21.** Quant à (l'objet

ques dans P. SCHÄFER, *Rivalität zwischen Engeln und Menschen*, Berlin 1975, 145-149.

14. Litt. : « vos fautes — ḥwbykwn » (cf. TM).

aviez fabriquées — *les idoles*¹⁵ —, je pris cela, le brûlai au feu, l'écrasai menu soigneusement jusqu'à ce qu'il fasse de la poussière, et je jetai la poussière dans le <torrent>¹⁶ qui descend de la montagne. **22.** Au *Brasier*, à la *Tentation*^o et aux *Tombeaux-de-la-Réclamation*¹⁷, vous avez aussi provoqué la colère devant Yahvé. **23.** Et quand *la Parole de Yahvé* vous envoya de *Reqem-de-Géah*, en disant : « Entrez et prenez possession du pays que je vous ai donné », vous vous êtes révoltés contre la décision de *la Parole de Yahvé*, votre Dieu, vous n'avez pas eu confiance dans le *saint Nom de la Parole de Yahvé* et vous n'avez pas écouté la voix de sa *Parole*¹⁸. **24.** Rebelles vous avez été devant Yahvé depuis le jour où je vous ai connus. **25.** Je me suis donc prosterné en prière et j'ai demandé^a miséricorde de devant Yahvé, les quarante jours et les quarante nuits où j'ai prié, car Yahvé avait parlé de vous exterminer. **26.** Je priai et suppliai devant Yahvé et je dis : « *Je l'en prie, par la miséricorde de devant toi, Yahvé Élohim*^r, ne détruis pas¹⁹ ton peuple et ton héritage que tu as libéré par ta puissance, que tu as fait sortir d'Égypte à main forte. **27.** Souviens-toi dans ta *miséricordieuse bonté*^s d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, ne considère pas l'endurcissement de ce peuple, ni leurs fautes, ni leurs offenses ; **28.** pour que *les habitants* du pays d'où tu nous as fait sortir, *libérés*, ne disent point : « C'est parce que Yahvé n'a pas eu le pouvoir de les introduire dans le pays dont il leur avait parlé et parce qu'il les a pris en haine qu'il <les a fait sortir>²⁰ pour les mettre à mort dans le désert », **29.** alors qu'ils sont ton peuple et ton héritage, (eux) que tu as fait sortir, *libérés*, par ta grande force et ton bras étendu. »

o. M : (au Brasier), aux Eaux-de-la-Dispute et aux Tombeaux-de-la-Réclamation de la convoitise (*lectio constata* ?) || O : à l'Embrasement, à la Tentation et aux Tombeaux-des-Réclameurs || F : Tombeaux-des-Convoitises p. || O q. M : je priai et demandai (miséricorde) r. = O s. I : + de tes serviteurs

de) votre prévarication que vous aviez fabriqué, le veau, je le pris, le brûlai au feu, le pilai soigneusement au pilon jusqu'à ce qu'il fasse une fine poussière et j'en projetai la poussière dans le torrent qui descend de la montagne. **22.** Au *Brasier*, à la *Tentation* et aux *Tombeaux-de-la-Convoitise*, vous avez aussi provoqué la colère devant Yahvé. **23.** Et au temps où Yahvé vous envoya de *Reqem-Géah*^p, en disant : « Montez et emparez-vous du pays que je vous ai donné », vous vous êtes révoltés contre *la Parole de Yahvé*, votre Dieu, vous n'avez pas eu confiance en lui et vous n'avez pas obéi à sa *Parole*. **24.** Rebelles vous avez été devant Yahvé depuis le jour où je vous ai connus. **25.** Je me suis donc prosterné en prière devant Yahvé, ces quarante jours et ces quarante nuits où je restai prosterné en prière, car Yahvé avait parlé de vous exterminer. **26.** Je priai devant Yahvé et je dis : « *Je l'en prie, par la miséricorde de devant toi, Yahvé Élohim*, ne détruis pas ton peuple et ton héritage que tu as racheté par ta puissance, que tu as fait sortir d'Égypte par la force d'une main puissante. **27.** Souviens-toi de tes serviteurs, Abraham, Isaac et Jacob et ne considère pas l'endurcissement de cœur de ce peuple, ni leur perversité, ni leur offense, **28.** de peur que *les habitants* du pays d'où tu nous as fait sortir ne disent : « C'est parce que la force de Yahvé a été insuffisante pour les introduire dans le pays dont il leur avait parlé et parce qu'il les a pris en haine qu'il les a fait sortir pour les mettre à mort dans le désert », **29.** alors qu'ils sont ton peuple et ton héritage, (eux) que tu as fait sortir par ta grande force et ton bras élevé. »

15. Au pluriel : *ʔ'awn*.

16. Le copiste écrit *nwr'* (feu), au lieu de *n̄hl'* (O-Jo).

17. Allusion aux épisodes de *Nombr.* 11,3 ; *Ex.* 17,7 et *Nombr.* 11,34.

18. Comparer la paraphrase du *Document de Damas* 3,7-8.

19. Lire *thbl* (avec I), au lieu de *thbl* (passif).

20. Omis par homoioteleuton.

CHAPITRE X

1. A ce moment-là Yahvé^a me dit — *dit Moïse* : « Taille-toi deux tables de pierre comme les premières et monte vers moi sur la montagne; et tu te feras une arche d'alliance¹. 2. J'écrirai sur les tables les paroles² qui se trouvaient sur les premières tables que tu as brisées^b et tu les déposeras dans l'arche. » 3. Je fis donc une arche en bois d'acacia, je taillai deux tables de pierre comme les premières et je montai sur la montagne avec les deux tables dans ma main. 4. Il écrivit^c alors sur les tables ce qui était écrit la première fois, les dix paroles que la Parole de Yahvé vous avait dites sur la montagne, du milieu des flammes de feu, au jour de la réunion de l'assemblée, et il me les donna — *dit Moïse*. 5. Je m'en retournai et descendis de la montagne, je déposai les tables dans l'arche que j'avais faite et elles y sont (restées), ainsi que le lui avait prescrit la Parole de Yahvé. 6. Les enfants d'Israël partirent des puits⁵ de Yaaqan pour Mosérah. C'est là que mourut Aaron et qu'il fut enterré. Et Éléazar,

a. M : la Parole de Y. Id. v. 8.10 b. M : j'ai brisées c. M : j'écrivis

α. Shab. 87 a

1. *dqym*; I : *dqym*. Probablement corriger en *dqys*¹ : « de bois » (cf. TM et Jo).

2. *dbyryh*; O et Jo : *ptgmy*¹. Cf. 9,10.

3. Cf. T Ex. 31,18 (Jo), sur le poids des tables. Voir GINZBERG, *Legends*, III, 129; VI, 54. La tradition voyait dans ce verset une approbation de Dieu à l'égard de Moïse (Shab. 87 a; Yeb. 62 a). La leçon de M pourrait aller dans le même sens.

4. Jo et N : *dbyryh*; O : *ptgmy*.

5. Le copiste écrit *mn bryyh* (« depuis les fils (?) de Yaaqan »). La leçon primitive était sans doute : *mn byry bny* : « des puits des fils de » (cf. O-Jo). M : « depuis les puits (de Yaaqan) ».

CHAPITRE X

1. A ce moment-là Yahvé me dit : « Façonne-toi deux tables de marbre de même forme que les premières et monte en ma présence sur la montagne; et fais-toi une arche de bois. 2. J'écrirai sur les tables les paroles qui se trouvaient sur les premières tables, qu'avec une force accrue^α tu parvins à briser^β, et tu les déposeras dans l'arche. » 3. Je fis donc une arche en bois d'acacia, je façonnai deux tables de marbre de même forme que les premières et je montai sur la montagne avec les deux tables dans ma main. 4. Il écrivit alors sur les tables ce qui était écrit la première fois, les dix paroles⁴ que Yahvé vous avait dites sur la montagne, du milieu du feu, au jour où s'était réunie l'assemblée, et Yahvé me les donna. 5. Je m'en retournai et descendis de la montagne, je déposai les tables dans l'arche que j'avais faite et elles y sont conservées, ainsi que me l'avait prescrit Yahvé. 6. Les enfants d'Israël partirent des villages des Puits des Benê-Yaaqan pour Mosérah. C'est là que Amalec combattit contre eux⁶, tandis qu'il régnait à Arad, car il avait appris qu'Aaron était mort et que les nuées de gloire s'étaient éloignées. Et comme Israël avait eu à pâtir lors de ce combat, ils cherchèrent à s'en retourner en Égypte, et firent six étapes en arrière. Les fils de Lévi se mirent à leur poursuite, en mirent à mort huit clans, puis s'en retournèrent. Parmi les fils de Lévi, quatre clans également avaient trouvé la mort. Ils se dirent les uns aux autres : « Qu'est-ce qui nous a provoqué cette tuerie, sinon parce que nous avons été négligents à l'occasion du deuil d'Aaron, le pieux? » Tous les enfants d'Israël décidèrent donc là un deuil, comme si Aaron y était mort et qu'il

6. Cf. T Nomb. 21,1 (Jo-N). Sur la paraphrase qui suit, voir RASHI et GINZBERG, *Legends*, III, 330-334.

son fils, exerça le *souverain sacerdoce* après lui. **7.** De là ils partirent pour Goudgodah et de Goudgodah pour Yotbatah, pays *abondant* en cours d'eau. **8.** C'est alors que Yahvé mit à part *les fils* de la tribu de Lévi pour porter l'arche de l'alliance de Yahvé, pour se tenir^e en présence de Yahvé, pour servir *devant* lui et bénir par le *saint Nom de sa Parole* jusqu'à ce jour. **9.** C'est pourquoi il n'y eut point, pour *la tribu de Lévi*, de part ni d'héritage avec leurs frères : ce sont *les offrandes de Yahvé* qui sont son héritage, ainsi que Yahvé, *votre Dieu, vous l'a dit*. **10.** Quant à moi, je me tins sur la montagne, comme les jours précédents, quarante jours et quarante nuits, et *la Parole^s de Yahvé entendit la voix de ma prière* — dit Moïse, cette fois encore, et Yahvé renonça⁹ à vouloir vous détruire. **11.** Alors Yahvé me dit — dit Moïse : « Lève-toi ! Pars, mets-toi en route devant <le peuple>¹⁰, pour qu'ils entrent pour le posséder dans le pays que j'ai juré à leurs pères de leur donner. » **12.** Et maintenant, Israël, qu'est-ce que Yahvé, *votre Dieu*, demande de vous, sinon de craindre *devant* Yahvé, *votre Dieu*, et de marcher dans toutes les voies *qui sont droites devant lui^h*, d'aimer *l'enseignementⁱ de la Loi* et de rendre un culte *devant* Yahvé, *votre Dieu*, de tout *votre cœur* et de toute *votre âme¹¹*, **13.** en gardant les commandements^j de Yahvé et ses lois que je *vous prescri*s aujourd'hui, pour que vous soyez heureux¹² ? **14.** Voici qu'à Yahvé *votre Dieu*, appartiennent les cieux et les cieux des cieux, la terre et tout ce qui s'y trouve. **15.** Mais c'est seulement en *vos pères* que *la Parole de Yahvé* s'est complue, par amour pour eux,

d. = O e. M : + pour rendre un culte f. = O^{var} || M : c'est Y qui est (son héritage) g. = O h. = O i. I : (aimer) la Loi j. M : préceptes

β. Hag. 12 b

y fût enterré. *Après quoi*, Éléazar, son fils, officia à sa place. **7.** De là ils partirent pour Goudgod et de Goudgod pour Yotbath, un pays où *coulent^d* des cours d'eau. **8.** En ce temps-là, Yahvé mit à part la tribu de Lévi, — *parce qu'ils avaient eu assez de zèle pour son Nom pour subir la mort à cause de sa gloire⁷* —, pour transporter l'arche de l'alliance de Yahvé, pour se tenir en présence de Yahvé, pour le servir et bénir en son Nom jusqu'à ce jour. **9.** C'est pourquoi il n'y eut point, pour *la tribu de Lévi*, de part ni d'héritage avec leurs frères : ce sont *les dons que lui remet^f* Yahvé qui sont son héritage, ainsi que Yahvé, *votre Dieu*, le lui a dit. **10.** Quant à moi, je me tenais sur la montagne, *implorant et priant*, comme les jours précédents, quarante jours et quarante nuits, et Yahvé accueillit *ma prière^g* cette fois également, et Yahvé ne voulut plus te détruire. **11.** Alors Yahvé me dit : « Lève-toi ! Pars explorer devant le peuple, pour qu'ils entrent pour le posséder dans le pays que j'ai juré à leurs pères de leur donner. » **12.** Et maintenant, Israël, qu'est-ce que Yahvé, *votre Dieu*, réclame de vous, sinon de craindre *devant* Yahvé, *votre Dieu*, de marcher dans toutes les voies *qui sont droites devant lui*, de l'aimer et de rendre un culte *devant* Yahvé, *votre Dieu*, de tout *votre cœur* et de toute *votre âme*, **13.** en gardant les préceptes <de Yahvé et ses lois> que je *vous prescri*s aujourd'hui, afin que vous soyez heureux ? **14.** Voici qu'à Yahvé, *votre Dieu*, appartiennent les cieux et les cieux des cieux *et les troupes d'anges qui s'y trouvent pour assurer le service en sa présence^h*, la terre et tout ce qui s'y trouve. **15.** Mais c'est seulement *vos pères* que Yahvé a choisis, *pour* son amour

7. Cf. Ex. 32,26-29.

8. N écrit par erreur : « la voix de la Parole de Y ».

9. Litt. : « et il n'y eut point vouloir — *r'wah* — de devant Yahvé ».

10. Texte : « devant Y » (erreur due à la fréquence de l'expression).

11. Litt. : « vos cœurs et vos âmes ».

12. Litt. : « pour qu'il vous arrive du bien ».

et après eux il a élu leurs *fil*s entre toutes les nations, vous-mêmes, comme (vous le voyez) aujourd'hui. **16.** Circoncisez donc le prépuce de l'endurcissement de vos cœurs et ne raidissez plus vos nuques rétives. **17.** Car Yahvé, votre Dieu, est Dieu <sur tous les dieux et Seigneur sur tous les seigneurs, le Dieu>¹⁶ grand, puissant et redoutable qui ne fait point acception de personnes dans le jugement et ne reçoit point de gratification en argent, **18.** qui fait droit aux orphelins et aux veuves et qui aime l'étranger, lui fournissant nourriture et vêtement¹⁷. **19.** Vous aimerez donc l'étranger, car vous avez été des étrangers au pays d'Égypte. **20.** Vous aurez donc la crainte^o de devant Yahvé, votre Dieu, vous prierez devant lui, vous vous attacherez à l'enseignement de sa Loi, vous prêterez serment et vous jurerez par son saint Nom. **21.** C'est lui (l'objet de) votre louange et c'est lui votre Dieu qui a accompli pour vous ces choses grandes et terribles que vos yeux ont pu voir. **22.** Vos pères sont descendus en Égypte au nombre de soixante-dix personnes, et maintenant Yahvé, votre Dieu, vous a rendus aussi nombreux que les étoiles du ciel.

k. = O || M : (circoncisez) la dureté de vos cœurs l. O : le Dieu des juges et le Seigneur (*mārē*) des rois m. = O n. = O
o. M¹ : vous prierez devant Y, votre Dieu, vous lui rendrez un culte avec l'offrande (*bqrbnh*), vous vous attacherez à sa Parole et vous jurerez par son Nom en vérité || M² : vous craindrez (Y), vous rendrez un culte devant lui et (vous jurerez) par le Nom de sa Parole p. = O

γ. T Is. 58,2

pour vous¹⁸, et après eux il s'est complu en leurs *fil*s, à savoir vous-mêmes, entre tous les peuples qui sont sur la face de la terre, comme c'est (le cas) aujourd'hui. **16.** Ôtez donc l'endurcissement^{14k} de votre cœur et ne raidissez plus votre nuque. **17.** Car Yahvé, votre Dieu, est le Dieu-Juge^{15l} et le Maître des rois, le Dieu grand, puissant et redoutable, devant qui il n'y a point acception de personnes, et point question non plus^m qu'il reçoive une gratification, **18.** qui fait droit à l'orphelin et à la veuve et qui aime l'étranger, lui fournissant nourriture et vêtement. **19.** Vous aimerez donc l'étranger, car vous avez été des résidentsⁿ au pays d'Égypte. **20.** Vous aurez donc la crainte de devant Yahvé, votre Dieu, vous servirez devant lui, vous vous approcherez de sa crainte^{18pγ} et vous jurerez par son Nom. **21.** C'est lui (l'objet de) votre louange et c'est lui votre Dieu qui a accompli pour vous ces exploits et ces prouesses que vous avez pu voir de vos yeux. **22.** Vos pères sont descendus en Égypte au nombre de soixante-dix personnes, et maintenant Yahvé, votre Dieu, vous a rendus aussi nombreux que les étoiles du ciel.

13. *mšwl lmrhm ylkwn*. Litt. : « pour vous aimer ». Emploi analogue de *mšwl l* à 11,22.

14. Cf. T Deut. 30,6 (Jo). LXX : τὴν σκληροκαρδίαν.

15. *dynn'*. Peut-être corriger avec O : « Dieu des juges » (*dynyn*).

16. Transcrit dans la marge supérieure, en écriture carrée.

17. *'štl'y* (στολή); Jo : *'šwl'* (ed. pr.). O utilise *ksw*.

18. Expression qui équivaut à servir Dieu sincèrement et fidèlement. Cf. 11,22; 13,5 (Jo); Ex. 19,4 (O) et *Shemoneh 'Ešreh* 5.

CHAPITRE XI

1. Vous aimerez l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu, et vous garderez toujours son observance, ses lois, ses ordonnances et ses commandements^b. 2. Reconnaissez aujourd'hui, (vous) et non pas vos fils qui eux n'ont ni su ni vu l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu, (connaissez) sa puissance, sa main forte et son bras étendu, 3. les signes prodigieux et les actions admirables qu'il a accomplis au milieu de l'Égypte, à l'endroit de Pharaon, roi d'Égypte, et de tout <son>³ pays; 4. ce qu'il a fait aux armées des Égyptiens, à leurs chevaux et à leurs chars sur lesquels il a fait déborder les eaux de la Mer des Roseaux, tandis qu'ils couraient à vos trousses, et que la Parole de Yahvé a exterminés jusqu'à ce jour; 5. ce qu'il a fait pour vous dans le désert jusqu'à votre arrivée jusqu'à ce lieu, 6. et ce qu'il a fait à Dathan et Abiram, fils d'Éliab, fils de Ruben, comment la terre ouvrit sa bouche et les engloutit avec les hommes de leurs maisons et leurs tentes et tous les êtres qui marchaient avec eux au milieu du peuple des enfants d'Israël. 7. Car ce sont vos yeux qui ont vu toutes les œuvres grandioses que Yahvé a faites. 8. Vous garderez tout le commandement que je vous prescris aujourd'hui pour que vous deveniez (assez) puissants pour entrer prendre possession du pays où vous allez passer pour le posséder, 9. et pour que vous prolongiez vos jours sur la terre que Yahvé^e a juré à vos pères de leur

a. = O b. M : préceptes. Id. v. 8.13.22.27.28 c. M : les créatures qui étaient dans la conjuration de Coré au milieu des enfants d'Israël d. = M e. M : la Parole de Y

1. Ed. pr. : « et les miracles » (= TM, O, N). Sans conjonction dans 27031 (même dans le lemme hébreu) : cf. Sam. et quelques mss hébreux.

CHAPITRE XI

1. Vous aimerez Yahvé, votre Dieu, et vous garderez toujours l'observance de sa Parole^a, ses lois, ses sentences et ses préceptes. 2. Reconnaissez aujourd'hui, (vous) et non pas vos fils qui eux n'ont ni connu ni vu l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu, (connaissez) sa grandeur et sa main forte et son bras élevé, 3. les¹ miracles et les actions qu'il a accomplis au milieu de l'Égypte, à l'endroit de Pharaon, roi d'Égypte, et de tous les habitants de son pays³; 4. ce qu'il a fait aux troupes d'Égypte, à leurs chevaux et à leurs chars sur lesquels il a fait déborder les eaux de la Mer des Roseaux, lorsqu'ils couraient à vos trousses⁴, et que Yahvé a fait périr jusqu'à ce jour; 5. ce qu'il a fait pour vous dans le désert jusqu'à ce que vous soyez parvenus en ce lieu, 6. et ce qu'il a fait à Dathan et Abiram, fils d'Éliab, fils de Ruben, comment la terre ouvrit sa bouche et les engloutit avec les hommes de leurs maisons, <ainsi que leurs tentes>⁵ et toutes les créatures^{6c} qui étaient avec eux, au milieu de tout Israël. 7. Car c'est vous qui avez vu de vos yeux toute l'œuvre grandiose que Yahvé a faite. 8. Vous garderez tout le précepte que je vous prescris aujourd'hui pour que vous deveniez (assez) puissants pour entrer prendre possession du pays où vous allez passer pour le posséder, 9. et pour que vos jours se multiplient^d sur la terre que Yahvé a juré à vos pères de

2. Texte : « les pays ». Lire 'r'yh, au lieu de 'r'y'.

3. Avec ed. pr. ; 27031 : 'r'' (le pays).

4. Litt. : « après vous » ; 27031 : « après eux » (erreur).

5. Restituer avec O.

6. byryyt' (TM : hyqwm). Ed. pr. : ıryyt', erreur selon Rieder, beith et yod étant lus comme ıeth. JASTROW (553) et LEVY (I, 320), tout en ne mentionnant que notre passage, conservent cette forme : « guarded things, property » ; « alles Bewegliche (mobilia) ».

donner ainsi qu'à leurs *fil*s, une terre qui *produit*^f des fruits excellents, purs comme le lait, doux et savoureux comme le miel. **10.** Car le pays où vous allez entrer pour en prendre possession n'est pas comme le pays d'Égypte d'où vous êtes sortis, dans lequel vous ensemenciez vos semences et deviez arroser avec vos pieds comme (on arrose) un jardin potager. **11.** Mais le pays où vous allez passer pour en prendre possession est un pays de montagnes et de vallées qui s'abreuve de la pluie qui descend du ciel, **12.** un pays dont Yahvé, votre Dieu^g, prend soin⁸; les yeux de Yahvé, votre Dieu, sont constamment fixés sur lui, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin de l'année. **13.** Si donc vous obéissez vraiment aux commandements de la Loi que je vous prescris aujourd'hui, en aimant l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu, et en rendant un culte devant lui de tout votre cœur et de toute votre âme, **14.** je donnerai à votre pays la pluie⁹ en son temps, pluie d'automne et pluie de printemps, et vous récolterez votre froment, vos vins^h et vos huiles; **15.** je mettrai l'herbe dans la campagne pour vos bêtes; vous pourrez ainsi manger et vous rassasier. **16.** Prenez garde à vous que vos cœurs ne s'égarerent¹¹, que vous ne vous fourvoyiez en rendant un culte devant d'autres idoles et en les adorant, **17.** pour que la colère de Yahvé ne s'enflamme point contre vous; il fermerait les cieus, il n'y aurait plus de pluie et la terre ne donnerait plus les fruits de sa récolte, et vous disparaîtriez promptement de dessus le bon pays que la Parole de Yahvéⁱ vous donne. **18.** Placez donc ces paroles en perma-

f. O : qui produit lait et miel g = F h. M : (le froment)
de vos aires et vos vins de vos pressoirs i. = O. Id. v. 28
j. M : +votre Dieu

α. Sifré Deut. (81) β. Sifré Deut. (89)

7. *bgrmk*, au lieu de *brgltk* (O) : « avec ton pied ». Adaptation à

leur donner ainsi qu'à leurs *fil*s, une terre dont les fruits sont gras comme le lait et doux comme le miel. **10.** Car le pays où tu vas entrer pour en prendre possession n'est pas comme le pays d'Égypte d'où vous êtes sortis, dans lequel tu ensemençais ta semence et devais l'arroser toi-même⁷, comme (on arrose) un jardin potager. **11.** Mais le pays où vous allez passer pour en prendre possession est un pays de montagnes et de vallées qui s'abreuve de la pluie qui descend du ciel, **12.** un pays que Yahvé, ton Dieu, recherche par sa Parole pour lui faire du bien^α; les yeux de Yahvé, ton Dieu, sont constamment fixés sur lui, depuis le début de l'année jusqu'à la fin de l'année. **13.** Si donc vous obéissez à mes préceptes que je vous prescris aujourd'hui, en aimant Yahvé, votre Dieu, et en rendant un culte devant lui de tout votre cœur et de toute votre âme, **14.** je donnerai à votre pays la pluie à son époque, pluie d'automne en *marheshwan*^β et pluie de printemps¹⁰ en *nisan*, et vous récolterez votre froment, vos vins et votre huile. **15.** Je mettrai de l'herbe dans ton champ pour ton bétail; tu pourras ainsi manger et te rassasier. **16.** Faites attention à vous de peur que le penchant de votre cœur ne s'égare, que vous ne vous fourvoyiez en rendant un culte aux idoles des nations¹ et en les adorant : **17.** la colère de Yahvé s'enflammerait contre vous; il tiendrait closes les nuées du ciel qui ne laisseraient plus descendre la pluie et la terre ne donnerait plus sa récolte, et vous péririez bientôt de dessus l'excellent pays que Yahvé vous donne. **18.** Placez donc ces miennes paroles sur votre cœur et sur

un autre contexte d'une allusion à une technique d'irrigation propre à l'Égypte.

8. Même verbe *tb'* que dans O (rechercher), qui correspond à *dōrēsh* de l'hébreu. Voir les diverses interprétations de ce verbe dans *Sifré*, en particulier l'allusion à l'étude de la Torah (*midrash*).

9. *Litt.* : « la pluie de votre pays » (= TM).

10. Cf. *T Lévi*. 26,4 (Jo); *T Deut.* 28,12 (Jo).

11. Verbe au sing. (cf. TM).

nence sur vos cœurs et sur vos âmes, attachez-les comme un signe sur vos bras et qu'elles forment des phylactères sur vos fronts. **19.** Vous les enseignerez à vos fils et vous les méditez quand vous serez assis à l'intérieur de vos maisons et quand vous marcherez sur la route, quand vous irez dormir^k et quand vous vous lèverez. **20.** Vous les inscrirez sur les mezuzoth et les fixerez sur les portes de vos maisons et sur les montants (de portes) de vos villes¹⁰¹, **21.** afin que vos jours et les jours de vos enfants se multiplient sur <ce sol>¹⁷ que la Parole de Yahvé a promis à vos pères de vous¹⁸ donner, pareils aux jours des cieux au-dessus de la terre. **22.** Que si vous observez fidèlement tout ce commandement que je vous prescris de mettre en pratique, en aimant l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu, en marchant par toutes les voies qui sont droites devant lui et en vous attachant à l'enseignement de sa Loi, **23.** la Parole de Yahvé chassera toutes ces nations de devant vous et vous déposséderez des nations plus grandes et plus puissantes que vous. **24.** Tout lieu que foulera la plante de vos pieds sera vôtre : votre territoire ira depuis le désert et la montagne du Temple, depuis le Grand Fleuve, le fleuve Euphrate, jusqu'à la mer Ulérieure^o. **25.** Ni roi ni pouvoir^{22p} ne tiendra devant vous ;

k = F I. M : vous les placerez sur la porte de vos maisons et sur vos villes || O : et tu les fixeras sur les montants de ta maison et sur ta porte m. = O n. = O || M : (vous attachant) au Nom de sa Parole o. M : occidentale p. F M : ni chef ni prince ne tiendra devant vous ; (Y, votre Dieu, imposera) la frayeur et la crainte de vous

12. Traduction littérale de l'hébreu ; cf. 6,8.

13. *Imgrs'* : accumuler des connaissances en vue de la réflexion. Verbe technique dans la terminologie de l'étude de la Torah. Cf. JASTROW (270) et LEVY (I, 155).

14. Cf. *T Deut.* 6,7 (Jo).

15. Cf. *T Deut.* 6,9 (Jo).

16. V : « super postes et januas domus tuae ».

vosre âme ; une fois écrites sur le phylactère, attachez-les comme un signe au sommet de votre main¹² gauche et qu'elles forment des phylactères devant votre front entre vos yeux. **19.** Vous les enseignerez à vos fils pour qu'ils s'en imprègnent¹³, quand vous serez assis dans vos maisons, (même) lors de votre cérémonie de mariage¹⁴, quand vous marcherez sur la route, le soir juste avant de vous coucher et le matin juste avant de vous lever. **20.** Vous les inscrirez sur des rouleaux sur les mezuzoth et vous les fixerez sur le tiers (supérieur)¹⁵ des montants du seuil de vos maisons et sur vos portes, **21.** afin que vos jours <et les jours de vos enfants> se multiplient sur la terre que Yahvé a promis à vos pères de leur donner, en nombre égal aux jours où les cieux se trouvent au-dessus de la terre. **22.** Que¹⁹ si vous observez fidèlement tout ce précepte que je vous prescris de mettre en pratique, en aimant Yahvé, votre Dieu, en marchant par toutes les voies qui sont droites devant lui^m, et afin de vous approcher de sa crainteⁿ, **23.** la Parole de Yahvé bannira tous ces peuples de devant vous et vous déposséderez des peuples plus grands et plus puissants que vous. **24.** Tout lieu que piétinera la plante de vos pieds vous reviendra : votre territoire ira depuis le désert et les montagnes du Liban — ce sont les montagnes du Temple²⁰ —, depuis le Grand Fleuve, le fleuve Euphrate, jusqu'à la mer Océane — ce sont les eaux de la création²¹ —, du côté occidental. **25.** Nul fils d'homme ne résistera devant

17. Oublié en début de ligne.

18. Leçon remarquable (s'il ne s'agit pas d'une erreur), car ce texte (« de leur donner ») est un passage classique pour démontrer que la résurrection se trouve mentionnée dans la Torah : *Sifré Deut.* (104) ; *Sanh.* 90 b ; RASHI (*ad loc.*). Cf. SB, I, 893 (à *Matth.* 22,32).

19. *Ed. pr.* : 'rwm ; 27031 : 'ry (= O).

20. Cf. note à 1,7.

21. Cf. *T Nomb.* 34,6 (Jo). Sur l'Océan, cf. E. et H. GUGGENHEIMER, *Leshonenu* 37 (1973), 110-111 ; Thomas W. FRANKMAN, *Genesis and the « Jewish Antiquities » of Flavius Josephus*, Rome 1979, 42 et 52.

22. Ou : « potentat » (*shullān*).

Yahvé, votre Dieu, imposera la terreur et la crainte de vous sur toute la face du pays que vous allez parcourir, ainsi qu'il vous l'a dit. **26.** Voyez ! Je vais *maintenant proposer* aujourd'hui devant vous *l'exposé des* bénédictions et des malédictions^q : **27.** les bénédictions, quand vous écouterez les commandements de Yahvé, votre Dieu, que je vous prescris aujourd'hui, **28.** et les malédictions^r, si vous n'écoutez pas les commandements de Yahvé, votre Dieu, <si vous déviez de la *bonne voie*>²⁴ que je vous prescris aujourd'hui <pour aller^s à la suite de dieux>²⁵ autres que vous n'avez pas connus. **29.** Lors donc que Yahvé, *votre Dieu, vous* aura introduits dans le pays où *vous* allez entrer pour en prendre possession, *vous* placerez les bénédictions^t sur la montagne du Garizim et les malédictions sur la montagne de l'Ébal. **30.** Ne sont-elles pas *situées* au-delà du Jourdain, en suivant la direction du soleil couchant, dans le pays des Cananéens qui demeurent dans la Plaine, vis-à-vis de Guilgalah, tout à côté des *Plaines-de-la-Vision* ? **31.** Vous allez en effet passer le Jourdain pour entrer prendre possession du pays que Yahvé, votre Dieu, vous donne ; quand vous le posséderez et y demeurerez, **32.** vous veillerez à mettre en pratique toutes les lois et les ordonnances que *j'expose* aujourd'hui devant vous.

q. M : les bénédictions et leurs contraires. Id. v. 29 r. F M : et leurs contraires s. M : pour rendre un culte t. O : tu placeras ceux qui bénissent... ceux qui maudissent

γ. Sifré Deut. (123) ; M Sot. VII, 5

23. Euphémisme, pour éviter d'employer le terme « malédiction » en relation avec Israël.

vous ; Yahvé, votre Dieu, répandra la crainte et la frayeur de vous sur tous *les habitants du* pays que vous allez parcourir, ainsi qu'il vous l'a dit. » **26.** *Moïse, le prophète, dit :* « Voyez ! Je *propose* aujourd'hui devant vous la bénédiction et *son contraire*²³ : **27.** bénédiction, si vous obéissez aux préceptes de Yahvé, votre Dieu, que je vous prescris aujourd'hui, **28.** et *son contraire*, si vous n'obéissez pas aux préceptes de Yahvé, votre Dieu, si vous vous fourvoyez hors de la voie que je vous prescris aujourd'hui pour *vous fourvoyer* à la suite des *idoles des nations* que vous n'avez pas connues. **29.** Lors donc que Yahvé, *votre Dieu, vous* aura introduits dans le pays où *vous* allez entrer pour en prendre possession, *vous* placerez *six tribus* sur la montagne du Garizim et *six tribus* sur la montagne de l'Ébal : *ceux qui prononcent les bénédictions auront la face tournée vers la montagne du Garizim et ceux qui prononcent les malédictions auront la face tournée vers la montagne de l'Ébal*^γ. **30.** — Ne sont-elles pas *situées* par delà le Jourdain, dans la direction du soleil couchant, dans le pays du Cananéen qui demeure dans la Plaine, vis-à-vis de Guilgal, dans les parages de la *plaine de Mambré*²⁶? — **31.** Vous allez en effet passer le Jourdain pour entrer prendre possession du pays que Yahvé, votre Dieu, vous donne ; quand vous le posséderez et y habiterez, **32.** vous veillerez à mettre en pratique toutes les lois et les sentences que je propose aujourd'hui devant vous.

24. Ajouté en marge.

25. Trompé par le mot « aujourd'hui », le copiste écrit à nouveau le lemme hébreu et le premier mot du v. 28 et oublie ensuite de transcrire une partie de la fin du verset.

26. *hwy mmr'*. N : *hwzh* : lire *hwwh*. Cf. note à *Gen.* 14,17 et A. Дієз Мачо, *Neophyti 1*, vol. III, 20*.

CHAPITRE XII

1. Voici les lois et les ordonnances que vous veillerez à mettre en pratique dans le pays que Yahvé, le Dieu de vos pères, vous a donné pour que vous le possédiez tous les jours que vous vivrez *et subsisterez* sur la terre. 2. Vous démolirez complètement tous les endroits où les nations que vous allez exterminer ont rendu un culte à leurs *idoles*, <sur>¹ les montagnes élevées et sur les collines et sous tout arbre *fameux*. 3. Vous démolirez leurs autels, vous briserez leurs stèles, vous brûlerez au feu leurs *idoles*, vous couperez <les images>³ de leurs *idoles* et vous ferez disparaître leur nom de ce lieu. 4. Mais vous n'agirez pas de même *devant* Yahvé, votre Dieu. 5. Vous fréquenterez la *terre* que Yahvé, votre Dieu, a choisie comme son *Temple* parmi toutes vos tribus pour y *faire demeurer la Gloire de sa Shekinah* et <c'est là>⁶ que vous entrerez *avec crainte*. 6. C'est là que vous apporterez vos holocaustes, vos sacrifices *de choses saintes*, votre dîme et le prélèvement de vos mains, vos offrandes votives et vos offrandes spontanées, les premiers-nés de votre gros et de votre petit bétail; 7. c'est là que vous mangerez en présence de Yahvé, votre Dieu, et que vous vous réjouirez, vous et *les hommes de vos maisons*, de toutes *les acquisitions* de vos mains, (ce) dont vous aura bénis

a. = O. Id. v. 3.30.31 b. = O c. = O d. = O. Id. v. 11
e. = O. Id. v. 11.27

α. Sifré Deut. (127); Mak. 22 a; Shab. 120 b

1. La préposition 'al est restituée par I.
2. 'gwryhwn (= O); N : mdbhwhwn (= Pesh.); LXX : βωμοῦς.
Cf. note à Ex. 32,5.

CHAPITRE XII

1. Voici les lois et les sentences que vous veillerez à mettre en pratique dans le pays que Yahvé, le Dieu de vos pères, vous a donné pour que vous le possédiez tous les jours que vous subsisterez sur la terre. 2. Vous ferez disparaître complètement tous les endroits où les peuples que vous allez déposséder ont rendu un culte à leurs *idoles*^a, sur les montagnes élevées et sur les collines et sous tout arbre *de belle apparence*. 3. Vous démolirez leurs *autels*³ (*idolâtriques*), vous briserez leurs stèles, vous brûlerez au feu leurs abominations, vous couperez les images de leurs *idoles*^b et vous anéantirez leur nom de ce lieu. 4. *Il ne vous est point permis d'effacer l'écriture du Nom*^{4α} de Yahvé, votre Dieu. 5. Vous fréquenterez la *terre*⁵ que la *Parole de Yahvé*, votre Dieu, a choisie comme *lieu de*^c sa résidence, parmi toutes vos tribus, pour y *faire résider sa Shekinah*^d et c'est là que vous viendrez. 6. C'est là que vous apporterez vos holocaustes, vos sacrifices *de choses saintes*^e, vos dîmes et le prélèvement de vos mains, vos offrandes votives et vos offrandes volontaires, les premiers-nés de votre gros et de votre petit bétail; 7. c'est là que vous mangerez en présence de Yahvé, votre Dieu, et que vous vous réjouirez, <vous et *les hommes de vos maisons*>⁷, de toutes *les acquisitions* de vos mains, (ce)

3. Mot rayé à l'encre par le censeur (*šlmy*).

4. Le verset est étroitement rattaché au précédent. Cf. GEIGER, *Urschrift*, 478.

5. 27031 : l'r" (= N); *ed. pr.* : b'r". Comme l'hébreu a ici *māqōm* (lieu), on pourrait supposer une erreur pour 'tr' (= O), qui traduit *māqōm* aux vv. 11.14. La rencontre de Jo et N est d'autant plus frappante. LXX a τῶπος aux vv. 5.11.14.

6. Restituer *l'mn* avec M.

7. Complété par O.

Yahvé, votre Dieu. **8.** Vous n'agirez point comme nous nous faisons ici aujourd'hui, chacun (faisant) tout ce qui est bon et juste à ses yeux; **9.** car vous n'êtes pas encore parvenus au lieu de repos ni à l'héritage^f que Yahvé, votre Dieu, va vous donner. **10.** Mais quand vous aurez franchi le Jourdain et que vous demeurerez dans le pays que Yahvé, votre Dieu, vous donne en héritage, qu'il vous aura accordé d'être en repos par rapport à tous vos ennemis alentour et que vous habiterez en sécurité, **11.** alors, c'est à l'endroit que Yahvé, votre Dieu, a choisi pour y faire demeurer la Gloire de sa *Shekinah* que vous apporterez tout ce que je vous prescrais, vos holocaustes et vos sacrifices de choses saintes, votre dîme et le prélèvement de vos mains et tout le meilleur des offrandes votives que vous aurez vouées^g au Nom de Yahvé. **12.** Vous vous réjouirez en présence de Yahvé, votre Dieu, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, ainsi que les Lévites qui se trouvent dans vos villes, puisqu'ils n'ont ni part ni héritage avec vous dans le partage du pays. **13.** Gardez-vous bien d'offrir vos holocaustes en tout lieu quelconque que vous trouverez : **14.** mais c'est à l'endroit que la Parole de Yahvé a choisi dans l'une de vos tribus que vous offrirez vos holocaustes et c'est là que vous ferez tout ce que je vous prescrais. **15.** Vous pourrez cependant, chaque fois que vous le désirerez¹⁰, sacrifier et manger de la viande dans toutes vos villes, selon la bénédiction que Yahvé, votre Dieu, vous aura octroyée; celui qui est impur (pour pouvoir manger) des choses saintes et celui qui est pur

f. M¹ : au Temple et à l'héritage || M² : au Temple qui est appelé lieu du repos et au pays d'Israël qui est appelé héritage g. M : prélevées h. = O. Id. v. 15.17.18.21

β. Sifré Deut. (132); T Ps. 95,11 γ. Sifré Deut. (132); Sanh. 20 b δ. Sifré Deut. (133) ε. Sifré Deut. (134) ζ. Sifré Deut. (135)

dont vous aura bénis Yahvé, votre Dieu. **8.** Il ne vous est point permis d'agir comme nous nous faisons ici aujourd'hui, chacun (faisant) tout ce qui est convenable à ses yeux; **9.** car vous n'êtes pas encore parvenus au Temple^β, qui est le lieu du repos, ni (entrés) en possession du pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner. **10.** Mais quand vous aurez franchi le Jourdain et que vous habiterez dans le pays que Yahvé, votre Dieu, vous donne en héritage, qu'il vous aura accordé d'être en repos par rapport à tous vos ennemis alentour, vous construirez le Temple^γ et, après cela, vous pourrez demeurer en sécurité. **11.** Alors, c'est à l'endroit que la Parole de Yahvé^δ a choisi pour y faire demeurer sa *Shekinah* que vous apporterez toutes les offrandes, les prémices et les dîmes^δ que je vous prescrais; (c'est) là que vous offrirez vos holocaustes et vos sacrifices de choses saintes, là que vous mangerez votre dîme et le prélèvement de vos mains et tout le meilleur des offrandes votives que vous aurez vouées devant Yahvé. **12.** Vous vous réjouirez en présence de Yahvé, votre Dieu, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, ainsi que le Lévite qui se trouve dans vos villes^h, puisqu'il n'a ni part ni héritage avec vous. **13.** Prenez garde à vous de ne pas offrir vos holocaustes en tout lieu que vous verrez; **14.** mais c'est dans l'endroit qu'a choisi Yahvé^δ sur l'héritage de l'une^ε de vos tribus que vous offrirez vos holocaustes et c'est là que vous ferez tout ce que je vous prescrais. **15.** Vous pourrez cependant, chaque fois que vous en aurez envie, sacrifier et manger de la viande dans toutes vos villes, selon la bénédiction que Yahvé, votre Dieu, vous aura octroyée; ceux qui sont impurs pour toucher aux choses saintes^z et ceux qui sont purs pour toucher aux

8. Peut-être faut-il restituer « votre Dieu » (cf. TM, N, O).

9. 27031 écrit *dyyy* qui pourrait rester de la formule « Parole de Y » (influence du v. 11 ?).

10. *Litt.* : « à tout désir de vos âmes ».

(pour pouvoir manger) *des choses saintes* pourront ensemble en manger, comme la viande de la gazelle et du cerf. **16.** Seulement vous ne mangerez pas le sang, vous <le>¹¹ répandrez à terre comme de l'eau. **17.** Il ne vous est pas permis de consommer dans vos villes la seconde dîme de vos blés, de votre vin et de vos huiles, les premiers-nés de votre gros et de votre petit bétail, ni aucune des offrandes votives <que vous aurez vouées>¹² et de vos offrandes spontanées, ni le prélèvement de vos mains. **18.** Mais c'est seulement en présence de Yahvé, votre Dieu, que vous pourrez en manger, à l'endroit que Yahvé, votre Dieu, aura choisi, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, ainsi que les Lévites qui sont dans vos villes. Et vous vous réjouirez devant Yahvé, votre Dieu, de tout ce que vos mains auront acquis. **19.** Prenez bien garde à vous de ne point délaissier les Lévites, tous les jours (que vous vivrez) sur votre sol. **20.** Lorsque Yahvé votre Dieu, aura dilaté vos frontières, ainsi qu'il <vous>¹⁴ l'a dit, et que vous direz : « Je voudrais manger de la viande », parce que vous aurez envie de manger de la viande, vous pourrez manger de la viande autant que vous voudrez. **21.** Si l'endroit que Yahvé, votre Dieu, aura choisi pour y faire demeurer la Gloire de sa Shekinah est trop éloigné de vous, vous immolerez de votre gros et de votre petit bétail que Yahvé vous aura donné, de la manière que je vous ai prescrite, et vous (en) mangerez dans vos villes autant que vous voudrez. **22.** Seulement vous en mangerez ainsi que l'on mange la viande de la gazelle et du cerf : celui qui est impur (pour pouvoir manger) *des choses saintes* et celui qui est pur (pour pouvoir manger) *des choses saintes*

i. = O j. M : + mon peuple, enfants d'Israël || O : tu n'as pas la permission de consommer k. = O l. M : la Parole de Y. Id. v. 26 m. = O

choses saintes pourront ensemble en manger, comme la viande de¹ la gazelle et du cerf. **16.** Seulement pour ce qui regarde le sang, soyez attentifs à n'en point manger, vous le verserez à terre comme de l'eau. **17.** Il ne vous est pas permisⁿ de consommer dans vos villes les dîmes de votre blé, de votre vin et de votre huile, les premiers-nés de votre gros et de votre petit bétail, ni aucune des offrandes votives que vous aurez vouées et de vos offrandes volontaires, ni le prélèvement de vos mains. **18.** Mais c'est seulement en présence de Yahvé, votre Dieu, que vous pourrez en manger, à l'endroit que Yahvé, votre Dieu, aura choisi, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, ainsi que les Lévites qui sont dans vos villes¹³. Et vous vous réjouirez devant Yahvé, votre Dieu, de tout ce que vos mains auront acquis. **19.** Faites bien attention à vous de ne point commettre de fraude à l'égard des Lévites, tous les jours où vous résiderez sur votre sol. **20.** Lorsque Yahvé, votre Dieu, aura dilaté votre frontière ainsi qu'il vous l'a dit, et que tu diras : « Je voudrais manger de la viande ! », parce que ton âme désirera manger de la viande, tu pourras manger de la viande autant que ton âme le désire. **21.** Si l'endroit que Yahvé, votre Dieu, aura choisi pour y faire demeurer sa Shekinah^k est trop éloigné de vous, vous immolerez de votre gros et de votre petit bétail que Yahvé, votre Dieu, vous aura donné, de la manière que je vous ai prescrite, et vous en mangerez dans vos villes autant que votre âme le désirera. **22.** Mais vous en mangerez ainsi que l'on mange la viande de^m la gazelle et du cerf : celui qui est impur pour toucher aux choses saintes et celui qui est pur pour toucher aux choses saintes pourront en manger en-

11. Donné par M.

12. Donné par M et I.

13. Cf. Pesh., V, O et LXX (δ προσήλυτος δ ἐν ταῖς πόλεσιν ὑμῶν).

14. Restitué par I.

pourront en manger ensemble¹⁵. **23.** Mais maîtrisez-vous pour ne point manger le sang : car le sang, c'est l'âme, vous ne devez pas manger l'âme avec la chair. **24.** Vous ne le mangerez pas, vous le répandrez à terre comme de l'eau. **25.** Vous ne le mangerez pas, afin qu'il vous arrive du bien, à vous ainsi qu'à vos fils après vous, si vous faites ce qui est bien *et droit devant* Yahvé. **26.** Toutefois vos choses saintes qui vous appartiendront et vos offrandes votives, vous les chargerez et les apporterez au lieu que Yahvé aura choisi. **27.** Vous offrirez vos holocaustes, chair et sang, sur l'autel de Yahvé, votre Dieu ; mais le sang de vos sacrifices de choses saintes sera répandu sur l'autel de Yahvé, votre Dieu, et vous mangerez la chair. **28.** Observez et écoutez toutes ces paroles que je vous prescris, afin qu'il vous arrive du bien, à vous ainsi qu'à vos fils après vous, à jamais, tant que vous ferez ce qui est bon et droit *devant* Yahvé, votre Dieu. **29.** Lorsque Yahvé, votre Dieu, aura exterminé les nations chez lesquelles vous allez entrer pour les chasser de devant vous, que vous les aurez dépossédées <et que vous habiterez>¹⁸ dans leur pays, **30.** prenez bien garde à vous de n'être point pris au piège à leur suite, une fois qu'elles auront été exterminées de devant vous, et de ne point rechercher leurs idoles, en disant : « Comment ces nations rendaient-elles un culte à leurs idoles ? Je vais faire de même, moi aussi. » **31.** Vous ne ferez¹⁹ pas de même *devant* Yahvé, votre Dieu ; car ils ont fait pour leurs idoles tout ce qui est abominable^q *devant* Yahvé, (ce) qu'il déteste *et abhorre*, allant

n. F : celui qui est impur des choses saintes et celui qui est pur des choses saintes, vous pourrez manger (= M) ensemble o. = O^{var}
p. = M q. M : tout ce qui est détestable et abominable

0. Sifré Deut. (143) ; Bek. 14 b t. Sifré Deut. (144)

15. Cf. T Lévi. 17,11.14 (Jo).

semble. **23.** Mais restez bien maîtres de vos penchants, afin de ne point manger le sang : car c'est par le sang que l'âme subsiste, vous ne devez pas manger le sang avec la chair, car c'est par lui que l'âme subsiste¹⁵. **24.** Vous ne le mangerez pas, vous le verserez à terre comme de l'eau. **25.** Vous ne le mangerez pas, afin qu'il vous arrive du bien, à vous ainsi qu'à vos fils après vous, si vous faites ce qui est juste¹⁶ *devant* Yahvé. **26.** Toutefois les bêtes^o que vous aurez comme dîmes^o de vos choses saintes ainsi que vos offrandes votives, vous les prendrez et les apporterez au lieu que Yahvé aura choisi. **27.** Tu feras l'offrande de tes holocaustes *selon les règles*, la chair et le sang, sur l'autel de Yahvé, ton Dieu ; mais le sang du reste de tes sacrifices de choses saintes sera répandu sur l'autel de Yahvé, ton Dieu, et la chair sera propre à être mangée^t. **28.** Observez et écoutez bien toutes les paroles que je vous prescris, afin qu'il vous arrive du bien, à vous ainsi qu'à vos fils après vous, à jamais, tant que vous ferez ce qui est juste¹⁷ *devant* Yahvé, votre Dieu. **29.** Lorsque Yahvé, votre Dieu, aura exterminé les peuples chez lesquels vous allez entrer pour les bannir de devant vous, que tu les auras dépossédés et que tu seras établi dans leur pays, **30.** faites bien attention à vous pour n'être point pris au piège derrière leurs idoles, une fois qu'elles auront été exterminées de devant vous, ou pour ne point rechercher leurs idoles, en disant : « Tout comme ces peuples rendaient un culte à leurs idoles, nous^p également allons faire de même. » **31.** Vous ne rendrez point à Yahvé, votre Dieu, un culte du même genre ; car ils ont fait pour leurs idoles tout ce que Yahvé abomine (et) qu'il déteste, allant aussi

16. *kāšhar* (= O) ; *id.* v. 28.

17. Ginsburger et Rieder restituent : « ce qui est droit (*iqyn*) et juste (*kāšhar*) ». Cf. TM et O.

18. Le copiste a écrit une seconde fois « de devant vous », au lieu du verbe attendu.

19. Verbe au sing. dans le texte (cf. TM).

même jusqu'à brûler au feu leurs fils et leurs filles pour leurs *idoles*.

CHAPITRE XIII

1. Toute chose que je vous prescris^a, vous veillerez à la mettre en pratique, *vous*^b n'y ajouterez rien et n'en retrancherez rien. 2. S'il surgit parmi *vous* un prophète *de mensonge* ou un faiseur de songes et qu'*ils* vous proposent un signe ou un miracle¹, 3. qu'advienne même le signe ou le miracle dont il *vous* aura parlé, en disant : « Allons à la suite d'autres *idoles*, que *vous* n'avez pas connues, et rendons un culte *devant* elles ! », 4. n'écoutez point les paroles de ce prophète *de mensonge* ou de ce faiseur de songes, car c'est Yahvé, votre Dieu, qui vous met à l'épreuve pour savoir si vous aimez *l'enseignement de la Loi* de Yahvé, votre Dieu, de tout votre cœur et de toute votre âme. 5. C'est derrière *la Parole* de Yahvé, votre Dieu, que vous marcherez, *devant* lui que vous craindrez ; vous observerez ses commandements^c, vous écouterez la voix *de sa Parole*, vous rendrez un culte *devant* lui *d'un cœur parfait* et vous vous attacherez à *l'enseignement de sa Loi*. 6. Ce prophète *de mensonge* ou ce faiseur de songes, sera mis à mort pour avoir prononcé *des paroles mensongères devant* Yahvé, votre Dieu, qui vous a fait sortir, *libérés*^d, du pays d'Égypte et qui *vous* a rachetés de la chourme des esclaves, pour *vous* <faire dévier>^e de la voie dans

a. M : + aujourd'hui (cf. LXX) b. = O c. = O. Id. v. 7.8.14 d. = O e. M : vous marcherez et vous rendrez un culte devant lui et vous observerez ses préceptes f. = O || M : et vous vous attacherez au Nom de sa Parole g. M : qui (vous) a rachetés et fait sortir. Id. v. 11

x. Sifré Deut. (147)

jusqu'à *attacher*^x et brûler au feu leurs fils et leurs filles pour leurs *idoles*.

CHAPITRE XIII

1. Toute chose que je vous prescris, vous veillerez à la mettre en pratique, *vous* n'y ajouterez et n'en enlèverez rien. 2. S'il surgit parmi *vous* un prophète *de mensonge* ou un *maître* en songes *d'impiété*^α et qu'il *vous* propose un signe ou un prodige, 3. qu'advienne même le signe ou le prodige dont il aura parlé avec *vous*, en disant : « Marchons à la suite des *idoles des nations*^c, que *vous* n'avez pas connues, et rendons un culte *devant* elles ! », 4. n'accueillez point les propos de ce prophète *de mensonge* ou de ce faiseur de songes, car c'est Yahvé, votre Dieu, qui vous met à l'épreuve pour savoir si vous aimez Yahvé, votre Dieu, de tout votre cœur et de toute votre âme. 5. C'est *le culte de*^d Yahvé, votre Dieu, que vous suivrez, c'est lui que vous craindrez ; vous observerez ses préceptes, vous obéirez à *sa Parole*, vous *prierez devant* lui et vous vous *approcherez de sa crainte*^f. 6. Ce prophète *de mensonge* ou ce faiseur de songes *d'impiété* sera mis à mort *par le glaive*^β pour avoir prêché la révolte contre Yahvé, votre Dieu, qui vous a fait sortir du pays des Égyptiens et qui *vous* a rache-

α. Sifré Deut. 13,6 (150) β. Sifré Deut. (151) ; M Sanh. XI, 1 ; Sanh. 89 b

1. Cf. Mc 13,22 : ψευδοπροφήται ... σημεῖα καὶ τέρατα. Noter que M donne le verbe au sing. (*ntn*), mais « signes ou miracles » au pluriel : 'tyn 'w symnyn (comme Mc).

2. M Sanh. XI, 1 prévoit la strangulation pour le faux prophète (VII, 3 mentionne la décapitation, sans préciser à qui elle s'applique). Voir la note de FINKELSTEIN dans *Sifré Deut.* (151). Cf. T Deut. 18,20 (Jo).

3. Gratté par la censure.

laquelle Yahvé, *vo*tre Dieu, *vous* a prescrit de marcher. Ainsi *vous* ôterez du milieu de *vous ceux qui font*^h le mal. **7.** Si ton frère, fils de ta mère, ton fils ou ta fille, la femme de ton sein⁶ⁱ ou le compagnon *ton ami* qui *t'est cher* comme ta propre âme, cherche à te séduire en secret, en disant : « Allons *donc*⁷ rendre un culte à d'autres *idoles* » que ni *vous* ni *vos* pères n'avez connues, **8.** parmi les *idoles* des nations qui sont autour de *vous*, dans *vo*tre voisinage ou loin de *vous*, d'une extrémité de la terre à l'autre, **9.** n'ayez pas pour lui de complaisance^{8j} et n'écoutez pas *ses paroles* ; *vos* yeux n'auront point pitié de lui, *vous* ne (l')épargnerez pas et ne chercherez pas à le cacher, **10.** mais *vous* le mettez à mort. *Vos* mains seront les premières à le *saisir*^k pour le mettre à mort, et ensuite les mains de tout le peuple. **11.** *Vous* le lapiderez avec des pierres jusqu'à ce qu'il meure, parce qu'il a tenté de *vous* <détourner>⁹ de suivre la Parole de Yahvé, *vo*tre Dieu, qui *vous* a fait sortir, *libérés*, du pays d'Égypte, de la chiourme des esclaves. **12.** Ainsi tout Israël l'apprenant sera rempli de crainte, et l'on ne recommencera plus à faire parmi *vous* pareille chose mauvaise. **13.** Si *vous* entendez dire que dans l'une de *vos* villes que Yahvé, *vo*tre Dieu, *vous* donne pour y habiter, **14.** des hommes *aux conseils pervers*^{10m} sont

h. O : celui qui fait i. F : ou la femme qui dort avec toi || M : la femme qui dort (sur) ton sein || O : ou la femme de ton alliance
j. M : ne désirez pas k. M : à s'étendre l. = O m. M : des hommes pécheurs sortiront d'entre (vous) || O : des hommes fils du mal sont sortis

γ. Sifré Deut. (151) δ. Sifré Deut. (151)

4. Passage de l'abstrait à la formulation concrète ; comparer O et LXX (ὁν πορνῶν) dans les passages parallèles (17,7.12 ; 19,19 ; 21,21, etc.). Cf. I Cor. 5,13.

tés de la chiourme des esclaves, pour *vous* faire dévier de la voie dans laquelle Yahvé, *vo*tre Dieu *vous* a prescrit de marcher. Ainsi *vous* ferez disparaître du milieu de *vous ceux qui font*^{4v} le mal. **7.** Si ton frère, le fils de ta (propre) mère, — *a fortiori*⁵ le fils de ton père⁶ —, ton fils ou ta fille, *ta* femme qui dort sur ton sein, ou ton compagnon qui *t'est cher* comme ta propre âme, cherche à te séduire dans le secret *par un conseil pervers*, en disant : « Allons rendre un culte aux *idoles des nations* » que, ni toi ni tes pères, tu n'as connues, **8.** parmi les *idoles des sept* peuples qui *vous* entourent, qui sont proches de *vous*, ou (*celles*) du reste des peuples qui sont éloignés de *vous*, d'une extrémité de la terre à l'autre, **9.** n'ayez pas pour *eux* de complaisance ; ne l'écoutez pas, *vos* yeux n'auront point pitié de lui, *vous* n'aurez aucune compassion et *vous* ne chercherez pas à le cacher *dans un endroit secret*. **10.** Mais tu le mettras à mort. Ce sont *vos* mains qui commenceront à *se tendre* contre lui pour le mettre à mort, et enfin les mains de tout le peuple. **11.** *Vous* le lapiderez avec des pierres jusqu'à ce qu'il meure, parce qu'il a tenté de *vous* détourner de la crainte de¹ Yahvé, ton Dieu, qui *vous* a fait sortir, *libérés*, du pays d'Égypte, de la chiourme des esclaves. **12.** Ainsi tout Israël l'apprenant sera rempli de crainte, et l'on ne recommencera plus à faire parmi *vous* pareille chose mauvaise. **13.** Si *vous* entendez dire que dans l'une de *vos* villes que Yahvé, *vo*tre Dieu, *vous* donne pour y demeurer, **14.** des hommes *impies* se sont émancipés de *l'enseigne-*

5. *kl dkn*. Expression technique (LEVY, I, 363) qui correspond à l'hébreu *kol shekkên* (JASTROW, 638).

6. Cf. LEVY, II, 358. La leçon de O (« femme de ton alliance ») repose sur une interprétation de *hêq* comme *hōq* (précepte, loi).

7. Un trait vertical sur *k'n* indique qu'un copiste voulait supprimer ce mot.

8. *šbwn* (= Jo). O traduit litt. l'hébreu *š'beh* par *tyby* (consentir). M le rattache à *tā'ab* (désirer) et emploie *hmd*.

9. Gratté par la censure.

10. Litt. : « fils de conseils pervers ». TM : « fils de Béelial ».

sortis d'entre vous et ont séduit les habitants de leurs villes, en disant : « Allons rendre un culte devant d'autres idoles », que vous n'avez point connues, **15.** vous vous informerez et ferez des recherches et une enquête soigneuse. Si la chose est avérée et qu'il résulte que cette abomination a été commise parmi vous, **16.** vous devrez mettre à mort au fil de l'épée les habitants de cette ville ; vous l'exterminerez avec tout ce qui s'y trouve, ainsi que son bétail, au fil de l'épée. **17.** Vous amasserez toutes ses dépouilles au milieu de la place et vous brûlerez entièrement par le feu, devant Yahvé, votre Dieu, la ville et toutes ses dépouilles ; elle restera désolée pour toujours et ne sera plus reconstruite. **18.** <Rien>¹³ de l'anathème¹⁴ ne restera attaché à vos mains, afin que la Parole de Yahvé revienne de l'ardeur de sa colère, qu'il vous fasse miséricorde et ait pitié de vous et qu'il vous multiplie comme il l'a juré à vos pères, **19.** si vous écoutez la voix de la Parole de Yahvé, votre Dieu, en observant tous ses commandements^p que je vous prescris aujourd'hui, en faisant ce qui est bien et droit devant Yahvé, votre Dieu.

n. = O o. = O p. M : préceptes

e. Sifré Deut. (154)

11. Cf. Sifré Deut. (154) où *Béliat* de l'hébreu (*bly't*) est interprété de ceux qui « ont rejeté le joug du Lieu (= Dieu) » : *bly 'wl* (= sans joug) ; voir la note de FINKELSTEIN et RASHI. Pour l'image du joug, cf. SB, I, 608-610 (à Matth. 11,29). Ed. pr. contient sans doute une

ment¹¹ des sages qui sont parmi vous et ont séduit les habitants de vos villes, en disant : « Allons rendre un culte aux idoles des nations », que vous n'avez point connues, **15.** vous vous informerez, vous sonderez les témoins^e et vous interrogerez avec soin. Si la chose est avérée et qu'il résulte que cette horreur a été commise parmi vous, **16.** vous devrez frapper au fil de l'épée les habitants de cette ville ; vous la vouerez à l'extermination avec tout ce qui s'y trouve, ainsi que son bétail, au fil de l'épée. **17.** Vous amasserez toutes ses dépouilles au milieu de la place et vous brûlerez au feu entièrement¹² devant Yahvé, votre Dieu, la ville et toutes ses dépouilles ; elle restera un tell dévastéⁿ pour toujours et ne sera plus reconstruite. **18.** Rien de l'anathème ne restera attaché à vos mains, afin que Yahvé revienne de l'ardeur de sa colère, qu'il vous témoigne miséricorde, qu'il ait pitié de vous et qu'il vous multiplie comme il l'a juré à vos pères, **19.** si vous obéissez à la Parole^o de Yahvé, votre Dieu, en observant tous ses préceptes que je vous prescris aujourd'hui, en faisant ce qui est juste devant Yahvé, votre Dieu.

lectio conflata : « l'enseignement de Yahvé, votre Dieu, des sages... ». Elle dit aussi « leurs villes » (au lieu de « vos villes »).

12. L'hébreu *kālll* est parfois compris comme « un holocauste (pour Y) » : ainsi dans *The Torah*, Philadelphia 1962, 351. L'araméen *gmyr* (N, Jo, O ; cf. *Pesh.*) pourrait aussi avoir ce sens : cf. JASTROW (153) et LEVY (I, 146). Interprétation explicite dans certaines recensions de Sifré Deut. (e.g. M. FRIEDMANN, Vienne 1864).

13. Restitué par M.

14. N et O : *hrrmh* (cf. TM). Jo : *shammātā'*.

CHAPITRE XIV

1. Vous êtes *bien-aimés*¹ devant Yahvé, votre Dieu. Vous ne vous ferez point de lésions *dans le culte idolâtrique*^{2a} et vous ne porterez point de *marque*^b sur vos fronts pour *une personne* morte, 2. car *vous* êtes un peuple de saints devant Yahvé, votre Dieu, et Yahvé *vous* a choisis pour être pour *son Nom* un peuple de *bien-aimés*, comme son bien particulier, entre toutes les nations qui se trouvent sur la face de la terre. 3. *Mon peuple, enfants d'Israël!* Vous ne mangerez aucune chose abominable. 4. Voici les bêtes que vous pourrez manger : le bœuf, l'agneau *parmi les ovidés* et le chevreau parmi les chèvres ; 5. les cerfs, les gazelles, les daims, les bouquetins⁷, les antilopes, les bœufs sauvages et les buffles⁹. 6. Toute bête qui a l'ongle fendu et le sabot divisé en deux ongles (et) qui rumine, parmi les bêtes, vous pourrez en manger. 7. Seulement, parmi (les bêtes) qui ruminent et celles qui ont l'ongle fendu, vous ne pourrez manger

a. = 110 || M : (ne) vous associez (pas) en bandes pour faire le mal
b. M 110 : tonsure sur vos fronts en (vous) souillant pour une personne morte
c. = O

α. Bek. 7 a

1. Sans doute restituer, avec Jo et F : « *des fils* bien-aimés » (omission due au lemme hébreu qui précède). Cf. *T Deut.* 32,5 (N-Jo).

2. *igwdwn* ; selon un des sens de l'hébreu *gdd* (ZORELL : « se incisionibus vulneravit ») : cf. O. L'autre sens « se grouper en bandes » est représenté par M : cf. *Yeb.* 13 b et *Sifré Deut.* (158) où FINKELSTEIN voit une réaction contre la formation de sectes dans le Judaïsme ancien. Voir aussi URBACH, *The Sages* 618. La marge de 27031 donne comme « variante » : *l' Hgrswn* (lire : *Hgyyswn* comme M) *lmryd' lmlkykw* : « ne vous attroupez pas en vue de la révolte dans

CHAPITRE XIV

1. Vous êtes *comme* des fils *bien-aimés* devant Yahvé, votre Dieu. Vous ne vous ferez point d'incisions² *sur vos corps* et vous ne porterez point de *couronne de cheveux* sur vos fronts, pour *une personne* morte, 2. car *vous* êtes un peuple saint devant Yahvé, votre Dieu, et Yahvé, *vo*tre Dieu⁴, *vous* a choisis pour être pour lui un peuple *bien-aimé*^c entre tous les peuples qui se trouvent sur la surface de la terre. 3. Vous ne mangerez rien de tout *ce que j'ai décrété abominable pour vous*⁵. 4. Voici⁶ les bêtes que vous pourrez manger : bœufs et agneaux, *petits de brebis*, — *mais non petits de (bêtes) impures* —, chevreaux, *petits de chèvres*, — *mais non impures par mélange d'espèces*^α ; 5. cerfs, gazelles, daims, bouquetins, buffles, bœufs sauvages⁸ et antilopes. 6. Toute bête qui a le sabot fendu, *qui a des cornes* et le sabot fendu <en deux ongles> (et) qui rumine, parmi les bêtes, vous pourrez en manger. 7. Mais parmi (les bêtes) qui ruminent et celles qui ont l'ongle

vos conseils (ou : contre vos rois ?) ». Le verbe *gyys* correspond à l'hébreu *gdd* (JASTROW, 237 ; LEVY, I, 137).

3. C'est le sens que donne LEVY (I, 237) à la formule identique de F (en lisant *hbwrn hbwrn*, comme N et *Arukh*, au lieu de *hbwrn*). Mais on pourrait comprendre aussi, comme FINKELSTEIN (*loc. cit.*) et JASTROW (416) : « ne faites pas des bandes et des bandes en vue du culte idolâtrique ».

4. Cf. *Sam.*, LXX, *Pesh.* et quelques mss hébreux.

5. Cf. RASHI.

6. Comparer *T Lévit.* 11 (Jo-N) pour la suite.

7. En lisant *y'lyn* (avec Jo) au lieu de *'lyn*.

8. *twry br* (*id.* N). C'est aussi le sens de *twrb'l* de O, cité dans la discussion de *Hul.* 80 a, à propos du sens de l'hébreu *t'ô'ô* (cf. BERLINER, *Onkelos*, II, 241).

9. *rym'ny*n. Il s'agit du légendaire *r'ô'em*. Cf. GINZBERG, *Legends*, I, 31, 160 ; V, 181 ; JASTROW, 1437. M a « bœufs et buffles sauvages ».

celles-ci : le chameau, le lièvre, le lapin, parce qu'ils ruminent bien mais leur ongle n'est pas fendu; ils seront impurs pour vous; **8.** le porc qui a bien le sabot divisé, mais ne rumine pas; il sera impur pour vous. Vous ne mangerez pas de leur chair et ne toucherez pas à leurs cadavres. **9.** Parmi tout ce qui se trouve dans les eaux, vous pourrez manger ceci : <vous pourrez manger> tout ce qui a nageoires et écailles; **10.** <mais tout ce qui n'a ni nageoires ni écailles>¹¹, vous n'en mangerez point; ce sera impur pour vous. **11.** *Mon peuple, enfants d'Israël!* Tout oiseau qui est pur, vous pourrez le manger. **12.** Mais voici ceux dont vous ne pourrez pas manger : l'aigle, l'orfraie, le gypaète¹³, **13.** la cigogne (?)¹⁴, le vautour et le milan de toute espèce, **14.** et le corbeau de toute espèce; **15.** l'autruche, le faucon, la mouette et l'autour de toute espèce; **16.** le hibou (?), l'ibis, le chat-huant (?), **17.** le pélican¹⁵, le vautour égyptien, le pêcheur-de-poissons, **18.** la cigogne, blanche et noire^d, de toute espèce, la huppe et la chauve-souris. **19.** Tout insecte ailé sera pour vous chose impure, on n'en mangera pas. **20.** *Mon peuple, enfants d'Israël!* Tout volatile qui est pur, vous pourrez le manger. **21.** Vous ne mangerez aucune bête morte.

d. = F

β. Hul. 60 b; Nid. 24 a γ. M Hul. III, 7 δ. Sifré Deut. 14,15 (162); M Hul. III, 6; Hul. 61 a-65 a ε. Hul. 63 b ζ. Hul. 67 b; Mak. 16 b η. Sifré Deut. (163)

10. *lhwd* au début du verset (et *'ak* comme lemme hébreu).

11. Omission due à un homoioteleuton (« écailles »).

12. *drys*, part. présent (cf. *durs* dans *M Hul.* III, 6).

13. N a *'yzh*; mais Jo, O et M ont *'wzh*, terme que l'on trouve dans 11 *QigJob* 39,27.

14. *bi byth* : « la fille de la maison », i.e. qui fait son nid dans des lieux habités ?

fendu, vous ne pourrez manger ce qui suit : l'embryon^β qui a deux têtes et deux colonnes vertébrales, attendu que rien de son espèce ne peut rester en vie, le chameau, le lièvre, le lapin, parce qu'ils ruminent bien mais ils n'ont pas l'ongle fendu; ils seront impurs pour vous; **8.** le porc, car il a bien l'ongle fendu, mais il n'y a point (d'animal) semblable à lui qui ait (l'ongle) fendu et (pourtant) ne rumine point; il sera impur pour vous. Vous ne mangerez pas de leur chair et ne toucherez pas à leurs cadavres. **9.** Parmi tout ce qui se trouve dans les eaux, vous pourrez manger seulement¹⁰ ce qui suit : tout ce qui a des nageoires pour nager et des écailles sur sa peau. Si celles-ci sont tombées, mais qu'il en reste une sous sa mâchoire, une sous sa nageoire et une sous sa queue^γ, (ce poisson) vous pourrez le manger. **10.** Mais tout ce qui n'a ni nageoires ni écailles, vous n'en mangerez point; ce sera impur pour vous. **11.** Vous pourrez manger de tout oiseau pur, (c'est-à-dire) celui qui a un jabot, dont le gésier se laisse décortiquer, qui a un doigt supplémentaire^δ et qui ne saisit¹² pas (sa proie). **12.** Mais voici ceux dont vous ne pourrez pas manger : l'aigle, le gypaète et l'orfraie, **13.** le milan blanc et (le milan) noir qui est^ε le vautour et le milan de toute espèce, **14.** toutes les races de corbeaux de toutes espèces, **15.** l'autruche, le faucon, la mouette et l'autour de toute espèce, **16.** l'ibis, le pêcheur de poissons de la mer, le hibou, **17.** le pélican blanc et noir, le vautour égyptien, le chat-huant, **18.** la cigogne blanche et noire de toute espèce, la huppe et la chauve-souris. **19.** Toutes les (espèces de) mouches¹⁶, d'abeilles, les mites des lentilles¹⁷ et des fèves qui sont sorties des aliments et qui volent comme^ζ des oiseaux seront choses impures pour vous : <on n'en mangera pas>. **20.** Toute sauterelle^η pure, vous pourrez la manger. **21.** Vous ne mangerez rien de ce qui est rendu

15. *qgh* : cf. note à *Lév.* 11,18.

16. Dans 27031, espace blanc (pour écrire *dybby* = *ed. pr.* ?).

17. Contraire à la halakhah de *Hul.* 67 b (selon *LEVY*, I, 218).

Vous la donnerez aux immigrants d'entre les fils des nations qui se trouvent dans vos villes pour qu'ils la mangent, ou vous la vendrez aux fils des nations. Car vous, vous êtes un peuple de saints devant Yahvé, votre Dieu. Mon peuple, enfants d'Israël ! Vous ne ferez point cuire et vous ne mangerez point viande et lait mélangés ensemble^a, pour que ma colère ne s'enflamme point et que nous ne fassions cuire vos céréales engerbées, grain et paille mélangés ensemble¹⁸. **22.** Mon peuple, enfants d'Israël ! Vous prélèverez la dîme¹⁹ de toute récolte de vos semences, de ce que vous produisez et semez dans les champs et ramassez comme récolte de chaque année¹. **23.** Et vous mangerez devant Yahvé, votre Dieu, dans l'endroit qu'il aura choisi pour y faire demeurer la Gloire de sa Shekinah, la seconde dîme de vos blés, de votre vin et de votre huile, ainsi que les premiers-nés de votre gros et de votre petit bétail, afin que vous appreniez à craindre toujours devant Yahvé, votre Dieu. **24.** Si la route est trop longue pour vous, si vous ne pouvez porter la seconde dîme^k parce que l'endroit que Yahvé, votre Dieu, aura choisi pour y faire demeurer la Gloire de sa Shekinah est trop éloigné pour vous, parce que Yahvé, votre Dieu, vous aura bénis, **25.** vous rachèterez la seconde dîme avec de l'argent, vous serrerez l'argent dans vos mains et vous irez au lieu que Yahvé, votre Dieu, aura choisi. **26.** Avec l'argent, vous achèterez tout ce dont vos âmes auront envie, en gros et en petit bétail, en vin nouveau et (en vin) vieux¹ et en tout ce que pourront

e. O : à l'immigrant incirconcis f. = O. Id. v. 27.28.29
g. = O h. M : il ne vous est pas permis de faire cuire et de manger de la viande avec du lait mélangés ensemble || O : vous ne mangerez point de la viande avec du lait i. F M : + Mon peuple, enfants d'Israël ! Il ne vous est pas permis de prélever la dîme (F : + et de manger) des produits d'une année tant que (durent) les produits d'une (autre) année j. = O. Id. v. 24 k. M : (car vous ne pouvez) supporter l'inconfort (de la route) et la dîme l. = O

impropre (à la consommation) par une immolation⁶ (non rituelle). Vous le donnerez à l'hôte incirconcis⁹ qui se trouve dans vos villes¹ pour qu'il la mange ou vous le vendrez au fils des nations². Car vous, vous êtes un peuple saint devant Yahvé, votre Dieu. Il ne vous est point permis de faire cuire, ni a fortiori de manger, viande et lait mélangés tous deux ensemble. **22.** Soyez attentifs à prélever la dîme de vos produits, de ce que vous produisez et récoltez des champs, année par année, — mais sans (prendre) les produits d'une année au lieu des produits de l'autre année¹. **23.** Et vous mangerez la seconde dîme^x devant Yahvé, votre Dieu, dans l'endroit qu'il aura choisi pour y faire demeurer sa Shekinah¹, la dîme de votre blé, de votre vin et de votre huile, de même que les premiers-nés de votre gros et de votre petit bétail, afin que vous appreniez à craindre toujours devant Yahvé, votre Dieu. **24.** Si la route est trop longue pour vous, si tu ne peux transporter la dîme parce que l'endroit que Yahvé, votre Dieu, aura choisi pour y faire demeurer sa Shekinah est trop éloigné pour vous, parce que Yahvé, ton Dieu, t'aura béni, **25.** tu (l')échangeras²⁰ contre de l'argent et, les pièces^λ serrées dans ta main, tu te rendras au lieu que Yahvé, votre Dieu, aura choisi. **26.** Tu donneras l'argent en échange de tout ce que ton âme pourra désirer, gros et petit bétail, vin nouveau et (vin) vieux, et tout ce que pourra réclamer ton

6. Sifré Deut. (163) t. Sifré Deut. (164) x. Sifré Deut. (166) λ. Sifré Deut. (167)

18. Comparer *T Ex.* 23,19 (N-Jo) ; 34,26 (N-Jo). Voir note à *Ex.* 23,19.

19. Voir comment RASHI explique pourquoi le précepte de la dîme suit celui concernant le chevreau.

20. *Litt.* : « rendre profane » (*hallél* : JASTROW, 470), i.e. racheter. Cf. *T Deut.* 20,6 (Jo).

réclamer vos âmes. Et vous mangerez là devant Yahvé, votre Dieu, et vous vous réjouirez, mon peuple, vous et les hommes de vos maisons. 27. Les Lévites qui se trouvent dans vos villes, vous ne les délaisserez pas, puisqu'ils n'ont ni part ni héritage avec vous dans le partage du pays. 28. Au bout de trois années de jours vous prélèverez la dîme de vos récoltes, la troisième année, qui est l'année de la dîme des pauvres^μ, et vous la mettrez en réserve dans vos villes. 29. Alors viendront les Lévites, — puisqu'ils <n'ont>²¹ avec vous ni part ni héritage dans le partage du pays —, les immigrants, les orphelins et les veuves qui seront dans vos villes; ils mangeront et se rassasieront, afin que Yahvé, votre Dieu, vous bénisse dans toutes les œuvres de vos mains que vous entreprendrez.

CHAPITRE XV

1. Mon peuple, enfants d'Israël! Au terme de sept années de jours, vous ferez rémission. 2. Et voici la procédure de la rémission^λ. Tout créancier fera remise de sa créance, de ce qu'il aura prêté à son prochain; il n'exercera pas de contrainte contre son prochain et son frère, quand aura été proclamée une rémission devant^α Yahvé. 3. Le fils des nations^β, il te sera permis de le contraindre; (mais) tu feras remise de ton droit en ce qui regarde ce qui te revient chez ton frère hébreu. 4. En fait, si vous observez les commandements de ma Loi^β, en échange de cela <il n'y aura sûrement pas de pauvres parmi vous>^{4c}, car la Parole de

a. = O || M : la rémission pour le Nom de Y b. = O || M : l'étranger, fils des nations (= païen) c. M : mais il n'y aura certainement pas de pauvres parmi vous

μ. Sifré Deut. (169); R.H. 12 b

α. Sifré Deut. (174) β. Sifré Deut. (174)

âme. Et vous mangerez là devant Yahvé, votre Dieu, et vous vous réjouirez, vous et les gens de vos maisons. 27. Le Lévite qui se trouve dans vos villes, vous ne le délaisserez pas, puisqu'il n'a ni part ni héritage avec vous. 28. Au bout de trois ans, vous prélèverez toute la dîme de vos récoltes de cette année-là, et vous (la) mettrez en réserve dans vos villes. 29. Alors viendront le Lévite, — puisqu'il n'a avec vous ni part ni héritage —, l'immigrant, l'orphelin et la veuve qui seront dans vos villes; ils mangeront et se rassasieront, afin que Yahvé, votre Dieu, vous bénisse dans toutes les œuvres de vos mains que vous entreprendrez.

CHAPITRE XV

1. Au terme de sept années, vous ferez rémission. 2. Et voici l'indication des normes à suivre pour la rémission. Remettez, quiconque est détenteur d'une créance, ce qui a été prêté à son prochain; il ne lui est point permis d'exercer une contrainte sur son prochain pour réclamer sa créance, pas même de son frère israélite, lorsque le tribunal aura proclamé la rémission devant Yahvé. 3. Sur le fils des nations, tu pourras exercer une contrainte; mais l'objet d'un différend^{2α} entre toi et ton frère, ta main en fera rémission. 4. En fait, si vous vous appliquez aux commandements de la Loi^β, il n'y aura point de pauvre parmi vous, car Yahvé vous bénira amplement dans le

21. Lire *lyt lhwn* (« ils n'ont pas »), au lieu de *hwlqhw* (« leur part ») (dittographie).

1. Litt. : « la procédure — *sdr dynh* — et la rémission ».

2. Litt. : « la cause » (*dyn'*).

3. N et Jo résolvent ainsi la contradiction entre les vv. 4 et 11. Cf. SB, I, 986 (à *Math.* 26,11).

4. Restitué par I.

Yahvé vous bénira amplement dans le pays que Yahvé, votre Dieu, vous donne à posséder en héritage; 5. mais à condition que vous écoutiez vraiment la voix de la Parole de Yahvé, votre Dieu, en veillant à mettre en pratique tout ce commandement⁶ que je vous prescris aujourd'hui. 6. Car alors Yahvé, votre Dieu, vous bénira⁶ ainsi qu'il vous l'a dit; vous prêterez à de nombreuses nations, mais vous, mon peuple⁶, vous n'aurez nul besoin d'emprunter; vous dominerez sur de nombreuses nations, mais elles, elles ne pourront vous dominer. 7. Que s'il y a parmi vous des pauvres, l'un de vos frères, dans l'une de vos villes, au pays que Yahvé, votre Dieu, vous donne, vous n'endurcirez point votre cœur et ne fermerez pas vos mains à vos frères pauvres; 8. mais vous devrez lui ouvrir vos mains et lui offrir⁸ selon sa nécessité ce dont il a besoin. 9. Prenez bien garde à vous qu'il ne vienne dans votre cœur fourbe^h une arrière-pensée perverse, en disant: «La septième année approche, l'année de la rémission!» et que, te prenant de dégoût pour ton frère pauvre, tu ne lui donnes rien; pour qu'il ne crie pas⁹ contre toi devant Yahvé et qu'il n'y ait point de faute de ton côté. 10. Mais tu devras lui donner et sans que cela te déplaise en le lui donnant¹; car, à cause de cette action, Yahvé, votre Dieu, vous bénira en toutes vos œuvres et toute entreprise de vos mains. 11. En effet, si les enfants¹ d'Israël gardaient l'enseignement de la Loi et mettaient en pratique les préceptes, il n'y aurait point parmi eux de pauvres à l'intérieur

d. = O e. M : tous ces préceptes f. M : + enfants d'Israël
g. = O. Id. v. 22 h. M : avec fourberie || O : avec méchanceté
i. F M : sans que cela vous déplaise au moment où vous (le) lui remettrez j. F M : si Israël garde les commandements de la Loi, il n'y aura point de pauvres parmi eux (M : parmi vous). Mais s'ils délaissent les commandements de la Loi, certainement les pauvres ne disparaîtront pas à l'intérieur du pays

γ. Sifré Deut. (177)

pays que Yahvé, votre Dieu, vous donne <à posséder> en héritage; 5. mais à condition que vous obéissiez vraiment à la Parole⁴ de Yahvé, votre Dieu, en veillant <à mettre en pratique>⁵ tout ce précepte que je vous prescris aujourd'hui. 6. Car alors Yahvé, votre Dieu, vous bénira ainsi qu'il vous l'a dit; vous prêterez sur gages à des peuples nombreux, mais vous, vous n'emprunterez pas; vous dominerez sur de nombreux peuples, mais ils ne pourront vous dominer. 7. Que si vous ne vous appliquez pas aux commandements de la Loi, il pourra se trouver chez vous un pauvre, l'un de tes frères, dans l'une de tes villes⁶, <au pays>⁷ que Yahvé, ton Dieu, te donne; tu n'endurciras point ton cœur et ne retiendras pas ta main devant ton frère pauvre; 8. au contraire, tu devras lui ouvrir ta main et lui prêter selon sa nécessité ce dont il a besoin. 9. Faites attention à vous de peur que ne vienne dans votre cœur fourbe (cette) pensée (mauvaise), en disant: «La septième année approche, l'année de la rémission!» et que, en regardant d'un mauvais œil votre frère pauvre, vous ne lui donniez rien. Qu'il se plaigne à votre sujet devant Yahvé, vous seriez chargés d'une faute. 10. Mais vous devrez lui donner sans que votre cœur le regrette en le lui donnant; car, en raison de cette action, Yahvé, votre Dieu, vous bénira en toutes vos œuvres et toute entreprise de vos mains. 11. En effet, parce que la maison d'Israël ne se repose point¹⁰ sur les commandements de la Loi^γ, les pauvres ne disparaîtront point du pays. Aussi

5. Cf. LXX (cod. Alex.) et V.

6. Litt. : «vous a bénis» (id. Jo); transposition du parfait du TM.

7. «dans ton pays»: manque dans quelques mss hébreux.

8. zbd. Cf. le commentaire de Sifré Deut. (175) et Ket. 67 b, résumé dans RASHI.

9. Mais *wl'* est sans doute une dittographie. Comprendre: «et qu'il ne crie».

10. *nyhyyn*. Cf. T Deut. 17,18 (Jo): *nyyh*. Les éd. postérieures ont corrigé en *sytyyn* (écouter, obéir).

du pays; aussi bien je *vous* donne *aujourd'hui* cette prescription, en disant : Ouvrez largement *vos* mains à *vos* frères, aux pauvres et aux nécessiteux dans *votre* pays^k! **12.** Si *votre* frère hébreu, ou *votre* sœur juive¹¹, s'est vendu à toi, il servira *devant* toi pendant six ans et, la septième année, <tu> le <renverras>¹² de chez toi en liberté. **13.** Mais quand tu le renverras en liberté de chez toi, tu ne le renverras pas les mains vides^m : **14.** tu lui *feras* *généreuses provisions*ⁿ de ton petit bétail, de ton aire et de ton pressoir; tu lui donneras *de* ce dont Yahvé, ton Dieu, t'aura béni. **15.** Souvenez-*vous* que *vous* avez été des esclaves *asservis* dans le pays d'Égypte et que Yahvé, *votre* Dieu, *vous* a rachetés^o. Et c'est pour cela que je *vous* prescris <cela>¹⁵ aujourd'hui. **16.** Mais s'il advient qu'il te dise : « Je ne veux pas sortir de chez toi en liberté », parce qu'il t'aime^p ainsi que *les gens* de ta maison et qu'il se trouve bien à *ton service*, **17.** tu prendras le poinçon et perceras son oreille sur la porte *du tribunal*¹⁶; il deviendra pour toi un esclave en *servitude* perpétuelle. Et tu feras de même également à ta servante *juive*. **18.** N'éprouve aucun déplaisir *au moment* de le renvoyer de chez toi en liberté, car il a servi six années *de jours* devant toi (pour le montant) du double salaire d'un journalier. Et Yahvé, *votre* Dieu, *vous* bénira en tout ce que *vous* ferez. **19.** *Vous* consacrerez *au Nom* de Yahvé, *votre* Dieu,

k. F M : à vos frères pauvres et aux nécessiteux qu'il y a dans votre pays l. = O m. M : de tout précepte (= œuvre de charité)
n. F M : vous lui ferez généreuses provisions || O : tu mettras à part pour lui o. M : (vous) a rachetés et fait sortir p. M : car je t'aime ainsi que les gens (de ta maison) q. = O

8. Sifré Deut. (181); Mekh. Ex. 21,6 (III, 17)

11. N a la forme féminine de l'adjectif « hébreu ».
12. Verbe oublié.

blen je *vous* donne cette prescription, en disant : Ouvrez largement *vos* mains à *vos* proches et aux indigents de *votre* voisinage et aux pauvres de *votre* pays! **12.** Si *votre* frère s'est vendu à *vous*, *fls d'Israël*¹ ou *filles d'Israël*, il *vous* servira pendant six ans et, *quand* arrivera la septième année, *vous* le laisserez partir libre de chez *vous*. **13.** Mais quand¹³ *vous* le laisserez partir libre de chez *vous*, *vous* ne le laisserez pas partir les mains vides : **14.** *vous* lui *remettrez* un *choix*¹⁴ de *votre* petit bétail, de *vos* aires et de *votre* pressoir; *vous* lui donnerez ce dont Yahvé, *votre* Dieu, *vous* aura bénis. **15.** *Vous* *vous* souviendrez que *vous* avez été asservis dans le pays d'Égypte et que Yahvé, *votre* Dieu, *vous* a rachetés. C'est pourquoi je *vous* prescris aujourd'hui *de faire* pareille chose. **16.** Mais s'il advient qu'il te dise : « Je ne sortirai pas de chez toi », parce qu'il t'aime ainsi que *les gens* de ta maison et qu'il se trouve bien *de ce dont* il a profité chez toi, **17.** tu prendras une aiguille et tu *transperceras* son oreille sur la porte *du tribunal*; il deviendra pour toi un esclave à *ton service*^a *jusqu'au jubilé*⁸. Mais pour ce qui regarde ta servante, *tu écriras* un *acte de (mise en) liberté* et tu (*le*) lui *remettras*. **18.** Qu'il ne soit pas pénible à tes yeux de le laisser partir libre de chez toi, car il t'a servi en six années deux fois plus que (pour) le salaire d'un journalier. Et Yahvé, ton Dieu, te bénira à *cause de lui* en tout ce que tu feras. **19.** Tu consacreras *devant*

13. Jo a trois conjonctions : *w'rw m 'yn* (*lectio confata*?).

14. *māhd' idhāun*. Selon JASTROW (291), d'un verbe *dhd* : « to set apart of each kind ». LEVY (I, 166) le rattache au verbe *hdy* et comprend : « tu le réjouiras », 'nq de l'hébreu étant pris au sens de 'ng.

15. I restitué « cette chose ».

16. Cf. *T Ex.* 21,6 (C-M). Sur ce passage et la prescription de remettre à la servante un acte de libération, cf. H. ALBECK, « Apocryphal Halakha in the Palestinian Targums and the Aggadah », in *Jubilee Volume to B. M. Lewin*, Jerusalem 1940, 101 s. Voir une réponse à la position générale de ALBECK par J. FAUR, « The Targumim and Halakha », *JQR* 66 (1975), 19-26.

tous les premiers-nés mâles qui naîtront dans *vo*tre gros et *vo*tre petit bétail. *Mon peuple, enfants d'Israël!* Vous ne travaillerez pas^r avec les premiers-nés de *vo*tre gros bétail et *vous* ne tondrez pas les premiers-nés de *vo*tre petit bétail. **20.** *Vous* le mangerez, *vous* et *les gens de vos* maisons, annuellement, devant Yahvé, *vo*tre Dieu, à l'endroit que Yahvé, *vo*tre Dieu, aura choisi. **21.** Que s'il a en lui une tare^s, (qu'il soit) boiteux ou aveugle, une déficience quelconque, *vous* ne l'offrirez point devant Yahvé, *vo*tre Dieu; **22.** *vous* le mangerez dans *vos* villes — celui qui est impur (pour manger) des choses saintes et celui qui est pur — *vous* le mangerez ensemble, comme (on mange) la chair de la gazelle et du cerf^u. **23.** Seulement *vous* ne mangerez pas le sang; *vous* le répandrez à terre comme de l'eau.

CHAPITRE XVI

1. Observez le mois d'abib pour faire la Pâque devant Yahvé, *vo*tre Dieu, car c'est à l'époque du mois d'abib que Yahvé, *vo*tre Dieu, *vous* a fait sortir^a, libérés, du pays d'Égypte, durant la nuit, et qu'il a opéré pour *vous* des signes^b et des prodiges, durant le jour. **2.** *Vous*^c sacrifierez donc le sacrifice de la Pâque devant Yahvé, *vo*tre Dieu, du

r. M : il ne vous est pas permis de travailler avec les premiers-nés s. M : une tare d'invalidité (*psl*) t. = O u. 110 : celui qui est exclu (*psyl*) de l'offrande et celui qui est apte (*kāshar*) à offrir le mangeront ensemble comme (on mange) la chair de la gazelle et du cerf

a. M : (vous) a rachetés et fait sortir b. M : (fait sortir) d'Égypte et qu'il a opéré pour *vous* des signes durant la nuit de la Pâque || O : (sortis) d'Égypte et qu'il a opéré pour toi des signes durant la nuit c. O : tu sacrifieras la Pâque devant Y, ton Dieu, (en prenant parmi)

Yahvé, ton Dieu, tout premier-né mâle qui naîtra dans ton gros et ton petit bétail. Tu ne travailleras pas avec les premiers-nés de *vo*tre gros bétail et tu ne tondras pas les premiers-nés de *vo*tre petit bétail. **20.** *Vous* le mangerez, *vous* et *les gens de vos* maisons, annuellement, devant Yahvé, *vo*tre Dieu, à l'endroit qu'aura choisi Yahvé. **21.** Que s'il a en lui une tare, (qu'il soit) boiteux ou aveugle, un quelconque défaut, *vous* ne le sacrifierez point devant Yahvé, *vo*tre Dieu. **22.** *Vous* le mangerez dans *vos* villes, — celui qui est impur pour toucher aux choses saintes et celui qui est pur pour toucher aux choses saintes — ensemble, comme (on mange) la chair de^t la gazelle et du cerf. **23.** Seulement *vous* ne mangerez pas son sang; *vous* le verserez à terre comme de l'eau.

CHAPITRE XVI

1. *Soyez attentifs à observer les dates des fêtes, les années intercalaires et à observer l'équinoxe^α au mois d'abib pour y faire la Pâque devant Yahvé, vo*tre Dieu; car c'est au mois d'abib que Yahvé, *vo*tre Dieu, *vous* a fait sortir d'Égypte : *vous* la mangerez donc¹ durant la nuit. **2.** *Vous* sacrifierez donc la Pâque devant Yahvé, *vo*tre Dieu, au crépuscule,

des têtes de petit bétail, et des sacrifices de choses saintes (en prenant parmi) des têtes de gros bétail

α. Sifré Deut. (185); Sanh. 13 b; V (double paraphrase d'abib)

1. La libération d'Égypte « de nuit » dans Deut. 16,1 semble contredire Nomb. 33,3 qui suppose un départ le lendemain de la Pâque : cf. Sifré Deut. (186); Ber. 9 a. N, Jo et O résolvent cette difficulté, chacun à sa façon. RASHI fait appel à Ex. 12,31 où Pharaon donne de nuit son accord pour le départ d'Israël.

petit bétail et du gros bétail, à l'endroit que Yahvé aura choisi pour y faire demeurer la Gloire de sa Shekinah. **3.** Avec lui vous ne mangerez point de pain fermenté; durant sept jours vous mangerez avec lui des azymes, un pain d'affliction^e, — car c'est en hâte que vous êtes sortis, libérés, du pays d'Égypte, afin que vous vous souveniez, tous les jours de votre vie, du jour où vous êtes sortis, libérés, du pays d'Égypte. **4.** Que l'on ne voit pas chez vous de levain, sur tout votre territoire, pendant sept jours et que rien de la chair (de) ce que vous aurez sacrifié dans la nuit du premier jour de la fête de la Pâque ne passe la nuit jusqu'au matin. **5.** Mon peuple, enfants d'Israël! Il ne vous est pas permis de sacrifier le sacrifice de la Pâque dans l'une de vos villes que Yahvé, votre Dieu, va vous donner; **6.** mais c'est à l'endroit que Yahvé, votre Dieu, aura choisi pour y faire demeurer la Gloire de sa Shekinah que vous sacrifierez le sacrifice de la Pâque, le soir, au coucher du soleil, au moment où <vous>⁴ êtes sortis^e, libérés, d'Égypte. **7.** Vous (la) ferez cuire et vous (la) mangerez au lieu que Yahvé, votre Dieu, aura choisi; puis de bon matin vous vous en irez à vos tentes. **8.** Pendant

d. = O. Id. v. 6.11 e. M¹ : un pain de misère || M² : (un pain) de pauvre f. = O. Id. v. 11 g. M : où vous êtes sortis

β. Mekh. Ex. 12,6 (I, 32); J. Pes. VI 33 a γ. Mekh. Ex. 23,18 (III, 186) δ. Sifré Deut. (191); Pes. 95 b

2. Jo suit l'opinion de R. Ismaël (dans la *Mekhillā*) selon qui il faut faire ici une distinction entre la victime pascale et les bêtes (qui pouvaient être du gros bétail) tuées en vue du repas de fête du 15 nisan : cf. GEIGER, *Urschrift*, 478. Voir aussi Sifré Deut. (187); Pes. 76 b. POUR O, cf. BERLINER, *Onkelos*, II, 241; A. E. SILVERSTONE, *Aquila and Onkelos*, Manchester 1931, 116. La référence au « lende-

ainsi que³ du petit bétail et du gros bétail, le lendemain, ce jour-là même, pour la joie de la fête⁸, à l'endroit que Yahvé aura choisi pour y faire demeurer sa Shekinah^d. **3.** Avec la Pâque, vous ne mangerez point de pain fermenté; durant sept jours vous mangerez, pour son Nom, des azymes, un pain de misère, — car c'est en hâte que vous êtes sortis du pays d'Égypte —, afin que vous vous souveniez, tous les jours de votre vie, du jour de votre sortie du pays d'Égypte. **4.** Veillez, avant la Pâque, à ce que l'on ne voie plus chez vous de levain, sur tout votre territoire, pendant sept jours. Rien de la chair que vous aurez sacrifiée au soir du premier jour ne doit passer la nuit hors <de l'autel>^{3γ}, jusqu'au matin. **5.** Vous n'avez pas le droit de sacrifier la Pâque dans l'une (quelconque) de vos villes^t que Yahvé, votre Dieu, va vous donner; **6.** mais c'est à l'endroit que Yahvé, votre Dieu, aura choisi pour y faire demeurer sa Shekinah que vous sacrifierez la Pâque et que vous la mangerez, le soir, au coucher du soleil jusqu'au milieu de la nuit, moment où commença votre libération d'Égypte. **7.** Vous (la) ferez rôtir⁵ et vous (la) mangerez au lieu que Yahvé, votre Dieu, aura choisi; puis, le matin, à l'issue de la fête^δ, tu t'en retourneras pour aller à ta ville. **8.** Le

main » repose peut-être sur une lecture de *bāqār* (gros bétail) du TM comme *bōqer* (le matin) : cf. *T II Chr.* 35,12 et M. ROSENBERG-K. KOHLER, dans *Jüdische Zeitschrift* 8 (1870), 145.

3. Cf. *T Ex.* 23,18 (Jo); 34,25 (Jo).

4. Le texte a par erreur le suffixe de 3^e personne (*'pquthwn*). Litt. : « au moment de votre sortie »; forme fréquente dans N. Le contexte suggère le sens de *sortir* plutôt que celui de *faire sortir* (aphel) : cf. *Ex.* 13,8; 19,1; *Nombr.* 33,38; *Deut.* 23,5; 24,9; 25,17; 28,19 (où le sens de *sortir* est le seul qui convienne).

5. L'hébreu *bāshal* signifie « cuire » en général. Le Targum précise pour mettre ce texte en accord avec *Ex.* 12,8.9. Comparer *T II Chr.* 35,13. LXX a ajouté une glose dans le même sens : ἐψήσεως καὶ ῥότισης (« tu feras cuire et tu rôtiras »). Cf. RASHI.

six jours vous mangerez des azymes et, le septième jour, il y aura une assemblée joyeuse devant Yahvé, votre Dieu. Vous ne ferez aucun travail. **9.** Mon peuple, enfants d'Israël ! Vous compterez sept semaines de jours ; à partir du moment où tu commences (à utiliser) la faucille de la moisson pour moissonner, avec la gerbe du balancement^h, vous commencerez à compter sept semaines de jours. **10.** Et vous ferez la fête des Semaines, c'est-à-dire l'Asartha^g, en présence de Yahvé, votre Dieu, à proportion des acquisitions de vos mains que vous donnerez, selon que Yahvé, votre Dieu, vous aura bénis. **11.** Vous vous réjouirez en présence de Yahvé, votre Dieu, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, les Lévites¹⁰, les immigrants, les orphelins et les veuves qui se trouvent parmi vous, au lieu que Yahvé, votre Dieu, aura choisi pour y faire demeurer la Gloire de sa Shekinah. **12.** Vous vous souviendrez que vous avez été des esclaves asservis au pays d'Égypte et vous veillerez à mettre ces lois en pratique. **13.** Vous ferez la fête des Tentes durant sept jours quand vous aurez ramassé le blé de l'aire et le vin du pressoir. **14.** Et vous vous réjouirez, mon peuple, aux dates de vos fêtesⁱ, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs

h. O : quand la faucille commence avec la moisson de la gerbe de présentation i. M : (vous vous réjouirez) vous, au temps des célébrations de vos fêtes

e. Menah. 66 a ζ. Sifré Deut. (191) η. M Suk. V, 1

6. Rieder propose une correction qui nous paraît peu fondée, en renvoyant à *T Lévi*. 23,11.14 (Jo). Notre texte résulterait d'une haplographie : « le premier — *qm'* — jour avant — *qm'* — d'offrir ». Cf. note à *Lévi*. 23,11 et ajouter J. VAN GOUDOEVER, « The Significance of the Counting of the Omer », dans *Studies in the Jewish Background of the New Testament* (éd. O. Michel al.), Assen 1969, 64-86.

7. *Litt.* : « ce septième jour ». Noter l'addition halakhique de

premier jour⁶ vous offrirez la (première) gerbe et vous mangerez des azymes de l'ancienne récolte^e ; puis, pendant les six jours qui restent, vous serez autorisés à manger des azymes de la nouvelle récolte^z. Le⁷ septième jour, vous vous réunirez avec (des chants de) louange devant Yahvé, votre Dieu ; vous ne ferez aucun travail. **9.** Vous compterez sept semaines à partir du moment où vous commencerez à mettre la faucille à moissonner dans le champ ; après la moisson de la (première) gerbe, vous commencerez à compter sept semaines. **10.** Et vous ferez la fête joyeuse des Semaines en présence de Yahvé, votre Dieu, à proportion de l'offrande spontanée⁹ de vos mains, selon que Yahvé, votre Dieu, vous aura bénis. **11.** Vous vous réjouirez dans la joie de la fête en présence de Yahvé, votre Dieu, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, les Lévites qui se trouvent dans vos villes, l'immigrant, l'orphelin et la veuve qui se trouvent parmi vous, au lieu que Yahvé votre Dieu, aura choisi pour y faire demeurer sa Shekinah. **12.** Souvenez-vous que vous avez été asservis en Égypte et vous veillerez à mettre ces lois en pratique. **13.** Vous ferez la fête des Tentes durant sept jours, quand vous aurez achevé de ramasser la récolte de vos aires et le vin de vos pressoirs. **14.** Et vous vous réjouirez dans la joie de vos fêtes, au puisageⁿ (de l'eau) et (au son de) la flûte, vous, vos fils et

LXX, en fin de verset : πλὴν ὅσα ποτηθήσεται ψυχῆ (« sinon ce qui se fera pour (les besoins de) la vie » (*Ex.* 12,16). Cf. note à 24,15).

8. Cf. note à *Ex.* 34,22.

9. *ndbt* (= TM) ; 27031 : *nysbt* : « offrande volontaire ». Sur les thèmes de la Pentecôte juive, cf. J. POTIN, *La fête juive de la Pentecôte*, Paris 1971 ; M. DELCOR, *DBS VII*, 1966, 858-879 ; M. WEINFELD, « Pentecost as Festival of the Giving of the Law » ; *Immanuel* No. 8, 1978, 7-18 ; R. LE DÉAUT, « Shavu 'oth and the Christian Pentecost in the NT », *Svensk Ewangelisk Årsbok* 44 (1979), 148-170. Pour Qumrân (*Temple Scroll* 18, 11-19,9), voir Y. YADIN, *The Temple Scroll*, Jérusalem 1977, vol. I, 86.

10. Après ce mot, restituer avec I : « qui seront dans vos villes ».

et vos servantes, les Lévites, les immigrants¹² et les veuves qui se trouveront dans vos villes. **15.** Sept jours vous ferez fête en présence de Yahvé, votre Dieu, dans le lieu que Yahvé aura choisi, car Yahvé, votre Dieu, vous bénira en toutes vos récoltes et en toute œuvre de vos mains et, mon peuple, vous n'aurez qu'à vous réjouir. **16.** Trois fois chaque année, on verra tous vos mâles¹ devant le Maître de tous les siècles, Yahvé, votre Dieu, au lieu qu'il aura choisi : à la fête des Azymes, <à la fête des Semaines>¹³ et à la fête des Tentes. Mon peuple, enfants d'Israël ! Il ne vous sera pas permis de paraître devant Yahvé, votre Dieu, les mains vides de tout précepte. **17.** Mais chacun (donnera) à proportion des acquisitions de sa main, d'après la bénédiction que Yahvé, votre Dieu, vous aura donnée. **18.** Vous vous désignerez des juges et des officiers^{15k} dans toutes vos villes que Yahvé, votre Dieu, va vous donner, dans (chacune de) vos tribus, et ils jugeront le peuple par de justes jugements. **19.** Ne vous laissez pas fourvoyer dans le jugement et ne faites point acception de personnes dans le jugement et n'acceptez pas de gratification en argent¹, car la gratification aveugle les yeux de ceux qui la reçoivent^m et trouble les paroles du justeⁿ dans le jugement. **20.** C'est une parfaite justice que vous rechercherez,

j. M : Mon peuple, enfants d'Israël, trois (fois) l'an, (on verra tous vos mâles) recherchant instruction devant k. = F || O : juges et baillis (*litt* : ceux qui punissent) || M : + pour vos tribus I. F M : et ne prenez pas de gratification en argent m. F M : (les yeux) des sages, (M : + elle embrouille) et corrompt les paroles des justes à l'heure de leurs jugements n. O : les paroles droites

θ. Sifré Deut. (199)

11. Omis dans *ed. pr.* (et dans Ginsburger I), mais se trouve dans 27031. L'apparat de la *Biblia Hebraica* est donc fautif.

12. Sans doute restituer ensuite : « les orphelins ».

13. Omis par homoioteleuton ; un trait après « Azymes » signale l'erreur qui n'a pas été corrigée.

vos filles, vos serviteurs¹¹ et vos servantes, le Lévite, l'immigrant, l'orphelin et la veuve qui se trouveront dans vos villes. **15.** Sept jours vous ferez fête en présence de Yahvé, votre Dieu, dans le lieu que Yahvé aura choisi, car Yahvé, votre Dieu, vous bénira en toutes vos récoltes et dans toutes les œuvres de vos mains et vous aurez seulement à vous réjouir dans la prospérité. **16.** Trois fois par an, on verra tous vos mâles devant Yahvé, votre Dieu, au lieu qu'il aura choisi : à la fête des Azymes, à la fête des Semaines et à la fête des Tentes. Mais il ne vous sera pas permis de paraître devant Yahvé, votre Dieu, les mains vides de tout précepte¹⁴. **17.** Mais chacun (donnera) à proportion des dons de sa main, d'après la bénédiction que Yahvé, votre Dieu, vous aura donnée. **18.** Vous vous désignerez des juges justes et des officiers puissants dans toutes vos villes que Yahvé, votre Dieu, va vous donner, dans (chacune de) vos tribus, et ils jugeront le peuple par un juste jugement. **19.** Vous ne ferez point dévier le jugement et vous ne ferez point acception de personnes et vous n'accepterez pas de gratification, car la gratification aveugle les yeux des sages qui la reçoivent, elle leur cause un (état de) stupidité et embrouille^θ les paroles justes dans la bouche des juges à l'heure de leur jugement¹⁶. **20.** C'est un jugement

14. Cf. note à Ex. 23,15 et la note de FINKELSTEIN dans *Sifré Deut.* (196) où on lit « vides de *šdqh* » (justice, au sens rabbinique de charité, aumône). B. J. BAMBERGER (*JQR* 66, 1975, 34) attribue cette exhortation à l'école d'Aqiba. Cf. S. SAFRAI, « Pilgrimage to Jerusalem at the End of the Second Temple Period », in *Studies on the Jewish Background of the New Testament* (O. Michel et alii), Assen 1969, 20.

15. N et Jo ont les mêmes termes *dyynyn/srkyn*. O a *dyynn/pur'nyn* (« ceux qui punissent »). Les premiers prononcent les sentences, les seconds appliquent les peines (RASHI).

16. Le texte est peut-être corrompu et à corriger, avec N et T Ex. 23,8 (Jo) : « embrouille les paroles des innocents dans leur bouche ». Comparer *Temple Scroll* 51,11-14 (Y. YADIN, *op. cit.*, vol. II, 161).

afin que *vous* viviez et possédiez le pays que Yahvé, *vo*tre Dieu, va *vous* donner. **21.** *Vous* ne planterez point pour *vous* d'ashéra^o, de quelque arbre que ce soit, à côté de l'autel de Yahvé, *vo*tre Dieu, que *vous* *vous* fabriquerez, **22.** et *vous* ne *vous* érigerez point de stèle, chose odieuse et abominable devant Yahvé, *vo*tre Dieu.

CHAPITRE XVII

1. *Vous* n'offrirez^a pas devant Yahvé, *vo*tre Dieu, un bœuf ni un agneau qui aurait une tare, une cause quelconque d'invalidité, car ce sont chose odieuse et abominable devant Yahvé, *vo*tre Dieu. **2.** S'il se trouve parmi *vous*, dans l'une de *vos* villes que Yahvé, *vo*tre Dieu, va *vous* donner, un homme ou une femme qui fasse ce qui est odieux et abominable devant Yahvé, *vo*tre Dieu, en transgressant son alliance, **3.** et s'en aille rendre un culte devant d'autres idoles et les adore, le soleil, la lune ou toute l'armée des cieux, ce que je n'ai point prescrit, **4.** que l'on *vous* rapporte (le fait) et que *vous* l'entendiez, *vous* *vous* informerez bien. Et si la chose est véritablement confirmée qu'une telle abomination a été accomplie en Israël, **5.** *vous* ferez sortir cet homme ou cette femme qui ont commis cette mauvaise action à l'intérieur de *vos*

o. M : stèle

a. M : sacrifierez b. = O c. = O d. = O

t. Sanh. 7 b

α. Suk. 30 a β. Sifré Deut. (204) γ. Sifré Deut. (204); Ket. 45 b

17. Omis dans *ed. pr.* (et Ginsburger).

18. *prns*^o : cf. note à Gen. 40,12. Voir S. SAFRAI, « Jewish Self-government », dans *The Jewish People in the First Century*, Assen 1974, 414 s. DALMAN (*Grammatik*, 183) rattache le terme à πρῶτος.

1. *gzyl w'nys*. Interprétation de « un défaut quelconque » du TM, inconnue du Talmud (GEIGER, *Urschrift*, 478).

juste et un jugement parfait en justice que tu rechercheras, afin que *vous* viviez et possédiez le pays que Yahvé, *vo*tre Dieu, *vous* donne. **21.** De même qu'il ne *vous* est point permis de planter d'ashéra auprès de l'autel de Yahvé, ton Dieu¹⁷, ainsi ne *vous* est-il point permis d'associer dans le jugement un homme stupide (comme juge) avec un juge sage^t, pour *vous* enseigner ce que *vous* avez à faire. **22.** Et, de même qu'il ne *vous* est point permis d'ériger de stèle, ainsi ne *vous* est-il point permis de désigner comme responsable¹⁸ un homme impie que Yahvé, *vo*tre Dieu, abomine.

CHAPITRE XVII

1. *Vous* ne sacrifierez pas devant Yahvé, *vo*tre Dieu, un bœuf ni un agneau qui aurait une tare ou une déficience quelconque, ce qui aurait été volé^o et enlevé de force^t, car c'est chose abominable devant Yahvé, *vo*tre Dieu. **2.** S'il se trouve parmi *vous*, dans l'une de *vos* villes^b que Yahvé, *vo*tre Dieu, va *vous* donner, un homme ou une femme qui fasse ce qui est mal devant Yahvé, *vo*tre Dieu, en transgressant son alliance, **3.** et suive le penchant mauvais en servant les idoles des nations^c et en les adorant, le soleil, la lune ou toute l'armée des cieux, ce que je n'ai point prescrit, **4.** que l'on *vous* dénonce (le fait) et que *vous* l'entendiez, *vous* interrogerez avec soin les témoins^β. Et si la chose est véritablement confirmée qu'une telle horreur a été accomplie parmi *vous*, **5.** *vous* ferez sortir cet homme ou cette femme qui ont commis cette mauvaise action à la porte de *vo*tre tribunal^{2dγ} et, l'homme ou la femme, *vous*

2. Jo et O rendent ainsi « vers tes portes » de l'hébreu. Traduction que rejette RASHI. N traduit : « vers l'intérieur de — *lgw* — vos villes » (sur la place publique ?). Mais à 21,19 et 22,15, Jo et O rendent *sha'ar* (porte) par « tribunal ». Cf. D. HALIVNI, « The Location of the Bet Din in the Early Tannaitic Period », dans *Proceedings of the American Academy for Jewish Research* 29 (1960-61), 181-191.

villes et, l'homme ou la femme, vous les lapiderez avec des pierres jusqu'à ce que mort s'ensuive. **6.** C'est sur la *déposition* de deux témoins ou sur celle de trois témoins que sera exécuté celui qui s'est rendu passible d'être mis à mort³; on ne le mettra pas à mort sur la déposition d'un seul témoin. **7.** Les mains des témoins seront les premières levées contre lui pour le mettre à mort et ensuite (ce sont) les mains de tout le peuple. Ainsi ferez-vous disparaître d'entre vous ceux qui accomplissent le mal. **8.** Si la décision (à prendre) ne vous apparaît pas^g, dans le jugement^h entre sang de virginité⁵ et sang d'homicide, entre causes pécuniaires et causes capitales, entre plaie de lèpre et plaie de teigne¹ — objets de litiges dans vos villes —, vous vous lèverez et vous monterez au lieu que Yahvé, votre Dieu, aura choisi. **9.** Vous viendrez trouver les prêtres et les Lévités, et le juge qui sera établi en ces jours-là; vous (les) consulterez et ils vous feront part de la solution de la cause. **10.** Tu agiras en accord avec ce qu'ils vous auront fait connaître, de ce lieu que la Parole de Yahvé aura choisi; et vous veillerez à mettre en pratique tout ce qu'ils vous auront enseigné. **11.** Vous agirez selon la décision de la Loi qu'ils vous auront enseignée et la procédure qu'ils vous auront dite; vous ne dévierez ni à droite ni à gauche de l'avis qu'ils vous auront fait connaître. **12.** Et l'homme qui, agissant avec présomption, refusera d'écouter les paroles du prêtre qui se trouve là placé en service devant Yahvé, votre Dieu, ou bien le juge¹, cet homme sera mis à mort, et (ainsi) vous ferez disparaître d'Israël ceux qui

e. = O || M : le condamné à mort (*qlyl'*) f. = O. Id. v. 12
 g. = O^{var} || O : t'échappe h. F M¹ : pour émettre un jugement
 entre sang d'homicide (et) sang de virginité, entre plaie de lèpre
 et plaie de teigne || M² : entre sang pur et sang impur, entre causes
 capitales et causes pécuniaires, entre plaie de lépreux et plaie de
 lépreux-déclaré, objets de contestation (F M¹ : de controverse)
 dans vos maisons d'étude i. O : entre plaie de lèpre et plaie de
 lèpre j. M : les juges

les lapiderez avec des pierres jusqu'à ce que mort s'ensuive. **6.** C'est d'après le dire de deux témoins ou de trois témoins que sera exécuté celui qui s'est rendu passible de mort^e; on ne le mettra pas à mort d'après le dire d'un seul témoin. **7.** La main des témoins sera la première (levée) contre lui pour le mettre à mort et enfin la main de tout le peuple. Ainsi éliminerez-vous d'entre vous celui qui accomplit^f le mal. **8.** Si la décision^g (à prendre) vous échappe⁴, dans le jugement entre sang impur et sang pur^e, entre causes capitales et causes pécuniaires, entre plaie de lèpre et plaie de teigne, objets de contestation dans votre tribunal, vous vous lèverez et vous monterez au lieu que Yahvé, votre Dieu, aura choisi. **9.** Vous viendrez trouver les prêtres qui sont de la tribu de Lévi, et le juge qui sera (en fonction) en ces jours-là; vous les consulterez et ils vous indiqueront la norme du jugement. **10.** Vous agirez conformément à la norme de la Loi qu'ils vous auront indiquée, de ce lieu que Yahvé aura choisi; et vous veillerez à agir selon tout ce qu'ils vous auront enseigné. **11.** Vous agirez conformément à la Loi qu'ils vous auront enseignée et la norme du jugement qu'ils vous auront dite; vous ne dévierez ni à droite ni à gauche de l'avis qu'ils vous auront indiqué. **12.** Et l'homme qui, agissant avec présomption, refusera de prêter l'oreille au prêtre qui se tient là en service devant Yahvé, votre Dieu, ou bien au juge, cet homme sera mis à mort, et, (ainsi) vous éliminerez d'Israël celui qui accomplit

δ. Sifré Deut. (205) e. Sifré Deut. (205); Nid. 19 a

3. Pour la leçon de M « condamné à mort » (*liḥ. : tué — qlyl'*), cf. note à Lévi. 19,26.

4. *yippālē'* dans l'hébreu. Jo emploie le verbe de O : *yilpārah*, mais certains mss de O ont *yḥsy* (comme N); voir BERLINER, *Onkelos*, II, 241. Cf. note à Ex. 33,16 et comparer *T Deut.* 28,59 (N-Jo-O).

5. *'dm dbwtlyn*. Cf. note à Gen. 34,31.

accomplissent le mal. **13.** Tout le peuple l'apprendra, ils seront saisis de crainte et n'agiront plus avec présomption. **14.** Lorsque vous serez entrés dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner, que vous en aurez pris possession et que vous y serez établis, si vous dites : « Je veux établir^k sur nous un roi, comme toutes les nations qui sont tout autour de nous », **15.** vous devrez établir sur vous un roi. Il ne vous sera point permis de mettre à votre tête un homme fils des nations qui ne serait pas d'entre vos frères, un fils d'Israël. **16.** Seulement qu'il n'aille pas multiplier ses chevaux et ramener le peuple en Égypte afin de multiplier ses chevaux, puisque Yahvé, par sa Parole, vous a dit : « Vous ne retournerez plus à jamais à nouveau par ce chemin. » **17.** Qu'il ne multiplie point ses femmes, de crainte qu'elles n'égareront son cœur, et qu'il ne multiplie pas non plus à l'excès argent et or. **18.** Or, quand il s'assiera sur le trône de sa royauté, il transcrira pour lui les stipulations de cette Loi dans un livre, en présence <des prêtres et des Lévites, **19.** (livre) qu'il aura avec lui pour le lire tous les jours de sa vie, pour qu'il apprenne à craindre devant>⁹ Yahvé, son Dieu, à observer toutes ces paroles et ces loisⁿ pour les mettre en pratique ; **20.** de sorte que son cœur ne s'endurcisse point^o à l'égard de ses frères et qu'il ne dévie pas des commandements^p de la Loi, ni à droite ni à gauche, afin qu'il prolonge les jours de son règne, lui et ses fils, au sein du peuple des enfants d'Israël.

k. M : nous voulons placer l. M : la Parole de Y m. = O
 || M : la louange (de cette Loi) n. M : les paroles de cette Loi
 admirable (*litt* : la louange de cette Loi) o. M : que son cœur ne
 s'enorgueillisse pas p. M : préceptes

e*. Sanh. 21 b ; Sifré Deut. (209) ζ. Sifré Deut. (210) ; Sanh. 21 a
 η. Sifré Deut. (211) θ. Sifré Deut. (211) ; Sanh. 21 b

6. Texte : « qui (sont) autour de moi ».

7. Même lacune dans N et Jo (due à un homoioteleuton) : « que Yahvé, votre Dieu, aura choisi ; vous établirez sur vous d'entre vos frères un roi ». Cf. O.

le mal. **13.** Tout le peuple l'apprendra, ils seront saisis de crainte et n'agiront plus de façon impie. **14.** Lorsque vous serez entrés dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner, que vous en aurez pris possession et que vous vous y serez installés, si vous dites : « Nous voulons établir sur nous un roi, comme toutes les nations qui <nous>⁶ entourent », **15.** vous chercherez instruction de devant Yahvé et, après cela, vous établirez sur vous un roi⁷. Vous n'aurez pas le droit d'établir sur vous un homme étranger qui ne serait pas d'entre vos frères. **16.** Seulement que ses chevaux ne soient pas plus nombreux que deux, pour que ses grands n'aillent pas les chevaucher pour faire les fiers, que les paroles de la Loi ne soient point annulées^{e*}, et qu'ils ne commettent pas une faute (passible) de l'exil en Égypte. Car Yahvé vous a dit : « Vous ne repartirez plus à nouveau par ce chemin. » **17.** Que ses femmes ne soient pas plus nombreuses que dix-huit^ζ, pour qu'elles ne fourvoient point son cœur ; qu'il ne multiplie pas non plus l'argent et l'or pour que son cœur ne s'exalte point à l'excès et qu'il ne se révolte point contre le Dieu du ciel. **18.** Or, s'il se repose sur les commandements de la Loi^η, il siègera en sécurité sur le trône de sa royauté. Les anciens^θ transcriront pour lui une copie^{mθ} de cette Loi sur un livre, en présence des prêtres qui sont de la tribu de Lévi. **19.** Il l'aura avec lui pour la lire tous les jours de sa vie, pour qu'il apprenne à craindre devant Yahvé, son Dieu, à observer toutes les paroles de cette Loi et toutes ces lois pour les mettre en pratique ; **20.** pour que son cœur ne se gonfle point d'orgueil au-dessus de ses frères et pour qu'il ne dévie pas du précepte ni à droite ni à gauche, afin qu'il étende les jours de son règne, lui et ses fils, au milieu d'Israël.

6. GEIGER (*Urschrift*, 478) se demandait s'il n'y avait pas ici une allusion à l'origine de la Septante.

9. Omission due à un homoioteleuton (« devant ») ; texte restitué en marge.

CHAPITRE XVIII

1. Les prêtres Lévites^a, tous les fils de la tribu de Lévi, n'auront ni part ni héritage avec Israël; ils mangeront des offrandes^b de Yahvé et de son héritage. 2. Il n'y aura pas d'héritage^c pour lui parmi ses frères; les offrandes de Yahvé seront son héritage, ainsi qu'il leur a dit. 3. Et voici quel sera le statut juridique des prêtres au regard <du peuple, à l'endroit de ceux>^d qui immolent un sacrifice, soit un bœuf, soit un agneau; on donnera au prêtre l'épaule et les mâchoires inférieure et supérieure. 4. Vous leur donnerez les prémices de vos blés, de votre vin et de vos huiles et les prémices de la tonte de votre petit bétail. 5. Car ce sont eux que Yahvé, votre Dieu, a choisis parmi toutes vos tribus pour se tenir en service au saint Nom de la Parole de Yahvé, lui^e et ses fils, tous les jours. 6. Quand donc les Lévites viendront de l'une de vos villes, un endroit quelconque d'Israël où il sera allé s'établir et qu'il vienne, suivant tout désir de son âme,

a. M : et les Lévites b. = O c. M : la Parole de Y sera son héritage || O : les dons que lui remet Y seront son héritage
d. O : l'épaule, la mâchoire et la panse e. = O

α. Sifré Nomb. 25,13 (527); Hul. 132 b β. Hul. 134 b
γ. Hul. 138 a δ. Sifré Deut. (216); J Yeb. XI 12 a; B.Q. 109 b

1. Ginsburger et Rieder ajoutent (cf. TM) : « toute la tribu de Lévi »; mais cela pourrait être déjà compris dans la paraphrase.

2. En lisant *k'ḥsnthwn* dans 27031. *Ed. pr.* : *b'ḥsnthwn* (« dans leur héritage »). Ginsburger et Rieder restituent à tort un *waw* (« et »), comme dans TM et O. Comparer Jo et LXX : ὁ κληροῦς ἀδελφῶν (sans καί).

3. Cf. T Lévi. 2,13 (Jo).

4. Omis par homoioteleuton; restitué par I.

CHAPITRE XVIII

1. Il n'y aura, pour les prêtres qui sont de la tribu de Lévi¹, ni part ni héritage avec leurs frères; (ce sont) les offrandes de Yahvé qu'ils mangeront pour leur² héritage. 2. Il n'y aura pas pour lui d'héritage de champ et de vigne parmi ses frères; les vingt-quatre dons^a qui reviennent au sacerdoce³, que Yahvé lui a donnés, seront son héritage, ainsi qu'il le lui a dit. 3. Et voici quelle sera la part qu'il revient au prêtre (de prendre) du peuple, de ceux qui offrent un sacrifice, soit un bœuf, soit un agneau : on donnera au prêtre l'épaule droite^β, la mâchoire⁵ inférieure et les mâchoires supérieures⁶, et la panse^{7α}. 4. Vous lui donnerez les prémices de votre blé, de votre vin et de votre huile et les prémices de la tonte de votre petit bétail, — ce qu'il faut pour remplir la ceinture^γ —, 5. parce que c'est lui que Yahvé, votre Dieu, a choisi parmi toutes vos tribus pour se tenir en service au Nom de Yahvé, lui et ses fils, tous les jours. 6. Quand donc le Lévite viendra de l'une de vos villes^δ où il séjourne, où que ce soit en Israël, il pourra venir avec la section⁹ (sacerdotale)^δ qu'il lui

5. Sing. aussi dans O et Sifré Deut. (215) : « et les mâchoires, i.e. la mâchoire inférieure ».

6. *dqyl'*. *Litt.* : « de la tempe » (JASTROW, 1497). LEVY (I, 184) et Ginsburger corrigent en *ddqyl'*; *litt.* : « (les mâchoires) de (= jusqu'à) la trachée », i.e. la mâchoire inférieure, incluant la langue, conformément à M Hul. X, 4 (cf. note à Hul. 134 b, dans l'éd. de Soncino). N a : « les mâchoires inférieure et (de) la tempe » (*urqyth*). Peut-être faut-il aussi lire *dqylh*, comme dans Jo. N ne mentionne pas la panse; il est possible que *rqyth* soit une erreur ancienne pour *qybh* (panse).

7. Cf. T Nomb. 25,13 (Jo).

8. Retour au sing. (le prêtre) avec TM. *Id.* v. 6.

9. *krwk* : « band, priestly division » (JASTROW, 665). LEVY (I, 387) propose le sens de « Herumwandeln, circuius » (DALMAN, *Wörterbuch*, 197 : Herumwandeln) et traduit : « er wird kommen nach allem Herumwandeln, wie es ihm gefällt ».

au lieu que Yahvé^f aura choisi, 7. il officiera au nom de la Parole de Yahvé, son Dieu, comme tous ses frères, les Lévites qui se tiennent là *en service* devant Yahvé. 8. Ils mangeront égale portion, indépendamment^h des surplus de ses offrandes que leurs pères leur ont attribués en héritage. 9. Quand vous serez entrés dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner, n'apprenez pas à imiter les abominations de ces <peuples>¹¹. 10. Qu'on¹ ne trouve pas parmi vous d'homme qui fasse passer par le feu son fils et sa fille, ni de gens qui pratiquent la divination, ni de charlatans¹² ni d'observateurs de présages ni de sorciers, 11. de gens qui conjurent (par des charmes) de mauvaises compagnies¹³, qui consultent les esprits, de nécromants¹⁴ et de gens qui consultent les morts; 12. car quiconque fait de telles choses est odieux et abominable devant Yahvé^k et c'est à cause de telles abominations que Yahvé, votre Dieu, les chasse de devant vous. 13. Mon peuple, enfants d'Israël! Vous serez parfaits en bonnes œuvres¹⁵ avec Yahvé, votre Dieu; 14. car ces nations que vous allez exterminer écoutent les charlatans^m et ceux qui pratiquent la divination; mais vousⁿ, mon peuple, enfants d'Israël, Yahvé, votre Dieu, ne vous a point donné d'être pareils à elles. 15. Yahvé, votre Dieu, suscitera pour vous,

f. M : la Parole de Y g. O : pour servir devant Y h. F M : en dehors des acquisitions à lui vendues selon les pères (i.e. des droits acquis par transactions entre leurs ancêtres) || O : en dehors de leur (*litt* : cette) semaine de garde (au Temple), car c'est ainsi que l'ont disposé les pères i. Qu'on ne trouve... sorciers = F j. F M : + qui charment serpents et scorpions et toutes espèces de reptiles || O : celui qui consulte (ceux) qui conjurent et évoquent (les morts) k. M : + votre Dieu l. = O || M : parfaits en bonnes œuvres vous serez devant Y m. = F n. M : ce n'est pas chose pareille que Y, ton Dieu, a donné pour ta part

e. Sifré Deut. (217); M Suk. V, 7; Suk. 56 a

plaira, au lieu que Yahvé aura choisi; 7. il officiera au nom de la Parole de Yahvé, son Dieu, comme tous ses frères, les Lévites, qui officient là devant Yahvé. 8. Ils mangeront à égalité^e une part identique, indépendamment des surplus des offrandes que mangeront les prêtres (et) que leur ont donnés en héritage Éléazar et Ithamar, leurs pères¹⁰. 9. Quand vous serez entrés dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner, n'apprenez pas à imiter les horreurs de ces peuples. 10. Qu'on ne trouve pas chez vous de gens qui fassent passer par le feu leurs fils et leurs filles, ni de gens qui pratiquent la divination, ni de charlatans, ni d'observateurs de présages ni de sorciers, 11. ni d'enchanteurs, ni de charmeurs de serpents, de scorpions et de toutes espèces de reptiles, ni (de gens) qui consultent les esprits avec des ossements et l'os de yidoa et qui consultent les morts. 12. Car quiconque fait de telles choses est abominable devant Yahvé et c'est à cause de telles horreurs que Yahvé, <votre Dieu>, les bannit de devant vous. 13. Vous serez donc parfaits dans la crainte de^l Yahvé, votre Dieu. 14. Car ces peuples que vous êtes sur le point de déposséder prêtent l'oreille aux charlatans et à ceux qui pratiquent la divination; mais vous, vous n'êtes point comme eux. Aussi bien Yahvé, votre Dieu, vous a donné les prêtres qui consultent les ourim et les toummim et les prophètes intègres. 15. Yahvé, votre Dieu, suscitera pour

10. Ed. pr. : « vos pères ». Le sens du texte biblique est incertain; V paraphrase. Pour la leçon de O (« cette — yth — semaine »), cf. BERLINER, *Onkelos*, II, 55; A. TAL, *The Language of the Targum*, 12, n. 41 (la forme du démonstratif indiquerait qu'il s'agit là d'une glose postérieure). Sur ce v., voir le résumé de la tradition dans RASHI.

11. Corriger 'tr' (lieu) en 'wmyy' (avec M).

12. Lire *hrwry* (au lieu de *hdwdy*), également dans Jo (27031 : *hdwdy*; ed. pr. : *hrwdy*) : cf. note à Lévi. 19,26. LEVY est hésitant (comparer I, 239 et 285 l).

13. Celle des démons (JASTROW, 416).

14. *msqy zkwurw*. Cf. notes à Lévi. 19,31 (aussi pour *yidoa* de Jo).

15. Paraphrase caractéristique de N. Cf. note à Gen. 6,9.

du milieu de *vous*, d'entre *vos* frères, un prophète comme^{16o} moi : vous écouterez *ses paroles* ! **16.** C'est exactement ce que *vous* avez demandé de *devant* Yahvé, *votre* Dieu, sur la montagne de Horeb, au jour de la réunion de l'assemblée, en disant : « Que je n'entende plus la voix de la Parole de^p Yahvé, *notre* Dieu, et que je ne voie plus à nouveau ce grand feu, pour ne pas (en) mourir ! » **17.** Alors Yahvé me dit — *dit Moïse* : « Tout ce qu'ils ont dit est bien et juste. **18.** Je leur susciterai, du milieu de leurs frères, un prophète tel que toi et je placerai *ses*¹⁸ paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui prescrirai. **19.** Et alors, l'homme qui n'écouterait point *ses* paroles qu'il prononcera au nom de *ma Parole*, moi, *par ma Parole*, je tirerai vengeance de lui. **20.** Mais le prophète qui aura la présomption de dire, au nom de *ma Parole*^s, une chose que je ne lui aurai point prescrit de dire et celui qui parlera au nom d'autres *idoles*, ce prophète sera mis à mort. » **21.** Et si *vous vous* dites dans les pensées de votre cœur : « Comment pourrions-nous reconnaître la chose que la Parole de Yahvé n'a point dite ? », **22.** si le prophète prétend parler au nom de la Parole de Yahvé et que la chose ne se réalise pas et n'arrive pas, c'est là une chose qu'il n'a point dite ; c'est par présomption que le prophète l'a dite, n'avez aucune crainte de lui.

o. M : qui (sera) comme moi p. = O q. = O r. = O
s. M : en mon Nom t. = O

16. Cf. SB, II, 626 (à Act. 3,22). Ce texte est rarement mentionné dans la littérature rabbinique et n'est pas appliqué au Messie.

vous, du milieu de *vous*, d'entre *vos* frères, un prophète qui me (sera) semblable dans l'esprit de sainteté : vous lui obéirez ! **16.** C'est exactement ce que *vous* avez demandé de *devant* Yahvé, *votre* Dieu, à Horeb, au jour où se réunirent les tribus pour recevoir la Loi, en disant : « Que nous n'entendions plus la voix du Dibbur¹⁷ de *devant* Yahvé, *notre* Dieu, et que nous ne voyions plus à nouveau ce grand feu, pour ne pas (en) mourir ! » **17.** Alors Yahvé me dit : « Ce qu'ils ont dit est juste. **18.** Je leur susciterai, du milieu de leurs frères, un prophète qui aura ainsi que toi l'esprit de sainteté et je mettrai en sa bouche les paroles de *ma prophétie*^a, et il leur dira tout ce que je lui prescrirai. **19.** Et alors, l'homme qui n'obéira pas aux paroles de *ma prophétie* qu'il prononcera en mon nom, *ma Parole*^r tirera vengeance de lui. **20.** D'autre part, le prophète de mensonge qui aura l'impiété de dire en mon nom une chose que je ne lui aurai point prescrit de dire et celui qui parlera au nom des *idoles des nations*^t, ce prophète sera mis à mort par le glaive¹⁹. » **21.** Et si *vous vous* dites en *votre* pensée : « Comment pourrions-nous reconnaître la chose que Yahvé n'a point dite ? », **22.** (si) ce qu'a dit le prophète de mensonge au nom de Yahvé est une chose qui n'arrive point et ne se réalise pas, c'est là une chose que Yahvé n'a point dite ; c'est par présomption que le prophète de mensonge l'a dite, n'avez aucune crainte de lui.

Cf. R. BLOCH, dans *Moïse, l'homme de l'alliance*, 161 ; J. HEINEMANN, *Aggadah and its Development*, Jerusalem 1974, 109-111.

17. Cf. note à Gen. 3,10.

18. *dbyrwy*. Erreur ou usage (fréquent) de la 3^e personne, au lieu de la première ?

19. Cf. note à 13,6.

CHAPITRE XIX

1. Lorsque Yahvé, *votre* Dieu, aura exterminé les nations dont Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner le pays, que *vous* les aurez dépossédées et que *vous* demeurerez dans leur *pays* et leurs maisons, 2. *vous vous* mettrez à part trois villes de *refuge* au milieu de *votre* pays que Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner pour en prendre possession. 3. *Vous* tracerez pour *vous* une route directe et *vous* diviserez en trois le territoire de *votre* pays que Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner en héritage ; de sorte que puisse s'y réfugier¹ quiconque aura commis un meurtre *par inadvertance*^a. 4. Et voici les cas² où le meurtrier en s'y réfugiant aura la vie sauve : celui qui *tue* son compagnon sans le savoir et sans avoir antérieurement nourri de haine contre lui. 5. Tel celui qui entre avec son compagnon dans le taillis pour couper du bois et, sa main ayant empoigné^b la hache pour couper le bois, le fer se détache du bois, atteint son compagnon et *le tue* : celui-là pourra s'enfuir dans l'une de ces villes et avoir la vie sauve. 6. Il ne faudrait pas que *le vengeur* du sang, s'étant mis à la poursuite du meurtrier pendant que son cœur est tout agité^c, arrive à le rejoindre parce qu'il a une route trop longue (à parcourir) et *le mette à mort, se rendant coupable de sa vie*, puisqu'il n'était pas passible d'une condamnation pour meurtre, n'ayant pas nourri contre lui de haine antérieurement. 7. C'est pourquoi je *vous* prescrist, en disant : « *Vous vous* mettrez à part trois villes de *refuge*. » 8. Et si Yahvé, *votre* Dieu, élargit vos frontières, ainsi qu'il l'a juré à *vos* pères, et *vous* donne tout le pays qu'il a promis de donner à *vos* pères, 9. — pourvu que *vous* observiez,

a. M : tout d'un coup (sans préméditation) b. F M : saisi
c. F M : déborde (de colère) d. = O

CHAPITRE XIX

1. Lorsque Yahvé, *votre* Dieu, aura exterminé les peuples dont Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner le pays, que *vous* les aurez dépossédés, que *vous* habiterez dans leurs villes et leurs maisons, 2. *vous vous* mettrez à part trois villes au milieu de *votre* pays que Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner pour en prendre possession. 3. *Vous* tracerez pour *vous* une route directe et *vous* diviserez en trois le territoire de *votre* pays que Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner en héritage ; de sorte que puisse s'y réfugier < tout > meurtrier. 4. Et voici *la norme* concernant le meurtrier qui y cherche refuge pour avoir la vie sauve : celui qui *tue* son frère sans l'avoir fait avec intention et sans avoir antérieurement *conservé* de la haine contre lui, 5. — tel celui qui entre avec son compagnon dans la forêt pour couper du bois et, sa main ayant empoigné la hache pour couper le bois, le fer se détache du *manche*, touche son compagnon qui en meurt —, celui-ci pourra se réfugier dans l'une de ces villes *prévues* et avoir la vie sauve. 6. Il ne faudrait pas que *le vengeur* du sang, s'étant mis à la poursuite du meurtrier, alors que son cœur déborde *contre lui* de colère à *cause de sa peine*, puisse le rattraper en raison de la route trop longue et le frapper mortellement, alors qu'il n'est pas *passible*^d d'une sentence de mort, n'ayant pas eu contre lui de haine antérieurement. 7. C'est pourquoi je *vous* prescrist *aujourd'hui* : « Mettez-*vous* à part trois villes. » 8. Et si Yahvé, *votre* Dieu, élargit *votre* frontière, ainsi qu'il l'a juré à *vos* pères, et *vous* donne tout le pays qu'il *a juré* < de donner > à *vos* pères, 9. — pourvu que *vous* observiez, pour le mettre en pratique,

1. Litt. : « et elles seront *pour vous* pour s'y réfugier ».
2. Litt. : « le cas, l'affaire » (*syq*).

pour le mettre en pratique, tout ce commandement que je vous prescris aujourd'hui, en aimant l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu, et en marchant tous les jours dans les voies qui sont droites devant lui —, vous ajouterez encore pour vous trois (autres) villes de refuge à ces trois villes-là. **10.** Ainsi il ne sera pas répandu de sang innocent dans votre pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner en héritage; de sorte qu'il n'y aura point sur vous de faute d'effusion de sang innocent. **11.** Mais s'il arrive qu'un homme, animé de haine contre son compagnon, lui tende un guet-apens, se dresse contre lui et le mette à mort, se rendant coupable de sa vie, s'enfuit dans l'une de ces villes, **12.** les sages de la ville l'enverront appréhender de là et le livreront entre les mains du vengeur du sang qui le mettra à mort. **13.** Et vos yeux seront sans pitié pour lui. Vous ferez disparaître d'Israël ceux qui répandent le sang innocent et vous vous en trouverez bien. **14.** Tu n'iras point jusqu'à⁴ la borne de ton prochain, celle qu'auront établie vos devanciers dans le lot⁵ dont vous allez hériter dans votre pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner pour que vous en preniez possession. **15.** Un témoin (isolé) ne pourra se dresser contre un homme pour une faute quelconque et toute espèce de délit, un délit quelconque dont il se serait rendu coupable; l'affaire sera établie sur le dire de deux témoins ou sur le dire de trois témoins. **16.** Si un faux témoin se dresse contre un homme pour porter contre lui un faux témoignage, **17.** les deux hommes qui sont en litige se tiendront en présence de Yahvé, devant les

e. = O f. = O g. = O || M : vous supprimerez d'Israël la faute d'effusion du sang innocent h. O M : tu ne changeras pas

α. Sifré Deut. (228) β. Sanh. 30 a; Shebu. 40 a

3. Conjonction aussi dans le lemme hébreu; de même dans 27031.

tout ce précepte que je vous prescris aujourd'hui, en aimant Yahvé, votre Dieu, et en marchant tous les jours dans les voies qui sont droites devant lui^e —, vous ajouterez encore pour vous trois (autres) villes à ces trois-là. **10.** Ainsi il ne sera pas versé de sang innocent dans votre pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner en héritage, ce qui entraînerait sur vous une faute passible de la peine de mort^f. **11.** Mais s'il arrive qu'un homme, animé de haine contre son compagnon, lui tende un guet-apens en cachette, se dresse contre lui et le frappe mortellement de sorte que celui-ci succombe, s'enfuit dans l'une de ces villes, **12.** les sages de sa ville l'enverront prendre de là et le livreront dans la main du vengeur du sang et il sera mis à mort. **13.** Votre œil sera sans pitié pour lui. Vous éliminerez d'Israël ceux qui versent^g le sang innocent et vous vous en trouverez bien. **14.** Vous ne changerez point la borne de vos compagnons, qu'ont fixée vos devanciers dans le lot dont vous allez hériter dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner pour que vous en preniez possession. **15.** Le témoignage d'un seul contre un homme ne sera point valable en tout délit contre des personnes, et toute dette pécuniaire^α, ni pour tout péché qu'il aurait pu commettre. Mais c'est à la Parole de Yahvé de sévir pour les (fautes) secrètes. Contre le dire^h d'un seul témoin, (l'inculpé) pourra jurer^β en niant ce dont on porte témoignage contre lui; mais sur le dire de deux témoins ou de trois témoins l'affaire sera établie. **16.** Quand de faux témoins se dressent contre quelqu'un pour porter contre lui un témoignage de défection, **17.** les deux hommes qui sont en litige se tiendront en présence de Yahvé, devant les

4. l'r' (mais la première lettre est barbouillée). L'hébreu *tasstg* (du verbe *swg* : « tu ne déplaceras pas ») a été rattaché à la racine *nsg* (atteindre). Sens : « empiéter sur » ?

5. *Lill.* : « dans votre héritage ».

6. Au lieu de 'l *myr*, ed. pr. a 'l *my'* (« sur les eaux » ?).

prêtres et les juges qui seront *établis* en ces jours-là. **18.** Les juges enquêteront soigneusement. Si c'est un faux témoin qui a porté un faux témoignage contre son frère, **19.** vous lui ferez ce qu'il avait prémédité de faire à son frère. Ainsi ferez-vous disparaître d'entre vous ceux qui font¹ le mal. **20.** Les autres⁸ l'entendront et prendront peur et ils ne recommenceront plus à faire parmi vous pareille chose mauvaise. **21.** Et vos yeux seront sans pitié : pour une vie la compensation⁹ d'une vie, pour un œil la compensation d'un œil, pour une dent la compensation d'une dent, <pour une main la compensation d'une main>¹⁰, pour un pied la compensation d'un pied.

CHAPITRE XX

1. Lorsque vous sortirez pour livrer bataille contre vos ennemis et que vous verrez les chevaux et leurs chars, une troupe plus nombreuse que vous, n'ayez pas peur d'eux, car Yahvé, votre Dieu, qui vous a fait sortir, libérés, du pays d'Égypte, est avec vous. **2.** Or, quand vous vous avancerez au combat, le prêtre s'avancera et parlera au peuple. **3.** Il leur dira : « Écoutez donc, ô Israël ! Vous vous avancez aujourd'hui au combat contre vos ennemis. Que vos cœurs ne perdent pas courage¹, n'ayez ni crainte ni frayeur et ne vous découragez point devant eux ! **4.** Car

i. O : celui qui fait ce qui est mal
a. = O

γ. Sifré Deut. (230) ; M Mak. I, 5 δ. Mekh. Ex. 21,24 (III, 67) ; Sanh. 87 b ; B.Q. 84 a
α. Sifré Deut. (232) ; Mekh. Ex. 15,1 (II, 19)

7. i.e. ceux qui convainquent les premiers de faux témoignage

prêtres et les juges qu'il y aura en ces jours-là. **18.** Les juges interrogeront avec soin les témoins qui reculent⁷ les (premiers) ; si c'est un faux témoignage dans la bouche des témoins (et) s'ils ont porté un faux témoignage contre leur frère, **19.** vous leur ferez ce qu'ils avaient prémédité de faire à leur frère. Ainsi éliminerez-vous du milieu de vous ceux qui font ce qui est mal. **20.** Les impies qui resteraient l'entendront et prendront peur et ils ne recommenceront plus à faire parmi vous pareille chose mauvaise. **21.** Et votre œil sera sans pitié : une vie en échange d'une vie, le prix⁸ d'un œil en échange d'un œil, le prix d'une dent en échange d'une dent, le prix d'une main en échange d'une main, le prix d'un pied en échange d'un pied.

CHAPITRE XX

1. Lorsque vous sortirez pour livrer bataille contre vos ennemis et que vous verrez des chevaux et des chars, des peuples alliés et puissants plus forts que vous, n'ayez pas peur d'eux : car ils sont estimés tous tant qu'ils sont comme un seul cheval^α et un seul char devant Yahvé, votre Dieu, dont la Parole (vient) à votre aide^β, (lui) qui vous a fait sortir, libérés, du pays d'Égypte. **2.** Or, quand vous serez près d'engager le combat, le prêtre s'avancera et parlera au peuple. **3.** Il leur dira : « Écoutez, ô Israël ! Vous vous avancez aujourd'hui au combat contre vos ennemis. Que votre cœur ne faiblisse point, n'ayez ni crainte ni découragement et ne soyez pas terrorisés devant eux ! **4.** Car

(cf. RASHI). Voir JASTROW (403) pour la signification technique de *zmm*.

8. Litt. : « ceux qui restent » (= TM).

9. Cf. notes à Ex. 21,24 et Lévi. 24,20.

10. Oublié dans le texte.

1. Litt. : « ne se brise pas » (cf. TM) ; I : « votre cœur ».

c'est Yahvé, votre Dieu, (avec) *la Gloire de sa Shekinah*, qui marche *au milieu de* vous pour engager pour vous votre combat avec vos ennemis afin de vous sauver. » 5. Puis les officiers parleront avec le peuple, en disant : « Quel est l'homme qui a construit une maison neuve et ne l'a pas *achevée*⁴ ? Qu'il s'en aille et retourne à sa maison, de peur qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre homme l'*achève* ! 6. Quel est l'homme^b qui a planté une vigne et n'en a pas (encore) *racheté*^c les fruits ? Qu'il s'en aille et retourne à sa maison, de crainte qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre homme la *rachète* ! 7. Quel est l'homme qui s'est fiancé à une femme et ne l'a pas (encore) épousée ? Qu'il s'en aille et retourne à sa maison, de peur qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre homme l'épouse ! » 8. Puis les officiers continueront à parler avec le peuple et ils diront : « Quel est l'homme qui est pris de peur à *cause de ses fautes* et dont le cœur est *brisé pour ses péchés*^d ? Qu'il s'en aille et retourne à sa maison, pour qu'il ne fasse point fondre *et ne brise point* le cœur de ses frères comme son (propre) cœur^d ! » 9. Et quand les officiers auront achevé de parler avec le peuple, ils désigneront des chefs de corps (de troupes) à la tête du peuple. 10. Quand *vous vous* avancerez vers une ville pour

b. M : + cet (homme). Id. v. 7 c. F M¹ : et ne l'a pas rachetée || M² : (et ne) l'a (pas) rachetée du prêtre d. M : quel est l'homme qui est pris de peur et dont le cœur est brisé à cause de la faute qui est dans ses mains ? Qu'il se mette en route et retourne à sa maison et qu'il ne soit point cause que ses frères aient le cœur brisé comme son (propre) cœur

β. Sot. 43 b γ. Sifré Deut. (236) ; M Sot. VIII, 5 ; Tosephta Sot. VII, 22 (309)

2. Même anacoluthie dans O : « car Yahvé, votre Dieu, sa Parole marche — *mymryh mdr* — devant vous » (cf. *T. Ez.* 12,42 : N). N : « *dont* la Gloire de sa Shekinah marche ».

Yahvé, votre Dieu, *sa Shekinah*² marche *devant* vous pour combattre en votre faveur contre vos ennemis afin de vous délivrer. » 5. Puis les officiers parleront avec le peuple, en disant : « Quel est l'homme qui a construit une maison neuve et n'y a point (encore) *fixé les mezuzoth*³ pour l'*achever*? Qu'il se mette en route et reparte à sa maison, de peur qu'*une faute n'entraîne* sa mort au combat et que ce soit un autre homme qui l'*achève* ! 6. Quel est l'homme qui a planté une vigne et ne l'a pas (encore) *rachetée*⁵ du prêtre ni livrée à l'usage profane? Qu'il se mette en route et reparte à sa maison, de peur que *quelque faute ne soit cause qu'il ne la puisse racheter, qu'il soit tué* au combat et qu'un autre homme la livre à l'usage profane⁶ ! 7. Quel est l'homme qui s'est fiancé à une femme et ne l'a pas (encore) épousée? Qu'il se mette en route et reparte à sa maison, de peur que *quelque faute ne soit cause qu'il ne puisse jouir de sa femme, qu'il soit tué* au combat et qu'un autre homme l'épouse ! » 8. Puis les officiers continueront à parler avec le peuple et ils diront : « Quel est l'homme qui est pris de peur à *cause de sa faute*⁷ et dont le cœur est *brisé*? Qu'il se mette en route et reparte à sa maison de peur que ses frères ne *soient impliqués dans ses fautes* et que leur cœur ne soit *brisé* comme son (propre) cœur ! » 9. Et quand <les officiers> auront cessé de parler avec le peuple, ils désigneront des chefs de corps (de troupes) à la tête du peuple. 10. Quand *vous vous*

3. Cf. note à 6,9.

4. Verbe *shaktél* ; cf. *T. Gen.* 1,1 (N) ; 2,1 (O). Le sens est « rendre parfaite », prête à être habitée (LEVY, II, 479).

5. Cf. *T. Léu.* 19,24 (Jo-N).

6. En lisant *'byrtyh* (« ses transgressions ») avec l'éditeur, au lieu de *'bydyh* (« son œuvre »). Le Targum présente la même interprétation que R. José le Galiléen (*mn h'byrw*, dans *M. Sot.* VIII, 5), opposée à celle d'Aqiba. Cf. M. KADUSHIN, *The Rabbinic Mind*², New York 1965, 100 ; B. J. BAMBERGER, dans *JQR* 66 (1975), 34.

engager le combat contre elle, *vous* lui communiquerez *des paroles*^e de paix. **11.** Que si elle *vous* répond (dans le sens de) la paix et s'ouvre à *vous*^f, tout le peuple qui se trouvera dans son sein *vous paiera* tribut et ils serviront *devant vous*. **12.** Mais si elle ne compose pas avec vous et engage le combat contre *vous*, *vous* l'encerclerez. **13.** Yahvé, *votre* Dieu, la livrera entre *vos* mains et *vous tuerez* tous ses mâles au fil de l'épée. **14.** Cependant les femmes et les petits enfants, le bétail et tout ce qui se trouvera dans la ville *et* toutes ses dépouilles, *vous* prendrez (cela) pour *vous* comme butin. Et *vous* mangerez les dépouilles de *vos* ennemis que Yahvé, *votre* Dieu, <*vous*>⁷ aura données. **15.** Ainsi procédera-tu à l'endroit de toutes les villes qui sont très distantes de *vous*, qui ne font pas partie des villes de ces nations-ci. **16.** Mais des villes de ces nations que Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner comme héritage, *vous n'en* laisserez point subsister âme qui vive. **17.** Car *vous* exterminerez totalement les Hittites, les Amorrhéens, les Cananéens, les Perizziens, les Hévéens et les Jébuséens, ainsi que *vous* l'a prescrit Yahvé, *votre* Dieu, **18.** pour qu'ils ne vous apprennent pas à imiter toutes les abominations par lesquelles ils *rendaient un culte* à leurs *idoles*, *pour que* *vous ne* vous rendiez point coupables *devant* Yahvé, *votre* Dieu. **19.** Lorsque, pendant de longs jours, *vous* aurez encerclé une ville en combattant contre elle pour *vous* en emparer, *vous* ne détruirez point ses arbres, en faisant passer sur eux *une espèce quelconque de fer*, puisque c'est d'eux que *vous* mangerez. *Vous* ne les couperez pas, car l'arbre de la campagne *n'est pas*

e. = O f. F M : que si elle vous répond des paroles de paix et vous ouvre ses portes g. = O

δ. Sifré Deut. (238) ; Shab. 19 a

avancerez vers une ville pour engager le combat contre elle, *vous lui dépêcherez des messagers* pour l'inviter à la paix. **11.** Que si elle *vous* retourne *des paroles* de paix et *vous* ouvre *ses portes*, tout le peuple qui s'y trouvera *paiera* tribut et *vous* servira. **12.** Mais si elle ne compose pas avec *vous* et veut se battre contre *vous*, *vous* l'encerclerez. **13.** Yahvé, *votre* Dieu, la livrera entre *vos* mains et tu frapperas tous ses mâles au fil de l'épée. **14.** Cependant les femmes et les petits enfants, le bétail et tout ce qui se trouvera dans la ville, toutes ses dépouilles, *vous* prendrez (cela) pour *vous* comme butin. Et *vous* mangerez les dépouilles de *vos* adversaires que Yahvé, *votre* Dieu, *vous* aura données. **15.** *Vous* procéderez de la sorte à l'endroit de toutes les villes qui sont très distantes de *vous*, qui ne font pas partie des villes de ces sept peuples-ci. **16.** Mais des villes de ces peuples que Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner comme héritage, *vous* ne laisserez subsister âme qui vive, *ni comme serviteurs ni comme servantes*⁸. **17.** Car tu les voueras à l'extermination complète, les Hittites, les Amorrhéens, les Cananéens, les Perizziens, les Hévéens et les Jébuséens, ainsi que *vous* l'a prescrit Yahvé, *votre* Dieu, **18.** pour qu'ils ne vous apprennent pas à imiter toutes les abominations qu'ils faisaient pour leurs *idoles*⁹ et que *vous* ne vous rendiez coupables *devant* Yahvé, *votre* Dieu. **19.** Lorsque *vous* aurez encerclé une ville *tous* les jours *de la semaine* en menant le combat contre elle pour *vous* en emparer *le (jour du) sabbat*^{9δ}, *vous* ne détruirez point ses arbres, en portant contre eux *un outil de fer*, puisque c'est de leurs *fruits* que *vous* mangerez. *Vous* ne les couperez pas, car l'arbre de la campagne *n'est pas*

7. Restitué en marge (en écriture carrée).

8. Paraphrase omise dans *ed. pr.*

9. Voir la discussion de *Shab.* 19 a : Shammaï permettait, même un jour de sabbat, la poursuite d'un siège qui devait toutefois commencer au moins trois jours avant (cf. RASHI).

l'homme¹⁰ qui peut *prendre la fuite* devant toi à l'heure où on l'assiège¹¹. **20.** Cependant, l'arbre dont vous savez qu'il n'est pas un arbre *fruitier*, (celui-là) vous pourrez le détruire et le couper pour construire des ouvrages de siège¹² contre la ville qui est en guerre avec vous, jusqu'à ce que vous vous en empariez.

CHAPITRE XXI

1. Si l'on trouve, dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner pour en prendre possession, un (homme) tué^a, (quelqu'un) *mis à mort et jeté* dans la campagne, (et) que l'on ne sache point qui l'a tué, **2.** vos sages et vos juges sortiront et ils mesureront (la distance) jusqu'aux villes qui se trouvent alentour de la victime. **3.** Et alors, (ayant déterminé) la ville la plus proche du tué, les sages de cette ville prendront une génisse avec laquelle on n'a pas (encore) travaillé, sur laquelle n'a pas été imposée la *servitude du joug*. **4.** Les sages de cette ville feront descendre la génisse dans un val *en friche*^b, où l'on n'a ni labouré ni semé, et là, dans le vallon, ils *mettront* la génisse à mort^c. **5.** Les prêtres, fils de Lévi, s'approcheront alors :

h. = O || M : l'arbre des champs (n'est pas comme l'homme) pour se cacher de devant toi dans une citadelle assiégée i M : une muraille encerclant

a. M : nous ne savons pas qui (l')a tué b. = O c. M : ils attacheront (*qtr*) || O : ils frapperont (à mort). Id. v. 6

α. Sifré Deut. (240); M Sot. IX, 2 β. Sifré Deut. (241); M Sot. IX, 1; Sot. 44 b γ. M Sot. IX, 5 δ. Sifré Deut. (242); M Par. I, 1 e. Sifré Deut. (242) ζ. Sifré Deut. (242); M Sot. IX, 5; Tosephta Bek. I, 17 (535)

10. Litt. : « le fils d'homme — *bar nāshā* » (cf. *Pesh.*).

11. Litt. : « à l'heure de son angoisse » (*'qlyh*).

12. *krkwmyh* (même mot, avec des variantes graphiques, dans Jo,

comme^h l'homme qui peut *se cacher* de devant vous durant le siège. **20.** Cependant, l'arbre dont vous savez que ce n'est pas un arbre *produisant des fruits* comestibles, (celui-là) vous pourrez le détruire et le débiter pour construire des ouvrages de siège contre la ville *rebelle* qui est en guerre avec vous, jusqu'à ce que vous vous en empariez.

CHAPITRE XXI

1. Si l'on trouve un (homme) tué, *sur le sol — et non recouvert d'un tertre —*, dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner pour en prendre possession, gisant — *et non pendu à un arbre —*, dans la campagne — *et non flottant sur la surface de l'eau*^α —, (et) que l'on ne connaisse point qui l'a tué, **2.** deux de tes sages^β et trois de tes juges sortiront *du grand tribunal* et ils mesureront, *dans les quatre directions*, (la distance) jusqu'aux villes qui se trouvent tout autour de la victime. **3.** Et le *soupçon tombera* sur la ville la plus proche du tué : *quand les anciens du grand tribunal auront pris congé*^γ, les sages, les anciens^δ de cette ville prendront une génisse *née de bovidés qui ne soient pas d'espèces mélangées, née dans l'année*^ε, avec laquelle on n'a pas (encore) travaillé et qui n'a pas (encore) tiré sur le joug. **4.** Les sages de cette ville feront descendre la génisse dans un *champ en friche*, où il ne se fait point de *travail de la terre*^ζ et où on ne sème point. Et là, ils frapperont la génisse *par derrière*, avec une *hachette*^η, *au milieu du champ*. **5.** Les prêtres, fils de Lévi,

O et *Pesh.*). C'est le grec *χαράκωμα* : camp retranché, ceint d'une palissade (cf. latin *vallum*). Voir A. TAL, *The Language of the Targum*, 178.

1. *Lectio conflata* : « sages » (*hkymy*) est le terme de N, « anciens » (*sby*), celui de O.

2. Cf. RASHI à Ex. 13,13.

car ce sont eux que Yahvé, *votre* Dieu, a choisis pour servir *en sa présence* et pour bénir par le *saint* Nom de *la Parole* de Yahvé et c'est sur *la déclaration* de leur bouche que doit être (résolu) tout différend et tout (problème) de blessure. **6.** Puis tous les *sages* de cette ville qui sont proches de la victime laveront leurs mains sur la génisse qui a été *tuée* dans le vallon. **7.** Prenant la parole, ils diront : « Nos mains n'ont pas répandu ce sang et nos yeux ne l'ont pas vu^e. » **8.** Les *prêtres*⁵ diront⁴ : « Pardonne à ton peuple Israël que tu as racheté, Yahvé, et ne place pas au sein de ton peuple Israël *la faute de l'effusion* de sang innocent » Et ce sang leur sera pardonné. **9.** Quant à *vous*, *vous* ferez disparaître <le sang innocent d'entre *vous*, si *vous* voulez faire>⁷ ce qui est *bien et droit* devant Yahvé. **10.** Lorsque *vous* sortirez au combat contre *vos* ennemis, que Yahvé, *votre* Dieu, les aura livrés entre *vos* mains et que *vous* aurez fait *parmi eux* des prisonniers, **11.** si tu vois parmi les captifs une femme de bel aspect qui te plaise et que tu veuilles la prendre pour femme, **12.** tu l'introduiras à l'intérieur de ta maison. Elle se rasera la tête, se *coupera*^{8h} les ongles, **13.** et quittera ses vêtements de captive. Elle demeurera dans ta maison

d. = O e. F M : et nos yeux n'ont pas vu celui qui l'a répandu
f. = O g. = O h. M : se taillera || O : se laissera pousser

7. Sifré Deut. (244) ; M Sot. IX, 6 6. Sifré Deut. (245) ; Yeb. 48 a

3. Cf. *T Lévi*. 13,11 (Jo).

4. Interprétation conforme à l'ancienne halakhah palestinienne : voir GEIGER, *Urschrift*, 478.

5. Et non les anciens. Halakhah très ancienne, commune à O, Jo et N (cf. *M Sot.* IX, 6) ; cf. B. J. BAMBERGER, *art. cit.*, 30.

6. Aggadah propre à Jo, inconnue par ailleurs dans le Midrash,

s'approcheront alors : car ce sont eux que *la Parole* de Yahvé, *votre* Dieu, a choisis pour son service et pour bénir Israël en son nom et c'est sur *la déclaration* de leur bouche que doit être *tranché* tout différend et (décidé sur) toute plaie de *lèpre*^d, pour *séquestrer (le malade) ou (le) déclarer définitivement (atteint)*³. **6.** Puis tous les *sages* de cette ville qui sont proches de la victime rinceront leurs mains sur la génisse qui a été frappée dans le *champ*. **7.** Prenant la parole, ils diront : « Il est révélé devant Yahvé que celui qui a répandu ce sang n'est jamais venu entre nos mains et que nous l'ayons laissé partir^{4h}, et que nos yeux n'ont rien vu. » **8.** Les *prêtres* diront : « Pardonne à ton peuple Israël que tu as racheté, Yahvé, et ne place pas au sein de ton peuple Israël *la faute du*⁵ sang innocent ! Révèle qui l'a tué pour qu'il leur soit pardonné au sujet du sang ! » *Sur-le-champ*, un essaim de vers sortira de la bouse de la génisse ; ils se répandront pour s'en aller jusqu'au lieu où se trouve le meurtrier et monteront sur lui⁶ : (les juges du) tribunal le saisiront alors et le jugeront. **9.** Quant à *vous*, maison d'Israël, *vous* éliminerez d'entre *vous* celui qui répand le sang innocent, si *vous* voulez faire ce qui est juste devant Yahvé. **10.** Lorsque *vous* sortirez au combat contre *vos* ennemis, que Yahvé, *votre* Dieu, les aura livrés entre *vos* mains et que tu auras fait des prisonniers *parmi eux*, **11.** si *vous* voyez parmi les captifs une femme de belle tournure qui *vous* plaise et que *vous* vouliez la prendre *en mariage*, **12.** tu l'introduiras à l'intérieur de ta maison. Elle rasera *la chevelure* de sa tête, se *coupera*⁶ les ongles, **13.** et *changera* ses vêtements de captive. *Puis tu lui feras*

selon H. SELIGSOHN - J. TRAUB, dans *MGWJ* 6 (1857), 104 ; S. GRO-NEMANN, *Die Jonalhan'sche Pentateuch-Uebersetzung*, 44. Cf. I. LÉVI, *REJ* 18 (1889), 128 s.

7. Restitué en marge.

8. L'hébreu dit littéralement : « se fera les ongles ». O suit l'interprétation d'Aqiba dans *Sifré* (« laisser grandir ») ; Jo et N celle d'Éliézer, analogue à LXX (περιονυχίς αὐτῆν) et V. Cf. B. J. BAMBERGER, *art. cit.*, 30.

et pleurera son père et sa mère pendant un mois de jours. Après quoi tu pourras aller vers elle et avoir commerce avec elle et tu la prendras pour toi comme femme. **14.** Que si elle cesse de te plaire, tu la renverras libre de sa personne, mais tu ne pourras pas la vendre à prix d'argent; tu n'en feras pas (un objet de) commerce^{12j}, puisque tu as exercé ton droit^{13k} sur elle. **15.** Si un homme possède deux femmes, l'une aimée et l'autre dédaignée, et que l'aimée comme la dédaignée lui donnent des fils, s'il arrive que le premier-né soit de la (femme) dédaignée, **16.** il ne lui sera pas permis, le jour où il donnera en héritage à ses fils ce qui lui appartient, de faire passer le fils de l'aimée avant le fils de la dédaignée (qui est) le premier-né. **17.** Mais c'est le premier-né, le fils de la dédaignée, qu'il fera avancer^l (près de lui) pour <lui>¹⁴ donner une part double de tout ce qu'il se trouvera avoir. C'est lui les prémices de sa peine; à lui revient le droit de la primogéniture. **18.** Quand un homme aura un fils rétif et révolté (qui) ne veut écouter ni la voix de son père ni la voix de sa mère, si, après l'avoir châtié, il ne les écoute pas davantage, **19.** son père et sa mère se saisiront de lui et l'entraîneront devant les sages de la¹⁵ ville et à la porte du tribunalⁿ. **20.** Ils diront aux sages de la ville : « Notre fils que voici est rétif et révolté, il

i. = F j. = F O || M : tu ne feras pas de trafic avec elle k. = F
l. M : reconnaître m. = O. Id. v. 20 n. = O

t. Yeb. 47 b x. Sifré Deut. (246); Yeb. 48 b λ. Sifré Deut. (246); Yeb. 48 b μ. Sifré Deut. (247)

9. Sur ces rites, cf. J. JEREMIAS, *Jérusalem au temps de Jésus*, Paris 1967, 455.

10. Exégèse d'Aqiba (*Sifré*) pour qui « père et mère » désignent les idoles (*Jér.* 2,27).

11. Si l'on ne fait pas tout cela, c'est un cas de *zonût* (= *πορνεία*)

prendre un bainⁱ et tu en feras une prosélyte⁹ dans ta maison. Elle pleurera à cause des idoles^x de la maison de son père et de sa mère¹⁰ et tu attendras trois mois^λ pour que tu saches si elle est enceinte. Après quoi¹¹, tu pourras aller vers elle; tu la doteras et tu l'auras en mariage. **14.** Que si elle cesse de te plaire, tu la laisseras partir seule avec un acte (de séparation)^μ. Mais tu ne pourras pas la vendre à prix d'argent; tu n'en feras pas (un objet de) commerce, après que tu as couché avec elle. **15.** Si un homme possède deux femmes, l'une aimée de lui et l'autre dédaignée de lui, et que l'aimée comme la dédaignée lui donnent des fils, s'il arrive que le premier-né soit de la (femme) dédaignée, **16.** il n'aura pas le droit, le jour où il distribuera en héritage à ses fils les biens qu'il aura, de donner la part de la primogéniture au fils de l'aimée au détriment du fils de la dédaignée qui est le premier-né. **17.** Mais c'est le premier-né, le fils de la dédaignée, qu'il fera connaître à tous comme tel en lui donnant deux parts de tout ce qui se trouvera chez lui : car c'est lui les prémices de sa vigueur, à lui que revient la primogéniture. **18.** Quand un homme aura un fils rétif et indocile qui ne veut pas obéir à la parole^m de son père et à la parole de sa mère, si, après l'avoir repris, il ne veut pas davantage recevoir instruction d'eux, **19.** son père et sa mère le prendront et l'entraîneront devant les sages de la ville, à la porte du tribunal qui se trouve dans sa localité. **20.** Ils diront aux sages de la ville : « Nous avons transgressé le décret de la Parole de Yahvé : c'est

dans *Sifré* (247) : prostitution, union illégitime. Texte à verser au débat sur *Math.* 5,32 ? Cf. aussi note à 23,3.

12. Le mot de M (trafic) *prgmlyyh* (*πραγματελα*) est employé par Jo à 24,7. N et Jo ont ici le verbe *igr* (faire du commerce).

13. Cf. *T Ex.* 21,8 (N).

14. Restitué par I.

15. *grth* pourrait se traduire aussi par « sa ville » (= TM et O). *Id.* v. 21. Jo a ici *grl'* que Ginsburger et Rieder corrigent en *grtyh* (« sa ville »), forme du v. 21.

n'écoute pas notre voix; c'est un *dévoreur de viande et un buveur de vin*. » 21. Alors tout le peuple de la ville le lapideront avec des pierres jusqu'à ce que mort s'ensuive^p. Ainsi ferez-vous disparaître du milieu de vous ceux qui font^a le mal. Tout Israël l'apprendra et sera saisi de crainte. 22. Quand un homme, s'étant rendu passible d'une sentence de mort, aura été exécuté et que vous l'aurez suspendu au bois^r, 23. son cadavre ne devra pas passer la nuit sur le bois^s; mais vous devrez l'enterrer le jour même, car *quiconque* est suspendu (au bois)^{18t} est maudit devant Yahvé et vous ne devez point souiller votre terre que Yahvé, votre Dieu, va vous donner en héritage.

o. O : c'est quelqu'un qui se gorge de viande et abuse du vin
p. M : et ils le mettront à mort q. O : celui qui fait ce qui est mal
r. = F || O : et tu le suspendras (*šlb*) à la croix (*šlyb'*) s. O : sur la croix
t. M : car c'est mépris de la Gloire de la Shekinah de Y qu'un crucifié, et vous ne souillerez point || O : car c'est parce qu'il a péché devant Y qu'il a été pendu (*šlb*)

v. Sifré Deut. (252); M Sanh. VIII, 2; Sanh. 71 a ξ. M Sanh. VI, 4; Sanh. 45 b o. Sanh. 46 b

16. Cf. SB, II, 529 (à Jn 9,2).

17. Cf. SB, III, 361 (à I Cor. 5,11).

18. *šlyb*. Cf. LXX et Gal. 3,13. Sur la crucifixion, voir note à Nomb. 25,4. Y. YADIN, *The Temple Scroll*, vol. I, 285-290; vol. II, 203; L. Rosso, « Deuteronomio 21,22. Contributo del Rotolo del Tempio alla valutazione di una variante medievale del Settanta », *Revue de Qumrân* 9 (1977), 231-236 (le Val. gr. 3 lit κρεμάσθη avant ἀποθάνη); F. PARENTE, « Talah 'al 'es. Una norma di diritto penale (Deut. 21.22-23) ed i suoi riflessi nella tradizione evangelica », *Studi Classici e Orientali* 27 (1977), 79-136 (examen approfondi des

*pourquoi nous est né*¹⁶ notre fils que voici qui est rétif et indocile, il ne prête pas l'oreille à notre parole; c'est un *bâfreur de viande et un buveur de vin*^{17v}. » 21. Que s'il prend peur et accepte l'instruction (qu'on) lui (adresse) et qu'ils demandent de le laisser en vie, on le laissera en vie. Mais s'il se rebelle à nouveau, tous les hommes de sa ville le lapideront avec des pierres jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ainsi éliminez-vous du milieu de vous celui qui fait ce qui est mal. Tout Israël l'apprendra et sera saisi de crainte. 22. Quand un homme, s'étant rendu coupable d'une faute (méritant) la mort, aura été condamné à la lapidation⁵, on le suspendra ensuite au bois; 23. sa dépouille mortelle ne devra pas passer la nuit sur le bois; mais vous devrez l'enterrer le jour même, car c'est une offense devant Dieu de pendre un homme, sauf s'il le doit à ses fautes. Et parce qu'il a été fait à l'image^o de Yahvé, vous l'enterrerez au coucher du soleil, pour que les créatures ne l'insultent pas et que vous ne polluiez point, avec les cadavres des condamnés, votre terre que Yahvé, votre Dieu, va vous donner en héritage¹⁹.

sources anciennes). L'hébreu *qlt* du TM a été diversement compris. *The Torah* (Philadelphia 1962) traduit : « an impaled body is an affront to God ». Selon R. Méir (voir la belle parabole de Sanh. 46 b), on doit décrocher le cadavre, car le Nom divin serait profané par l'exposition d'un homme « image de Dieu » (cf. Jo). Comprendre M dans le même sens (en lisant *bzywn*, rendant exactement *qlt* de l'hébreu, et non *bzyw* : « dans la splendeur »). D'autres versions se réfèrent à un blasphème (cf. Symmaque) ou à une faute du supplicé (ainsi O, repris par Jo). Voir B. J. BAMBERGER, dans *JQR* 66 (1975), 37; Y. KOMLOSH, *The Bible*, 204. JÉRÔME connaît ces diverses interprétations (*PL* 26,362).

19. Mot oublié dans 27031.

CHAPITRE XXII

1. Lorsque tu verras le bœuf de ton frère ou bien son agneau égarés, ne détourne pas d'eux *ton regard*¹ : tu devras les ramener à ton frère. 2. Si ton frère n'est pas à proximité de toi et que tu ne le connaisses pas, tu l'introduiras² dans ta maison et il restera avec toi jusqu'au moment où ton frère le réclamera ; alors tu le lui rendras. 3. Ainsi feras-tu pour son âne, ainsi feras-tu pour son vêtement, ainsi feras-tu pour toute chose égarée qu'il aurait perdue et que tu aurais retrouvée ; il ne t'est pas permis d'*en* détourner *ton regard*. 4. Si tu vois l'âne ou le bœuf <de ton frère>⁴ gisant sur le chemin, ne détourne pas d'eux *ton regard* ; tu devras^b pardonner ce qu'il y a dans ton cœur contre lui⁵ et, avec lui, détacher (la bête) et (la) recharger⁶. 5. Une femme ne portera pas les armes de guerre^c d'un homme et un homme ne revêtira pas le vêtement d'une femme, car quiconque fait cela est odieux et abominable devant Yahvé, votre Dieu. 6. S'il (vous) arrive de trouver devant vous sur le chemin un nid d'oiseaux, sur un arbre quelconque ou bien sur le sol, avec des petits ou des œufs, et leur mère couchée sur les petits ou sur les œufs, vous ne prendrez pas la mère avec les petits. 7. Vous devrez laisser partir les mères et vous pourrez prendre pour vous les petits, afin qu'il vous arrive du bien en ce monde et que vous prolongiez les jours dans le monde à venir. 8. Quand tu construiras une maison neuve,

a. = O || F M : manteau b. tu devras pardonner... recharger = F
c. M : une chose d'homme || O : une femme ne portera point l'équipement de combat d'un homme et un homme ne se parera pas avec des ornements de femme

α. Sifré Deut. (256) β. B.M. 27 a γ. Sifré Deut. (258) ; Naz. 59 a δ. Naz. 59 a e. Sifré Deut. (259)

CHAPITRE XXII

1. Lorsque vous verrez le bœuf de votre frère ou bien son agneau égarés, vous ne *détournerez* point d'eux *vostra attention* : vous devrez les lui reconduire. 2. Même si tu ne l'entends^{2a} pas avec ton frère ou que tu ne le connaisses pas, tu le recueilleras dans ta maison et il sera *nourri* chez toi jusqu'au moment où ton frère le réclamera ; alors tu le lui restitueras. 3. Ainsi feras-tu pour son âne, ainsi feras-tu pour son habit^a, ainsi feras-tu pour toute chose égarée que ton frère aurait perdue et que tu aurais retrouvée ; tu n'as pas le droit de le lui dissimuler : *fais une proclamation*^b à son sujet et tu le restitueras. 4. Si vous voyez l'âne de votre frère ou son bœuf couchés sur le chemin, vous ne fermerez point les yeux devant eux : avec lui vous devrez (les) relever. 5. Une femme ne portera pas de manteaux (de prière) à franges ni de phylactères, qui sont des ornements d'homme, et un homme ne se rasera^d ni les aisselles, ni le sexe ni les sourcils pour ressembler à une femme, car <quiconque fait cela> est abominable devant Yahvé, votre Dieu. 6. Si sur la route il t'advient de rencontrer un nid d'oiseau pur^e, sur un arbre quelconque ou bien sur le sol, avec des petits ou des œufs, et la mère couchée sur les petits ou sur les œufs, tu ne prendras pas la mère de sur les petits. 7. Tu devras lâcher la mère et tu pourras prendre pour toi les petits, afin qu'il t'arrive du bien en ce monde et que tu prolonges les jours dans le monde à venir. 8. Quand tu

1. Litt. : « ne couvre pas ton œil ». Jo emploie une autre image : « séparer votre attention » (*d'tlwn*).

2. Pour le sens, cf. LEVY, I, 182.

3. *t'yl* ; M propose le même verbe que O (*k'nash*).

4. Ajouté dans l'interligne (en écriture carrée).

5. Cf. *Matth.* 5,23 ; *Col.* 3,13.

6. Cf. *T Ez.* 23,5 (N-Jo).

tu feras un parapet^d à ta toiture ; ainsi tu n'amèneras pas dans ta maison la *faute d'effusion*^e de sang *innocent*, au cas où viendrait à tomber *celui qui est susceptible* d'en tomber. **9.** Vous n'ensemencerez point vos vignes de semences de deux espèces, de peur que vous ne veniez à perdre la totalité de la semence que vous aurez semée et le produit de la vigne. **10.** *Mon peuple, enfants d'Israël !* Vous ne labourerez pas avec un bœuf et un âne, tous deux attachés^g ensemble. **11.** Vous ne revêtirez pas de tissu hybride de laine et de lin *mélangés*^h ensemble. **12.** Vous vous ferez des frangesⁱ aux quatre coins de vos *manteaux*⁹ (de prière) dont vous vous envelopperez. **13.** Quand un homme, ayant pris une femme (en mariage) et eu commerce avec elle, la prend en haine, **14.** et avance contre elle des imputations scandaleuses^{10j}, répandant contre elle des allégations diffamantes, et dit : « J'ai pris cette femme (en mariage), je me suis approché d'elle et n'ai point trouvé les *preuves*¹¹ (de sa virginité) », **15.** le père et la mère de la jeune fille prendront les *preuves* (de la virginité) de la jeune fille pour les produire aux *sages* de la ville, à la porte du *tribunal*^k. **16.** Le père de la jeune fille dira aux *sages* : « J'ai donné ma fille pour femme à cet homme ; puis il l'a prise en aversion **17.** et voici qu'il avance *contre elle* des imputations scandaleuses,

d. F M : un garde-fou || O : une balustrade e. = F || O : une faute d'homicide f. O : de peur que soit rendu impur le mélange de semence que tu auras semé g. M : mélangés h. O : unis i. F M¹ : vous vous ferez des cordons de franges || M² : tu te feras des bordures (et) des franges aux quatre pans du talith dont tu t'envelopperas j. M : des paroles de contestation k. O : et à la porte du tribunal du lieu

ζ. Sifré Deut. (262) ; Shab. 32 a η. Qid. 56 b θ. Sifré Deut. (264) ; B.Q. 54 b ι. Sifré Deut. (265) κ. Sifré Deut. (266) ; Yeb. 4 a λ. Sifré Deut. (268) μ. Ket. 46 a

7. *Lectio constata* : Jo réunit le vocabulaire de O (*tyq'*) et celui de FM (*gpwp*). N : *sygg*.

construiras une maison neuve, tu feras à ta toiture une balustrade *garde-fou*⁷ ; (ainsi) *vous ne serez point cause que se produise* dans ta maison la *faute* du sang d'un *homicide*, au cas où viendrait à tomber *celui qui est susceptible*^ζ d'en tomber⁸. **9.** Vous n'ensemencerez point vos vignes d'espèces différentes, de peur que le *mélange*⁹ de la semence que vous aurez semée et du produit de la vigne ne soit *condamné à être brûlé*^η. **10.** Vous ne labourerez pas avec un bœuf et un âne, ni avec aucune *sorte*^θ d'animaux de deux espèces, attachés ensemble. **11.** Vous ne vous revêtirez point pour vous tenir au chaud d'un *vêtement* qui a été *cardé, filé et tissé*^ι de laine et de lin *mélangés* ensemble. **12.** *Cependant*^κ, il vous sera permis de vous faire, avec de la laine, les fils des franges des *vêtements* de lin, aux quatre angles du *manteau* (de prière) dont vous vous envelopperez dans la journée. **13.** Quand un homme prend une femme *vierge* (en mariage), s'unit à elle et après cela, la prenant en haine, **14.** avance contre elle des paroles de contestation, répandant à son sujet une mauvaise renommée, et dit : « J'ai pris cette femme (en mariage), j'ai eu des rapports avec elle, et je n'ai point trouvé les *preuves*^λ (de sa virginité) », **15.** le père et la mère de la jeune femme, après avoir pris l'*autorisation du tribunal*, produiront aux *sages* de la ville, à la porte du *tribunal*, le *drap*^μ avec les *preuves* (de la virginité) de la jeune femme. **16.** Le père de la jeune femme dira aux *sages* : « J'ai fait épouser ma fille à cet homme¹² ; après avoir eu des rapports avec elle, il l'a prise en aversion **17.** et voici qu'il avance des paroles de

8. On posait, à propos de ce texte, le problème du rapport entre liberté humaine et Providence : cf. URBACH, *The Sages*, 267.

9. Cf. note à *Nombr.* 15,38.

10. *tyln dmylyn* : simple transposition de l'hébreu.

11. *shdwwn*. Pour ce sens, cf. JASTROW, 200 et 959.

12. Il n'est pas nécessaire de restituer « en mariage » (avec Ginsburger et Rieder).

en disant : Je n'ai pas trouvé chez ta fille les *preuves* (de virginité). Or voici les *preuves* (de virginité) de ma fille. » Et ils étaleront le drap^l devant les *sages* de la ville. **18.** Alors les *sages* de cette ville se saisiront de l'homme et le châtieront^m. **19.** Ils le condamneront à une amende de cent *sicles*ⁿ d'argent qu'ils remettront au père de la jeune fille, parce qu'il a répandu des allégations infamantes contre une vierge d'Israël. Il la gardera pour femme, il ne lui sera pas permis de l'abandonner¹³ pour tous les jours de sa vie. **20.** Mais si cette chose est avérée, (si) l'on n'a pas trouvé les *preuves* (de virginité) de la jeune fille, **21.** on fera sortir la jeune fille à la porte de la maison^p de son père, le *peuple* de la ville la lapidera avec des pierres et la mettront à mort, car elle a commis *cette* abomination en Israël de se prostituer dans la maison de son père. Et vous ferez ainsi disparaître du milieu de vous ceux qui font le mal. **22.** Si l'on trouve un homme ayant commerce avec une femme mariée, ils mourront tous deux également, l'homme qui a commerce avec la femme et la femme (elle-même). Ainsi ferez-vous disparaître d'Israël ceux qui font le mal. **23.** Si une fille¹⁸ vierge est fiancée à un homme, qu'un homme la rencontre dans la ville et ait commerce avec elle, **24.** vous les ferez sortir tous les deux à la porte de cette ville et vous les lapiderez avec des pierres jusqu'à

l. = O || M : manteau m. O M : feront flageller n. = O. Id. v. 29 || M : zuzin o. = O || F M : les preuves (de virginité) de la demoiselle (*ilyth*) p. F M : on fera sortir la demoiselle de la porte de la maison de son père q. = O. Id. v. 22.24 r. = O M

v. Sifré Deut. (270) ξ. M Ar. I, 4 ; Ar. 7 a

13. Verbe *sh'baq*, au sens technique de renvoyer (sa femme). Id. v. 29.

14. Sur la leçon de FM, cf. H. ALBECK, « Apocryphal Halakha », 103.

contestation, en disant : « Je n'ai pas trouvé chez ta fille les *preuves* (de virginité). Or voici les *preuves* (de virginité) de ma fille. » Et ils étaleront le drap devant les *sages* de la ville. **18.** Alors les *sages* de cette ville se saisiront de l'homme et le feront flageller^v. **19.** Ils lui infligeront une amende de cent *sicles* d'argent qu'ils remettront au père de la jeune femme, parce qu'il a répandu une mauvaise renommée contre une vierge *intègre* d'Israël. Il la gardera *en mariage*, il n'aura pas le droit de la renvoyer de tous les jours (de sa vie). **20.** Mais si cette chose est avérée, (si) l'on n'a pas trouvé les *preuves* (de virginité) de la jeune femme^o, **21.** on fera sortir la jeune femme à la porte¹⁴ de la maison de son père, les gens de la ville la lapideront avec des pierres jusqu'à ce que mort s'ensuive, car elle a commis une infamie en Israël *en répandant la mauvaise*¹⁵ renommée de prostitution sur la maison de son père. Et vous éliminerez ainsi du milieu de vous celui qui fait ce qui est^a mal. **22.** Que si l'on trouve un homme ayant commerce avec une femme (qui est) la femme d'un autre homme, on les mettra à mort^r tous les deux, l'homme qui a commerce avec la femme ainsi que la femme ; même si elle est enceinte¹⁶, vous n'attendrez pas qu'elle ait enfanté^z, mais vous les mettrez à mort sur l'heure, en les étranglant avec une pièce d'étoffe¹⁷. Ainsi éliminerez-vous d'Israël celui qui fait ce qui est mal. **23.** Si une jeune femme vierge est fiancée à un homme, qu'un autre homme la rencontre dans la ville et ait commerce avec elle, **24.** vous les ferez sortir tous les deux à la porte du tribunal qui se trouve dans cette ville et vous les lapiderez avec des pierres jusqu'à ce que mort s'ensuive,

15. Adjectif oublié dans 27031.

16. Exégèse fondée sur « tous les deux » du TM : cf. RASHI.

17. *swdr*' (= sudarium ; coincidence phonétique seulement, selon JASTROW, 962). Cf. *T Ex.* 21,15.16 (Jo) ; *T Lévi.* 20,10 (Jo) ; *T Deut.* 24,7 (Jo).

18. N a la forme masculine *rby* (M : *ilyyh*) : décalque servile du *ketib* du TM ou erreur pour *rbyth* ?

ce que mort s'ensuiv^a, la jeune fille pour la raison qu'elle n'a pas crié (au secours) dans la ville, et l'homme pour avoir abusé de la femme de son prochain. Ainsi ferez-vous disparaître du milieu de vous *ceux qui font le mal*. **25.** Mais si c'est dans la campagne que l'homme a rencontré la jeune fille fiancée, qu'il l'a saisie pour avoir commerce avec elle, <vous mettez à mort seulement l'homme qui a eu commerce avec elle>¹⁹. **26.** A la jeune fille vous ne ferez rien de mal; la jeune fille n'est pas passible d'une sentence de mort^t, car cette affaire est analogue au cas où un homme se dresse contre son compagnon et le tue, *se rendant coupable* de sa mort. **27.** En effet, c'est dans la campagne qu'il l'a trouvée; la jeune fille fiancée a pu crier, mais il n'y avait personne pour la secourir. **28.** Si un homme rencontre une jeune fille vierge qui n'est pas fiancée, s'en saisit et ait commerce avec elle et que *tous deux* soient trouvés (sur le fait), **29.** l'homme qui a eu commerce avec elle donnera au père de la jeune fille cinquante *sicles* d'argent; elle deviendra sa femme, parce qu'il a abusé d'elle, et il ne lui sera pas permis de l'abandonner pour tous les jours *de sa vie*.

CHAPITRE XXIII

1. Un homme ne prendra pas la femme de son père et ne *déshonorer*a pas le pan (de vêtement qui couvre)¹ *la nudité* de son père. **2.** Celui qui a (le membre) coupé et celui qui est *châtré*^a n'entrera pas^b dans l'assemblée de *la commu-*

s. M : et on les mettra à mort t. M : la demoiselle n'a pas (commis) de faute (passible) de mise à mort

a. M : celui qui a le membre (coupé) et qui a les parties mutilées
b. O : ne sera pas admis à (*litt* : pur pour). Id. v. 3.4.9

o. Ket. 51 b π. Ar. 15 a

α. Sifré Deut. (275) β. Sifré Deut. (276)

la jeune femme parce qu'elle n'a pas appelé au secours dans la ville, et l'homme pour *avoir eu commerce* avec la femme de son prochain. Ainsi éliminez-vous du milieu de vous *celui qui fait ce qui est mal*. **25.** Mais si c'est à la campagne que l'homme a rencontré la jeune femme fiancée, qu'il l'a saisie pour avoir commerce avec elle, l'homme qui a eu commerce avec elle *sera seul mis à mort*. **26.** A la jeune femme vous ne ferez aucun mal; la jeune femme n'est pas passible de mort, — *mais l'homme* (son fiancé) *la renverra*^o *d'auprès de lui avec un acte (de séparation)*. En effet, cette affaire est analogue à celle où un homme *guelle* son prochain et le frappe mortellement : **27.** c'est dans la campagne qu'il l'a trouvée; la jeune femme fiancée a pu appeler au secours, mais *il ne s'est trouvé* personne qui pût la délivrer. **28.** Si un homme rencontre une jeune femme vierge qui n'est pas fiancée, l'attrape et ait commerce avec elle, et qu'ils soient trouvés (sur le fait), **29.** l'homme qui a eu commerce avec elle donnera au père de la jeune femme, *pour prix de sa disgrâce*^π, cinquante *sicles* d'argent; il l'aura *en mariage*, parce qu'il l'a humiliée; de tous les jours (de sa vie) il n'aura pas le droit de la renvoyer *avec un acte (de séparation)*.

CHAPITRE XXIII

1. Un homme ne prendra pas *la femme que son père aurait prise de force ou aurait séduite*^α, *a fortiori* la (propre) femme de son père et il ne découvrira point le pan (de vêtement) *que son père a découvert*. **2.** Celui qui est *châtré*^β et celui qui a le membre coupé ne sera pas admis² à *prendre*

19. Omis par homoioteleuton; restitué en marge.

1. N reprend le terme *knp* de l'hébreu, devenu un euphémisme pour le sexe (JASTROW, 651; LEVY, I, 371), en l'interprétant en clair.

2. *Litt.* : « pur pour ». Cf. LEVY, I, 174; JASTROW, 307. Noter l'accord O-Jo.

nauté de Yahvé. **3.** Le mamzer³ n'entrera pas dans l'assemblée de la communauté de Yahvé; même la dixième génération ne leur sera pas comptée (comme pouvant entrer) dans l'assemblée de la communauté de Yahvé. **4.** Les Ammonites et les Moabites n'<entreront>⁶ pas dans l'assemblée de la communauté de Yahvé; même la dixième génération ne leur sera pas comptée (comme pouvant entrer) dans l'assemblée de la communauté de Yahvé, à jamais. **5.** parce qu'ils ne sont pas venus à votre rencontre avec du pain et de l'eau, sur la route, au moment où vous êtes sortis^c, libérés, d'Égypte et pour avoir soudoyé contre vous Balaam, fils de Beor, <l'interprète>⁷ des songes, d'Aram-Naharaïm, pour vous maudire. **6.** Mais Yahvé, votre Dieu, ne voulut point écouter les malédictions de Balaam et Yahvé, votre Dieu, changea pour vous l'imprécation en bénédiction, car Yahvé, votre Dieu, vous aime. **7.** Vous ne recherchez donc jamais ni leur paix ni leur bien-être, de tous les jours de votre vie. **8.** Vous n'abominerez pas les Iduméens, car ce sont vos frères; vous n'abominerez point les Égyptiens, car vous avez été résidents^e dans leur pays. **9.** Les enfants qui naîtront d'eux, (à) la troisième génération, leur seront comptés (comme pouvant entrer) dans l'assemblée de la communauté de Yahvé. **10.** Quand

c. M : vous êtes sortis d. = O e. = O || M : immigrants

γ. Sifré Deut. (276) δ. Sifré Deut. (277)

3. Id. O (TM : mamzēr). Selon la tradition rabbinique, désigne un enfant né d'une union illégitime, ce qui est diversement interprété : cf. LEVY, II, 43 s. Comparer Jo (dmtylyd mn znw) et LXX (ἐκ πόρνης) avec Jn 8,41. Aquila et Symmaque : μαμζήρ. V : « Non ingredientur mamzer, hoc est de scorto natus ».

4. Lill. : « la mauvaise tare ». Le midrash décompose mamzēr en mām (tare) et zār (étranger) : cf. J Qid. III 64 c ; Yeb. 76 b.

une femme de l'assemblée du peuple de Yahvé. **3.** Celui qui est né d'une union illégitime, qui a en lui la tare^c qui se trouve chez les peuples étrangers⁴, ne sera point admis à prendre une femme légitime de l'assemblée du peuple de Yahvé; <même à la dixième génération il ne sera point admis à entrer dans l'assemblée de Yahvé⁵>. **4.** Les hommes^δ (de la tribu) des Ammonites et des Moabites ne seront pas admis à prendre une femme de l'assemblée du peuple de Yahvé; même la dixième génération ne sera point admise à prendre une femme de l'assemblée du peuple de Yahvé, à jamais. **5.** C'est parce qu'ils ne sont pas venus vous trouver avec du pain et de l'eau sur la route, à votre sortie d'Égypte, et parce qu'il a soudoyé contre vous, pour vous maudire, Balaam, fils de Beor, de Pethor-les-Songes, qui est construite au pays d'Aram qui se trouve sur l'Euphrate^d. **6.** Mais Yahvé, votre Dieu, ne voulut point écouter Balaam et Yahvé, votre Dieu, changea en votre faveur dans sa bouche les malédictions en bénédiction, car Yahvé, votre Dieu, vous aime. **7.** Vous ne recherchez donc ni leur paix ni leur prospérité, de tous les jours (de votre vie), car, même s'ils deviennent prosélytes, de la haine est conservée en leur cœur à jamais. **8.** Vous n'abominerez pas l'Iduméen qui vient pour se faire prosélyte, car c'est votre frère; vous n'abominerez point l'Égyptien qui vient pour se faire prosélyte, car vous avez été résidents dans leur pays. **9.** Les enfants qui leur naîtront, (à) la troisième génération seront admis à prendre <femme>⁸ du peuple de l'assemblée de Yahvé. **10.** Quand vous sortirez en troupes contre vos

5. Omission due à un homoioteleuton (manque aussi dans LXX). Les éd. postérieures complètent par O.

6. Oublié (en début de ligne) et restitué en marge en écriture carrée.

7. Complété avec M (ptwr) et T Nomb. 22,5 (N-Jo). Il y a probablement une haplographie dans Jo : « Balaam, fils de Beor, .. interprète... des songes, de Pethor, qui est construite... ».

8. Rieder restitué 'yt' (cf. 24,5). O parle seulement d'« entrer dans » l'assemblée d'Israël.

vous sortirez en corps contre vos ennemis, vous vous garderez de toute chose mauvaise. **11.** S'il se trouve parmi vous un homme qui n'est pas pur par suite d'un accident nocturne, il sortira en dehors du camp et il ne rentrera pas à l'intérieur du camp. **12.** <Aux approches^f du soir, il se lavera dans l'eau et, au coucher du soleil, il rentrera à l'intérieur du camp>¹¹. **13.** Vous aurez un endroit déterminé en dehors du camp et c'est là que vous sortirez à l'écart. **14.** Vous aurez des pelles accrochées à vos équipements d'armes et, quand vous aurez besoin de vous accroupir à l'écart, tu creuseras un trou avec elle et tu recouvriras tes déjections. **15.** Car Yahvé, votre Dieu, la Gloire de sa Shekinah marche^g au milieu de vos campements pour vous sauver et pour livrer devant vous vos ennemis; vos campements seront donc saints, il ne doit point voir chez vous de choses indécentes, sans quoi la Gloire de sa Shekinah se détournerait de votre suite^h. **16.** Tu ne livreras pas à son propriétaire l'esclave^k qui se sera réfugié auprès de toi de chez son maître. **17.** Il demeurera avec vous, au milieu de vous, à l'endroit qu'il aura choisi dans l'une de vos villes, où bon lui semblera; vous ne le molesterez point. **18.** Il n'y aura^m pas de femme prostituée parmi les filles d'Israël ni d'homme prostitué parmi les enfants d'Israël. **19.** Vousⁿ n'apporterez point

f. = F || O : à la tombée du soir g. O : préparé h. = O
i. M : demeure j. O : et sa Parole cesserait de te faire du bien
k. O : + païen (*litt* : des nations) l. = O m. Il n'y aura...
Israël = F || O : une femme d'entre les filles d'Israël ne sera pas
(donnée) à un homme esclave et un homme d'entre les fils d'Israël
ne prendra pas une femme serve n. Vous n'apporterez point...
chien = F

e. Sifré Deut. (280) ζ. Sifré Deut. (281) η. Sifré Deut. (281)
θ. Sifré Deut. (282); Git. 45 a ι. Sifré Deut. (282)

9. Cf. note à Gen. 13,13.

10. Tout le v. manque dans 27031 (homoioteleuton).

ennemis, vous vous garderez de toute chose mauvaise, de l'idolâtrie, de l'inceste et de l'effusion de sang innocent^{9e}. **11.** S'il y a avec toi un homme qui n'est pas pur par suite d'un accident (produit par) des imaginations nocturnes, il sortira hors du camp, il n'entrera pas au milieu du camp. **12.** Aux¹⁰ approches du soir, il se lavera dans l'eau, et, au coucher du soleil, il rentrera à l'intérieur du camp. **13.** Tu auras un endroit déterminé hors du camp et c'est là que tu iras uriner^c. **14.** Vous aurez une pelle accrochée à vos équipements d'armes, à l'endroit où vous attachez vos glaives <et, quand tu iras t'accroupir au dehors>, tu creuseras un trou avec elle où tu te soulagerasⁿ et tu recouvriras tes excréments. **15.** Car Yahvé, votre Dieu, sa Shekinah^h s'avance de vos campements pour vous sauver et pour livrer entre vos mains vos adversaires; c'est pourquoi, que l'emplacement de votre campement soit saint, il ne doit voir chez vous nulle chose choquante, pour qu'il ne retire point d'entre vous sa Shekinah. **16.** Tu ne livreras pas entre les mains des adorateurs d'idoles un incirconcis^{12b} qui se sera réfugié auprès de vous pour se mettre sous la protection de ma Shekinah, puisque c'est pour cela qu'il s'est enfui du culte de ses idoles. **17.** Il habitera avec vous et il observera les commandements au milieu de vous; enseignez-lui la Loi, fixez-lui une école à l'endroit qu'il voudra dans l'une de vos villes^l; efforcez-vous avec lui de faire en sorte qu'il se trouve bien, ne le molestez point en paroles^l. **18.** Vous ne profanerez point vos filles en (les laissant) devenir des prostituées et un homme, fils d'Israël, ne se profanera point lui-même dans la prostitution¹³.

11. Restitué en marge (avec le lemme hébreu).

12. 'r'h. Sans doute restituer : « <esclave> incirconcis ». Ed. pr. : « étranger » (*nwkr'h*). Cf. O.

13. Sur l'interprétation de O, cf. BERLINER, *Onkelos*, II, 242; A. E. SILVERSTONE, *Aquila and Onkelos*, 118 s. La Septante présente une double version (πόρνη/πορνεύων, puis τελεσφόρος/τελισκόμενος), la seconde utilisant des termes plus suggestifs pour des lecteurs alexandrins.

au Temple de Yahvé, votre Dieu, le salaire de la fornication ni le paiement¹⁴ d'un chien <pour un vœu quelconque, car c'est là une abomination devant Yahvé, votre Dieu>¹⁵, que tous les deux. **20.** Tu ne prêteras pas à intérêt à ton frère, (dans le cas de) prêt de richesses, de prêt d'argent, de prêt de toute chose qui puisse être prêtée à intérêt. **21.** Au fils des nations il t'est permis de prêter à intérêt, mais il ne t'est pas permis de prêter à intérêt à ton frère, afin que Yahvé, votre Dieu, vous bénisse en toute entreprise de vos mains dans le pays où vous allez entrer pour en prendre possession. **22.** Quand vous formulerez expressément un vœu devant Yahvé, votre Dieu, ne tardez pas à l'accomplir, car Yahvé, votre Dieu, vous en demandera certainement compte, pour^o qu'il n'y ait point sur vous de faute. **23.** Mais si vous vous abstenez de faire des vœux, il n'y aura aucune faute sur vous. **24.** Vous veillerez^p à faire ce que vos lèvres ont exprimé, conformément à ce que vous avez voué devant Yahvé, votre Dieu, l'offrande volontaire dont vous avez parlé de votre propre bouche. **25.** Quand tu entreras comme journalier^a dans les vignes de ton prochain, tu

o. M : prenez bien garde (qu'il n'y ait) p. M : vous veillerez à faire ce qui est sorti de votre bouche q. O : quand tu seras embauché. Id. v. 26

x. Sifré Deut. (284) λ. Sifré Deut. (284) μ. R.H. 6 a
v. Hul. 139 a ξ. Sifré Deut. (286); R.H. 6 a o. Sifré Deut. (286); B.M. 87 b

14. En lisant *prwg* (= Jo-M), au lieu de *prwq*.

15. Omis par homoioteleuton; restitué en marge.

16. *mknwn* manque dans *ed. pr.* (espace blanc); 27031 a par erreur *mnhwn* (« leur demandera »).

17. Allusion aux préceptes positifs et aux préceptes négatifs : cf. RASHI.

18. *Litl.* : « quand tu entres pour recevoir un salaire comme travaillant... » Élie Lévi, dans son *Meturgeman*, cite pour ce verset un *Targum Yerushalmi* très voisin de N (différent de Jo), avec le terme *'rys* dont il donne comme équivalent allemand *Gärtner*.

19. Vous n'apporterez point pour (les) offrir dans le Temple de Yahvé, votre Dieu, le salaire des gratifications d'une prostituée ni le paiement d'un chien, pour un vœu quelconque, — *a fortiori* pour les autres offrandes^x —, car tous les deux sont une abomination devant Yahvé, votre Dieu. **20.** De ce qui l'appartient^λ, tu ne tireras pas d'intérêt de ton prochain (en exigeant) plus que le prêt qu'il l'a emprunté, ni dans le cas de prêt d'argent, ni de prêt de nourriture, ni dans le cas de prêt de quoi que ce soit dont on peut tirer intérêt. **21.** Au fils des nations tu pourras prêter avec intérêt, mais à ton frère tu ne pourras pas prêter avec intérêt, afin que Yahvé, ton Dieu, te bénisse en toute entreprise de ta main dans le pays où tu vas entrer pour en prendre possession. **22.** Quand vous ferez un vœu devant Yahvé, votre Dieu, vous n'en retarderez pas l'accomplissement (à l'occasion) des trois fêtes^μ; car Yahvé, votre Dieu, <vous>¹⁶ en demandera certainement compte. Et dans l'offrande qu'il n'y ait ni faute ni déficience, car elle est (considérée comme déjà) remise dans le trésor du Maître de l'univers^ν. Ne commets donc point la faute de différer (l'acquittement) d'un vœu. **23.** Mais si vous vous abstenez de faire des vœux, il n'y aura aucune faute sur vous. **24.** Vous accomplirez le serment qui est sorti de vos lèvres; vous exécuterez les préceptes qu'il est légitime d'accomplir et vous n'exécuterez pas les préceptes qu'il n'est pas légitime d'accomplir¹⁷; et comme vous avez voué, acquitez-vous (de vos offrandes votives) : sacrifice pour le péché^ξ, offrande de culpabilité, holocaustes et sacrifices de choses saintes, vous (les) offrirez devant Yahvé, votre Dieu; vous apporterez l'offrande volontaire et vous donnerez ce que vous avez promis pour le Temple comme libéralités et en aumône aux pauvres ce que vous avez dit de votre propre bouche. **25.** Quand tu entreras comme ouvrier salarié^{18o} dans la vigne de ton prochain, tu pourras manger <des

pourras manger les grappes *nécessaires* pour te rassasier^r; mais *il ne t'est pas possible d'en mettre dans tes paniers*¹⁹.

26. Quand tu entreras *comme journalier* dans la moisson de ton prochain, tu pourras arracher des épis avec tes mains, mais tu ne feras pas passer la faucille *du moissonneur* sur la moisson de ton prochain.

CHAPITRE XXIV

1. Quand un homme prend une femme, *la dote et a commerce avec elle*, s'il arrive qu'elle ne trouve plus grâce *et faveur devant lui* parce qu'il a trouvé en elle quelque chose de malséant¹, il lui écrira une lettre de répudiation, la lui remettra en main et la renverra de sa maison.

2. Après qu'elle est sortie de sa maison et s'en est allée, si elle a été *mariée* à un autre homme, 3. et que cet autre homme vienne à la prendre en aversion, lui écrive la lettre de répudiation, la lui remette en main et la *chasse*² de sa maison, (ou bien) si le deuxième homme qui l'a prise pour sa femme vient à mourir, 4. il n'est pas permis au premier mari qui l'a abandonnée² de la reprendre pour sa femme, après qu'elle s'est souillée *avec un autre homme*; car c'est là une abomination devant Yahvé et *vous ne devez point charger d'une faute*^b le pays que Yahvé, *votre Dieu*, va

r. M : tout ce que ton âme veut

a. M : renvoie b. M : vous ne souillerez point

α. M Ket. VII, 6 β. Sifré Deut. (290); Git. 77 a; B.M. 10 b
γ. Sifré Deut. (290); Git. 90 b δ. Sifré Deut. (291); Yeb. 11 b

19. *mnyk*; sens général de récipient, ustensile, de l'hébreu *kell*. Jo emploie *šinnā'* (panier de feuilles de palmier; *id.* à 26,3).

1. Sur les controverses anciennes autour du texte hébreu **erwat dābār* (« nudité de parole », chose indécente), cf. SB, I, 312-320 (à *Matth.* 5,32); G. VERMES, dans *Cambridge History of the Bible*,

raisins > selon *le désir de ton âme jusqu'à ce que tu sois rassasié*; mais tu n'en mettras pas dans ta *corbeille*. 26. Quand tu entreras *comme ouvrier salarié* dans la moisson de ton prochain, tu pourras arracher des épis (mûrs) avec ta main, mais tu ne porteras pas la faucille sur la moisson de ton prochain.

CHAPITRE XXIV

1. Quand un homme prend une femme et *va vers elle*, s'il arrive qu'elle ne trouve plus grâce à ses yeux, parce qu'il a trouvé en elle *la transgression d'un commandement*^α, il lui écrira un libelle de divorce *par devant le tribunal*; il (le) remettra en sa *possession*^β et il la fera partir de sa maison. 2. Après qu'elle est sortie de sa maison et s'en est allée, si elle appartient à un autre homme, 3. et *que le ciel décrète contre elle*^γ que ce second homme la prendrait en aversion, qu'il lui écrive un libelle de divorce, le remette en sa *possession* et la fasse partir de sa maison; ou bien si (*le ciel*) *décrète contre* ce second homme qui l'a prise *en mariage* qu'il devra mourir, 4. le premier mari qui l'a renvoyée *antérieurement* n'aura pas le droit de la reprendre pour lui *en mariage*, après qu'elle s'est ainsi souillée; car c'est là une abomination devant Yahvé, *mais les enfants*^δ *qu'elle pourrait avoir de lui ne seront pas (considérés comme) abomination*. Tu ne dois pas rendre passible *de la peine de la peste* le pays que Yahvé, *votre Dieu*, va *vous donner en*

vol. I, 205-207. Jo traduit comme O, mais ajoute une halakhah hétérodoxe en mentionnant le tribunal, selon S. Lowy, « The Extent of Jewish Polygamy in Talmudic Times », *JJS* 9 (1958), 136. Z. FRANKEL (*Einfluss*, 220) voit dans βιβλίον ἀποστασίου de LXX une indication qu'à Alexandrie on supposait une faute de la femme, comme dans l'école de Shammai (*Git.*, 90 a).

2. Cf. note à 22,19.

vous donner en héritage. 5. Quand un homme prend une femme pour la première fois³, il ne rejoindra pas l'armée *en campagne*, pour que rien *de mal* ne lui arrive; il sera libre *de son temps* dans sa maison pendant une année et rendra heureuse la femme qu'il aura prise. 6. *Mon peuple, enfants d'Israël!* Ne liez point (par des sortilèges) époux et épouses et ne prenez point les meules en gage, car, *quiconque agit ainsi*, c'est comme s'il se rendait coupable d'anéantir des vies. 7. S'il se trouve un homme qui ait enlevé quelqu'un de ses frères, d'entre les enfants <d'Israël>⁶, qui ait fait commerce avec lui et l'ait vendu, ce ravisseur sera mis à mort. Ainsi ferez-vous disparaître d'entre vous ceux qui font le mal. 8. En cas de plaie de lèpre, prenez bien garde d'observer soigneusement et de mettre à exécution tout ce que vous enseigneront les prêtres et les Lévites; vous veillerez à agir selon ce qu'on⁹ vous a prescrit. 9. *Mon peuple, enfants d'Israël!* Souvenez-vous de ce que Yahvé, votre Dieu, a fait à Miryam, en chemin, au moment où vous êtes sortis⁶, libérés, d'Égypte.

c. = 110 || M¹: vous ne prendrez pas en gage le moulin ni la meule supérieure, car ce serait prendre en gage ce qui est nécessaire à la vie; et vous ne lierez pas époux et épouses (par des sortilèges), car quiconque fait ces choses nie la vie du monde à venir || M²: il ne vous est pas permis de prendre moulin et meule supérieure comme gage. Il ne vous est pas non plus permis d'empêcher époux et épouses de s'unir, car ce serait considéré comme l'effusion de sang innocent, comme si l'on prenait en gage les vies (qui devaient naître d'eux ?) || O: puisque c'est avec eux qu'on prépare la nourriture pour toute vie d. = O e. M: vous sortiez, libérés

ε. Sifré Deut. (291); Sot. 44 a ζ. M B.M. IX, 13; B.M. 115 a η. Gen. R 3,16 (166) θ. Sifré Deut. (293) ι. M Neg. VII, 4; Mak. 22 a x. Sifré Deut. (293) λ. Sifré Deut. (294)

3. Litt.: « au commencement » (ou bien, en lisant *lešheráy*: « comme prémices »?). Cf. RASHI.

4. *Lectio conflata*, Jo ajoutant l'interprétation de O à celle de FM.

5. *mḥbt* (N: *ḥbyl*). Paraphrase fondée sur une interprétation midrashique de l'hébreu *ḥābal* (prendre en gage), selon un autre

héritage. 5. Quand un homme vient d'épouser une femme nouvelle *vierge*, il ne partira pas à l'armée pour (éviter) qu'il lui advienne rien *de mal*; il sera libre dans sa maison pendant une année et il se réjouira avec la femme qu'il a prise. 6. *Un homme* ne prendra pas en gage le moulin ni la meule supérieure, car ce serait prendre en gage ce qui est nécessaire (à la vie), puisque c'est avec eux qu'on prépare la nourriture pour toute vie⁴. Qu'il n'y ait point non plus d'homme qui lie par des sortilèges époux et épouses⁵, car il anéantit⁵ la vie qui était destinée à sortir d'eux. 7. S'il se trouve quelqu'un qui ait enlevé une personne d'entre ses frères, d'entre les enfants d'Israël, qu'il ait fait du trafic⁷ avec elle et qu'il l'ait vendue, cet homme sera mis à mort en l'étranglant⁶ avec une pièce d'étoffe. Ainsi élimineras-tu de chez toi celui qui fait ce qui est⁶ mal. 8. Faites bien attention à ne point tailler⁸ une chair sur laquelle se trouve une tache blanche⁸, mais vous veillerez à faire une différence soigneuse entre la plaie de la lèpre et la plaie de la teigne, entre l'impur et le pur⁸, (en faisant) tout ce que vous enseigneront les prêtres de la tribu de Lévi; vous veillerez à agir selon ce que je leur ai prescrit. 9. *Soyez attentifs à n'avoir point de suspicion les uns contre les autres pour n'être point punis*: souvenez-vous de ce que Yahvé, votre Dieu, a fait à Miryam qui conçut des soupçons contre Moïse¹⁰, au sujet d'une chose dont il n'était pas coupable, et qui fut punie de la lèpre et retenue en chemin, lors de

sens de la racine. Interprétation métaphorique du terme « meules » (connue en latin et en grec) et de Job 31,10: cf. GINZBERG, *Legends*, VI, 208; B. J. BAMBERGER, *art. cit.*, 38. Sur l'idée de sorts pouvant empêcher l'union des époux, voir LEVY, I, 50; SB, III, 391; LIEBERMAN, *Greek*, 110 (qui cite aussi *J Kel.* I, 1 24 d); J. BONSIIVEN, *Exégèse rabbinique et exégèse paulinienne*, Paris 1939, 228.

6. Oublié en début de ligne.

7. Cf. note à 21,14.

8. Pour ne pas supprimer les signes de l'impureté (cf. RASHI).

9. Litt.: « il vous a prescrit ». Cf. Lévi. 13 et 14.

10. Cf. *T Nombr.* 12,1 (Jo).

10. Quand tu prêteras à ton prochain une chose quelconque comme prêt, tu n'entreras pas à l'intérieur de sa maison pour te nantir du gage. **11.** Tu te tiendras dehors et l'homme à qui tu fais le prêt t'apportera le gage au dehors. **12.** Si c'est un homme pauvre, tu ne dois pas (aller) dormir avec¹¹ son gage^g; **13.** au coucherⁿ du soleil tu devras lui rendre son gage pour qu'il puisse dormir dans son vêtement; il *priera pour toi* et vous aurez du mérite devant Yahvé, votre Dieu. **14.** Tu ne retiendras pas indûment le salaire du salarié qui est pauvre et nécessiteux, (qu'il soit) d'entre vos frères ou d'entre les immigrants qui se trouvent dans votre pays, dans vos villes. **15.** Le jour même, tu (lui) remettras son salaire et le soleil ne se couchera pas sur ce dû¹³; car il est pauvre et c'est en vue du salaire^k de son travail qu'il a livré sa personne devant toi. Prends garde à toi qu'il ne crie contre toi devant Yahvé (et) que tu n'encoures une faute. **16.** Les pères ne mourront point pour les fautes des^l fils et les fils ne mourront point pour les fautes des pères. Chacun mourra pour ses propres fautes. **17.** Tu ne fausseras pas le droit des immigrants et des orphelins et tu ne prendras pas en gage le vêtement de

f. = M s. M : son gage (ne) dormira (pas) avec toi h. F M : tu devras lui rendre son gage quand le soleil est parti et il dormira dans son manteau; il te bénira et tu auras du mérite devant Y, votre Dieu i. = M¹ || F M² : vous ne retiendrez pas indûment le salaire du salarié j = O k. F M : et c'est à cause de son salaire qu'il endure sa vie pour toi, pour qu'il ne crie point contre vous devant Y. Prenez garde d'encourir une faute l. O : sur le dire (témoignage) des fils

µ. J B.M. IX 12 b v. Sifré Deut. (297); Sanh. 27 b

11. *Litt.* : « dans son gage » (= TM).

12. En lisant *tashgôn* avec 27031 (faire manquer, déduire; aphel du verbe *sh'gā'*); *ed. pr.* a le verbe *sh'na'*, changer.

13. *Litt.* : « sur lui » (= TM).

votre sortie d'Égypte. **10.** Quand vous prêterez à vos compagnons quelque chose comme prêt, tu n'entreras pas dans sa maison pour te nantir de son gage. **11.** Tu te tiendras dans la rue et l'homme à qui tu fais le prêt t'apportera le gage dans la rue^f. **12.** Si c'est un homme pauvre, tu ne passeras pas la nuit en ayant son gage avec toi; **13.** tu devras lui restituer le gage quand le soleil se couche, pour qu'il puisse se coucher dans sa couverture; il te bénira et tu en auras du mérite, car le soleil témoignera en ta faveur^h devant Yahvé, ton Dieu. **14.** Vous n'exploiterezⁱ pas vos compagnons et vous ne ferez point de retenue¹² sur la paye du salarié indigent et pauvre, qu'il soit d'entre vos frères ou d'entre les prosélytes qui se sont convertis dans votre pays, dans vos villes^j. **15.** Tu lui régleras sa paye le jour même et le soleil ne se couchera pas sur ce dû; car il est indigent et il y compte pour sa subsistance^k. Sinon il en appellera contre toi devant Yahvé et tu encourrais une faute. **16.** Les pères ne seront mis à mort ni sur le témoignage^l ni pour les fautes¹⁵ des fils et les fils ne seront mis à mort ni sur le témoignage ni pour les fautes des pères. Chacun sera mis à mort pour sa (propre) faute sur (la parole de) témoins valables. **17.** Vous ne pervertirez pas le droit de l'immigrant et de l'orphelin¹⁶; et que nul d'entre vous ne prenne en gage l'habit de la veuve, de peur que ne se lèvent des voisins méchants qui répandent contre elle des bruits fâcheux, tandis

14. Les versions ont compris « vers lui il porte son âme », comme exprimant l'attente du salaire (LXX, Pesh., N, O, FM) ou la nécessité de celui-ci pour les besoins de la vie (Jo et V : « ex eo sustentat animam suam »).

15. Explication de 'al (« pour ») de l'hébreu (LXX : ὑπέρ) dans un double sens qui est peut-être contenu dans la formule simple ('al pām) de O : cf. BERLINER, *Onkelos*, II, 243; A. E. SILVERSTONE, *Aquila and Onkelos*, 119-121.

16. *Ed. pr.* ajoute « et de la veuve » (= LXX et certains mss. de *Sifré*). Cet ajout a amené à voir dans la seconde mention de la veuve, une veuve riche : voir GEIGER, *Urschrift*, 473; URBACH, *The Sages*, 375 et 848.

la veuve. **18.** *Vous vous souviendrez que vous avez été des esclaves asservis en Égypte et que vous a rachetés^m <de là Yahvé, votre Dieu. C'est pourquoi je vous prescri<sup>18 de faire cette chose.* **19.** *Quand vous moissonnerez vos moissons dans vos champs et que vous aurez oublié une gerbe dans la campagne, vous ne retournerez pas pour la prendre ; elle sera pour les immigrants, les orphelins et les veuves, afin que Yahvé, votre Dieu, vous bénisse en toute œuvre de vos mains.* **20.** *Quand vous cueillerezⁿ vos oliviers, vous ne mangerez pas^{19o} la récolte après vous ; ce sera pour les immigrants, les orphelins <et les veuves>²⁰.* **21.** *Quand vous vendangerez vos vignes, vous ne ramasserez^p pas le grappillage après vous ; ce sera pour les immigrants, les orphelins et les veuves.* **22.** *Souvenez-vous que vous avez été des esclaves asservis dans le pays d'Égypte. C'est pourquoi je vous prescri<sup>22 de faire cette chose.*

CHAPITRE XXV

1. *Quand il y aura des litiges entre des hommes^a, ils se présenteront au jugement devant les juges qui les jugeront ; ils innocenteront les innocents et inculperont celui qui mérite d'être inculpé.* **2.** *S'il arrive que le coupable a mérité le châ<sup>22timent de la flagellation^b, le juge le fera étendre (à terre) et lui fera donner en sa présence un nombre de*

m. M : (rachetés) et fait sortir n. F M : ferez tomber (les olives) o. F M : vous ne rechercherez pas (ce qui reste) après vous || O : tu ne récolteras pas après toi p. F M : vous ne dépouillerez point leurs branches

a. M : une dispute entre deux hommes b. F M¹ : s'il arrive que le coupable doit être flagellé, le juge le fera étendre (à terre) || M² : si l'on (reconnaît) juste que le (plaideur déclaré) coupable doit être flagellé, il le fera ligoter || O : que si le coupable a mérité qu'on le flagelle

ξ. Sifré Deut. (298) ; B.M. 115 a

que vous viendrez lui restituer le gage^ξ 18. Vous vous souviendrez que vous avez été asservis dans le pays¹⁷ d'Égypte et que la Parole de Yahvé, votre Dieu, vous a rachetés de là. C'est pourquoi je vous prescri<sup>19 de faire cette chose. **19.** *Quand vous moissonnerez votre moisson dans vos champs et que vous aurez oublié une gerbe dans le champ, vous ne reviendrez pas pour la prendre ; elle sera pour l'immigrant, l'orphelin et la veuve, pour que la Parole de Yahvé, votre Dieu, vous bénisse dans toutes les œuvres de vos mains.* **20.** *Quand vous gaulerez vos oliviers, vous ne rechercherez point (ce qui serait resté) après vous ; ce sera pour l'immigrant, l'orphelin et la veuve.* **21.** *Quand²¹ vous vendangerez vos vignes, vous ne glanerez point (ce qui serait resté) après vous ; ce sera pour l'immigrant, l'orphelin et la veuve.* **22.** *Vous vous souviendrez que vous avez été asservis dans le pays d'Égypte. C'est pourquoi je vous prescri<sup>22 de faire cette chose.*

CHAPITRE XXV

1. *Quand il y aura une contestation entre deux hommes, ils se présenteront au jugement pour qu'on les juge : on décidera du bon droit de celui qui est innocent et du tort de celui qui a tort.* **2.** *S'il arrive que le coupable est condamné à être flagellé, le juge le fera étendre (à terre) et flageller en sa présence d'après sa culpabilité (estimée) dans son juge-*

17. Cf. LXX.

18. Omis par homoioteleuton ; restitué en marge (avec les variantes).

19. *tyklwn*. Peut-être au sens de *tb'rw*n du v. 21 (« enlever, consommer » : JASTROW, 182).

20. Restitué dans l'interligne (en écriture carrée).

21. Verset omis dans 27031 ; mais le scribe s'en est rendu compte, car il transcrit le lemme hébreu en marge.

coups proportionné à sa faute. **3.** Il lui fera donner quarante coups, pas davantage, de peur qu'en continuant à le frapper au-delà de ces (quarante coups) la flagellation ne soit trop prolongée^c et que ton frère ne soit déshonoré devant toi. **4.** *Mon peuple, enfants d'Israël!* Vous ne musellerez point le bœuf quand^e il foule (le grain). **5.** Si des frères demeurent ensemble, que l'un d'entre eux vienne à mourir sans avoir de fils^{4f}, la femme du défunt ne pourra se marier au dehors avec un homme étranger; son beau-frère s'unira à elle, la prendra pour sa femme et exercera le lévirat à son endroit. **6.** Et le premier-né qu'elle enfantera <vivra>⁵ avec le nom de son frère défunt; ainsi son nom ne sera pas effacé d'Israël. **7.** Mais si l'homme ne veut pas prendre sa belle-sœur, sa belle-sœur montera à la porte du tribunal⁸ vers les *sages* et dira: « Mon beau-frère refuse de susciter un nom à son frère en Israël; il ne veut pas exercer le lévirat à mon endroit. » **8.** Les *sages* de sa ville le convoqueront donc et parleront avec lui; s'il se lève et dit: « Je n'ai pas envie de l'épouser », **9.** sa belle-sœur

c. M : une flagellation excessive d. = F e. F M : pendant qu'il foule || O : tu ne fermeras pas la bouche du bœuf f. M : + mâle g. = O

α. M Mak. III, 10; Mak. 22 b; Josèphe, *Ant.* IV § 238 et 248
β. Yeb. 4 a γ. Sifré Deut. (306); Yeb. 17 b δ. Yeb. 24 a
ε. Yeb. 101 a ζ. M Yeb. XII, 6 η. Sifré Deut. (309); Yeb. 44 a

1. Cf. *SB*, III, 527-530 (à *II Cor.* 11,24); J. LE MOYNE, *Les Sadducéens*, Paris 1972, 239.

2. Sur cette interprétation allégorique, cf. *SB*, III, 391 (à *I Cor.* 9,9). Elle repose sur le principe herméneutique d'Aqiba selon lequel deux passages voisins doivent s'expliquer l'un par l'autre : cf. *Sifré Deut.* 25,1 (502); BACHER, *Terminologie*, I, 133.

3. Le sens de « frères » est précisé par analogie avec *Gen.* 42,13 (*Yeb.* 17 b). On ajoute aussi que les deux frères doivent avoir été en vie simultanément, pour prévoir le cas de la naissance d'un autre frère après la mort du premier; cf. *Yeb.* 17 b et RASHI.

4. *bar.* O traduit de même *bên* du TM. BERLINER (*Onkelos*, II, 243)

ment. **3.** On brandira (le fouet) quarante fois, mais on lui donnera un coup en moins^a; on n'ira pas jusqu'au bout, de peur qu'en continuant à le frapper au-delà de ces trente-neuf (coups)¹, on n'excede le châtement et que (sa vie) ne soit en danger et que ton frère ne soit déshonoré tandis que tu le vois. **4.** Vous ne musellerez point la bouche du bœuf pendant qu'il foule (le grain). En outre, une belle-sœur qui a su plaire à quelqu'un frappé d'inflammations, mais qui ne lui convient pas, vous ne la musellerez pas pour lui^{2b}. **5.** Quand des frères d'un (même) père³ habitent en ce monde en même temps^γ et sont unis dans un (même) héritage, <que l'un d'entre eux vienne à mourir sans avoir de fils>, la femme du défunt ne sera point comme une chose sans maître dans la rue (livrée) à un homme étranger. Son beau-frère viendra vers elle, la prendra pour lui en mariage et il exercera le lévirat à son endroit. **6.** Et le premier-né qu'elle enfantera entrera dans l'héritage^{6b} au nom de son frère défunt; ainsi son nom ne sera pas effacé d'Israël. **7.** Mais si l'homme ne consent pas à prendre sa belle-sœur, sa belle-sœur montera à la porte du tribunal, devant cinq *sages* dont trois serviront de juges et deux de témoins^ε, et elle dira devant eux, dans la langue du sanctuaire^{7ζ}: « Mon beau-frère refuse de susciter un nom à son frère en Israël; il ne veut pas exercer le lévirat à mon endroit. » **8.** Les *sages* de sa ville le convoqueront et parleront avec lui (lui donnant) un bon conseil^η. S'il se lève au tribunal et dit, dans la langue du sanctuaire: « Je n'ai pas envie de l'épouser », **9.** sa belle-sœur s'approchera de lui

dit que cette version littérale ne contredit pas la halakhah (cf. *Yeb.* 22 b) qui interdit à quelqu'un d'épouser la veuve de son frère, s'il a laissé un descendant, garçon ou fille. La variante de M (« fils mâle ») est donc remarquable.

5. Mot oublié.

6. N et O traduisent littéralement; Jo est conforme à la halakhah de *Yeb.* 24 a.

7. i.e. en hébreu. De fait, M donne le texte hébreu. *Id.* v. 8.

s'approchera de lui sous les yeux des *sages*, lui retirera la sandale de son pied^h et crachera *devant* lui. Puis, prenant la parole, elle dira : « C'est de cette *manière* que l'on agira avec l'homme qui ne *veut* pas édifier la maison de son frère. » **10.** Et l'on appellera son nom en Israël : « Maison de celui à qui on a tiré sa sandale *et qui a annulé le commandement du lévira*ⁱ. » **11.** Si des hommes se battent ensemble, un homme et son frère, que la femme de l'un *d'eux* s'approche pour libérer son mari des mains de celui qui le frappe et, ayant avancé la main, le saisisse par ses parties honteuses, **12.** *vous* lui couperez la main ; *vos* yeux seront sans pitié^j. **13.** *Vous* n'aurez point dans *vos* sacs un *poids* (plus) *grand* et un *poids* (plus) *petit*, un *grand poids pour recevoir* et un *poids* (plus) *petit pour donner*. **14.** *Vous* n'aurez point dans *vos* maisons une *mesure* (plus) *grande* et une *mesure* (plus) *petite*, la *grande mesure pour recevoir* et la *petite mesure pour donner*. **15.** *Vous* aurez des *poids* exacts et justes, *vous* aurez des *mesures* exactes et justes, afin que *vos* jours se prolongent sur la terre que Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner. **16.** Car quiconque fait ces choses, quiconque pratique la tromperie est *odieux* et abominable *devant* Yahvé, *votre* Dieu. **17.** *Mon peuple, enfants d'Israël !* Gardez souvenance de ce que *vous* ont fait *ceux de la maison d'Amalec*, sur la route, au temps où

h. M : + droit i. = F j. = F M k. = F M

θ. Yeb. 103 a τ. Yeb. 103 a ζ. Yeb. 102 a λ. M Yeb. XII, 6 ; Yeb. 101 b μ. M Yeb. XII, 6 ν. B.B. 88 a

8. *snd' dlyh 'qyb'*. Le Talmud exclut une chaussure composée d'une semelle et de simples lanières (cf. LEVY, II, 235) ; elle doit aussi maintenir le talon. Voir S. KRAUSS, *Talmudische Archäologie*, I, 176 et 179. On remarquera l'importance symbolique donnée au geste de dénouer les courroies. JÉRÔME déjà expliquait *Jn* 1,27 (cf. « ami de l'époux » à 3,28) à la lumière de *Deut.* 25,9 (*PL* 26,30). Voir L. PROULX - L. ALONSO SCHÖKEL, « Las sandalias del Mesías esposo », *Biblica* 59 (1978), 1-37.

9. Adoucit la formule biblique (cracher au visage) : cf. *Yeb.* 101 b

en présence des *sages*. *Son beau-frère* aura le pied droit *chaussé d'une sandale à talonnières*⁸⁰, *fixée avec des lacets, lesquels lacets seront noués à l'ouverture de la sandale, et il aura le pied posé à terre*^l. *La femme* se lèvera, *dénouera les lacets*^k et lui retirera la sandale de son pied ; *après quoi*, elle crachera *devant*⁹ lui un *crachat assez abondant pour être aperçu des sages*^λ. Puis, prenant la parole, elle dira : « C'est ainsi qu'il *convient* d'agir avec l'homme qui ne rebâtit point la maison de son frère. » **10.** Alors *tous ceux qui se tiennent là proclameront*^μ à son sujet et appelleront son nom en Israël : « Déchaussé »¹⁰. **11.** Si des hommes sont aux prises ensemble, un homme et son *compagnon*, que la femme de l'un *d'eux* s'approche pour libérer son mari de la main de celui qui le frappe et, ayant avancé la main, le saisisse par ses parties honteuses, **12.** *vous* lui tranchez la main (jusqu'au poignet) ; *vos* yeux seront sans pitié¹¹. **13.** *Vous* n'aurez point dans *vos* sacs des *poids frauduleux*, des *poids* (plus) *gros pour vos achats* et des *poids* (plus) *petits pour vos ventes*^l. **14.** *Vous* n'aurez point dans *vos* maisons des *mesures frauduleuses*, des *mesures* (plus) *grandes pour vos achats* et des *mesures* (plus) *petites pour vos ventes*^k. **15.** *Vous* aurez des *poids* exacts et des *balances*^v justes, *vous* aurez des *mesures* exactes et des *setiers* justes, afin que *vos* jours se multiplient sur la terre que Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner. **16.** Car quiconque commet ces *fraudes*, quiconque pratique la tromperie *dans le commerce*, est abominable *devant* Yahvé, *votre* Dieu. **17.** Gardez souvenance de ce que *vous* ont fait *ceux de la maison d'Amalec*,

et 106 b. Pour l'interprétation de O, voir BERLINER, *Onkelos*, II, 243.

10. *Ed. pr.* ajoutée by (cf. TM, O, N) : « *Maison du Déchaussé* ». *Sifré Deut.* (311) cite l'exclamation dont parle Jo sans le terme *byt* (maison).

11. Le Targum (O, N, Jo) traduit littéralement l'hébreu. Mais la halakhah (par analogie avec 19,21) prévoit une compensation pécuniaire : cf. *Sifré Deut.* (312) ; *B.Q.* 28 a et RASHI.

12. M ajoute : « pour lui » (*'lwy*). *LXX*, *Pesh.* et *V* : « pour elle ». N écrit littéralement : « la paume de sa main » (lire *ydh*, au lieu de *yth*).

vous êtes sortis¹, libérés, d'Égypte : 18. ils vinrent^m à votre rencontre sur la route et ils mettaient à mort parmi vous quiconque préméditait dans son cœur de ne plus suivre ma Parole ; la nuée le rejetait¹⁴ et ceux de la maison d'Amalec de l'occire^o. Alors que vous, mon peuple, enfants d'Israël, vous étiez épuisés et exténués, ceux de la maison d'Amalec n'ont eu aucune crainte devant Yahvé. 19. Quand donc Yahvé, votre Dieu, vous aura assuré le repos en ce qui concerne tous vos ennemis alentour, dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner en héritage pour en prendre possession, vous anéantirez les souvenirs d'Amalec^p de dessous les cieux. Mon peuple, enfants d'Israël, ne l'oubliez pas, souvenez-vous-en^q !

CHAPITRE XXVI

1. Quand vous serez entrés dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner en héritage, que vous en aurez

1. M : où vous êtes sortis || 110 : Quand arriva pour Ésaü l'impie le temps fixé pour être réuni du milieu du monde, il appela son fils Éliphez et lui commanda : Lorsque les enfants d'Israël sortiront du pays d'Égypte et que leurs esprits seront exténués par la servitude des briques, tu sortiras contre eux pour engager le combat avec eux. Quand arriva pour Éliphez l'impie le temps fixé pour être réuni du milieu du monde, il appela Amalec son fils et lui commanda etc. (sic) Et Amalec avait épié et surveillé le moment où les enfants d'Israël devaient sortir. Et lorsque sortirent les enfants d'Israël et qu'ils arrivèrent aux Eaux-de-la-Dispute, il sortit contre eux pour engager le combat avec eux. La Parole de Y le livra aux mains de Josué qui l'extermina, lui et son peuple, au fil de l'épée. C'est pourquoi Moïse (corr. *mynyh*) explique et dit : Mon peuple, enfants d'Israël ! Gardez souvenance de ce que vous ont fait ceux de la maison d'Amalec sur la route (par) laquelle vous êtes sortis, libérés, du pays d'Égypte m. ils vinrent... devant Y = F n. O : et il mettait à mort chez toi tous ceux qui étaient attardés à ta suite o. F M : de l'attraper et de l'occire p. I : de la main d'Amalec q. M : soyez attentifs, ne l'oubliez pas

sur la route, à votre sortie d'Égypte : 18. ils sont venus à votre rencontre sur la route, et ils mettaient à mortⁿ parmi vous quiconque préméditait de se détourner de ma Parole, c'est-à-dire les hommes de la tribu de la maison de Dan¹³ qui pratiquaient l'idolâtrie. La nuée les rejetait et ceux de la maison d'Amalec les attrapaient et leur coupaient le membre viril¹⁵ qu'ils projetaient en haut⁵. Alors que vous, maison d'Israël, vous étiez épuisés et exténués de l'excessive servitude des Égyptiens et de la frayeur devant les vagues de la mer à travers lesquelles vous étiez passés, la maison d'Amalec n'a eu aucune crainte devant Yahvé. 19. Quand donc Yahvé, votre Dieu, vous aura assuré le repos en ce qui concerne tous vos ennemis alentour, dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner en héritage pour en prendre possession, vous effacerez le souvenir d'Amalec de dessous les cieux : même aux jours du Roi Messie, ne l'oublie pas¹⁶ !

CHAPITRE XXVI

1. Quand vous serez entrés dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner en héritage, que vous en aurez

ξ. Nombr. R 7,12 (507)

13. Cf. note à Ex. 17,8. Comparer I Cor. 10,1-5.

14. *Lith.* : « était rejetant » (lire *hwh pl*, au lieu de *hhh* que le copiste a d'ailleurs marqué de deux traits).

15. *byl gybryhwn* (JASTROW, 234). Le verbe du TM est rattaché à *zānāb*, euphémisme pour le sexe masculin : cf. JASTROW, 406 et RASHI. Inutile de corriger par *rēshē* (« les têtes de leurs guerriers ») comme Ginsburger. La tradition opposera le comportement de Josué (cf. T Ex. 17,13 : Jo) à celui des Amalécites : voir GINZBERG, *Legends*, III, 67 et 60 ; VI, 24.

16. Cf. note à Ex. 17,16. Ce texte était l'une des lectures du sabbat *Zakhor* : C. PERROT, *La lecture de la Bible*, 217.

pris possession et que *vous* y demeurerez, **2.** *vous* prendrez des prémices de tous les fruits du sol que *vous* aurez fait venir de *votre* pays que Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner ; *vous* les placerez dans une corbeille et *vous* viendrez au lieu que Yahvé, *votre* Dieu, aura choisi pour y faire demeurer *la Gloire de sa Shekinah*. **3.** *Vous*^b viendrez trouver le prêtre qui aura été désigné comme grand prêtre en ces jours-là et *vous* lui direz : « Aujourd'hui nous rendons grâces et nous louons devant Yahvé, *notre* Dieu, parce que nous sommes entrés dans le pays que Yahvé^c avait juré à nos pères de nous donner. » **4.** Le prêtre recevra de vos mains la corbeille de prémices et la déposera devant l'autel de Yahvé, *votre* Dieu. **5.** Alors, prenant la parole, *vous* direz devant Yahvé, *votre* Dieu : « Laban^d, l'Araméen, pensa bien au commencement faire périr Jacob, *notre* père^e ; mais tu l'as sauvé de sa main. Il descendit en Égypte et il séjourna là-bas avec peu de gens ; mais il fut béni et il y devint une nation grande, puissante et nombreuse. **6.** Puis les Égyptiens nous maltraitèrent, nous opprimèrent et nous imposèrent une dure servitude. **7.** Alors nous priâmes devant Yahvé, le Dieu de nos pères, et la voix de

a. = O b. Vous viendrez... nous donner = F c. F M : la Parole de Y
d. O : Laban, l'Araméen, chercha à faire périr mon père || M : Notre père Jacob, au commencement, fut au service de Laban, l'Araméen. Et Laban, l'Araméen, chercha à le mettre à mort ; mais il s'enfuit et descendit en Égypte et (y) séjourna e. = O

α. M Bik. III, 1 β. M Bik. III, 9 γ. Sifré Deut. (318) ; M Bik. II, 4 ; III, 6 ; Suk. 47 b ; Mak. 18 b ; Menah. 61 a δ. Sifré Deut. (319)

1. Manque aussi dans certaines recensions de LXX.
2. En corrigeant avec Ginsburger et Rieder. Texte : « pays ».
3. Ed. pr. : *pypyryy'* ; 27031 : *pypyryy'*. Cf. LEVY, II, 264 ; S. KRAUSS, *Talmudische Archäologie*, II, 271. JASTROW (1168) traduit par « decorative frame » (panier tressé ?).

pris possession et que *vous* y habiterez, **2.** *vous* prendrez des prémices qui auront mûri en premier lieu^a, de tous les produits de la terre <que tu auras tirés de ta terre>¹ que Yahvé, *votre* Dieu, va *vous* donner ; *vous* les placerez dans une corbeille et *vous* irez au <lieu>² que Yahvé, *votre* Dieu, aura choisi pour y faire demeurer *sa Shekinah*. **3.** *Vous* ornerez^b (les prémices) dans les corbeilles, les paniers (de feuilles de palmier) et (de) papyrus³, et *vous* rendrez auprès du prêtre qui aura été désigné comme grand prêtre en ces jours-là et *vous* lui direz : « Nous rendons grâces aujourd'hui devant Yahvé, ton Dieu, parce que nous sommes entrés dans le pays que Yahvé, avait juré à nos pères de nous donner. » **4.** Le prêtre prendra de ta main la corbeille des prémices, il s'en chargera et l'apportera, l'élèvera^γ et la fera redescendre ; après quoi, il la posera devant l'autel de Yahvé, *votre* Dieu. **5.** Alors *vous* prendrez la parole et *vous* direz devant Yahvé, *votre* Dieu : « Notre père Jacob^δ descendit au commencement à Aram-Naharayya et (Laban)⁴ chercha à le faire périr ; mais la Parole de Yahvé l'a sauvé de ses mains. Après cela, il descendit en Égypte et il séjourna là-bas avec un petit nombre de gens. Mais il y devint une nation grande, puissante et nombreuse. **6.** Puis les Égyptiens nous maltraitèrent, nous opprimèrent et nous soumirent à une dure servitude. **7.** Alors nous priâmes devant^e Yahvé, le Dieu de nos pères, et Yahvé

4. Restituer le nom, avec O et le texte de la *Haggadah pascale*.

5. Interprétation midrashique traditionnelle de *'rmy 'bd 'by* (« mon père était un Araméen errant ») comme « l'Araméen chercha à faire périr mon père ». Référence à l'histoire de Jacob et Laban-Balaam : cf. note à *Nombr.* 22,5. Pour LXX et les autres versions, voir L. PRIJS, *Jüdische Tradition in der Septuaginta*, 22-25 et 106. E. J. BICKERMAN voit dans ces interprétations une prise de position en faveur des Ptolémées, contre les Séleucides de Syrie : « The Historical Foundations of Postbiblical Judaism », dans L. FINKELSTEIN, *The Jews*, New York 1970, vol. I, 101.

notre prière fut entendue devant Yahvé; notre détresse fut manifestée devant lui, et notre servitude et notre oppression. 8. Et Yahvé nous libéra et nous fit sortir, libérés, d'Égypte, à main forte et à bras étendu, avec des manifestations grandioses⁶, des signes et des prodiges. 9. Il nous a fait entrer dans ce pays⁷ et nous a donné cette terre, une terre qui produit⁸ des fruits excellents, purs comme le lait et savoureux¹ comme le miel. 10. Et maintenant, voici que nous avons apporté les prémices de tous les fruits de la terre, de ce que tu nous as donné, ô Yahvé! » Vous (les) déposerez devant Yahvé, votre Dieu, <et vous vous prosternerez devant Yahvé, votre Dieu>⁸. 11. Et vous vous réjouirez¹ de tout le bien que Yahvé, votre Dieu, vous aura donné ainsi qu'aux gens de vos maisons, vous, les Lévites et les immigrants qui seront parmi vous. 12. Quand¹² vous aurez achevé de prélever toute la dîme de votre récolte, la troisième année, qui est l'année de la dîme des pauvres, vous donnerez la première dîme aux Lévites et la dîme des pauvres aux immigrants, <aux orphelins>¹⁰ et aux veuves et ils mangeront dans vos villes et se rassasieront. 13. Et vous direz devant Yahvé, votre Dieu: « Nous avons mis à part de nos maisons les choses saintes^m; nous avons aussi donné la première dîme aux Lévites et la dîme des pauvres aux immigrants, aux

f. = O || M : la Parole de Y entendit la voix de notre prière g. M : la Parole de Y h. = O. Id. v. 15 i. I : et doux j. M : + mon peuple k. Quand vous aurez achevé... se rassasieront = F l. = O m. O : la dîme sainte

ε. Sifré Deut. (321); M Maas. Sh. V, 10

6. *bḥzwn yn rbrbn*; I : (*rbr*)*byn*. LXX : ὀρέμασιν. Cf. note à 4,34. Jo a le sing. comme O. Mais des éditions de O (cf. apparat de SPERBER) ont *bḥzwn yn rbrbyn* que l'on trouve en marge de O dans le ms. de Leipzig. Ce n'est donc peut-être pas une variante unique de F comme le dit M. L. KLEIN, dans *HUCA* 46 (1975), 120.

accueillit notre prière¹; notre détresse fut manifestée devant lui, et notre accablement et notre oppression. 8. Et Yahvé nous fit sortir d'Égypte à main forte et à bras élevé, dans une grandiose manifestation, avec des signes et des merveilles. 9. Il nous a fait entrer en ce lieu et nous a donné cette terre, une terre dont les fruits sont gras comme le lait et doux comme le miel. 10. Et maintenant, voici que j'apporte les prémices des produits de la terre que tu m'as donnée, ô Yahvé! » Tu les poseras devant Yahvé, ton Dieu, et tu te prosterneras devant Yahvé, ton Dieu. 11. Et tu te réjouiras de tout le bien que Yahvé, ton Dieu, t'aura donné, ainsi qu'aux gens de ta maison. Vous en profiterez donc et vous mangerez, vous, les Lévites et les immigrants qui seront parmi vous. 12. Quand vous aurez fini de prélever toute la dîme de ta récolte, la troisième année (à partir) de la rémission⁹, vous donnerez la première dîme aux Lévites, la seconde dîme, c'est-à-dire la dîme des pauvres^ε, à l'immigrant, à l'orphelin et à la veuve, et ils mangeront dans tes villes¹ et se rassasieront. 13. La troisième dîme¹¹, tu l'apporteras et tu (la) mangeras devant Yahvé, ton Dieu, et tu diras : « Voici que nous avons mis à part de la maison les choses saintes; nous avons aussi

7. Sans doute faut-il corriger en « ce lieu ». Le démonstratif est au masculin; il comporte un appel de variante, un adjectif féminin qui doit se rapporter à « terre » : « (cette) bonne (terre) ». Même erreur dans Jo au v. 2.

8. Omission due à un homoioteleuton.

9. Ginsburger et Rieder ajoutent (avec F) : « qui est l'année de la dîme ».

10. Mot oublié. Cf. SCHÜRER-VERMES, *History* II, 264 s.

11. Celle qui est appelée traditionnellement « la seconde dîme » (Rieder) : cf. *T Deut.* 14,23 (Jo-N). Exemple d'exégèse des particules incluant (ici *gam*). Cf. *M Maas. Sh.* V, 10; BACHER, *Terminologie*, 109; D. BARTHÉLEMY, *Les devanciers d'Aquila*, Leiden 1963, 10-15. Sur cette « troisième » dîme, cf. Ch. ALBECK (*Das Buch der Jubiläen und die Halacha*, Berlin 1930, 32) qui cite notre texte et *Tob.* 1,7-8.

orphelins et aux veuves, conformément à toutes les prescriptions que tu nous as données. Nous n'avons point transgressé tes commandementsⁿ et nous n'en avons pas oublié un seul. 14. Nous^o n'en avons pas mangé dans notre deuil, nous n'en avons rien prélevé en état d'impureté^p, et nous n'en avons rien donné pour (qu'on se procure) un cercueil et des linceuls^q pour un cadavre de défunt. Nous avons écouté la voix de la Parole de Yahvé, <notre>¹⁴ Dieu, nous avons agi selon tout ce que tu nous avais prescrit. 15. Du haut des cieux, de la demeure de la Gloire de la Shekinah^s, regarde donc dans ta miséricordieuse bonté et bénis ton peuple, Israël, ainsi que la terre que tu nous as donnée comme tu l'avais promis à nos pères, terre qui produit des fruits excellents, purs comme le lait et doux comme le miel^t. » 16. Aujourd'hui Yahvé, votre Dieu, vous prescrit de mettre en pratique ces lois et ces ordonnances. Vous les observerez et les pratiquerez de tout votre cœur et de toute votre âme. 17. Aujourd'hui^u vous avez constitué roi sur vous la Parole de Yahvé pour qu'il soit pour vous Dieu Rédempteur¹⁵, en marchant dans les voies qui sont droites devant lui, en observant ses lois, ses commandements et ses ordonnances et en écoutant la voix de sa Parole. 18. Et^v la Parole de Yahvé vous a constitués rois aujourd'hui pour être pour le Nom^{16z}

n. M : préceptes. Id. v. 17 o. Nous n'en avons pas mangé... prescrit = F p. O : je n'en ai rien échangé pour quelque chose d'impur q. M : des linceuls (dans le cas) d'impureté de cadavre r. O : j'ai obéi à la Parole de Y s. M 440 : de la demeure de ta sainte Shekinah || Nur : de la demeure de ta glorieuse et sainte Shekinah t. F M : doux et savoureux comme le miel u. Aujourd'hui... Rédempteur = F v. = O. Id. v. 18 w. = O x. = O y. Et la Parole... commandements = C F z. C F : son Nom

donné la première dîme aux Lévites, la seconde dîme à l'immigrant, à l'orphelin et à la veuve, conformément à tout le précepte que tu m'as donné. Je n'ai transgressé aucune de tes prescriptions ni oublié (aucune). 14. Je n'en ai point mangé dans les jours de mon deuil, je n'en ai rien prélevé tout en étant impur, et je n'en ai rien donné pour (qu'on se procure) des linceuls pour un cadavre de défunt¹². Nous avons écouté la voix de la Parole de Yahvé, mon Dieu¹³ ; j'ai agi selon tout ce que tu m'avais prescrit. 15. Du haut des cieux, de la demeure de ta sainte Shekinah, regarde et bénis ton peuple, Israël, ainsi que la terre que tu nous as donnée comme tu l'avais promis à nos pères, terre dont les fruits sont gras comme le lait et doux comme le miel. 16. Aujourd'hui Yahvé, votre Dieu, vous prescrit de mettre en pratique ces lois et ces sentences. Vous les observerez et les pratiquerez de tout votre cœur et de toute votre âme. 17. Vous avez en ce jour choisi^v Yahvé comme votre unique choix dans le monde, — car ainsi est-il écrit : « Écoute, Israël, Yahvé, notre Dieu, Yahvé est un¹⁴ ! » — pour qu'il soit votre Dieu et pour marcher dans les voies qui sont droites devant lui^w, pour observer ses lois, ses préceptes et ses sentences et pour obéir à sa Parole^x. 18. Et la Parole de Yahvé vous a choisis en ce jour comme son unique choix dans le monde, — car ainsi est-il écrit :

ζ. Sifré Deut. (322) ; M Maas. Sh. V, 12 η. Hag. 3 a-b ; Ber. 6 a

12. V : « nec expendi ex his quidquam in re funebri ». Voir l'opinion de R. Aqiba dans Sifré Deut. (322) et la discussion de Yeb. 74 a (GEIGER, *Urschrift*, 479).

13. Sic 27031 ; « mon Dieu » manque dans *ed. pr.*

14. Texte : « votre Dieu ».

15. Voir note à Ex. 29,45. Cf. aussi T Deut. 29,12 (N). Pour un commentaire des vv. 17 et 18, cf. URBACH, *The Sages*, 529 ; BERLINER, *Onkelos*, II, 244.

16. Peut-être faut-il corriger avec C et F : « son Nom ».

un peuple de bien-aimés, au titre de bien particulier^b, ainsi qu'il vous l'a dit, pour observer tous ses commandements, 19. pour vous élever et vous exalter^{18c} au-dessus de toutes les nations qu'il a créées, en gloire, en renommée et en majesté et pour que vous deveniez pour son Nom un peuple de saints devant^d Yahvé, votre Dieu, ainsi qu'il l'a dit. »

CHAPITRE XXVII

1. Moïse, avec les sages^a d'Israël, commanda au peuple, en disant : « Gardez tout le commandement^b que je vous prescris aujourd'hui. 2. Et le jour où vous passerez le Jourdain vers le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner, vous érigerez pour vous de grandes pierres que vous enduirez de chaux, 3. et vous y inscrirez toutes les paroles de cette Loi^c, à votre^d passage, afin que vous puissiez pénétrer dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner, un pays produisant^e des fruits purs comme le lait et doux comme le miel, ainsi que Yahvé, votre Dieu, vous l'a dit. 4. Et quand vous aurez passé le Jourdain, vous érigerez ces pierres, comme je vous le prescris aujourd'hui, sur la montagne de l'Ébal, et vous les enduirez de chaux. 5. Vous <y>^a construirez un autel devant^f Yahvé, votre Dieu, un autel de pierres sur lesquelles vous n'aurez point fait passer un instrument de fer. 6. C'est en bonnes pierres intactes (et) sans défaut que vous construirez

a. = O b. C : + d'entre les nations c. C F : + vous rendre supérieurs d. G : pour le Nom de Y

a. = C || O M : les anciens b. M : préceptes c. M : la louange (de cette Loi). Id. v. 26 d. = C e. = O || M : (des fruits) excellents... doux et savoureux comme le miel f. C : (devant) la Parole de Y

17. *I Chr.* 17,21. La citation ne correspond pas au Targum que nous avons des *Chroniques*.

« Qui est comme ton peuple Israël, peuple d'uniques sur la terre¹⁷? » — pour que vous soyez pour lui un peuple bien-aimé^a, ainsi qu'il vous l'a dit, pour que vous observiez tous ses préceptes, 19. pour qu'il vous élève et vous exalte au-dessus de tous les peuples <qu'il a faits>, en honneur, en renom glorieux et en splendeur, afin que vous soyez un peuple saint devant Yahvé, votre Dieu, ainsi qu'il l'a dit. »

CHAPITRE XXVII

1. Moïse, avec les anciens d'Israël, commanda au peuple, en disant : « Gardez tout le précepte que je vous prescris en ce jour. 2. Et le jour où vous passerez le Jourdain vers le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner, vous érigerez pour vous de grandes pierres que vous enduirez de chaux, 3. et tu y inscriras <toutes> les paroles de cette Loi, à votre passage, afin que vous puissiez entrer dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner, un pays dont les fruits sont gras comme le lait et <doux comme>¹ le miel, ainsi que Yahvé, le Dieu de vos pères, vous l'a dit. 4. Lors donc que vous aurez passé le Jourdain, vous érigerez ces pierres, comme je vous le prescris, sur la montagne de l'Ébal, et vous les enduirez de chaux. 5. Vous y construirez un autel devant Yahvé, votre Dieu, un autel de pierres sur lesquelles tu ne brandiras point le fer. 6. C'est en pierres intactes que vous construirez l'autel

18. *Litt.* : « et pour vous constituer élevés et exaltés » (*id.* dans Jo, avec vocabulaire différent).

1. Le texte a « produisant » (part. masc. pluriel). Lire *hlyyn* comme dans *T Deut.* 6,3 ; 11,9 ; 26,9.15 (Jo). Dans *Deut.*, Jo emploie la formule « une terre produisant du lait et du miel » seulement à 31,20, alors qu'il l'utilise partout ailleurs (sauf à *Nombr.* 14,18) : *Ex.* 3,8.17 ; 13,5 ; 33,3 ; *Lév.* 20,24 ; *Nombr.* 13,27 ; 16,13.14.

2. Adverbe *tmn* (« là ») oublié en début de ligne.

l'autel de Yahvé, votre Dieu, et vous rangerez sur lui des holocaustes devant Yahvé, votre Dieu. 7. C'est là que vous sacrifierez des sacrifices de choses saintes^h, que vous mangerez et que vous vous réjouirezⁱ devant Yahvé, votre Dieu. 8. Vous inscrirez^j sur les pierres toutes les paroles de cette Loi^k, d'une écriture gravée et bien distincte; on la lira^l, puis on la traduira en soixante-dix langues. » 9. Puis Moïse et les prêtres Lévites^m parlèrent avec tout Israël, en disant : « Prêtez l'oreilleⁿ et écoutez, Israël ! Aujourd'hui vous avez été constitués en nation^o devant Yahvé, votre Dieu. 10. Vous écouterez^p la voix de la Parole de Yahvé, votre Dieu; vous mettrez en pratique ses commandements^r et ses lois que moi^s je vous prescris aujourd'hui. » 11. Et Moïse, ce jour-là, commanda au peuple, en disant : 12. « Voici ceux qui se tiendront sur la montagne du Garizim pour bénir le peuple, une fois que vous aurez passé le Jourdain : Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Joseph et Benjamin. 13. Et voici ceux qui se tiendront sur la montagne de l'Ébal, pour les malédictions^t : Ruben, Gad, Aser, Zabulon, Dan et Nephtali. 14. Les Lévites prendront la parole et diront à haute voix à tout le peuple (des) enfants d'Israël : 15. — Six^u tribus monterent^v sur la montagne du Garizim et six tribus monterent sur la montagne de l'Ébal, tandis que les prêtres et l'arche étaient au milieu^w, avec tout Israël de part et d'autre. Ceux qui devaient bénir avaient le visage tourné vers la montagne du Garizim

g. C : offrirez h. = C O i. C : + mon peuple j. Vous inscrirez... langues = C F k. F M : la louange de (cette Loi) l. = F || C 110 : + dans une langue m. M : et les Lévites n. = C O o. C : vous avez été élus pour (être) un peuple saint pour le Nom de Y, votre Dieu || M : vous serez un peuple de saints devant (Y) p. Vous écouterez... aujourd'hui = C q. = O r. = C || O M : préceptes s. C M : + maintenant t. M : leurs contraires (i.e. des bénédictions) u. Six tribus... Amen = F v. F M : se tinrent w. F M : + les Lévites

de Yahvé, votre Dieu, et vous offrirez sur lui des holocaustes devant Yahvé, votre Dieu. 7. C'est là que vous sacrifierez des sacrifices de choses saintes, que vous mangerez et que vous vous réjouirez devant Yahvé, votre Dieu. 8. Vous inscrirez sur les pierres toutes les paroles de cette Loi, d'une écriture gravée et distincte; on la lira dans une langue, puis on la traduira en soixante-dix langues^{3a}. » 9. Puis Moïse et les prêtres fils de Lévi parlèrent avec tout le peuple, en disant : « Prêtez l'oreille et écoutez, Israël ! En ce jour vous avez été choisis pour devenir un peuple devant Yahvé, votre Dieu. 10. Vous obéirez à la Parole de^a Yahvé, votre Dieu; vous mettrez en pratique ses préceptes et ses lois que moi, je vous prescris aujourd'hui. » 11. Et Moïse, ce jour-là, commanda au peuple, en disant : 12. « Voici les tribus qui se tiendront sur la montagne du Garizim pour bénir le peuple, une fois que vous aurez passé le Jourdain : Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Joseph et Benjamin. 13. Et voici les tribus qui se tiendront sur la montagne de l'Ébal, pour les malédictions : Ruben, Gad, Aser, Zabulon, Dan et Nephtali. 14. Les Lévites proclameront et diront à haute voix à tous les hommes d'Israël : 15. — Six tribus^b se tinrent^a sur la montagne du Garizim et six sur la montagne de l'Ébal, tandis que l'arche, les prêtres et les Lévites étaient au milieu. Ceux qui devaient bénir avaient le visage tourné en direction de la montagne du Garizim et

a. M. Sot. VII, 5; Sot. 32 a β. M Sot. VII, 5

3. Correspondant au chiffre des soixante-dix peuples que l'on tirait de Gen. 10 (GINZBERG, *Legends*, V, 194 s.). Cf. *T Gen.* 11,8 (Jo); *T Deut.* 32,8 (Jo). Voir SB, III, 40 (à Rom. 1,20).

4. Ce qui suit (de même pour N) fait figure de glose; d'où les verbes au passé. *M Sot.* VII, 2 demande que *Deut.* 27,15-26 soit récité en hébreu : cf. P. S. ALEXANDER, « The Rabbinic Lists of Forbidden Targumim », *JJS* 27 (1976), 177-191 (surtout 186 et 188). Comparer *Deut.* 27-28 avec le rituel d'entrée dans l'alliance dans 1 QS 2.

et disaient : *Béni*^x soit l'homme qui ne fait ni <image, ni figure>⁵ ni représentation quelconque, ce qui est odieux et abominable devant Yahvé, œuvre des mains d'un artisan^y, et qui ne la place pas en un lieu caché ! Et ceux qui devaient maudire avaient le visage tourné vers la montagne de l'Ébal et disaient — : Maudit soit l'homme qui fait <image, figure>⁵ et représentation quelconque, ce qui est odieux et abominable devant Yahvé, œuvre des mains d'un artisan, et qui la place en un lieu caché ! Ensemble tout le peuple répondait et disait^z : Amen ! **16.** Maudit soit l'homme qui méprise^a l'honneur de son père et celui de sa mère ! Et tout le peuple dira : Amen ! **17.** Maudit soit l'homme qui atteint^{6b} la borne d'un (autre) homme⁷ ! Et tout le peuple dira : Amen ! **18.** Maudit soit l'homme qui égare l'aveugle en chemin ! Et tout le peuple dira : Amen ! **19.** Maudit soit l'homme qui fausse le droit de l'immigrant, de l'orphelin et de la veuve ! Et tout le peuple dira : Amen ! **20.** Maudit soit l'homme qui a commerce avec la femme de son père, car il déshonore la nudité de son père ! Et tout le peuple dira : Amen ! **21.** Maudit soit l'homme qui a commerce avec une bête quelconque ! Et tout le peuple dira : Amen ! **22.** Maudit soit l'homme qui a commerce avec sa sœur, fille de son père ou fille de sa mère ! Et tout le peuple dira : Amen ! **23.** Maudit soit l'homme qui a commerce avec sa belle-mère⁹ ! Et tout le peuple dira : Amen ! **24.** <Maudit soit l'homme qui tue^d son prochain en secret ! Et tout le peuple dira : Amen !>¹¹

x. F M : et ils ouvrirent leur bouche avec (cette) bénédiction : Béni y. F M : d'un fils d'homme z. F M : Tout le peuple répondait les uns aux autres a. M : déshonore son père et sa mère b. F M : change c. = F M d. M : qui déblatère contre son prochain d'une langue triple (= calomnieuse)

γ. T Ps. 146,8

5. Gratté par la censure, mais encore lisible (*šlm wšwrh*).

6. *y'r*^a. Cf. note à 19,14.

disaient : *Béni* soit l'homme qui ne fait ni image, ni figure ni représentation quelconque, ce qui est abominable devant Yahvé, œuvre des mains d'un artisan, et qui ne la place pas en un lieu caché ! Et ceux qui devaient maudire avaient le visage tourné en direction de la montagne de l'Ébal et disaient : — Maudit soit l'homme qui fait image, figure et représentation quelconque, ce qui est abominable devant Yahvé, œuvre des mains d'un artisan, et qui la place en un lieu caché ! Tous ensemble répondaient et disaient : Amen ! **16.** Maudit celui qui fait fi de l'honneur de son père et de celui de sa mère ! Tous ensemble répondant et disant : Amen ! **17.** Maudit celui qui change la borne de son compagnon ! Tous ensemble répondant et disant : Amen ! **18.** Maudit celui qui égare en chemin l'étranger⁸ qui est comparable à l'aveugle⁹ ! Tous ensemble répondant et disant : Amen ! **19.** Maudit celui qui pervertit le droit de l'hôte, de l'orphelin et de la veuve ! Tous ensemble répondant et disant : Amen ! **20.** Maudit celui qui a commerce avec la femme de son père, car il découvre le pan (de vêtement) que son père a découvert ! Tous ensemble répondant et disant : Amen ! **21.** Maudit celui qui a commerce avec une bête quelconque ! Tous ensemble répondant et disant : Amen ! **22.** Maudit celui qui a commerce avec sa sœur, fille de son père ou fille de sa mère ! Tous ensemble répondant et disant : Amen ! **23.** Maudit celui qui a commerce avec sa belle-mère ! Tous ensemble répondant et disant : Amen ! **24.** Maudit celui qui frappe son prochain en secret d'une langue calomnieuse¹⁰ ! Tous ensemble répon-

7. *gbr*^a. Peut-être erreur pour *hbrh* : « son compagnon ».

8. *'ksny* (= ξένοσ).

9. *hṭnyh*. Transcription de l'hébreu *hōtenet* (hapax) qui désigne la mère de la femme (celle qui a un beau-fils). Les autres Targums sont moins précis : cf. GERGER, *Urschrift*, 473.

10. *Litt.* : « langue triple » (cf. M). Cf. note à Gen. 1,16 et Lévi. 19,16.

11. Verset omis par le scribe principal. Transcrit en marge avec lemme hébreu et variantes.

25. Maudit soit l'homme qui accepte une gratification^e pour mettre à mort une vie innocente¹² ! Et tout le peuple dira : Amen ! **26.** Maudit soit l'homme qui ne maintient pas les paroles de cette Loi en les mettant en pratique ! Et tout le peuple dira : Amen !

CHAPITRE XXVIII

1. Or donc, si vous écoutez vraiment la voix de la Parole de Yahvé, votre Dieu, en veillant à mettre en pratique tous les commandements^b que moi je vous prescris aujourd'hui, Yahvé, votre Dieu, <vous>¹ élèvera et vous exaltera au-dessus de toutes les nations de la terre. **2.** Toutes les bénédictions que voici viendront sur vous et vous arriveront, si vous écoutez la voix de la Parole de Yahvé, votre Dieu. **3.** Bénis serez-vous, mon peuple, enfants d'Israël, dans ce qui vous appartient dans vos villes <et bénis serez-vous, mon peuple, enfants d'Israël, dans ce qui vous appartient à la campagne>². **4.** Et bénis serez-vous, mon peuple, enfants d'Israël, dans le fruit³ de vos entrailles, dans le fruit de votre terre et dans le fruit de votre bétail, le troupeau

e. M : + en argent

a. = O. Id. v. 2.15.45.62 b. M : préceptes. Id. v. 13.15.45

c. = O. Id. v. 11.18.51

δ. J Sot. VII 21 c ; Sot. 37 b

12. Litt. : « l'âme d'un sang innocent » (= TM).

13. *qymyn*. Chaque commandement fut sanctionné à trois reprises par les douze tribus (3 × 12 = 36). Les deux Talmuds parlent de quarante-huit alliances pour chaque commandement. Sur la signification de « maintenir (*qym*) la Loi », cf. E. P. SANDERS, *Paul and Palestinian Judaism*, Londres 1977, 137.

1. Oublié dans le texte.

2. Restituer un texte analogue ; omission due à un homoioteleuton. Le lemme hébreu du v. 4 manque.

dant et disant : Amen ! **25.** Maudit celui qui reçoit une gratification pour mettre à mort un homme, en versant un sang innocent ! Tous ensemble répondant et disant : Amen ! **26.** — Chacune des douze tribus disait les bénédictions en leur entier et les malédictions en leur entier. Ceux qui bénissaient avaient le visage tourné, pour chacune des formules, en direction de la montagne du Garizim et disaient : *Béni soit l'homme qui maintiendra les paroles de cette Loi en les mettant en pratique !* Ceux qui maudissaient avaient le visage tourné en direction de la montagne de l'Ébal et disaient : — Maudit soit l'homme qui ne maintient pas les paroles de cette Loi en les mettant en pratique ! Tous ensemble répondant et disant : Amen !

Ces paroles ont été dites^d au Sinaï, répétées dans la Tente de Réunion et prononcées une troisième fois dans les plaines de Moab : douze formules du fait d'une formule par tribu, et (de la sorte) pour chaque commandement il fut conclu trente-six alliances¹³.

CHAPITRE XXVIII

1. Or donc, si vous obéissez à la Parole de^a Yahvé, votre Dieu, en observant et en mettant en pratique tous ses préceptes que moi je vous prescris en ce jour, Yahvé, votre Dieu, vous élèvera et vous exaltera au-dessus de tous les peuples de la terre. **2.** Toutes les bénédictions que voici viendront sur vous et vous atteindront, si vous obéissez à la Parole de Yahvé, votre Dieu. **3.** Bénis serez-vous à la ville et bénis serez-vous à la campagne. **4.** Bénis seront les enfants^c de vos entrailles et les fruits de votre terre⁴,

3. Litt. : « dans le fruit du sein de vos entrailles ».

4. Ginsburger et Rieder restituent ensuite *woldy b'yrlwn* (« les petits de votre bétail »). Mais cf. LXX et v. 18.

de votre gros bétail et les troupeaux de votre petit bétail. 5. Bénis^d serez-vous, mon peuple, enfants d'Israël, dans les corbeilles de vos prémices et dans les fours de vos fournées. 6. Bénis serez-vous, mon peuple, enfants d'Israël, <quand vous entrerez à l'intérieur de votre maison d'étude, et bénis serez-vous, mon peuple, enfants d'Israël>^e, quand vous sortirez de votre synagogue^e. 7. Yahvé^f livrera, la nuque brisée devant vous, vos ennemis qui se dresseront contre vous pour vous nuire; par une seule route ils sortiront contre vous au combat, et par sept routes ils prendront la fuite de devant vous. 8. Yahvé mandera sur vous la série des bénédictions et elles seront sur vous en (ce qui concerne) vos greniers^h et en toute entreprise de vos mains; il vous bénira dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner. 9. Yahvé vous constituera, pour son Nom, en un peuple de saints, ainsi qu'il vous l'a juré, si vous gardez les commandementsⁱ de Yahvé, votre Dieu, et marchez dans les voies qui sont droites devant luiⁱ. 10. Et toutes les nations de la terre verront que le saint Nom de Yahvé^k a été invoqué sur vous et elles auront peur de vous. 11. Yahvé, votre Dieu, vous fera surabonder de biens, en (ce qui concerne) le fruit né de vos entrailles, le fruit de votre bétail et le fruit de votre sol, sur la terre que Yahvé a juré à vos pères de vous donner. 12. Yahvé ouvrira pour vous son bon trésor,

d. F : Bénis serez-vous dans les corbeilles de vos prémices et dans vos fournées || M : Bénies les corbeilles de tes prémices et tes outres et tes pétrins e. FM : quand vous sortirez de vos maisons d'étude f. M : la Parole de Y. Id. v. 8.11.12.13.20.21.22.24.28.35.37.48.49. 61.64.69 g. = M. Id. v. 25 h. M : dans votre récolte et en toute (entreprise) i. M : (constituera) pour lui (en un peuple) de bien-aimés, comme un bien particulier, ... (si vous gardez) les préceptes (de Y) j. = O k. M : le Nom de la Parole de Y

α. Deut. R (136) β. Ber. 6 a γ. Gen. R 30,22 (670); Deut. R (137); Sanh. 113 a; Taan. 2 a-b

5. Verbe au sing. (influence de l'hébreu ?); *id.* v. 17.

les troupeaux de votre gros bétail et les troupeaux de votre petit bétail. 5. Bénies⁵ seront les corbeilles de vos prémices et le gâteau de prémices de vos fournées. 6. Bénis serez-vous quand vous entrerez dans vos maisons d'étude, et bénis serez-vous quand vous sortirez pour vos affaires^{7a}. 7. La Parole de Yahvé fera que vos ennemis qui se dresseront en face de vous pour (vous) nuire seront défaits devant vous; par une seule route ils sortiront vers vous au combat, et par sept routes ils se perdront⁸ en prenant la fuite de devant vous. 8. Yahvé mandera sur vous la bénédiction, dans vos greniers et en toute entreprise de vos mains; il vous bénira dans le pays que Yahvé, votre Dieu, va vous donner. 9. La Parole de Yahvé vous constituera devant lui en un peuple saint, ainsi qu'il vous l'a juré, si vous gardez les préceptes de Yahvé, votre Dieu, et marchez dans les voies qui sont droites devant lui. 10. Et tous les peuples de la terre verront que le Nom de Yahvé est inscrit tout prêt sur les phylactères^{8b} que (tu portes) sur toi et ils auront peur de toi. 11. La Parole de Yahvé vous fera surabonder de biens, en (ce qui concerne) les enfants de vos entrailles, les petits de vos bêtes et le produit de votre sol, sur la terre que Yahvé a juré à vos pères <de vous donner>. 12. — Quatre sont les clefs^{9γ} qui se trouvent dans les mains du Maître de l'univers et qu'il n'a remises dans la main d'(aucun) dignitaire¹⁰: la clef de la vie, celle des tombeaux, celle de la nourriture et celle de la pluie. Et c'est ainsi que Moïse, le prophète, dit ici — : Yahvé ouvrira pour vous son bon

6. Restitué en marge.

7. *prqmlyhwn* (πρωγματεία). *Id.* v. 19.

8. *hyyq mzymn bipylyn d'lk*: lecture de 27031 et *ed. pr.* Ginsburger a mal lu (*'lk* au lieu de *d'lk*). Rieder publie le texte corrigé des éd. postérieures: *bzymn dipylyn 'lk* (texte que traduit LEVY, II, 549).

9. Cf. note à Gen. 30,22 et M. PESCE, *Dio senza mediatore*, Brescia 1979, 47-72.

10. *lypsr'*: cf. *T Nah.* 3,17 (et TM). Désigne un scribe, fonctionnaire royal. A Gen. 30,22, N l'applique aux anges. Dérive du sumérien *dubsar* par l'akkadien *šupsharru* (cf. KOEHLER-BAUMGARTNER, 362).

les cieux, pour donner en son temps la pluie à *vo*tre terre et pour bénir toute œuvre de *vos* mains. *Vous* obligerez¹² de nombreuses nations, mais *vous*, *mon peuple*, vous ne serez les obligés (d'aucune). **13.** Yahvé fera de *vous des rois* et non des *gens quelconques*^m, et *vous* serez <seulement>¹³ *élevés* en haut et non *descendus* en bas, si *vous* écoutez les commandements de Yahvé, *vo*tre Dieu, que moi je *vous* prescris aujourd'hui d'observer et de mettre en pratique, **14.** <et> si *vous* <ne>¹⁴ déviez, ni à droite ni à gauche, d'aucune des paroles que moi je *vous* prescris aujourd'hui, en allant après d'autres *idoles* pour rendre un culte *devant* elles. **15.** Mais si *vous* n'écoutez pas la voix de *la Parole de Yahvé, vo*tre Dieu, en ne veillant pas à pratiquer tous ses commandements et toutes ses lois que moi je *vous*^o prescris aujourd'hui, toutes ces malédictions viendront sur *vous* et *vous* arriveront. **16.** Maudits^p serez-

l. M : prêtez, (mais vous mon peuple) enfants d'Israël, vous ne serez pas obligés d'emprunter et vous dominerez sur de nombreuses nations et, elles, elles ne domineront point sur vous m. O : Y te rendra fort et non faible n. = O o. C M : + maintenant p. C : maudits serez-vous dans vos villes et maudits serez-vous dans vos champs

11. Cf. *T Deut.* 11,14 (Jo).

12. *šrkw*. Pour le sens (« mettre dans le besoin de »), cf. JASTROW, 1302. A *Gen.* 16, 12, O utilise cette racine *šrk*, alors que N emploie *šh'laš* (dominer).

13. Restitué dans l'interligne (en écriture carrée).

14. Conjonction et négation oubliées (en passant au verso du folio).

15. Sur la paraphrase qui suit, cf. A. MARMORSTEIN, *The Doctrine of Merits*, 153 ; R. LE DÉAUT, « Aspects de l'intercession dans le Judaïsme ancien », *JSJ* 1 (1970), 54. Pour les phénomènes cosmiques mentionnés, cf. *SB*, I, 955 (à *Math.* 24,29).

16. 27031 : « leur mérite » (erreur).

trésor *qui est avec lui* dans les cieux, pour donner en son temps la pluie à *vo*tre terre, *pluie d'automne en marheshwan* et *pluie de printemps en nisan*¹¹, et pour bénir toutes les œuvres de *vos* mains. *Vous* prêterez à des peuples nombreux, mais *vous*, *vous* ne serez pas *obligés d'emprunter*. **13.** *La Parole de Yahvé* fera de *vous des rois* et non des *gens quelconques*, et *vous* serez seulement *exaltés* et non point *méprisés*, si *vous* obéissez aux préceptes de Yahvé, *vo*tre Dieu, que moi je *vous* prescris en ce jour d'observer et de mettre en pratique, **14.** et si *vous* ne déviez, ni à droite ni à gauche, d'aucune des paroles que moi je *vous* prescris en ce jour, en suivant les *idoles des nations*ⁿ pour leur rendre un culte. **15.** — *Lorsque Moïse*¹⁵, le prophète, commença à prononcer les paroles de reproche suivantes, la terre fut secouée, les cieux tremblèrent, le soleil et la lune s'obscurcirent et les étoiles rentrèrent leur éclat. Les patriarches criaient de leur tombeau, tandis que toutes les créatures faisaient silence et que les arbres ne faisaient plus bouger leur feuillage. Les patriarches prenaient la parole et disaient : « Malheur à nos fils lorsque ayant péché ces malédictions arriveront sur eux ! Comment pourront-ils les endurer ? Peut-être seront-ils frappés d'extermination et notre mérite ne pourra les protéger et (peut-être) n'y aura-t-il point d'homme qui se lève pour prier en leur faveur ? » Une voix céleste tomba du haut des cieux et parla ainsi : « N'ayez crainte, ô patriarches, car, même si venait à manquer le mérite de toutes les générations, *vo*tre¹⁶ mérite ne manquera pas et l'alliance que j'ai établie avec vous ne sera point abolie et elle les protégera. » Prenant donc la parole, Moïse, le prophète, dit : Bien que je leur adresse des reproches, ce n'est que d'une façon conditionnelle qu'ils sont menacés (de châtiement), en disant — : Si *vous* n'obéissez pas à *la Parole de Yahvé, vo*tre Dieu, en ne veillant pas à pratiquer tous ses préceptes et toutes ses lois que moi je *vous* prescris aujourd'hui, toutes ces malédictions viendront sur *vous* et *vous* atteindront. **16.** Maudits serez-vous à la ville et

vous en ce qui vous appartient dans vos villes et maudits serez-vous dans ce qui vous appartient à la campagne. 17. Maudits^q serez-vous dans les corbeilles de vos prémices et dans les fours de vos fournées. 18. Maudits^r serez-vous dans le fruit de vos entrailles, dans le fruit de votre terre, le troupeau de votre gros bétail et les troupeaux de votre petit bétail. 19. Maudits serez-vous quand vous entrerez à l'intérieur de vos synagogues et quand vous sortirez de vos synagogues^s. 20. Yahvé lancera contre vous la malédiction¹⁹, l'hébétude et la menace en tout ce que vos mains entreprendront de faire, jusqu'à ce que vous soyez exterminés et jusqu'à ce que vous soyez promptement anéantis à cause de vos actions mauvaises, pour avoir délaissé l'enseignement de ma Loi. 21. <Yahvé lancera>²⁰ contre vous la peste jusqu'à ce qu'elle vous extermine de dessus la terre où vous allez entrer pour en prendre possession. 22. Yahvé vous frappera de consommation, <de fièvre, d'inflammation, de délire du cœur, du glaive>²¹, de rouille et de nielle²² qui vous poursuivront jusqu'à ce

q. G : maudites seront les corbeilles de vos prémices et la pâte de vos fournées r. C : maudits seront les fruits de vos entrailles s. M : (quand vous entrerez) dans vos maisons d'étude et maudits serez-vous quand vous sortirez de vos maisons d'étude t. = O || M : pour l'avoir délaissé

8. A.Z. 18 b ; Ket. 5 a ; Tosephta A.Z. II, 5 (462) ; ARN 21 (98)

17. Jo écrit « maudit » (*lyt*) : cf. TM. Dans le texte du Caire, au lieu de *sh'ar* (« le reste de »), il faut sans doute lire *se'or* (pâte levée).

18. *ty'fwnykwon wqwrqstkwon* : transcriptions de *θέατρον* et *circus*. Sur l'attitude négative du Judaïsme ancien à l'égard des jeux, cf. SCHÜRER, *Geschichte*, II, 60 et les textes cités par SB, IV, 401-405. Par contre, PHILON dit dans le même traité qu'il est allé voir un combat de pancrace et une pièce d'Euripide (*Prob.* §§ 26 et 141 ; cf. aussi *Ebr.* § 177). Mais il attaque le théâtre dans *Agric.* § 35.

19. *m'yrth* (= O) reprend le terme du TM *m'rh* (malédiction, calamité envoyée par Dieu). LEVY (II, 3) rend par *Schwinden*,

maudits serez-vous à la campagne. 17. Maudites¹⁷ seront les corbeilles de vos prémices et le gâteau de prémices de vos fournées. 18. Maudits seront les enfants de vos entrailles et les fruits de votre terre, les troupeaux de votre gros bétail et les troupeaux de votre petit bétail. 19. Maudits serez-vous quand vous entrerez dans vos théâtres et dans vos cirques¹⁸, annulant (ainsi) les paroles de la Loi, et maudits serez-vous quand vous sortirez pour vos affaires. 20. La Parole de Yahvé lancera contre vous la malédiction pour maudire vos richesses, le trouble pour troubler votre paix, et la menace en tout ce que vos mains entreprendront de faire, jusqu'à ce que vous soyez exterminés et que vous périissiez bientôt à cause de la malice de vos actions, pour avoir délaissé ma crainte^t. 21. La Parole de Yahvé fera en sorte que la mort se saisisse de vous jusqu'à ce qu'elle vous extermine de dessus la terre où vous allez entrer pour en prendre possession. 22. La Parole de Yahvé vous frappera de consommation, de fièvre, du feu des os qui brûle la moelle, du délire effrayant des angoisses du cœur, par des spadassins, par la rouille et par la nielle de Macédoine, qui vous poursuivront sur vos couches jusqu'à ce que vous périissiez.

Verminderung. Cf. aussi RASHI, qui se réfère à *Lév.* 13,51 : « (lèpre) rongeante » (*mm'rt*) et traduit par *hissārōn* (besoin, manque). Comparer LXX (τὴν ἐνδειαν).

20. Oublié après le lemme hébreu ; transcrit dans l'interligne (en écriture carrée).

21. Restitué en marge (en écriture carrée). V a sans doute correctement interprété les consonnes de l'hébreu *hrb* : « et aestu » (*hōreb* : sécheresse, chaleur).

22. N, Jo et O transposent en araméen les deux termes de l'hébreu qui désignent des fléaux frappant les cultures : cf. *T II Chr.* 6,28. Dans Jo, il faut comprendre « jaunisse de Macédoine » (LEVY, II, 63), le mot *yērākōn* pouvant désigner une maladie de l'homme ou des plantes. J. PRÆUSS (*Biblich-talmudische Medizin*, Berlin 1911, 187-190) pense plutôt à l'anémie (cf. LXX : ὄχρα, pâleur ; Aquila : ἕκτερος). Mais pour quoi « de Macédoine » ? P. S. ALEXANDER (*The Toponymy of the Targum*, 115) soupçonne ici une interprétation aggadique qui ferait allusion à l'oppression des Grecs.

qu'ils vous anéantissent. **23.** Les cieux qui sont au-dessus de vous seront comme l'airain, (trop) durs pour faire descendre pour vous la rosée et la pluie, et la terre qui est au-dessous de vous comme le fer (trop) endurcie²³ pour faire pousser pour vous herbes et plantes^u. **24.** <Yahvé>²⁶ transformera la pluie de votre pays en poussière et sable du ciel et elle descendra sur vous²⁷ jusqu'à ce qu'elle vous extermine. **25.** Yahvé vous livrera taillés en pièces^v devant vos ennemis : par une seule route vous sortirez à leur rencontre au combat et par sept routes vous prendrez la fuite de devant eux, et vous deviendrez une abomination^w pour tous les royaumes de la terre. **26.** Votre cadavre deviendra la pâture de tous les oiseaux du ciel et des animaux de la terre et il n'y aura personne pour (les) faire fuir^v. **27.** Yahvé^x vous frappera de l'inflammation des Égyptiens, d'hémorroïdes, d'éruptions et de maladies de peau dont vous ne pourrez être guéris^a. **28.** Yahvé vous frappera de stupidité^b, d'aveuglement et d'hébétéude du cœur. **29.** Vous serez tâtonnant en plein jour, ainsi

u. M : (les cieux) qui sont au-dessus de vous (seront) clairs comme le fer, au point de ne faire descendre pour vous ni rosée ni pluie, et la terre qui est au-dessous de vous dure comme l'airain au point de ne pouvoir produire pour vous ni herbes ni plantes || O : les cieux qui sont sur ta tête seront comme l'airain (trop) durs pour faire descendre la pluie et la terre qui est sous toi (trop) résistante pour faire des fruits v. M : la Parole de Y vous placera, la nuque brisée, devant (vos ennemis) w. M : malédiction x. = O y. O : pour (les) effrayer || 440 : pour vous garder z. F M : la Parole de Y a. G : pour lesquelles point de guérison b. C M : folie

e. Taan. 3 b

23. Litt. : « brillante » (*bryrh*). Appliqué au ciel dans *T Lévi*. 26, 19 (N-Jo).

24. Litt. : « humecter, rendre verdoyant » (*mršb'*).

23. Les cieux qui sont au-dessus de vous seront comme l'airain qui suinte et ne vous donneront en suffisance ni rosées ni pluies et la terre qui est au-dessous de vous (sera) comme le fer qui ne suinte pas, car elle ne pourra fournir d'eau²⁴ ni arbres, ni épices²⁵, ni fruits de choix, ni légumes. **24.** Yahvé lancera, après les pluies qui descendent sur votre terre, un vent qui soulèvera^e de la poussière et du sable sur les herbes de vos champs ; des cieux le châtiment descendra sur vous jusqu'à ce que vous soyez exterminés. **25.** La Parole de Yahvé fera que vous serez défaits devant vos ennemis : par une seule route vous sortirez au devant d'eux au combat et par sept routes vous vous perdrez en décampant de devant eux, et vous deviendrez une abomination pour tous les royaumes de la terre. **26.** Votre cadavre sera jeté^x en pâture à tous les oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre et il n'y aura personne pour les faire fuir de sur votre cadavre. **27.** La Parole de Yahvé vous frappera des inflammations dont furent affligés les Égyptiens, d'hémorroïdes²⁸ qui aveuglent le regard, de bubons et d'éruptions dont vous ne pourrez être guéris. **28.** La Parole de Yahvé vous frappera de démence qui abrutit le cerveau, d'aveuglement et d'hébétéude du cœur. **29.** Vous serez en quête d'un bon conseil pour (vous) dégager de votre

25. *'ysprmqy*. JASTROW (97) : « smelling herbs ». LEVY (I, 50) rattache le mot à τὰ φάρμακα.

26. Restitué par I.

27. En supprimant la conjonction, on obtient le texte traditionnel : « du ciel elle descendra ».

28. Jo, O, *Pesh.* et N reprennent le terme du *Qeré* du TM : *ḫrym*. Cf. GERGER, *Urschrift*, 408. Les versions grecques rattachent cette maladie à celle des Égyptiens (εἰς τὴν ἔδραν = au siège). Mais Jo ajoute aussi l'interprétation du *Kelib* (*'plym*) qui a le même sens, en y voyant la racine 'pl (obscurité). Pour un procédé semblable, voir note à *Nombr.* 14, 44. On peut expliquer de même la double version de Symmaque : εἰς τὰς ἔδρας, εἰς τὰ κρυπτά. FRANKEL (*Vorstudien*, 75) signale aussi des cas où LXX paraît traduire à la fois le *Qeré* et le *Kelib* (ainsi *Jug.* 6, 5 et *Jér.* 2, 20).

que l'aveugle qui va à tâtons dans les ténèbres^c : vos entreprises ne mèneront à rien et vous serez en outre exploités et spoliés tous les jours, sans personne pour (vous) secourir^d. **30.** Tu prendras une femme pour fiancée et un autre homme la *prendra* ; vous construirez des maisons et vous n'y demeurerez pas ; vous planterez des vignes, mais vous ne pourrez en racheter les fruits³⁰. **31.** Vos bœufs seront sacrifiés devant vous et il ne vous sera pas permis d'en manger ; vos ânes seront enlevés de devant vous et ne vous reviendront plus ; votre petit bétail sera livré à vos ennemis et il n'y aura point pour vous d'œuvres bonnes devant Yahvé, votre Dieu, à pouvoir vous sauver de la main de vos ennemis. **32.** Vos fils et vos filles seront livrés à un autre peuple³¹, et vos yeux (le) verront et seront consumés à cause d'eux tous les jours, et point de Dieu à votre disposition³² pour les libérer^e. **33.** Le fruit de votre terre et (de) tout votre labeur, une nation que vous ne connaissez pas le mangera, et vous serez en outre exploités et maltraités, tous les jours. **34.** Vous deviendrez fous de ce que vous verrez offert en spectacle à vos yeux. **35.** <Yahvé>³⁵ vous frappera d'inflammation maligne sur les genoux et sur les cuisses, dont vous ne pourrez être guéris, de la plante

c. G M : dans l'obscurité d. C O : pour (vous) libérer e. F M : mais il n'y aura point pour vous d'œuvres bonnes, entre vos mains, suffisantes pour que Dieu vous libère

ζ. Meg. 24 b

29. *dlyi l'dy 'wrh' lmyhmy mlkwwnwthwn b'wrh'*. A la lumière de l'anecdote de Meg. 24 b, on pourrait peut-être comprendre : « quand il n'y a pour les passants (aveugles), (personne qui) veille à les diriger en chemin ».

30. Cf. T Deut. 20,6 (N-Jo).

31. Variante marginale grattée qui correspond au ms. 440 : *msyryn l'um'* (Nur : l'm) *hury*.

32. Litt. : « point de Dieu sur vos mains ». N et FM comprennent 'el du TM au sens de « Dieu », alors qu'il veut dire « pouvoir, faculté ».

angoisse, mais il n'y aura personne parmi vous pour indiquer la vérité, tout comme l'aveugle qui va à tâtons dans les ténèbres, quand il n'y a pas, pour les passants, possibilité de voir pour se diriger en chemin³³. Vos entreprises ne mèneront à rien et vous ne serez jamais qu'exploités et dépouillés tous les jours, sans personne pour (vous) libérer. **30.** Tu te fianceras à une femme, mais un autre homme aura commerce avec elle ; vous construirez une maison, mais tu n'y habiteras pas ; tu planteras une vigne, mais tu ne pourras en bénéficier. **31.** Vos bœufs seront sacrifiés sous vos regards et vous n'en mangerez pas ; vos ânes seront dérobés de devant vous et ne vous reviendront plus ; votre petit bétail sera livré à vos ennemis et vous n'aurez personne pour (vous) libérer. **32.** Vos fils et vos filles seront livrés à un peuple étranger, et vos yeux (le) verront et seront obscurcis à cause d'eux tout le jour ; mais entre vos mains point d'œuvres bonnes pour que vos mains, dans la prière devant Yahvé, votre Père³³ qui est dans les cieux, puissent faire en sorte qu'il vous libère. **33.** Le fruit de votre terre et (de) tout votre labeur, un peuple que vous ne connaissez pas (le) consommera, et vous ne serez jamais qu'opprimés et écrasés tous les jours. **34.** Vous deviendrez <déments>³⁴ à cause du châtement et, à cause du spectacle que verront vos yeux, vous vous mettrez à trembler. **35.** La Parole de Yahvé vous frappera d'inflammation maligne sur les genoux — pour vous être prosternés pour vous adonner au péché — et sur les cuisses — qui (vous servaient pour) y courir³⁶. Et si vous ne retournez pas à la Loi, vous ne pourrez être guéris, mais vous en serez frappés de la plante de vos

33. 27031 : « devant votre Père ».

34. En lisant, avec Rieder et Jastrow (1533), une forme du verbe *sh'fā'* (au lieu de *sh'wā'* de nos deux témoins). N utilise la même racine que TM.

35. Oublié en début de ligne ; restitué par I.

36. Litt. : « qui y couraient ».

de vos pieds jusqu'au sommet de vos têtes. **36.** Yahvé vous enverra en exil, vous ainsi que votre roi que vous aurez établis sur vous, dans une nation que ni vous ni vos pères n'avez connue et vous y rendrez un culte à d'autres idoles, des idoles de bois et des idoles de pierre^g. **37.** Tu deviendras désolation, fable et risée dans toutes les nations où Yahvé vous aura exilés. **38.** Vous jetterez et sèmerez dans les champs beaucoup de semence, et vous récolterez peu, car la sauterelle la rongera^h. **39.** Vous planterez et cultiverez des vignes, mais le vin, vous ne le boirez ni ne le mettrez en caveⁱ, car le ver les dévorera. **40.** Vous aurez des oliviers sur tout votre territoire, mais vous ne vous frotterez point d'huile, car les fleurs de vos^j oliviers tomberont. **41.** Vous engendrez des fils et des filles, mais ils ne vous appartiendront pas, car ils iront en captivité. **42.** Tous vos arbres et le fruit de votre terre, les collecteurs d'impôts les détruiront^k; la sauterelle les anéantira. **43.** Les^l immigrants qui seront parmi vous seront de plus en plus élevés au-dessus de vous, tandis que vous, vous descendrez de plus en plus bas. **44.** Ce sont eux qui vous prêteront et vous, vous ne leur prêterez point; ce sont eux qui deviendront les rois et vous, vous deviendrez des gens quelconques^m. **45.** Et toutes ces malédictions arriveront sur vous, vous poursuivront et vous atteindront jusqu'à ce que vous soyez exterminés, parce que vous n'aurez pas écouté la voix de la Parole de Yahvé, votre Dieu, observant ses commandements et ses lois qu'il vous avait prescrits. **46.** Elles deviendront à jamais pour vous et pour vos fils des prodiges et des signes. **47.** Pour n'avoir pas servi devant Yahvé, votre Dieu, dans la joie et le

f. = O g. O : tu y serviras des peuples adorateurs d'idoles de bois et de pierre. Id. v. 64 h. = F || O : détruira i. M : recueillerez j. = F k. F M : en prendront possession l. O : le résident incirconcis m. O : lui sera fort et toi tu seras faible

pieds jusqu'au haut de vos têtes. **36.** Yahvé vous enverra en exil^f ainsi que votre roi que vous aurez placé sur vous, dans une nation que ni vous ni vos pères n'avez connue, et vous verserez des taxes^g à des adorateurs d'idoles de bois et de pierres. **37.** Que si votre cœur songe à rendre un culte à leurs idoles, vous deviendrez l'étonnement, la fable et la risée parmi <tous> les peuples où Yahvé vous aura dispersés. **38.** Vous jetterez dans le champ beaucoup de semence, et vous récolterez chichement, car la sauterelle la rongera. **39.** Vous planterez et cultiverez des vignes, mais vous ne boirez pas de vin et vous n'aurez pas à presser pour mettre en réserve, car la chenille les anéantira. **40.** Vous aurez des oliviers sur tout votre territoire, mais vous ne vous frotterez point d'huile, car vos olives tomberont. **41.** Vous engendrez des fils et des filles, mais vous n'en profiterez pas, car ils iront en captivité. **42.** Tous vos arbres et le fruit de votre terre, la sauterelle^h les anéantira. **43.** L'incirconcis qui réside parmi vous s'élèvera au-dessus de vous degrés par degrés, tandis que vous, vous descendrez au-dessous de lui descentes après descentes. **44.** C'est lui qui vous prêtera et vous, vous ne leur prêterez point; c'est lui qui dominera, tandis que vous serez des gens quelconques. **45.** Et toutes ces malédictions arriveront sur vous, vous poursuivront et s'attacheront à vous jusqu'à ce que vous soyez exterminés, parce que vous n'aurez pas obéi à la Parole de Yahvé, votre Dieu, observant ses préceptes et ses lois qu'il vous avait prescrits. **46.** Elles deviendront à jamais contre vous et contre vos fils des signes et des prodiges. **47.** Pour n'avoir pas servi devant Yahvé, votre Dieu, dans la joie et l'allégresse de votre cœur (provenant)

37. 'rwnyn. Adaptation du latin *annona* : cf. JASTROW (123) et DALMAN (*Wörterbuch*, 40). LEVY (I, 67) pense plutôt à ἐπάρος (repas où chacun apporte sa quote-part).

38. FM retournent au sens du TM (*yārash*).

39. Lire *h̄lwn'* (avec N et *Arukh*), au lieu de *h̄lwn'*; mais cf. LEVY, I, 258.

cœur heureux de l'abondance de toute chose, **48.** *vous* servirez *devant vos* ennemis que Yahvé lâchera contre *vous*, dans la faim, dans la soif, dans la nudité et la privation de tout. Il imposera sur *vos* cous un joug de fer, jusqu'à ce qu'ils *vous* exterminent. **49.** Yahvé suscitera contre *vous* une nation (venue) de loin, des confins de la terre, ainsi que vole l'aigle, une nation dont *vous* ne *pourrez* entendre la langue, **50.** une nation au visage arrogant qui n'aura pas d'égards pour le vieillard ni de merci pour l'adolescentⁿ. **51.** Elle dévorera le fruit de *vos* bêtes et le fruit de *votre* terre jusqu'à ce que *vous* soyez exterminés; car ils ne *vous* laisseront ni blé *ou* vin, ni huile, (ni) *troupeau* de *votre* gros bétail ni *troupeaux* de *votre* petit bétail, jusqu'à ce qu'ils *vous* aient anéantis. **52.** Ils *vous* assiègeront dans toutes *vos villes* jusqu'à ce qu'ils conquièrent les murailles élevées et fortifiées dans lesquelles *vous* aurez placé *votre* confiance, dans tout *votre* pays. Ils *vous* assiègeront dans toutes *vos villes*, dans tout *votre* pays que Yahvé, *votre* Dieu, *vous* aura donné. **53.** *Vous* mangerez le fruit né de *vos* entrailles, la chair de *vos* fils et de *vos* filles que Yahvé, *votre* Dieu, *vous* aura donnés, dans l'angoisse et la détresse où *vous* auront acculés *vos* ennemis. **54.** L'homme parmi *vous* le plus délicat et le plus raffiné regardera d'un mauvais œil son frère et la femme chérie⁴¹ de sa jeunesse^q et le reste de ses enfants qu'il aura encore, **55.** ne voulant donner à aucun d'eux de la chair de ses enfants qu'il mangera, car il ne lui sera plus rien resté, dans l'angoisse et la détresse où *vous* auront acculés *vos* ennemis dans toutes *vos villes*. **56.** La plus délicate et la plus raffinée parmi *vous*, qui n'aurait pas risqué

n. F M : jeune homme || O : petit enfant o. = O. Id. v. 55.57
p = O q. F M : l'épouse de sa jeunesse et le restant de ses enfants qui restera || O : la femme de son alliance

40. 'bwl' : porte dans les remparts d'une ville.

de l'abondance de tout *bien*, **48.** *vous* servirez *vos* ennemis que *la Parole* de Yahvé lâchera contre *vous*, dans la faim, dans la soif, dans la nudité et la privation de tout *bien*. Ils imposeront sur *vos* cous des jougs de fer, jusqu'à ce qu'on *vous* extermine. **49.** *La Parole* de Yahvé fera fondre sur *vous* une nation (venue) de loin, des confins de la terre, *rapides* comme l'aigle qui vole, une nation dont tu n'entends point la langue, **50.** une nation (de gens) au visage arrogant, qui n'aura pas d'égards pour le vieillard ni de merci pour l'adolescent. **51.** Ils consommeront *les petits* de *vos* bêtes et les fruits de *votre* terre jusqu'à ce que *vous* soyez exterminés; car ils ne *vous* laisseront ni blé, (ni) huile ni vin, (ni) *troupeaux* de *votre* gros bétail ni *troupeaux* de *votre* petit bétail, jusqu'au moment où ils *vous* auront fait périr. **52.** Ils *vous* assiègeront dans toutes *vos villes*^o jusqu'à ce que *tombent vos portes*⁴⁰ hautes et fortifiées dans lesquelles *vous* aurez placé *votre* confiance *pour être sauvés*^p par elles, dans tout *votre* pays. Ils *vous* assiègeront dans toutes *vos villes*, dans tout *votre* pays que Yahvé, *votre* Dieu, *vous* aura donné. **53.** Les *fil*s de *vos* entrailles *seront anéantis*, car *vous* les mangerez à cause de la famine, la chair de *vos* fils et de *vos* filles que Yahvé, *votre* Dieu, *vous* aura donnés, dans l'angoisse et l'affliction où *vous* auront acculés *vos* adversaires. **54.** L'homme parmi *vous* le plus délicat et le plus raffiné regardera d'un mauvais œil son frère et la femme *qui dort*⁴² sur son sein et le reste de ses enfants qu'il aura encore, **55.** pour n'avoir pas à donner à l'un d'eux de la chair de ses enfants qu'il mangera, car il ne lui sera plus rien resté, dans l'angoisse et l'affliction où *vous* auront acculés *vos* adversaires dans toutes *vos villes*. **56.** Celle parmi *vous* la plus délicate et la plus raffinée, qui n'aurait pas *levé* la plante de son pied pour

41. Litt. : « la femme de son sein » (= TM). Corriger F (b'l) avec M (b'it : épouse).

42. Comparer V : « quae cubat in sinu suo ». Id. v. 56.

de poser sur le sol la plante de son pied, par délicatesse et raffinement, regardera d'un mauvais œil le mari qu'elle étreint^r, ainsi que son fils et sa fille, 57. et même l'arrière-faix qui sort d'entre ses pieds^{44s} et les fils qu'elle aura enfantés, car, par manque de tout, elle les mangera en cachette, dans l'angoisse et la détresse où vous aurez acculés vos ennemis dans vos villes. 58. Si vous ne veillez pas à mettre en pratique toutes les paroles de cette Loi, qui sont inscrites dans ce livre de la Loi, en craignant devant ce Nom glorieux et redoutable, devant Yahvé^u, votre Dieu, 59. Yahvé rendra sans pareilles^{45v} vos plaies et les plaies de vos fils, plaies funestes et durables et maladies mauvaises et tenaces. 60. Il ramènera sur vous tous les fléaux des Égyptiens devant lesquels vous eûtes peur et ils s'attacheront à vous. 61. En outre tous les maux et tous les fléaux qui ne sont pas écrits dans le livre de cette Loi, Yahvé les lâchera sur vous jusqu'à ce qu'ils vous exterminent. 62. Vous ne resterez qu'un peuple en (petit) nombre, alors que vous aurez été en multitude comme les étoiles du ciel, parce que vous n'aurez pas écouté la voix de la Parole de Yahvé, votre Dieu. 63. Alors, autant il y avait eu complaisance devant Yahvé à votre sujet pour vous faire du bien et pour vous multiplier, autant Yahvé prendra plaisir à votre sujet à vous faire périr et vous anéantir; vous serez extirpés de dessus la

r. F M : le mari de sa jeunesse s. O : et même le plus petit de ses enfants qui sortiront d'elle t. M : les paroles de la louange de cette Loi (= de cette Loi admirable) u. M : en craignant ce Nom saint et redoutable, devant Y v. = O || M : la Parole de Y choisira les plaies et les plaies de la descendance (de vos fils), plaies terribles et justes

7. Sanh. 39 b

43. « son fils » : oublié dans 27031 (en début de ligne).

fouler le sol, par raffinement et délicatesse, regardera d'un mauvais œil le mari qui dort sur son sein, son fils⁴³ et sa fille, 57. et même l'enveloppe de l'arrière-faix qui sort de ses flancs quand elle enfante, ainsi que ses fils qu'elle aura enfantés, car, par manque de tout, elle les mangera en cachette, dans l'angoisse et l'affliction où vous aurez acculés vos ennemis dans vos villes. 58. Si vous ne veillez pas à mettre en pratique tous les préceptes de cette Loi, qui sont inscrits dans ce livre, en craignant ce Nom glorieux et redoutable, Yahvé, votre Dieu, 59. la Parole de Yahvé vous retirera l'esprit de sainteté, tandis que viendront sur vous des plaies et des plaies sur vos fils, plaies grandes et durables qui ne vous quitteront point, et maladies pernicieuses et tenaces qui persisteront sur vos corps. 60. Il fera revenir sur vous tous les maux qui furent lancés contre les Égyptiens, <devant lesquels tu eus peur>, et ils s'abattront sur vous. 61. En outre toutes les maladies et toutes les plaies qui ne sont point écrites dans ce livre de la Loi, la Parole de Yahvé les suscitera contre vous, jusqu'à ce que vous soyez exterminés. 62. Vous ne resterez qu'une nation peu nombreuse, alors que vous aurez été en multitude comme les étoiles du ciel, parce que vous n'aurez pas obéi à la Parole de Yahvé, votre Dieu. 63. Alors, autant la Parole de Yahvé prenait plaisir à votre sujet à vous faire du bien et à vous multiplier, autant la Parole de Yahvé donnera, à votre sujet, à des peuples étrangers⁴⁶ⁿ le plaisir de vous faire périr et de vous exterminer; vous serez extirpés de dessus la terre où vous allez pénétrer

44. Le scribe transcrit plusieurs mots du TM, au lieu des termes araméens. Noter O (« le dernier — z'gr — de ses fils ») et cf. Jo à Gen. 49,10 : comparer TM aux deux passages.

45. Lill. : « séparera, distinguera » (yaprêsh = O). TM : hiplā'. Jo : yksy (lill. : cachera); même verbe dans M (où nous avons traduit par « choisira »). Cf. note à 17,8. Comparer V à Ex. 11,7 : « ut sciat is quanto miraculo dividat ».

46. Cet ajout pourrait avoir pour but d'adoucir l'effet de la malédiction (GEIGER, *Urschrift*, 479).

terre où *vous* allez pénétrer pour en prendre possession. **64.** Yahvé *vous* dispersera parmi toutes les nations, d'une extrémité à l'autre de la terre, et *vous* y servirez d'autres idoles que ni *vous* ni vos pères n'avez connues, idoles de bois et idoles de pierre. **65.** Parmi ces nations, *vous* ne connaîtrez pas de tranquillité et il n'y aura pas de repos pour la plante de vos pieds. Yahvé *vous* donnera là-bas un cœur agité, des yeux consumés et une âme angoissée. **66.** Votre vie sera en suspens devant *vous* ; *vous* serez terrifiés, et de nuit et de jour, et *vous* ne croirez plus à votre propre vie. **67.** Le matin *vous* direz : « Oh ! qui donnera que le soir vienne ? » Et le soir *vous* direz : « Qui donnera que vienne le matin ? » par suite de la terreur dont votre cœur sera envahi et du spectacle que *vous* verrez de vos yeux. **68.** Yahvé^x *vous* ramènera en Égypte en liburnes^{49y} et en galères, par le chemin dont je *vous* avait dit : « Vous ne le reverrez plus une autre fois » ; là *vous* vous vendrez à vos ennemis comme esclaves et servantes, mais personne ne voudra *vous* acheter. » **69.** Tels sont les termes de l'alliance que Yahvé prescrivit à Moïse d'établir avec les enfants d'Israël dans le pays de Moab, indépendamment de l'alliance qu'il avait établie avec eux à la montagne de Horeb.

pour en prendre possession. **64.** Yahvé *vous* dispersera entre tous les peuples, d'une extrémité à l'autre de la terre et *vous* verserez des taxes à des adorateurs d'idoles de bois et de pierres que *vous* ne connaissiez pas, <ni toi ni tes pères>. **65.** Que si *vous* apostasiez⁴⁷ pour rendre un culte à leurs idoles, j'exciterai une inimitié⁴⁸ entre *vous* et ces peuples ; *vous* ne connaîtrez pas de tranquillité et il n'y aura pas (d'endroit) où reposer la plante de vos pieds. La Parole de Yahvé *vous* donnera là-bas un cœur apeuré^w, des yeux éteints et une âme désespérée. **66.** Votre vie sera en suspens devant *vous* ; *vous* serez dans la crainte jour et nuit, et *vous* ne croirez plus à votre propre vie. **67.** Le matin *vous* direz : « Oh ! si ce pouvait être le soir ! » car les angoisses rendront plus longues à vos yeux les heures du jour. Et le soir *vous* direz : « Oh ! si ce pouvait être le matin ! » car les angoisses rendront plus longues à vos yeux les heures de la nuit, à cause de l'épouvante dont votre cœur sera épouvanté et du spectacle de vos yeux, car *vous* verrez le châtement et serez pris de peur. **68.** La Parole de Yahvé *vous* enverra en exil en Égypte sur des galères, au travers de la Mer des Roseaux, par le chemin où *vous* aviez passé et dont je *vous* avais dit : « Vous ne le reverrez plus une autre fois ». Là-bas *vous* vous vendrez à vos ennemis, au début pour des prix élevés comme des artisans, et après cela pour des prix dérisoires comme esclaves et servantes ; jusqu'à ce que *vous* vous abaissiez à servir gratis, mais il n'y aura personne pour (vous) ramasser. » **69.** Telles sont les paroles de l'alliance que Yahvé prescrivit à Moïse de conclure avec les enfants d'Israël dans le pays de Moab, indépendamment de l'alliance qu'il avait conclue avec eux à Horeb.

w. = F O x. F M : la Parole de Y y. = F

47. Litt. : « quand votre opinion se sépare » (*ytlp̄g d'ikwn*).

48. Le mot *bbw* manque dans *ed. pr.* (et Ginsburger).

49. *lbrnyyh* (= F). Cf. note à *Nombr.* 24,24. N a groupé deux leçons, celle de F et celle de Jo (*'ylypy'*) ; O : *spynn*.

CHAPITRE XXIX

1. Moïse convoqua tout Israël, et il leur dit : « Vous avez vu tout ce que Yahvé^a a fait sous vos yeux dans le pays d'Égypte, à Pharaon, à tous ses *princes* et à tout son pays, 2. les grandes épreuves que vos yeux ont vues, ces signes et ces prodiges grandioses. 3. Mais, jusqu'à ce jour, Yahvé^b ne vous a pas donné un cœur pour connaître, des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. 4. Je vous ai menés pendant quarante ans dans le désert ; vos vêtements ne se sont pas usés sur vous et vos chaussures ne se sont pas usées à vos pieds. 5. Vous n'avez pas mangé de pain, vous n'avez bu ni vin *nouveau* ni (vin) *vieux*^d, afin que vous sachiez que c'est moi, Yahvé, votre Dieu. 6. Puis vous êtes arrivés dans cet endroit. Sihon, roi de Hesbon, et Og, roi du *Butnin*, sortirent à notre rencontre pour engager le combat et nous les avons *mis à mort*. 7. Nous nous sommes emparés de leur pays et nous l'avons donné en héritage à la *tribu de la maison de Ruben*, à la *tribu de la maison des Gadites* et à la moitié de la *tribu de la maison des Manassites*. 8. Observez donc les termes de cette alliance^e et mettez-les en pratique afin que vous réussissiez^f tout ce que vous ferez. 9. Vous vous tenez

a. M : la Parole de Y b. M : + votre Dieu c. = M d. =
O e. F M : la louange de cette Loi f. F M : soyez avisés

1. Dans 27031 : « tout Israël », oublié en début de ligne.

2. *mḥwwl'*. LEVY (II, 23) traduit : « die Plagen ». JASTROW (757) rattache le mot à *ḥw'* et comprend : « indication, sign ».

3. *nysyn* (= O). On pourrait aussi traduire par « épreuves » (JASTROW, 915), comme *msyyh* de N. TM : *massôt* (LXX : *πειρασμοῦς*).

4. *klmw*, que LEVY (I, 367) conserve ; JASTROW (645) corrige en *bly'w* qui est le terme de N (*blwn* ; TM : *bālā*).

CHAPITRE XXIX

1. Moïse convoqua tout Israël¹, et il leur dit : « Vous avez vu tous les *coups*² que la Parole de Yahvé a portés sous vos yeux dans le pays d'Égypte, à Pharaon, à tous ses serviteurs et à tous les *habitants* de son pays, 2. les grands prodiges³ que vous avez vus de vos yeux, ces signes et ces grandes merveilles. 3. Mais la Parole de Yahvé ne vous a pas donné un cœur pour oublier, mais bien pour connaître, des yeux pour faire signe, mais bien pour voir, des oreilles pour (les) boucher, mais bien pour écouter. Et vous, vous avez oublié la Loi de votre cœur, vous avez fait signe avec vos yeux et vous vous êtes bouché les oreilles en ce jour. 4. Je vous ai fait marcher pendant quarante ans dans le désert ; vos vêtements ne se sont point consumés⁴ sur vos corps et vos sandales^c ne se sont pas détachées de vos pieds. 5. Vous n'avez pas mangé de pain de froment, vous n'avez bu ni vin ni moût. Mais ma Loi trouvait constamment refuge⁵ dans vos écoles, afin que vous soyez occupés à son étude et que vous sachiez que je suis Yahvé, votre Dieu. 6. Puis vous êtes arrivés dans cet endroit. Sihon, roi de Hesbon, et Og, roi de *Matnan*, sortirent à notre rencontre pour engager le combat et nous les avons battus. 7. Nous avons conquis leur pays et nous l'avons donné en héritage à la *tribu de Ruben*, à la *tribu de Gad* et à la moitié de la *tribu de Manassé*. 8. Observez donc les paroles de cette alliance⁶ et mettez-les en pratique afin que vous réussissiez⁷ tout ce que vous ferez. » 9. Moïse, le prophète, dit : « Ce

5. *mstr'* ; du verbe *str*, se cacher (JASTROW, 1033). LEVY (II, 55) rapproche le terme du grec *μυστήριον*.

6. Mot oublié dans 27031.

7. Un des sens de l'hébreu *tašktlā*. LXX, FM et V restent plus près du sens primitif : agir avec prudence, intelligence (d'où, réussir).

tous aujourd'hui *debout*⁸ en présence de Yahvé, votre Dieu, vos chefs de vos tribus, vos *sages* et vos officiers, tout le *peuple des enfants* d'Israël, **10.** vos petits enfants, vos femmes, ainsi que les étrangers qui se trouvent dans vos campements, depuis vos fendeurs de bois jusqu'à vos pousseurs d'eau, **11.** pour^h que vous passiez dans l'alliance de Yahvé, votre Dieu, et dans le serment par lequel Yahvé, votre Dieu, *va s'engager* avec vous aujourd'hui, **12.** afin de vous établir aujourd'hui pour le *Nom de Yahvé* comme un peuple de *saints* et de devenir pour vous un Dieu *Rédempteur*; ainsi <qu'il vous l'a dit et ainsi>¹¹ qu'il l'a juré à vos pères, à Abraham, à Isaac et à Jacob. **13.** Et ce n'est pas avec vous seulement que j'établis *maintenant* cette alliance et (profère) ce serment, **14.** mais avec *toutes les générations qui ont existé avant nous, depuis toujours jusqu'à maintenant*, (et qui) se tiennent ici avec nous en ce jour devant Yahvé, notre Dieu, et avec *toutes les générations qui doivent exister*¹ après nous (et qui)^k se tiennent avec nous ici en ce jour. **15.** Vous savez en effet comment nous avons demeuré dans le pays d'Égypte et comment nous avons passé au milieu des nations par lesquelles vous êtes passés. **16.** Vous avez vu¹ leurs abominations et leurs idoles, *les idoles* de bois et de pierres, <les idoles d'argent et d'or>¹² *qu'ils détenaient* chez eux

g. = FM || O : celui qui ramasse h. pour que vous... aujourd'hui = F i. = O j. FM¹ : qui ont existé depuis les origines et jusqu'à maintenant || M² : qui ont existé (et qui) se tiennent ici avec nous en ce jour devant Y, notre Dieu, et toutes les générations qui furent aux temps anciens et celles qui n'ont pas été créées jusqu'à maintenant, elles se tiennent toutes avec nous en ce jour k. F : (c'est) comme si elles se tenaient l. FM : vous avez vu leurs horreurs et leurs abominations, idoles de bois et idoles de pierre, idoles d'argent et idoles d'or; les idoles de bois et de pierre, ils les jetaient dans les rues, mais les idoles d'argent et d'or, ils les détenaient avec eux dans les maisons, craignant pour elles qu'on ne les dérobe

*n'est point dans le secret que je vous fais ces admonestations, mais alors que vous êtes tous debout en ce jour devant Yahvé, votre Dieu, les chefs de votre Sanhédrin, les princes*⁹ de vos tribus, vos anciens et vos officiers, tous les hommes d'Israël, **10.** vos petits enfants et vos femmes, ainsi que les étrangers qui se trouvent au milieu de vos campements, depuis ceux qui débitent⁸ votre bois jusqu'à ceux qui puisent votre eau, **11.** pour vous faire entrer¹ dans l'alliance de Yahvé, votre Dieu, et pour vous mettre en garde par son adjuration, (alliance) que Yahvé, votre Dieu, conclut avec vous en ce jour, **12.** afin de vous établir en ce jour <pour lui> comme une nation *choisie*¹⁰ et devenir votre Dieu, ainsi qu'il vous l'a dit et ainsi qu'il l'a juré à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob. **13.** Et ce n'est pas avec vous seulement que je conclus cette alliance ni (à vous seuls) que j'adresse cette adjuration : **14.** car *toutes les générations qui ont existé depuis les origines, ce sont elles toutes qui se tiennent ici avec nous en ce jour, devant Yahvé, notre Dieu; et toutes les générations qui doivent exister*^α jusqu'à la fin de tous les siècles se tiennent toutes ici avec nous en ce jour. **15.** Vous, vous savez en effet le *total des années* durant lesquelles nous avons habité dans le pays d'Égypte et les *prouesses qu'il a opérées pour nous* au milieu des peuples chez qui vous êtes passés. **16.** Vous avez vu leurs abominations et leurs idoles de bois et de pierre qui étaient exposées dans les rues, et les idoles d'argent et d'or qu'ils détenaient chez eux dans les maisons, fermant les portes

α. Shebu. 39 a; Sanh. 90 b

8. N rend l'hébreu *niṣṣābtm* par deux verbes : *qyymyn m'tdyn*.

9. *'mrkly* : cf. note à Lév. 4,15. N traduit littéralement l'hébreu (double génitif).

10. *bryr'*. Cf. note à 1,23.

11. Omis par homoioteleuton; ajouté en marge en écriture carrée (avec les variantes).

12. Restituer avec FM (cf. TM).

dans les maisons, craignant pour elles qu'on ne les dérobe. 17. Qu'il^m n'y ait donc pas parmi vous homme ni femme, famille ni tribu, dont le cœur se détourne aujourd'hui de suivre la Parole de Yahvéⁿ, votre Dieu, pour s'en aller rendre un culte devant les idoles de ces nations¹³; qu'il n'y ait point parmi vous d'homme dont le cœur s'échauffe dans des pensées de péché: car celui-ci est comparable à la racine qui est fixée dans le sol. En effet, le commencement du péché est doux comme le miel, mais sa fin amère comme l'absinthe mortelle. 18. Et s'il arrive qu'après avoir entendu les paroles de cette malédiction il conclue dans les pensées de son cœur^p, en disant: «J'aurai la paix, car je vais marcher dans la droiture^{15a} de mon cœur», pour pouvoir ajouter les fautes d'inadvertance aux fautes délibérées, 19. il n'y aura point devant Yahvé volonté de lui remettre et pardonner. Car alors la colère de Yahvé et sa jalousie s'enflammeront contre cet homme; toutes les malédictions qui sont inscrites dans ce livre de la Loi s'attacheront à lui et Yahvé effacera son nom <de dessous les cieux>¹⁸. 20. Yahvé le mettra à part, pour son malheur, de toutes les tribus d'Israël, selon toutes les malédictions de l'alliance qui sont inscrites dans ce livre de la Loi. 21. La génération future dira, (celle de) vos fils qui se lèveront après vous

m. Qu'il n'y ait... mortelle = F n. O : se détourne de la crainte de Y || F M : de devant Y, notre Dieu, pour s'en aller servir les idoles o. O : qu'il n'y ait point parmi vous d'homme qui médite des pensées de péché et d'orgueil p. M : il s'enorgueillisse dans son cœur || O : il pense dans son cœur q. M : l'obstination || O : le (mauvais) dessein de mon cœur pour pouvoir ajouter les péchés d'inadvertance aux (péchés) délibérés r. = O M

β. Tanh. B Deut. (50)

13. Mot gratté par la censure (au lieu du précédent ?).

14. Litt. : « une erreur de racine », au sens métaphorique d'idole (racine d'iniquité) : cf. T Léu. 25,47 (Jo) et LEVY, II, 520. Dans les

après eux pour qu'on ne les dérobe pas^β. 17. Prenez bien garde qu'il n'y ait point parmi vous en ce moment — et qu'il n'y ait point à l'avenir — d'homme ou de femme, de clan ou de tribu dont le cœur se détourne en ce jour en s'éloignant de la crainte de Yahvé, notre Dieu, pour <s'en aller> rendre un culte aux idoles de ces nations; qu'il n'y ait point parmi vous l'erreur de l'idolâtrie¹⁴, (quelqu'un) dont le cœur médite de poursuivre son péché^o: en effet, le commencement du péché est doux, mais sa fin amère comme l'absinthe mortelle. 18. Et s'il arrive qu'après avoir entendu les paroles de cette imprécation, il n'en a cure dans son cœur, en disant: «J'aurai la paix, quand je marcherais dans l'obstination du mauvais penchant de mon cœur», pour pouvoir ajouter les fautes d'inadvertance aux (fautes) délibérées¹⁶, 19. il n'y aura point devant Yahvé volonté de lui pardonner. Car alors s'enflammera la colère de Yahvé et sa fureur^r contre cet homme, (qui) fera venir contre lui toutes les paroles de malédiction qui sont inscrites dans ce livre. Et Yahvé effacera le nom de son souvenir¹⁷ de dessous les cieux. 20. Yahvé le mettra à part, pour son malheur, de toutes les tribus d'Israël, selon toutes les malédictions de l'alliance qui sont inscrites dans ce livre <de la Loi>. 21. Les générations suivantes diront, (celles de) vos fils qui se lèveront après vous et le fils des

deux cas, JASTROW (1631) interprète *shārtsh* comme « enraciné » et traduit ici : « an idol of olden days ». Pour l'interprétation des vv. 17 et 18, cf. Y. KOMLOSH, *The Bible*, 237.

15. Ou « assurance » (*qashṭūt*). Même terme dans T Gen. 20,5 (N-O-Jo). Le mot (assez rare) *shērirūt* est sans doute interprété d'après *yāshār* (droit, juste). Mais *shārtr* peut aussi signifier « solide, vrai, assuré » (LEVY, II, 520).

16. RASHI explique que, devant l'endurcissement du pécheur, Dieu se voit contraint de lui tenir rigueur aussi des fautes involontaires.

17. Probablement *lectio conflata*.

18. Restitué en marge en écriture carrée. Oubli dû à un homoioteuton, les mots « son nom » et « cieux » étant semblables en araméen.

et le fils des nations qui viendra d'un pays lointain, quand ils verront les plaies de ce pays et les maux que Yahvé aura lancés contre lui **22**. — soufre et sel, terre totalement brûlée qui ne sera pas ensemencée, où rien ne germera et où aucune espèce d'herbe ne poussera, à l'instar de la destruction de Sodome et Gomorrhe, d'Admah et Seboyim que la Parole de Yahvé détruisit dans sa colère et sa fureur —, **23**. (toutes les nations)¹⁹ diront : « Pourquoi la Parole de Yahvé a agi de la sorte à l'endroit de ce pays ? Combien s'est enflammée l'ardeur de cette grande colère qu'il a eue ! » **24**. Et l'on dira : « Parce qu'ils ont délaissé l'alliance de Yahvé, le Dieu de vos pères²⁰, (celle) qu'il avait établie avec eux en les faisant sortir, libérés, du pays d'Égypte, **25**. et qu'ils sont allés <rendre un culte>²¹ devant d'autres idoles et se prosterner devant elles, idoles qu'ils n'avaient point connues et qui ne leur avaient point été distribuées, **26**. la colère de Yahvé s'est enflammée contre ce pays, faisant venir sur lui toutes les malédictions qui sont inscrites dans le livre de cette Loi, **27**. et Yahvé les a arrachés de dessus leur terre avec grande colère, fureur et indignation extrême, et les a jetés dans un autre pays, comme (on le voit) aujourd'hui. » **28**. Les choses cachées sont manifestées devant Yahvé, notre Dieu ; mais les choses révélées sont à nous et à nos fils à jamais, pour mettre en pratique toutes les paroles de cette Loi.

s. = O t. = O u. O : et qui ne leur avaient fait aucun bien

19. Des points invitent à supprimer ces mots.

20. Un point indique une correction. Lire : « leurs pères » (cf. TM).

21. Un gros point signale la lacune.

nations^s qui viendra d'un pays lointain, quand ils verront les plaies de ce pays et les maladies que Yahvé aura lancées contre lui, **22**. — soufre et sel, avec le feu ardent la terre sera totalement brûlée, elle ne sera plus bonne pour la semence, elle ne produira plus de pousses (nouvelles) et aucune herbe n'y croîtra plus. Elle sera engloutie à l'instar de la destruction de Sodome et Gomorrhe, d'Admah et de Seboyim que la Parole de Yahvé détruisit dans sa colère et sa fureur —, **23**. toutes les nations diront : « Pour quelle raison Yahvé a-t-il agi ainsi à l'endroit de ce pays ? Que signifiait l'ardeur de cette grande colère ? » **24**. Et l'on dira : « Parce qu'ils ont délaissé l'alliance de Yahvé, le Dieu de leurs pères, (celle) qu'il avait conclue avec eux en les faisant sortir du pays d'Égypte, **25**. et qu'ils ont suivi le mauvais penchant et ont rendu un culte aux idoles des nations^t <et qu'ils les ont adorées>²², divinités qu'ils ne connaissaient point et qui ne leur avaient point été données en partage^{23u}, **26**. la colère de Yahvé s'est enflammée contre ce pays, faisant venir sur lui toutes les malédictions qui sont inscrites dans ce livre, **27**. et Yahvé les a enlevés de leur pays avec colère, fureur et grand courroux, et il les a jetés en exil dans un autre pays, comme (on le voit) aujourd'hui. » **28**. Les choses cachées sont manifestées devant Yahvé, notre Dieu, et c'est lui qui décide à leur sujet (de la rétribution). Mais les choses cachées ont été transmises à nous et à nos fils à jamais, pour que nous en jugions, afin d'accomplir toutes les paroles de cette Loi.

22. Il faut sans doute restituer ces mots (cf. TM, O, N). Noter qu'ils manquent dans quelques mss de LXX (dont le Vaticanus).

23. O comprend *hālaq* du TM au sens où ces dieux ne leur ont distribué ni part spéciale (*hēleq*) ni héritage (RASHI).

CHAPITRE XXX

1. Or, quand toutes ces choses vous seront arrivées, *la série des bénédictions et de leurs contraires*¹ que j'ai exposée devant vous, si vous vous convertissez en vos cœurs parmi toutes les nations où Yahvé, votre Dieu, vous aura établis², 2. si vous revenez^a à l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu, et écoutez la voix de sa Parole en tout ce que moi, je vous prescris maintenant, vous et vos fils, de tous vos cœurs et de toutes vos âmes, 3. la Parole de Yahvé, votre Dieu, accueillera votre repentir^{ab}, il aura pitié de vous et vous réunira à nouveau de toutes les nations où Yahvé, votre Dieu, vous aura dispersés. 4. Même si vos dispersés se trouvaient aux confins des cieux, Yahvé, votre Dieu, vous rassemblera de là et de là il vous prendra. 5. Yahvé, votre Dieu, vous fera rentrer dans le pays que vos pères auront possédé et que vous posséderez à votre tour; il vous fera du bien et vous rendra plus nombreux que vos pères. 6. Yahvé, votre Dieu, circoncirca vos cœurs et les cœurs de vos descendants pour que vous aimiez l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu, de tous

a. O : si tu retournes à la crainte de Y, ton Dieu, et obéis à sa Parole b. O : Y, ton Dieu, fera retourner tes exilés c. = O

α. Yoma 86 a β. Nombr. R 15,40 (707); Ex. R 21,19 (366); 32,14 (479); Suk. 52 a; Cant. R 1, 2 (26)

1. Euphémisme, pour éviter l'emploi du terme « malédiction » en relation avec Israël. Cf. 11,26 (M-Jo).

2. Peut-être doit-on restituer « votre Dieu » (cf. TM). Absent aussi de certaines recensions grecques et de la *Vetus Latina*.

3. *sdr.* Pourrait être une erreur pour *bdr* (disperser) : cf. v. 3 (dans N et Jo).

4. En lisant *twbtkwn*, au lieu de *twbtkwn* (« votre séjour »). N rattache le substantif du TM à *shûb*, revenir (à Dieu). Comparer

CHAPITRE XXX

1. Or, lorsque toutes ces choses vous seront arrivées, les bénédictions et leur contraire, que j'ai exposées devant vous, vous vous repentirez en votre cœur pour revenir à mon culte dans tous les exils (parmi) les peuples où Yahvé² vous aura exilés. 2. Bienheureux, vous les justes, qui faites pénitence! Car si après avoir péché vous vous repentez, votre repentir^a arrive jusqu'au trône de la Gloire de Yahvé, votre Dieu. Si vous obéissez à sa Parole en tout ce que moi je vous prescris en ce jour, vous et vos fils, de tout votre cœur et de toute votre âme, 3. sa Parole accueillera avec faveur votre repentir, il aura pitié de vous et il vous réunira à nouveau de tous les peuples où Yahvé, <votre Dieu>, vous aura dispersés. 4. Même si vos dispersés se trouvaient aux confins des cieux, la Parole de Yahvé, <votre Dieu>, vous rassemblera de là par l'intermédiaire d'Élie^b, le grand prêtre, et de là il vous fera venir par l'intermédiaire du Roi Messie. 5. La Parole de Yahvé, votre Dieu, vous fera rentrer dans le pays que vos pères auront possédé <et tu le posséderas>; il vous fera du bien et vous rendra plus nombreux que vos pères. 6. Yahvé, votre Dieu, enlèvera l'endurcissement de votre cœur et l'endurcissement^{bc} du cœur de vos fils, car il fera disparaître du monde le penchant mauvais^b, et il créera le bon penchant qui vous exhortera à aimer Yahvé, votre Dieu, de tout votre cœur et

la belle transposition de LXX (*καὶ λάσεται κόριος τὰς ἀμαρτίας σου*) avec Is. 6,10 (LXX).

5. Cf. note à Ex. 4,13 et SCHÜRER-VERMES, *History* II, 515.

6. Cf. *T Deut.* 10,16 (Jo-N); *SB*, III, 126; IV, 482. Pour les thèmes et la terminologie, une comparaison s'impose avec *I QS* 5, 4-5. Sur le *yêšer* dans les écrits de Qumrân, voir J. HADOT, *Penchant mauvais et volonté libre dans la Sagesse de Ben Sira*, Bruxelles 1970, 47-55.

vos cœurs et de toutes vos âmes, pour vous faire vivre. **7.** Yahvé, votre Dieu, imposera toutes ces malédictions sur vos ennemis et sur vos adversaires qui vous auront persécutés. **8.** Quant à vous, vous écouterez à nouveau la voix de la Parole de Yahvé, votre Dieu, et vous mettrez en pratique tous ses commandements que maintenant, moi, je vous prescris en ce jour. **9.** Yahvé, votre Dieu, vous fera surabonder de biens multiples en toute œuvre de vos mains, dans le fruit né de vos entrailles, le fruit de votre bétail et le fruit de votre sol, car Yahvé reprendra plaisir à vous faire du bien, comme il s'y était plu pour vos pères, **10.** pourvu que vous écoutiez la voix de la Parole de Yahvé, votre Dieu, en observant ses commandements et ses lois, ce qui est inscrit dans le livre de cette Loi, et que vous reveniez devant Yahvé, votre Dieu, de tous vos cœurs et de toutes vos âmes. **11.** Car ce commandement que moi je vous prescris en ce jour n'est ni caché de vous ni éloigné. **12.** La Loi^g n'est pas dans le ciel pour (qu'il vous faille) dire^h : « Ah! si nous avions quelqu'un comme Moïse, le prophète^γ, qui monterait⁷ au ciel, la prendrait^l pour nous et nous en ferait entendre les préceptes pour que nous les mettions en pratique! » **13.** La Loi^j n'est pas non plus au-delà de la Grande Mer pour (qu'il vous faille) dire^k : « Ah! Si nous avions quelqu'un comme Jonas⁸, le prophète, qui descendrait dans les profondeurs de la Grande Mer, nous la remonterait^l et nous en ferait entendre les préceptes pour que nous les mettions en pratique! » **14.** Mais

d = O. Id. v. 10.20 e. = O f. = O g. La Loi... pratique = F h. M : qui montera pour nous au ciel, comme Moïse le prophète i. F : nous l'apporterait j. La Loi... pratique = F k. M : qui passera pour nous au-delà de la Grande Mer, comme Jonas le prophète l. F : nous l'apporterait

de toute votre âme, afin que votre vie se prolonge à jamais. **7.** La Parole de Yahvé, votre Dieu, lancera ces malédictions sur vos ennemis, qui vous auront opprimés dans vos exils, et sur vos adversaires, qui vous auront poursuivis jusqu'à ce qu'ils vous aient dépouillés. **8.** Quant à vous, vous obéirez à nouveau à la Parole de^d Yahvé, et vous mettrez en pratique tous ses préceptes que moi je vous prescris en ce jour. **9.** Yahvé, votre Dieu, vous fera surabonder de biens, car vous connaîtrez la prospérité dans toutes les œuvres de vos mains, dans les fils^e de vos entrailles, < les petits de votre bétail > et les fruits de votre sol, pour (votre) bonheur. Car de nouveau la Parole de Yahvé prendra plaisir à vous faire du bien, comme il s'y était plu pour vos pères, **10.** pourvu que vous obéissiez à la Parole de Yahvé, votre Dieu, en observant ses préceptes et ses lois qui sont inscrits dans ce livre de la Loi, et que vous retourniez à la crainte de^f Yahvé, votre Dieu, de tout votre cœur et de toute votre âme. **11.** Car ce précepte que moi je vous prescris en ce jour n'est ni caché de vous ni éloigné. **12.** Il n'est pas dans le ciel pour (qu'il vous faille) dire : « Qui pour nous montera au ciel, le prendra pour nous et nous le fera entendre pour que nous le mettions en pratique ? » **13.** Il n'est pas non plus là-bas au-delà de la Grande Mer pour (qu'il vous faille) dire : « Qui pour nous passera au-delà de la Grande Mer, le prendra pour nous et nous le fera entendre pour que nous le mettions en pratique ? » **14.**

7. Cf. T Deut. 34,5 (Jo). Pour l'interprétation de ce verset dans les écrits rabbiniques, voir J. M. BAUMGARTEN, dans JSJ 3 (1972), 21, n. 6. Comparer Bar. 3,29-30.

8. Sur cette paraphrase et Rom. 10,6-8, voir S. LYONNET, « Saint Paul et l'exégèse juive de son temps », dans Mélanges bibliques A. Robert, Paris 1959, 494-506; McNAMARA, New Test. and Pal. Targum, 70-78; A. M. GOLDBERG, « Torah aus der Unterwelt ? », BZ 14 (1970), 127-131. Ce dernier conclut que, si Paul n'a pas utilisé un texte de Targum, « es ist dagegen sehr wahrscheinlich, dass er die Vorstellungen und Meinungen kannte, die dem Targum zugrundeliegen » (127). Noter V : « Quis nostrum... quis ex nobis ».

la parole est toute proche de *vous*, dans *la parole de vos bouches*^m et dans *vos cœurs*, pour que *vous* la mettiez en pratique. **15.** Voyez que j'ai proposé devant *vous* aujourd'hui *les dispositions* (qui mènent) à la vie⁹ et le bonheur, et *les dispositions* (qui mènent) à la <mort>¹⁰ et le contraire (du bonheur)¹¹ⁿ. **16.** (En faisant) ce que moi, *maintenant*, je *vous* prescris en ce jour, d'aimer *l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu*, de marcher dans les voies *qui sont droites devant lui* et d'observer ses commandements, ses lois et ses ordonnances, *vous* vivrez et multiplierez. Yahvé, *votre Dieu, vous* bénira dans le pays où *vous* allez entrer pour en prendre possession. **17.** Mais si *vos cœurs* dévient (du droit chemin) et que *vous* n'écoutez plus, si *vous* mettez à gaspiller (l'enseignement reçu) et que *vous* prosterniez devant d'autres *idoles* et rendiez un culte *devant elles*, **18.** *eh bien !* je vous déclare aujourd'hui que *vous* périrez certainement et que *vous* ne multiplierez point les jours sur la terre où, ayant passé le Jourdain, *vous* allez entrer pour en prendre possession. **19.** *Voici que* je prends aujourd'hui à témoin contre *vous* le ciel et la terre : je *vous* ai proposé *le chemin de la vie et le chemin de la mort*, les bénédictions et les malédictions. *Vous* devez choisir *le chemin de la vie*, afin que *vous* viviez, *vous* et la descendance de *vos fils*, **20.** en aimant *l'enseignement de la Loi de Yahvé, votre Dieu*, en écoutant la voix de sa Parole et en *vous* attachant à lui. Car c'est là (que se trouve)

m. F : dans vos bouches pour la méditer et dans vos cœurs pour la mettre en pratique n. F : Voyez, voici que j'ai placé devant vous en ce jour le chemin de la vie qui est le bon chemin et le chemin de la mort qui est le mauvais chemin || M : (j'ai proposé) la vie du monde à venir et le bonheur du jardin d'Éden, et la mort dont meurent les impies et le malheur de la géhenne o. = O p. = O q. = O

8. Gen. R 3,22 (175); II Hénoch 30,15; Test. Aser 1,3; PRE 15 (102) e. Qid. 40 a

Mais la parole est proche de *vous dans votre maison d'étude ; ouvrez votre bouche pour méditer les (commandements), purifiez votre cœur pour les mettre en pratique. 15.* Voyez que j'ai proposé devant *vous* en ce jour *le chemin de la vie*^d qui mène à la bonne rétribution accordée aux justes et le chemin de la mort qui mène à la mauvaise rétribution accordée aux impies. **16.** Ce que moi je *vous* prescris en ce jour, c'est d'aimer Yahvé, *votre Dieu*, de marcher dans les voies *qui sont droites devant lui*^o et d'observer ses préceptes, ses lois et ses sentences. Alors *vous* vivrez et *vous* *vous* multiplierez. Yahvé, *votre Dieu, vous* bénira dans le pays où *vous* allez entrer pour en prendre possession. **17.** Mais si *votre cœur engendre des pensées mauvaises* et que *vous* n'obéissiez plus, si *vous* *vous* égariez et que *vous* prosterniez devant *les idoles des nations*^p et leur rendiez un culte, **18.** je vous déclare en ce jour que *vous* disparaîtrez certainement et que *vous* ne prolongerez point vos jours sur la terre où, ayant passé le Jourdain, *vous* allez entrer pour en prendre possession. **19.** *Ce ne sont point des témoins qui disparaissent du monde* que je prends à témoin contre *vous* en ce jour, *mais* le ciel et la terre : j'ai *disposé* devant *vous* la vie et la mort, la bénédiction et son contraire. Choisissez donc *le chemin de la vie, c'est-à-dire la Loi*¹², afin que *vous* viviez, *vous* et *vos fils*, dans la vie du monde à venir, **20.** en aimant Yahvé, *votre Dieu*, en obéissant à sa Parole et en *vous* *approchant de sa crainte*^q. Car *la Loi dont vous faites votre étude, c'est là votre vie en ce monde et l'extension de vos jours dans le monde à venir*^e.

9. Litt. : « l'ordre de la vie » (sdr hyyh).

10. En lisant *mwth* (avec I) ou *mtwth* (avec v. 19), au lieu de *mwtnh*. Cf. note à Ex. 5,3.

11. Litt. : « et ses contraires » (euphémisme).

12. Cf. T Gen. 3,24 (Jo-N). Voir SB, I, 808 (à Matth. 19,16).

votre vie et la prolongation de vos jours sur la terre que Yahvé a juré à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob, de leur donner. »

CHAPITRE XXXI

1. Moïse alla ensuite adresser ces paroles¹ à tout Israël, 2. et il leur dit : « Je suis maintenant âgé de cent vingt ans aujourd'hui ; je ne suis plus capable désormais de sortir ni d'entrer et la Parole de Yahvé, m'a dit : Tu ne passeras pas ce Jourdain. 3. C'est Yahvé, votre Dieu, dont la Gloire de la Shekinah marche devant vous, qui exterminera ces nations de devant vous pour que vous les dépossédiez. C'est Josué qui passera devant vous, ainsi que l'a dit Yahvé. 4. La Parole de Yahvé agira à leur endroit comme il l'a fait pour Sihon et Og, rois des Amorrhéens, et pour leurs pays, (eux) qu'il a exterminés. 5. Yahvé les livrera devant vous et vous les traiterez selon tous les commandements que je vous ai prescrits. 6. Soyez forts et armez-vous de courage, n'ayez pas peur et ne soyez point ébranlés devant eux, car Yahvé, votre Dieu, dont la Gloire de la Shekinah marche devant vous, ne vous délaissera pas et ne vous abandonnera pas. » 7. Alors Moïse appela Josué et lui dit en présence de tout Israël : « Sois fort et arme-toi de courage, car c'est toi qui introduiras ce peuple dans le pays que Yahvé a promis à leurs pères <de leur donner>² et c'est toi qui leur en feras prendre possession. 8. La Parole de Yahvé, dont la Gloire de la Shekinah marche devant toi, c'est lui qui viendra à ton aide ; il ne te délaissera pas et ne t'abandonnera pas. N'aie aucune crainte et ne sois point ébranlé ! » 9. Puis Moïse mit cette Loi par écrit

a. O : car Y, ton Dieu, sa Parole marche devant toi b. = O.
d. v. 8 c. O : sa Parole viendra à ton aide. Id. v. 23

Et vous serez (à nouveau) rassemblés au terme des exils et vous habiterez sur la terre que Yahvé a juré à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob, de leur donner. »

CHAPITRE XXXI

1. Moïse alla ensuite à la Tente d'enseignement et adressa ces paroles à tout Israël. 2. Il leur dit : « Je suis en ce jour âgé de cent vingt ans ; je ne suis plus capable désormais de sortir ni d'entrer et la Parole de Yahvé m'a dit : Tu ne passeras pas ce Jourdain. 3. C'est Yahvé, votre Dieu, et sa Shekinah, qui passera devant vous ; c'est lui qui exterminera ces peuples <de devant vous> pour que vous les dépossédiez. C'est Josué qui marchera devant vous, ainsi que l'a dit Yahvé. 4. Yahvé leur infligera le juste châtement, comme il l'a fait pour Sihon et Og, rois des Amorrhéens, et pour les peuples de leur pays qu'il a exterminés. 5. La Parole de Yahvé les livrera devant vous et vous les traiterez selon tout le précepte que je vous ai prescrit. 6. Soyez forts et prenez courage, n'ayez pas peur et ne soyez point ébranlés devant eux, car Yahvé, votre Dieu, sa Shekinah marche devant vous^a, il ne vous abandonnera pas et ne vous rejettera^b pas. » 7. Alors Moïse appela Josué du milieu du peuple et il lui dit, à la vue de tout Israël : « Sois fort et prends courage, car c'est toi qui es désigné pour entrer avec ce peuple dans le pays que la Parole de Yahvé a promis à leurs pères de leur donner, et c'est toi qui le leur partageras. 8. La Parole de Yahvé, sa Shekinah marche devant toi et sa Parole viendra à ton aide^c ; il ne t'abandonnera pas et ne te rejettera pas. N'aie aucune crainte et ne sois point ébranlé ! » 9. Puis Moïse mit cette Loi par écrit

1. *dbyryyh* : désigne habituellement les Dix commandements. O et Jo ont *ptgmy'*.

2. Restitué dans l'interligne (en écriture carrée).

et il la donna aux prêtres, fils de la tribu de Lévi, qui portaient l'arche de l'alliance de Yahvé, et aux sages d'Israël. **10.** Et Moïse leur donna (cet) ordre, en disant : « Au bout de sept années de jours, à l'époque de l'année de rémission, à la fête des Tentes, **11.** alors que tout Israël vient pour comparaître devant Yahvé, votre Dieu, au lieu qu'il aura choisi, tu feras lecture de cette Loi devant tout Israël, à leurs oreilles^d. **12.** Rassemble le peuple, les hommes et les femmes, les petits enfants et vos immigrants qui se trouvent dans votre pays, pour qu'ils entendent et pour qu'ils apprennent à craindre devant Yahvé, votre Dieu, et veillent à mettre en pratique tous les termes de cette Loi. **13.** Et leurs fils, qui ne (la) connaissent pas, l'entendront et apprendront à craindre devant Yahvé, votre Dieu, tous les jours où vous vivrez et subsisterez sur la terre pour la possession de laquelle vous allez passer le Jourdain. » **14.** Alors Yahvé parla à Moïse, en disant : « Voici qu'approchent les jours de ta vie où tu dois être emporté³ dans la paix du milieu du monde. Appelle Josué, et tenez-vous dans la Tente de Réunion que je lui donne mes ordres⁴. » Moïse s'en alla donc ainsi que Josué et ils se tinrent dans la Tente de Réunion. **15.** Et la Parole de Yahvé se manifesta dans la Tente dans la colonne de la nuée et la colonne de la nuée se tint à l'entrée de la Tente de Réunion. **16.** Yahvé^f dit à Moïse : « Voici que tu vas être réuni en paix à tes pères et ce peuple va

d. O : (devant tout Israël) et tu leur feras entendre e. = O
f. M : la Parole de Y

α. Hag. 3 a β. Gen. R 47,29 (387) γ. Yoma 4 b

et il la remit aux prêtres, fils de Lévi, qui transportaient l'arche de l'alliance de Yahvé, et à tous les sages d'Israël. **10.** Et Moïse leur donna (cet) ordre, en disant : « Au bout de sept années, à l'époque de l'année de rémission, à la fête des Tentes, **11.** alors que tout Israël arrive pour se présenter devant Yahvé, votre Dieu, au lieu qu'il aura choisi, vous lirez cette Loi devant tout Israël, à leurs oreilles. **12.** Rassemblez le peuple, les hommes pour apprendre, les femmes pour entendre l'enseignement, les petits enfants pour que ceux qui les ont amenés reçoivent à cause d'eux une récompense³, les immigrants qui se trouvent dans vos villes^e pour qu'ils voient la gloire de la Loi, pour que tous soient remplis de crainte devant la Parole de Yahvé, votre Dieu, et veillent à mettre en pratique toutes les paroles de cette Loi. **13.** Et leurs fils, qui ne savent (rien) encore, l'entendront et apprendront à craindre devant Yahvé, votre Dieu, tous les jours où vous subsisterez sur la terre pour la possession de laquelle vous allez passer le Jourdain. » **14.** Dans (le cas de) la mort de trois justes, l'approche en fut déclarée, car ils ne devaient pas atteindre (le nombre de) jours de leurs pères, et chacun d'entre eux en son temps établit un chef (pour lui succéder) : (ce sont) Jacob, notre père, le roi David et Moïse, le prophète⁶. En effet, ainsi est-il écrit : Yahvé dit à Moïse : « Voici qu'approchent les jours où tu dois mourir. Appelle Josué, et tenez-vous dans la Tente de Réunion que je lui donne mes ordres. » Moïse s'en alla donc ainsi que Josué et ils se tinrent dans la Tente de Réunion. **15.** Et la Gloire de la Shekinah de Yahvé se manifesta dans la Tente dans la colonne de la nuée, et la colonne de la nuée se tint à l'entrée de la Tente, tandis que Moïse et Josué se tenaient à l'extérieur^f. **16.** Yahvé dit à Moïse : « Voici que tu vas te coucher dans la poussière avec tes pères et ton âme sera

3. Litt. : « être réuni ».

4. En lisant w'pqd avec M. Texte : wpgd (« et donne-lui des ordres »).

se fourvoyer après des *idoles étrangères qui se trouveront* parmi eux dans le pays où ils vont entrer. Ils^h <m'>^g abandonneront et rompront mon alliance que j'ai établie avec eux. **17.** Ma colère s'enflammera contre eux en ce jour-là, je les abandonnerai et *détournerai* d'eux le visage de ma *bienveillance*; ils deviendront une pâture, des maux innombrables et des adversités les atteindront et ils diront en ce jour-là : « N'est-ce pas parce que la *Gloire de la Shekinah de Yahvé ne demeure plus* parmi nous que ces maux nous sont arrivés ? » **18.** Mais moi, par ma Parole, je persisterai en ce jour-là à tenir caché le visage de ma *bienveillance*, à cause de tout le mal qu'ils auront fait en se fourvoyant après d'autres *idoles*. **19.** Et maintenant, écrivez pour vous cet *admirable* cantique. Enseigne-le aux enfants d'Israël et place-le dans leur bouche, pour que ce cantique *admirable* me serve de témoignage contre les enfants d'Israël. **20.** Quand je les aurai introduits dans le pays que j'ai juré (de donner) à leurs pères, un pays qui produit des fruits excellents, purs comme le lait, doux et savoureux comme le miel, qu'ils auront mangé, se seront rassasiés et régalez, ils se fourvoieront après d'autres *idoles* et ils rendront un culte devant elles; ils provoqueront ma colère, ils m'abandonneront et rompront mon alliance. **21.** Alors, quand des maux innombrables et des adversités les auront atteints, ce cantique *admirable* déposera devant

g. = O. Id. v. 20 h. abandonneront... avec eux = F || O : ils abandonneront ma crainte et changeront (= annuleront) mon alliance que j'ai conclue avec eux i. = O. Id. v. 18 j. = O k. = O l. = O m. = O

δ. Sifré Deut. (326); Sanh. 90 b; Shab. 152 b; T I Sam. 25,29

5. *gnyz'*. Pour la « réserve des âmes », cf. T II Chr. 18,20; II Baruch 21,23 (et la note de P. BOGAERT, SC 145,53); LAB 32,13;

déposés⁵ dans le dépôt de la vie éternelle^δ avec (celle de) les pères. Mais les *impies* de ce peuple se lèveront et se fourvoieront après les *idoles des nations*^g au milieu desquelles ils vont entrer. Ils abandonneront ma crainte et changeront⁷ mon alliance que j'ai conclue avec eux. **17.** Ma colère s'enflammera contre eux en ce jour-là, je les rejetterai et retirerai d'eux ma *Shekinah*^h; ils deviendront un butin, des maux innombrables et des adversités les atteindront et ils diront en ce moment-là : « Assurément⁸, c'est parce que la *Shekinah* deⁱ mon Dieu ne demeure plus avec moi que ces maux me sont arrivés ! » **18.** Mais moi, je retirerai d'eux en ce moment-là ma *Shekinah* jusqu'à ce qu'ils soient réduits à rien et qu'ils aient reçu le châtiement de leurs fautes, à cause de tout le mal qu'ils auront fait en se détournant pour suivre les *idoles des nations*^k. **19.** Et maintenant, écrivez pour vous ce cantique. Enseigne-le aux enfants d'Israël, place-le dans leur bouche, pour que ce cantique serve devant moi⁹ de témoin contre les enfants d'Israël. **20.** Quand je les aurai introduits dans le pays que j'ai juré (de donner) à leurs pères, (un pays) produisant^l du lait et du miel, qu'ils auront mangé, se seront rassasiés et engraisés, ils se tourneront vers les *idoles des nations* et leur rendront un culte; ils provoqueront ma colère et changeront^m mon alliance. **21.** Alors, quand des maux innombrables et des adversités les auront atteints, ce

URBACH, *The Sages*, 241. La tradition pharisienne (*Sanh.* 90 b) trouvait dans ce v. un argument en faveur de la résurrection, en coupant la phrase après *w'eqām* : « Tu vas te coucher avec tes pères et tu te (re)lèveras ».

6. Le texte a : « l'abandonnant » (*ytyh*, pour *yty*).

7. Dans le sens d'annuler. *Id.* v. 20. Cf. note à *Gen.* 17,14.

8. *Lit.* : « par serment ». Correspond ici à *halō'* du TM. Même expression dans *T Gen.* 4,15 (N-C) pour rendre *lāhēn*, où l'on pourrait traduire littéralement : « Et Yahvé dit : Assurément (= je jure), quiconque... ».

9. *Ed. pr.* : « devant lui » (tournure respectueuse ?). De même au v. 20 (« sa colère »; *lit.* : « irriteront devant lui »).

moi comme témoignage, car il ne sera pas oublié de la bouche de la descendance de leurs fils. Aussi bien leur mauvais dessein qu'ils forment aujourd'hui, avant même que je ne les aie fait entrer dans le pays que j'ai juré (de leur donner), est manifesté devant moi. » 22. Moïse écrivit donc ce jour-là cet admirable cantique¹⁰ et l'apprit aux enfants d'Israël. 23. Il donna cet ordre à Josué, fils de Noun, et dit : « Sois fort et arme-toi de courage, car c'est toi qui feras entrer les enfants d'Israël dans le pays que je leur ai promis par serment ; et moi, par ma Parole, je viendrai à ton aide. » 24. Lors donc que Moïse eut achevé d'écrire, jusqu'à leur achèvement^o, les termes de cette Loi dans un livre, 25. Moïse donna ordre aux Lévites porteurs de l'arche de l'alliance de Yahvé, en disant : 26. « Prenez ce livre de la Loi et placez-le à côté de l'arche de l'alliance de Yahvé, votre Dieu, et il servira là pour vous de témoin. 27. Car voici que je connais maintenant votre esprit de rébellion et la dureté de vos nuques. Voici que, tandis que je suis encore aujourd'hui en vie avec vous, vous avez refusé de suivre la Parole de Yahvé ; alors, combien plus après ma mort ! 28. Rassemblez autour de moi tous les sages de vos tribus, vos juges et vos officiers, pour que je profère ces paroles à leurs oreilles et prenne à témoin contre eux le ciel et la terre. 29. Car je sais qu'après ma mort vous vous laisserez corrompre et que vous dévierez de la route que je vous ai prescrite ; le malheur vous atteindra au terme des jours à venir, parce que vous aurez fait ce qui n'est ni bien ni juste devant Yahvé, provoquant sa colère par l'œuvre de vos mains. » 30. Moïse prononça alors, aux oreilles de toute l'assemblée d'Israël, les termes de ce cantique, jusqu'à ce qu'il en eut terminé.

n. = O o. F : jusqu'à leur fin les termes de la louange de cette Loi p. F : a fortiori

cantique servira contre eux comme témoignage : car il est manifesté devantⁿ moi qu'il ne sera pas oublié de la bouche de leurs fils. Aussi bien leur mauvais dessein qu'ils forment en ce jour, avant même que je ne les aie fait entrer dans le pays que j'ai juré (de leur donner), est manifesté devant moi. » 22. Moïse écrivit donc <ce jour-là> ce cantique et l'apprit aux enfants d'Israël. 23. Il donna cet ordre à Josué, fils de Noun, et dit : « Sois fort et prends courage, car c'est toi qui feras entrer les enfants d'Israël dans le pays que je leur ai promis par serment et ma Parole viendra à ton aide. » 24. Lors donc que Moïse eut fini d'écrire, jusqu'à leur achèvement, les paroles de cette Loi sur parchemin, 25. Moïse donna ordre aux Lévites qui transportaient l'arche de l'alliance de Yahvé, en disant : 26. « Prenez le livre de cette Loi et placez-le dans un coffret, du côté droit de l'arche de l'alliance de Yahvé, votre Dieu, et il servira là contre vous de témoin. 27. Car votre caractère rebelle et la dureté de votre nuque ont été manifestés devant moi. Voici que, tandis que je suis encore aujourd'hui en vie parmi vous, vous avez été rebelles devant Yahvé ; alors, à combien plus forte raison^p, après que je serai mort. 28. Rassemblez autour de moi tous les sages de vos tribus et vos officiers, pour que je profère toutes ces paroles à leurs oreilles et que je prenne à témoin contre eux le ciel et la terre. 29. Car je connais qu'après que je serai mort vous vous laisserez aller à des actions corrompues et que vous vous fourvoierez hors de la route que je vous ai prescrite ; le malheur vous atteindra au terme des jours, parce que vous aurez fait ce qui est mal devant Yahvé, excitant sa colère <par les œuvres de vos mains>. » 30. Moïse prononça alors, aux oreilles de toute l'assemblée d'Israël, les paroles de ce cantique, jusqu'au bout.

10. Litt. : « la louange de ce cantique ».

CHAPITRE XXXII

1. Lorsque le temps fixé arriva pour Moïse, le prophète, d'être retiré^a en paix du milieu du monde, Moïse pensa en son cœur et se dit : « Hélas maintenant pour moi ! Car je vais être retiré^a du milieu du monde et je n'ai pas encore cité de témoins contre les fils du Seigneur^a. Si je témoigne contre eux devant des fils d'homme qui meurent et goûtent la coupe de la mort^a, le peuple venant à mourir, leurs décisions seraient annulées. Aussi vais-je témoigner contre eux devant le ciel et devant la terre qui ne doivent jamais mourir et goûter la coupe de la mort, mais dont la fin est d'être consumés (seulement) dans le monde à venir. C'est ainsi qu'Isaïe, le prophète, explique et dit : « Levez vos yeux vers le ciel et regardez en bas vers la terre ! Car les cieux se dissiperont comme la fumée et la terre sera usée comme un vêtement⁷. » Mais Yahvé doit « créer des cieux nouveaux et une terre nouvelle⁸. » Aussi bien y a-t-il deux prophètes à s'être levés pour porter témoignage contre Israël : Moïse, le prophète,

a. F : d'être enlevé du milieu du monde, il dit : Voici que je prends à témoin contre ce peuple une chose qui ne goûte point la mort. Je prends à témoin contre eux les cieux et la terre qui ne goûtent point la mort en ce monde, mais dont la fin est d'être consumés (seulement) dans le monde à venir. Car c'est ainsi qu'explique et dit (110 : + l'Écriture) : Levez vos yeux vers le ciel et regardez en bas vers la terre ! Car les cieux se dissiperont comme la fumée (440 : la nuée) et la terre sera usée comme un vêtement. Mais je dois créer des cieux nouveaux et une terre nouvelle. Isaïe, le prophète, quand il prophétisait dans l'assemblée d'Israël, parce qu'il était loin du ciel et proche de la terre, attribua aux cieux l'audition et à la terre l'attention. Car c'est ainsi qu'explique et dit (110 : + l'Écriture) : Cieux, écoutez et terre, prête l'oreille, car la Parole de Y parle. Moïse, le prophète, quand il prophétisait dans l'assemblée d'Israël, parce qu'il était proche du ciel et loin de la terre, attribua l'attention aux cieux et l'audition à la terre. Car c'est ainsi qu'explique et dit (110 : + l'Écriture)

CHAPITRE XXXII

1. Or, <quand>¹ arriva pour Moïse, le prophète, le temps fixé d'être retiré du milieu du monde, il se dit en son cœur : « Je ne vais pas prendre à témoin contre ce peuple des témoins qui goûtent la mort^a en ce monde. Voici que je prends à témoin contre eux des témoins qui ne goûtent pas la mort en ce monde^b, mais dont la fin est d'être rénovés dans le monde à venir. Le prophète Isaïe^c, tandis qu'il prophétisait dans l'assemblée d'Israël, attribua aux cieux l'audition et à la terre l'attention, parce qu'il était proche de la terre et loin

α. Sifré Deut. (334) ; II Baruch 19,2

1. Restituer *kywn* avec F et N. Noter que, pour ce chapitre et le suivant, toutes les versions paraphrasent plus ou moins. Cf. A. VÖÖBUS, *Peschitta und Targumim des Pentateuchs*, Stockholm 1958, 69-104 (Targumisches Profil in Deut. XXXII, 1-43). Sur la datation de 32-33, cf. McNAMARA, *New Test. and Pal. Targum*, 112-117. Deut. 32 et Is. 1 étaient lus en concurrence, d'après certaines listes reflétant le cycle triennal de lectures palestinien : cf. C. PERROT, *La lecture de la Bible*, 87. Sur le lien entre Deut. 32 et la fête de Kippur, *ibid.*, 269 s.

2. Litt. : « d'être réuni ». F a le verbe *slq* : cf. McNAMARA, *op. cit.*, 145-149.

3. *qyr̄ys* (κύριος) : cf. note à Nomb. 11,26.

4. Cf. note à Gen. 40,14.

5. Ginsburger et Rieder considèrent cette phrase comme une dittographie. Cf. *T Deut.* 4,26 (Jo).

6. Paraphrase qui repose sur la présence des mêmes verbes *écouter* et *prêter l'oreille* dans Is. 1,2 et Deut. 32,1, mais appliqués dans un ordre différent au ciel et à la terre.

7. Cf. Is. 51,6. Noter que le texte araméen de N est différent du texte traditionnel du Targum des Prophètes (cf. P. DE LAGARDE, *Prophetæ Chaldaice*, Leipzig 1872, 276) et pourrait constituer un vestige de la version palestinienne.

8. Cf. Is. 65,17.

et Isaïe, le prophète. Moïse, parce qu'il était (déjà) proche du ciel et loin de la terre, a dit aux cieux : « Prêtez l'oreille ! », et à la terre : « Écoutez ! » Mais Isaïe, le prophète, qui surgit après lui, parce qu'il était proche de la terre et loin du ciel, a dit à la terre : « Prêtez l'oreille ! », et aux cieux : « Écoutez ! » Et tous deux, parce qu'ils étaient remplis de crainte du saint Nom, se sont levés pour porter témoignage contre Israël. C'est pourquoi Moïse, le prophète de Yahvé, se leva et, s'armant de courage, dit : « Cieux, prêtez l'oreille et je parlerai et que la terre écoute la parole de ma bouche !
2. Que^b ma doctrine^c soit agréable comme la pluie sur les enfants d'Israël et que la parole de ma bouche soit accueillie^d comme la rosée (tombant) sur eux, comme les vents qui soufflent sur les gazons d'herbes et comme les gouttes de la pluie de printemps qui montent^e et arrosent les pousses du sol au mois de nisan ! »
3. Moïse^g, le prophète, dit aux impies : « Malheur aux impies¹⁰ qui font mention du saint Nom avec blasphèmes, alors que, même à l'un des anges du service^h, il n'est pas possible d'évoquer le saint Nomⁱ avant qu'ils — ceux d'Israël¹¹ — n'aient dit par trois fois : Qadosh ! Qadosh ! Qadosh !¹² ! » C'est d'eux que Moïse apprit à ne pas évoquer le saint Nom avant qu'il n'ait sanctifié sa bouche par vingt et une paroles, qui font quatre-vingt-cinq lettres. Voici donc ce qu'il profère et dit (d'abord) :

**« Cieux, prêtez l'oreille et je parlerai,
 et que la terre écoute les paroles de ma bouche !
 Que ma doctrine se déverse comme la pluie,
 Que ma parole tombe comme la rosée,
 comme des ondées sur le gazon
 et comme les gouttes sur l'herbe !
 Car le Nom... »**

C'est pour cela que Moïse, le prophète, put dire (ensuite) :

b. Que ma doctrine... nisan = F c. F : la doctrine de ma Loi
 d. F : + avec plaisir e. = O f. F : qui descendent g.

du ciel. Mais Moïse, le prophète, tandis qu'il prophétisait dans l'assemblée d'Israël, attribua l'audition à la terre et l'attention aux cieux, parce qu'il était proche du ciel^β et loin de la terre. En effet, ainsi est-il écrit : « Cieux, prêtez l'oreille et je parlerai et que la terre écoute le discours de ma bouche !
2. Que ma doctrine frappe les rebelles comme la pluie diluvienne, mais qu'elle soit accueillie avec plaisir comme la rosée sur ceux qui accueillent la doctrine^γ ! Mes discours (sont) comme la fécondation (qu'apportent) les vents de pluie qui soufflent sur les gazons au mois de marshwan et comme les gouttes des pluies de printemps^δ qui arrosent les pousses du sol au mois de nisan ! »
3. Malheur aux impies qui font mention du saint Nom avec blasphèmes ! Car Moïse, qui était le Maître d'Israël, il ne lui fut point possible d'évoquer le saint Nom avant d'avoir, au début du cantique, sanctifié sa bouche par quatre-vingt-cinq lettres¹³, qui font vingt et une paroles^δ. C'est après cela (seulement)

Moïse... à votre Dieu = F h. F : d'en-haut i. F : le Nom propre (lit : explicite)

β. Sifré Deut. (333) γ. Sifré Deut. (335) δ. Sifré Deut. (341)

9. Sur les interprétations midrashiques de ce verset, cf. P. SCHÄFER, *Rivalität zwischen Engeln und Menschen*, 140-142. L'hébreu *liqht* (« mon instruction ») est appliqué à la Torah.

10. Ce mot est en partie effacé. Le copiste voulait peut-être supprimer la première mention des impies qui semble être une erreur (cf. F).

11. Sans doute interpolation (cf. F), influencée par la tradition, rapportée dans *Hul.* 91 b et *Gen. R.* 27,22 (598), selon laquelle les anges ne louent Dieu qu'après Israël : cf. P. SCHÄFER, *op. cit.*, 168-169 ; 170-172 ; 230-232 ; 237 (pour la datation).

12. Cf. *Is.* 6,3. Le triple *qāḏōsh* est abrégé *qqq* (de même dans F). Sur la *Qedushah*, voir ELBOGEN, *Der jüdische Gottesdienst*, 61-67 ; 520 s.

13. Même erreur dans 27031 et *ed. pr.* (80+50, au lieu de 80+5) ; cf. N et F. Dans le TM, 21 mots précèdent la première mention de Yhwh.

« Car c'est par le saint Nom que je prie ; et vous, mon peuple, enfants d'Israël, rendez gloire et louange et exaltation à votre Dieu ! » 4. Moïse^k, le prophète, dit : « Moi j'ai vu le Maître de tous les siècles, Yahvé, divisant le jour et en faisant quatre parts : trois heures s'adonnant à (l'étude de) la Loi, trois heures siégeant en jugement, trois heures unissant en couples homme et femme et élevant (les uns) et humiliant (les autres) et trois heures pourvoyant à la subsistance du monde entier. » Il est le Juste devant qui il n'y a pas de mensonge, car toutes ses voies sont jugements et vérité, le Dieu fidèle devant qui il n'y a point d'iniquité ; il est juste et droit dans le jugement. 5. Les enfants bien-aimés ont cherché à lui nuire^p : ce n'est pas lui^s qu'ils ont lésé, mais elle est bien à eux la tare qui se trouve en eux, génération fourbe et tortueuse, génération^q qui a altéré ses actions ; (aussi) l'ordre des jugements¹⁹ du monde a été également changé contre elle. 6. N'est-ce pas de devant Yahvé que vous réclamez^r cela, peuple stupide et sans sagesse ? N'est-il pas ton Père^t qui vous a acquis, qui vous a créés et vous a achevés ? 7. Souvenez-vous^u des jours des temps anciens ; considérez les années de toutes les générations successives, interrogez vos pères qui vous sont supérieurs dans (la connaissance de) la Loi et ils vous informeront, vos sages

j. = 110 || Nur : Dieu || 440 : notre Dieu k. Moïse... jugement = F l. F : lorsque je suis monté en haut, j'y ai vu m. = F || 110 : s'adonnant et se consacrant n. = F O o. = O p. F : les enfants ont corrompu leurs œuvres, et ce n'est pas lui qu'ils ont lésé, mais eux-mêmes ; et parce qu'ils se sont corrompus, une tare leur a été imposée q. génération... contre elle = F || O : ce sont eux-mêmes qu'ils ont lésé et non pas lui, les enfants qui ont rendu un culte aux idoles, génération qui a altéré ses actions, et (par suite) se sont trouvés changés r. F O : est-ce là ce dont vous payez de retour (= I) devant Y s. = O t. F : votre Père qui est dans les cieux || F : votre Père qui (est dans) les cieux qui vous a acquis u. Souvenez-vous... diront = F

e. A.Z. 3 b ; T Cant. 5,10

qu'il dit : « Car c'est par le Nom de Yahvé que je prie ; et vous, peuple de la maison d'Israël, rendez gloire et hommage devant notre Dieu ! » 4. Moïse, le prophète, dit : « Lorsque je suis monté sur la montagne du Sinaï, j'ai vu le Maître de tous les siècles, Yahvé, partageant le jour en quatre parts^s : trois heures se consacrant à (l'étude de) la Loi¹⁴, trois se consacrant^m au jugement, trois à unir¹⁵ l'homme et la femme et à décider (qui) élever et (qui) humilier¹⁶ et trois à pourvoir à la subsistance¹⁷ de toutes les créatures. » En effet, ainsi est-il écrit : « Il est le Fortⁿ dont les œuvres sont parfaites, car toutes ses voies sont justice, le Dieu fidèle d'après de qui ne peut sortir^o l'iniquité, car il est juste et droit. » 5. « Ils ont corrompu leurs œuvres bonnes, les enfants bien-aimés, en eux se trouve une tare, génération fourbe (de gens) qui ont altéré leurs actions ; aussi bien, l'ordre des jugements du monde a été également changé contre eux. 6. Est-il possible que ce soit là ce dont vous payez de retour le Nom de la Parole de Yahvé, peuple qui était stupide et qui, après avoir reçu la Loi^s, n'est pas devenu sage ? N'est-il point votre Père qui vous a acquis, lui qui vous a créés et vous a achevés ? 7. Souvenez-vous des jours d'antan ; considérez les années de toutes les générations successives, lisez les livres de la Loi et ils vous informeront, les livres

14. Le Seigneur lui-même cite éventuellement une halakhah ; c'est une façon de souligner l'importance de la tradition orale : cf. URBACH, *The Sages*, 307 s.

15. *mbrzg* (unissant en couple) ; *id.* T Deut. 34,6 (Jo). Dénominateur de *br zwg* (ζεύγος) : cf. JASTROW, 191. N a *mzwg zwgyn* (« accouplant en couples ») : cf. *Matth.* 19,6 (συνζευξεν). Voir D. DAUBE, *New Testament and Rabbinic Judaism*, 368 ; R. LE DÉAUT, dans *BThB* 4 (1974), 249-251. Comparer T ps 68, 7.

16. Cf. T Ps. 75,8 (mêmes verbes que Jo et N).

17. Même verbe *prns* dans Jo et N. Pour le sens, cf. JASTROW (1231) et note à 16,22.

18. *Litt.* : « devant lui » (*id.* F).

19. *sdr dynwy*. Le comportement de Dieu à leur endroit a aussi changé.

et ils vous (le) diront. **8.** Quand le Très-Haut donna aux nations leur héritage, quand il répartit les langues^v des fils de l'homme, il établit^{20w} les frontières des nations suivant le nombre des tribus des enfants d'Israël ; **9.** mais la part de Yahvé, ce fut son peuple, les enfants d'Israël, Jacob^x, le lot de son héritage. **10.** Il les a rencontrés demeurant^v dans une région désertique, où résonnent²⁴ les hurlements (des bêtes) du désert^x ; quarante ans, il les a conduits dans le désert, il a fait pour eux descendre la manne du ciel, fait monter le puits pour eux de l'abîme ; il a transporté pour eux des caillies de la mer (et) les a fait camper tout autour de la Gloire de sa Shekinah ; il leur a enseigné les Dix Paroles, il les a suivis des yeux et les a gardés ainsi que la paupière²⁶ garde la pupille de l'œil^a. **11.** Comme

v. = O w. F : fixa x. F : ceux de la maison de Jacob y. FM : errant z. F : il les a enveloppés des nuées de la Gloire de sa Shekinah ; il leur a enseigné a. F : comme la paupière garde l'œil || O : il a pourvu à leurs besoins dans une région désertique, lieu desséché, endroit sans eau ; il les a fait camper alentour de sa Shekinah, il leur a enseigné les paroles de la Loi, il les a gardés comme la pupille de leurs yeux

ζ. Sifré Deut. (351) η. PRE 24 (177) θ. Sifré Deut. (352)

20. Lire 'qym, au lieu de 'qymt (« j'ai établi »). I : « il prépara » ('tqn).

21. Sur les anges des nations, voir notes à 27,8 et à Gen. 11,7. Cf. aussi SCHÜRER, *Geschichte*, II, 406 ; MOORE, *Judaism*, I, 226 ; M. HENGEL, *Judentum und Hellenismus*, Tübingen 1969, 342 ; O. BÖCHER, *Der johanneische Dualismus im Zusammenhang des nachbiblischen Judentums*, Gütersloh 1965, 43-45 ; URBACH, *The Sages*, 138. T. F. GLASSON (*Greek Influence in Jewish Eschatology*, London 1961, 71 s.) a bien vu que Jo combine les deux lectures attestées pour la fin du verset : « fils d'Israël » (TM) ou « anges de Dieu » (LXX et Qumrân) ; de même D. BARTHÉLEMY, dans *Supp. to VT* 9 (1963), 295-303. Pour Origène, cf. N. DE LANGE, *Origen and the Jews*, 42.

22. Comparer *Jubilés* 15, 30-32 ; *Sir.* 17,17. Dans *Dan.* 10,13.20.21 ;

des Prophètes^ζ et ils vous (le) diront. **8.** Quand le Très-Haut donna le monde en héritage aux peuples qui étaient issus des fils de Noé, quand il répartit les écritures et les langues entre les fils de l'homme, dans la génération de la division, en ce temps-là il tira au sortⁿ avec les soixante-dix anges, princes des peuples²¹, avec lesquels il s'était manifesté pour voir la cité ; et à ce moment-là, il établit les frontières des nations d'après le nombre total des soixante-dix personnes d'Israël qui descendirent en Égypte^θ. **9.** Et lorsque le peuple saint échut par le sort au Maître de l'univers²², Mikaël ouvrit la bouche et dit : « Ainsi la bonne part du Nom de la Parole de Yahvé, (c'est) son peuple²³. » Gabriel ouvrit la bouche pour louer (Dieu) et dit : « Ceux de la maison de Jacob (sont) le lot de son héritage. » **10.** Il les a rencontrés demeurant dans le désert, dans la désolation d'un lieu où hurlent les démons et les chacals²⁵ et en un lieu desséché. Il les a protégés des sept nuées de sa Gloire, il leur a enseigné sa Loi, il les a gardés comme la paupière garde les pupilles de ses yeux. **11.** Ainsi que l'aigle qui

12,1, Mikaël apparaît comme le « Grand Prince », protecteur attitré d'Israël : cf. W. LUEKEN, *Michael*, Göttingen 1898.

23. Lire 'ammθ dans TM, non 'immθ (« avec lui ») comme *ed. pr.* ETHERIDGE : « Let the good portion of the Name of the Lord's Word be with Him. »

24. *Litt.* : « et dans le vacarme (šllh) ? » TM : tōhā. Comparer le début du v. dans O (« Il a pourvu à leurs besoins — swpyq surkyhwn » ; cf. 2,7 : O-Jo) et LXX (αὐτάραξεν αὐτόν).

25. yrwrjn (27031) ; même terme dans *T Is.* 34,13 ; 35,7. Cf. DALMAN, *Wörterbuch*, 178. *Ed. pr.* a gdwryn, que LEVY (I, 344) lit yrdyn. Noter que le mot, dans nos deux témoins, est précédé d'un double waw.

26. Le terme sheknd (lecture de 27031) fait jeu de mots avec Shekinah qui précède (F : shiknā' ; N : shiknd). Ce mot rare est maintenant attesté dans 4 *QEn* I VI ; cf. J. T. MILIK, *The Books of Enoch*, Oxford 1976, 193, 196. M. BLACK (*An Aramaic Approach to the Gospels and Acts*, Oxford 1967, 308) a relevé le caractère poétique de cette paraphrase (assonances, allitérations). N est la seule recension qui rappelle ici les bienfaits de Dieu durant l'Exode : comparer *I Cor.* 10,1-4.

l'aigle qui excite son nid (et) plane sur ses petits, il a étendu ses ailes, les a enlevés et transportés sur son *puis-sant*^b pennage²⁸. **12.** Yahvé^c a déclaré par sa Parole : « Le peuple des enfants d'Israël demeureront^d seuls et il n'y aura point parmi eux²⁹ d'adeptes d'un culte^e étranger. » **13.** Il^f les a fait chevaucher sur les hauts lieux du pays ; il leur a fait manger le produit de *délices royales* et leur a fait sucer le miel du rocher ; il les a oints de l'huile de la dure pierre de silex. **14.** (Il leur a donné)^g des bœufs gras et de *tendres*³¹ brebis avec le meilleur des bêtes engraisées et des béliers du *Butnin* et des chevreaux avec le meilleur d'excellents blés³². Moïse, le prophète, dit : « Si Israël s'adonne à l'étude de la Loi^h et en observe les préceptes, d'une seule grappe ils boiront un kor de vinⁱ. » **15.** Ceux^j de la maison d'Israël^k ont mangé et ont regimbé ; ils se sont enrichis et sont devenus arrogants et se sont mis à ruer ;

b. = F c. M : † que son Nom soit béni d. F : Y les a fait demeurer seuls e. = F || O : Y doit les faire demeurer seuls dans le monde, qui doit être renouvelé, et il ne subsistera point devant lui de culte d'idoles f. Il les a fait chevaucher... silex = F || O : il les a fait demeurer dans les places fortes du pays, il leur a fait manger le butin de leurs ennemis, il leur a donné le butin des chefs de villes et les richesses des habitants des cités fortes g. Il leur a donné ... de vin = F h. F : si les enfants d'Israël observent les commandements de la Loi i. O : il leur a donné le butin de leurs rois et de leurs chefs, avec la richesse de leurs princes et de leurs grands, le peuple dont le pays (est devenu) leur héritage, avec le butin de leurs armées et de leurs troupes, et le sang de leurs preux sera répandu comme de l'eau j. Ceux de la maison d'Israël... libérés = F k. Nur : ceux de la maison de Yeshouroun

l. Sifré Deut. (358) x. Sifré Deut. (360) ; Sifra 26,4 (645) ; Ket. 111 b ; I Hénoch 10,18-19 ; II Baruch 29,5

27. Groupe l'interprétation de N et celle de O.

28. Litt. : « sur la force de son pennage ».

29. L'hébreu *'immô* (« avec lui ») s'entend du peuple, et non de Dieu. De même dans LXX et dans Sifré.

30. *lww'y* ; cf. note à Gen. 18,8.

excite (ses petits) et veille²⁷ sur sa nichée et qui recouvre ses petits, ainsi sa *Shekinah* excite le camp d'Israël et l'ombre de sa *Shekinah* les recouvre. Et tout comme l'aigle étend ses ailes sur ses petits, les transporte et les enlève sur son pennage, ainsi les a-t-il transportés et enlevés pour les faire demeurer dans les cités puissantes du pays d'Israël. **12.** La Parole de Yahvé les fera demeurer seuls dans leur pays et il ne fera pas demeurer parmi eux d'adeptes d'un culte étranger^e. **13.** Il les a fait demeurer dans les cités du pays d'Israël ; il leur a fait manger les *délices* des produits de ses champs. Il leur a fait sucer le miel de ses fruits qui croissent sur les rochers, et l'huile de ses oliviers qui poussent des pierres dures. **14.** Il leur a donné la crème épaisse³⁰ des vaches grasses (provenant) du butin de leurs rois et le lait des premiers-nés du petit bétail (provenant) des dépouilles de leurs princes, avec le meilleur des bêtes engraisées³² et des béliers, les petits des gras troupeaux de *Matnan*, et des chevreaux. » Moïse, le prophète, dit : « Si le peuple de la maison d'Israël observe les commandements de la Loi, il m'a été dit prophétiquement que les grains de leur blé seraient (gros) comme des reins de bœufs et que d'une seule grappe ils tireraient un kor de vin rouge^{34x}. » **15.** Ils se sont enrichis (ceux de) la maison d'Israël, ils sont devenus arrogants,

31. I intervertit les adjectifs (= F) : « tendres bœufs et grasses brebis (litt. : petit bétail) ».

32. *plymyn*. JASTROW (1155) : « fatlings ».

33. Litt. : « avec le meilleur des graisses des blés ».

34. Le mot *hâmer* du TM a été rapproché de *homer*, unité de mesure (= 1 kor). Voir SB, IV, 951 ; P. BOGAERT, *L'Apocalypse syriaque de Baruch*, II (SC 145), Paris 1969, 63-64 (qui cite un texte parallèle d'Irénée dans *Adv. Haereses* V, 33,3). Une tradition analogue, sur la grosseur des grains, est rapportée (*Taan*. 23 a) au temps de Salomé Alexandra (76-67 avant J.-C.) ; cf. E. LOHSE, *Le milieu du Nouveau Testament*, Paris 1973, 36. A. T. HANSON (*Studies in Paul's Technique and Theology*, 289) s'étonne que O ne mentionne pas le vin. En fait, le vin est devenu le sang des ennemis, image bien connue : cf. *T Gen*. 49,11 (Jo-N). HANSON voit dans *I Cor*. 10,14-21 « a Christian midrash on Deut. 32,17-21 » (*ibid.*, 115).

ils ont connu le succès¹, ont acquis pour eux beaucoup de richesses et ils ont oublié^m la Parole du Dieu qui les avait créés, renoncé à la crainte du Fort qui les avait libérés à l'heure de leur affliction. **16.** Ils ont provoqué sa jalousie avec leurs abominations et ils l'ont irrité avec leurs idoles. **17.** Ils ont sacrifié^p devant les idoles des démons qui n'ont aucune réalité, des idoles qu'ils n'avaient point connues; (idoles) qui étaient récentes et créées incontinent, dont vos pères ne s'étaient pas occupés. **18.** Vous^s avez abandonné le Fort qui vous avait créés et oublié la Parole du Dieu qui vous avait achevés^t et vous avait faits avec des cavités multiples. **19.** Et (cela) fut manifesté devant^u Yahvé, car il s'était irrité^v de la colère où l'avait mis son peuple, les enfants d'Israël, qui lui étaient chers comme des fils et comme des filles. **20.** Il dit^w : « Je vais détourner d'eux la face de ma bienveillance, je verrai ce qu'il adviendra au bout de leurs derniers jours car c'est une génération de pervers, des fils qui n'ont aucune fidélité. **21.** Ils m'ont rendu^x jaloux avec un dieu qui n'est pas dieu et ils m'ont irrité avec leurs abominations. Eh bien ! moi je vais les rendre jaloux avec un peuple qui n'est pas un peuple, les irriter avec un peuple avili^y. **22.** Car un feu est sorti de devant moi^z et il a brûlé jusqu'aux profondeurs du shéol; il a dévoré la terre et ce qu'elle produit^a et il a embrasé les fondements

1. F : ils se sont enrichis, ils se sont rebellés, ils ont connu le succès m. F M : ils ont délaissé n. O : Israël s'est enrichi et a regimbé, il a réussi à devenir puissant, il a acquis des richesses, il a délaissé le culte du Dieu qui l'avait fait et provoqué la colère du Fort qui l'avait libéré o. O : par un culte d'idoles || F : avec leurs idoles p. Ils ont sacrifié... occupés = F q. = O r. = O s. Vous avez abandonné... multiples = F || O : Tu as oublié la crainte du Fort qui t'avait créé, tu as abandonné le culte du Dieu qui t'avait fait t. F I : créés u. = F O v. F : et il s'irrita de la colère où l'avaient mis les fils bien-aimés, qui lui étaient chers comme des fils et comme des filles w. Il dit... fidélité = F || O : je vais leur enlever ma Shekinah; devant moi est manifesté ce qu'il en sera de leur fin, car c'est une génération qui a

ils ont réussi à devenir puissants, ont acquis des richesses, et ils ont délaissé le culte du Dieu qui les avait créés et ils ont provoqué la colère du Fort qui les avait libérés^a. **16.** Ils ont provoqué sa jalousie par l'idolâtrie^o, excité sa colère par leurs abominations. **17.** Ils sacrifient aux idoles qui sont comparables aux démons, qui ne sont d'aucune utilité^q, des idoles qu'ils ne connaissaient pas, des divinités nouvelles, de fabrication récente, et dont vos pères ne s'étaient pas occupés^r. **18.** Vous avez oublié la crainte du Fort qui vous avait créés et oublié la Parole du Dieu qui vous avait faits avec des cavités multiples^s. **19.** Et (cela) fut manifesté devant Yahvé, et il fut pris de colère, parce qu'ils l'avaient irrité, les fils bien-aimés qui étaient appelés, d'après son Nom, des fils et des filles. **20.** Il dit : « Je vais leur retirer la face de ma bienveillance, nous^t verrons ce qu'il en sera de leur fin; car c'est une génération de pervers, des fils qui n'ont aucune fidélité. **21.** Ils m'ont rendu jaloux avec ce qui n'était pas Dieu, ils ont excité ma colère avec leurs vanités. Eh bien ! moi je vais les rendre jaloux avec un peuple qui n'est pas un peuple, avec les Babyloniens^u, une nation stupide, nous exciterons leur colère. **22.** Car un vent d'est aussi fort que le feu est sorti de devant moi, il flambe dans l'ardeur de ma colère et il a brûlé jusqu'aux profondeurs du shéol; il a anéanti la terre et ce qu'elle produit et il a enflammé les fondements des montagnes.

altéré (ses actions) x. Ils m'ont rendu ... irriter = F y. F O : stupide z. F : car un feu est sorti à l'heure de ma colère || O : car un vent d'est aussi fort que le feu avec colère est sorti de devant moi a. F : la terre et sa plénitude

λ. Sifré Deut. (365); Nombr. R 5,12 (238); Gen. R 1,1 (5) μ. Sifré Deut. (367)

35. *mḥylgn mḥylgn*. Interprétation du verbe du TM *mḥllk* (du verbe *ḥwl*, enfanter) d'après la racine *ḥll* (percer).

36. *nḥmy*. Sur ce pluriel, voir la note à Gen. 3,18. Cf. aussi v. 21.

des montagnes. **23.** *J'ai décidé^b par ma Parole de faire venir des maux sur eux ; je lancerai contre eux les flèches des fléaux de ma vengeance.* **24.** Enflés^c de faim, dévorés par les sauterelles^{38a} et possédés d'esprits mauvais^{39e}, je lâcherai contre eux la dent des quatre royaumes⁴⁰ qui sont comparables aux bêtes sauvages, avec le venin des gros serpents^f et des reptiles de la poussière. **25.** Au dehors^g l'épée^h les privera d'enfants et dans les chambres où ils dorment (régnera) la terreur de la mort, aussi bien pour les jeunes gens que pour les vierges, les nourrissons et les jeunes enfants avec les hommes âgés. **26.** J'aurais bien décidé par ma Parole : « Je vais les exterminerⁱ, je vais abolir leur souvenir d'entre les fils de l'homme », **27.** si (je n'avais craint) que ne se renforce l'arrogance^k de l'ennemi et si je ne m'étais souvenu en leur faveur de l'alliance que j'ai établie avec leurs pères, Abraham, Isaac et Jacob ; pour que leurs ennemis ne prévalent point sur eux et que leurs ennemis ne puissent pas dire : « Ce sont nos mains qui ont pour nous tiré vengeance de nos ennemis^m. Ce n'est point là une œuvre de devant Yahvé⁴³. » **28.** Car c'est un peuple (de gens) perdus de mauvaisⁿ conseils et il

b. J'ai décidé ... vengeance = F c. Enflés ... poussière = F
 d. F : les oiseaux impurs || O : les oiseaux e. O : affligés d'esprits mauvais
 f. = O g. F : dans la rue h. l'épée... âgés || F
 i. = O j. F : (par ma Parole) de faire venir sur eux la colère || O : ma colère se tournera contre eux et je les exterminerai
 k. O : si ce n'est que la colère de l'ennemi était accumulée (contre eux) l. = O || F : prévalent m. = F n. = F

v. Sifré Deut. (368)

37. Comparer *T Nomb.* 6,24 (Jo). Voir *SB*, IV, 520.

38. Le mot *reshap* (fièvre) de l'hébreu est diversement interprété : oiseau impur (F), sauterelle, oiseau (Jo). Ce dernier terme (*'wp*) désignerait la Torah, selon *SB*, IV, 520 qui renvoie à *Ber.* 5 a.

39. Ou bien (comme Jo) : « gonflés (*mrwwhy*) de vents mauvais ».

40. Cf. *T Gen.* 15,12 (N-Jo).

23. *Lorsqu'ils se trouveront à Babel, ils rendront un culte à leurs idoles : c'est pourquoi j'ai décidé par ma Parole d'amasser contre eux les maux ; j'épuiserai contre eux les flèches du fléau de ma vengeance^v.* **24.** *Du milieu de la captivité de Babel, je les enverrai en exil en Médie et en Élam. Ceux de la maison d'Agag les opprimeront, qui sont comparables aux démons³⁷ enflés par la faim et aux démons des ruines dévorés par les oiseaux et aux démons de midi affligés de vents mauvais et aux démons de la nuit gonflés de vents mauvais.* Je lancerai contre eux les Grecs qui mordent de leurs dents comme les bêtes sauvages et je les exilerai par le moyen des Iduméens⁴¹ qui sont remplis de poison comme les serpents venimeux, les reptiles de la poussière. **25.** *Ceux qui auront été exilés en dehors du pays d'Israël, le fléau de l'épée les privera d'enfants et ceux qui seront restés au pays d'Israël, je lancerai contre eux de tous côtés, au milieu des chambres où ils dorment, une angoisse mortelle^l. Aussi bien leurs jeunes gens que leurs vierges seront exterminés, ainsi que leurs nourrissons avec leurs hommes et leurs vieillards.* **26.** *J'ai décidé par ma Parole de retirer d'eux mon esprit de sainteté ; je n'en laisserais qu'un petit nombre, ainsi que l'homme qui moissonne son champ et ne laisse qu'un seul sillon⁴².* J'aurais aboli leur souvenir du livre de la généalogie de l'homme, **27.** si ce n'est que je crains la colère de l'ennemi, que leurs oppresseurs ne se glorifient^l contre moi, qu'ils ne disent : « Ce sont nos mains qui ont pour nous tiré vengeance de nos ennemis. Ce n'est point de devant Yahvé que tout cela a été décrété. » **28.** Car c'est un peuple qui laisse perdre les bons conseils

41. « Araméens » dans *ed. pr.* serait, selon Rieder, une correction de la censure (à cause de l'identification Édom = Rome ?). LEVY (I, 65) traduit par « die Römer ». Cf. JASTROW 123.

42. Interprétation analogue de RASHI qui fait du verbe de l'hébreu *'p'yhm* (sens incertain) un dénominateur de *pe'á* (coin du champ qu'on laissait sans le moissonner : *Lév.* 19,9).

43. *Litl.* : « cela n'a pas été fait de devant Y ».

n'y a en eux aucune intelligence. **29.** Si *Israël*^o avait été sage, ils auraient *appris la Loi*, ils auraient compris ce qui devait leur arriver dans l'avenir. **30.** Quand^p *Israël* était occupé à l'étude de la Loi et en observait les préceptes, un seul d'entre eux poursuivait mille (ennemis) et deux d'entre eux (en) mettaient en fuite dix mille. Parce qu'ils ont péché et provoqué sa colère, le Fort les a abandonnés et la Parole de Yahvé les a remis dans la main de leurs ennemis. **31.** Car^a les *sécurités des nations* ne sont pas comme nos *sécurités* : c'est parce que nous avons péché et que nous avons provoqué sa colère que nos ennemis ont été faits nos juges. **32.** En effet, les *œuvres de ce peuple* sont semblables aux *œuvres du peuple de Sodome* et leurs *pensées* sont semblables aux *pensées du peuple de Gomorrhe*. Leurs *œuvres* sont *œuvres mauvaises*^r et ils seront *châtiés* selon leurs *œuvres mauvaises*^s ; **33.** car la *colère*^t de ce peuple est semblable au venin des gros serpents, au moment où ils boivent^u, et ses *emportements* sont semblables au poison des serpents, des cruels aspics. **34.** N'est-ce pas^v là la coupe du châtement, (déjà) *mélangée et préparée et destinée aux impies*^w, scellée

o. Si Israël... avenir = F p. Quand Israël... leurs ennemis = F
 q. Car... juges = F r. En effet... œuvres mauvaises = F s. F
 M : les priveront d'enfants et leur feront la vie amère || O : en effet, leur châtement est comme le châtement du peuple de Sodome et leur punition comme celle du peuple de Gomorrhe, leurs plaies mauvaises comme le poison des serpents et la rétribution de leurs œuvres comme leur amertume t. Car la colère... aspics = F u. F : + du vin || O : voici que la coupe de leur châtement est comme le fiel des gros serpents v. N'est-ce pas... jugement = F w. F : préparée auprès de moi pour les impies || O : Est-ce que toutes leurs œuvres ne sont point révélées devant moi, mises de côté dans mes trésors pour le jour du jugement ?

ξ. Sifré Deut. (372) o. Sifré Deut. (373)

44. Dans le mot *'ashke'lot* (grappes) du TM, le midrash a isolé les consonnes du verbe *shākal*, « priver (d'enfants) ». Cf. JASTROW, 1668.

et il n'y a en eux aucune intelligence. **29.** S'ils avaient été sages, ils auraient acquis l'intelligence *dans la Loi*^z et ils auraient compris quelle fin leur *était destinée*. **30.** Comment un seul *ennemi* pourrait-il poursuivre mille *d'entre eux* et deux mettre en fuite dix mille *d'entre eux*, sinon parce que leur *Fort* les a remis (en leur pouvoir) et que Yahvé les a livrés. **31.** Car *les idoles des nations* ne sont pas comme le *Fort d'Israël*. En effet, le *Fort d'Israël*, quand ils pèchent, fait venir sur eux le châtement ; mais lorsqu'ils étendent leurs mains en prière, il (leur) répond et les sauve. Au contraire, les *idoles des nations* ne sont d'aucune utilité. Et c'est parce que nous avons provoqué sa colère et ne sommes point revenus à son culte que nos ennemis ont été faits nos *témoins*^o et nos juges. **32.** En effet, les *œuvres de ce peuple* sont semblables aux *œuvres du peuple de Sodome* et leurs *mauvais desseins* sont comme les *desseins du peuple de Gomorrhe*. Leurs *pensées* sont aussi *mauvaises* que le *poison des serpents venimeux* ; c'est pourquoi leurs *rétributions* seront d'être *privés d'enfants*⁴⁴ et de connaître une vie amère. **33.** Comme le *fiel*⁴⁵ des gros serpents lorsqu'ils sont enivrés de leur vin, ainsi sera amère la coupe de la malédiction qu'ils boiront au jour de leur châtement. Aussi cruels ils sont que le *poison*⁴⁶ des aspics. **34.** Est-ce que les *œuvres qu'ils font* dans le *secret* ne sont point toutes *révélées*⁴⁷ devant moi, scellées et

45. *mryr*^t. N a deux fois *hmlhwn* (cf. *Pesh.*) ; N et F jouent sur le double sens (colère, venin) de l'hébreu *hēmā*.

46. Jo, O, N et *Pesh.* emploient *rēsh* (au plur. dans N-Jo). TM : *rō'sh* (interprété au sens de tête par Aquila : κεφαλή βασιλικῶν). Même interprétation midrashique reposant sur le double sens de l'hébreu (tête, venin) dans *Document de Damas* 8,9-12. LXX emploie deux fois ἄμωος. On peut se demander si le Targum comprend encore *rēsh* au sens de « poison » (cf. LEVY, II, 423 ; JASTROW, 1478) ou au sens de « tête » : cf. C. RABIN, *The Zadokite Documents*, Oxford 1958, 34.

47. Cf. *Matth.* 6,4.6.18.

dans mes trésors pour le jour du grand jugement? **35.** C'est à moi^x qu'appartient la vengeance et c'est moi qui rétribue au temps où les pieds des justes trébucheront^v. En effet, proche est le jour de la ruine des impies; le feu de la Géhenne est tout prêt⁵¹ pour eux et le châtement se hâte pour arriver sur eux dans le monde à venir. **36.** Car^z c'est avec une bonté miséricordieuse que Yahvé juge les jugements de son peuple, les enfants d'Israël; il aura pitié de l'affliction⁵² de ses serviteurs, qui sont justes, car il est manifesté devant lui que les mains des justes étaient sans force, qu'ils étaient abandonnés et exilés et n'avaient personne pour les aider et les soutenir^a. **37.** Et⁵³ les nations^b diront: « Où est le Dieu d'Israël, le Fort en qui ils mettaient leur confiance, **38.** devant^c qui ils offraient les graisses de leurs sacrifices d'oblations et le vin des libations qu'ils versaient devant lui? Qu'il se lève donc et les libère et qu'il devienne comme un bouclier⁵⁴ au-dessus d'eux! » **39.** Voyez^e maintenant que c'est moi qui suis, par ma Parole, et qu'il n'est point d'autre Dieu en dehors de moi. C'est moi qui fais mourir les vivants en ce monde et qui fais revivre les morts dans le monde à venir. C'est moi qui frappe et c'est moi qui guéris et il n'y a personne qui sauve de mes mains. **40.** En

x. C'est à moi... arriver sur eux = F y. O : au temps où ils seront exilés de leur pays z. F : car c'est Y qui juge le jugement de son peuple, les enfants d'Israël, et il aura pitié de ses serviteurs les justes a. = F||O : il opérera la vengeance de ses serviteurs les justes, car il est manifesté devant lui qu'au moment où le fléau de l'ennemi pèsera durement sur eux, ils seront errants et abandonnés b. Et les nations... confiance = F c. devant qui... au-dessus d'eux = F d. F I : offraient e. Voyez... mains = F

π. Sifré Deut. (378); M Sot. IX, 15 ρ. PRE 34 (252)

48. ¹pwtyqyy (ἀποθήκη): cf. *Matth.* 3,12 et 13,30 (εἰς τὴν ἀποθήκην).

49. Pour la forme de la citation, comparer *Rom.* 12,19 et *Hébr.* 10,30.

50. Jo, O, N et *Pesh.* emploient la racine *ibr.* *Litt.*: « brisement ».

(déjà) préparées dans mes dépôts⁴⁸? **35.** Devant moi (se trouve) le châtement et (c'est) moi⁴⁹ (qui) rétribuera au temps où leurs pieds trébucheront pour (aller en) exil. En effet le jour de leur ruine⁵⁰ est près d'arriver et le malheur qui a été préparé pour eux vient rapidement. **36.** Car c'est avec miséricorde que la Parole de Yahvé juge le jugement de son peuple Israël et il y aura repentance devant lui du mal qu'il aura décrété contre ses serviteurs. Car il est manifesté devant lui qu'au moment où ils auront péché, le fléau de l'ennemi pesait durement sur eux, que tout secours avait été ôté de leurs mains, qu'il n'y avait plus de fidèles adonnés aux œuvres bonnes^π et qu'ils étaient errants et abandonnés. **37.** L'ennemi dira: « Où est la divinité d'Israël, le Fort en qui ils mettaient leur confiance? **38.** Eux qui mangeaient la graisse de leurs sacrifices, qui buvaient le vin de leurs libations, qu'ils se lèvent maintenant et vous portent secours! Qu'il étende sur vous la protection de sa Parole! » **39.** Quand la Parole de Yahvé se manifestera pour libérer son peuple, il dira à toutes les nations: « Voyez maintenant que je suis celui qui est et qui était et que je suis celui qui doit être⁵⁵, et qu'il n'y a point d'autre Dieu en dehors de moi. C'est moi par ma Parole qui fais mourir et fais vivre. J'ai frappé le peuple de la maison d'Israël et c'est moi qui les guérirai à la fin des jours^ρ. Et il n'y a personne qui puisse sauver de ma main Gog et ses troupes que je laisserai engager le combat

51. Cf. *Matth.* 25,41 (*SB*, I, 981-983).

52. *minhm* (même racine dans *TM*). On pourrait aussi comprendre: « il se repentira (se ravisera) de... »: cf. *Jo* et *RASHI*.

53. N écrit: « et il dit (les nations diront) ». De même le ms. de Nuremberg. Il s'agit probablement d'une répétition du lemme hébreu (cf. 440 et 110). Noter que *Sam.* a un verbe au pluriel. *LXX* (et *Qumrân*) ajoute κόπος.

54. Lire *mgnh* (avec I), au lieu de *mgth*.

55. Voir note à *Ex.* 3,14; *McNAMARA*, *New Test. and Pal. Targum*, 110-112 (cf. *Apoc.* 1,4.8).

effet^f, j'ai levé mes mains vers le ciel *avec serment* et j'ai dit : « (Aussi vrai que) je suis vivant *et subsistant* à jamais *par ma Parole!* 41. Si j'aiguiserai mon épée *comme l'éclair* et que j'affermisse ma main *droite* pour le *juste* jugement, je ferai retomber la vengeance sur *ses*⁵⁶ adversaires et je paierai de retour aux ennemis *de mon peuple le mal qu'ils ont fait*^g. 42. J'enivrerai^h des flèches⁵⁷ de *leur* sang tandis que mon épée dévorera *leur* chairⁱ, du sang des tués *de mon peuple* et de *ses* captifs, des crânes de *leurs* guerriers, les capitaines⁵⁸ des ennemis *de mon peuple.* » 43. Acclamez^j devant lui, nations ! *Louez-le*, (vous) son peuple, maison d'Israël ! Car il va *demande* compte de l'humiliation et du sang de ses serviteurs, les justes^k, et retourner la vengeance sur <leurs>⁶⁰ ennemis. *Pour les péchés du peuple, le pays a été frappé; mais, dans sa miséricordieuse bonté, il fera l'expiation pour le pays et pour le peuple.* » 44. Alors Moïse vint dire aux oreilles du peuple ce cantique *admirable*, lui et Josué, fils de Noun. 45. Quand Moïse eut achevé de dire toutes ces paroles à tout Israël, 46. il leur dit : « Appliquez votre cœur à toutes les paroles que j'atteste aujourd'hui contre vous. Vous commanderez à vos fils de garder et de mettre en pratique tous les termes de <cette>⁶¹ Loi *admirable.* 47. Car ce n'est pas pour vous une parole vaine, car c'est votre vie; et c'est grâce à cette parole que vous multiplierez les jours sur la terre pour la possession de laquelle vous allez passer le Jourdain. »

f. En effet... ma Parole = F || O : car j'ai établi dans les cieux le lieu de ma Shekinah g. = F || O : quand mon épée apparaîtra deux fois plus (éclatante) que l'aspect de l'éclair d'un bout à l'autre du ciel et que ma main saisira le jugement h. J'enivrerai... les capitaines = F i. O : mon épée fera des massacres parmi les peuples... pour enlever les couronnes de la tête de l'adversaire et de l'ennemi j. Acclamez... frappé = F k. O : car il opérera la vengeance de ses serviteurs les justes l. = F. Id. v. 46

avec eux. 40. En effet, j'ai levé mes mains vers le ciel *avec serment* et j'ai dit : « *De même que* je subsiste (à jamais), *ainsi* jamais je n'annulerai mon serment ! 41. Quand mon glaive sera aiguisé (comme) l'éclair et que ma main saisira le jugement, je ferai retomber le châtement sur les oppresseurs *de mon peuple* et, à *leurs* adversaires, je paierai *le salaire de leurs œuvres mauvaises.* 42. J'enivrerai mes flèches du sang *de leurs tués*, tandis que mon glaive consommera *leurs* chairs, du sang des tués et des captifs, des prémices du châtement des adversaires *de mon peuple.* » 43. Nations⁵⁹, louez son peuple, la maison d'Israël ! Car il venge le sang de ses serviteurs qui a été répandu; il conserve et retourne la vengeance *du châtement* sur ses ennemis, et *lui-même, par sa Parole,* fera l'expiation pour les fautes de son pays et de son peuple. » 44. Alors Moïse vint de la Tente d'enseignement dire aux oreilles du peuple toutes les paroles de ce cantique, lui et Josué, fils de Noun. 45. Quand Moïse eut fini de prononcer tous ces discours à l'adresse de tout Israël, 46. il leur dit : « Appliquez votre cœur à toutes les paroles que j'atteste en ce jour contre vous. Vous les prescrirez à vos fils *pour qu'ils gardent et mettent en pratique* toutes les Paroles de cette Loi. 47. Car il n'y a pas une parole vaine⁶² dans la Loi^σ, sinon pour ceux qui la transgressent, car elle est votre vie; et c'est grâce à cette parole que vous prolongerez vos jours sur la terre pour la possession de laquelle vous allez passer

56. = Nur. I : « mes » (cf. TM et 440).

57. *gyrygn*. Lire sans doute « mes flèches » (*gyryg*).

58. *polymrkylwn* (πολέμαρχος).

59. Pour la paraphrase de LXX, cf. H. B. SWETE, *An Introduction to the Old Testament in Greek*, Cambridge 1902 (réimpression New York 1968), 243; FRANKEL, *Einfluss*, 212; F. M. CROSS, *The Ancient Library of Qumrân*, London 1958, 135-137.

60. Texte : « vos ennemis ».

61. Démonstratif oublié en fin de verset.

62. *Litt.* : « vide » (*ryqm*; cf. TM). Cf. SB III, 607 (à *Éphés.* 5,6).

48. Et, ce même jour, Yahvé^m parla avec Moïse, en disant :
 49. « Monte sur cette montagne des 'Abrayyah, le mont Nébo, qui est au pays de Moab, face à Jéricho, et regarde le pays de Canaan que je vais donner en héritage aux enfants d'Israël. 50. Puis tu mourras⁶⁶ en paix sur la montagne où tu vas monter et tu seras réuni en paixⁿ à ton peuple, comme Aaron, ton frère, est mort en paix à Hor-la-Montagne et a été réuni en paix à son peuple. 51. Parce que vous vous êtes rebellés contre le Nom de

m. F M : la Parole de Y n. = F

τ. Mekh. Ex. 16,35 (II, 127) ; Qid. 38 a v. M.B.B. VI, 4

63. Cf. *T Deut.* 34,6 (Jo). Le midrash est très développé sur le thème de la mort de Moïse. Voir LAB 19 ; JOSÈPHE, *Ant.* IV, §§ 320-330 ; *Testament de Moïse* ou *Assomption de Moïse* (étudié par E. M. LAPERROUSAZ dans *Semitica* 19, 1970). Pour le midrash sur « La mort de Moïse », cf. R. BLOCH, dans *Moïse, l'homme de l'alliance*, 131-138 ; A. WÜNSCHE, *Aus Israels Lehrhallen*, vol. I, Leipzig 1907, 134-176 (= A. JELLINEK, *Bet ha-Midrash*, I, 115-129) ; M. ABRAHAM, *Légendes juives apocryphes sur la Vie de Moïse*, Paris 1925, 93-113 ; GINZBERG, *Legends*, VII, 329 (Index) ; S. E. LOEWENSTAMM, « The Death of Moses », *Tarbiz* 27 (1958), 142-157 ; K. HAACKER - P. SCHÄFER, « Nachbiblische Traditionen vom Tod des Mose », in *Josephus-Studien* (Festschrift O. Michel), Göttingen 1974, 147-174 ; URBACH, *The Sages*, 173-177.

64. 27031 (= Nur.) écrit 'ybr'y (= Hébreux). Cf. note à *Nombr.* 21,11.

65. Sans doute restituer : « qui est au pays de Moab, face à Jéricho ».

66. *Litt.* : « tu seras réuni ».

67. Cf. note à *Nombr.* 20,22.

68. *shoshtbnā'* : « the bridegroom's friend » (JASTROW, 1543). Cf. *Jn* 3,29 ; *Matth.* 9,15. Voir I. ABRAHAMS, *Studies in Pharisaism and the Gospels* (Second series), Cambridge 1924, 213 ; *SB*, I, 501-504.

69. Restituer le mot *zmn* (cf. plus bas).

70. *Litt.* : « voulaient doubler le pain », i.e. en y plaçant du sel, des herbes, etc. Expression signifiant « commencer à manger » (JASTROW, 668).

le Jourdain. » 48. Et, ce même jour, le sept du mois d'adar^{63τ}, Yahvé parla avec Moïse, en disant : 49. — Il advint que lorsque la Parole de Yahvé lui eut dit : « Monte sur cette montagne des 'Abrayyah⁶⁴, le mont Nébo⁶⁵ », il pensa en son cœur et se dit : « Peut-être cette ascension sera-t-elle pareille à l'ascension de la montagne du Sinaï ! » Il se dit donc : « Je vais aller sanctifier le peuple. » La Parole de Yahvé lui dit : « Ce n'est plus du tout cela ! Mais monte et regarde le pays de Canaan que je vais donner en héritage aux enfants d'Israël. 50. Puis meurs sur la montagne où tu vas monter et tu seras réuni à ton peuple toi aussi, comme Aaron, ton frère, est mort sur le Taurus Amanus⁶⁷ et a été réuni à son peuple. » Sitôt Moïse ouvrit la bouche en prière et parla de la sorte : « Maître de l'univers, je l'en prie ! Que je ne sois point comparable à un homme qui avait un fils unique qui fut emmené captif. Il s'en fut le racheter pour une grosse somme d'argent ; il lui enseigna la sagesse et les arts, il le fiança à une femme ; il dressa pour lui un pavillon royal, lui prépara l'appartement des noces⁶⁸, disposa pour lui le lit nuptial sur lequel il fixa le baldaquin. Il lui procura les garçons d'honneur⁶⁹, il fit cuire son pain, immoler ses bêtes et mélanger son vin. Quand <le moment>⁶⁹ fut venu pour son fils de se réjouir avec sa femme et que les garçons d'honneur allaient commencer le repas⁷⁰, cet homme fut cité au tribunal devant le roi et condamné à la peine de mort ; on ne voulut (même) pas surseoir (à son exécution) jusqu'à ce qu'il ait vu la joie de son fils. C'est ainsi que moi aussi je me suis donné du mal avec ce peuple. Je les ai fait sortir d'Égypte par ta Parole, je leur ai enseigné ta Loi, je leur ai construit le Tabernacle pour ton Nom. Et quand le moment est venu de passer le Jourdain pour prendre possession du pays, me voilà condamné à mourir. Qu'il te plaise de me laisser un sursis jusqu'à ce que j'aie passé le Jourdain et pu voir le bonheur d'Israël : après quoi je mourrai. » 51. Le Maître de l'univers lui répliqua et lui parla ainsi :

ma Parole^o, au milieu des enfants d'Israël, aux Eaux-de-la-Dispute de *Reqem*, dans le désert de Tsin, parce que vous ne m'avez pas sanctifié au milieu des enfants d'Israël, **52.** c'est à distance seulement que tu verras le pays, mais tu n'y entreras pas, dans le pays que je vais donner aux enfants d'Israël. »

CHAPITRE XXXIII

1. Et voici la bénédiction par laquelle Moïse, le prophète de Yahvé^a, bénit les enfants d'Israël avant de mourir^b.
 2. Il dit^c : « Yahvé est apparu depuis le Sinaï pour donner sa Loi à son peuple, les enfants d'Israël ; il a resplendi² dans sa Gloire sur la montagne de Gabla^d pour donner la Loi aux fils d'Ésaü³. Mais lorsqu'ils y trouvèrent écrit : Vous ne serez point homicides, ils ne l'acceptèrent point. Puis il a brillé dans sa Gloire sur la montagne de Paran pour donner sa Loi aux fils d'Ismaël^e. Mais lorsque les fils d'Ismaël trouvèrent qu'il y était écrit : Vous ne serez point voleurs, ils ne l'acceptèrent point. Il apparut à nouveau, sur la montagne du Sinaï, et il y avait avec lui des myriades

o. = F || O : vous avez été infidèles à ma Parole

a. = F O b. F : avant qu'il ne soit réuni (à ses pères) c. Il dit... la Loi à son peuple = F d. = 110 || F O : Séir e. = F M

α. T Hab. 3,3 β. Mekh. Ex. 20,2 (II, 234) ; Mid. Ps. 149,1 (II, 381)

71. = O ; LXX : τῷ δῆματι μου. Cf. FRANKEL, *Einfluss*, 217.

1. Litt. : « et celle-ci (est) ». Mais le démonstratif est au féminin (*dā'*) avec *sdr* (masc.) qui doit être une glose. N et O : « Et celle-ci est la bénédiction » (cf. TM). Sur les traditions midrashiques de ce chapitre, cf. GINZBERG, *Legends*, III, 452-462.

« Parce que vous avez été infidèles à *ma Parole*⁷¹, au milieu des enfants d'Israël, aux Eaux-de-la-Dispute de *Reqem*, (dans) le désert de Tsin, pour ne m'avoir pas sanctifié au milieu des enfants d'Israël, **52.** c'est à distance seulement que tu verras le pays ; mais tu n'y entreras pas, dans le pays que je vais donner aux enfants d'Israël. »

CHAPITRE XXXIII

1. Et voici¹ la série des bénédictions par lesquelles Moïse, le prophète de Yahvé, bénit les enfants d'Israël avant que de mourir. 2. Il dit : « Yahvé est apparu depuis le Sinaï pour donner la Loi à son peuple^a, la maison d'Israël ; l'éclat de la Gloire de sa Shekinah a resplendi depuis Gabla pour la donner aux fils d'Ésaü^b, qui ne la voulurent point accepter. Il a brillé dans le resplendissement de la Gloire depuis la montagne de Paran pour la donner aux fils d'Ismaël, qui ne la voulurent point accepter. Encore une fois⁴, il apparut dans (sa) sainteté à son peuple, la maison d'Israël, et il y avait avec lui une myriade de myriades de

2. En lisant *dnh* (avec Jo, 440 et Nur.), au lieu de *wnh* (« et reposa »). Mais un ms. de F (Leipzig 1) a aussi *wnh*.

3. Sur le thème de la Loi proposée à toutes les nations, cf. J. HEINEMANN, *Aggadah and its Development*, Jerusalem 1974, 156-162 (le Targum est seul à avoir conservé la forme la plus ancienne de la tradition : 161) ; Y. KOMLOSH, *The Bible*, 205 s. ; URBACH, *The Sages*, 327 et 532 ; J. POTIN, *La fête juive de la Pentecôte*, Paris 1971, 248-259 ; SB, III, 38.

4. *hdr w'tgly*. Litt. : « il retourna et apparut ». Même périphrase dans N, avec un autre verbe : *h̄zr (w'tgly)*, qui correspond bien au στροπέσειν de *Mal'th.* 18,3. Voir J. JEREMIAS, *New Testament Theology*, London 1971, 155.

de saints anges. Les enfants d'Israël dirent : « Tout ce que la Parole de Yahvé a dit, nous (le) ferons et nous (l')écouterons^f. » Et il étendit sa droite du milieu des flammes de feu et donna la Loi à son peuple. **3.** N'était-il pas révélé^g et connu devant lui que ni les fils d'Ésaü ni les fils d'Ismaël n'accepteraient la Loi ? Mais tout cela, c'est pour l'amour du peuple, les enfants d'Israël, (qu'il le fit) (et que) des myriades de saints anges sont descendues^h. Car, bien qu'il ait fait venir sur eux de multiples châtiments, ils ne se sont point reposés ni relâchés de l'enseignement de la Loi. Et voici qu'ils étaient menés et allaient au gré de ses nuées, partant et campant selon ses parolesⁱ. » **4.** Les^j enfants d'Israël disaient : « C'est Moïse qui nous a prescrit^k la Loi, qui l'a donnée^l comme possession et héritage à l'assemblée des tribus de la maison de Jacob. **5.** Un roi^m surgiraⁿ d'entre ceux de la maison de Jacob ; quand il réunira ensemble les chefs du peuple, toutes les tribus d s enfants d'Israël lui obéiront. **6.** Que Rubenⁿ vive en ce monde et qu'il ne

f. = 440 || F : nous (y) obéirons || O : Y est apparu depuis le Sinaï et la splendeur de sa Gloire s'est fait voir à nous depuis Séir ; il est apparu dans sa puissance sur la montagne de Paran et avec lui des myriades de saints ; sa droite avait mis la Loi par écrit du milieu du feu et il nous (la) donna g. N'était-il pas... paroles = F h. F : les enfants d'Israël (qui sont aimés) comme (= I) des myriades de saints anges i. O : aussi bien les a-t-il aimées les tribus, tous ses saints de la maison d'Israël ; avec puissance il les a fait sortir d'Égypte et eux étaient menés sous tes nuées (et) se déplaçaient sur ta Parole j. Les enfants d'Israël... Jacob || F k. O M : donné l. O : remise m. Un roi... obéiront = F n. Que Ruben... nombre = F || O : Que Ruben vive de la vie éternelle (lilt : de la vie du siècle) et qu'il ne meure point de la seconde mort et que ses fils reçoivent leur héritage selon leur nombre !

γ. T I Chr. 29,11 ; Jubilés 1,27 ; 2,1 ; LAB 11,5 ; Josèphe, Ant. XV § 136 ; Memar Marqah IV, 6

5. Cf. T Deut. 34,5 (Jo). Sur ce passage dans les versions anciennes, voir L. PRIJS, *Jüdische Tradition in der Septuaginta*, 45-47 ;

saints anges^{5γ}. Sa droite avait mis par écrit (la Loi) et, du milieu du feu ardent, il leur donna sa Loi⁶ (c'est-à-dire) les commandements. **3.** Tout ce qu'il a fait connaître aux nations, c'est également par amour pour son peuple, la maison d'Israël. Tous il les a appelés saints pour se tenir au lieu où réside sa Shekinah. Quand ils observaient les commandements de la Loi, ils étaient menés au gré des nuées de la Gloire, se reposant et campant selon (sa) conduite⁸. » **4.** Les enfants d'Israël disaient : « C'est Moïse qui nous a prescrit la Loi, qui l'a donnée comme possession à l'assemblée des tribus de Jacob. **5.** C'est lui qui était roi en Israël ; quand se réunissaient ensemble les chefs du peuple, les tribus d'Israël lui obéissaient. **6.** Que Ruben vive en ce

E. M. LAPEROUSAZ, *art. cit.*, 72. Sur la présence des anges au Sinaï et leur rôle dans le don de la Loi, comparer Act. 7,53 ; Gal. 3,19 ; Hébr. 2,2 (SB, III, 554-556). Voir P. SCHÄFER, *Rivalität*, 43-49. D'après G. FRIEDLANDER, dans PRE 41 (320), le rôle direct des anges serait une conception du Judaïsme alexandrin. Les sources palestiniennes affirment que Dieu, en présence des anges, donne directement sa Loi. Cela ressort aussi de la fin du v. dans O, Jo et N. Cf. G. VERMES, dans *In Memoriam Paul Kahle*, 239.

6. Cf. *Tanh. B Ex.* (130) qui cite notre texte : « La Torah qui est appelée feu ». Le midrash (avec le *Qeré*) a décomposé l'obscur 'eshdāt, peut-être corruption de 'ashdōt (pentes) de 3,17, en 'esh (feu) et dāt (loi). Comparer V : « ignea lex » ; Sam.^T : nwr'wrh ; Aquila : πῦρ δόγμα ; Symmaque : πυρινός νόμος. Par contre LXX : ἐγγελοι. E. DHORME (*Bible de la Pléiade*) a adopté l'interprétation du midrash (« à sa droite le feu de la Loi pour eux ») que G. VAJDA, dans REJ 130 (1971), 144, estime « philologiquement insoutenable ».

7. Le terme *nhyt* (sing.) avec *rybwnn* est suspect. Peut-être faut-il lire 'hyt (« il a fait descendre ») ou *kwwt* (avec I) et comprendre comme F : « parce qu'il aimait son peuple comme des milliers d'anges ».

8. La fin du v. est corrompue. *Ed. pr.* : kmyn ps' dbr ; 27031 : kmn ps dbr. JASTROW (1191) : « and they rest as it were at a watering station » ; LEVY (II, 275) : « sic ruhen und lagern wie die Fruchtbarkeit (od. Getreide) des Feldes ». On peut corriger, d'après N et F : « selon ses paroles » ('l pwn dbyrwy) ou, en gardant dbr : « selon (sa) conduite ».

9. LXX : καὶ ἔσται ... ἄρχων ; V : « erit... rex ».

meure point de la seconde^δ <mort>¹⁰ dont meurent les impies dans le monde à venir; et que ses jeunes gens soient avec¹¹ les héros en nombre (réduit)! » 7. Et^o voici la bénédiction par laquelle Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Juda. Il dit^p: « Écoute, ô Parole <de Yahvé>¹³, la voix de la prière de Juda et du combat ramène-le en paix vers son peuple; que ses mains tirent vengeance pour lui de leurs ennemis; sois pour lui une aide et un secours contre ses adversaires! » 8. Et Moïse^q, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Lévi et dit: « Tu as fait revêtir les toummim et les ourim à Aaron, l'homme pieux, que tu as éprouvé¹⁴ et qui a tenu bon dans l'épreuve; et tu l'as testé aux Eaux-de-la-Querelle^s et il s'est trouvé fidèle. 9. Car il est dit^t, au sujet de la tribu de Lévi: « Il n'a pris en considération ni son père ni sa mère dans le jugement^{16u} et dans l'affaire du veau (d'or) il n'a pas connu ses frères; il n'a conçu aucune pitié pour ses fils dans l'affaire de Zimri. » (C'est) parce qu'ils ont gardé la parole de ta bouche et ont été attentifs à tes décrets et à ta Loi^v. 10. Ils^w seront aptes à

o. Et voici... adversaires = F p. O : Accueille, ô Yahvé, la prière de Juda lorsqu'il sort au combat et fais-le revenir en paix vers son peuple; que ses mains opèrent pour lui la vengeance (qu'il tire) de ses adversaires q. Et Moïse... fidèle = F r. = F O I || O : tu as fait revêtir... à l'homme qui a été trouvé pieux (cf. LXX) devant toi, que tu as éprouvé à la Tentation et se trouva parfait; tu l'as mis à l'épreuve aux Eaux-de-la-Dispute et il s'est trouvé fidèle s. F : + de Reqem t. Car il est dit... Loi = F u. = 110 || F : + de Tamar (sic) v. O : car il n'a pas eu pitié de son père et de sa mère, à bon droit, quand ils ont péché et il n'a pas pris en considération ses frères et ses fils, car ils ont gardé l'observance de ta Parole et ils n'ont point changé (= annulé) ton alliance w. Ils seront aptes... autel = F

δ. T Is. 22,14; 65,6.15; T Jér. 51,39.57; PRE 34 (252) e. Sifré Deut. (404); Sanh. 92 a ζ. Sifré Deut. (406) η. Sifré Deut. (408)

10. N et Nur. ont *mwtnh* (peste); corriger en *mwth* (avec I, 110

monde et qu'il ne meure point de la mort dont meurent les impies dans le monde à venir^e; et que ses jeunes gens soient comptés avec les jeunes gens de ses frères de la maison d'Israël! » 7. Et voici la bénédiction pour la tribu de Juda, — il unit également Siméon^z, son frère, dans sa part (de territoire)¹² et dans sa bénédiction; il parla ainsi: « Accueille, ô Yahvé, la prière de Juda, quand il sort au combat et, du combat, fais-le rentrer en paix vers son peuple; que ses mains tirent vengeance pour lui de ses ennemis; sois pour lui une aide et un secours contre ses adversaires! » 8. Et Moïse, le prophète, bénit la tribu de Lévi et dit: « Tu as fait revêtir les toummim et les ourim à Aaron, l'homme qui fut trouvé pieux devant toi, que tu as éprouvé^r à la Tentation¹⁵ et (qui) se trouva parfait; et tu l'as testé aux Eaux-de-la-Dispute de Reqem et il s'est trouvé fidèleⁿ. 9. Sortant pour le service de la Tente de Réunion et se séparant de leurs tentes, (ceux de) la tribu de Lévi disent de leur père et de leur mère: « Je ne les ai (jamais) vus. » Ils ne reconnaissent plus leurs frères qui ne sont pas encore âgés de trente ans et ils ne connaissent pas leurs fils, car ils doivent rester pendant vingt ans dans leur service, selon ta Parole, et garder l'alliance de ton culte saint. 10. Ce sont eux qui

et 440). Cf. note à Ex. 5,3. Pour l'expression « seconde mort » et Apoc. 2,11, voir SB, III, 830-831; I. ABRAHAMS, *Studies in Pharisaism*, 41-49; McNAMARA, *New Test. and Pal. Targum*, 117-125.

11. Au lieu de la préposition 'im, on pourrait aussi vocaliser 'am: « un peuple (de héros) ». Le ms. 440 ('ym) et I ont compris « avec ».

12. Cf. Jos. 19,1.

13. Le texte a seulement *mymryh*; un point supérieur indique qu'il manque quelque chose. I complète: « de Y ». Cf. note à *Nombr.* 9,20.

14. *npyl*. Ce verbe signifie proprement « vanner »; JASTROW (923): « to fan, winnow, sift ». Même métaphore dans *Lc* 23,31. I propose *npyl* (= Jo-O).

15. *Litt.*: « l'Épreuve » — *nyst'* (= O). N : *npywnh*.

16. *bdynh*. On pourrait aussi comprendre O: « il n'a pas eu pitié de son père et de sa mère quand ils ont péché (en sortant) du droit » (*kd hbw mn dyn'*); cf. Y. KOMLOSH, *The Bible*, 247.

enseigner les ordonnances au milieu de ceux de la maison de Jacob et les décrets de ta Loi à l'assemblée des tribus des enfants d'Israël; ils disposeront l'encens aux baumes précieux pour apaiser la colère et^v une offrande parfaite (reçue) avec faveur, <au-dessus de ton autel. 11. Bénis^z, Yahvé, les armées de la tribu des fils de Lévi et accepte avec faveur le sacrifice de ses mains>²⁰. Brise les reins de ses adversaires et ses ennemis devant lui qu'ils ne puissent tenir!» 12. Et Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Benjamin et dit : « Bien-aimé de Yahvé, près de lui il demeurera en sécurité. Il le protégera tous les jours; c'est^a sur son territoire que sera bâti le Temple et dans son héritage que demeurera la Gloire de la Shekinah de Yahvé. » 13. Puis Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Joseph et dit : « Comme^b elle est bénie de devant Yahvé la terre de Joseph, du meilleur des trésors du ciel, là-haut, qui font tomber rosées et pluies, (et) des bénédictions des sources, en bas, qui montent pour irriguer les plantes de la terre! 14. (Terre) qui <produit>²² des fruits^d du

x. = O y. F : + ils offriront z. Bénis... tenir = F a. F : c'est sur son territoire que demeurera la Gloire de la Shekinah de Y || O : et sur sa terre demeurera la Shekinah b. F : la terre de Joseph est bénie de devant Y de la bénédiction de la rosée et de la pluie qui tombent du ciel d'en haut et de la bénédiction des sources de l'abîme qui sourdent et montent de la terre d'en bas c. O : elle produit des fruits de choix par la rosée du ciel d'en haut et par les sources des fontaines des abîmes qui coulent des profondeurs de la terre d'en bas d. F : + bons

17. Sic ed. pr. (cf. TM et N-O); 27031 : « la Loi » (= I). GEIGER (*Urschrift*, 473) pensait que la leçon de F *gzyrt 'wryytk* (= N) était à mettre en relation avec une forme de pluriel dans l'hébreu (*turwtyk* : tes lois), suggérée par Sam. et Pesh. *Sifré Deut.* (408) fonde sur ce texte l'existence d'une double Torah, écrite et orale.

18. Jo, N et O traduisent *kálll* par *gmyr*. V : « holocaustum »; Symmaque : *δλοκαυτώματα*. Cf. note à 13,17.

seront aptes^x à enseigner tes ordonnances à ceux de la maison de Jacob et ta Loi¹⁷ à ceux de la maison d'Israël. Leurs frères, les prêtres, disposeront l'encens aromatique dans les cassolettes pour mettre fin à la peste, au jour de ta colère, ainsi qu'une offrande parfaite¹⁸ (reçue) avec faveur, au-dessus de ton autel. 11. Bénis, Yahvé, les biens¹⁹ de la maison de Lévi, (eux) qui donnent la dîme de la dîme, et accepte avec faveur l'offrande des mains d'Élie, le prêtre, qu'il offre sur le mont Carmel. Brise les reins d'Achab, son adversaire, et la nuque des faux prophètes qui se sont dressés contre lui et qu'il ne reste point aux ennemis de Yohanan, le grand prêtre, un pied pour se tenir (debout)!» 12. Et Moïse, le prophète, bénit la tribu de Benjamin et dit : « Le préféré de Yahvé demeurera en sécurité près de lui. Il le protégera tous les jours et c'est à l'intérieur de son territoire que la Shekinah demeure. » 13. Puis Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Joseph et dit : « La terre de Joseph sera bénie de devant Yahvé de l'abondance des cieux; elle produira^c des fruits de choix, par la rosée et la pluie qui tombent d'en-haut²¹, et par l'abondance des sources de l'abîme qui montent d'en-bas et coulent en irriguant les plantes. 14. (Elle sera bénie) par l'abondance des fruits de choix et des récoltes que sa terre fait mûrir de ce

19. *nykswy* (27031). G. VERMES traduit par « sacrifices » : cf. E. SCHÜRER - G. VERMES - F. MILLAR, *The History of the Jewish People*, vol. I, Edinburgh 1973, 215, n. 33, avec une bibliographie concernant les problèmes soulevés par l'allusion à Jean Hyrcan. Ajouter GINZBERG, *Legends*, VI, 156; B. SCHALLER, « Targum Jeruschalmi zu Deuteronomium 33,11. Ein Relikt aus hasmonäischer Zeit ? », *JJS* 3 (1972), 52-60; J. HEINEMANN, *Aggadah*, 144 (= *JJS* 25, 1974, 116); M. J. GELLER, *JJS* 30(1979), 202-211.

20. Restitué en marge en écriture carrée (avec le lemme hébreu). Omission due à un homoioteleuton (« avec faveur »).

21. Cf. *T Gen.* 49,25 (Jo-N). Les versions (cf. aussi O et Pesh.) traduisent *m'l* (« de la rosée ») du TM et *m'l* (« d'en-haut ») de *Gen.* 49,25 (que des mss hébreux ont aussi inséré ici).

22. Lire 'bdh (avec I), au lieu de 'tdh.

meilleur de ce que fait croître le soleil et qui tous^e les mois donne la primeur de fruits de choix ; 15. (terre) qui produit^f des fruits excellents, par le mérite de nos pères^g, Abraham, Isaac et Jacob qui sont comparables aux montagnes, et par le mérite des^h matriarches, Sarah, Rébecca, Rachel et Léa qui sont comparables aux collines ; 16. (pays) qui produitⁱ des fruits excellents par le mérite de la terre et de sa plénitude. Et (lui) qui a fait la volonté de Celui qui a fait demeurer la Gloire de sa Shekinah dans le Buisson, que viennent toutes ces bénédictions et qu'elles se transforment en une couronne d'honneur sur la tête de Joseph et sur le chef de l'homme²⁶ qui fut roi et prince^l dans le pays d'Égypte et fut soucieux de l'honneur de ses frères ! 17. La primogéniture, la royauté, la gloire et la splendeur lui appartiennent^k. De même^l qu'il est impossible de labourer avec les premiers-nés du gros bétail et de réduire en servitude les cornes du buffle, ainsi il n'est pas possible aux fils de Joseph d'être réduits en servitude. Ils seront élevés, exaltés et supérieurs à toutes les nations de la terre, sortant au combat contre leurs ennemis et contre leurs adversaires et tuant rois et princes : telles les myriades d'Amorrhéens que mit à mort Josué, fils de Noun, qui était de la tribu des fils d'Éphraïm et tels les milliers de Madianites que mit à

e. F : au début de chaque mois f. qui produit... collines = F ||
 O : et du sommet des montagnes précoces et de l'abondance des hauteurs qui ne cessent (de produire) g. F : + justes h. F : + quatre i. qui produit... ses frères = F j. F : qui fut prince ||
 O : que lui soit favorable Celui dont la Shekinah est dans les cieux et qui apparut à Moïse dans le buisson. Que toutes ces (bénédictions) viennent sur la tête de Joseph, l'homme séparé de ses frères k. F : appartiennent à Joseph l. F : car (c'est) comme l'on ne peut labourer avec les premiers-nés du gros bétail ni réduire en servitude les cornes du buffle ; mais, de même que taureau et buffle frappent de leurs cornes, ainsi ce peuple, les fils de la tribu de Joseph, sortiront au combat

θ. Sifré Deut. (414) t. Sifré Deut. (415)

que le soleil fait pousser, par l'abondance des premiers fruits des arbres que sa terre donne en primeur²³ au début de chaque mois ; 15. par l'abondance des sommets des montagnes, en vertu de la primogéniture²⁴ que lui ont donnée en possession les bénédictions des patriarches d'autrefois qui sont comparables aux montagnes, et par l'abondance des hauteurs qui ne cessent de produire, que lui ont données en héritage les bénédictions des matriarches d'antan qui sont comparables aux collines²⁵, 16. et par l'abondance des meilleurs fruits de la terre et de sa plénitude. Que lui soit favorable le Dieu qui apparut à Moïse dans le Buisson dans la Gloire de sa Shekinah ! Que s'accumulent toutes ces bénédictions et qu'elles se transforment en une couronne d'honneur pour la tête de Joseph et sur le chef de l'homme qui fut grand et prince dans le pays d'Égypte et fut soucieux de l'honneur de ses frères²⁷ ! 17. La primogéniture revenait à Ruben, mais elle lui a été enlevée²⁸ et donnée autrefois à Joseph. Il est juste que la splendeur de la gloire et de l'honneur lui appartiennent. Car, de même qu'il est impossible à un homme de labourer avec le premier-né de son gros bétail, ainsi il n'est pas possible aux fils de Joseph d'être réduits en servitude parmi les royaumes. Et de même que le buffle frappe de ses cornes les bêtes sauvages, ainsi les fils de Joseph domineront-ils sur (tous) les peuples à la fois à toutes les extrémités de la terre : telles les myriades que mit à mort à Guilgal Josué, fils de Noun, qui faisait partie de la maison d'Éphraïm et tels les milliers de Madianites

23. *mbkr*². N : *mbkrh*. Cf. JASTROW, 170. Sans doute s'agit-il d'un dénominatif de *bōkōr* (premier-né). H. KOSMALA propose de traduire ici *bkr* par « produire » (dans *Annual of the Swedish Theological Institute*, vol. 1, 1962, 46).

24. Cf. v. 17 (Jo-N).

25. Voir note à Gen. 49,26.

26. I ajoute « Joseph » (en écriture carrée).

27. Cf. T Gen. 49,26 (Jo-N).

28. I Chr. 5,1. Cf. T Gen. 49,3 (Jo-N).

mort Gédéon, fils de Joas, qui était de la tribu des fils de Manassé^m. » 18. Moïseⁿ, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Zabulon et dit : « Réjouissez-vous, ceux de la maison de Zabulon, quand vous sortez pour vos affaires, et réjouissez-vous, ceux de la maison d'Issachar, quand vous êtes assis dans vos maisons d'étude. 19. Voici^o que le^p peuple de ceux de la maison de Zabulon se retrouveront à la montagne du Temple^q et là ils offriront des sacrifices de justice, car ils mangeront le (produit du) commerce des mers et les trésors qui sont cachés^r seront pour eux découverts. » 20. Moïse^s, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Gad et dit : « Béni celui qui a dilaté le territoire de Gad ! Il se repose et campe au milieu du combat comme le lion et comme la lionne. Point de nation et de royaume qui puisse tenir contre lui^t : ceux qu'il a tués se reconnaissent parmi les victimes à la tête tranchée avec le bras^u. » 21. Dès^v

m. sortant au combat... Manassé = F || O : le chef de ses fils, l'éclat lui (revient), des prouesses ont été opérées pour lui de devant celui à qui (appartiennent) la puissance et la majesté ; dans sa force il tuera ensemble des peuples n. Moïse... d'étude = F || O : Réjouis-toi, Zabulon, quand tu sors engager le combat contre tes ennemis et, Issachar, quand tu vas établir les temps des fêtes à Jérusalem o. Voici que... découverts = F p. F : ce peuple. Id. v. 25 q. F : + de Y r. F : + dans le sable || O : les tribus d'Israël se rassembleront à la montagne du Temple ; là ils sacrifieront des sacrifices de choses saintes pour (être reçus avec) faveur, car ils mangeront les richesses des peuples et les trésors qui sont cachés dans le sable seront pour eux découverts s. Moïse... bras = F t. F : + mais quand il sort au combat contre ses adversaires u. O : il met à mort princes et rois v. Dès le commencement ... Israël = F || O : (la part) qui lui revient (à Gad) a été reçue dès le début ; car c'est là, dans son héritage, que Moïse, le grand Maître d'Israël, est enseveli ; il sortit et entra à la tête du peuple

κ. Sifré Deut. (415) λ. Sifré Deut. (417) ; Meg. 6 a μ. Sifré Deut. (417) ; Meg. 6 a

29. *prqmttykw*n (= *πρωγματελα*). N : *prgmykw*n (= F).

que mit à mort Gédéon, fils de Joas, qui faisait partie de la maison de Manassé. » 18. Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Zabulon et dit : « Réjouissez-vous, ceux de la maison de Zabulon, quand vous sortez pour vos affaires²⁹, et ceux de la maison d'Issachar dans les tentes de vos maisons d'étude^{30x}. 19. Des peuples nombreux viendront prier à la montagne du Temple, là ils offriront des sacrifices justes ; car ils demeurent sur le littoral de la Grande Mer et ils se régaleront de poisson salé^{31λ} ; ils prendront le murex et teindront de son sang la pourpre pour les fils (des franges)³² de leurs manteaux (de prière) ; du sable ils lireront des vitres³³ et des objets de verre^u, car les trésors des profondeurs³⁴ leur sont découverts. » 20. Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Gad et dit : « Béni celui qui a dilaté le territoire de Gad ! Quand il campe, il repose (tranquille) comme le lion ; mais quand il sort au combat contre ses ennemis, il met à mort rois et princes : ceux qu'il a tués se reconnaissent entre toutes les victimes, car il coupe³⁵ le bras avec le crâne. » 21. Il a vu une terre excellente et il

30. Cf. note à Gen. 49,14 et RASHI. Comparer O et T I Chr. 12,33 où les fils d'Issachar sont appelés « savants calculateurs » (*swpystyn* = σοφιστής). La spécialisation d'Issachar dans l'étude de la Torah est sans doute un écho de l'activité des Académies établies en Galilée à partir du 1^{er} siècle (Usha, Sepphoris, Tibériade).

31. *ḥārtiā'* (ἠρτισα). JASTROW (554) : « salted or pickled fish ». LEVY (I, 322) y voit le latin *triton* et S. KRAUSS (*Talmudische Archäologie*, I, 111) une sorte de hareng. RASHI pensait au thon. En hébreu moderne, le terme désigne la sardine.

32. Cf. note à Nombr. 15,38.

33. *spqryn* (= specularis) : cf. JASTROW (96) et S. KRAUSS, *op. cit.*, I, 43.

34. En lisant *thumy'* (avec Ginsburger et Rieder), au lieu de *thumy'* (frontières) qui apparaît aussi au v. 20. LEVY (I, 148) : « die Schätze der Grenzen sind ihnen aufgedeckt ».

35. *mgr*r. JASTROW (273) : « he cuts off the arm ». Le sens est « détacher en arrachant » (cf. TM). LEVY (I, 126) propose de lire ici le verbe *gdd* (tailler, couper), ce qui serait une allusion au nom de Gad, comme à Gen. R 30,11 (659).

le commencement, il a vu que c'était un lieu préparé pour lui comme tombeau^v, où il y avait des pierres précieuses enchâssées ainsi que des perles; car c'est là que serait enseveli Moïse, le Maître d'Israël. Or, de même que (Moïse) entra et sortait à la tête du peuple en ce monde, ainsi il entrera et sortira à la tête du peuple dans le monde à venir. Il a accompli la justice de Yahvé et enseigné ses ordonnances aux enfants d'Israël. 22. Puis Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Dan et dit : « Dan est semblable au petit des lions et <sa>³⁷ terre sera abreuvée par les sources qui sortent du Butnin^w. » 23. Et^v Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Nephtali et dit : « Nephtali est rassasié de faveurs et plein de bénédictions de devant Yahvé. Il prendra possession de l'ouest <de>⁴⁰ la mer de Génésareth^z et du sud. » 24. Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu d'Aser et dit : « Béni (soit-il)^a entre (tous) les fils ! Il opérera la réconciliation dans les tribus entre ses frères et leur Père qui est dans les cieux. <Sa>⁴³ terre produira⁴⁴ de l'huile

w. F : et sa terre sera abreuvée du Butnin x. = O y. Et Moïse... sud = F z. = O a. F : Aser est béni entre les fils ; il sera bien vu de ses frères pendant les (années de) rémission (= I) ; sa terre produira de l'huile comme de l'eau || O : Aser est béni de la bénédiction des fils ; il aura la faveur de ses frères et il grandira dans les délices de rois

v. Sifré Deut. (417) ; Sifré Nombr. 12,15 (280) ; Tosephta Sot. IV, 8 (300) ; Sot. 13 b ; J Sot. I 17 c ξ. Sifré Deut. (419) o. Sifré Deut. (419) π. Sifré Deut. (419) ; B.B. 81 b ρ. Sifré Deut. (420) σ. Sifré Deut. (421) ; Menah. 85 b

36. Le terme *m^ohōqēq* de l'hébreu est compris comme désignant Moïse (cf. G. VERMES, *Scripture and Tradition*, 51-53) dont la tradition, par exemple *Sifré Deut.* 34,6 (428), situait la sépulture sur le territoire de Gad. Voir GINZBERG, *Legends*, III, 460 ; Y. KOMLOSH, *The Bible*, 207. Noter V : « quod in parte sua doctor (i.e. Moïse) esset repositus ».

a reçu sa part (d'héritage) dès le commencement ; car là se trouve l'endroit serti de pierres précieuses et de perles où Moïse³⁶, le Maître d'Israël, est déposé. De même qu'il entra et sortait à la tête du peuple en ce monde, ainsi il entrera et sortira dans le monde à venir, car il a accompli des œuvres justes devant Yahvé et enseigné ses ordonnances au peuple de la maison d'Israël. 22. Puis Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Dan et dit : « La tribu de Dan est semblable au petit des lions ; sa terre s'abreuve aux torrents qui coulent de Malnan^x et son territoire s'étendra jusqu'au Butnin³⁸. » 23. Et Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu de Nephtali et dit³⁹ : « Nephtali est rassasié de faveurs, — et il se réjouit des poissons^z de la mer qui sont tombés dans son lot —, et plein de bénédictions des fruits de la vallée de Génésareth^o qui lui ont été donnés de devant Yahvé. Il prendra possession de la mer de Sophné⁴¹ et de la mer de Tibériade^π. » 24. Moïse, le prophète de Yahvé, bénit la tribu d'Aser et dit : « Aser est béni entre les fils de Jacob. Il sera bien vu⁴² de ses frères et leur fournira les provisions^ρ pendant les années de rémission. Son territoire produira des oliviers en quantité^σ suffisante pour donner de

37. Ajouter le suffixe avec F, Jo et O.

38. *btwnyy* = *btwnyyn* (N). Exemple évident de *lectio conflata*, Jo ayant transcrit une seconde interprétation après celle de O.

39. 27031 fait suivre ici la bénédiction d'Aser, omettant (par homoioteleuton) le reste du v. 23 et le début de 24.

40. Lire avec I : « (il prendra possession) de la mer... ». A moins qu'il ne s'agisse d'une double traduction de *yām* de l'hébreu : mer et ouest (cf. 3,27).

41. *swpny*. Sans doute déformation d'un des noms (*smkw*) du lac Hulé, ou lac Semechonite (cf. F. M. ABEL, *Géographie*, I, 491). Voir la note de FINKELSTEIN dans *Sifré Deut.* (419).

42. *mr'y* : cf. JASTROW (1486) et RASHI. On pourrait aussi comprendre : « il favorisera » ou « il réconciliera » (cf. N : *mr'yh*).

43. *Litt.* : « la terre » (= ms. de Leipzig de F) ; mais ajouter le suffixe avec Nur. et 440.

44. Restituer 'bd' — « (sera) produisant », et lire comme F : *m^oshah kmyy'* (au lieu de *btmyy'*).

comme de l'eau et il lavera ses pieds dans l'huile. **25.** Voici^b que le peuple de (ceux de) la maison d'Aser sont brillants comme le fer et durs comme le bronze et comme les jours de leur adolescence (seront) les jours de leur vieillesse. **26.** Nul (autre) n'est^c comme le Dieu d'Israël qui a fait demeurer la Gloire de sa Shekinah dans les cieux et sa grandeur dans les nuées^d. **27.** Depuis^e les origines est la demeure de la Gloire de la Shekinah de Dieu et c'est par le bras de sa puissance que sont conduites les tribus d'Israël. C'est lui qui chassera vos ennemis de devant vous et qui a décidé par sa Parole^f de les exterminer. **28.** Et^h Israël a demeuré en sécurité, lui seul, conformément à la bénédiction que leur avait donnée Jacob, leur père, sur une terre produisantⁱ du blé et du vin. En outre, les cieux qui sont au-dessus d'eux feront descendre^j sur eux rosées et pluies. **29.** Heureux^k êtes-vous, ô Israël ! Qui est comme vous, peuple dont la rédemption est proche de devant Yahvé, le bouclier qui vous secourt⁴⁷ et l'écu de vos armées, la garantie⁴⁸ de vos armes et la force de <l'exaltation>⁴⁹ de vos espérances ?

b. Voici que... vieillesse = F || O : fort comme le fer et comme le bronze ; et comme les jours de ta jeunesse (restera) ta force c. Nul autre... nuées = F d. F : + d'en haut || O : il n'y a point de Dieu comme le Dieu d'Israël, dont la Shekinah dans les cieux (vient) à ton aide et sa force dans les cieux des cieux e. F : dans sa résidence (le Temple ?) il a fait demeurer (440 : la Gloire de) sa Shekinah depuis les origines et c'est par (440 : le bras de) sa puissance qu'il conduit le monde f. O : la demeure de Dieu (est) depuis les origines, par la Parole de qui le monde a été fait g. = F h. Et Israël... pluies = F i. Nur : du vin et de l'huile || 440 : du vin j. F : ont reçu ordre de faire descendre pour eux || O : en accord avec la bénédiction que leur avait donnée Jacob, leur père, dans un pays qui produit du blé et du vin. De plus les cieux qui sont au-dessus d'eux leur assureront la rosée k. Heureux... rois = F || O : Heureux es-tu, Israël ! Nul n'est comme toi, peuple dont la rédemption (vient) de devant Y, ton aide puissante, et de devant qui (proviennent)

l'huile pour y plonger ses pieds. **25.** (Ceux de) la tribu d'Aser sont brillants comme le fer et leurs pieds durs comme le bronze pour marcher sur les arêtes des roches. Aussi forts seront-ils en leur vieillesse qu'aux jours de leur jeunesse. **26.** Il n'y a point de Dieu comme le Dieu d'Israël qui a fait demeurer sa Shekinah et son char dans les cieux ; lui, viendra à votre aide. Il siège sur son trône de gloire dans sa majesté dans le ciel^τ des nuées d'en-haut. **27.** La demeure⁴⁵ de Dieu est depuis les origines et c'est par le bras de sa puissance que le monde est porté^f. Il dispersera vos ennemis de devant vous et décidera par sa Parole de les exterminer. **28.** Et Israël a demeuré en sécurité depuis les origines, en accord avec la bénédiction^u que leur avait donnée Jacob, leur père, pour le mérite de qui il leur a donné en héritage une bonne terre qui produit du blé et du vin. En outre, les cieux qui sont au-dessus d'eux leur distillent⁴⁶ des rosées de bénédiction et des pluies bienfaisantes. **29.** Heureux êtes-vous, ô Israël ! Qui est comme vous parmi toutes les nations, un peuple (de gens) qui ont été rachetés par le Nom de la Parole de Yahvé ? C'est lui le bouclier qui vous secourt et son épée est la force de votre exaltation. Vos

tes prouesses victorieuses ; tes ennemis se renieront pour toi et toi tu marcheras sur les nuques de leurs rois l. F : l'écu de vos armées et le glaive assuré de votre exaltation

τ Hag. 12 b u. Sifré Deut. (423)

45. *mdwryh* ; F : *m'wnh* (= TM), qui peut désigner le Temple ou la résidence céleste de Dieu (JASTROW, 814).

46. O a la même formule que *T Zach.* 8,12 : « les cieux les fourniront en rosée » (verbe *shammēsh* : assurer un service).

47. *Lit.* : « bouclier de vos secours ».

48. Au lieu de *syd*, sans doute faut-il lire (avec F) *sh'rt* (fort).

49. N et M ont une forme corrompue ; traduction d'après TM.

Vos ennemis seront brisés^m devant vous et vous, mon peuple, enfants d'Israël, quand vous serez occupés à l'étude de la Loi et mettrez en pratiqueⁿ ses préceptes, vous foulerez les nuques de leurs rois⁵⁰. »

CHAPITRE XXXIV

1. Alors^a Moïse monta depuis la Plaine de Moab à la montagne du Nébo, sur la crête de *Ramathah* qui se trouve en face de Jéricho, et la Parole de Yahvé lui fit voir tout le pays : le Galaad jusqu'à Dan de Césarée, 2. tout le pays de^b Nephtali et le pays d'Éphraïm et Manassé, et tout le pays de Juda jusqu'à la mer Ulérieure³, 3. le sud^c et la plaine de la vallée de Jéricho, la ville qui produit des palmiers^d, — c'est Zoar^{7d}. 4. Et^e la Parole de Yahvé

m. F : seront dispersés n. F : garderez

a. Alors Moïse... Césarée = F b. = F c. le sud... palmiers = F
d. F : c'est Z'yr e. Et la Parole... passeras pas = F

φ. Sifré Deut. (424)

α. Sifré Deut. (426) β. Sifré Deut. (427)

50. Cf. *Jos.* 10,24. Pour le lien entre fidélité à la Torah et prospérité d'Israël, voir note à *Gen.* 3,15.

1. Sur les élaborations midrashiques du récit de la mort de Moïse, cf. note à 32,48.

2. Même erreur dans *ed. pr.* et 27031 : « Balaq ».

3. *ymh 'hryyh*. Cf. TM : *ym h'hrwn*, la mer occidentale, i.e. la Méditerranée. *Sifré Deut.* (426) demande de lire *ywm h'hrwn* (« dernier jour ») : Dieu a fait voir à Moïse, non seulement toute la Terre promise, mais « le monde entier depuis le jour où il fut créé jusqu'à ce que les morts revivent ». Cela explique la paraphrase de Jo et les données des Apocryphes sur la mort de Moïse (e.g. *II Baruch* 59,4-11).

4. 27031 : « de Galaad des palmiers » (*lectio conflat* ?).

5. *'rmgws*. Selon JASTROW (123), déformation du nom de *Romulus* ; mais voir LEVY, I, 66. Cf. *T Is.* 11,4 que L. ZUNZ (*Vorträge*, 295)

ennemis de frayeur se renieront^φ devant vous et vous, vous marcherez sur les nuques de leurs rois. »

CHAPITRE XXXIV

1. Alors¹ Moïse monta depuis les plaines de Moab à la montagne du Nébo, sur la crête de *Ramatha* qui fait face à Jéricho. Et la Parole de Yahvé lui indiqua tous les héros du pays, les prouesses que devait accomplir Jephthé de Galaad et les victoires de Samson, fils de Manoakh, de la tribu de Dan, 2. et les mille capitaines d'entre ceux de la maison de Nephtali qui s'unirent à <Baraq>^{2a}, et les rois que devait tuer Josué, fils de Noun, de la tribu d'Éphraïm, et les prouesses de Gédéon, fils de Joas, de la tribu de Manassé, et tous les rois d'Israël et les rois de la maison de Juda qui commandèrent dans le pays jusqu'à la dévastation du dernier Temple ; 3. et le roi du Sud qui s'unira avec le roi du Nord pour anéantir les habitants du pays, les Ammonites et les Moabites, habitants de la plaine, qui opprimeront les Israélites, et les exils des disciples d'Élie qui furent chassés de la vallée de Jéricho, et les exils des disciples d'Élisée qui furent chassés de la ville des Palmiers⁴, à cause de leurs frères de la maison d'Israël, deux cent mille hommes ; et les oppressions des générations successives et le châtement d'Armilus⁵, l'impie, et les combats de Gog⁶. Mais au temps de cette grande épreuve, Mikaël se lèvera avec un bras (puissant) comme libérateur⁸. 4. Et Yahvé lui dit — c'est

considère comme une glose tardive. Marge de 27031 : « *'rmglws* l'impie, que les nations du monde appellent *'nqrysłw* (Anticristo) ». Sur *Armilus*, cf. L. GINZBERG, *J.E.*, II, 118-120 ; *SB*, III, 638-640 (traduit le début de notre verset : « roi de Rome » ; mais cf. *Dan.* 11,5).

6. Ou : « des dattes » (*twmryn*).

7. N écrit *z'r* (TM : *š'ar*) comme à *Gen.* 13,10 ; 19,30.

8. Cf. *Dan.* 12,1.

me dit, — dit Moïse : « Voici le pays que j'ai promis par serment à Abraham, à Isaac et à Jacob, en disant : Je le donnerai à la descendance de tes fils. Regarde-le^t; mais tu n'y passeras pas. » 5. Là mourut⁹ le serviteur de Yahvé, dans le pays des Moabites, selon la décision de la Parole de Yahvé. 6. Ils l'enterrèrent dans le vallon, dans le pays des Moabites, en face des idoles^t de Peor; et jusqu'à ce

f. F : + de tes yeux || I : je te l'ai fait voir de tes yeux g. = C
h. = C F || O : selon la Parole de Y i. = C F

γ. Qid. 38 a δ. Nomb. R 4,5 (112); Sifré Nomb. 18,20 (408);
M Aboth IV, 13 e. Deut. R 31,14 (187); B.B. 17 a ζ. Sot.
14 a; Eccl. R 7,2 (175) η. Deut. R 31,14 (186)

9. Il faut sans doute restituer le nom de Moïse, avec les autres recensions et TM. Cf. ms. F du Caire : « Moïse, prophète de Y ».

10. Cf. *T Deut.* 32,48 (Jo).

11. *kl 'lly 'lm'*. Cf. *SB*, II, 358 (à *Jn* 1,9).

12. Cf. *SB*, III, 116. PHILON parle de « quatre récompenses de choix » (*Praem.* § 53). Comparer ce qui est dit de Jean Hyrcan par JOSEPHÉ (*Ant.* XIII, § 299; *Guerre* I, § 68). Dans Ézéchiël le Tragique (vv. 74-76), Moïse se voit en songe donner par Dieu un trône, un sceptre et un diadème (dans EUSÈBE, *Praep. Evang.* IX; *PG* 21,740).

13. *sh'bd'*. Allusion à Moïse emportant du ciel la Loi comme un butin qu'il donne à Israël : cf. *T Ps.* 68,19 (et *Éphés.* 4,8).

14. Cf. *T Lévit.* 9,1 (Jo).

15. *'l n'shtqai mymr'*. Interprétation littérale de *'al pt yhw* du TM.

16. Cf. note à 32,4. Pour la paraphrase, comparer *T Gen.* 35,9 (N-C) et la note *ibid.*; *T Ex.* 18,20 (Jo). Sur les anges nommés plus bas, cf. A. SHENAN, *The Aggadah in the Aramaic Targums to the Pentateuch*, Jérusalem 1979, 266-269.

là la fin du discours sur le pays : « Et voici le pays que j'ai promis par serment à Abraham, à Isaac et à Jacob, en disant : Je le donnerai à vos fils. Je te l'ai fait voir de tes yeux, mais tu n'y passeras pas. » 5. Moïse, le maître d'Israël, était né le sept du mois d'adar, et c'est le sept du mois d'adar¹⁰ qu'il fut enlevé^t du milieu du monde. Une voix céleste tomba des cieux et parla ainsi : « Venez, (vous) tous qui venez en (ce) monde¹¹, et voyez l'angoisse de Moïse, le Maître d'Israël, qui a (tant) peiné et n'en a tiré nul profit. Mais il a été honoré de quatre belles couronnes¹² : la couronne de la Loi lui revient, car il l'a capturée¹³ des cieux d'en-haut et la Gloire de la Shekinah de Yahvé lui est apparue avec deux mille myriades d'anges et quarante-deux mille chars de feu; la couronne du sacerdoce lui a appartenu pendant les sept jours de l'investiture¹⁴ (des prêtres); la couronne de la royauté lui a été accordée du ciel, (mais) il n'a pas tiré l'épée, ni harnaché de cheval, ni entraîné de troupes; la couronne du bon renom, il l'a acquise pour ses œuvres bonnes et son humilité. » Alors Moïse, le serviteur de Yahvé, fut réuni⁵ (à ses pères) en cet endroit, au pays de Moab, sur un baiser¹⁵ de la Parole de Yahvé. 6. Béni soit le Nom du Maître de l'univers qui nous a enseigné ses voies justes ! Il nous a enseigné^z à vêtir ceux qui sont nus, pour avoir (lui-même) revêtu Adam et Ève; il nous a enseigné à unir¹⁶ fiancés et fiancées, pour avoir uni Ève à Adam; il nous a enseigné à visiter les malades, depuis qu'il est apparu dans la plaine de Mambré à Abraham qui souffrait (encore) de la coupure de sa circoncision; il nous a enseigné à consoler ceux qui sont en deuil, depuis qu'il apparut une nouvelle fois à Jacob, à son retour de Paddan, à l'endroit où sa mère était morte; il nous a enseigné à nourrir les pauvres, pour avoir fait descendre le pain du ciel pour les enfants d'Israël; il nous a enseigné à ensevelir les morts, depuis (la mort de) Moïse. En effet, il se manifesta à lui par sa Parole et des compagnies d'anges du service (étaient) avec lui : Mikaël et Gabrielⁿ dressèrent le

jour nul n'a connu son tombeau¹. **7.** Moïse^k était âgé de cent vingt ans au moment où il fut réuni (à ses pères); ses yeux ne s'étaient point ternis et l'éclat de son visage ne s'était pas altéré. **8.** Les enfants d'Israël pleurèrent Moïse pendant trente jours, dans la Plaine de Moab; après quoi furent achevés les jours de pleurs (pour) le deuil de Moïse. **9.** Josué, fils de Noun, était rempli^l de l'esprit de sagesse, car Moïse lui avait imposé les mains. Les enfants d'Israël lui obéirent et agirent comme la Parole de^m Yahvé l'avait prescrit à Moïse. **10.** Mais il ne s'est plus levé en Israël un prophète comme Moïse, lui que la Parole de Yahvé a connu de vive voixⁿ, **11.** (et) eu égard à tous les signes et prodigieux^o miracles que la Parole de Yahvé l'avait envoyé accomplir dans le pays d'Égypte, contre Pharaon, contre tous ses serviteurs^q et contre tout son pays, **12.** ainsi qu'à cette main puissante et toutes les

j. C : + de Moïse k. Moïse... altéré = C F || O : et l'éclat de la gloire de son visage n'avait pas changé l. C : était parfait, rempli de l'esprit de sagesse m. = C F n. Mais... voix = C F || O : à qui Y était apparu face à face o. = C || F : + et merveilles p. = F q. C : ses princes

θ. Sot. 13 b

17. Ed. pr. : *ywrkyn*; 27031 : *wwrdyn*. Lire *ywhryn*, avec Ginsburger et JASTROW, 571 (* a sparkling gem *).

18. Cf. note à Gen. 5,24. Ajouter J. T. MILIK, *The Books of Enoch*, Oxford 1976, 125-135.

19. *rbny hktm*. *T Ex.* 24,1 (Jo) appelle Mikaël « prince (*srkn*) de la sagesse ». Cf. J. T. MILIK, *op. cit.*, 131.

20. *wqbr*. Jo garde la lecture du TM, comme O, Nur., V et Pesh. Les recensions de N, C et 440 ont le pluriel *wqbrw*, comme LXX (et *Vetus Latina*) et des mss samaritains. Dieu lui-même ensevelit Moïse selon LAB 19, 16; *M Sot.* I, 9; *PRE* 17 (114). Comparer PHILON (*Mos.* II, § 291).

21. Le rapprochement fait entre le tombeau de Moïse et la faute de Peor est connu d'Aphraate : cf. A. BAUMSTARK, dans ZAW 59 (1942-43), 101. Même valeur expiatoire dans *Sot.* 14 a.

lit en or, serti de diamants¹⁷, de sardoines et de bértyls, arrangé avec des coussins de soie, des écharpes de pourpre et des étoffes blanches; Metatron¹⁸, Yophiël, Ouriel et Yephi-phyah, maîtres de sagesse¹⁹, l'y étendirent. Puis (Dieu), par sa Parole, l'emporta à quatre milles^o (de là) et l'ensevelit²⁰ dans la vallée, en face de Beth-Peor, de sorte que, chaque fois que Peor lèverait (les yeux) pour rappeler contre Israël leur faute, il apercevrait le tombeau de Moïse et serait confondu²¹. Mais personne jusqu'à ce jour n'a connu son tombeau. **7.** Moïse était âgé de cent vingt ans quand il mourut; les pupilles de ses yeux ne s'étaient point ternies et les dents de sa mâchoire n'étaient point tombées. **8.** Les enfants d'Israël pleurèrent Moïse pendant trente jours, dans les plaines de Moab. Les jours de pleurs pour le deuil de Moïse s'achevèrent le huit de nisan; le neuf de nisan les gens de la maison d'Israël préparèrent leurs affaires, équipèrent leurs bêtes et ils passèrent le Jourdain le dix de nisan. Or, la manne ayant cessé (de tomber) pour eux le seize de nisan, ils se trouvèrent avoir mangé la manne, à cause du mérite de Moïse, trente-sept jours (encore) après sa mort²². **9.** Josué, fils de Noun, avait été rempli de l'esprit de sagesse, car Moïse lui avait imposé les mains. Les enfants d'Israël acceptèrent l'enseignement de lui et ils agirent comme Yahvé l'avait prescrit à Moïse. **10.** Jamais plus ne s'est levé en Israël un prophète comme Moïse; car la Parole de^p Yahvé l'a connu de vive voix²³, **11.** à l'occasion de tous les signes et merveilleux prodiges que la Parole de Yahvé l'avait envoyé accomplir dans le pays d'Égypte, contre Pharaon, contre tous ses serviteurs et contre tout le peuple de son pays, **12.** et²⁴ à l'occasion de

22. Quarante jours selon *T Ex.* 16,35 (Jo), ce qui représenterait la tradition la plus ancienne, selon B. J. MALINA (*The Palestinian Manna Tradition*, 62).

23. *mmll klw qbl mml*. TM : « face à face ». Cf. *T Ex.* 33,11 (Jo-N); *T Deut.* 5,4 (Jo-N).

24. 27031 écrit le verset entier en hébreu, avant le Targum.

manifestations^{26s} grandioses que Moïse avait mises en œuvre sous le regard de tout Israël^{27t}.

r. = C s. = C F O t. C : en présence des enfants d'Israël

25. Cf. *T Ex.* 4,20 (Jo). Le PSEUDO-PHILON (*LAB* 19,11) rappelle aussi le bâton miraculeux, à l'occasion de la mort de Moïse, et en fait un signe d'alliance, au même titre que l'arc-en-ciel de Noé.

26. *hzwyyh* (cf. O et *Pesh.*). Le terme *mārā'* du TM est rattaché au verbe « voir » et non à « craindre ». *LXX* invertit l'ordre et traduit ici : τὰ θαυμάσια τὰ μεγάλα. *V* : « magnaque mirabilia ». Cf. note à 4,34.

27. Suit la formule classique : « Courage au scribe et vigueur au lecteur ! » et le colophon : « Achevé par la main du plus humble des copistes Menaḥem, fils de l'honorable Rabbi Mordekai, le médecin (Qu'il soit gardé par son Rocher et Sauveur !), fils de l'honorable Rabbi Moïse le médecin, d'heureuse mémoire, fils du très honorable

toutes les prouesses de^r sa main puissante, — comme de porter le bâton dont le poids était de quarante seah²⁵, de fendre la mer et de frapper le rocher —, et à l'occasion de toute la grande crainte que Moïse provoqua, — au moment où il reçut les deux tables de pierre de saphir, dont le poids était de quarante seah, qu'il porta de ses deux mains, sous les yeux de tout Israël.

médecin Rabbi Menaḥem, le plus éminent parmi les médecins. Et je l'ai écrit pour le grand savant Maestro Egidio (dont la gloire soit exaltée !), ici, à Rome, au mois d'adar, le splendide. Je chanterai les grandeurs de Dieu. » Puis vient l'exhortation : « Courage, reprenez cœur, vous tous qui espérez en Yhwh ! » (*Ps.* 31,25). La valeur numérique des consonnes de l'adjectif « splendide » (*hnhdr*) donne la date de 1504. Sur le colophon, voir A. Díez MACHO, *Neophyti I*, vol. I, 49^r-56^{*} ; N. ALLONY, dans *Beth Mikra* 62 (1975), 420 s., ainsi que notre *Introduction* au vol. I, p. 38.

TABLES GÉNÉRALES*

des tomes I-IV

(R. Le Déaut)

* Le volume d'*Index* séparé (prévu t. I, p. 8) a été joint au t. IV. L'*Index* analytique (mentionné t. I, p. 73) n'a pu être réalisé à temps pour des raisons imprévisibles.

I. BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Cette liste ne reprend pas tous les travaux cités au cours de l'ouvrage. Voir *Index* des noms d'auteurs. Ne sont indiquées qu'un certain nombre d'études utiles pour la recherche sur le Targum ou les sujets voisins.

1. Ouvrages généraux de référence

- BARTHÉLEMY D., *Les devanciers d'Aquila*, Leiden 1963.
BOGAERT P., *Apocalypse de Baruch* (SC 144-145), Paris 1969.
CHARLES R. H., *The Apocrypha and Pseudepigrapha of the Old Testament*, Oxford 1913.
— *The Book of Jubilees or the Little Genesis*, London 1902.
DANIEL S., *Recherches sur le vocabulaire du culte dans la Septante*, Paris 1966.
DANBY H., *The Mishnah*, Oxford 1933.
DAUBE D., *The New Testament and Rabbinic Judaism*, London 1956.
DE LANGE N. R. M., *Origen and the Jews*, Cambridge 1976.
DENIS A. M., *Introduction aux Pseudépigraphes grecs d'Ancien Testament*, Leiden 1970.
DRIVER G. R., *The Judaean Scrolls*, Oxford 1965.
FRANKEL Z., *Vorstudien zu der Septuaginta*, Leipzig 1841.
— *Ueber den Einfluss der palästinischen Exegese auf die alexandrinische Hermeneutik*, Leipzig 1851.
JELICOE S., *The Septuagint and Modern Study*, Oxford 1968.
KADUSHIN M., *The Rabbinic Mind*², New York 1965.
KRAUS S., *Talmudische Archäologie*, 3 vol., Leipzig 1910-1912.
— *Synagogale Altertümer*, Berlin-Wien 1922.
LAMIRANDE E., « Étude bibliographique sur les Pères de l'Église et l'aggadah », *Vigiliae Christianae* 21 (1967), 1-11.
LIEBERMAN S., *Hellenism in Jewish Palestine*, New York 1962.
— *Greek in Jewish Palestine*, New York 1965.
MACDONALD J., *Memar Marqah. The Teaching of Marqah*, 2 vol. (texte samaritain et traduction), Berlin 1963.

- MOORE G. F., *Judaism in the First Centuries of the Christian Era*, 3 vol., Cambridge Mass. 1927-1930 (réimpr. New York 1971).
- PERROT C. - BOGAERT P., *Pseudo-Philon. Les Antiquités Bibliques* (SC 230), Paris 1976.
- PRIJS L., *Jüdische Tradition in der Septuaginta*, Leiden 1948.
- RAPPAPORT S., *Agada und Exegese bei Flavius Josephus*, Frankfurt am Main 1930.
- ROSENBAUM M. - SILBERMANN A. M., *Pentateuch with Targum Onkelos, Haphtaroth and Rashi's Commentary*, London 1929 (réimpr. Jérusalem 1973). Trad. française, Paris 1957.
- SCHÄFER P., *Die Vorstellung vom Heiligen Geist in der rabbinischen Literatur*, München 1972.
- SCHÜRER E., *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*⁴, Leipzig 1901-1911 (réimpr. Hildesheim 1964).
- SCHÜRER E. - VERMES G. - MILLAR F., *The history of the Jewish people in the age of Jesus Christ*, 2 vol. parus, Edinburgh 1973 et 1979.
- URBACH E. E., *The Sages. Their Concepts and Beliefs*, Jérusalem 1975.

2. Midrash

Pour une introduction et une bibliographie, cf. ci-dessus SCHÜRER E. - VERMES G. - MILLAR F., *The history of the Jewish people*, vol. I, 90-99.

a. Textes

ABOTH DE RABBI NATHAN :

- SCHECHTER S., *Aboth de Rabbi Nathan*, Vienne 1887 (réimpr. New York 1945 et Hildesheim 1979).
- GOLDIN J., *The Fathers According to Rabbi Nathan*, New Haven 1955 (trad. anglaise de la recension A).
- SALDARINI A. J., *The Fathers According to Rabbi Nathan*, Leiden 1975 (trad. de la recension B).

BERESHIT ZUTTA :

- HACOHEN M., *Midrash Bereshit zutta*, Jérusalem 1962.

MEKHILTA :

- HOROVITZ S. H. - RABIN I. A., *Mekhilta d'Rabbi Ismael*, Jérusalem 1960.
- LAUTERBACH J. Z., *Mekhilta de-Rabbi Ishmael*, Philadelphie 1933 (texte et trad. anglaise).
- EPSTEIN J. N. - MELAMED E. Z., *Mekhilta d'Rabbi Šim'on b. Jochai*, Jérusalem 1955.

MIDRASH RABBA :

- FREEDMAN H. - SIMON M., *Midrash Rabbah*, 10 vol., London 1939 (réimpr. 1961).
- THEODOR J. - ALBECK, *Bereschit Rabba*, 3 vol., Jérusalem 1965.
- LIEBERMAN S., *Midrash Debarim Rabbah*², Jérusalem 1964.

MIDRASH DES PSAUMES :

- BUBER S., *Midrash Tehillim*, Vilna 1891.
- BRAUDE W. G., *The Midrash on Psalms*, 2 vol., New Haven 1959 (trad. anglaise).

PESIQTÀ :

- BUBER S., *Pesikta. Die älteste Hagada, redigiert in Palästina von Rab Kahana*, Lyck 1868.
- MANDELBAUM B., *Pesikta de Rav Kahana*, 2 vol., New York 1962.
- BRAUDE W. G. - KAPSTEIN I. J., *Pesikta de-Rab Kahana*, Philadelphia-London 1975 (trad. anglaise).

PESIQTÀ RABBATI :

- FRIEDMANN M., *Pesikta Rabbati*, Vienne 1880.
- BRAUDE W. G., *Pesikta Rabbati. Discourses for Feasts, Fasts, and Special Sabbaths*, New Haven and London 1968 (trad. anglaise).

PIRQÈ DE RABBI ÉLIEZER :

- FRIEDLANDER G., *Pirqè de Rabbi Eliezer*, London 1916 (réimpr. New York 1970).

SEPHER HA-YASHAR :

- GOLDSCHMIDT L., *Sepher hajaschar. Das Heldenbuch*, Berlin 1923.
- NOAH M. M., *The Book of Yashar*, New York 1840 (réimpr. New York 1972).

SIFRA :

- FINKELSTEIN L., *Sifra or Torat Kohanim according to Codex Assemani LXVI*, New York 1956.
- WINTER J., *Sifra*, Breslau 1938 (trad. allemande).

SIFRÉ :

- FRIEDMANN M., *Sifre debe Rab (Numeri/Deut.)*, Vienne 1864 (New York 1948).
- HOROVITZ H. S., *Sifre de'be Rab I : Sifre ad Numeros*, Leipzig 1917.
- FINKELSTEIN L., *Siphre ad Deuteronomium*, Berlin 1939 (New York 1969).
- KUHN K. G., *Sifre zu Numeri*, Stuttgart 1959 (trad. allemande).

TANHUMA :

BUBER S., *Midrasch Tanchuma*, Vilna 1885 (réimpr. Jérusalem 1964).

b. *Études concernant le midrash*

BACHER W., *Die Aggada der Tannaiten*, I— *Von Hillel bis Akiba*, Strasbourg 1903.

BACHER W., *Die exegetische Terminologie der jüdischen Traditionsliteratur*, 2 vol., Leipzig 1899-1905 (réimpr. Hildesheim 1965).

BEER B., *Leben Abraham's*, Leipzig 1859.

BILLERBECK P., *Kommentar zum neuen Testament aus Talmud und Midrasch*, München 1922-1961.

BLOCH R., « Midrash », dans *DBS* V, Paris 1957, col. 1263-1281.

GINZBERG L., *The Legends of the Jews*, 7 vol., Philadelphia 1909-1946.

— *Die Haggada bei den Kirchenvätern und in der apokryphischen Literatur*, Berlin 1900.

HEINEMANN I., *drky h'gdh (Les méthodes de l'aggadah)*, Jérusalem 1970.

HEINEMANN J., *Aggadah and its Development* (en hébreu), Jérusalem 1974.

KASHER M., *Torah Shelema. Talmudic-Midrashic Encyclopedia of the Pentateuch*, 27 vol., Jérusalem-New York 1949-1976.

MILLER M. P., « Midrash », dans *Interpreter's Dictionary of the Bible*, Supplementary volume 1976, 593-597.

PATTE D., *Early Jewish Hermeneutic in Palestine*, Missoula 1975.

SEELIGMANN I. L., « Voraussetzungen der Midraschexegese », dans *Supp. to VT* 1 (1953), 150-181.

STEMBERGER G., « Die Datierung der Mekhilta », *Kairos* 21 (1979), 81-118 (proposé la moitié du III^e siècle).

STRACK H. L., *Einleitung in Talmud und Midrasch*, München 1921 ; *Introduction to the Talmud and Midrash*, 1931 (réimpr. New York 1969).

WRIGHT A. G., *The Literary Genre Midrash*, New York 1967.

ZUNZ L., *Die gottesdienstlichen Vorträge der Juden*, Frankfurt am Main 1892 (réimpr. Hildesheim 1966). Révision par Ch. ALBECK (en hébreu), Jérusalem 1947.

3. Liturgie

DE SOLA POOL D., *The Old Jewish-Aramaic Prayer — The Kaddish*, Leipzig 1909 (réimpr. New York 1964 : *The Kaddish*).

ELBOGEN I., *Der jüdische Gottesdienst in seiner geschichtlichen Entwicklung*, Frankfurt am Main 1931 (réimpr. Hildesheim

1967). Révision (en hébreu) par J. HEINEMANN, Tel Aviv 1972.

HEINEMANN J., « The Triennial Lectionary Cycle », *JJS* 19 (1968), 41-48.

— *Prayer in the Talmud. Forms and Patterns*, Berlin/New York 1977.

MANN J., *The Bible as Read and Preached in the Old Synagogue*, 2 vol., Cincinnati 1940 et 1966 ; réimpr. du vol. II, New York 1971 (avec un Prolegomenon important de B. Z. WACHOLDER).

PERROT C., *La lecture de la Bible dans la synagogue. Les anciennes lectures palestiniennes du Shabbat et des fêtes*, Hildesheim 1973.

SAFRAI S., *The Synagogue*, dans SAFRAI S. - STERN M., *The Jewish People in the First Century*, vol. II, Assen 1976, 908-944.

SCHÜRER E. - VERMES G. - MILLAR F., *The history of the Jewish people*, II, 447-454.

ZULAY M., *Zur Liturgie der babylonischen Juden*, Stuttgart 1933.

4. Targums du Pentateuque

Pour une bibliographie complète, cf. B. GROSSFELD, *A Bibliography of Targum Literature*, 2 vol., Cincinnati-New York 1972 et 1977.

a. Textes et traductions

ALTSCHUELER M., *Die aramaeischen Bibel-Versionen - Vol. I Genesis*, Wien et Leipzig 1909 (texte et trad. allemande de Ps. Jonathan et Targum fragmentaire).

BERLINER A., *Targum Onkelos*, 2 vol., Berlin 1884. Réimpr. du texte : Jérusalem 1969, 1974 ; de l'Introduction : Jérusalem 1968.

BOWKER J., *The Targums and Rabbinic Literature*, Cambridge 1969, 93-297 (trad. d'une partie de Gen. de Ps. Jonathan avec notes).

DÍEZ MACHO A., *Neophyti I. Targum palestinese Ms. de la Biblioteca vaticana*, Madrid-Barcelona, I (Génése 1968) ; II (Exodo 1970) ; III (Levitico) 1971 ; IV (Números) 1974 ; V (Deuteronomio) 1978 ; VI (Apéndices) 1979. Texte et traduction espagnole (A. Díez Macho), française (R. Le Déaut), anglaise (M. McNamara et M. Maher).

— *Biblia Polyglotta Matritensis*, Series IV, *Targum palaestinense in Pentateuchum*, L. 4 Numeri, Madrid 1977 (textes de N, de Jo et de F, et trad. espagnole de Jo par T. Martínez Saiz). EPSTEIN A., « Tosefta du Targoum Yerouschalmi », *REJ* 30 (1895), 44-51.

- ETHERIDGE J. W., *The Targums of Onkelos and Jonathan ben Uzziel on the Pentateuch with the Fragments of the Jerusalem Targum* (trad. seule), 2 vol., London 1862-1865. Réimpr. New York 1968.
- FITZMYER J. A., *The Genesis Apocryphon of Qumran Cave I^a*, Rome 1971.
- GINSBURGER M., *Pseudo-Jonathan* (Thargum Jonathan ben Uziel zum Pentateuch). Nach der Londoner Handschrift (Brit. Mus. add. 27031), Berlin 1903 (réimpr. Hildesheim 1971).
- GINSBURGER M., *Das Fragmententhargum* (Thargum jeruschalmi zum Pentateuch), Berlin 1899 (réimpr. Jérusalem 1969).
- GOSHEN-GOTTSTEIN M. H., *Aramaic Bible Versions*. Comparative selections and glossary, Jérusalem 1963.
- KAHLE P., *Masoreten des Westens II*, Stuttgart 1930 (Das palästinische Pentateuchtargum).
- KLEIN M. L., *The Fragment-Targums of the Pentateuch* (An. bibl. 76), Rome 1980.
- MILIK J. T., *Tefillin, Mezuzot et Targums* (4 Q128 - 4 Q157), dans *Discoveries in the Judaean Desert*. VI *Qumrân grotte 4*, II, Oxford 1977, 86-90.
- RIEDER D., *Pseudo-Jonathan. Targum Jonathan ben Uziel on the Pentateuch copied from the London MS.* (British Museum add. 27031), Jérusalem 1974.
- SPERBER A., *The Bible in Aramaic*, vol. I : *The Pentateuch according to Targum Onkelos*, Leiden 1959.
- WALTON B., *Biblia Sacra Polyglotta*, Londres 1654-1657. O se trouve dans le t. I, Jo et F dans le t. IV (avec version latine). C'est Samuel Clarke qui se chargea des Targums. Réimpr. Graz 1964-1965.

b. *Ouvrages généraux*

- ALBECK Ch., *Einleitung und Register zum Bereschit Rabba^a*, Jérusalem 1965, 44-54 (Sources de Ber. R.).
- BACHER W., « Targum », dans *J.E.* XII, 57-63.
- BOWKER J., *The Targums and Rabbinic Literature*. An Introduction to Jewish Interpretations of Scripture, Cambridge 1969.
- CHURGIN P., *Targum Jonathan to the Prophets*, New Haven 1927, 9-51.
- DÍEZ MACHO A., *El Targum. Introducción a las traducciones aramaicas de la Biblia*, Barcelona 1972.
- « Targum », dans *Enciclopedia de la Biblia*, VI Barcelona 1965, 865-881.
- GEIGER A., *Urschrift und Übersetzungen der Bibel^a*, Frankfurt am Main 1928.

- GEIGER A., *Nachgelassene Schriften*, vol. IV, Breslau 1885, 98-116.
- GROSSFELD B., « Ancient Versions-Aramaic : the Targumim », dans *Encyclopaedia Judaica*, t. IV, 1971, 841-851.
- HAUSDORFF L., « Zur Geschichte der Targumim nach talmudischen Quellen », dans *MGWJ* 38 (1894) 203-213 ; 241-251 ; 289-304.
- KAHLE P., *The Cairo Geniza^a*, Oxford 1959, 191-208.
- LE DÉAUT R., *Introduction à la littérature targumique*, Rome 1966.
- « The Current State of Targumic Studies », dans *BThB* 4 (1974), 3-32.
- McNAMARA M., *Targum and Testament. Aramaic Paraphrases of the Hebrew Bible : A Light on the New Testament*, Shannon 1972. Version italienne : *I Targum e il Nuovo Testamento*, Bologna 1978.
- « Targums », dans *Interpreter's Dictionary of the Bible*, Supplementary volume 1976, 856-861.
- PAUL A., *Intertestament* (Cahiers Évangile 14), 26-34 (Les bibles araméennes : les Targums).
- PERROT C., « Le Targum », dans *Études théologiques et religieuses* 52 (1977), 219-230.
- ROBERTS B. J., *The Old Testament Text and Versions*, Cardiff 1951, 197-213.
- SCHÜRER E. - VERMES G. - MILLAR F., *The history of the Jewish people*, vol. I, 99-114.
- VERMES G., *Scripture and Tradition in Judaism*, Leiden 1961 (réimpr. 1973).
- *Post-Biblical Jewish Studies*, Leiden 1975, 59-146.
- « Bible and Midrash : Early Old Testament Exegesis », dans *Cambridge History of the Bible*, vol. I (ed. P. R. ACKROYD - C. F. EVANS), Cambridge 1970, 199-231.
- WEINBERG Y. J. « On the History of the Targumim » (en hébreu), dans *The Abraham Weiss Jubilee Volume*, New York 1964, 361-376.
- ZUNZ L., *Die gottesdienstlichen Vorträge der Juden^a*, Frankfurt am Main 1892, 65-87.

c. *Études particulières*

- ABERBACH M. - GROSSFELD B., *Targum Onkelos on Genesis 49*, Missoula 1976.
- ALBECK Ch., « Apocryphal Halakha in the Palestinian Targums and the Aggadah », dans *Jubilee Volume to B. M. Lewin*, Jérusalem 1940, 93-104 (en hébreu).
- ALEXANDER P. S., *The Toponymy of the Targumim, with special reference to the Table of the Nations and the Boundaries of the Land of Israel* (D. Phil. thesis), Oxford 1974.

- BAMBERGER B. J., « Halakic Elements in the Neofiti Targum : A Preliminary Statement », *JQR* 66 (1975), 27-38.
- BASSFREUND J., *Das Fragmenten-Targum zum Pentateuch, sein Ursprung und Charakter und sein Verhältniss zu den anderen pentateuchischen Targumim*, Frankfurt am Main 1896 (= *MGWJ*, 40, 1896, 1-14; 49-67; 97-109; 145-163; 241-252; 352-365; 396-405).
- BERNHARDT K. H., « Zu Eigenart und Alter der messianisch-eschatologischen Zusätze im Targum Jeruschalmi I », dans *Gott und die Götter* (Festgabe E. Fascher), Berlin 1958, 68-83.
- BLACK M., *An Aramaic Approach to the Gospels and Acts*³, Oxford 1967.
- BLOCH R., « Note méthodologique pour l'étude de la littérature rabbinique », *RSR* 43 (1955), 194-225.
- « Quelques aspects de la figure de Moïse dans la tradition rabbinique », dans *Moïse, l'homme de l'alliance*, Paris 1955, 93-167.
- BONSIRVEN J., *Eschatologie rabbinique d'après les Targums, Talmuds, Midraschs* (thèse polycopiée), Rome 1910.
- BOWKER J., « Haggadah in the Targum Onkelos », *JSS* 12 (1967), 51-65.
- BRAYER M. M., *Études sur le Targum de Jonathan ben Uzziel sur la Torah* (en hébreu), Diss. New York 1950.
- « The Pentateuchal Targum Attributed to Jonathan ben Uzziel — A Source for Unknown Midrashim » (en hébreu), dans *The Abraham Weiss Jubilee Volume*, New York 1964, 201-231.
- BRIERE-NARBONNE J. J., *Exégèse targumique des prophéties messianiques*, Paris 1936.
- CASHDAN E., « Names and the Interpretation of Names in the Pseudo-Jonathan Targum to the Book of Genesis », dans *Essays presented to ... I. Brodie*, London 1967, 31-40.
- DELCOR M., « La portée chronologique de quelques interprétations du Targum Néophyti contenues dans le cycle d'Abraham », *JSJ* 1 (1970), 105-119.
- DIEZ MACHO A., *La lengua hablada por Jesucristo*, Madrid 1976.
- « Targum y Nuevo Testamento », dans *Mélanges E. Tisserant*, vol. I, Città del Vaticano 1964, 153-185.
- « Le Targum palestinien », *RevSR* 47 (1973), 169-231.
- Introductions à chacun des vol. de l'editio princeps de Neofiti 1.
- FAUR J., « The Targumim and Halakha », *JQR* 66 (1975), 19-26.
- FITZMYER J. A., *A Wandering Aramean*. Collected Aramaic Essays, Missoula 1979.
- FOSTER J., voir LUND S.

- FRANXMAN T. W., *Genesis and the « Jewish Antiquities » of Flavius Josephus*, Rome 1979.
- GINSBURGER M., *Die Anthropomorphismen in den Thargumim*, Braunschweig 1891 (= *Jahr. für Prof. Theologie* 17, 1891, 262-280; 430-458).
- « Aramäische Introduktionen zum Thargumvortrag an Festtagen », *ZDMG* 54 (1900), 113-124.
- « Les introductions araméennes à la lecture du Targoum », *REJ* 73 (1921), 14-26; 186-194.
- GOTTLIEB W., « The Translation of Jonathan b. Uzziel on the Pentateuch » (en hébreu), *Meilah* 1 (1944), 26-34.
- GRELOT P., « Les Targums du Pentateuque. Étude comparative d'après Genèse IV, 3-16 », *Semítica* 9 (1959), 59-88.
- GRONEMANN S., *Die Jonathan'sche Pentateuch-Uebersetzung in ihrem Verhältnisse zur Halacha*, Leipzig 1879.
- GROSSFELD B., voir ABERBACH M.
- HAMP V., *Der Begriff « Wort » in den aramäischen Bibelübersetzungen*, München 1938.
- HEINEMANN J., « Early Halakhah in the Palestinian Targumim », *JJS* 25 (1974), 114-122.
- « Remnants of Ancient Piggutim in the Palestinian Targum Tradition », *Hasifrut* 4 (1973), 362-375.
- KASHER M., *Torah Shelema*, vol. 24 : *Aramaic Versions of the Bible*. A comprehensive study of Onkelos, Jonathan, Jerusalem Targums and the full Jerusalem Targum of Vatican manuscript Neofiti I (en hébreu), Jérusalem 1974.
- KLEIN M. L., « Converse Translation : A Targumic Technique », *Biblica* 57 (1976), 515-537.
- « The Extant Sources of the Fragmentary Targum to the Pentateuch », *HUCA* 46 (1975), 115-137.
- « A Genizah Fragment of Palestinian Targum to Genesis 15 : 1-4 », *HUCA* 49 (1978), 73-87.
- KLEIN S., « Targumische Elemente in der Deutung biblischer Ortsnamen bei Hieronymus », *MGWJ* 83 (1939), 132-141.
- KOMLOSH Y., *The Bible in the Light of the Aramaic Translations* (en hébreu), Tel Aviv 1973.
- KUIPER G. J., *The Pseudo-Jonathan Targum and Its Relationship to Targum Onkelos*, Rome 1972.
- LE DÉAUT R., *La nuit pascale. Essai sur la signification de la Pâque juive à partir du Targum d'Éwode XII*, 42, Rome 1963 (réimpr. 1975).
- « Un phénomène spontané de l'herméneutique juive ancienne : le 'targumisme' », *Biblica* 52 (1971), 505-525.

- LE DÉAUT R., « Traditions targumiques dans le Corpus paulinien ? », *Biblica* 42 (1961), 28-48.
- LEHMANN M. R., « *I Q Genesis Apocryphon* in the light of Targumim and Midrashim », *Revue de Qumrân* 1 (1958), 249-263.
- LEVEY S. H., *The Messiah : An Aramaic Interpretation. The Messianic Exegesis of the Targum*, Cincinnati 1974.
- LUND S. - FOSTER J., *Variant Versions of Targumic Traditions within Codex Neofiti I*, Missoula 1977. Cf. recension de C. MEEHAN dans *JSJ* 9 (1978), 97-104.
- LUZARRAGA J., *Las tradiciones de la nube en la Biblia y en el Judaismo primitivo*, Rome 1973.
- LUZZATTO S. D., *Oheb ger (Philozenus, sive de Onkelosi, chaldaica Pentateuchi versione, dissertatio...)*, Cracovie 1895 (réimpr. Jérusalem 1969).
- MALINA B. J., *The Palestinian Manna Tradition. The Manna Tradition in the Palestinian Targums and its Relationship to the New Testament Writings*, Leiden 1968.
- MANESCHG J., *Die Erzählung von der Ehernen Schlange (Num 21, 4-9) in der Literatur des 'Späijudentums'*, Diss. Rome 1979.
- MARMORSTEIN A., *Studien zum Pseudo-Jonathan Targum. I : Das Targum und die apokryphe Literatur*, Posen 1905.
- « Einige vorläufige Bemerkungen zu den neuentdeckten Fragmenten des jerusalemischen (palästinensischen) Targums », *ZAW* 49 (1931), 231-242.
- McNAMARA M., *The New Testament and the Palestinian Targum to the Pentateuch*, Rome 1966 (réimpr. 1978).
- MILLER M. P., « Targum, Midrash and the Use of the Old Testament in the New Testament », *JSJ* 2 (1971), 29-82.
- MUÑOZ LEÓN D., *Dios-Palabra. Memrá en los Targumim del Pentateuco*, Granada 1974.
- *Gloria de la Shekiná en los Targumim del Pentateuco*, Madrid 1977.
- NICKELS P., *Targum and New Testament. A Bibliography together with a New Testament Index*, Rome 1967.
- PETERS C., « Peschitta und Targumim des Pentateuchs », *Le Muséon* 48 (1935), 1-54.
- POTIN J., *La fête juive de la Pentecôte*, Paris 1971.
- RODRÍGUEZ CARMONA A., *Targum y Resurrección*, Granada 1978.
- SCHÄFER P., *Die Vorstellung vom Heiligen Geist in der rabbinischen Literatur*, München 1972.
- « Die Termini 'Heiliger Geist' und 'Geist der Prophetie' in den Targumim und das Verhältnis der Targumim zueinander », *VT* 20 (1970), 304-314.
- *Rivalität zwischen Engeln und Menschen*, Berlin 1975.

- SCHMERLER B., *Sepher 'ahabat Yehonatan*, Bilgaray 1932-1935.
- SELIGSOHN H., *De duabus hierosolymitanis paraphrasibus... dissertatio*, Bratislava 1858.
- SELIGSOHN H. - TRAUB J., « Ueber den Geist der Uebersetzung des Jonathan ben Usiel zum Pentateuch... », *MGWJ* 6 (1857), 96-114.
- SHINAN A., *The Aggadah in the Aramaic Targums to the Pentateuch* (en hébreu), Jérusalem 1979.
- SILVERSTONE A. E., *Aquila and Onkelos*, Manchester 1931 (réimpr. en Israël 1970).
- SPEERBER A., *The Bible in Aramaic*, vol. IV B : *The Targum and the Hebrew Bible*, Leiden 1973.
- TAL A., « Ms. Neophyti 1 : the Palestinian Targum to the Pentateuch. Observations on the artistry of a scribe », *Israel Oriental Studies* 4 (1974), 31-43.
- TRAUB J., voir SELIGSOHN H.
- VERMES G., « Haggadah in the Onkelos Targum », *JSS* 8 (1963), 159-169.
- « The Archangel Sariel. A Targumic Parallel to the Dead Sea Scrolls », dans *Christianity, Judaism and other Greco-Roman Cults* (éd. J. Neusner), Leiden 1975, 159-166.
- VÖÖBUS A., *Peschitta und Targumim des Pentateuchs*, Stockholm 1958.
- WILCOX M., *The Semitisms of Acts*, Oxford 1965.
- WOHL S., *Das palästinische Pentateuch-Targum*, Zwickau 1935.
- YORK A. D., « The Dating of Targumic Literature », *JSJ* 5 (1974), 49-62.
- « The Targum in the Synagogue and in the School », *JSJ* 10 (1979), 74-86.
- d. Instruments de travail
- BREDEREK E., *Konkordanz zum Targum Onkelos (BZAW IX)*, Giessen 1906.
- BUXTORF J., *Lexicon Chaldaicum, Talmudicum et Rabbinicum...* (éd. B. Fischer), Leipzig 1875.
- DALMAN G. H., *Aramäisch-neuhebräisches Wörterbuch zu Targum, Talmud und Midrasch*, Frankfurt am Main 1901 (réimpr. Hildesheim-Olms 1967).
- DALMAN G., *Grammatik des jüdisch-palästinischen Aramäisch*, Leipzig 1905 (réimpr. Darmstadt 1960/1978).
- FITZMYER J. A. - HARRINGTON D. J., *A Manual of Palestinian Aramaic Texts*, Rome 1978.
- JASTROW M., *A Dictionary of the Targumim, the Talmud Babli und*

- Yerushalmi, and the Midrashic Literature*, New York and London 1886-1903 (réimpr. New York 1950).
- KASOWSKI Ch. J., *A Concordance to the Targum Onkelos*, Jérusalem 1947.
- KOHUT A., *Aruch completum...* Vienne 1878-1892 (réimpr. Tel-Aviv 1970).
- KUTSCHER E. Y., *Studies in Galilean Aramaic*, Ramat-Gan 1976.
- LEVITA Elias, *Meturgeman. Lexicum Chaldaicum auctore Elitia Levita*, Isny 1541 (réimpr. en Israël 1967).
- LEVY J., *Chaldäisches Wörterbuch über die Targumim*³, Leipzig 1881 (réimpr. Köln 1959).
- MERX A., *Chrestomathia targumica*, Berlin 1888.
- STEVENSON W. B., *Grammar of Palestinian Jewish Aramaic*³, Oxford 1962.
- TAL A., *The Language of the Targum of the Former Prophets and its Position within the Aramaic Dialects*, Tel-Aviv 1975.

II. GLOSSAIRE

- ABIB Nom ancien du premier mois de l'année, *nisan* (mars-avril).
- AGGADAH (narration) Partie non législative de la littérature rabbinique (légendes, récits, explications d'ordre moral ou édifiant, interprétations exhortatives de l'Écriture). Cf. HALAKHAH. Adjectif : *aggadique*, qui touche à l'aggadah. NB : *Haggadah* désigne le texte du rituel de la célébration de la Pâque.
- 'AMIDAH : voir SHEMONEH 'ÉSREH.
- AMORAIM (de *amora*, celui qui parle, qui interprète) Rabbins de la période talmudique (du III^e au V^e siècle), dont les discussions constituent la *Guemara* du Talmud.
- ANTHROPOMORPHISME Conception de la divinité à l'image de l'homme.
- 'AQÉDAH (*litt.* : ligature) Désigne dans la tradition le sacrifice d'Isaac.
- 'ARUKH Dictionnaire établi en 1101 par R. Nathan ben Yehiel, chef de l'Académie de Rome (mort en 1106), couvrant Targum, Talmud et Midrash.
- ASHKENAZI (*litt.* : allemand) Désigne le juif d'origine occidentale (Angleterre, France, Allemagne et plus tard Europe orientale). L'autre groupe de juifs européens est constitué par les *Sepharadim* (*litt.* : espagnols) d'origine espagnole, portugaise ou nord-africaine. La prononciation de l'hébreu varie quelque peu entre les deux groupes, ce qui se manifeste dans les usages des scribes.
- AZKARAH (mémorial) Partie de l'offrande végétale brûlée sur l'autel en mémorial (cf. *Lév.* 2, 2).
- BARAÏTA (externe) Tradition tannaitique non incorporée dans la *Mishnah* lors de sa compilation, mais citée dans le Talmud, les Midrashim ou la *Tosephta*.
- BATH QÔL (*litt.* : fille de la voix) Écho ou bien voix venant du ciel (cf. *Dan.* 4, 28), qui intervient pour décider d'une situation ou trancher un problème. Considérée comme ayant pris le relais de l'Esprit de prophétie qui aurait cessé après Malachie.
- BETH MIDRASH (maison d'étude) École ou académie pour l'étude de la Torah, sous la direction d'un Maître.

COLOPHON Notice finale d'un manuscrit donnant divers renseignements, sur le copiste, la date et le lieu de son travail.

DIBBUR (parole) Comme **MEMRA**, apparaît souvent dans les interventions divines.

DITTOGRAPHIE (double graphie) Redoublement fautif, dans l'écriture, d'un élément de mot ou de phrase.

'ERÛB (mélange) Acte symbolique par lequel on « mélangeait » des limites ou plusieurs domaines pour rendre licite un déplacement le jour du sabbat, au-delà des 2.000 coudées permises (un peu moins de 1 km) ou le transport d'objets d'une maison à l'autre. Il consistait à placer de la nourriture de deux repas (comme pour marquer une résidence) à la sortie d'une ville, ce qui rendait possible un nouveau parcours sabbatique, ou dans une cour, ce qui créait la fiction (appelée aussi *Shittâph*, association) d'un seul domicile pour toutes les habitations voisines.

ETHROG Sorte de citron (cédrat) qui accompagne le bouquet prévu (*lulab*) pour la fête des Tentes.

GEMATRIA (de γεωμετρία) Exégèse fondée sur la valeur numérique des lettres d'un mot (méthode arithmologique) permettant d'établir, par exemple, l'équivalence de termes ayant la même valeur.

GEZERAH SHAWAH Conclusion exégétique fondée sur l'analogie supposée de deux passages bibliques où les mêmes termes apparaissent. Méthode souvent à l'œuvre dans le Targum (sans mention du terme).

GUEMARA (complément) Commentaire suivi (œuvre des *Amoraim*) de la *Mishnah*; avec celle-ci, il constitue essentiellement le *Talmud*.

GUÉNIZAH Local attenant à la synagogue, où l'on déposait les livres sacrés devenus inutilisables, pour éviter leur profanation. La plus célèbre, celle du Vieux Caire découverte au siècle dernier, a livré des milliers de manuscrits anciens.

HALAKHAH (marche, conduite) Partie de la littérature juive de nature législative; norme de conduite touchant l'individu ou la communauté. Cf. **AGGADAH**. Adjectif : *halakhique* : qui a trait à la halakhah.

HALLAH Portion de la pâte prélevée pour le prêtre (*Nombr.* 15, 20).

HAPHTARAH (conclusion) Lecture prophétique qui suit celle du Pentateuque dans l'office synagogaal.

HAPAX (adv. grec signifiant « une seule fois ») Désigne un terme, une forme ou un emploi dont on ne connaît qu'un seul exemple.

HAPLOGRAPHIE Faute qui consiste à n'écrire qu'une seule fois un caractère ou groupe de caractères qui devrait être redoublé.

HENDIADYS (dissociation d'un terme unique en deux éléments) Expression d'une même idée à l'aide de deux termes : « remettre et pardonner » = pardonner.

HOMOIOTELEUTON (retour de finales semblables) Désigne l'erreur du copiste qui omet un membre de phrase ou même une ou plusieurs phrases contenus entre deux mots semblables, par saut visuel du premier au second.

KASHER Adjectif désignant une nourriture qu'il est permis de manger parce que rituellement pure. Sens plus général : légitime, licite.

KETUBAH Contrat de mariage et montant des sommes qui y sont inscrites.

LECTIO CONFLATA (leçon confluante) Fusion de deux variantes.

LEMME Désigne les premiers mots (de 2 à 4) du verset hébreu qui précèdent, dans le manuscrit, la traduction araméenne.

LULAB Branche de palmier ou bien bouquet composé de palme, myrte et saule, prévus pour la fête des Tentes (cf. *Lév.* 23, 40).

MAÏZOR (cycle) Rituel des prières et lectures pour les fêtes ou pour toute l'année liturgique.

MA'AMAD (station debout) Nom donné au groupe de laïcs des 24 districts de la Palestine, correspondant aux 24 classes (*mishmaroth*) de prêtres (cf. *Lc* 1, 8). Une partie montait au Temple avec les prêtres de service pour la semaine, pour représenter le peuple aux sacrifices; l'autre se réunissait chaque jour dans les villages pour prier aux mêmes heures.

MASSORAH (transmission, tradition) Désigne l'ensemble des annotations philologiques et exégétiques qui accompagnent le texte biblique (massorétique) et qui visent à en transmettre fidèlement le texte authentique et l'interprétation traditionnelle. On distingue la *Grande Massorah* et la *Petite Massorah*.

MEKHILTA (*litt.* : mesure, règle d'exégèse) Commentaire sur l'*Exode* dont le contenu est attribué aux maîtres des deux premiers siècles (*Tannaïm*), comme c'est aussi le cas pour le *Sifra* (commentaire du *Lévitique*) et les *Sifré* (comm. de *Nombres* et *Deutéronome*). Ces *midrashim*, dits *tannattiques*, sont de type surtout halakhique.

MEMRA (*litt.* : parole, dire) Terme très courant dans le Targum (*memra de Yhwh*); employé quand il s'agit d'une action de Dieu, pour éviter de mentionner son intervention directe et de suggérer un anthropomorphisme.

MESURES

Hin Mesure de capacité, environ 7 litres.

Homer Mesure de capacité pour les matières sèches. Équivalait au *kor* pour les liquides : 450 l.

Log Mesure de capacité (liquides) : environ ½ l.

Mekhilla Mesure de capacité correspondant à un 'ephah biblique : 45 l.

Mille Mesure de distance. Mille romain = 2.000 coudées = 1,472 km.

'*Omer* Mesure de capacité ; environ 3,5 l.

Parasange Mesure de distance. Mille persan = 30 stades = environ 5 km.

Qab Mesure de capacité ; environ 2,5 l.

Qisfa Mesure de capacité qui équivalait au *hin* : 7 l. environ.

Se'ah Mesure de capacité ; environ 13 l.

METURGEMAN (interprète, drogman) Désigne celui qui traduisait en araméen la lecture biblique synagogale. *Meturgeman* est aussi le titre du Dictionnaire araméen du Targum publié à Isny en 1541 par Élie Levita (1469-1549).

MEZUZAH (montant de porte) Désigne un fragment de parchemin portant *Deut.* 6, 4-9 et 11, 13-21, enfermé dans un étui que l'on fixe sur le montant droit de la porte de la maison et de chaque chambre.

MIDRASH (de *dārash*, rechercher, étudier) 1) Méthode d'exégèse qui, allant au-delà du sens littéral (appelé *peshaṭ*) de l'Écriture, scrute le texte en profondeur (selon des règles et des techniques traditionnelles) pour y découvrir des interprétations (de type aggadique ou halakhique) non obvie. 2) Résultat de cette recherche (contenu dans les *midrashim*).

MINḤAH Offrande, surtout offrande végétale. Désigne aussi l'office synagogal du soir.

MISHNAH (enseignement ou répétition) Compilation de la Loi orale par Juda ha-Nasi (vers 200 de notre ère) ; constitue la base du *Talmud*. Une *mishnah* : telle tradition particulière de la Mishnah.

MOIS DE L'ANNÉE *Nisan* (mars-avril), 'iyyar (avril-mai), siwan (mai-juin), tammuz (juin-juillet), 'ab (juillet-août), 'elul (août-septembre), tishri (septembre-octobre), marḥeshwan (octobre-novembre), kislew (novembre-décembre), ṭebel (décembre-janvier), shebaṭ (janvier-février), 'adar (février-mars).

MONNAIES

Darique Monnaie perse en or, d'un poids de 8,41 gr.

Denier (*dyrr*) Distinguer le denier d'argent (*denarius*), équi-

valant au salaire d'un jour (cf. *Matth.* 20, 13) du denier d'or (l' *aureus* romain) qui valait 25 deniers ordinaires.

Drachme Monnaie grecque de même valeur que le denier d'argent.

Me'ah La plus petite monnaie d'argent (pesant 16 grains d'orge) = 1/6 de denier ou de *zuz*.

Mine = 4 deniers d'or = 100 deniers d'argent = 100 *zuz* = 100 sicles communs.

Sicle Sicle ordinaire = 2 deniers = 2 *zuz* = 10 *me'ah*. Sicle du Sanctuaire = le double.

Sela' = 1 sicle du Sanctuaire = 2 sicles ordinaires.

Ṭeba' = ½ sicle.

Zuz = 1 denier = 6 *me'ah*.

NOME Division administrative de l'Égypte ancienne.

NOṬARIḠON (de *notarius*, sténographe) Méthode exégétique consistant à diviser un mot en plusieurs, ou à considérer chaque partie ou chaque lettre comme l'abréviation d'un autre terme, ou encore à former un mot nouveau avec les initiales ou les finales de plusieurs autres (cf. acrostiche).

PARASHAH (ou *sidrah* en araméen) Section de la torah lue en synagogue le jour du sabbat, dans le cycle annuel babylonien.

PESHITTA Version syriaque du Pentateuque.

PHYLACTÈRES : voir TEPHILLIN.

PIYYUṬIM (du grec *παιήτης*) Poésies liturgiques, très en vogue après le v^e siècle environ, destinées à accompagner les grandes prières de la synagogue. Certaines se trouvent insérées dans des manuscrits du Targum, avec lequel elles ont sans doute une relation étroite à l'origine.

SANHÉDRIN (du grec *συνέδριον*) Grand Conseil de l'État et tribunal suprême du peuple juif durant un siècle environ avant la destruction du Temple (en 70) ; composé de 71 membres et présidé par le grand prêtre. Un autre tribunal (appelé « Petit Sanhédrin »), avec des attributions judiciaires seulement, avait 23 membres. De « petits sanhédrins » pouvaient aussi être établis en province.

SEDER (plur. *sedarim*) Section de la Torah lue à l'office synagogal du sabbat. Dans l'usage palestinien ancien, le Pentateuque était divisé de façon à en assurer une lecture complète en trois ans (environ), en un cycle triennal (apparu vers la fin du 11^e siècle). L'usage d'un cycle annuel est depuis longtemps généralisé dans le Judaïsme. Le mot *Seder* désigne aussi par ailleurs le rituel de la célébration pascale.

SHEKINAH (*lilt.* : *résidence* de Dieu) Présence (divine). Terme

fréquemment utilisé, dans toute la littérature juive, pour désigner Dieu en tant que Présence à la fois manifeste et cachée dans le monde et dans l'histoire.

SHEMA' (« Écoute... ») Premier mot des trois passages bibliques (*Deut.* 6, 4-10 ; 11, 13-22 ; *Nombr.* 15, 37-41) que l'on récite à la prière du matin et du soir. Désigne à la fois ces textes et les bénédictions qui les accompagnent.

SHEMONEH 'ESREH (ou *Dix-huit* bénédictions) Prière essentielle du Judaïsme, récitée trois fois par jour. Certaines parties sont très anciennes. On l'appelle aussi *Tephillah* (la prière par excellence) ou *'Amidah* (parce qu'on la récite debout). Plus exactement, *Shemoneh 'esreh* désigne la version de la *'Amidah* pour les jours de semaine.

SHITTÔPH : voir *'Erâb*.

SHOPHAR Corne de bélier dont on sonnait au Temple et que l'on utilise encore pour la fête du Nouvel An (*Rosh ha-Shanah*). Dans la tradition, rappelle le bélier du sacrifice d'Isaac.

SIFRA (le livre par excellence) : voir **MEKHILTA**.

SIFRÉ (les livres de l'école) : voir **MEKHILTA**.

TALLITH Châle de prière.

TALMUD (étude, enseignement) Vaste commentaire de la *Mishnah* par les Maîtres de la tradition (*Amoraim*) pendant les trois siècles qui suivent sa compilation. Leur commentaire est appelé *Guemara* (complément). Il y a deux Talmuds, celui de Jérusalem (rédigé vers 300) et celui de Babylone (rédigé vers 450).

TANNAÏM (de *tanna*, celui qui répète ou enseigne). Maîtres pharisiens des deux premiers siècles (auteurs des traditions citées dans la *Mishnah* et les *midrashim* les plus anciens dits *tannaitiques*, *Mekhillta*, *Sifra* et *Sifré*).

TEPHILLIN (mot araméen, étymologie discutée) Nom des deux petits étuis de cuir (contenant *Ex.* 13, 1-16 ; *Deut.* 6, 4-9 et 11, 13-21) que l'on attache au bras gauche et sur le devant du front pour la prière du matin, en dehors du sabbat et des fêtes. Appelés aussi **PHYLACTÈRES**.

TEREPHAKH (*liit.* : bête déchirée par un fauve : cf. *Lév.* 22, 8) Viande qu'il n'est pas permis de manger (non *kasher*), parce qu'il s'agit d'une bête morte de blessure, d'une bête ayant quelque défaut physique ou d'un animal abattu de façon régulière, mais maladroite.

TERUMAH (ce qui est prélevé) Part de la récolte (surtout blé, vin et huile) qui revenait au prêtre (cf. *Nombr.* 18, 8 s.) et portion que les Lévites donnaient aux prêtres sur la dîme qu'ils avaient eux-mêmes perçue (*Nombr.* 18, 25 s.).

TORAH Dans la tradition juive désigne le Pentateuque, les cinq premiers livres de la Bible. Souvent employé aussi au sens général de Révélation de Dieu.

TOSEPHTA (addition, supplément) Nom d'une compilation de traditions tannaitiques, destinée à compléter la *Mishnah* (dont elle suit l'arrangement). Attribuée à R. Hiyya, disciple de Juda ha-Nasi. Désigne aussi souvent une « addition », une paraphrase targumique assez longue insérée dans le texte du Targum ou en marge des manuscrits.

III. TERMES GRECS ET LATINS

Termes passés en araméen (selon divers auteurs). Ne sont mentionnés que les mots cités dans les notes. On n'a donc relevé ni tous les termes ni tous les emplois.

Les chiffres renvoient aux tomes (chiffres romains) et aux pages (chiffres arabes).

ἀήρ : III, 320.
 ἄκρα : III, 304.
 ἀνάγκη : I, 351 ; III, 111.
 ἀναξ : II, 24.
 ἀποθήκη : I, 229 ; IV, 276.
 ἀργαπέτης : I, 375.
 ἀρχεῖον : IV, 41.
 ἀρχων : I, 374.
 ἀσιλλα : II, 426 ; III, 38.
 αὐλών : III, 322.
 βότρως : IV, 59.
 βύσσος : II, 420.
 βωμός : II, 512 ; III, 203.
 γειώρας : II, 94.
 γενέσια (τά) : I, 366.
 γενναῖος : I, 332.
 γένος : III, 15.
 γλωσσόκομον : I, 457.
 δαρεικός : I, 231.
 διαθήτης : IV, 18.
 διαθήκη : I, 229.
 δισάκκιον : I, 385.
 δόναξ : II, 21.
 δῶρον : I, 102 ; III, 153.269.
 εἰκόντιον : I, 245 ; II, 275.

εἰκών : III, 322.
 ἔλμινς : II, 507.
 ἐπαρχία : I, 135 ; III, 290 ;
 IV, 41.
 ἐπικούρειος : IV, 20.
 ἐπίτροπος : I, 356.373.
 ἔρανος : IV, 231.
 ἐσχάρα : III, 293.
 ἐσχαρίτης : II, 138.
 ἔτοιμος : III, 111.
 εὐνοος/εὐνοος : II, 24.
 ζάκορος : II, 448.
 ζευγος/ζυγός : I, 82 ; IV, 265.
 ζώνη : II, 413.
 ἡλιαστόν : III, 269.
 θέατρον : IV, 224.
 θρίσσα : IV, 293.
 ιδιώτης : II, 244.
 καλινός : III, 333.
 κάλπη : II, 421.
 κασσίτερος : III, 292.
 κελέοντες : III, 333.
 κόγχη : III, 310.
 κοιτών : III, 298.

κόστος : II, 244.
 κουκουμίον : III, 294.
 κράσπεδον : III, 146.
 κύριος : I, 405 ; III, 110 ;
 IV, 261.
 κώθων : III, 294.

λέβης : III, 293.
 ληστής : I, 209.

μηλοπέπων : III, 103.
 μιλήσιος : II, 420.
 μυστήριον : IV, 239.
 μῶρος : III, 183.

νᾶνος : II, 463.470.
 νόμος : I, 200 ; II, 433 ; III,
 221.

ξένος : I, 422 ; IV, 217.
 ξέστης : II, 243.

ὄχλος : III, 240.

πανδοκεῖον : III, 234.310.
 πατρόβουλος : II, 473.
 πάτρων : I, 405.
 πέλαγος : II, 123.
 περιβόλαιον : II, 499.
 περίχωρα (τά) : III, 321.
 πηγῆ : II, 130.
 πίναξ : I, 357.
 πλατεῖα (δόδος) : III, 125.
 πολέμαρχος : I, 304.

annona : IV, 231.
 circus : IV, 224.
 collare : III, 203.
 delatura : I, 90.
 essedum : I, 407.
 fascia : III, 243.
 ĩburna (navis) : III, 240.

πόλεμος : I, 304 ; IV, 279.
 πραγματεία : I, 227 ; IV, 175.
 221.292.
 πραιτώριον : I, 391.
 πρόνοος : IV, 148.
 πύλη : I, 194.

σαμβατεῖον : II, 270.
 σημεῖον : II, 62.
 σμάραγδος : I, 137.
 σουδάριον : II, 277 ; IV, 183.
 σοφιστής : IV, 293.
 στεκουλάτωρ : I, 344.
 σπηλάδιον : II, 267.
 σπόγγος : II, 325.
 στολή : I, 408 ; IV, 105.
 στρατηγός : III, 291.

τάβλα : III, 50.
 τολμηρός : I, 435.
 τύπος : II, 250 ; III, 243.
 ὑποπόδιον : II, 200.

φάρμακα (τά) : IV, 227.
 φασιανός : II, 134.
 φασκία : III, 243.
 φερνή : I, 317.
 φιάλη : I, 363.

χαλάζιον : II, 463.
 χαράκωμα : IV, 171.
 χελωνίς : III, 333.
 χερνίδιον : III, 294.

patronus : I, 405.
 Romulus : IV, 298.

specularis (lapis) : II, 159.
 speculator : I, 344.
 sudarium : IV, 183.

tabula : III, 50.
 triton : IV, 293.

IV. INDEX SCRIPTURAIRE

Les chiffres renvoient aux tomes (chiffres romains) et aux pages (chiffres arabes).

I. ANCIEN TESTAMENT

Genèse

1, 28	III, 242
1, 31	I, 87
2, 2	I, 84
7	I, 54
3	I, 55
1	I, 364
15	III, 219
20	I, 89
21	I, 54
22	I, 53
4, 1	I, 100
5	I, 52
7	II, 376
14, 26	I, 53
5, 3	I, 100
6, 3	I, 53
16	I, 117
9, 20	I, 52
10	IV, 215
11, 5, 8	I, 53
14	I, 54
13	I, 50
15	I, 54, 160, 171, 183 ; II 94
7	I, 146
8	I, 171

13	I, 338, 410 ; II, 94
16, 11	I, 89
17, 17	II, 97
18	II, 471
2	I, 53, 189
19, 1	I, 53, 189
20, 12	I, 147
13	I, 53, 151
21, 6	I, 89
14	I, 210
33	I, 55
22	II, 97, 471
3	II, 38
19	I, 222
24	I, 58
23, 2	I, 222
24, 14	I, 56
25, 8	I, 247
27	II, 471
28, 11, 18	I, 269
29	I, 56
31, 14	I, 51
46	I, 53
35, 22	I, 55, 435
29	I, 55
37, 27	I, 345

31	II, 366
33	I, 53, 343
38, 7-10	I, 412
25-26	I, 436
39, 1	I, 53
40	I, 344
16	I, 54
48, 22	I, 53
49, 1	I, 433
10	IV, 235
13	IV, 200
27	III, 26
50, 26	II, 107

Exode

1, 4	II, 224
22	I, 53
2, 22	II, 49
4, 22	II, 97
5, 14	III, 61
21	II, 112
6, 3	I, 108
9, 6	II, 110
11, 7	II, 189
12, 8	IV, 143
29	I, 163
31	IV, 141
37	I, 54
40	II, 94
13, 1-16	II, 103
15	II, 113, 119
24, 27	I, 56
17	II, 147
7	IV, 99
18, 21	IV, 21
20	IV, 61
2-3	III, 144
21	I, 52
22, 12	I, 54
28, 21	I, 447
36	III, 292
32, 15	II, 163
26-29	IV, 103

34, 7	III, 165
39, 30	III, 292

Lévitique

2, 2	II, 487
10, 2, 4	I, 53
13	IV, 195
51	IV, 225
14	IV, 195
15, 19	III, 184
16, 18	II, 240
18	I, 89
6-18	II, 435
21	II, 437
19, 9	IV, 273
19	II, 230 ; III, 143
20, 17	I, 53, 147
20	II, 50
21, 9	I, 347
22, 7	III, 176
24, 10	I, 52

Nombres

2, 2	II, 488
18	I, 429
3, 4	II, 419
5	I, 54
6	I, 54
5	II, 373
7, 16	II, 375
48	I, 429
10, 34	III, 26
11, 3, 34	IV, 99
12, 1	I, 53
13, 30	IV, 24
14, 22	IV, 77
30	IV, 24
15	I, 54
20	III, 115
35	II, 249
16	I, 54

14	I, 364
25-26	II, 23
18, 16	II, 105
19	I, 55
14	III, 119, 247
20	I, 55
22	III, 188
21	I, 55
5	IV, 17
14	I, 367
17	I, 210
24	I, 148
27	I, 52
24	I, 55
25	I, 55, 410
8	III, 241
26, 5-9	III, 150
27, 21	II, 222; III, 34
32, 25	I, 51
33-42	III, 325
33, 3	IV, 141
13	III, 156
34, 7	III, 189
35, 21	II, 180
Deutéronome	
1, 36	III, 135
2, 6	I, 53
21	I, 173
25	IV, 35
3, 11	I, 173
17	III, 321, 325; IV, 285
5, 22	I, 54
31	IV, 71
6, 4	III, 24
4-9	II, 103; IV, 75
9, 19	III, 163
21	II, 256
11, 13-21	II, 103; IV, 75
29-30	I, 149
12, 5	II, 155

15	I, 52
16, 1	IV, 141
18, 2	I, 55
21, 22	IV, 176
22, 29	II, 187
25, 5	I, 347
9	IV, 202
27	IV, 215
15-26	IV, 215
28	IV, 215
12	I, 287
29, 8	I, 54
14	II, 171
32	I, 52; IV, 261
14.33	I, 54
Josué	
3, 7	IV, 35
5, 3	III, 221
9	I, 287
10, 11	II, 71
12	IV, 35
24	IV, 298
12, 3	III, 228
13, 3	IV, 34
22	III, 288
16, 8	I, 429
19, 1	IV, 287
24	I, 149
29	I, 457
Juges	
5, 15-16	II, 113
18	II, 142
30	I, 61
Ruth	
3, 9	II, 175
I Samuel	
2, 22	II, 297
13, 1	I, 52

II Samuel	
5, 11	III, 255
8, 1	I, 255
III Rois	
12, 29	I, 163
15, 20	III, 326
IV Rois	
17, 24	I, 141
I Chroniques	
4-7	II, 142
5, 1-2	I, 435; IV, 291
6, 1-5	II, 49
7, 21	II, 106
17, 21	IV, 212
20	I, 61
24, 18	III, 31
II Chroniques	
3, 1	I, 216
11, 15	II, 430
20, 7	I, 189
Esdras	
4, 7	I, 15
Néhémie	
8	I, 48
4-8	I, 16
Tobie	
1, 7-8	IV, 209
7, 11	III, 187
12, 19	I, 187
Judith	
9, 2-4	I, 323
Esther	
5, 12	I, 364

I Maccabées	
1, 49	I, 181
3, 18	III, 187
4, 40	III, 187
13, 51	III, 304
15, 37	I, 139
II Maccabées	
2, 18	II, 155
9, 6-10	III, 137
Job	
38, 7	I, 308
Psaumes	
1, 3	I, 55
7, 1	III, 114
18, 9	II, 158
31, 25	IV, 305
33, 6	I, 75
45	I, 181
68	II, 113
78, 9	II, 106
20	III, 184
81, 10	II, 163
89, 3	II, 455
92, 13	I, 450
105, 41	III, 184
106, 7-33	II, 509
139, 24	I, 325
145, 16	I, 287
Proverbes	
3, 3	IV, 75
18	I, 99
8	I, 99
22	I, 74
Cantique	
2, 8-9	II, 86
9	III, 61

Sagesse

9, 9 I, 74
 10, 1 I, 97
 11, 17-18 II, 61
 18, 1-4 II, 78
 22 III, 162
 16, 6 III, 193
 7 III, 195
 26 IV, 89

Ecclésiaste

7, 17 I, 59
 10, 5 I, 437
 14, 11-22 I, 59
 26 I, 50
 16, 8 I, 155
 17, 17 IV, 266
 24, 13 III, 242
 28, 14 I, 79
 42, 11 I, 58
 48, 2 I, 50
 11 I, 59

Isaïe

1 IV, 261
 6, 3 IV, 263
 21, 9 I, 171
 29, 22 I, 146
 30, 30 II, 157
 33, 15 I, 439
 40, 4 I, 54, 55 ; II, 94
 41, 8 I, 189
 45, 8 III, 233
 51, 6 II, 97
 54, 13 IV, 89
 60, 21 I, 329
 61 I, 326
 63, 1-6 I, 439
 65, 17 II, 97 ; IV, 261

Jérémie

2, 27 IV, 174

17, 7 I, 48, 367
 32, 24 I, 349
 33, 10 I, 75
 38, 7 III, 114
 52, 27 III, 323

Baruch

3, 26 I, 113
 29-30 IV, 249
 5, 7 II, 94

Ézéchiel

7, 2.3.6 I, 367
 16, 49-50 I, 155
 18, 6 II, 446
 20, 7-8 II, 48
 37, 12 I, 287
 39, 9-10 III, 110
 47 III, 325
 12 I, 91
 16-17 III, 327

Daniel

2, 39-40 I, 171
 3, 19.22 I, 143
 35 I, 188
 4, 23 III, 187
 7 I, 173
 9.11 I, 362
 9 I, 365
 8, 17 I, 367
 9, 21 I, 339
 10, 13.20.21 IV, 266
 11, 5 IV, 299
 27 I, 367
 12, 1 IV, 267, 299
 4 I, 367

Joël

3, 5 II, 226

Amos

2, 6 I, 55, 342

8, 2 I, 367
 9, 7 III, 114

Abdias

18 I, 287

Michée

4, 8 I, 328
 6, 4 I, 363

Nahum

3, 17 IV, 221

Zacharie

3, 7 II, 125
 9, 9 II, 38
 11, 8 I, 363

Malachie

2, 5 III, 248

2. PENTATEUQUE SAMARITAIN

Genèse

2, 2 I, 83
 24 I, 89
 4, 8 I, 102
 17, 16 I, 183

Exode

1, 22 II, 20
 12, 17 II, 89
 13, 5 II, 102
 17, 2 II, 141
 10 II, 143
 20, 18 II, 171
 21, 20 II, 177
 23, 22 II, 197
 31 II, 198
 32, 32 II, 258
 39, 32 II, 306
 41 II, 308

Lévitique

2, 11 II, 325
 4, 35 II, 337
 6, 7 II, 346
 7, 21 II, 354
 12, 7 II, 388
 14, 24 II, 405
 15, 3 II, 412
 17, 5 II, 429
 13 II, 432
 23, 17 II, 479
 25, 25 II, 497

Nombres

1, 42 III, 20
 2, 7 III, 24
 3, 4 III, 29
 25 III, 33
 4, 14 III, 39
 15 III, 41
 32 III, 43
 38 III, 44
 8, 15 III, 83
 11, 28 III, 112
 13, 22 III, 125
 17, 19 III, 163
 19, 21 III, 180
 23, 20 III, 225
 24, 7 III, 233
 26, 40 III, 256
 44 III, 257
 57 III, 258
 27, 14 III, 264
 28, 21 III, 271
 27 III, 273
 29, 3 III, 274
 30, 6 III, 284
 31, 12 III, 291
 35, 5 III, 330
 34 III, 337

Deutéronome

2, 24 IV, 35
 3, 11 IV, 41
 12.14 IV, 42
 4, 33 IV, 57
 14, 2 IV, 129
 32, 37 IV, 276
 34, 6 IV, 302

3. NOUVEAU TESTAMENT

Matthieu

1, 3 I, 345, 353
 19 I, 351
 2, 23 III, 305
 3, 12 IV, 276
 17 I, 353
 5, 8 II, 367
 12 III, 227
 15 III, 107
 21 I, 129 ; II, 489
 23 IV, 179
 27 II, 489
 32 II, 436 ; IV, 175, 192
 33 II, 489
 43 II, 443
 6, 1 I, 357
 4.6.18 IV, 275
 12 I, 105
 24 IV, 75
 30 II, 136
 7, 2 I, 353
 6 I, 237
 8, 21 III, 87
 9, 15 IV, 280
 10, 4 III, 246
 11, 26 III, 211
 29 III, 123 ; IV, 126
 12, 32 III, 144
 36 III, 145
 13, 17 I, 433 ; III, 231
 30 IV, 276
 14, 6 I, 366

15, 26 II, 189
 16, 19 I, 105, 287 ; II, 387
 18, 3 IV, 283
 14 III, 211
 19, 5 I, 89
 6 I, 83 ; IV, 265
 9 II, 436
 16 IV, 251
 20, 22-23 I, 367
 28 I, 187
 21, 25 III, 187
 22, 32 IV, 111
 23, 2 III, 89
 19 II, 237
 35 I, 49, 103
 24, 29 IV, 222
 25, 35-45 I, 326
 41 I, 99 ; IV, 277
 26, 11 IV, 135
 28 IV, 63
 27, 49 I, 62

Marc

1, 10 I, 62
 24 III, 305
 5, 41 I, 47
 42 III, 283
 6, 21 I, 366
 27 I, 344
 31 I, 214
 7, 10 II, 99
 9, 31 II, 79
 10, 51 I, 399
 13, 22 IV, 123

29	I, 367
14, 3	II, 244
36	I, 367
Luc	
1, 9	III, 167; IV, 300
2, 8	I, 328
25	I, 433; III, 227
25, 29	I, 441
49	II, 121
51	I, 338
3, 1	IV, 39
4, 14	I, 320
16-30	I, 326
6, 15	III, 246
22	I, 320
23	III, 227
36	II, 475
9, 29	I, 101
10, 19	IV, 22
24	III, 231
11, 4	I, 105
27	I, 447
13, 32	I, 242
14, 28	III, 202
15, 18	III, 187
17, 20	I, 433
26-30	I, 114
22, 27	I, 187
23, 31	IV, 287
45	IV, 35
24, 32	I, 366
Jean	
1	I, 77
1	I, 75
1-3	II, 97
27	IV, 202
29	I, 217, 290
51	I, 271
2, 1-12	II, 153
10	I, 261

19	III, 21
3, 2	I, 96
3	III, 260
27	III, 187
28	IV, 202
29	IV, 280
31	I, 367
4, 7	I, 56
14	I, 269
23	IV, 74
5, 30	III, 489
7	I, 327
17	IV, 18
23	I, 215
39	I, 62
8, 23	III, 260
41	IV, 186
44	I, 101
56	I, 183
9, 2	IV, 176
4	I, 96
28	III, 89
10, 18	IV, 74
11, 49	III, 335
12, 32	III, 110
34	II, 489
49	IV, 18
13, 1.10	IV, 73
10-11	I, 329
14, 10	IV, 18
19, 14	II, 87
25-27	II, 153
34	III, 185
20, 2	I, 96
16	I, 397
23	I, 105
Actes	
1, 6-7	I, 433
12	II, 262
14	II, 153
15-26	I, 308
17	I, 399
21-22	III, 99

2, 1	III, 273
46	II, 153
3, 22	IV, 158
4, 13	I, 273
32	II, 153
5, 12	II, 153
31	II, 50
7, 3	I, 148
9	I, 338
10	I, 375
35	II, 50
43	I, 55
48	II, 308
53	IV, 285
8, 40	I, 269
12, 23	III, 137
15, 14	I, 425
26	III, 288
17, 3	I, 366
22, 15	III, 99
26, 24	III, 208
Romains	
1, 20	IV, 215
2, 15	IV, 75
5	II, 454
12	II, 167
7-8	I, 115
7, 7	II, 169
10, 6-8	IV, 249
12, 19	IV, 276
I Corinthiens	
5, 6-8	II, 87
8	II, 473
11	IV, 176
13	IV, 124
9, 9	IV, 200
10, 1	II, 94
3	I, 56
1-4	III, 193; IV, 15, 205, 267
4	III, 199; IV, 31
14-21	IV, 269
11, 4-13	I, 365
27	I, 329
13, 12	III, 117
15, 45	I, 81, 85
52	II, 170
16, 13	IV, 21
II Corinthiens	
1, 6	I, 433
3, 3	IV, 75
12	I, 365
15	II, 99
16	II, 262
17	III, 80
11, 24	IV, 200
Galates	
3, 13	IV, 176
16	II, 260
19	IV, 285
4-5	I, 215
4, 29-30	I, 209
Éphésiens	
4, 8	IV, 300
5, 6	IV, 279
Philippiens	
4, 18	II, 321
Colossiens	
2, 14-15	III, 243
3, 13	IV, 179
I Thessaloniens	
4, 16	II, 170
5, 1	I, 433
19	I, 256
II Thessaloniens	
2, 8	II, 366

I Timothée

3, 15 I, 415
6, 14 II, 366

II Timothée

3, 8 II, 16

Hébreux

2, 2 IV, 285
3, 5-6 III, 117
5, 9 I, 441
6, 4 I, 62
6 III, 245
7 I, 165
9, 11 III, 227
12 I, 441
19-22 II, 200
10, 1 III, 227
30 IV, 276
11, 4 I, 103
9 I, 247
12, 16 I, 49

I Pierre

1, 4 IV, 79
12 I, 271
20 I, 84, 217
3, 20 I, 119

II Pierre

2, 15 III, 209
3, 7.10.11 II, 97

Jude

11 III, 209

Apocalypse

1, 4 IV, 277
6 II, 155
8 IV, 277
12.16.20 II, 307
18 I, 287
2, 11 IV, 287
14 I, 55 ; III, 235
17 I, 84, 261 ; II, 132, 426
5, 1 II, 163
10 II, 155
7, 5-8 II, 142
12, 17 I, 94
14, 8 I, 171
16, 1 I, 363
17, 15 III, 233
18, 2 I, 171
19, 13.15 I, 439
16 III, 22
20, 8 III, 110
22, 2 I, 91

V. APOCRYPHES DE L'ANCIEN TESTAMENT**Antiquités bibliques (LAB)**

2, 9 I, 108
3, 1 I, 113
2 I, 114
8 I, 126
11 I, 429
4, 6 I, 136
6, 16 I, 146, 156
7, 4 I, 126
5 I, 144
9, 1 II, 15, 20
3 II, 94
5 I, 353
8 I, 114
9 II, 20
10 II, 129
13 II, 21
10, 1 II, 61
3 II, 112
7 I, 56 ; III, 199
11, 5 II, 157 ; IV, 284
6 II, 165 ; IV, 63
10.13 II, 167
14 II, 160 ; IV, 69
15 I, 56 ; II, 128 ; III, 199 s.
12, 5 II, 254 ; IV, 96
7 II, 256
10 II, 269
13, 4-7 II, 477
15, 6 II, 97, 158
16, 1 I, 55 ; III, 150
2-3 III, 157

4 III, 253
18, 2 III, 208
5-6 III, 210
6 I, 308
10 III, 219
13 III, 234
19 IV, 280
7 II, 254 ; IV, 96
11 IV, 304
16 IV, 302
20, 5 III, 10
8 III, 180, 199
32 I, 175
23, 6 I, 173
10 II, 158
25, 12 I, 116
26, 6 IV, 55
10 II, 222
30, 5 II, 157
32, 4 I, 218
13 IV, 256
40, 4-5 III, 242
43, 5 I, 445
46, 1 III, 288
47, 1 III, 246
48, 1 II, 36
58, 1 II, 144
59, 4 I, 103 s.

Apocalypse d'Abraham

8 I, 146
13, 3 I, 170

Apocalypse de Moïse
 20, 2 I, 90
 40, 4 III, 193

Ascension d'Isaïe
 1, 8 I, 91

Assomption de Moïse
 en général IV, 280
 1, 12 I, 75

II Baruch (syriaque)
 19, 2 IV, 261
 21, 23 IV, 256
 29, 4 I, 78
 5 IV, 268
 53, 1 II, 99
 59, 4-11 IV, 298
 86, 1 I, 321

III Baruch (grec)
 3, 5 II, 200
 4, 8 I, 90
 15 I, 132
 9, 5-7 I, 78
 7 I, 90

IV Esdras
 3, 6 I, 86
 18 II, 97
 6, 49-52 I, 78
 59 I, 75
 7, 132-140 III, 133

I Hénoch (éthiopien)
 6, 1 I, 112
 7 I, 114
 8, 12 I, 114
 9, 5-7 I, 78
 6 I, 270
 7 I, 114

10, 4 II, 423
 18-19 IV, 268
 12, 3 I, 111
 22, 7 I, 104
 60, 7-9 I, 78
 20 I, 256
 24-25 I, 78
 62, 15 I, 97
 72, 37 I, 78

II Hénoch (slave)

6, 1 I, 256
 18, 4 I, 112
 22, 8 I, 97
 29, 1 I, 80 s.
 30, 1 I, 86
 8 I, 75
 13 I, 84
 15 IV, 250
 31, 1 I, 86

Jubilés

1, 27 IV, 284
 2, 1 IV, 284
 2 I, 80
 7 I, 86, 99
 9 I, 78
 16.25 I, 83
 3, 7 I, 89
 28 I, 142
 4, 15 I, 112
 23 I, 111
 30 I, 86
 31 I, 104
 5, 11-18 I, 114
 19 I, 116
 6, 10 I, 128
 10, 22 I, 144
 12 I, 146
 26 I, 142
 14, 21 I, 183
 15, 17 I, 182 s.
 30-32 IV, 266

16 I, 187
 18 II, 155
 31 II, 484
 17-18 II, 97
 17, 17 I, 214
 18 I, 221
 18, 13 I, 216
 19, 8 I, 214
 9 I, 188
 14 I, 246 s.
 21, 12 I, 216
 26, 34 I, 265
 27, 8 I, 266
 20.26 I, 269
 28, 5 I, 277
 8-9 I, 278 s.
 29, 14 III, 319
 30, 3 I, 319
 6 I, 322
 10 II, 436 s.
 31, 16 I, 280
 32, 3 I, 308
 33, 2-9 I, 328
 3 I, 56
 34, 1-9 I, 408, 430
 12-19 I, 342
 16 I, 454
 20 I, 411
 39, 6 I, 356
 41 I, 353
 43, 15 I, 406
 44, 28 I, 414

III Maccabées

2, 5 I, 155

IV Maccabées

2, 2 I, 445
 7, 11 III, 160
 18, 9 I, 101

Oracles Sibyllins

3, 26 I, 84

30 I, 393
 235 II, 167
 5, 256-259 IV, 35

Psaumes de Salomon

14 I, 99
 2 I, 98
 17-18 I, 439

Testament d'Abraham

4, 5 I, 308
 13, 6 I, 212

Testament de Job

52, 9 I, 219

Testaments des XII Patriarches**Aser**

1, 3 IV, 250
 3.5 IV, 74

Benjamin

9, 2 I, 449

Joseph

13 I, 354
 17, 1 I, 447
 18, 4 I, 336
 20, 3 III, 312

Juda

3-7 I, 408
 15, 3 I, 349

Lévi

5, 3 I, 322
 6, 6 I, 322
 23 I, 216

Nephtali

1, 6 II, 442
 2, 1 I, 443
 3, 5 I, 112

8, 4	I, 144	Siméon	
6	I, 142	4, 4	I, 454
Ruben		Zabulon	
3	I, 56	3, 2	I, 342
11-15	I, 328	6, 1	I, 438
5, 6	I, 114	8, 4-6	I, 454

VI. ÉCRITS DE QUMRÂN

Document de Damas

3, 7-8	IV, 99
4, 20	II, 436
5, 9	II, 435
17-19	II, 16
18	II, 54
6, 4	III, 199
7	I, 437
7, 18-21	III, 236
8, 9-12	IV, 275
9, 5	II, 33
15, 1	II, 33

1 QGenAp

en général	I, 16, 157
2, 12	I, 101
6, 2	I, 116 s.
19, 14-17	I, 450
20	I, 150
15	II, 175
17	I, 152
21, 14-19	III, 319
27.29	I, 158
22, 1	I, 160
3-4	I, 50
8	I, 163
13	I, 162

1 QH

7, 2-3	I, 439
--------	--------

1 QM

3, 13-4, 14	III, 22
13, 12	II, 39

1 QpHab

en général	I, 17
7, 1.2	I, 433

1 QS

1, 11	IV, 75
2	IV, 214
1-4	III, 61
2-4	II, 33
4, 12	II, 39
5, 4-5	IV, 247
6, 27	II, 33
8, 13-14	II, 33

4 QEn 1

6, 8	IV, 267
------	---------

4 QPatr. Bless.

1, 2	I, 437
3	I, 438

4 QPhylactère

30, 31	II, 103
--------	---------

4 QtgJob

en général	I, 16
------------	-------

4 QtgLev

en général	I, 16 ; II, 423
------------	-----------------

4 Q 180

I, 185

11 QtgJob

en général	I, 16, 17, 21, 45
------------	-------------------

19, 17	I, 59	27	IV, 130
20, 2	I, 50	42, 11	I, 315
21, 7	I, 50	48, 11	I, 236
29, 7	I, 45		
31, 10.11	I, 59	11 QTemple Scroll	
32, 2	I, 58	18, 11-19, 9	IV, 145
36, 12	I, 50	48, 3-7	II, 381
38, 7	I, 309	51, 11-14	IV, 147
39, 25	I, 59	64, 9-11	IV, 176

VII. VERSIONS BIBLIQUES ANCIENNES

1. Versions grecques

a. SEPTANTE

Genèse

1, 5.9	I, 77
2, 20.24	I, 89
4, 5.8	I, 102
5, 24	I, 111
7, 13	I, 121
16	I, 122
11, 13	I, 145
13, 18	I, 156
15, 2	I, 168
6	II, 353
9	I, 169
11	I, 170
16, 13	I, 177
17, 16	I, 182
20, 13	I, 53
21, 9	I, 208
14	I, 210
33	I, 213
22, 2	I, 216
13	I, 221
26, 10	I, 251
29, 17	I, 277
24	I, 279
30, 40	I, 290
41	I, 291
31, 7	I, 293
13	I, 294
19	I, 295
33, 18	I, 314
19	I, 315

34, 12	I, 317
35, 16	I, 327
37, 23-24	I, 341
36	I, 345
38, 5	I, 345
14	I, 348
41, 16	I, 371
45	I, 58
43, 34	I, 395
45, 19	I, 406
46, 28	I, 415
48, 1	I, 425
7	III, 312
49, 10	I, 437

Exode

1, 8	II, 15
11	I, 58 ; II, 16
12	II, 16
22	II, 20
3, 14	II, 31
4, 24	II, 39
5, 3	II, 43
17	II, 45
6, 20	II, 50
8, 12	II, 60
17	II, 61
9, 3	II, 65
7	II, 66
10, 12	II, 75
17	II, 77

11, 4	II, 81
12, 3	II, 83
17	II, 89
19	II, 94
13, 5	II, 103
12	II, 104
18	II, 107
15, 13	II, 125
16, 32.33	II, 139
17, 2	II, 141
9	II, 142 s.
10	II, 143
15	II, 145
19, 3	II, 153
13	II, 157
24	II, 160
20, 3	II, 163
18	II, 171
21, 8	II, 174
22	II, 178
29	II, 180
22, 7	II, 184
13	II, 185
23, 8	II, 193
22	II, 197
31	II, 198
25, 5.6	II, 205
19	II, 207
33	II, 208
28, 12	II, 223
30	II, 226
41	II, 229
29, 9	II, 231
20	II, 233
37	II, 237
43	II, 239
30, 35	II, 245
32, 4	II, 251
32	II, 258
34	II, 259
36, 5	II, 285
40, 19	II, 312

Lévitique

1, 8.12	II, 321
2, 8.11	II, 325
3, 5	II, 329
4, 35	II, 337
5, 5	II, 339
24	II, 345
6, 7	II, 346
13	II, 347
7, 34	II, 356
8, 20	II, 321
35	II, 364
9, 4	II, 366
10, 14	II, 374
18	II, 377
11, 33	II, 384
42	II, 385
12, 4	II, 387
7	II, 388
13, 2	II, 389
18	II, 392
54	II, 399
14, 17	II, 404
24	II, 405
15, 3	II, 412
14	II, 414
16, 1	II, 419
6	II, 421
20	II, 425
17, 4	II, 429
6.8	II, 430
17, 13	II, 432
18, 13	II, 435
19, 3	II, 439
19	II, 444
26	II, 446
20, 5	II, 451
14	II, 454
21, 12	II, 461
22, 21	II, 469
23, 17	II, 479
24, 7	II, 487
25, 17	II, 496

25	II, 497
26, 13	I, 365
27, 7	II, 519
<i>Nombres</i>	
1, 22.24	III, 17
42	III, 20
2, 15	III, 25
3, 20	III, 32
25	III, 33
32	III, 34
4, 6	III, 37
9	III, 38
14	III, 39
26	III, 42
32	III, 43
38	III, 44
41	III, 45
6, 2	III, 54
4	III, 55
7, 12	III, 63
18	III, 65
89	III, 80
8, 15	III, 83
9, 16	III, 92
10, 22	III, 97
31	III, 99
34	III, 101
11, 12	III, 105
28	III, 112
12, 3	III, 123
8	III, 117
13, 2	III, 122
19.20	III, 124
22.24	III, 125
14, 5	III, 129
10	III, 131
15, 10.14	III, 141
16, 22	III, 155
17, 19	III, 163
18, 17	III, 170
19, 21	III, 180
20, 14	III, 185
21, 1	III, 190 s.

6	III, 193
8	III, 194
16	III, 198
17	III, 199
28	III, 203
30	III, 204
22, 5.7	III, 209
39	III, 217
40	III, 218
23, 1	III, 218
2.3	III, 219
15	III, 223
19	III, 224
20.21	III, 225
24, 6	III, 231
7	III, 233
23	III, 239
24	III, 240 s.
25, 1	III, 242
4	III, 245
8	III, 246
26, 9	III, 251
57	III, 258
27, 7.12	III, 263
27, 14	III, 264
23	III, 267
29, 3	III, 274
30, 6	III, 284
16	III, 287
31, 16	III, 291
32, 12	I, 54 ; III, 303
33, 6	III, 310
35, 5	III, 330
34	III, 337

Deutéronome

1, 1	IV, 15
2, 23	IV, 34
24	IV, 35
30	IV, 37
37	IV, 39
3, 7	IV, 40
12.14	IV, 42
4, 7.9	IV, 49

19	IV, 52	<i>Josué</i>	
28	IV, 55	10, 11	II, 157
33	IV, 56	11, 22	I, 54
34	IV, 57	12, 4	IV, 32
5, 23	IV, 69	13, 12	IV, 32
31	IV, 71	22	III, 288
7, 5	IV, 81		
9, 18	IV, 96	<i>Juges</i>	
10, 16	IV, 105	6, 5	IV, 227
12, 3	IV, 114		
5	IV, 115	<i>I Samuel</i>	
18	IV, 119	28, 14	I, 54
13, 6	IV, 124		
14, 2	IV, 129	<i>I Chroniques</i>	
15, 5	IV, 137	11, 15	IV, 32
16, 7	IV, 143	14, 9	IV, 32
8	IV, 145	20, 4.6	IV, 32
17, 18	IV, 59		
18, 1	IV, 154	<i>Néhémie</i>	
21, 12	IV, 173	8, 5	I, 366
23, 3	IV, 186		
18	IV, 189	<i>Job</i>	
24, 1	IV, 193	29, 7	I, 45
15-17	IV, 197		
18	IV, 199	<i>Psaumes</i>	
25, 12	IV, 203	44 (45), 1	I, 181
26, 2	IV, 206	77 (78), 13	II, 123
8	IV, 208		
28, 4	IV, 219	<i>Isaïe</i>	
28, 20.22	IV, 225	6, 10	IV, 247
27	IV, 227	9, 11	I, 58
29, 2	IV, 238	14, 11	II, 94
8	IV, 239	63, 8-9	II, 86
25	IV, 245		
30, 3	IV, 247	<i>Jérémie</i>	
32, 10	IV, 267	2, 20	IV, 227
12	IV, 269		
33	IV, 275	<i>Daniel</i>	
37	IV, 277	3, 12	I, 61
43	IV, 279	35	I, 188
51	IV, 282		
33, 2.5	IV, 285	<i>Amos</i>	
34, 6	IV, 302	5, 25-27	I, 55
12	IV, 304		
		<i>Zacharie</i>	
		6, 14	I, 48

b. AQUILA

<i>Genèse</i>		21, 1	III, 191
1, 1	I, 153	19	III, 199
15, 2	I, 168	24, 7	III, 233
26, 12	I, 251	25, 4	III, 245
31, 19	I, 295		
38, 5	I, 345	<i>Deutéronome</i>	
41, 43	I, 375	23, 3	IV, 186
		28, 22	IV, 225
<i>Nombres</i>		32, 33	IV, 275
11, 8	III, 105	33, 2	IV, 285

c. SYMMAQUE

<i>Genèse</i>		24, 7	III, 233
14, 1	I, 158	25, 4	III, 245
		<i>Deutéronome</i>	
<i>Exode</i>		4, 19	IV, 52
32, 25	II, 257	23, 3	IV, 186
		28, 27	IV, 227
<i>Nombres</i>		33, 2	IV, 285
14, 9	III, 130	10	IV, 288
21, 1	III, 191		

d. THÉODOTION

<i>Genèse</i>		<i>Daniel</i>	
4, 4	I, 52, 102	3, 33-39	II, 473
<i>Nombres</i>			
24, 7	III, 233		

2. Versions araméennes

(TARGUMS)

(Les références concernent seulement les passages bibliques autres que ceux que le Targum est en train de traduire.)

a. TARGUMS DU PENTATEUQUE

Onqelos (O)		11	I, 187
<i>Genèse</i>		28, 18	III, 24
		19	III, 26
<i>Lévitique</i>			
en général	I, 19, 20-22	14, 33	II, 378
2, 1	IV, 167	15, 1	II, 378
24	IV, 47	16, 29	II, 101
3, 22	I, 97	18, 23	II, 175
13, 18	I, 157	20, 16	II, 175
14, 13	I, 157	21, 7	II, 445
17	III, 312	22, 24	II, 463
15, 6	II, 353	<i>Nombres</i>	
16, 12	IV, 222	1, 51	I, 97
20, 5	IV, 243	4, 5	I, 97
21, 1	II, 509	10, 17	I, 97
27, 40	I, 95	16, 36	III, 26
31, 42	I, 361	20, 19	IV, 37
43, 15	I, 21	21, 8-9	I, 144
49, 5-7	I, 322	24	II, 312
50, 24	II, 509	27, 12	III, 195
<i>Exode</i>			
3, 16	II, 509	31, 50	I, 236
4, 31	II, 509	33, 44	III, 195
9, 3	II, 43	<i>Deutéronome</i>	
12, 43	II, 319	2, 7	IV, 267
13, 19	II, 509	5, 22	I, 47
22, 30	I, 21	16, 2	I, 21
23, 18	I, 21		
24, 8	I, 59		

21, 19	IV, 149
22, 15	IV, 149
24, 16	I, 21
28, 59	IV, 151
32, 49	III, 195
33, 12	I, 449
26	I, 21

Pseudo Jonathan (Jo)

en général I, 29-37

Genèse

1, 5	I, 32
21	I, 83
2, 8	I, 51
3, 6	I, 100
15	III, 195
24	IV, 251
4, 1	I, 34
8	I, 47, 48, 50, 75, 249 ; IV, 20
23	I, 105
5, 3	I, 207
7-8	I, 50
8, 1	I, 75
20	I, 218
9, 20	I, 117
10, 11	III, 125
19	IV, 18
11, 7	I, 80
8	III, 276 ; IV, 215
9	I, 138
29	I, 204
31	I, 50, 146
12, 3	III, 233
13, 4	I, 150
7	I, 233
14, 1	I, 138
2	II, 471
5	IV, 31
6	I, 58
13	I, 48, 157 ; IV, 32

15	I, 51 ; III, 327
17	III, 312
21	I, 33
15, 1	I, 33, 61
2	I, 162
6	II, 353, 372
7	I, 146
12	I, 55 ; IV 272
17	I, 99
16, 5	I, 34
9	I, 146
13	III, 284
17, 3	III, 229
26	I, 161
18, 1	I, 157
17	I, 95
20	I, 155
21	I, 52 ; II, 81
19, 2	I, 132
2.5.38	I, 33
18	I, 95
33	I, 34
20, 5	IV, 243
7	I, 33
21, 9	II, 253
15	I, 33
21	I, 36
33	I, 150, 210 ; II, 214
22, 1	I, 167, 208
8	II, 366
9	I, 127
10	I, 95, 97
14	I, 50
19	I, 133
23, 9	I, 426
24, 62	I, 178 s., 222
25, 1	I, 175
11	I, 178 s.
19	I, 207
22.27	I, 133, 222
23	I, 95
27	III, 231
29	I, 156

32	I, 33	28.35	I, 55
26	I, 34	29	I, 328
16	I, 33	30	I, 95
25	I, 150	31	I, 34
27, 1	I, 32, 160, 219	33	I, 105
8	I, 33	38, 2	I, 61
9	I, 160	25	I, 95, 99, 343
15	I, 81, 97	39, 10	III, 299
29	I, 148, 437; II, 233	13	I, 132
40	I, 95	40, 1	I, 50
28, 9	I, 330	1.2	I, 35
10	I, 93, 167, 239, 309; III, 246	5	I, 52
11.18	I, 51	10	I, 32
17	II, 127	12.18	I, 55
20	I, 156	16	I, 52
29, 12	I, 297	21.22	I, 50
17	I, 61	23	I, 48
30, 6	I, 441	41, 2	I, 32
18	I, 95	45	I, 61
40	II, 98	42, 23	I, 142
31, 14	I, 51; III, 305	43, 9	I, 95
21	I, 54	28	I, 34
22	I, 276	32	I, 47
42	I, 361	44, 32	I, 95
45-52	III, 212	45, 12	I, 142
32, 2	I, 142	11.18	I, 119
8.12	IV, 30	46, 10	II, 49
21	I, 95	12	III, 253
25	I, 313	17	I, 35
26	I, 33	21	I, 48
32	I, 271	47, 22	I, 359
33, 10	I, 35	29	I, 227, 229
15	I, 304	48, 7	I, 35
34, 13	I, 61	49, 1	I, 424; III, 231
35, 8	I, 32	3	IV, 289
9	I, 55	4	I, 238
14	I, 58	5-7	I, 322, 340
16	I, 35	9	I, 353
18	I, 142	10	IV, 235
36, 3	I, 269	11	IV, 269
20	IV, 33	12	I, 156
37, 19	I, 385	14	I, 412
		19	I, 415

21	I, 293, 412, 452	27	I, 50
22	I, 50, 357	37.42	I, 55
23	I, 79	37	II, 107; III, 310
24	II, 471	40	I, 161
25	IV, 289	13, 5	IV, 213
26	IV, 291	19	I, 457
27	I, 84	20	II, 94; III, 310
50, 10	II, 310	21	II, 115
13	I, 293, 414, 443	14, 2	III, 310
25	II, 50	3	II, 23
<i>Exode</i>		6	I, 34
1, 12	III, 206	9	I, 117; II, 281; III, 310
15	II, 74	20	II, 108
21	I, 49	21	II, 25
2, 12	I, 61, 105	24	I, 308
13	III, 156	27	III, 218
21	II, 38; III, 183	15, 2	II, 239
3, 8.17	IV, 213	11	II, 265
4	I, 36	14-15	I, 415
11	I, 81	17	I, 273
20	II, 25, 115; III, 183; IV, 304	27	I, 48; III, 311
24	I, 61	16, 2	II, 94
25	I, 59	15	II, 426
5, 3	II, 33	20	II, 23; III, 156
6, 15	I, 410	32	III, 165
18	II, 37	17, 1	II, 129
25	III, 248	9	I, 447
28	I, 50	13	IV, 205
7, 9	I, 93	18, 1	I, 32
11	I, 49; II, 16	6	III, 239
8, 5	I, 33	8	I, 55
18	II, 265	12	I, 187
9, 3	II, 43	20	I, 325; IV, 300
16	I, 95	19	I, 50, 121
20	II, 110	4	IV, 105
10, 9	II, 260	15	II, 427
19	I, 33	25	IV, 49
29	II, 38	20, 1	I, 167
12, 6	I, 84	2	IV, 49, 61
12	III, 309	4	II, 253

5	I, 59; III, 133; IV, 53	14	IV, 53
6	IV, 83	25-26	II, 195
7	I, 48; IV, 63	25	IV, 143
12.17	I, 48	26	IV, 133
13	IV, 65	35, 2	II, 249
14	I, 445	27	I, 117
15.16.17	IV, 67	36, 16	II, 211
21, 12	II, 492	20	II, 213
15.16	IV, 183	33	II, 214
22, 12	I, 35	38, 4.8	II, 217
23, 5	IV, 179	39, 26	II, 227
8	IV, 147	40, 4	II, 209, 306
18	II, 273; IV, 143	10	II, 37
19	IV, 133	31	II, 242; III, 49
24	I, 50		
1	IV, 302	<i>Lévitique</i>	
5	I, 50, 259	1, 1	I, 93, 167
8	I, 59	2, 13	I, 55; IV, 154
11	I, 187	6, 3	II, 229
25, 30	II, 306	7, 26.36.37	I, 34
31.36	III, 81	8, 2	II, 251
26, 9	II, 286	7	II, 226
15	II, 287	9, 1	II, 97, 202, 364; IV, 300
17	II, 290	6	I, 431
28	I, 55, 213	10, 1	III, 259
27, 5	II, 295	2	III, 29
28, 17	III, 22	3	I, 168
19.20	III, 26	11	IV, 129
29, 1	II, 420	21	I, 32
3	II, 426	13, 11	IV, 172
30, 19	II, 315	45	II, 373
19-21	III, 49	14, 8	II, 397
31, 18	I, 48; IV, 100	16, 1	III, 29
32, 6	I, 208	4	I, 35
19	I, 48; II, 253; IV, 96	29	II, 101
25	I, 230; II, 261	17, 3	II, 411
27	II, 187	11.14	IV, 120
33, 3	I, 61; IV, 213	18, 21	II, 451
11	IV, 51, 61, 303	20, 10	IV, 183
34, 6-7	III, 133	24	IV, 213
7	I, 59; II, 165	19, 13	I, 69
		16	I, 79

24	IV, 167	24	IV, 271
25	III, 187	7, 1	II, 365; III, 15
36	II, 243	84-88	I, 48
20, 6	II, 448	89	I, 93
9.10	II, 176	9, 6	III, 56
17	I, 101	8	II, 488
21, 10	II, 373	11	III, 15
22, 26	I, 167	10, 10	III, 273
27	I, 55, 221; II, 366	35	III, 23
28	I, 48	11, 1	II, 142; III, 218
23, 11	IV, 144	7	II, 135
18	II, 420	7.31.32	I, 48
27	II, 427	25	IV, 68
41	I, 34	26	I, 49, 50; II, 310
24, 2	I, 32	32	II, 136
5	I, 48	34	III, 311
12	III, 147	12, 1	IV, 195
25, 19	I, 34	8	II, 263, 267; IV, 61
34	I, 32	13	I, 50, 121
47	IV, 242	21	I, 58
26, 4	IV, 109	23	III, 38
19	I, 50; IV, 226	25	III, 129
26.33	I, 32	27	IV, 213
39	II, 165	32	I, 320
42	I, 221	14, 1	I, 54
44	I, 171	4	I, 35
		14	I, 55; II, 94
<i>Nombres</i>		18	I, 59; II, 269
1, 18	III, 15	15, 34	II, 488
51	II, 157	16, 13.14	IV, 213
2	II, 222	22	III, 265
21	I, 34	17, 11	IV, 96
3, 4	II, 371; III, 259	27.31	I, 52
7	III, 80	18, 8	I, 54; II, 357
10.38	II, 157	19, 9	I, 48
4, 7	II, 292	20, 2.29	III, 191
10	I, 32	10	I, 50
31.32	I, 34	11	I, 52
5, 17	II, 242	13	I, 159
22	I, 52	19	IV, 37
6, 9	I, 32		
23	II, 370		

21	I, 48
1	III, 189; IV, 101
6	I, 48, 93; II, 53
6.34	I, 55
12	IV, 33
14	I, 367
14-15	III, 327
17.19	I, 56
18	III, 89
20	II, 129; IV, 31
24	I, 387; II, 145
33	IV, 17
34	I, 160; IV, 39
35	I, 48
22, 5	IV, 187
22	II, 16
24	I, 55, 301
28	I, 84; III, 199
41	II, 142
23, 9	I, 447
10	I, 55
19	I, 178
24, 3	I, 179
5	I, 247
9	I, 148
14	I, 50, 95; III, 290
15.18	I, 433
19	I, 35, 335
19.24	I, 58
20	II, 145
21	I, 32
25	III, 246
25, 3	I, 32
6.7.13	I, 47
8	I, 48
12	II, 37
13	IV, 155
15	III, 241, 288
26, 1	III, 187
46	I, 412
54	III, 317
59	I, 414

61	II, 371
27, 1	III, 337
12	III, 195
14	I, 159
28, 2	I, 48; III, 174
15	I, 78
26	I, 35
29, 1	III, 96
7	II, 427
31	I, 58
31, 8	I, 48; III, 208, 235, 241
50	I, 47, 236, 257
32, 25	I, 51
37	III, 216
33, 5	II, 94
7	II, 109
8	II, 111
9	II, 130
11	III, 242
14	II, 129
40	III, 190
44	III, 195
46	III, 181
34, 6	IV, 111
7	III, 188
35, 25	I, 156

Deutéronome

1, 1	I, 48; II, 117; III, 192 s.
2, 5	I, 305
7	IV, 267
8	III, 314
10	I, 158
12	I, 332
23	I, 139
27	III, 187
3, 9	III, 242
11	I, 160; IV, 32
25	IV, 18
4, 12	I, 93
13	IV, 49
24	I, 353

26	IV, 261
28	I, 61
48	III, 242
5, 4	II, 263; IV, 303
9.10.14	II, 165
10	IV, 83
17.21	II, 167
22	I, 47; III, 108; IV, 51
23	I, 93
30	II, 402; IV, 47
6, 3	IV, 213
4	I, 328, 433
5	I, 50
7.9	IV, 110
25	III, 299
7, 2	I, 387
3	III, 243
7	I, 61
24	I, 50
9, 9	IV, 51
19	I, 55; III, 160
10, 2	II, 249
6	III, 190, 342
16	I, 50; IV, 247
11, 9	IV, 213
10	I, 58
14	IV, 222
19	IV, 75
22	IV, 105
24	III, 320; IV, 18
26	I, 50
30	I, 157
12, 23	II, 431
13, 5	IV, 105
14, 1	I, 32, 60; II, 459
9	I, 33
23	IV, 209
15, 17	II, 174
16, 4	II, 195
16	II, 194
19	II, 193
17, 18	IV, 137
18, 2	II, 327
11	II, 448
20, 6	II, 446; IV, 133, 228
21, 8	III, 137
9	I, 47
19	IV, 149
22, 12	III, 148
14-17	II, 461
15	IV, 149
22	II, 176
23, 5	III, 208
10	III, 334
12	I, 34
24, 7	II, 176; IV, 175, 183
11	I, 132
21	I, 34
25, 15	II, 243
18	II, 142
19	II, 145
26, 5	III, 208
9-10	IV, 213
17-18	I, 55
28, 12	I, 287; IV, 109
15	I, 48
23	II, 509
32	II, 19
36-64	I, 61
59	IV, 151
29, 9	I, 50
12	IV, 23
19	I, 35
30, 2	I, 48
4	II, 37
6	IV, 105
31, 1	II, 262
11	I, 36
12	I, 52
14	I, 55
20	III, 203; IV, 213
28	I, 50
32, 1	IV, 55

4	I, 55, 237
4.14	I, 50
5	IV, 128
8	I, 138, 143; III, 276; IV, 215
8-9	IV, 56
10	II, 94
14.50	I, 48
24	I, 55, 171
31.37	I, 60
39	II, 31
48	IV, 300
49	III, 195
50	III, 189
51	I, 159
33	I, 54
2.8	I, 50
8	I, 159
11	I, 55; III, 101
12.15.16	I, 447
17	I, 435
18	I, 439
19	III, 148
21	I, 437; II, 99
34	I, 121
3	I, 32
5	IV, 249, 284
5.12	I, 48
6	I, 55, 185, 325; IV, 265, 280
8	II, 139
10	II, 263; IV, 61
12	II, 25, 38; IV, 51

Codex Neofiti 1 (N)

(Les références concernent
le texte et les variantes margi-
nales, sans distinction.)

en général I, 38-42

Genèse

1, 1 IV, 167

2, 8	I, 51, 81
19	I, 142
24	IV, 47
3, 15	III, 193, 334
22	I, 81
24	II, 129; IV, 251
4, 8	I, 47 s., 50, 75, 249
10	I, 51
15	IV, 257
23	I, 105
7, 9	I, 83
8, 1	I, 75
10, 11	III, 125
19	IV, 18
11, 2	I, 155
9	I, 138
31	I, 50, 146
12, 3	III, 233
7	II, 260
13, 4	I, 150
7	I, 233
15	II, 260
14, 5	I, 58
6	IV, 31
15, 1	I, 61
1.11	I, 40
2	I, 162
6	II, 353
7	I, 146
12	I, 55; IV, 272
17	I, 99
16, 5	I, 54 s., 146
8	I, 307
17, 1	I, 117
7	II, 260
18, 6	I, 61, 160
17	I, 95
21	II, 81
19, 18	I, 95
26	I, 96
20, 5	IV, 243
21, 1	II, 509
1. 11	I, 142

9	II, 253
33	II, 150, 214; II, 19
22, 5	I, 39
8	II, 366; III, 219
10	I, 95, 97
14	I, 50, 150
23, 6-11	I, 40
13	I, 95
13.19	I, 39
24, 62	I, 222
67	I, 39
25, 1	I, 175
7	I, 39
8	I, 449
27	I, 133, 214, 222; III, 231
34	I, 96
26, 25	I, 150
27, 12.22.40	I, 95
29	I, 148, 437; III, 233
28, 10	I, 93, 167, 239; III, 246
11.18	I, 51
20	I, 39
29, 35	I, 95
30, 3	I, 95
22	IV, 221
31, 8.18.36	I, 39
11.47	I, 142
22.24	I, 276
42	I, 361
45-52	III, 212
33, 1	I, 39
18	I, 117
34, 13.21	I, 61
21	I, 117
35, 9	I, 47, 83, 185; IV, 300
18	I, 142
37, 20	I, 445
38, 7.10	II, 372

25	I, 95, 99, 343
39, 10	III, 299
40, 12.18.23	I, 55
23	I, 48; II, 97
42, 23	I, 142
43, 9	I, 95
14	I, 343
16	I, 39
44, 18	I, 167, 322
27	I, 39
32	I, 95
45, 11.18	I, 119
12	I, 142
28	I, 95
46, 2	I, 142
12	I, 291
47, 22	I, 359
29	I, 229
48, 22	I, 81, 97, 105, 259
49, 1	I, 167; III, 231
2	I, 47, 328; II, 161; IV, 73
3	IV, 291
4	I, 328
5-7	I, 322, 340
9	I, 353
10	II, 310
11	IV, 269
21	I, 293, 452
22	I, 50, 99, 357, 375
23	I, 79
25	IV, 289
26	IV, 291
27	I, 84
33	I, 242
50, 24	II, 509

Exode

1, 21	I, 49
2, 3.5	I, 369
5	I, 369

10	I, 105	22, 4	II, 346
14	I, 39	23, 5	IV, 179
3, 4	I, 142	8	IV, 147
16	II, 509	19	I, 95 ; IV, 133
4, 25	I, 59	24, 5	I, 259
31	II, 509	11	I, 187
5, 21	II, 112	27, 3	III, 39
8, 18	II, 265	28, 17	III, 22
25	I, 95	20	III, 26
9, 3	II, 43	29, 29	I, 143
12, 6	I, 84	31, 10	I, 143
11.27	III, 86	32, 6	I, 208
27	I, 50	25	II, 261
42	I, 55, 215, 219, 221, 291, 507 ; IV, 166	33, 11	IV, 61, 303
13, 8	IV, 143	16	II, 65
18	II, 85	34, 7	I, 59
19	II, 509	6-7	III, 133
14, 3	II, 23	13	IV, 81
20	II, 108, 117	14	IV, 53
25	II, 97	20	II, 194
27	III, 218	26	I, 95 ; II, 195 ; IV, 133
15, 2	II, 239	36, 16	II, 211
11	II, 265	40, 3	I, 143
25	II, 129		
27	I, 48 ; III, 311	<i>Lévitique</i>	
19, 1	IV, 143	1, 1	I, 93, 95, 167
3	I, 93	9.13.17	I, 61
5	I, 60, 425	16	IV, 43
15	II, 427	6, 3	II, 229
25	IV, 49	8, 9	I, 143
20, 1	I, 167	9, 6	I, 431
2	IV, 49, 61	10, 3	I, 168
2.3	I, 40	11	IV, 129
5	I, 59 ; III, 133 ; IV, 53	45	II, 239
6	IV, 83	16, 29	II, 101
7	I, 48 ; IV, 63	32	I, 143
12-17	I, 48	19, 16	I, 40, 79
13	IV, 65	24	IV, 167
15-17	IV, 67	20, 2	II, 436
21, 6	IV, 139	6	II, 448
8	IV, 175	17	I, 101
		26	I, 425
		22, 10	II, 99

24	II, 463	14	I, 367
26	I, 167	14-15	III, 327
27	I, 55, 221 ; II, 366	18	III, 89
28	I, 48	20	IV, 31
33	II, 239	33	IV, 17
23, 5	III, 86	34	I, 160 ; IV, 39
9	I, 447	35	III, 327
25, 38	II, 239	22, 5	IV, 187
26, 12	II, 239	24, 5	I, 247
19	I, 50 ; IV, 226	9	I, 148
		15.18	I, 433
<i>Nombres</i>		19	I, 335
1, 51	II, 97	24	I, 58
3, 3	II, 418	27, 5	II, 488
4, 5	II, 97	12	III, 195
5, 18	III, 151	28, 2	I, 48
22	I, 52	7	I, 143
6, 9	IV, 59	29, 31	I, 58
23	IV, 71	31, 50	I, 47, 236
7, 89	IV, 51, 93	33, 9	II, 130
9, 8	II, 488	38	IV, 143
10, 17	II, 97	44	III, 195
35	III, 93	34, 7	III, 188
11, 25	I, 143	8	III, 125
26	I, 50 ; II, 310	15	III, 206, 242
34	III, 311	35, 22	IV, 59
12, 8	II, 263 ; IV, 61	25	I, 143
12	I, 50		
13, 21	I, 58	<i>Deutéronome</i>	
23	III, 38	1, 1	I, 48 ; II, 117 ; III, 192 s.
32	I, 320	24	III, 125
14, 18	I, 59 ; II, 269	2, 3.9.31	IV, 27
15, 34	II, 488	6	III, 200
41	I, 180	8	III, 314
16, 22	III, 265	10	I, 158
28	III, 234	23	I, 139
17, 27	I, 52	32	IV, 18
18, 8	II, 357	3, 2	III, 205 ; IV, 27
20, 13-14	I, 39	9	III, 242
21	II, 19	11	I, 160
21, 1	III, 189 ; IV, 101	25	IV, 18
6	I, 48, 93	4, 12	I, 93

13	IV, 49
24	I, 353
24-25	I, 39
32	I, 81
48	III, 242; IV, 41
5, 4	II, 263; IV, 303
6	II, 161
7	II, 163
9.10	II, 165
10	IV, 83
17-21	II, 167
22	I, 47; III, 108
22-28	IV, 27
30	III, 59
6, 4	I, 328, 433
7, 20	IV, 28
9, 10-13.19	IV, 27
10, 1.4.10-11	IV, 27
12	IV, 74
16	I, 50; IV, 247
11, 1.13.22	IV, 74
24	IV, 18
13, 4	IV, 74
14, 1	II, 459
21	II, 195
23	IV, 209
15, 13	II, 194
16, 16	II, 194
19	II, 193
18, 10	II, 447
11	II, 448
13	I, 117
17	IV, 27
20, 6	IV, 228
22, 4	II, 191
12	III, 148
14	II, 461
23, 5	III, 208; IV, 143
24, 9.17.19	IV, 143
11	I, 132
25, 17.19	I, 48

26, 5	III, 208
28, 3-6	I, 48
23	II, 509
59	II, 65
68	III, 240
30, 6.16.20	IV, 74
12.13	I, 55
32, 1	I, 367; II, 97; III, 110; IV, 55
4	I, 50, 237
14	I, 48
24	I, 171
49	III, 195
33	I, 54
2.8	I, 50
12	I, 449
15.16	I, 447
18	I, 439
21	I, 437; II, 99
29	I, 95
34, 6	I, 61
7	I, 101
10	II, 263; IV, 61

Fragments du Caire (C)
en général I, 25-26

Genèse

2, 21	I, 170
4, 15	IV, 257
29, 35	I, 95
30, 3	I, 95
31, 42	I, 361
45-52	III, 212
35, 9	I, 55, 83, 185; IV, 300
37, 33	I, 105
38	I, 22
43	I, 22
44, 18	I, 167

Exode

5, 21	I, 320
-------	--------

19, 5	I, 425
21, 6	IV, 139

Lévitique

22, 27	I, 221
23, 43	II, 435

Deutéronome

1, 1-5, 9	IV, 14
5, 22.28	IV, 27
34, 6	I, 61

Targum fragmentaire (F)

(Rappelons que F englobe un ou plusieurs témoins du Targum fragmentaire.)

en général I, 23-25

Genèse

19, 26	I, 96
22, 8	I, 219
25, 34	I, 96
31, 11	I, 142
42, 23	I, 142
44, 18	I, 167, 322
45, 28	I, 95

b. TARGUM DES PROPHÈTES

Josué

3, 13	II, 122
5, 5-6, 1	I, 19
10, 13	I, 367
12, 4	IV, 17
5	IV, 43
13, 3	IV, 34
11	IV, 43
14, 8	III, 134
15, 8	IV, 32

Juges

5, 2.4.8	I, 94
----------	-------

48, 22	I, 81, 105, 259
49, 2	I, 328

Exode

12, 2	I, 27
42	I, 215, 219, 221
14, 29	I, 27; III, 110
15, 18	II, 96
25	I, 99

Lévitique

22, 27	I, 221
26, 42	I, 221
44	I, 171

Nombres

24, 9	I, 148
25, 12	III, 58
28, 7	I, 143

Deutéronome

3, 2	III, 205
4, 48	IV, 41
28, 68	III, 240
32, 1	II, 97
33, 21	II, 99

14	I, 438
----	--------

I Samuel

2, 1-10	I, 55
8	I, 98
15, 17	II, 113
25, 29	IV, 256

II Samuel

1, 18	I, 367
-------	--------

II Rois (= IV Rois)

9, 20	II, 267
-------	---------

<i>Isaïe</i>	
1, 14	I, 61
3, 24	III, 243
4, 5	I, 216 s.
6, 3	I, 52
7, 23	III, 315
11, 3	I, 205
4	IV, 298
12, 2	I, 180
13, 21	II, 430
19, 25	I, 61
22, 14	IV, 286
23	III, 15
30, 23	I, 379
33, 22	I, 437
24, 13	IV, 267
35, 7	IV, 267
39, 7	I, 61
40, 8	III, 225
43, 13	I, 55
53, 7	I, 191
12	III, 288
58, 2	IV, 104
13	II, 248
63, 1-6	I, 439
2	I, 47, 438
65, 6.15	IV, 286
8	I, 116, 117
22	I, 98
<i>Jérémie</i>	
1, 1	III, 15
7, 4	I, 52
14, 9	II, 33
21	I, 181
17, 1	IV, 74
5	I, 367
8	III, 205
23, 5	III, 233
31, 32	I, 181
40	III, 312
32, 18	II, 165 ; IV, 63
33, 15	III, 233
47, 4	I, 139

51, 12	III, 246
39.57	IV, 286
<i>Lamentations</i>	
1, 2	III, 128
2, 19	II, 310
20	I, 49
4, 21	I, 135 ; III,
	237
22	II, 37 ; III,
	237
<i>Ézéchiel</i>	
2, 10	I, 94
16	I, 55
4	II, 120
5	II, 14
6	II, 86
49	I, 156
24, 21	II, 509
27, 6	I, 135
37, 1-14	I, 19 ; II, 106
38, 6	I, 135
<i>Osée</i>	
1-2	I, 59
4, 3	I, 50
6, 2	I, 96
13, 5	I, 50
<i>Amos</i>	
9, 7	I, 139
<i>Michée</i>	
4, 8	I, 328
6, 4	I, 362 ; II, 129
<i>Nahum</i>	
3, 17	IV, 221
<i>Habacuc</i>	
3, 3	IV, 282

<i>Zacharie</i>		11, 13	III, 15
3, 5	II, 458	14, 18	I, 418
7	I, 96		
8, 12	IV, 297	<i>Matachie</i>	
		2, 15	I, 97

c. TARGUM DES HAGIOGRAPHES

<i>Psaumes</i>		23, 27	III, 312
1, 3	III, 205	<i>Ruth</i>	
31, 12	I, 132	1, 1	III, 187
33, 7	II, 122	17	III, 245
41, 7	I, 132		
46, 3	II, 123	<i>Cantique</i>	
62, 12	III, 198	1, 2	III, 198
68, 19	III, 149 ; IV,	11	II, 248
	300	13	I, 221
28	II, 113	2, 4	III, 198
75, 8	IV, 265	6	II, 94
78, 9	II, 106	15	II, 142 ; III,
13	II, 122		200
89, 40	I, 181	16	II, 142, 145 ;
95, 11	IV, 116		III, 200
97, 10	III, 110	17	I, 221, 262
105, 21	I, 375	3, 3	III, 198
106, 7	IV, 15	6	I, 221
114, 7	III, 110	4, 5	II, 310
118	I, 47	9	IV, 74
11	III, 237	13	III, 312
119, 89	III, 225	5, 4	III, 324
123, 2	III, 104	10	IV, 264
139, 12	II, 258	12	IV, 108
146, 8	IV, 216	7, 4	II, 310
		8, 2	I, 260, 261 ;
<i>Job</i>			IV, 79
1, 15	I, 137	3	IV, 74
4, 16	IV, 61	6	I, 99
5, 7	I, 87	9	II, 198 ; IV, 74
15, 7	I, 81		
29	III, 154	<i>Ecclésiaste</i>	
33	IV, 59	3, 11	II, 226
<i>Proverbes</i>		4, 4	III, 187
3, 3	IV, 74	7, 24-25	I, 433

8, 14	II, 264
11, 3	III, 187
12, 5	II, 397
<i>Esther (Targum I)</i>	
1, 13	I, 412
2, 22	I, 443
<i>Esther (Targum II)</i>	
3, 7	I, 78, 428
5, 1	I, 221
<i>I Chroniques</i>	
1	I, 134
10	I, 136
13	I, 139
20	I, 140
24	I, 164
29	I, 243
30	I, 244
43.50	I, 334
2, 18	II, 280
35	I, 174
4, 15	III, 303
5, 1-2	I, 435

23	IV, 40
7, 21	II, 106
11, 15	IV, 32
12, 33	I, 412, 438
17, 13	I, 60
21	IV, 212
21, 2	III, 324
15	I, 221, 270, 272
22, 10	I, 60
28, 6	I, 60
29, 11	IV, 284
<i>II Chroniques</i>	
3, 1	I, 216, 221
5, 10	II, 312
6, 28	IV, 225
11, 15	II, 430
18, 20	IV, 256
25, 18	I, 51
28, 2	I, 168
3	I, 146
31, 15	II, 326
32, 21	II, 372
35, 12.13	IV, 143
17	I, 197

3. Peshitta

(Version syriaque du Pentateuque.)

Genèse

2, 2	I, 83
18	I, 87
20.24	I, 89
4, 8	I, 102
15, 9	I, 169
17, 16	I, 182
22, 13	I, 221
29, 24	I, 279
31, 7	I, 293
37, 23	I, 341
42, 1	I, 379
46, 28	I, 415

Exode

17, 2	II, 141
10	II, 143
19, 24	II, 160
29, 20	II, 233
32, 4	II, 250
36, 5	II, 285
38, 8	II, 297
39, 41	II, 308

Lévitique

5, 24	II, 345
7, 21	II, 354
11, 42	II, 385
13, 18	II, 392
14, 17	II, 404
15, 14	II, 414
16, 1	II, 419

17, 8	II, 431
13	II, 432
18, 21	II, 436
19, 3	II, 439
23, 17	II, 479
25, 25	II, 497

Nombres

1, 22.24	III, 17
42	III, 20
2, 7	III, 24
15	III, 25
3, 19.20	III, 32
25.31	III, 33
4, 14	III, 39
15	III, 41
38	III, 44
47	III, 45
5, 28	III, 53
6, 2	III, 54
4	III, 55
7, 12	III, 63
18	III, 65
89	III, 80
8, 15	III, 83
9, 16	III, 92
21	III, 93
11, 12	III, 105
12, 8	III, 117
13, 22.24	III, 125
14, 5	III, 129
10	III, 131
16, 22	III, 155

18, 17	III, 170	33, 5	III, 330
19, 21	III, 180	6	III, 310
21, 1	III, 191	34	III, 337
8	III, 194		
27	III, 201		
22, 5	III, 208, 209	3, 6	IV, 40
23, 2	III, 219	12.14	IV, 42
19	III, 224	4, 7.9	IV, 49
20	III, 225	34	IV, 56
24, 6	III, 231	7, 5	IV, 81
24	III, 240	12, 3	IV, 114
25, 8	III, 246	18	IV, 119
26, 57	III, 258	13, 17	IV, 127
27, 14	III, 264	14, 2	IV, 129
28, 21	III, 271	20, 20	IV, 171
27	III, 273	24, 15	IV, 197
29, 3	III, 274	28, 27	IV, 227
30, 6	III, 284	32, 35	IV, 276
31, 12.16	III, 291	34, 6	IV, 302
		12	IV, 304

4. Targum samaritain

en général I, 27-28

<i>Exode</i>		<i>Deutéronome</i>	
20, 10	II, 165	33, 2	IV, 285

5. Vulgate (V)

<i>Genèse</i>		33, 18	I, 314
1, 5	I, 77	35, 16	I, 327
2, 8	I, 86	37, 24	I, 341
20.24	I, 89	38, 14	I, 348
4, 8	I, 102	41, 43	I, 375
14, 1	I, 158	42, 9	I, 381
15, 2	I, 168	45, 19	I, 406
9	I, 169	46, 28	I, 415
21, 33	I, 213	49, 10	I, 437
22, 2	I, 216		
23, 9	I, 225		
29, 17	I, 277		
31, 7	I, 293		
		<i>Exode</i>	
		6, 6	IV, 63
		11, 7	IV, 235

20, 5	III, 246	27, 23	III, 267
21, 19	II, 177	28, 21	III, 271
32, 25	II, 257		
34, 14	III, 246	<i>Deutéronome</i>	
38, 8	II, 297	1, 1	IV, 15
		5, 6	IV, 63
<i>Lévitique</i>		11, 20	IV, 110
21, 20	II, 463	12, 18	IV, 119
		15, 5	IV, 137
<i>Nombres</i>		21, 12	IV, 173
3, 4	III, 29	18, 8	IV, 157
11, 25	III, 108	16, 1	IV, 141
28	III, 112	24, 15	IV, 197
13, 19	III, 124	25, 12	IV, 203
14, 9	III, 130	26, 5	III, 208
44	III, 139	14	IV, 211
15, 10	III, 141	28, 22	IV, 225
17, 19	III, 163	54	IV, 233
21, 1	III, 191	29, 8	IV, 239
14	III, 197	33, 2.5	IV, 285
17	III, 199	10	IV, 288
27	III, 201	21	IV, 295
30	III, 204	34, 6	IV, 302
22, 5	III, 208	12	IV, 304
7	III, 209		
39	III, 217	<i>Josué</i>	
23, 3	III, 219	14, 15	I, 81
20	III, 225		
24, 3	III, 229	<i>Néhémie</i>	
24	III, 240 s.	9, 7	I, 146
25, 4	III, 245		
8	III, 246	<i>Jérémie</i>	
		51, 1	I, 52

VIII. ÉCRITS RABBINIQUES

I. Mishnah

Aboth

I, 1	II, 488
3	III, 187
II, 1	III, 202
14	IV, 20
III, 1	I, 96
15	I, 98
16	I, 102
IV, 13	IV, 300
22	I, 96
V, 2	I, 114
3	I, 214
4	IV, 14, 76
6	I, 82; II, 132;
	III, 147, 214
8-9	II, 167

Arakin

IX, 3	II, 498
-------	---------

Baba Mesia

IX, 13	IV, 194
--------	---------

Baba Qamma

VIII, 1	I, 176
7	I, 206

Bekoroth

I, 7	II, 273
VII, 3	II, 462

Berakoth

IX, 5	I, 102; IV, 74
-------	----------------

Bikkurim

III, 1.6.9	IV, 206
II, 4	IV, 206

Eduyoth

VI, 1	II, 346
-------	---------

Gittin

IX, 3	II, 445
-------	---------

Hallah

II, 7	III, 142
IV, 8	III, 318
11	III, 323

Hullin

III, 1	II, 195
6	II, 380; IV, 130
7	II, 379; IV, 130
VII, 1.6	I, 310
VIII, 1	II, 195
X, 4	IV, 155

Ketim

XXIII, 2	II, 412, 413
----------	--------------

Ketuboth

VII, 6	IV, 192
--------	---------

Makkoth

I, 5	IV, 164
III, 10	IV, 200

Maaser Sheni

V, 10	IV, 208
12	IV, 211

Megillah

III, 6	I, 77
IV, 4	I, 18
9	II, 435, 436 s.
10	I, 328; II, 250;
	III, 59

Menahoth

XII, 4	II, 230
--------	---------

Middoth

II, 3	III, 177
-------	----------

Miqwaoth

I, 7	II, 230
------	---------

Nazir

I, 2	III, 54
VI, 2	III, 54

Nedarim

III, 11	I, 178
---------	--------

Negaim

I, 1	II, 388, 390
2	II, 392
II, 2.3	II, 410
VII, 4	IV, 194
IX, 3	II, 488
X, 5	II, 394
XI, 7	II, 488
11	II, 398
XII, 1	II, 409
3	II, 406
XIV, 1	II, 400, 410
2	II, 396, 402

Niddah

II, 6	II, 414
-------	---------

Oholoth

II, 2	III, 176
-------	----------

Parah

I, 1	III, 174
2-3	III, 65
II, 4-5	III, 174
III, 1.9.11	III, 176
6-9	III, 175
7.8.10	III, 174
IV, 1	III, 174
V, 5	III, 176
IX, 5	IV, 170
XI, 9	III, 178

Peah

I, 3	II, 440, 480
IV, 1	II, 440
VII, 4	II, 440

Pesahim

I, 4	II, 86 s.
III, 1	II, 88
VI, 3	I, 258

Qiddushin

IV, 14	I, 250
--------	--------

Rosh ha-Shanah

III, 8	III, 194
--------	----------

Sanhédrin

I, 3	II, 332
IV, 1	IV, 22
5	I, 96, 104
VI, 4	II, 492; IV, 176
VII, 1	III, 244
2	I, 350, 454
3	II, 176, 452
4	II, 176, 248, 452
5	II, 491

7	II, 437, 448	1	III, 314
8	II, 452	IV, 1	III, 280
VIII, 2	IV, 176	9	I, 326; III, 140
IX, 6	II, 436	V, 1	IV, 144
X, 1	IV, 20	6	III, 276
3	I, 114	7	IV, 156
XI, 1	IV, 123		
<i>Shabbath</i>		<i>Taanith</i>	
XIV, 1	II, 382	I, 1	II, 482
		III, 8	I, 198
<i>Shebiith</i>		<i>Tamid</i>	
VI, 1	III, 318	II, 3	I, 217
		5	I, 216
<i>Sheqalim</i>		III, 8	III, 204
IV, 1	III, 266	<i>Yadaim</i>	
2	III, 174	IV, 4	I, 15
<i>Sotah</i>		<i>Yebamoth</i>	
I, 6	III, 50	VI, 6	III, 242
7	I, 353; III, 48	XII, 6	IV, 200, 202
9	III, 120; IV, 302	<i>Yoma</i>	
II, 4	III, 52	II, 2	III, 166
5	III, 50	III, 8	II, 420
VII, 5	IV, 112, 215	IV, 1	II, 420
VIII, 5	IV, 166	2	II, 424
IX, 1.2.5	IV, 170	V, 2	II, 226
6	IV, 172	VI, 2	II, 424
12	III, 214	7	II, 426
15	IV, 276	8	II, 421 s.
<i>Sukkah</i>		VIII, 1	II, 426, 480; III, 274
I, 1.4.9	II, 484		
III	II, 484		

2. Tosephta

<i>Abodah Zarah</i>		<i>Hallah</i>	
II, 5	IV, 224	II, 11	III, 321
<i>Baba Qamma</i>		<i>Sotah</i>	
VII, 10	II, 180	VII, 22	IV, 166
<i>Bekoroth</i>		<i>Sanhédrin</i>	
I, 17	II, 273; IV, 170	VII, 1	II, 489

<i>Shebiith</i>		<i>Sukkah</i>	
IV, 11	III, 318, 322	III, 11	III, 201
<i>Sotah</i>		12	III, 198
IV, 8	IV, 294	15	III, 269

3. Talmud

a. TALMUD DE JÉRUSALEM

<i>Abodah Zarah</i>		<i>Nazir</i>	
IV, 43 d	II, 504	VII, 56 b	I, 84
<i>Baba Mesia</i>		<i>Niddah</i>	
IX, 12 b	IV, 196	I, 49 a	I, 321
<i>Berakoth</i>		<i>Orlah</i>	
I, 2 c	I, 86	III, 62 d	II, 188
V, 9 c	II, 474	<i>Peah</i>	
IX, 12 d	I, 80	VIII, 21 b	I, 178
14 b	I, 286	<i>Pesahim</i>	
<i>Bikkurim</i>		I, 27 b	I, 116
III, 65 c	II, 262	II, 29 c	II, 84
65 d	I, 268	VI, 33 a	IV, 142
<i>Demai</i>		<i>Qiddushin</i>	
II, 29 d	III, 322	I, 59 a	I, 15
<i>Hagigah</i>		III, 64 c	IV, 186
II, 77 a	I, 76	<i>Sanhédrin</i>	
<i>Horayoth</i>		I, 19 c	III, 110
III, 48 b	II, 202	VII, 24 b	II, 460
<i>Keluboth</i>		IX, 27 a	III, 332
I, 124 d	IV, 195	27 b	II, 436; III, 244
<i>Megillah</i>		X, 27 d	III, 154
I, 71 b	I, 134	28 a	III, 156
71 c	I, 15, 20	28 c-d	III, 234
IV, 75 c	II, 436, 474	28 d	III, 240, 242, 246
<i>Moed Qatan</i>		29 a	III, 290
I, 80 d	I, 278	29 b	I, 114, 120
		29 c	II, 270

<i>Shebiith</i>			
VI, 36 c	III, 318		
<i>Sheqalim</i>			
V, 49 a	II, 248, 262		
<i>Sotah</i>			
I, 17 b	I, 452		
17 c	I, 436; IV, 294		
II, 17 c	III, 50		
V, 20 c	II, 69		
VII, 21 c	I, 300; IV, 218		
<i>Sukkah</i>			
IV, 54 c	II, 200, 201		

b. TALMUD DE BABYLONE

<i>Abodah Zarah</i>			
2 b	II, 158	16 a	II, 222, 228, 306
3 b	I, 111; IV, 264	b	II, 396, 442
4 a	I, 192	30 b	II, 494, 502
5 a	I, 282; II, 38	31 a	II, 498
7 b	I, 240		
8 a	I, 126	<i>Baba Bathra</i>	
9 a	I, 148	4 a	I, 374
18 b	IV, 224	14 b	II, 312
25 a	I, 436; IV, 34	15 b	II, 264
b	I, 347	16 a	I, 150
27 a	I, 180	b	I, 242, 248
36 b	IV, 80	60 a	III, 228
37 b	IV, 30	68 a	III, 99
42 b	II, 170	74 a	III, 158
44 a	II, 256	74 b-75 a	I, 78
48 a	IV, 80	78 b	III, 202, 204
55 a	IV, 52	81 b	IV, 294
58 b	III, 322	88 a	IV, 202
76 b	II, 348	89 b	II, 448 s.
		91 b	II, 506, 507
<i>Arakin</i>		87 a	III, 268
3 a	II, 410	100 a	I, 156
7 a	IV, 182	109 b	II, 50
15 a	IV, 15, 77, 184	115 b	I, 332
b	I, 79	119 a	III, 260

119 b-120 a	II, 20	109 b	IV, 154
120 a	III, 338	110 a	III, 46
121 b	II, 50	113 a	III, 322
123 a	I, 276, 278, 280, 430	b	II, 502
b	I, 286, 414	<i>Bekoroth</i>	
143 b	I, 414	5 b	II, 140; III, 242
<i>Baba Mesia</i>		6 a	II, 378
10 b	IV, 192	7 a	IV, 128
27 a	IV, 178	b	II, 380
30 b	II, 150	14 b	II, 518; IV, 120
31 a	II, 191	26 b	II, 188
39 b	I, 380	39 a-b	II, 470
58 b	II, 186, 496	43 b	II, 462
59 a	I, 350	44 a	II, 462
61 b	II, 448	49 a-b	II, 104
75 b	II, 188	55 a	III, 324
86 b	I, 186, 194	63 a	III, 48
87 a	I, 206, 244	<i>Berakoth</i>	
b	IV, 190	4 a	II, 80
94 b	II, 182	5 a	IV, 272
106 b	I, 128	6 a	IV, 220
115 a	IV, 194, 198	7 a	II, 264, 266; III, 234
<i>Baba Qamma</i>		8 b	III, 300
10 b	II, 184	9 a	II, 84; IV, 141
25 a	III, 120	b	II, 30
28 a	IV, 203	11 a	IV, 74
42 b	II, 178	15 a	II, 452
50 a	II, 180	16 a	IV, 74
54 b	IV, 180	17 a	II, 202
64 b	II, 182	21 b	IV, 48
78 b	II, 420	26 b	I, 240, 270
81 a	III, 186	27 a	II, 136
82 a	II, 128	31 b	III, 53, 150
84 a	IV, 164	32 a	II, 252
90 a	II, 176	34 b	I, 260
91 b	III, 57	35 a	II, 446; IV, 90
92 a	I, 206, 416	43 b	II, 308
b	II, 196	53 b	II, 452
99 b	II, 150	54 a-b	III, 197
105 b	II, 344, 440		
106 a	II, 184		

b	II, 71; III, 206, 326	16 b	II, 320
55 a	II, 14	<i>Horayoth</i>	
b	I, 360	8 b	II, 338
57 a	I, 438	11 b	I, 436; II, 242
60 a	I, 286	12 a	II, 138
61 a	I, 84	b	II, 460
62 b	I, 216		
64 a	IV, 89	<i>Hullin</i>	
<i>Besah</i>		11 a	III, 174
20 a	II, 368	22 a	II, 340
<i>Erubim</i>		b	II, 322
4 b	II, 412	25 a	III, 178
18 b	I, 108	b	III, 292
51 a	II, 138	27 a	II, 322
53 a	I, 136, 156, 224	b	I, 78; II, 320, 340
63 a	II, 372; III, 28	42 a	II, 378
65 a	I, 76	45 a	II, 354
69 a	II, 318	49 a	I, 148
83 b	II, 138	59 b	II, 378
100 b	I, 94	60 b	I, 78, 422; III, 270; IV, 130
<i>Gittin</i>		61 a	II, 380; IV, 130
8 a	III, 321	63 a	II, 380
45 a	IV, 188	b	IV, 130
57 a	I, 358	65 a	II, 382; IV, 130
68 b	II, 381	67 b	IV, 130
77 a	IV, 192	72 a	III, 178
90 a	IV, 192	78 b	II, 230
b	IV, 193	85 a	II, 432
<i>Hagigah</i>		89 a	II, 132; IV, 80
3 a	I, 340; IV, 211, 254	91 a	I, 390
5 b	I, 178	b	I, 268, 270, 308; IV, 263
6 b	II, 344	92 a	I, 362
11 a	II, 382	117 a	II, 332
12 b	II, 496; IV, 102, 297	127 a	II, 382
13 a	I, 156; II, 118	128 b	II, 384
15 a	I, 76, 111	131 a	III, 166
		132 b	IV, 154
		132 b-133 b	II, 326

134 b	II, 354; III, 248; IV, 154 s.	8 b	III, 180
138 a	IV, 154	9 b	I, 132
139 a	IV, 190	11 a	I, 171; II, 516
		13 a	II, 20
<i>Kerithoth</i>		b	I, 276, 278, 360
5 b	II, 242	14 a	I, 146; III, 252
9 b	II, 406	16 b	I, 406, 408
11 a	II, 444 s.	17 a	I, 304, 314
21 a	II, 354	22 b	II, 504
<i>Ketuboth</i>		24 b	IV, 228
5 a	IV, 224	26 a	I, 449
27 b	I, 380	27 a	I, 321
32 b-38 a	II, 178	<i>Meilah</i>	
33 a	II, 178	15 a	II, 330
38 a	II, 186	<i>Menahoth</i>	
45 b	IV, 148	9 a	II, 346
46 a	IV, 180	20 a	II, 326
47 b	II, 174	29 b	II, 202
49 a	III, 284	32 a-34 a	IV, 75
51 b	IV, 184	33 b	IV, 74
67 b	I, 350; IV, 137	36 b	II, 102; IV, 74
111 b	I, 412; IV, 268	37 b	IV, 74
<i>Makkoth</i>		41 b-42 b	III, 148
10 a	III, 330	43 a	III, 148
11 a	III, 334	51 b	II, 348
16 b	IV, 130	53 b	I, 188
18 b	IV, 206	55 a	II, 326
21 a	II, 446	58 a	II, 324
22 a	IV, 114, 194	61 a	IV, 206
b	II, 449; IV, 200	a-b	II, 354
23 b	I, 80, 353; II, 202	65 a	III, 266
<i>Megillah</i>		66 a	II, 478; IV, 144
2 a	I, 433	77 a	II, 138
b	II, 522; IV, 52	85 a	II, 54
3 a	I, 16, 19 s.	b	IV, 294
b	III, 56, 86	86 b	II, 486; III, 268
6 a	III, 324; IV, 292	96 b	II, 486
		99 a	II, 312; III, 160

Moed Qatan

5 a	II, 396
15 a	II, 396
16 a	III, 153
b	III, 115
18 a	I, 216; II, 54
b	I, 236

Nazir

19 a	III, 57
23 a	I, 154
29 a	II, 418
39 a	III, 54
40 b	II, 446
45 b	III, 58
59 a	IV, 178

Nedarim

10 a	III, 57
20 b	IV, 20
32 a	I, 162, 170, 171; III, 160
b	I, 80, 162
31 b-32 a	II, 41
35 b	II, 410
39 b	I, 82; III, 156
64 b	I, 282; II, 22, 38

Niddah

8 b	I, 350
19 a	II, 414; IV, 151
24 a	IV, 130
31 a	I, 284
b	II, 386, 388
35 a-b	II, 410
61 a	I, 114, 160; III, 204; IV, 40
73 a	II, 416

Pesahim

4 b	II, 86
-----	--------

39 a	II, 84, 98
41 a	II, 84
43 a	II, 88
50 a	I, 344
51 b	II, 496
54 a	I, 82, 86, 98, 332; II, 132
b	I, 96 s.
56 a	I, 328, 433; 73 s.
64 a	II, 274
b	II, 84
73 a	III, 166
75 b	II, 422
76 b	IV, 142
87 b	II, 254; IV, 96
90 a	III, 86
93 b	III, 90
94 a	I, 76; II, 90
95 b	IV, 142
96 a	II, 82
109 a	II, 382
a-b	II, 412
113 a	I, 174
b	II, 191
114 b	I, 258
118 a	I, 96
119 a	I, 378; III, 154

Qiddushin

8 a	II, 104
14 b	II, 172
15 a	II, 172
b	II, 502
18 a	II, 174; IV, 34
b	II, 174 s.
20 b	II, 502
29 a	I, 180
31 a	III, 154
32 b	I, 148, 186; II, 448, 449
33 b	II, 262
35 b	II, 446, 458

38 a	II, 138; IV, 280, 300
40 a	IV, 250
49 a	I, 20
50 b	II, 436
54 a	III, 214
b	II, 446
56 b	IV, 180
57 a	II, 400
77 a	II, 458, 460

Rosh ha-Shanah

6 a	IV, 190
8 b	II, 494
11 a	I, 188, 447
b	I, 120; II, 98
12 a	I, 120
b	IV, 134
16 b	I, 210; II, 258; III, 96, 272
24 b	II, 170
26 a	I, 314

Sanhédrin

7 a	II, 250 s.
b	IV, 148
13 b	IV, 141
17 a	III, 108, 110
18 a	II, 152
19 b	III, 28
20 b	IV, 116
21 a-b	IV, 152
27 b	II, 165; IV, 196
30 a	IV, 162
33 b	II, 192
37 b	I, 104
38 a	I, 84
b	I, 80, 100, 111; II, 198
39 b	IV, 234
41 a	III, 144
45 b	III, 332 s.; IV, 176

46 b	IV, 176
50 a-51 b	II, 460
52 b	II, 452
52 a	II, 372
b	II, 176
53 a-b	II, 434
54 a	II, 454
56 a	II, 491
57 a	I, 116, 129 s.
58 b	I, 204; II, 50, 454
59 a-b	I, 128
63 a	II, 446
64 a	III, 243
b	II, 450
65 b	II, 270, 447 s.
67 a	II, 186
b	II, 60
69 b	I, 146
70 a	I, 132
71 a	IV, 176
b	II, 447
72 a	II, 182
b	I, 129
74 a-79 a	II, 178
a	II, 434
76 a-b	II, 446
b	II, 454; III, 332
78 b	III, 144
82 a	II, 436; III, 244
b	I, 410; II, 48, 50; III, 246, 248
83 a	II, 466
84 b	II, 176
87 b	II, 178, 492; IV, 164
88 a	II, 256
b	III, 177
89 b	IV, 123
90 b	III, 144; IV, 111, 241, 256

91 a	II, 92	55 b	I, 328, 435
92 a	IV, 286	74 b	II, 280
b	II, 106	75 a	II, 280
94 a	II, 148, 372	82 b	IV, 86
95 a-b	I, 238	83 a	IV, 86
b	I, 268, 270, 308	86 b	II, 152
96 a	I, 162	87 a	II, 202; IV, 70 s., 100
97 b	I, 433	88 a	II, 152, 155, 158, 198, 262
98 b	I, 438	b	IV, 248
99 a	I, 260; III, 144	89 a	II, 250; III, 162
b	I, 284; IV, 20	97 a	II, 54
100 a	II, 226	99 a	II, 280
101 a	II, 16	104 a	II, 163, 522
103 b	II, 142	107 a	II, 382
105 a	III, 206, 208, 214, 222	110 b	II, 470
b	III, 230	113 a	IV, 220
106 a	I, 148; II, 140; III, 234, 238, 240, 242	b	II, 474
b	III, 290	115 a	I, 18
107 b	I, 204	119 a	II, 248
108 a	I, 114, 116	120 b	IV, 114
b	I, 116, 120	127 a	I, 186
109 a	I, 142	135 b	II, 474
a-b	I, 156	152 b	IV, 256
b	I, 190		
110 a	III, 150, 154, 156, 158, 192, 252	<i>Shebuoth</i>	
113 a	I, 286	5 b	II, 388
<i>Shabbath</i>		6 a	II, 392
10 b	I, 198	b	I, 374; II, 388
19 a	IV, 168	7 a	II, 338
22 a	I, 340	9 a	III, 270
b	II, 486	14 a	II, 420, 422
24 b	II, 84	b	II, 338
31 a	II, 442, 448	18 b	II, 416
32 a	IV, 180	25 a	II, 338
33 b	I, 314	30 a	IV, 20
35 a	III, 180	35 b	I, 186, 198
53 b	I, 76	39 a	II, 450; IV, 241
		40 a	IV, 162
		45 a	II, 184

<i>Sotah</i>		11 b	II, 106, 484
2 a	III, 54	21 a	III, 178
3 b	I, 356	25 b	III, 86
9 a	III, 48, 50	28 a	I, 19; II, 484
b	I, 441	30 a	IV, 148
10 a	I, 212, 348	31 a	II, 484
b	I, 348, 350, 351, 353	45 b	II, 212
b-11 a	I, 338	47 b	IV, 206
11 a	II, 14, 148	52 a	II, 310; IV, 246
b	II, 19, 120	55 b	III, 276, 280
12 a	I, 414; II, 20, 21; III, 258	56 a	IV, 156
b	II, 20, 21	<i>Taanith</i>	
13 a	I, 443, 452; II, 106	2 a-b	I, 286; IV, 220
b	I, 344, 354; II, 14, 196; IV, 294, 302	b	III, 280
14 a	I, 96, 325; IV, 300	3 b	IV, 226
15 b	III, 48	4 a	IV, 88
23 b	II, 458	b	I, 256
26 a	III, 53	8 b	I, 76
32 a	IV, 215	9 a	I, 362, 384; III, 180, 188
34 a	II, 116	b	I, 84
b	III, 125; IV, 22	10 a	II, 90
35 a	III, 126, 128, 136, 137	b	I, 408
36 b	I, 412, 428, 447	16 a	I, 216
b-37 a	II, 113	20 a	IV, 34
37 b	IV, 218	<i>Tamid</i>	
39 b	III, 61	29 b	I, 216 s.
43 a	II, 50	<i>Yebamoth</i>	
b	IV, 166	4 a	IV, 180, 200
44 a	IV, 194	6 b	II, 446
b	IV, 170	8 b	II, 436
48 b	IV, 28	11 b	IV, 192
<i>Sukkah</i>		13 b	IV, 128
5 a	II, 206, 228	17 b	IV, 200
b	II, 206	22 b	II, 458
b-7 a	II, 484	24 a	IV, 200, 201
		34 b	I, 346; II, 414
		44 a	IV, 200
		46 a	II, 98
		47 b	IV, 174

48 a	IV, 172	39 a	II, 420
b	IV, 174	43 a	III, 174
54 a	II, 456	53 b	I, 438
55 a	II, 436	56 b	II, 424
59 a	II, 460	57 b	II, 424
60 a	II, 458	58 b	II, 424
b	III, 292	61 a	II, 428
62 a	III, 261	66 b	II, 424
b	I, 300	67 b	I, 114 ; II, 422
64 a	I, 244	72 a	II, 212
70 a	II, 466	73 b	II, 226
71 a	II, 98	75 a	III, 104
74 a	IV, 211	80 a	II, 522
76 a	I, 435	b	IV, 42
b	IV, 186	81 b	II, 482
87 a	II, 466	86 a	II, 270 ; IV, 246
88 a	I, 380		
92 a	II, 460		
101 a	IV, 200	<i>Zebahim</i>	
b	IV, 202	4 a	II, 320
102 a	IV, 202	22 a	II, 242, 314
103 a	IV, 202	32 a	II, 320
106 b	IV, 203	34 a	II, 320
114 a	II, 432	45 a	III, 140
		46 b	II, 352
<i>Yoma</i>		54 a	II, 216, 296
4 a	II, 364	56 b	II, 352
b	IV, 254	64 b	II, 340
10 a	I, 132, 134	70 a-b	II, 354
a-12 a	IV, 75	88 b	II, 226
12 a	I, 449	101 a-b	II, 376
b	II, 426	102 a	II, 464
28 b	I, 422	113 b	I, 160
35 b	I, 356	115 b	II, 200, 238
37 a	II, 420	116 a	I, 118

c. PETITS TRAITÉS DU TALMUD

<i>Aboth de-Rabbi Nathan (ARN)</i>	8	I, 232	
1	I, 80, 88 ; III, 234	9	III, 115
2	II, 254, 318 ; III, 116 ; IV, 96	12	I, 148 ; III, 188
7	I, 212	16	I, 80, 102
		21	IV, 224
		31	I, 98, 104

32	I, 76, 120	<i>Derak Eretz Zutta</i>	
33	I, 214 ; II, 116	1	I, 412 ; III, 256
34	I, 200, 310 ; IV, 17	<i>Sopherim</i>	
35	I, 449	3	I, 204 ; II, 474
36	I, 156	5	I, 377 ; III, 15
41	IV, 96		

4. Midrash

(Les références au Midrash concernent seulement les passages autres que ceux qui correspondent au texte que le Targum traduit.)

a. MIDRASHIM TANNAÏTIQUES

	<i>Mekhilta Exode</i>	8	II, 128
12, 1	II, 50, 71	25	I, 98
3	II, 50	27	II, 128
6	I, 406 ; II, 48 ; IV, 142	16, 13	III, 112
7	II, 88	32	I, 82 ; II, 132 ; III, 214
10	II, 86	35	III, 180, 188, 198 ; IV, 280
11	II, 82	17, 1	I, 94
17	II, 102	8	II, 140
21	II, 84	11	III, 194
22	II, 86	14	I, 353
27	II, 14, 78	18, 1	II, 24
40	I, 109	3	I, 178 ; II, 38, 41
48	II, 98 ; III, 91	12	I, 186
13, 3	II, 196	21	II, 152
4	II, 296	19, 16	II, 168
6	III, 142	20	II, 97
19	III, 120	20, 2	IV, 282
14, 10	I, 240, 270, 430	3	I, 108
15	I, 96	4	II, 170
16	II, 116	18	I, 170, 173
29	I, 96	25	II, 19
31	I, 168	21, 6	IV, 138
15, 1	I, 156 ; IV, 164	12	II, 492
2	II, 474	24	II, 492 ; 164
6	I, 114, 198		

23, 7 I, 130
13 I, 142
18 II, 174; IV, 142

Sifra Lévitique

4, 3 II, 334
8, 33 III, 364
9, 1 II, 155, 308, 358
10, 1 III, 28
13, 4 II, 390
15, 16 II, 412
20, 6 II, 176
23, 27 III, 274
25, 22 II, 506
26, 4 IV, 268

Sifré Nombres

5, 8 III, 322
21 III, 50
6, 3 III, 269
13 II, 468
7, 3 III, 260
9, 1 I, 247
8 II, 491
10 III, 35
10, 1 III, 93
29 II, 19, 24
34 II, 94
11, 5 III, 105
9 II, 134
16 III, 108
24 III, 326

b. MIDRASH RABBA**Genèse R.**

1, 1 I, 80; IV, 271
6 I, 76
21 I, 78
26 I, 98
2, 3 I, 78; II, 270
4 I, 74, 88, 99

12, 1 III, 242
15 III, 120; IV, 294
15, 16 III, 140
33 III, 144
41 I, 188
18, 4 III, 58
3 II, 158
8 II, 357
20 IV, 300
19, 5 III, 176
25, 1 III, 234, 240, 242
8 III, 248
13 IV, 154
27, 2 III, 260
7 III, 260
16 III, 119
28, 8 II, 308
29, 13 II, 482; III, 280

Sifré Deutéronome

6, 4 I, 148, 208, 433;
IV, 73
7 IV, 75
8 II, 102
11, 13 I, 86, 87
24 III, 318, 322 s.
14, 15 IV, 130
32, 8 I, 433; IV, 73
21 I, 221
29 I, 94
33, 21 I, 82; II, 132;
III, 214

23 I, 88, 142
3, 9 I, 92
14 II, 52
16 IV, 194
22 IV, 250
4, 1 I, 88
13 I, 104

16 I, 104
24 I, 108
26 I, 136
6, 7 I, 98
9 I, 116
7, 10 I, 120
16 I, 118
8, 1 IV, 83
8 I, 124
20 I, 218
10, 8 I, 136
11, 1 I, 142
4 I, 142
28 I, 156
12, 5 I, 148
14, 1 I, 156
16, 2 III, 80
9 I, 178
12 I, 208
17, 9 I, 180
18, 2 I, 184
19 I, 212
21 I, 190
19, 1 I, 184, 188, 198
13 I, 270
21, 8 III, 204
9 I, 208
14 I, 210
33 I, 212
22, 5 I, 317
6 I, 218
8 I, 218
12 I, 218
19 I, 238
25, 5 I, 242
27 I, 246
29 I, 248
33 II, 200
26, 26 I, 254
27, 22 IV, 263
27 I, 262
33 I, 262
42 I, 256
28, 11 I, 268, 270

12 I, 270
17 I, 270
22 I, 308
29, 10 I, 270
22 I, 276
30, 18 I, 438
24 II, 270
31, 43 I, 278
32, 5 I, 286
27 I, 308
29 I, 270, 312
37, 1 I, 148
3 I, 336
38, 24 I, 346
39, 11 I, 447
41, 1 I, 364, 366, 368
42, 3 I, 380
46, 1 II, 214, 288
26 I, 412, 414, 450
28 I, 422
47, 29 IV, 254
49, 4 I, 328
5 I, 340
13 I, 438
14 I, 284
21 I, 292

Exode R.

1, 1 I, 208, 248
9 II, 69
22 II, 16
2, 6 II, 21
16 II, 24
3, 12 II, 28
13 II, 46
4, 9 III, 184
27 II, 168
7, 1 II, 38
12 II, 154
15 II, 56
19 II, 58
8, 1 II, 58
9, 8 II, 64
33 II, 71

10, 22	II, 78
12, 43	II, 318
13, 1	II, 102
14, 22	II, 128
16, 4	II, 130
18, 1	III, 238
20, 1	II, 168
21, 19	IV, 246
25, 2	II, 280 s.
32, 7	II, 250
13	IV, 96
14	IV, 246
33, 6	II, 262
34, 1	II, 318
38, 21	II, 250, 262
39, 33	II, 308
<i>Lévitique R.</i>	
7, 11	I, 98
8, 1	II, 250, 251
11, 1	I, 170 ; II, 376
16, 1	I, 216
3	II, 420
19, 23	I, 438
21, 1	I, 216
22, 27	IV, 83
28	I, 264
23, 20	I, 221
24, 10	I, 406
26, 3	II, 434
42	I, 328
<i>Nombres R.</i>	
2, 2	II, 222 ; III, 22, 26
3, 45	I, 258
4, 5	IV, 300
5, 12	IV, 271
17	II, 296
27	III, 48, 50
7, 1	II, 308, 358, 364
12	II, 308
18	III, 65
88	III, 78

8, 2	II, 306
11, 16	III, 110
15, 2	III, 138
40	I, 264 ; IV, 246
16, 22	III, 154
25	III, 158, 160
21, 15	III, 197
33	IV, 40
22, 23	III, 214
23, 24	III, 288
25, 12	II, 36 ; III, 248
29, 35	III, 276
<i>Deutéronome R.</i>	
1, 1	I, 132
10	IV, 18
2, 3	IV, 30
4	I, 312
31	III, 206
6, 4	I, 433
9, 1	IV, 96
29, 1	II, 56
31, 14	IV, 300
33, 1	I, 256 ; II, 26, 116
<i>Cantique R.</i>	
1, 9	I, 96
15	I, 126
2, 7	II, 106
4, 4	III, 296, 312
12	I, 406 ; II, 262 ; III, 124
5, 14	IV, 50
6, 4	III, 62
7, 15	I, 310
8, 5	II, 262
<i>Ecclésiaste R.</i>	
4, 3	IV, 96
7, 2	IV, 300
<i>Lamentations R.</i>	
1, 9	II, 124
2, 1	I, 270

c. AUTRES MIDRASHIM

<i>Tanhuma</i> (Buber)		153	III, 260
		162	III, 308
<i>Genèse</i>		<i>Deutéronome</i>	
29	I, 98	50	IV, 242
104	I, 330	<i>Pesiqta Rabbati</i>	
179	I, 336	15	II, 86
186	I, 422	<i>Midrash des Psaumes</i>	
205	II, 310	9, 6	I, 248
206-209	I, 412	22, 17	II, 124
<i>Exode</i>		24, 1	I, 408
108	II, 240	31, 2	I, 441
113	II, 252	37, 1	I, 212
131	II, 308	45, 1	III, 252
133	II, 306	60, 9	I, 441 ; II, 310
<i>Lévitique</i>		72, 1	I, 75
20	III, 160	76, 3	I, 162
49	II, 406	78, 3	II, 134
62	IV, 372	87, 4	II, 310
63	II, 374	106, 16	III, 150
<i>Nombres</i>		149, 1	IV, 282
11	III, 22	<i>Pirqé de Rabbi Éliézer (PRE)</i>	
30	III, 52	3	I, 82, 86
32	III, 61	4	I, 80
39	I, 418	6	I, 78
62	III, 28	8	I, 78, 128, 162
64	III, 120	11	I, 80, 84
69	III, 128	12	I, 86, 96
85, 86, 89	III, 150	13	I, 90
91	III, 154	14	I, 90, 92, 94, 96 ; II, 52
94, 97	III, 156	15	IV, 250
121	III, 184	16	I, 228, 238, 240, 278
124, 125	III, 190	17	III, 188 ; IV, 302
126	III, 192	18	II, 132
127	III, 197 s.	20	I, 96, 98
134, 135	III, 208	21	I, 91, 100, 104
138, 139	III, 214	22	I, 108, 112, 114, 120
148	III, 244		
149	III, 246		

23	I, 116, 118, 120, 126, 132, 160
24	I, 142, 144, 246, 258; IV, 266
25	I, 188, 190, 194
26	I, 146, 152, 168, 174
27	I, 160, 162
28	I, 170, 173
29	I, 178, 184; II, 36
30	I, 208, 210, 240
31	I, 214, 216, 218, 221, 317
32	I, 222, 244, 256, 258, 268
33	I, 250
34	I, 114; IV, 276, 286
35	I, 270, 272; II, 226
36	I, 254 s., 274, 276, 278, 280, 294, 296, 298, 300, 376
37	I, 306, 308, 310
38	I, 316, 334, 336, 338, 342, 376, 408, 426, 435, 436
39	I, 414, 424, 443, 445, 447, 452
40	II, 24, 28, 38, 114
41	II, 152, 154, 156, 160, 170
42	II, 116, 120, 124, 126
44	II, 128, 142, 144; IV, 76
45	II, 250, 252, 254, 256; IV, 96

46	II, 202, 248
47	II, 36, 178, 262; III, 234, 248
48	I, 171, 447; 16, 20, 22, 94, 106, 200, 488
52	I, 168
80	II, 76

Pesiqta de Rab Kahana

2	II, 240
5	I, 78; II, 78
8	I, 162
9	I, 264; II, 473; IV, 83
14	I, 86
16	II, 262
23	I, 221

Seder Olam

4, 1	I, 120
------	--------

Sepher Ha Yashar

12	I, 146
28	I, 248
29	I, 294
36	I, 328
37	I, 408
37-40	I, 338
65, 67	II, 16
68	II, 20
76	II, 24, 26
77	II, 24, 38
81	II, 112, 116

5. Liturgie

<i>Shema</i>	
IV, 74	
<i>Shemoneh Esreh</i>	
5	IV, 105

10	II, 494
<i>Qedushah</i>	
IV, 263	

IX. AUTEURS JUIFS DE LANGUE GRECQUE

ARTAPAN		<i>De praemiis</i>
	III, 115	53 IV, 300
		95 III, 233
ÉZÉCHIEL (poète)		<i>De sobrietate</i>
	I, 56; II, 29,	56 I, 188
	93, 131; III,	66 II, 155
	199; IV, 300	<i>De giganlibus</i>
		54 III, 89
PHILON		66 I, 136
<i>De Abrahamo</i>		<i>De Decalogo</i>
56	II, 155	33 II, 168
118	I, 186	45 II, 156
172	I, 217	46 II, 168
198	I, 219	176 II, 167
<i>De Josepho</i>		<i>De agricultura</i>
27	I, 345	35 IV, 224
32	I, 337	<i>De ebrietate</i>
<i>De vita Mosis</i>		177 IV, 224
I, 210	III, 183	<i>Quod omnis probus</i>
250	III, 190	26 IV, 224
266	III, 208	141 IV, 224
277	III, 219	<i>Legum allegoriae</i>
278	III, 220	III, 79 I, 162
290	III, 233	251 I, 96
294-301	III, 234	<i>De specialibus legibus</i>
302	III, 246	I, 59 III, 89
II, 104	II, 308	III, 57 III, 48
137	II, 296	
291	IV, 302	

<i>Quis rerum div. heres</i>		III, 11	II, 130
221	II, 306	90	II, 160
<i>Quaestiones in Gen.</i>		151	II, 331
II, 13	I, 120	156	II, 221
67	I, 132	182	II, 306
76	I, 133	242	II, 420
IV, 165	I, 247	245	II, 484
		252	II, 273
		271	III, 53
FLAVIUS JOSÈPHE		IV, 14	III, 154
<i>Vie</i>		15	III, 150
54	III, 327	102	III, 206
		104	III, 208
<i>Antiquités</i>		109-110	III, 215
I, 50	I, 92	113	III, 219
54	I, 104	116	III, 222
73	I, 113	126-130	III, 234
74	I, 114	161	I, 159
80	I, 120	238	IV, 200
93-95	I, 124	248	IV, 200
113	I, 136	292	II, 523
122	III, 321	320-330	IV, 280
151	I, 146	454	III, 314
164	I, 152	IX, 159	III, 205
180	I, 162	XII, 328	III, 319
188	I, 174	XIII, 299	IV, 300
196	I, 184	372	II, 484
197	I, 186	424	III, 323
199	I, 190	XIV, 18	I, 177
222-236	I, 218	451	III, 323
224-226	I, 216	XV, 136	IV, 284
231	I, 219	344	III, 322
232	I, 221	XVII, 26	III, 327
303	I, 278		
II, 6	I, 159	<i>Guerre juive</i>	
9	I, 337	I, 68	IV, 300
19	I, 338	398	III, 205, 322
45	I, 357	II, 425	III, 246
91	I, 376	479	III, 323
97	I, 380	III, 55	III, 319
205	II, 16, 20	IV, 3	III, 323
253	III, 115	V, 217	II, 306
265	II, 26	VII, 96-99	II, 271
303	II, 61	96	II, 270

X. OUVRAGES ET AUTEURS ANCIENS

<i>Coran</i>	II, 255	I, 178
	III, 2	I, 178
	VII, 160	III, 201
	XX, 111	I, 178
<i>Memar Marqah</i>	I, 1	I, 339
	10	I, 412
	11	II, 111
	II, 5	II, 125
	8	II, 111
	11	II, 95
	IV, 2-4	I, 213
	6	IV, 284
	9	II, 121, 138
	V, 2	I, 213
	VI, 4	I, 323
APHRAATE		II, 496 ; III, 191 ; IV, 302
BARNABÉ	9, 8	I, 162
	12, 5	III, 193
I CLÉMENT	7, 5	I, 114
DION CASSIUS	LIV 12.2	III, 321
ÉPHREM		I, 95, 115, 120 ; II, 123, 200, 250, 251 ; III, 115
EUSÈBE		I, 159
<i>Onomasticon</i>	142, 7	I, 56 ; II, 93 ; IV, 300
<i>Praep. ev.</i>	IX, 29	
HÉRODOTE	<i>Hist.</i> I, 125	I, 135
IRÉNÉE	<i>Adv. Haer.</i> V, 33, 3	IV, 269
JACQUES (Protévangile de)	5, 1	III, 292

HERMAS Vis. II, 3	III, 109
JÉRÔME	
<i>Quaestiones in Gen.</i>	
4	I, 83, 86
6	I, 102
8	I, 109
10	I, 117
19	I, 168
23	I, 196
24	I, 208
25	I, 210
26	I, 216
27	I, 223
30	I, 241
32	I, 251
33	I, 254
34	I, 259
35	I, 279
39	I, 295
42	I, 314
43	I, 327
45	I, 332, 337, 355
46	I, 346
47	I, 371, 375
48	I, 395
52	I, 435
54	I, 439
56	I, 449
<i>Comm. Eph.</i> 3, 6	I, 51
<i>Comm. Amos</i> 6, 13	II, 275
<i>Comm. Ez.</i> 47, 18	III, 323
<i>Comm. Gal.</i> 3, 14	IV, 177
<i>Comm. Matth.</i> 3, 11	IV, 202
23, 6	IV, 75
ORIGÈNE	
<i>Epist. ad Africanum</i>	II, 210
<i>In Ex. Hom.</i> V, 5	IV, 15
PLATON <i>Banquet</i> 189-192	I, 109
PLINE L'ANCIEN	
<i>Hisl. nat.</i> VI, 176	I, 137
XXX, 1	II, 54

PTOLÉMÉE <i>Géographie</i> IV, 5, 4	I, 139
5, 8	I, 137
V, 16, 9	IV, 43
SUÉTONE <i>Néron</i> , 30	I, 137
TERTULLIEN <i>Adv. Marc.</i> II, 20, 4	II, 93
THÉODORET, <i>Quaest. in Ex.</i> XII	II, 92

XI. INDEX DES NOMS D'AUTEURS

Les noms d'auteurs constamment cités ne sont signalés que par quelques références et *passim*.

- AALEN, S., I 329.
 ABBA, R., II 31.
 ABEL, F. M., I 158, 162, 177; III 195, 242, 319-327; IV 295.
 ABERBACH, M., I 61; II 250.
 ABRAHAM, M., IV 280.
 ABRAHAMS, I., II 443; IV 280, 287.
 ACKROYD, P. R., I 57.
 ALBECK, Ch., I 346, 357, 387, 405; IV 139, 182, 209.
 ALBRIGHT, W. F., I 241.
 ALEXANDER, P. S., I 8, 35, 40, 74, 113, 134-139, 159, 162, 173;
 III 59, 241, 301, 314, 318-327; IV 43, 215, 225.
 ALLONY, N., I 30, 31; IV 305.
 ALONSO SCHÖKEL, L., III 245; IV 202.
 ALTSCHUELER, M., I 29.
 AMUSSIN, J., I 433.
 APPLEBAUM, S., IV 41.
 APTOWITZER, A., I 103, 377.
 AVIGAD, N., I 157 s., 175.

 BAARS, W., I 24; II 122.
 BACHER, W., I 19, 61, 93, 247, 353; II 37, 52, 150, 160, 173, 176,
 223, 267, 319, 489; III 31, 167, 241; IV 200, 209.
 BAMBERGER, B. J., I 36; II 195, 343, 373, 441, 443, 447, 453 s.,
 461, 463; III 54, 55, 89, 268, 280; IV 147, 167, 172 s., 177.
 BANITT, M., I 328.
 BARNSTEIN, H., I 30, 32.
 BARR, J., I 16.
 BARTHÉLEMY, D., I 19, 52, 133, 143, 153; II 103, 150; IV 209, 266.
 BARTOLOCCI, G., I 32.
 BAUMGARTEN, A., I 197; IV 249.
 BAUMGARTNER, W., III 299; IV 221.

 BAUMSTARK, A., I 343; II 496; IV 302.
 BEER, B., I 155, 158, 165, 176, 185, 191, 207, 215, 229, 241; III 109.
 BEER, M., I 439.
 BENOIT, P., I 363; II 179, 445.
 BERLINER, A., I 20-22, 30, 89, 97, *passim*.
 BEYER, K., I 16.
 BICKERMANN, E. J., I 44; IV 207.
 BIENAIMÉ, G., I 56; III 185.
 BILLERBECK, P., II 136, 170, 443, 491; III 61, 110, 117, 144, 147,
 167, 175, 177, 187, 194, 199, 208, 211, 215, 222, 224, 246, 263,
 272, 280, 282 s., 288; IV 39, 74 s., 79, 111, 126, 135, 158, 176,
 192, 195, 200, 247, 251, 269, 272, 277, 279 s., 283, 285, 287, 299,
 300.
 BILLICK, E., II 380.
 BLAGHÈRE, R., I 211.
 BLACK, M., I 62, 173, 265, 320, 357, 367, 399, 439; II 489; IV 75,
 267.
 BLAU, L., III 215.
 BLIDSTEIN, G. J., II 505.
 BLOCH, R., I 43, 57, 345, 348, 353; II 17; IV 159, 280.
 BÖCHER, O., IV 266.
 BODENHEIMER, F. S., II 380.
 BOGAERT, P., II 99, 113; IV 256, 269.
 BÖHL, F., I 84.
 BOISMARD, M. E., I 271, 314.
 BONNEAU, N. R., I 56.
 BONSRIVEN, J., II 87, 175; IV 195.
 BOWKER, J., I 21, 29, 73, 78-80, 84, 85, 87, 91, *passim*; II 53, 199.
 BOX, G. H., I 113.
 BRAWER, A. J., I 60.
 BREITHAUPT, J. F., II 67.
 BRIERRE-NARBONNE, J. J., II 145.
 BROWNLEE, W. H., I 17, 44.
 BRUCE, F. F., I 57.
 BURCHARD, C., I 377; II 17.
 BUZZETTI, C., I 47.

 CAQUOT, A., I 91.
 CHARLES, R. H., I 46, 74, 80, 97, 101, 142, 411, 414; II 421, 437.
 CHURGIN, P., I 19, 46.
 CLARKE, E. G., I 39, 269.
 COGGINS, R. J., I 323.
 COHEN, A., I 113, 213.
 COHEN, J. M., II 227.

COLLANGE, J. F., II 262.
 CORTÈS, E., I 329; II 151, 161; IV 73 s.
 COWLING, G. J., II 135.
 CROATTO, J. S., I 375.
 CRONBACH, A., IV 74.
 CROSS, F. M., IV 279.

 DAHL, N. A., I 101, 425.
 DALMAN, G., I 19, 23, 27, 30, 31, 95, 142, 231; II 62, 84; III 58,
 142, 187, 236 s., 320, 333; IV 20, 33, 88, 148, 155, 231, 267.
 DANBY, H., II 133, 231, 437, 489; III 176; IV 20.
 DANIEL, S., I 61; II 251, 259, 321, 329.
 DANIELLOU, J., I 74.
 DAUBE, D., I 64; II 26; III 208; IV 265.
 DAUZAT, A., III 241.
 DAVIES, G. I., I 159.
 DAVIES, W. D., I 81, 85, 99; II 26; IV 20, 75.
 DEGEN, R., I 96; II 493.
 DE JONGE, M., I 29.
 DE LAGARDE, P., I 19, 205; II 264; IV 261.
 DE LANGE, N. R. M., III 145, 202, 253, 311; IV 15, 266.
 DELCOR, M., I 61, 134, 157, 159; IV 145.
 DE MONTE, A., I 39.
 DENIS, A. M., II 17, 131; III 109.
 DE ROSSI, A., I 30.
 DE SOLA POOL, D., I 80; IV 74.
 DE VAUX, R., I 363, 179; II 445.
 DHORME, E., I 69; II 497; IV 285.
 DÍEZ MACHO, A., I 15, 16, 19, 22-26, 28, 34-36, 38, 40 s., 46, 64 s.,
 68, 72, 96, 105, 115, 134, 149, 256, 341; II 23, 31, 87, 93, 103,
 107, 152, 161, 173, 175, 183 s., 250, 319 s., 343, 381, 473, 485,
 509; III 14, 237, 305, 314, 323, 326, 333; IV 14, 63, 113, 305.
 DÍEZ MERINO, L., I 24; II 161; III 244; IV 61.
 DRIVER, G. R., I 51, 240; II 39, 421; III 22; IV 18, 75.
 DUPONT, J., II 367.
 DUPONT-SOMMER, A., I 437; III 241.

 EISENBERG, J., I 29.
 EISENSTEIN, J. D., III 147; IV 74.
 ELBOGEN, I., I 48, 257; II 163; IV 263.
 ELLISON, H. L., II 142.
 EMERTON, J. A., I 16; II 380.
 EPSTEIN, A., I 443.
 ERNOUT, A., II 229; III 143.

ESH, S., II 161.
 ETHERIDGE, J. W., I 22, 29; II 313; III 187; IV, 267.

 FAGIUS, P., I 22.
 FALK, Z. W., III 283.
 FAUR, J., I 36; IV 139.
 FELDMAN, L. H., II 223.
 FERRUA, A., I 407; III 246.
 FIELD, F., IV 52.
 FINKELSTEIN, L., I 63; IV 14, 21, 123, 126, 128 s., 147, 207, 295.
 FITZMYER, J. A., I 16 s., 39, 75, 151, 157 s., 164 s., 175, 237; II 23,
 26, 436.
 FLUSSER, D., II 443.
 FRANKEL, Z., I 44, 57, 107, 131, 180, 191; II 184, 284, 469, 488;
 III 224, 239, 241, 288, 303; IV 15, 52, 57, 193, 227, 279, 282.
 FRANXMAN, Th. W., IV 111.
 FREY, J. B., II 504.
 FRIEDLANDER, G., I 78, 255, 308; IV, 285.
 FRIEDMANN, M., IV 127.
 FUCHS, A., IV 41.

 GEIGER, A., I 57, 59, 113, 123, *passim*; II 17, 94, 125, *passim*;
 III 17, 53, 57, *passim*; IV 115, 142, 148, 153, 172, 197, 211, 217,
 227, 235, 288.
 GERHARDSSON, B., I 433.
 GERTNER, M., I 366.
 GILBERT, M., II 473.
 GINSBURGER, M., I 23 s., 27, 30 s., 34 s., *passim*; II 16, 98, 119, 145,
passim; III 26, 90, 116, 121, *passim*; IV 33, 42, 61, *passim*.
 GINZBERG, L., I 60, 66, 71, 81, *passim*; II 20, 24 s., 27, 37, *passim*;
 III 22, 24, 105, 109, 115, *passim*; IV 21, 35, 77, 96, *passim*.
 GLASSON, T. F., IV 266.
 GOETSCHEL, R., I 51; III 86.
 GOLDBERG, A. M., I 34, 99, 101; II 254; IV 249.
 GOLDBERG, L., I 28.
 GOLDIN, J., II 87.
 GOLDSCHMIDT, E. D., I 47; III 208.
 GOODBLATT, D., IV 36.
 GOODENOUGH, E. R., II 505.
 GOSHEN-GOTTSTEIN, M. H., III 303.
 GRECH, P. I 57.
 GREENFIELD, J. C., II 333.
 GRELOT, P., I 17, 47, 103, 135, 439; II 95, 121, 225.
 GRIÑO, R., I 38; II 289.

- GRONEMANN, S., I 36; II 195, 446, 455; III 90, 144, 174, 175; IV 173.
 GROSSFELD, B., I 63.
 GRÜNBAUM, M., II 177.
 GUGGENHEIMER, E. et H., IV 111.
 GUIDI, I., I 33.
 GUILDING, A., I 327.
 GUILLAUMONT, A., III 115.
 GUNDRY, R. H., I 48; II 237.
- HAACKER, K., IV 280.
 HADOT, J., I 85; III 202; IV 247.
 HAILPERIN, H., I 67.
 HALIVNI, D., IV 149.
 HAMP, V., I 75.
 HANSON, A. T., III 243; IV 269.
 HARRIS, R., I 60, 63.
 HASTINGS, J., III 147.
 HAYWARD, R., I 75, 361; II 50; IV 24.
 HEINEMANN, I., I 43.
 HEINEMANN, J., I 27, 36, 64 s., 412, 431; II 19, 39, 95, 107, 113, 119, 125, 183, 226, 310, 473; III 59, 110; IV 159, 283, 289.
 HENGEL, M., III 246; IV 266.
 HILDESHEIMER, H., III 319, 322.
 HIRSCH, M., I 29.
 HOFIJZER, J., I 207.
 HOROVITZ, H. S., II 94, 159.
 HRUBY, K., II 421.
 HÜBNER, H., III 115.
- ISENBERG, S., I 28, 103.
 ISRAELSTAMM, J., II 488.
- JACKSON, B. S., II 179, 183, 343.
 JAMES, M. R., II 223.
 JASTROW, M., *passim*.
 JAUBERT, A., I 56, 269, 308, 323, 415; II 24, 130, 488; III 125, 233.
 JEAN, C. F., I 207.
 JELLCOE, S., I 18.
 JELLINEK, A., IV 280.
 JEREMIAS, J., I 349; II 17, 19, 79, 99, 235, 319; IV 174, 283.
 JOÜON, P., I 351; II 283; III 123.
- KADUSHIN, M., I 44, 60; II 266; IV 167.
 KAHLE, P., I 25-28; II 123, 183; III 271.

- KASHER, M., I 71; II 177, 184, 245.
 KAUFMAN, S. A., I 17, 21, 34, 41; III 243.
 KEDAR-KOPFSTEIN, B., I 62.
 KITTEL, G., III 260; IV 14, 74.
 KLEIN, M. L., I 24, 27, 29, 31, 39, 143, 151, 171, 201, 243, 331, 342, 350, 353, 389, 437; II 45, 71, 82, 99, 119, 121, 143, 167, 195, 224, 236, 247, 251, 342, 349, 364, 473, 505; IV 14, 31, 41, 53, 208.
 KLEIN, S., III 319.
 KOCH, K., I 18; II 17.
 KOEHLER, L., III 299; IV 221.
 KOENIG, J., IV 57.
 KOHLER, K., I 431; III 15; IV 143.
 KOHUT, A., II 244.
 KOMLOSH, Y., I 44, 295, 327, 337, 348, 431, 433; II 15, 75, 92, 103, 145, 161, 165, 449; III 165, 186, 195, 197, 219, 221, 239, 241; IV 15, 69, 83, 177, 243, 283, 287, 294.
 KOSMALA, H., IV 291.
 KÖSTER, H., II 127.
 KRAELING, C. H., I 437; II 19, 107, 117.
 KRAFT, A., I 162.
 KRAUSS, S., I 134, 136; III 51, 65, 148, 178, 243, 293, 294, 333; IV 18, 202, 206, 293.
 KUHN, K. G., I 53; II 159, 357, 476; III 57, 81, 99, 102, *passim*; IV 35, 45.
 KUIPER, G. J., I 34, 157, 161.
 KUIPER, K., I 56.
 KUTSCHER, E. Y., I 21, 399; II 484; III 55.
- LAMIRANDE, E., I 67.
 LANDAUER, S., I 20.
 LAPERROUSAZ, E. M., II 491; IV 280, 285.
 LAUTERBACH, J. Z., II 99, 174; III 48.
 LE DÉAUT, R., I 17, 26, 34, 36, 38, 46, 52, 65, 75, 83, 84, 101, 103, 115, 119, 160, 164, 183, 209, 214 s., 217 s., 221, 256, 328, 367; II 17, 19, 39, 87, 95-98, 113, 135, 185, 262, 283, 308, 321, 343, 367, 471, 473, 485; III 104, 124, 163, 181, 185, 189, 194, 198, 335; IV 222, 265.
 LEHMANN, M. R., I 151, 162, 175, 450.
 LE MOYNE, J., II 479; III 174; IV 200.
 LENTZEN-DEIS, F., I 97.
 LEVEY, S. H., I 439; III 236.
 LÉVI, I., IV 173.
 LEVINE, E., I 35, 71, 103, 313.
 LEVINE, L. I., III 237.

- LÉVITA, E., I 38 ; II 98 ; IV 190.
 LEVY, J., *passim*.
 LEWIS, J. P., I 113.
 LEWYSOHN, L., I 169 ; II 380, 382.
 LIEBERMAN, S., I 44, 53, 79, 111, 236, 242, 311, 321, 353, 357, 399 ;
 II 223, 269 ; III 89 ; IV 195.
 LINDARS, B., II 153.
 LIPINSKI, E., I 94.
 LIVER, J., II 241.
 LJUNGMAN, H., IV 15, 18, 21 s., 45, 73.
 LOEWE, R., I 79.
 LOEWENSTAMM, S. E., IV 280.
 LOHSE, E., IV 269.
 LOWY, S., II 437 ; IV 193.
 LUEKEN, W., IV 267.
 LUZARRAGA, J., I 44, 217 ; II 94, 98, 155, 157, 485.
 LUZZATTO, S. D., I 22, 31.
 LYONNET, St., II 169 ; IV 249.
- MAASS, F., I 44, 53.
 MACDONALD, J., I 28.
 MAHER, M., I 99.
 MALINA, B. J., II 131 s., 139 ; III 103, 105, 192 ; IV 15, 87, 303.
 MANESCHG, J., III 194.
 MANN, J., I 17.
 MARMORSTEIN, A., I 133, 285 s., 294, 317, 364 ; III 187, 215 ; IV 20,
 222.
 MARTINEZ SAIZ, T., III 14.
 MAZAR, B., I 176.
 McNAMARA, M., I 15, 17, 36, 40, 46, 49, 56, 71, 75, 77, 94, 99, 129,
 134, 159, 229, 241, 277, 328, 332, 353, 365, 433, 439, 441, 447 ;
 II 16, 17, 19, 31, 97, 155, 163, 173, 201, 275, 307, 366, 437, 475 ;
 III 80, 110, 211, 231, 310, 320, 323 ; IV 249, 261, 277, 287.
 MEEHAN, C., III 119.
 MEILLET, A., II 229 ; III 143.
 MERX, A., I 80.
 MEYERS, E. M., I 457.
 MIGNE, J. P., III 235.
 MILGROM, J., II 343.
 MILIK, J. T., I 112, 115, 158, 163-165, 363 ; II 103, 179, 199, 421-423,
 445 ; IV 302.
 MILLAR, F., I 73, 121, 344, 366 ; IV 289.
 MIRSKY, A., III 117.
 MOORE, G. F., I 21, 47, 70, 79, 187 ; II 443 ; IV 266.

- MULDER, M. J., I 155, 191 ; II 106.
 MUÑOZ LEON, D., I 60, 75, 93, 99 ; IV 27, 89.
 MUNTNER, S., II 389.
 MURAOKA, T., I 17.
- NEUBAUER, A., I 125, 134, 173, 177 ; II 271 ; III 216, 319, 322 ;
 IV 59.
 NEUSNER, J., I 28.
 NICKELS, P., I 65.
 NICKELSBURG, G. W. E., I 96.
 NIKIPROWETZKY, V., I 393.
 NÖLDEKE, Th., I 247.
- ODEBERG, H., I 112 ; II 27 ; III 194.
 OESTERLEY, W. O. E., I 113.
 OHANA, M., I 64, 149, 209 s. ; II 99, 101.
 OLSSON, B., II 153.
 O'MALLEY, J. W., I 38.
 ORLINSKY, H. M., I 60.
- PARENTE, F., IV 176.
 PEREZ FERNANDEZ, M., I 367, 431.
 PERROT, C., I 17, 47, 61, 167, 326 ; II 107, 113, 147, 471 ; III 185 ;
 IV 53, 69, 205.
 PESCE, M., IV 221.
 PETERS, C., I 347.
 PHILONENKO, M., I 219, 377.
 POTIN, J., II 152, 155 ; IV 145, 283.
 PREUSS, J., II 389, 448, 462 s., 469 s. ; IV 225.
 PRIGENT, P., I 74, 162 ; II 484.
 PRIJS, L., I 44, 54, 341 ; II 38, 75, 87, 89, 142, 178, 185, 193, 239 ;
 III 57 ; IV 207.
 PROULX, L., III 245 ; IV 202.
- RABIN, C., I 15, 17, 44 ; II 435, 436 ; IV 275.
 RABIN, I. A., II 94, 159.
 RABINOWITZ, L. I., II 102.
 RAJAK, T., III 115.
 RAMÓN DÍAZ, J., I 27, 271 ; II 167.
 RAPPAPORT, S., III 239.
 RASHI, *passim*.
 RECANATI, M., I 29.
 RIEDER, D., I 25, 30, 125, 443, 451 ; II 214, 227, *passim* ; III 246,
 271, 287, *passim* ; IV 33, 37, *passim*.

ROSENBERG, M., IV 143.
 ROSSO, L., IV 176.
 RÜGER, H. P., I 35, 353.

SACERDOTE, G., I 32, 38.
 SAFRAI, S., II 491 ; IV 147, 148.
 SALONEN, A., II 381.
 SANCHEZ CARO, J. M., IV 15.
 SANDMEL, S., I 109, 214.
 SARFATI, G. B., I 133, 381 ; II 402.
 SCHÄFER, P., I 34, 74, 80 s., 115, 142, 257, 329, 378, 389, 409 ; II 22, 37, 39, 171, 247, 250, 255, 265 ; III 109, 229, 265 ; IV 97, 263, 280, 285.
 SCHALLER, B., I 36 ; IV 289.
 SCHELBERG, G., II 183.
 SCHLOSSER, J., I 114.
 SCHMERLER, B., I 29.
 SCHOEPS, H. J., I 240 ; III 289 ; IV 32.
 SCHOLEM, G. G., I 111 s. ; III 320.
 SCHÜRER, E., I 56, 72, 121, 344, 366 ; II 419 ; III 109 ; IV 209, 224, 247, 266, 289.
 SCROGGS, R., I 81.
 SÉD, N., II 97.
 SEELIGMANN, I. L., I 44, 146.
 SELIGSOHN, H., II 410 ; III 240 ; IV 173.
 SERRA, A., II 152.
 SILVERSTONE, A. E., I 20 ; II 189, 373, 463, 485 ; IV 142, 189, 197.
 SIMON, M., I 74, 164 ; II 504.
 SINGER, S., I 429.
 SMEETS, J., I 62.
 SMITH, L. P., I 46.
 SMITH, M., I 96 ; II 506.
 SMOLAR, L., II 250.
 SOKOLOFF, M. I 17.
 SONNE, I., II 127.
 SPEIER, S., I 41, 165, 184, 239, 367 ; II 73, 75.
 SPERBER, A., I 19, 21 s., 27, 443 ; II 323, 325, 360, 517 ; IV 208.
 SPICQ, C., II 97.
 SPIEGEL, S., I 214.
 SPIRO, A., III 289.
 STARCKY, J., I 75.
 STEINER, A., III 115.
 STEINSCHNEIDER, M., I 29, 31, 33.
 STEMBERGER, G., I 73, 185, 187, 214, 271, 407, 475.

STENDAHL, K., I 48.
 STENNING, J. F., I 46 ; III 315.
 STRACK, H. L., I 44, 72 ; III 115.
 SUSSMAN, Y., III 319.
 SVEDLUND, G., III 305.
 SWETE, H. B., II 284, 479 ; IV 279.

TAL (Rosenthal), A., I 19, 27 ; II 132, 149, 267, 342 ; III 125, 209 ; IV 157, 171.
 TALMON, S., IV 89.
 TCHERIKOVER, V., III 304 ; IV 41.
 TEICHER, J. L., II 183.
 THACKERAY, H. St. J., III 199.
 THEODOR, J., I 346, 357, 387, 405.
 TONNEAU, R. M., I 120.
 TORREY, C. C., III 22.
 TOURNAY, R., I 181.
 TOV, E., III 58, 288.
 TOWNER, W. S., II 113.
 TRAUB, J., II 410 ; III 240 ; IV 173.
 TRISTAM, H. B., II 380.
 TUINSTRA, E. W., I 45, 59.

URBACH, E. E., I 75, 81, 85, 87, 91, 99, 100, 103, 133, 160, 168, 187, 219, 221, 271, 273, 308, 321, 351, 353, 441, 443 ; II 22, 27, 39, 69, 145, 159, 161, 163, 167, 178, 191, 194, 197, 203, 254, 261, 267, 269, 296, 434, 475, 489, 504 ; III 115, 148, 161, 183, 187, 221, 236, 289 ; IV 20, 45, 74, 75, 83, 128, 181, 197, 211, 257, 265 s., 280, 288.

VAJDA, G., IV 285.
 VAN DER PLOEG, J. P. M., I 17, 315.
 VAN DER WOUDE, A. S., I 17, 315.
 VAN GOUDOEVEER, J., II 479 ; IV 144.
 VAN ZIJL, J., I 365.
 VERGOTE, J., I 375.
 VERMES, G., 21, 36, 40, 47, 52, 65, 70, 72, 84, 97, 103, 105, 121, 143, 146, 147, 150, 214, 321, 344, 366, 375, 397 ; II 21, 38, 41, 135, 171, 174, 310, 376, 437, 473 ; III 111, 115, 150, 199, 206, 209, 221, 223, 224, 229, 231-233, 236, 239, 241, 288 ; IV 15, 18, 69, 192, 209, 247, 285, 289, 294.
 VIVIAN, A., III 111.
 VOGT, E., I 327 ; II 421.
 VÖÖBUS, A., I 28.

- WACHOLDER, B. Z., I 17 ; II 100.
 WAINWRIGHT, G. A., I 139.
 WALLENSTEIN, M., I 27.
 WALTON, B., I 22 ; II 65, 312.
 WEIL, G. E., I 20, 38 ; II 37, 250.
 WEINFELD, M., IV 145.
 WEINGREEN, J., I 44 ; II 488.
 WEISS, R., I 185 ; II 86.
 WERNBERG-MØLLER, P., I 28 ; III 199.
 WIDENGREN, G., II 489.
 WIEDER, A. A., II 125.
 WIEDER, N., I 17 ; II 94, 99, 485 ; III 199.
 WILCOX, M., I 148, 269, 273, 375, 399 ; III 245.
 WINTER, P., I 117, 328 ; II 87, 121 ; III 288.
 WRIGHT, A. G., I 43.
 WÜNSCHE, A., IV 280.

 YADIN, Y., I 157 s., 175 ; IV 145, 147, 176.
 YORK, A. D., I 65.

 ZEITLIN, S., II 373.
 ZORELL, F., III 217, 229 ; IV 40, 128.
 ZULAY, M., I 27, 326, 471.
 ZUNZ, L., I 72, 263, 325 ; II 515 ; III 240 ; IV 298.

ADDENDA vel CORRIGENDA

VOLUME I

- P. 15, n. 1 : Lire 1968-1978.
 P. 29 : Lire note 1 (et non 3).
 P. 39, note 5 : Noter que les gloses en *alphabet carré* (et non en cursive) font partie du *texte* et ne sont pas des variantes d'autres recensions.
 P. 45 : Lire notes 1 et 3 (et non 7 et 1).
 P. 58 : Lire notes 1 et 2 (et non 5 et 6).
 P. 60, n. 1 : Ajouter l'article de M. L. KLEIN, « The Preposition QDM ('before'). A Pseudo-anti-anthropomorphism in the Targums », *JThS* 30 (1979), 502-507.
 P. 69, n. 2 : Ajouter : Il faudrait aussi être sûr de la *Vorlage* du Targum qui n'était pas nécessairement celle que présente la *Biblia Hebraica Stuttgartensia* avec laquelle nous établissons nos comparaisons. Souvent le Targum se rencontre en fait avec des variantes de mss mentionnés dans l'apparat.
 P. 75 : Sur *Gen. 1*, ajouter : J. A. LOADER, « Onqelos Genesis I and the Structure of the Hebrew Text », *JSJ* 9 (1978), 198-204.
 P. 103, n. 5 : Ajouter Y. J. WEINBERG, « On the History of the Targumim », dans *The Abraham Weiss Jubilee Volume*, New York 1964, 370-374 (qui rappelle *Coran V*, 30-32).
 P. 104 : Lire *LAB* 59, 4 (et non 49).
 P. 105 : Sur le v. 15 (« une lettre du Nom »), voir A. SHINAN, « On Targum Pseudo-Jonathan to Genesis IV:15 », *Tarbiz* 45 (1976), 148-150.
 P. 117 : A propos de « homme pur » du v. 9, cf. *LAB* 3, 4 (« justus et immaculatus »).
 P. 136, n. 14 : Ajouter A. EPSTEIN, « Les Chamites de la table ethnographique selon le Pseudo-Jonathan comparé avec Josèphe et le Livre des Jubilés », *REJ* 24 (1892), 82-98.
 P. 154, lignes 4-5 : Lire « les laissaient en liberté dérober » au lieu de « et s'en allaient ». Lire *gzlyn* (avec *Midrash Bereshit zutta* 71), au lieu de *'zlyn* de N et Jo.

- P. 167, v. 1 : Paraphrase attestée aussi dans les Fragments du Caire (M. L. KLEIN, *HUCA* 49, 1978, 73-67) et dans *Midrash Bereshit zutta* 89.
- P. 171, v. 13 : Noter M. WILCOX, « The Promise of the 'Seed' in the New Testament and the Targumim », dans *Journal for the Study of the NT* 5 (1979), 2-20.
- P. 190, v. 21 : Traduction plus probable : « Ils sont passibles d'une complète destruction. Mais s'ils demandent... »
- P. 238 : Comprendre M^a : « des myriades comme des anges justes », en lisant *kml'kyn* avec *Midrash Bereshit zutta* 176. Cf. F à *Deut.* 33, 3.
- P. 306 : Sur *Sariel*, voir G. VERMES, « The Archangel Sariel. A Targumic Parallel to the DSS », dans *Christianity, Judaism and other Greco-Roman Cults* (éd. J. Neusner), Leiden 1975, 159-166. En relation avec le sens de Sariel, il propose de traduire N (v. 29) : « for you have conducted yourself as a prince with angels » (araméen : 'trbrbt).
- P. 328, note 12 : Ajouter B. Z. LURIA, « The Sanctity of Migdal Eder », *Beth Mikra* 71 (1977), 413-416.
- P. 353 : Rectifier le titre courant : GENÈSE 38, 25-26.
- P. 357, n. 8, l. 2 : Lire Joseph (et non Josèphe).
- P. 431, n. 17 : Lire 150-155 (et non 143-155).
- P. 436, 1^{er} app., e : Corriger la traduction de O (« Juda, tu es louange et non point honte ») ainsi : « tu as confessé et n'as point eu honte ».

VOLUME II

- P. 16, n. 12 : Ajouter l'étude de L. L. GRABBE, « The Jannes/Jambres Tradition in Targum Pseudo-Jonathan and its Date », *JBL* 98 (1979), 393-401.
- P. 21, n. 17 : Sur l'usage de l'ajout « aux Juifs », en critique textuelle, cf. B. CHIESA, « Sull'utilizzazione dell'*aggadah* per la restituzione del testo ebraico in *Esodo* 1, 22 », dans *Henoch* 1 (1979), 342-352.
- P. 105, n. 8 : Lire *Mekh. Ex.* (I, 164).
- P. 195, n. 12 : La référence à l'article de BAMBERGER est *JQR* 66 (1975), et non 61 (1975). *Id.* p. 343, 373, 441.
- P. 255, v. 19 : Au lieu de « Satan était au milieu... », comprendre : « Satan était en lui » (i.e. dans le veau). Cf. PRE 45 (355) et A. SHINAN, *The Aggadah in the Aramaic Targums to the Pentateuch*, Jérusalem 1979, 275.
- P. 281 : Titre courant : EXODE 35, 20-28.

- P. 423, n. 15 : Lire *I Hénoch* (au lieu de *Hénoch*).
- P. 473, 2^e app. : Lire *PRK* 9 (181).

VOLUME III

- P. 54 : Corriger la référence à l'article de BAMBERGER en *JQR* 66 (1975). *Id.* p. 268, n. 3.
- P. 224, n. 17 : Lire « rester en suspens ».

VOLUME IV

- P. 185 : A propos de 22, 26, voir A. TOSATO, « Joseph, Being a Just Man (Matt 1 : 19) », *CBQ* 41 (1979), 547-551.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Abréviations.....	7
TRADUCTION, PARALLÈLES ET NOTES	
Deutéronome	13
TABLES GÉNÉRALES.....	
I. Bibliographie générale.....	309
II. Glossaire.....	321
III. Termes grecs et latins.....	328
IV. Index scripturaire.....	330
V. Apocryphes de l'Ancien Testament.....	341
VI. Écrits de Qumrân.....	345
VII. Versions bibliques anciennes	
1. Versions grecques.....	347
2. Versions araméennes (TARGUMS).....	352
3. Peshitta.....	369
4. Targum samaritain.....	370
5. Vulgate.....	370
VIII. Écrits rabbiniques.....	372
IX. Auteurs juifs de langue grecque.....	391
X. Ouvrages et auteurs anciens.....	393
XI. Index des noms d'auteurs.....	396
Addenda vel corrigenda.....	407

SOURCES CHRÉTIENNES

LISTE COMPLÈTE DE TOUS LES VOLUMES PARUS

N. B. — L'ordre suivant est celui de la date de parution (n° 1 en 1942) et il n'est pas tenu compte ici du classement en séries : grecque, latine, byzantine, orientale, textes monastiques d'Occident ; et série annexe : textes para-chrétiens.

Sauf indication contraire, chaque volume comporte le texte original, grec ou latin, souvent avec un appareil critique inédit.

La mention *bis* indique une seconde édition. Quand cette seconde édition ne diffère de la première que par de menues corrections et des *Addenda et Corrigenda* ajoutés en appendice, la date est accompagnée de la mention « réimpression avec supplément ».

1. GRÉGOIRE DE NYSSE : *Vie de Moïse*. J. Daniélou (3^e édition) (1968).
- 2 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Protreptique*. C. Mondésert, A. Plassart (réimpression de la 2^e éd., 1976).
- 3 bis. ATHÉNAGORE : *Supplique au sujet des chrétiens*. *En préparation*.
- 4 bis. NICOLAS CABASILAS : *Explication de la divine Liturgie*. S. Salaville, R. Bornert, J. Gouillard, P. Périchon (1967).
5. DIADOQUE DE PHOTICÉ : *Œuvres spirituelles*. E. des Places (réimpr. de la 2^e éd., avec suppl., 1966).
- 6 bis. GRÉGOIRE DE NYSSE : *La création de l'homme*. *En préparation*.
- 7 bis. ORIGÈNE : *Hom. sur la Genèse*. H. de Lubac, L. Doutreleau (1976).
8. NICÉTAS STÉTHATOS : *Le paradis spirituel*. *Remplacé par le n° 81*.
- 9 bis. MAXIME LE CONFESSEUR : *Centuries sur la charité*. *En préparation*.
10. IGNACE D'ANTIOCHE : *Lettres — Lettres et Martyre de POLYCARPE DE SMYRNE*. P.-Th. Camelot (4^e édition) (1969).
- 11 bis. HIPPOLYTE DE ROME : *La Tradition apostolique*. B. Botte (1968).
- 12 bis. JEAN MOSCHUS : *Le Pré spirituel*. *En préparation*.
- 13 bis. JEAN CHRYSOSTOME : *Lettres à Olympie*. A.-M. Malingrey. Trad. seule (1947).
- 13 bis. 2^e édition avec le texte grec et la *Vie anonyme d'Olympias* (1968).
14. HIPPOLYTE DE ROME : *Commentaire sur Daniel*. G. Bardy, M. Lefèvre. Trad. seule (1947).
2^e édition avec le texte grec. *En préparation*.
- 15 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Lettres à Sérapion*. J. Lebon. *En prép.*
- 16 bis. ORIGÈNE : *Hom. sur l'Exode*. H. de Lubac, J. Fortier. *En prép.*
17. BASILE DE CÉSARÉE : *Sur le Saint-Esprit*. B. Fruche. Trad. seule (1947).
- 17 bis. 2^e édition avec le texte grec (1968).
- 18 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Discours contre les païens*. P. Th. Camelot (1977).
- 19 bis. HILAIRE DE POITIERS : *Traité des Mystères*. P. Brisson (réimpression, avec supplément, 1967).
20. THÉOPHILE D'ANTIOCHE : *Trois livres à Autolycus*. G. Bardy, J. Sender. Trad. seule (1948).
2^e édition avec le texte grec. *En préparation*.
21. ÉTHÉRIE : *Journal de voyage*. H. Pétré (réimpression, 1975).
- 22 bis. LÉON LE GRAND : *Sermons*, t. I. J. Leclercq, R. Dolle (1964).
23. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Extraits de Théodote*. G. Quispel (réimp., 1970).

- 24 bis. PTOLEMÉE : *Lettre à Flora*. G. Quispel (1966).
- 25 bis. AMBROISE DE MILAN : *Des Sacrements. Des Mystères. Explication du Symbole*. B. Botte (1961).
- 26 bis. BASILE DE CÉSARÉE : *Homélie sur l'Hexaéméron*. S. Giet (réimpression avec suppl., 1968).
- 27 bis. *Homélie Pascales*, t. I. P. Nautin. *En préparation*.
- 28 bis. JEAN CHRYSOSTOME : *Sur l'Incompréhensibilité de Dieu*. J. Daniélou, A.-M. Malingrey, R. Flacelière (1970).
- 29 bis. ORIGÈNE : *Homélie sur les Nombres*. A. Méhat. *En préparation*.
- 30 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Stromate I*. *En préparation*.
31. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. I. G. Bardy (réimpression, 1965).
- 32 bis. GRÉGOIRE LE GRAND : *Morales sur Job*, t. I. Livres I-II. R. Gillet, A. de Gaudemaris (1975).
- 33 bis. A. Diognète. H. I. Marrou (réimpression avec suppl., 1965).
34. IRÉNÉE DE LYON : *Contre les hérésies*, livre III. F. Sagnard. *Remplacé par les nos 210 et 211*.
- 35 bis. TERTULLIEN : *Traité du baptême*. F. Refoulé. *En préparation*.
- 36 bis. *Homélie Pascales*, t. II. P. Nautin. *En préparation*.
- 37 bis. ORIGÈNE : *Homélie sur le Cantique*. O. Rousseau (1966).
- 38 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Stromate II*. *En préparation*.
- 39 bis. LACTANCE : *De la mort des persécuteurs*. 2 vol. *En préparation*.
40. THÉODORE DE CYR : *Correspondance*, t. I. Y. Azéma (1955).
41. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. II. G. Bardy (réimpression, 1965).
42. JEAN CASSIEN : *Conférences*, t. I. E. Pichery (réimpression, 1966).
43. JÉRÔME : *Sur Jonas*. P. Antin (1956).
44. PHILOXÈNE DE MABBOUG : *Homélie*. E. Lemoine. Trad. seule (1956).
45. AMBROISE DE MILAN : *Sur S. Luc*, t. I. G. Tissot (réimpression avec suppl., 1971).
46. TERTULLIEN : *De la prescription contre les hérétiques*. P. de Labriolle et F. Refoulé (1957).
47. PHILON D'ALEXANDRIE : *La migration d'Abraham*. R. Cadiou (1957).
48. *Homélie Pascales*, t. III. F. Floëri et P. Nautin (1957).
- 49 bis. LÉON LE GRAND : *Sermons*, t. II. R. Dolle (1969).
- 50 bis. JEAN CHRYSOSTOME : *Huit Catéchèses baptismales inédites*. A. Wenger (réimpression avec suppl., 1970).
- 51 bis. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE : *Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques*. J. Darrouzès. *En préparation*.
- 52 bis. AMBROISE DE MILAN : *Sur S. Luc*, t. II. G. Tissot (réimpression avec suppl., 1976).
- 53 bis. HERMAS : *Le Pasteur*. R. Joly (réimpression avec suppl., 1968).
54. JEAN CASSIEN : *Conférences*, t. II. E. Pichery (réimpression, 1966).
55. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. III. G. Bardy (réimpression, 1967).
56. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Deux apologies*. J. Szymusiak (1958).
57. THÉODORE DE CYR : *Thérapeutique des maladies helléniques*. 2 volumes. P. Canivet (1958).
- 58 bis. DÈNYS L'ARÉOPAGITE : *La hiérarchie céleste*. G. Heil, R. Roques, M. de Gandillac (réimpression avec suppl., 1970).
59. *Trois antiques rituels du baptême*. A. Salles. Trad. seule. *Épuisé*.
60. ABLRED DE RIEVAUX : *Quand Jésus eut douze ans*. A. Hoste, J. Dubois (1958).
- 61 bis. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : *Traité de la contemplation de Dieu*. J. Hourlier (réimpression, 1977).
62. IRÉNÉE DE LYON : *Démonstration de la prédication apostolique*. L. Froidevaux. Nouvelle trad. sur l'arménien. Trad. seule (réimpression, 1971).
63. RICHARD DE SAINT-VICTOR : *La Trinité*. G. Salet (1959).
64. JEAN CASSIEN : *Conférences*, t. III. E. Pichery (réimpression, 1971).
65. GÉLASE 1^{er} : *Lettre contre les Lupercalia et dix-huit messes du sacramentaire léonien*. G. Pomarès (1960).
66. ADAM DE PERSEIGNE : *Lettres*, t. I. J. Bouvet (1960).
67. ORIGÈNE : *Entretien avec Héraclide*. J. Scherer (1960).
68. MARIUS VICTORINUS : *Traité théologique sur la Trinité*. P. Henry, P. Hadot. Tome I. *Introd., texte critique, traduction* (1960).
69. Id. — Tome II. *Commentaire et tables* (1960).
70. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Le Pédagogue*, t. I. H. I. Marrou, M. Harl (1960).
71. ORIGÈNE : *Homélie sur Josué*. A. Jaubert (1960).
72. AMÉDÉE DE LAUSANNE : *Huit homélie mariales*. G. Bavaud, J. Deshusses, A. Dumas (1960).
- 73 bis. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. IV. *Introd. générale de G. Bardy et tables de P. Périchon* (réimpression avec suppl., 1971).
- 74 bis. LÉON LE GRAND : *Sermons*, t. III. R. Dolle (1976).
75. S. AUGUSTIN : *Commentaire de la 1^{re} Épître de S. Jean*. P. Agaësse (réimpression, 1966).
76. ABLRED DE RIEVAUX : *La vie de recluse*. Ch. Dumont (1961).
77. DEFENSOR DE LIGUGÉ : *Le livre d'étincelles*, t. I. H. Rochais (1961).
78. GRÉGOIRE DE NAREK : *Le livre de Prières*. I. Kéchichian. Trad. seule (1961).
79. JEAN CHRYSOSTOME : *Sur la Providence de Dieu*. A.-M. Malingrey (1961).
80. JEAN DAMASCÈNE : *Homélie sur la Nativité et la Dormition*. P. Voulet (1961).
81. NICÉAS STÉTHATOS : *Opuscules et lettres*. J. Darrouzès (1961).
82. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : *Exposé sur le Cantique des Cantiques*. J.-M. Déchanet (1962).
83. DIDYME L'AVEUGLE : *Sur Zacharie*. Texte inédit. L. Doutreleau. Tome I. *Introduction et livre I* (1962).
84. Id. — Tome II. *Livres II et III* (1962).
85. Id. — Tome III. *Livres IV et V, Index* (1962).
86. DEFENSOR DE LIGUGÉ : *Le livre d'étincelles*, t. II. H. Rochais (1962).
87. ORIGÈNE : *Homélie sur S. Luc*. H. Crouzel, F. Fournier, P. Périchon (1962).
88. *Lettres des premiers Chartreux*, tome I : S. BRUNO, GUIGUES, S. ANTHELME. Par un Chartreux (1962).
89. *Lettre d'Aristée à Philocrate*. A. Pelletier (1962).
90. *Vie de sainte Mélanie*. D. Gorce (1962).
91. ANSELME DE CANTORBÉRY : *Pourquoi Dieu s'est fait homme*. R. Roques (1963).
92. DOROTHÉE DE GAZA : *Œuvres spirituelles*. L. Regnault, J. de Préville (1963).
93. BAUDOIN DE FORD : *Le sacrement de l'autel*. J. Morson, E. de Solms, J. Leclercq. Tome I (1963).
94. Id. — Tome II (1963).
95. MÉTHODE D'OLYMPIE : *Le banquet*. H. Musurillo, V.-H. Debidour (1963).
96. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE : *Catéchèses*. B. Krivochéine, J. Paramele. Tome I. *Introduction et Catéchèses 1-5* (1963).
97. CYRILLE D'ALEXANDRIE : *Deux dialogues christologiques*. G. M. de Durand (1964).
98. THÉODORE DE CYR : *Correspondance*, t. II. Y. Azéma (1964).
99. ROMANOS LE MÉLODE : *Hymnes*. J. Grosdidier de Matons. Tome I. *Introduction et Hymnes I-VIII* (1964).
100. IRÉNÉE DE LYON : *Contre les hérésies*, livre IV. A. Rousseau, B. Hemmerdinger, Ch. Mercier, L. Doutreleau. 2 vol. (1965).
101. QUODVULTDEUS : *Livre des promesses et des prédictions de Dieu*. R. Braun. Tome I (1964).

102. Id. — Tome II (1964).
103. JEAN CHRYSOSTOME : *Lettre d'exil*. A.-M. Malingrey (1964).
104. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : *Catéchèses*. B. Krivochéine, J. Parameille. Tome II. Catéchèses 6-22 (1964).
105. *La Règle du Maître*. A. de Vogüé. Tome I. Introd. et chap. 1-10 (1964).
106. Id. — Tome II. Chap. 11-95 (1964).
107. Id. — Tome III. Concordance et Index orthographique. J.-M. Clément, J. Neufville, D. Demeslay (1965).
108. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Le Pédagogue*, tome II. Cl. Mondésert, H. I. Marrou (1965).
109. JEAN CASSIEN : *Institutions cénobitiques*. J.-C. Guy (1965).
110. ROMANOS LE MÉLODE : *Hymnes*. J. Grosdidier de Matons. Tome II. Hymnes IX-XX (1965).
111. THÉODORE DE CYR : *Correspondance*, t. III. Y. Azéma (1965).
112. CONSTANCE DE LYON : *Vie de S. Germain d'Auxerre*. R. Borius (1965).
113. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : *Catéchèses*. B. Krivochéine, J. Parameille. Tome III. Catéchèses 23-24, Actions de grâces 1-2 (1965).
114. ROMANOS LE MÉLODE : *Hymnes*. J. Grosdidier de Matons. Tome III. Hymnes XXI-XXXI (1965).
115. MANUEL II PALÉOLOGUE : *Entretien avec un musulman*. A. Th. Khoury (1966).
116. AUGUSTIN D'HIPPONE : *Sermons pour la Pâque*. S. Poque (1966).
117. JEAN CHRYSOSTOME : *A Théodore*. J. Dumortier (1966).
118. ANSELME DE HAVELBERG : *Dialogues*, livre I. G. Salet (1966).
119. GRÉGOIRE DE NYSSE : *Traité de la Virginité*. M. Aubineau (1966).
120. ORIGÈNE : *Commentaire sur S. Jean*. C. Blanc. Tome I. Livres I-V (1966).
121. ÉPHREM DE NISIBE : *Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatesaron*. L. Leloir. Trad. seule (1966).
122. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : *Traités théologiques et éthiques*. J. Darrouzès. Tome I. Théol. 1-3, Éth. 1-3 (1966).
123. MÉLITON DE SARDES : *Sur la Pâque (et fragments)*. O. Perler (1966).
124. *Expositio totius mundi et gentium*. J. Rougé (1966).
125. JEAN CHRYSOSTOME : *La Virginité*. H. Musurillo, B. Grillet (1966).
126. CYRILLE DE JÉRUSALEM : *Catéchèses mystagogiques*. A. Piédagnel, P. Paris (1966).
127. GERTRUDE D'HELFTA : *Œuvres spirituelles*. Tome I. Les Exercices. J. Hourlier, A. Schmitt (1967).
128. ROMANOS LE MÉLODE : *Hymnes*. J. Grosdidier de Matons. Tome IV. Hymnes XXXII-XLV (1967).
129. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : *Traités théologiques et éthiques*. J. Darrouzès. Tome II. Éth. 4-15 (1967).
130. ISAAC DE L'ÉTOILE : *Sermons*. A. Hoste, G. Salet. Tome I. Introduction et Sermons 1-17 (1967).
131. RUPERT DE DEUTZ : *Les œuvres du Saint-Esprit*. J. Gribomont, E. de Solms. Tome I. Livres I et II (1967).
132. ORIGÈNE : *Contre Celse*. M. Borret. Tome I. Livres I et II (1967).
133. SULPICE SÈVÈRE : *Vie de S. Martin*. J. Fontaine. Tome I. Introduction, texte et traduction (1967).
134. Id. — Tome II. Commentaire (1968).
135. Id. — Tome III. Commentaire (suite). Index (1969).
136. ORIGÈNE : *Contre Celse*. M. Borret. Tome II. Livres III et IV (1968).
137. ÉPHREM DE NISIBE : *Hymnes sur le Paradis*. F. Graffin, R. Lavenant. Trad. seule (1968).
138. JEAN CHRYSOSTOME : *A une jeune veuve. Sur le mariage unique*. B. Grillet, G. H. Ettliger (1968).
139. GERTRUDE D'HELFTA : *Œuvres spirituelles*. Tome II. *Le Héraut*. Livres I et II. P. Doyère (1968).
140. RUFIN D'AQUILÉE : *Les bénédictions des Patriarches*. M. Simonetti, H. Rochais, P. Antin (1968).
141. COSMAS INDICOPLEUSTES : *Topographie chrétienne*. Tome I. Introduction et livres I-IV. W. Wolska-Conus (1968).
142. *Vie des Pères du Jura*. F. Martine (1968).
143. GERTRUDE D'HELFTA : *Œuvres spirituelles*. Tome III. *Le Héraut*. Livre III. P. Doyère (1968).
144. *Apocalypse syriaque de Baruch*. Tome I. Introduction et traduction. P. Bogaert (1969).
145. Id. — Tome II. Commentaire et tables (1969).
146. *Deux homélies anonimées pour l'octave de Pâques*. J. Liébaert (1969).
147. ORIGÈNE : *Contre Celse*. M. Borret. Tome III. Livres V et VI (1969).
148. GRÉGOIRE LE THAUMATURGE : *Remerciement à Origène*. — *La lettre d'Origène à Grégoire*. H. Crouzel (1969).
149. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : *La passion du Christ*. A. Tuilier (1969).
150. ORIGÈNE : *Contre Celse*. M. Borret. Tome IV. Livres VII et VIII (1969).
151. JEAN SCOT : *Homélie sur le Prologue de Jean*. E. Jeuneau (1969).
152. IRÉNÉE DE LYON : *Contre les hérésies*, livre V. A. Rousseau, L. Doutreleau, C. Mercier. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1969).
153. Id. — Tome II. Texte et traduction (1969).
154. CHROMACE D'AQUILÉE : *Sermons*. Tome I. Sermons 1-17. J. Lemarié (1969).
155. HUGUES DE SAINT-VICTOR : *Six opuscules spirituels*. R. Baron (1969).
156. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : *Hymnes*. J. Koder, J. Parameille. Tome I. Hymnes I-XV (1969).
157. ORIGÈNE : *Commentaire sur S. Jean*. C. Blanc. Tome II. Livres VI et X (1970).
158. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Le Pédagogue*. Livre III. Cl. Mondésert, H. I. Marrou et Ch. Matray (1970).
159. COSMAS INDICOPLEUSTES : *Topographie chrétienne*. Tome II. Livre V. W. Wolska-Conus (1970).
160. BASILE DE CÉSARÉE : *Sur l'origine de l'homme*. A. Smets et M. Van Esbroeck (1970).
161. *Quatorze homélies du IX^e siècle d'un auteur inconnu de l'Italie du Nord*. P. Mercier (1970).
162. ORIGÈNE : *Commentaire sur l'Évangile selon Matthieu*. Tome I. Livres X et XI. R. Girod (1970).
163. GUIGUES II LE CHARTREUX : *Lettre sur la vie contemporaine (ou Échelle des Moines)*. Douze méditations. E. Colledge, J. Walsh (1970).
164. CHROMACE D'AQUILÉE : *Sermons*. Tome II. S. 18-41. J. Lemarié (1971).
165. RUPERT DE DEUTZ : *Les œuvres du Saint-Esprit*. Tome II. Livres III et IV. J. Gribomont, E. de Solms (1970).
166. GUERRIC D'IGNY : *Sermons*. Tome I. J. Morson, H. Costello, P. Deseille (1970).
167. CLÉMENT DE ROME : *Épître aux Corinthiens*. A. Jaubert (1971).
168. RICHARD ROLLE : *Le chant d'amour (Melos amoris)*. F. Vandenbroucke et les Moniales de Wisques. Tome I (1971).
169. Id. — Tome II (1971).
170. EVAGRE LE PONTIQUE : *Traité pratique*. A. et C. Guillaumont. Tome I. Introduction (1971).
171. Id. — Tome II. Texte, traduction, commentaire et tables (1971).
172. *Épître de Barnabé*. R. A. Kraft, P. Prigent (1971).
173. TERTULLIEN : *La toilette des femmes*. M. Turcan (1971).
174. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : *Hymnes*. J. Koder, L. Neyrand. Tome II. Hymnes XVI-XL (1971).
175. CÉSaire D'ARLES : *Sermons au peuple*. Tome I. Sermons 1-20. M.-J. Delage (1971).

176. SALVËN DE MARSEILLE : *Œuvres*. Tome I. G. Lagarrigue (1971).
177. CALLINICOS : *Vie d'Hypatios*. G. J. M. Bartelink (1971).
178. GRÉGOIRE DE NYSSÉ : *Vie de sainte Macrine*. P. Maraval (1971).
179. AMBROISE DE MILAN : *La pénitence*. R. Gryson (1971).
180. JEAN SCOT : *Commentaire sur l'évangile de Jean*. E. Jeaneau (1972).
181. *La Règle de S. Benoît*. Tome I. Introduction et Chapitres I-VII. A. de Vogüé et J. Neufville (1972).
182. Id. — Tome II. Chapitres VIII-LXXIII, Tables et concordance. A. de Vogüé et J. Neufville (1972).
183. Id. — Tome III. Étude de la tradition manuscrite. J. Neufville (1972).
184. Id. — Tome IV. Commentaire (I-III). A. de Vogüé (1971).
185. Id. — Tome V. Commentaire (IV-VI). A. de Vogüé (1971).
186. Id. — Tome VI. Commentaire (VII-IX). Index. A. de Vogüé (1971).
187. HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM, BASILE DE SÉLÉUCIE, JEAN DE BÉRYTE, PSEUDO-CHRYSOSTOME, LÉONCE DE CONSTANTINOPLÉ : *Homélie pascales*. M. Aubineau (1972).
188. JEAN CHRYSOSTOME : *Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants*. A.-M. Malingrey (1972).
189. *La chaîne paléstinienne sur le psaume 118*. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. M. Harl (1972).
190. Id. — Tome II. Catalogue des fragments, Notes et Index. M. Harl (1972).
191. PIERRE DAMIEN : *Lettre sur la toute-puissance divine*. A. Cantin (1972).
192. JULIEN DE VÉZELAY : *Sermons*. Tome I. Introduction et Sermons 1-16. D. Vorreux (1972).
193. Id. — Tome II. Sermons 17-27, Index. D. Vorreux (1972).
194. *Actes de la Conférence de Carthage en 411*. Tome I. Introduction. S. Lancel (1972).
195. Id. — Tome II. Texte et traduction de la Capitulation et des Actes de la première séance. S. Lancel (1972).
196. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN : *Hymnes*. J. Koder, J. Paramelle, L. Neyrand. Tome III. Hymnes XL-LVIII, Index (1973).
197. COSMAS INDIOPLEUSTÈS : *Topographie chrétienne*, t. III. Livres VI-XII, Index. W. Wolska-Conus (1973).
198. *Livre (cathare) des deux principes*. Ch. Thouzellier (1973).
199. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Sur l'incarnation du Verbe*. C. Kannengiesser (1973).
200. LÉON LE GRAND : *Sermons*, tome IV. Sermons 65-98, Éloge de S. Léon, Index. R. Dolle (1973).
201. *Évangile de Pierre*. M.-G. Mara (1973).
202. GUERRIC D'IGNY : *Sermons*. Tome II. J. Morson, H. Costello, P. Deseille (1973).
203. NÉRSÈS ŠNORHALI : *Jésus, Fils unique du Père*. I. Kéchichian. Trad. seule (1973).
204. LACTANCE : *Institutions divines*, livre V. Tome I. Introd., texte et trad. P. Monat (1973).
205. Id. — Tome II. Commentaire et index. P. Monat (1973).
206. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Préparation évangélique*, livre I. J. Sirinelli, E. des Places (1974).
207. ISAAC DE L'ÉTOILE : *Sermons*. A. Hoste, G. Salet, G. Raciti. Tome II. Sermons 18-39 (1974).
208. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : *Lettres théologiques*. P. Gallay (1974).
209. PAULIN DE PELLA : *Poème d'action de grâces et Prière*. C. Moussy (1974).
210. IRÉNÉE DE LYON : *Contre les hérésies*, livre III. A. Rousseau, L. Doutreleau. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1974).
211. Id. — Tome II. Texte et traduction (1974).
212. GRÉGOIRE LE GRAND : *Morales sur Job*. L. XI-XIV. A. Bocognano (1974).
213. LACTANCE : *L'ouvrage du Dieu créateur*. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. M. Perrin (1974).
214. Id. — Tome II. Commentaire et index. M. Perrin (1974).
215. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Préparation évangélique*, livre VII. G. Schroeder, E. des Places (1975).
216. TERTULLIEN : *La chair du Christ*. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. J. P. Mahé (1975).
217. Id. — Tome II. Commentaire et Index. J. P. Mahé (1975).
218. HYDACH : *Chronique*. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. A. Trancy (1975).
219. Id. — Tome II. Commentaire et index. A. Trancy (1975).
220. SALVËN DE MARSEILLE : *Œuvres*, t. II. G. Lagarrigue (1975).
221. GRÉGOIRE LE GRAND : *Morales sur Job*. L. XV-XVI. A. Bocognano (1975).
222. ORIGÈNE : *Commentaire sur S. Jean*. Tome III. L. XIII. C. Blanc (1975).
223. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : *Lettre aux Frères du Mont-Dieu (Lettre d'or)*. J. Déchanet (1975).
224. *Actes de la Conférence de Carthage en 411*. Tome III. Texte et traduction des Actes de la 2^e et de la 3^e séance. S. Lancel (1975).
225. DHUODA : *Manuel pour mon fils*. P. Riché, B. de Vregille et C. Mon-desert (1975).
226. ORIGÈNE : *Philocalie 21-27 (Sur le libre arbitre)*. E. Junod (1976).
227. ORIGÈNE : *Contre Celse*. M. Borret. Tome V. Introduction et index (1976).
228. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Préparation évangélique*. L. II-III. E. des Places (1976).
229. PSEUDO-PHILON : *Les Antiquités Bibliques*. D. J. Harrington, C. Perrot, P. Bogaert, J. Cazeaux. Tome I. Introduction critique, texte et traduction (1976).
230. Id. — Tome II. Introduction littéraire, commentaire et index (1976).
231. CYRILLE D'ALEXANDRIE : *Dialogues sur la Trinité*. Tome I. Dial. I et II. G. M. de Durand (1976).
232. ORIGÈNE : *Homélie sur Jérémie*. P. Nautin et P. Husson. Tome I. Introduction et homélie I-XI (1976).
233. DIDYME L'AVEUGLE : *Sur la Genèse*. Tome I (Sur Genèse I-IV). P. Nautin et L. Doutreleau (1976).
234. THÉODORE DE CYR : *Histoire des moines de Syrie*. Tome I. Introduction et Histoire Philothée I-XIII. P. Canivet et A. Leroy-Molinghen (1977).
235. HILAIRE D'ARLES : *Vie de S. Honorat*. M. D. Valentin (1977).
236. *Rituel cathare*. Ch. Thouzellier (1977).
237. CYRILLE D'ALEXANDRIE : *Dialogues sur la Trinité*. Tome II. Dial. III-V. G. M. de Durand (1977).
238. ORIGÈNE : *Homélie sur Jérémie*. Tome II. Homélie XII-XX et homélie latines, index. P. Nautin et P. Husson (1977).
239. AMBROISE DE MILAN : *Apologie de David*. P. Hadot et M. Cordier (1977).
240. PIERRE DE CELLE : *L'école du cloître*. G. de Martel (1977).
241. *Conciles gaulois du IV^e siècle*. J. Gaudemet (1977).
242. S. JÉRÔME : *Commentaire sur S. Matthieu*. Tome I. Livres I et II. E. Bonnard (1978).
243. CÉSaire D'ARLES : *Sermons au peuple*. Tome II. Sermons 21-55. M.-J. Delage (1978).
244. DIDYME L'AVEUGLE : *Sur la Genèse*. Tome II (Sur Genèse V-XVII). Index. P. Nautin et L. Doutreleau (1978).
245. *Targum du Pentateuque*. Tome I : *Genèse*. R. Le Déaut et J. Robert. Trad. seule (1978).
246. CYRILLE D'ALEXANDRIE : *Dialogues sur la Trinité*. Tome III. Dial. VI-VII, index. G. M. de Durand (1978).
247. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : *Discours 1-3*. J. Bernardi (1978).
248. *La doctrine des douze apôtres*. W. Rordorf et A. Tuilier (1978).
249. S. PATRICK : *Confession et Lettre à Coroticus*. R.P.C. Hanson et C. Blanc (1978).
250. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : *Discours 27-31 (Discours théologiques)*. P. Gallay (1978).

251. GRÉGOIRE LE GRAND : Dialogues. Tome I. Introduction, bibliographie et cartes. A. de Vogüé (1978).
252. ORIGÈNE : Traité des principes. Tome I. Livres I et II : Introduction, texte critique et traduction. H. Crouzel et M. Simonetti (1978).
253. Id. — Tome II. Livres I et II : Commentaire et fragments. H. Crouzel et M. Simonetti (1978).
254. HILAIRE DE POITIERS : Sur Matthieu. Tome I. Introduction et chap. 1-13. J. Doignon (1978).
255. GERTRUDE D'HELFA : Œuvres spirituelles. Tome IV. Le Héraut. Livre IV. J.-M. Clément, B. de Vegulle et les Moniales de Wisques (1978).
256. Targum du Pentateuque. Tome II. Exode et Lévitique. R. Le Déaut et J. Robert. Trad. seule (1979).
257. THÉODORE DE CYR : Histoire des moines de Syrie. Tome II. Histoire Philotée (XIV-XXX), Traité sur la Charité (XXXI) et index. P. Canivet et A. Leroy-Molinghen (1979).
258. HILAIRE DE POITIERS : Sur Matthieu. Tome II. Chap. 14-33, appendice et index. J. Doignon (1979).
259. S. JÉRÔME : Commentaire sur S. Matthieu. Tome II. Livres III et IV, index. E. Bonnard (1979).
260. GRÉGOIRE LE GRAND : Dialogues. Tome II. Livres I-III. A. de Vogüé et P. Antin (1979).
261. Targum du Pentateuque. Tome III. Nombres. R. Le Déaut et J. Robert. Trad. seule (1979).
262. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique, livres IV, 1 - V, 17. O. Zink et E. des Places (1979).
263. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre I. A. Rousseau, L. Doutreleau. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1979).
264. Id. — Tome II. Texte et traduction (1979).
265. GRÉGOIRE LE GRAND : Dialogues. Tome III. Livre IV, tables et index. A. de Vogüé et P. Antin (1980).
266. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique, livres V, 18 - VI. E. des Places (1980).
267. Scolles ariennes sur le concile d'Aquille. R. Gryson (1980).
268. ORIGÈNE : Traité des principes, Tome III. Livres III et IV : Texte critique et traduction. H. Crouzel et M. Simonetti (1980).
269. Id. — Tome IV. Livres III et IV : commentaire et fragments. H. Crouzel et M. Simonetti (1980).
270. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Discours 20-23. J. Mossay (1980).
271. Targum du Pentateuque. Tome IV. Deutéronome, bibliographie, glossaire et index des tomes I-IV. R. Le Déaut. Trad. seule (1980).

Hors série :

Directives pour la préparation des manuscrits (de « Sources Chrétiennes »). A demander au Secrétariat de « Sources Chrétiennes », 29, rue du Plat, 69002 Lyon.
La Règle de S. Benoît. VII. Commentaire doctrinal et spirituel. A. de Vogüé (1977).

SOUS PRESSE

- JEAN CHRYSOSTOME : Le Sacerdoce. A.-M. Malingrey.
PSEUDO-MACAIRE : Œuvres spirituelles, t. IV. Desprez.
Lettres des premiers Chartreux, tome II : les Chartreux de Portes. Par un Chartreux.
TERTULLIEN : A son épouse. C. Munier.
TERTULLIEN : Contre les Valentiniens. J.-C. Fredouille (2 volumes).
CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Stromate V. A. Le Boulluec.
JEAN CHRYSOSTOME : Homélie sur Ozlas. J. Dumortier.
ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes, t. V. J. Grosdidier de Matons.

PROCHAINES PUBLICATIONS

- IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre II. A. Rousseau et L. Doutreleau.
THÉODORE DE CYR : Commentaire sur Isaïe. J.-N. Guinot.

SOURCES CHRÉTIENNES

(1-271)

- ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE :
194, 195, 224.
ADAM DE PERSEIGNE.
Lettres, I : 66.
ALFRED DE RIEVAULK.
Quand Jésus eut douze ans : 60.
La vie de recluse : 76.
AMBROISE DE MILAN.
Apologie de David : 239.
Des sacrements : 25.
Des mystères : 25.
Explication du Symbole : 25.
La Pénitence : 179.
Sur saint Luc : 45 et 52.
AMÉDÉE DE LAUSANNE.
Huit homélie mariales : 72.
ANSELME DE CANTORBÉRY.
Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91.
ANSELME DE HAVELBERG.
Dialogues, I : 118.
APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145.
ARISTÈ (LETTRE D') : 89.
ATHANASE D'ALEXANDRIE.
Deux apologies : 56.
Discours contre les païens : 18.
Lettres à Sérapion : 15.
Sur l'Incarnation du Verbe : 199.
ATHÉNAGORE.
Supplique au sujet des chrétiens : 3.
AUGUSTIN.
Commentaire de la première Épître de saint Jean : 75.
Sermons pour la Pâque : 116.
BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172.
BASILE DE CÉSARÉE.
Homélie sur l'Hexaéméron : 26.
Sur l'origine de l'homme : 160.
Traité du Saint-Esprit : 17.
BASILE DE SÉLEUCIE.
Homélie pascale : 187.
BAUDOIN DE FORD.
Le sacrement de l'autel : 93 et 94.
BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186.
CALLINICOS.
Vie d'Hypatios : 177.
CASSIEN, voir Jean Cassien.
CÉSAIRE D'ARLES.
Sermons au peuple, 1-20 : 175.
— 21-55 : 243.
LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME
118 : 189 et 190.
CHARTREUX.
Lettres des premiers Chartreux, I :
88.
CHROMACE D'AQUILLÉE.
Sermons : 154 et 164.
CLÉMENT D'ALEXANDRIE.
Le Pédagogue : 70, 108 et 158.
Protreptique : 2.
Stromate I : 30.
Stromate II : 38.
Extraits de Théodote : 23.
CLÉMENT DE ROME.
Épître aux Corinthiens : 167.
CONCILLES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241.
CONSTANCE DE LYON.
Vie de S. Germain d'Auxerre : 112.
COSMAS INDIKOPELISTÈS.
Topographie chrétienne : 141, 159 et
197.
CYRILLE D'ALEXANDRIE.
Deux dialogues christologiques : 97.
Dialogues sur la Trinité : 231, 237
et 246.
CYRILLE DE JÉRUSALEM.
Catéchèses mystagogiques : 126.
DEFENSOR DE LIGUGÉ.
Livre d'épîtres : 77 et 86.
DENYS L'ARÉOPAGITE.
La hiérarchie céleste : 58.
DHUODA.
Manuel pour mon fils : 225.
DIADOQUE DE PHOTICÉ.
Œuvres spirituelles : 5.
DIDYME L'AVEUGLE.
Sur la Genèse : 233 et 244.
Sur Zacharie : 83-85.
A DIOGÈTE : 33.
LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES : 248.
DOROTHÉE DE GAZA.
Œuvres spirituelles : 92.
EPHREM DE NISIBE.
Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121.
Hymnes sur le Paradis : 137.
ÉTHÉRIE.
Journal de voyage : 21.
EUSÈBE DE CÉSARÉE.
Histoire ecclésiastique, I-IV : 31.
— V-VII : 41.
— VIII-X : 55.
— Introduction
et Index : 73.
Préparation évangélique, I : 206.
— II-III : 228.
— IV - V, 17 : 262.
— V, 18 - VI : 266.
— VII : 215.
EVAGRE LE PONTIQUE.
Traité pratique : 170 et 171.
ÉVANGILE DE PIERRE : 201.
EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124.